This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

353

John Gage

Lincolns Inn

Société
Antiquaires
Mémoires

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES ANTIQUAIRES

DE NORMANDIE.

IMPRIMERIE DE A. HARDEL, SUCCESSEUR DE M. CHALOPIN,
IMPRIMEUR DES SOCIÉTÉS SAVANTES. CAEN, 1834.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES ANTIQUAIRES

DE NORMANDIE.

Année 1834. — Tome VII.

Avec un Atlas composé de 30 Pl.

Ire. PARTIE.

ASTOR LIBRARY
NEW-YORK

CAEN,

MANCEL, LIBRAIRE-ÉDITEUR;

Rouen, FRÈRE, sur le port; LE GRAND, rue Ganterie;

Paris, LANCE, rue du Bouloy, nº. 7;

ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER.

M DCCC XXXIV.

NEW YO
PUBLIC
LIBRAR

AVERTISSEMENT.

La France, particulièrement la Normandie, doivent à jamais regretter que Colbert ait échoué dans le vaste projet qu'il avait conçu de faire faire une copie des chartes de toutes les maisons religieuses du royaume, pour être déposée dans la bibliothèque du roi. Ce ministre semblait déjà prévoir que des documents, si précieux pour l'histoire du moyen âge, seraient anéantis par quelque perturbation sociale, et qu'avec eux s'éteindrait cet ordre de savants et de laborieux bénédictins, auxquels la science de la diplomatique semblait exclusivement réservée.

Notre révolution a prouvé que les prévisions de Colbert étaient fondées. Les chartriers de nos abbayes se sont ouverts pour tout le monde; mais l'homme studieux a souvent été devancé ou suivi par cette foule de vandales ou d'ignorans prétentieux, qui ne sait que lacérer, détruire ou gaspiller; un nombre prodigieux de manuscrits importants ont disparu pour jamais.

Cependant dans nos contrées où l'amour des lettres avait jeté de profondes racines, il se trouva des hommes zélés qui sauvèrent du naufrage une assez grande quantité de chartes, bulles, lettres royaux, actes cyrographes, etc., des XI^e., XII^e., XIII^e. et XIV^e. siècles, et les déposèrent dans les archives départementales du Calvados. Ces divers actes étaient ainsi restés depuis plus de 36 ans, sans avoir été explorés ni classés, lorsque M. Léchaudé d'Anisy, membre de la société des antiquaires, entreprit de mettre en ordre et de faire connaître toutes ces pièces manuscrites, dont le chiffre s'élève à 15 ou 18,000; elles se rapportent pour la plupart aux abbayes des diocèses de Bayeux, de Lisieux, de Séez et d'Avranches, dont les divers territoires ont été compris, en partie ou en totalité, dans le département du Calvados.

La société des antiquaires de Normandie n'a pas vu sans intérêt les travaux consciencieux de M. d'Anisy; elle a cru rendre un véritable service aux sciences historiques, et favoriser l'étude de l'histoire locale, en faisant imprimer le catalogue analytique des pièces manuscrites des archives du Calvados: Voici la 1^re. partie de ce répertoire.

Non seulement M. Léchaudé s'est attaché à classer ces actes d'après leurs dates, à les réunir aux abbayes ou prieurés auxquels ils appartenaient, et à en donner un extrait raisonné dans des tables analytiques faites avec beaucoup de précision ; mais il a dessiné plus de 500 sceaux ou contre-sceaux, encore pendants à ces mêmes chartes. La société a fait lithographier ces différents sceaux, qui ont été rangés chronologiquement et remplissent un atlas de 30 planches.

Enfin l'auteur a joint à ses tables analytiques un résumé fidèle de l'histoire des abbayes auxquelles se rapportent les pièces qu'il a pris soin d'examiner.

Le travail de M. d'Anisy forme deux volumes, les tomes VII^e^. et VIII^e^. des mémoires publiés par la société des antiquaires de Normandie. En offrant aux membres de la société et au public la 1^re^. partie du catalogue des archives départementales du Calvados (le VII^e^. volume des mémoires de la société), nous pouvons annoncer la prochaine publication de la seconde partie (le VIII^e^. volume) ; mais comme cet ouvrage est en quelque sorte en-dehors de nos publications ordinaires, nous ferons paraître en outre, dans le premier sémestre de l'année 1835, un volume

de mémoires et de notices, avec un atlas de de 18 planches, qui prendra rang immédiatement après le catalogue des archives, et sera le IX^e^. de notre collection. L'impression de ce volume, commencée depuis trois mois, est déjà fort avancée. Nous espérons que l'activité imprimée à nos travaux et la régularité de nos publications, satisfera les membres de la société et les personnes qui s'intéressent aux progrès des études archéologiques en Normandie.

Le secrétaire de la société,

A. DE CAUMONT.

INTRODUCTION

Contenant un aperçu sur la Diplomatique Normande ;

PAR M. LÉCHAUDÉ D'ANISY.

Depuis que l'étude du moyen âge a pris faveur parmi nous, l'exploration des monumens architectoniques nous a peut-être trop exclusivement occupés. Si leurs formes variées saisissent plus vivement l'imagination, les documens diplomatiques, qui n'ont pas été comme les autres exposés à être dénaturés par des restaurations (1), fournissent des guides beaucoup plus sûrs pour nous aider à suivre la marche des sciences et des arts chez nos ancêtres.

(1) Il suffit ici de citer l'exemple du portail de l'église abbatiale de Sainte-Trinité à Caen, qui avait été regardé comme un type modèle de l'architecture normande au XI^e^ siècle, soit par Ducarel en 1756, soit par tous les antiquaires Anglais et Français qui vinrent après lui ; et cependant ce portail n'était qu'un replâtrage d'un demi-pied d'épaisseur qui recouvrait un ornement primitif de la plus grande simplicité.

L'importance de ces documens avait été appréciée par Colbert, qui, craignant sans doute la destruction des nombreux diplômes appartenant à nos abbayes, avait ordonné d'en faire une copie pour la déposer dans la bibliothèque du Roi. Mais la sollicitude éclairée de ce ministre échoua contre le mauvais vouloir, ou plutôt contre la répugnance de quelques ordres monastiques, qui se refusèrent à faire connaître les témoins irrécusables de leurs richesses, dans la crainte que la chambre des comptes n'y puisât des renseignemens pour contester les aveux qu'ils devaient au Roi. Dès ce moment un voile plus épais encore se répandit sur tous les actes du moyen âge: les bénédictins ne pénétrèrent qu'avec beaucoup de peine dans les chartriers des abbayes étrangères à leur ordre, et, malgré tout leur zèle, ils ne purent nous léguer dans le *Gallia Christiana* qu'une très-petite partie des chartes primitives des maisons religieuses qui couvraient alors le sol de la France.

Un siècle cependant n'était pas encore écoulé, que les prévisions de Colbert s'étaient réalisées; et ce même ordre de bénédictins, auquel la science de la diplomatique semblait exclusivement réservée avait cessé d'exister. La révo-

lution, il est vrai, ne tarda pas à ouvrir à l'historien studieux les portes des chartriers des monastères; mais l'ignorance et la brutalité s'y introduisirent les premières et achevèrent de détruire ce qui avait échappé aux ravages du temps.

Néanmoins, dans quelques provinces, et notamment dans celle de Normandie, où l'amour des lettres avait jeté de si profondes racines, des hommes recommandables ne balancèrent pas à exposer leur vie pour arracher au vandalisme dix à douze mille chartes sur lesquelles sa fureur destructive ne s'était pas encore appesantie et qui furent jetées confusément dans les archives du Calvados. Mais ces mêmes actes étaient exposés à de nouvelles dilapidations dans ce dépôt; ils étaient même en partie ignorés de l'homme studieux qui voulait y puiser des renseignemens, et il se voyait presque toujours forcé d'y renoncer, faute de trouver un guide dans ses recherches.

Cette considération m'a fait consacrer six années à exhumer de la poussière des archives plus de dix mille chartes, diplômes, bulles, lettres royaux et autres actes anglais et normands revêtus de 500 sceaux et contre-sceaux que j'ai dessinés et auxquels j'ai réuni divers spécimens de la paléographie normande.

En donnant l'extrait de ces chartes, qui formera un espèce de cartulaire de la Basse-Normandie, j'ai sans doute plus consulté mes forces que mes facultés, et je n'ai d'autre excuse à présenter que celle d'avoir été entraîné dans ce travail pénible par l'espoir de trouver des imitateurs dans les autres départemens et d'engager peut-être le gouvernement à faire faire un semblable travail dans les archives du royaume.

La vaste collection des archives du Calvados renferme presque toutes les espèces d'actes connus sous les noms de charte, de donation, de confirmation, d'investiture, ou de bulles, lettres royaux et autres actes diplomatiques, dont la nomenclature serait ici superflue. Elle peut être considérée comme l'une des plus riches de la France : néanmoins elle ne contient plus aucunes chartes du X^e^. ni du commencement du XI^e^ siècle ; et même, parmi celles qui appartiennent à la dernière moitié de ce siècle, il n'en reste plus qu'un petit nombre de Guillaume-le-Conquérant et de quelques seigneurs normands. Nous devons cependant nous féliciter de posséder encore cette vaste collection qui offre une riche moisson à l'historien du moyen âge et qui laisse à la diplomatique une mine féconde à exploiter.

Je n'entreprendrai pas de faire ressortir dans cette introduction les divers élémens de cette science que nous présentent les nombreux diplômes dont je donne l'extrait; et je me bornerai à spécialiser par chaque siècle quelques-unes des légères variantes qui peuvent se rencontrer dans les formules, les protocoles ou les souscriptions de ces différens actes. Néanmoins deux autres branches de cette science, telles que la paléographie et la sigillographie, nous offrent l'une et l'autre des nuances si variées, soit sous le rapport de l'art, soit sous le point de vue historique et héraldique, qu'elles semblent réclamer une notice particulière, que j'essaierai de rendre aussi claire que possible au moyen des figures et des spécimens que j'ai dessinés dans mon atlas.

On remarque en général peu d'uniformité dans la formule des diplômes normands pendant le XI^e^. siècle. Les grandes chartes de fondation ou de donation de nos ducs, ainsi que des grands barons normands, commencent quelquefois par une invocation religieuse ou par une sentence quelconque; mais le plus souvent le mot *ego*, suivi de leurs noms et prénoms, précède les simples donations. Par-

fois aussi, quelques actes commencent par la date de la rédaction : telles sont deux chartes, l'une du duc Guillaume de l'an 1083 (planche 26, fig. 4), l'autre est un acte chirographe de l'an 1096, portant pour signe caractéristique les lettres A. B. C. D. E. F. (même planche, fig. 6).

Les chartes des évêques se terminaient fréquemment par un anathème lancé contre ceux qui s'opposaient à leur exécution. Celles des laïques contenaient rarement la même formule. Cependant elle se trouve dans la charte de Roger de Montgommery, confirmative de celle par laquelle Roger-le-Grand-Normand, son père, avait fondé l'abbaye de Troarn (1). D'autres fois le mot *Amen* terminait le détail des donations insérées dans le corps de l'acte, et il était suivi des noms des témoins, ou il était corroboré par leur souscription qui consistait dans une croix jointe aux mots *Signum N.* écrits par le scribe qui rédigeait l'acte.

Les diplômes du XII^e. siècle sont beaucoup plus nombreux et présentent à l'historien du moyen âge un champ plus vaste à explorer. Dans ce siècle chevaleresque et religieux, nos ducs ou quelqu'autre seigneur avait à peine

(1) Cartulaire ou livre blanc de l'abbaye de Troarn, folio 3.

annoncé l'intention de fonder un monastère, que des donations de toutes espèces venaient enrichir l'établissement. Les papes, les évêques, les seigneurs feudataires s'empressaient de les confirmer, et ils accordaient en même temps des immunités et des priviléges sans nombre aux religieux chargés de le desservir.

D'un autre côté, les abbés ou prieurs ne négligeaient aucunes des précautions qu'ils croyaient nécessaires pour confirmer ou corroborer les donations qui leur avaient été faites. Ils avaient grand soin de les faire ratifier par les enfans et même par les femmes des donateurs. Ces dernières étaient obligées de jurer devant l'official du diocèse qu'elles renonçaient à tous les droits de douaires ou autres qu'elles auraient pu réclamer sur les biens concédés par leurs maris, ce qui n'empêcha pas d'élever des contestations au sujet de ces donations. Les religieux en appelèrent aux délégués des papes ou aux évêques, tandis que les laïques portèrent leurs causes devant les baillis qui, sans avoir égard aux prétentions d'indépendance de l'église, cassèrent souvent les jugemens des cours ecclésiastiques.

Les croisades multiplièrent aussi les donations en faveur des abbayes. Souvent, pour

faire le voyage d'outre-mer ou pour augmenter le mérite de leur expédition, les croisés concédaient, pour une somme d'argent ou pour un palefroi, la jouissance de leur domaine à un monastère qui en demeurait propriétaire, s'ils mouraient pendant le voyage. D'autres faisaient acquitter par des religieux les dettes qu'ils avaient contractées envers les juifs et partaient pour la Terre-Sainte comme hommes liges de l'abbaye.

A l'époque de la seconde croisade, on voit paraître dans notre province les hospitaliers et particulièrement les templiers qui furent condamnés un siècle et demi après, moins sans doute pour les crimes imputés à leur ordre qu'à cause des grandes richesses dont ils jouissaient. Les fondations de léproseries et de maladreries se multiplièrent également pendant ce siècle. Après la cessation du fléau qui les avait produites, leurs biens, successivement envahis par quelques maisons religieuses et attribués ensuite à l'ordre militaire du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, ont passé définitivement aux hôpitaux dans le XVII^e^. siècle.

La multitude des donations faites pendant le XI^e^. siècle devait naturellement exciter l'industrie des faussaires, qui, malgré la peine

de mort portée contre eux, fabriquèrent de fausses chartes au moyen desquelles les descendans des donateurs essayèrent de rentrer dans les biens concédés par leurs ancêtres. Pour se mettre à l'abri de ces nombreuses falsifications, on multiplia les chirographes, ou chartes doubles, sur lesquelles on écrivait en gros caractères les mots *Cyrographum*, *Litis divisio*, ou tout autre qu'on coupait ensuite en deux parties, soit en ligne droite ou ondulée, soit en dents de scie, soit en forme de créneaux (planche 27, fig. 2, 3, 4 et 5). On employa aussi un autre procédé secret, qui consistait à écrire sur la bande de parchemin qui servait à recevoir la cire du sceau, une sentence quelconque insérée dans la charte même. Mais toutes ces précautions furent insuffisantes, et on n'en sera pas surpris quand on verra par les extraits suivans que les auteurs d'actes reconnus faux par le sénéchal de Normandie trouvaient encore le moyen d'éviter le supplice auquel ils étaient condamnés, soit en faisant quelques concessions aux abbayes, soit en y prenant l'habit religieux.

En général, la formule des actes du XII^e^. siècle diffère peu de celle des chartes du XI^e^. Ils commencent assez indistinctement par les mots *noscant*, *sciant*, ou *universis tàm præ-*

sentibus quàm futuris, etc., etc. Mais dans les chartes anglaises, on remarque plus souvent l'emploi des mots *omnibus Christi fidelibus*. Ces mêmes actes nous font aussi connaître la filiation d'un grand nombre de familles pendant deux ou trois générations par des énonciations telles que celles-ci : *Ego N. filius Johannis filii Roberti dedi*, etc.

La souscription ou signature des personnes présentes à la rédaction des grandes chartes de ce siècle est également accompagnée du mot *Signum*, et dans les chartes particulières, après l'indication de l'apposition du sceau et de la date, les mots *his testibus, testes fuerunt* précèdent les noms des témoins, suivis de la finale *et pluribus aliis*. Dans les actes de l'échiquier de Caen, les noms des barons ou chevaliers présens aux jugemens étaient non seulement insérés dans le corps de l'acte, mais ils étaient encore souvent inscrits sur une bande de parchemin attachée à l'acte en guise de sceau, et portait pour indication : *isti fuerunt in assisia*, etc.

Si j'entreprenais de relever les diverses particularités diplomatiques qui se rencontrent dans les chartes déposées aux archives du Calvados, il y aurait matière à des volumes ; je

ferai remarquer en passant que ces chartes fourmillent de mots de la basse latinité dont Ducange n'a fait aucune mention et qui fourniraient un supplément considérable à son Glossaire.

Quoique le XIII^e^. siècle n'ait pas donné naissance à un aussi grand nombre d'établissemens religieux que les deux siècles précédens, il vit cependant se multiplier les donations des Normands et des Anglais qui semblèrent rivaliser de zèle pour doter magnifiquement les grandes abbayes fondées par leurs pères. C'est probablement au grand nombre et à la diversité de ces donations disséminées sur tous les points de la France et de l'Angleterre, qu'il faut attribuer la formation ou le renouvellement des cartulaires et des polyptiques ou livres des cens et redevances des abbayes qui ont pris les noms de *Liber rubens*, *albus* ou *pelutus*, suivant la couleur du poil de la peau de veau dont ils étaient recouverts. Parmi les manuscrits de ce genre qui existent aux archives, je me contenterai de citer le livre Rouge de l'abbaye de Troarn, écrit en 1234. Il est d'autant plus curieux qu'il est revêtu de signatures autographes et que nous n'en avons pas rencontré dans les 1000 à 1200 diplômes anté-

rieurs à cette date dont nous avons fait l'examen (planche 28, fig. 1re).

Les rôles remplacèrent souvent les cartulaires ou livres de cens. Ils servaient aussi à inscrire soit le décès des religieux, soit les enquêtes, les procédures ou tous autres actes civils qui dépendaient des abbayes. Ces rôles avaient quelquefois cinq à six mètres de longueur; ils étaient composés de plusieurs bandes de parchemin cousues ensemble. La planche 28, fig. 3, pourra en donner une légère idée.

Les diplômes de cette époque offrent une grande variété de rédaction, et attestent que l'art d'écrire était alors plus généralement répandu. Ce fut dans la seconde moitié de ce siècle que le mauvais latin dont on se servait dans les actes fut quelquefois remplacé par un français plus inintelligible encore. La première charte écrite en cette dernière langue, qui se trouve aux archives, est datée de 1267; cependant la langue latine fut encore en usage long-temps après.

On trouve dans ce siècle beaucoup de vidimus ou de renouvellemens d'anciennes chartes dans lesquelles le prince ou ses baillis, ainsi que les évêques ou les officiaux, attestent qu'ils ont vu et lu la charte originale et que foi doit

être ajoutée au renouvellement ou à la copie revêtue à cet effet de leur sceau.

Quelques chartes de la fin de ce siècle contiennent encore les noms des témoins présens à la rédaction de l'acte; mais les souscriptions avec le mot *signum* et le sigle ou la croix cessent de paraître. La plus grande partie des actes privés se terminent par la date, désignée presque toujours par la fête du saint du jour, ainsi que par celle du mois et de l'an suivie des mots *coràm prochia*, pour indiquer qu'ils ont été lus devant la porte de l'église du lieu où les biens concédés étaient situés.

La charte des libertés communales accordées à la Normandie par Louis X, dit le Hutin, le 19 mars 1315, et scellé du sceau dont il usait du vivant de son père (1), offre la réunion de

(1) Je possède une copie de la charte aux Normands, vidimée sous le scel des vicomtes de Caen et d'Auge qui diffère beaucoup de celle qu'a donnée Dom Le Noir *dans son livre intitulé: la Normandie ancien pays d'Etat, Paris* 1790. Louis X n'y parle pas des plaintes portées par les prélats et les ecclésiastiques, et ne cite que celle des barons, des chevaliers, etc. — Les autres différences qui se rencontrent dans le contenu de la charte, quoique nombreuses, en changent peu le sens et ne valent pas la peine d'être notées ici. Mais il n'en est pas de même de la souscription. Celle de ma copie se termine ainsi : *Datum apud Vincennum sub sigillo nostro anno Domini M. CCC. decimo quinto.* Celle de Dom Le Noir (extraite du trésor des chartes) porte : *Datum apud Vincennum sub*

tous les caractères propres aux actes des premières années du XIV^e^. siècle, et nous donne une idée des franchises et des immunités dont cette province jouissait déjà sous la domination de ses ducs. L'établissement des tabellions ou notaires date du commencement de ce siècle, et les registres ou protocoles du tabellionage de Caen, rédigés par ces officiers d'après l'ordonnance de Philippe-le-Bel du mois de juillet 1304(1), contiennent des documens intéressans sur les transactions, les alliances et les relations sociales des familles normandes. Les aveux rendus au Roi par les abbés ou prieurs des maisons religieuses et aux évêques, aux abbés ou aux grands feudataires par les laïques nous fournissent également des renseignemens précieux pour l'histoire de la province.

La plus grande partie des actes civils, passés en présence du bailli et du garde du scel de

sigillo nostro anno Domini millesimo treçentesimo quinto decimo, mense julio: aliarum vero litterarum tenor est talis. La différence de ces chartes, ainsi que la dernière phrase qui n'existe pas dans la première charte, semblent donner la preuve que ce prince avait accordé sa charte aux Normands quatre mois auparavant, c'est-à-dire avant son couronnement, et lorsqu'il n'avait pas encore de sceau comme Roi de France.

(1) Dans beaucoup de provinces ces registres ne furent établis que vers la fin du XV^e^ siècle.

chaque vicomté, étaient rédigés en français; mais la langue latine resta toujours affectée aux actes de l'officialité, ainsi qu'aux rapports politiques et judiciaires entre les baillis et les évêques. S'il se fait encore dans ce siècle quelques faibles donations aux abbayes, elles sont en général modifiées par des retenues ou chargées de services religieux.

Les transactions, les enquêtes et les procédures, en se multipliant à l'infini, nous font connaître les formes variées de la procédure normande, dans laquelle on retrouve l'institution d'un véritable jury : en effet, il suffit de citer les plaids tenus par le comte Richer au château de l'Aigle (1), pour faire voir que le juge des assises se faisait assister d'un certain

(1) ..... Apud Aquilam castrum à Ricberio ejusdem castri domino submoniti die condicto, et nos et prædictus calumpniator juxtà morem Normanniæ de ecclesia in seculari curia placitaturi convenimus. Ubi præsente et præsidente Richerio cum multis de baronibus suis, matre quoque ejus Juliana præsente, cum et calumpniatoris causatio et responsio nostra fuisset audita, utriusque partis consensu, jussuque præsidentis justitiæ, *electi plures judices*, et in partem ad faciendum missi, et tandem reversi judicium cunctis audientibus enarrare vellent, sæpe dictus calumpniator eos præveniens nullum se de causa sua judicium auditurum professus, calumpniam suam totam ipse quassavit. (Extrait d'un ancien cartulaire de l'abbaye de St.-Père à Chartres déposé à la bibliothèque du Roi à Paris). On trouve beaucoup d'autres exemples semblables.

nombre de jurés, composé le plus souvent de quatre chevaliers et de huit à dix bourgeois, qui, après avoir entendu la plaidoirie et les débats des parties, se retiraient pour délibérer et rentraient ensuite pour déclarer le résultat de leurs délibérations.

Le XV^e^. siècle offre en général peu d'élémens particuliers à la diplomatique normande, même pendant la domination anglaise, à laquelle on doit néanmoins la fondation de l'université de Caen. Cette institution ranima dans l'esprit des Normands l'amour des lettres et des sciences que les dissensions civiles avaient presque anéanti. L'extrait que je donne dans les tables suivantes, tant des actes de cette célèbre université que de ceux qui concernent les établissemens religieux, me dispensera d'entrer dans de plus amples détails sur ce siècle.

Enfin le XVI^e^. et le XVII^e^. siècles offrent encore moins de sujets ou d'élémens diplomatiques particuliers à la province. Je passerai de suite à la description de la paléographie et de la sigillographie normande.

Si on veut établir le parallèle entre les progrès de ces deux arts qui, par leur analogie, semblent destinés à marcher sur la même ligne, on est étonné de voir que celui de la calligra-

phie, porté à son point de perfection pendant les X^e., XI^e. et XII^e. siècles, n'ait fait que décroître dans les siècles suivans, tandis que celui du dessin ou de la gravure des sceaux a toujours marché dans un sens progressif. Cette observation, toutefois, ne s'applique pas à la miniature et aux vignettes des manuscrits de la fin du XV^e. siècle que l'on pourrait à peine imiter aujourd'hui pour l'éclat des couleurs et le gracieux de la composition.

On regarderait sans doute comme un paradoxe l'opinion qui attribuerait aux ravages mêmes des Normands les progrès que l'art d'écrire ou la calligraphie fit dans cette province; cependant elle ne paraîtrait pas dénuée de vraisemblance, si l'on considère que le grand nombre de manuscrits grecs et latins livrés aux flammes par ces barbares, fit attacher un tel prix aux anciens ouvrages échappés à ce désastre, qu'on croyait alors ne pouvoir faire aux églises un présent plus digne d'elles qu'en déposant des livres sur l'autel comme une chose sacrée. Dès lors le besoin de l'écriture se fit sentir généralement. L'art d'écrire, qui avait été réservé jusque là aux clercs et aux moines, prit un accroissement rapide sous l'inspection des évêques, et se répandit ainsi dans les classes

moyennes de la société. Dès le milieu du X^e^. siècle, il existait même des écoles pour les jeunes filles de la Normandie, et nous voyons à la fin du siècle suivant l'abbaye de Sainte-Trinité, à Caen, avoir sa chancelière ou *chartophylax* chargée de la garde des chartes et peut-être même de la confection du cartulaire (1).

Quoiqu'il soit assez difficile de faire sentir les nuances qui distinguent la paléographie normande de l'écriture alors en usage dans les autres provinces de France, on y remarque cependant plus de hardiesse et de rondeur que dans celle de ces dernières. Elle est généralement plus pleine; la tête des lettres que les écrivains font saillir ne s'élève pas dans une proportion démesurée. D'un autre côté, le prolongement du jambage de la lettre R, l'imitation des majuscules romaines dans les noms propres et dans ceux de localité, ainsi qu'un petit trait placé à la base de presque tous les E, forment, pour ainsi dire, les caractères distinctifs de la cursive normande du XI^e^. siècle. Quelques types autographes de cette écriture, dont je donne les spécimens dans la planche 26, suffi-

(1) Je possède un petit cartulaire de cette abbaye, dans lequel sont inscrites les chartes de donations faites en Angleterre, qui paraît écrit de la main d'une femme.

ront sans doute pour faire connaître le degré de perfection auquel la calligraphie était déjà parvenue dans un siècle que nous considérons comme barbare.

La charte prestaire chyrographe, *chartâ prœstaria* (planche 26, fig. 6), de Turstin, fils de Turgis, préposé ou seigneur de *LV. sic* (1), ne nous donne pas seulement une idée exacte de la paléographie et de la forme des chartes particulières de la fin de ce siècle, mais elle prouve en même temps que les Normands connaissaient alors ces espèces d'actes dits *chartæ prestariæ*, par lesquels on abandonnait sous diverses conditions la jouissance de son bien pendant un certain nombre d'années.

La nature et la couleur de l'encre, dont on se servait alors, peuvent encore aider à distinguer les chartes de ce siècle. La couleur en est généralement d'un beau noir (à quelques exceptions près qui peuvent provenir soit de l'influence de l'air, soit de quelque accident); elle a le ton de l'encre de Chine, ou du moins elle est amalgamée dans des proportions si exactes que l'acide n'y prédomine pas. Ce n'est que dans le siècle suivant que j'ai trouvé des

(1) Lue, village situé sur le bord de la mer, à 3 lieues de Caen.

chartes altérées par le mordant de l'encre. L'épiderme du vélin est enlevée d'une façon si uniforme qu'il suffirait de souffler dessus pour donner à cette même charte l'apparence d'une planche gravée à l'eau forte.

L'écriture cursive du commencement du XII^e^. siècle diffère peu de celle du XI^e^., et elle tend toujours à se perfectionner jusqu'en 1200. La charte de la dédicace de l'abbaye d'Ardennes, donnée en 1138 par Richard, évêque de Bayeux, fils de Robert de Glocester, fils du roi d'Angleterre, paraît se rapprocher de l'écriture visigothique ou anglo-saxonne. On y trouve néanmoins tous les caractères de la paléographie normande, c'est-à-dire l'imitation en lettres cursives des majuscules romaines. Dans le *fac-simile* que je donne d'une partie de cette grande charte (planche 27, fig. 1^re^.), j'ai été forcé de placer sur deux lignes ce qui n'en forme qu'une dans l'original. En général, l'écriture de ce siècle est fort nette; le plein des lettres est bien nourri; celles qui sont ascendantes ne s'élèvent pas beaucoup au-dessus des autres; et comme les abréviations ne sont pas aussi multipliées que dans les siècles suivans, elle est assez facile à lire.

Les chartes-parties, *chartæ partitæ*, ou

chyrographes, ont été fort en usage pendant ce siècle. J'ai réuni (planche 27, figures 2, 3, 4 et 5) les diverses coupes des caractères ou lettres chyrographiques d'où ces chartes ont tiré leur nom d'*endentée*, de *crénelée*, d'*ondulée* ou *nébulée*, termes qui furent ensuite adoptés dans le blason.

Dans le commencement du XIII^e^. siècle, l'écriture conserve la même pureté que dans le précédent; mais elle s'altère sensiblement vers la fin, soit parce qu'elle est surchargée de nombreuses abréviations, soit parce que l'art d'écrire était alors plus généralement répandu. Les scribes de cette époque cherchaient à imiter les différens genres d'écriture qu'ils voyaient : telles sont les chartes d'un nommé Guillaume, le Légat de la paroisse d'Ifs près Caen, qui imitent parfaitement l'écriture gothique cursive employée dans la chancellerie romaine, écriture dont les jambages inclinés à gauche commencent et se terminent par un plein fortement prononcé. D'autres copiaient l'écriture des brefs ou petites bulles des papes, remarquable par la coupure des mots liés ensuite par un trait droit de cinq à six lignes de longueur. Il n'est pas même jusqu'à l'écriture anglaise qui n'ait aussi trouvé des imita-

teurs (planche 27, fig. 5). Le livre des cens ou *Liber Rùbens* de Troarn m'a fourni deux types qui pourront servir à comparer l'écriture courante avec celle des manuscrits faite à main reposée. La première feuille contient une déclaration écrite *currente calamo*, et signée des auteurs de ce manuscrit (planche 28, fig. 1re.), tandis que le second folio offre une écriture soignée en encre rouge et enjolivée d'ornemens sur les marges (même planche, fig. 2).

Si l'on compare l'écriture véritablement normande de la fin de ce siècle avec celle du XIVe., on ne trouvera pas entr'elles plus de différence qu'il n'en existe entre les huit *fac-simile* dessinés dans la planche 29. La figure 8, ou l'extrait du rôle de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, semble cependant différer des spécimens précédens; mais le commencement seul est écrit à main posée, et tout le surplus est conforme au genre d'écriture adopté dans ce siècle.

Les rapports que l'on observe entre l'écriture de la fin du XIIIe. siècle et celle du siècle suivant, subsistent encore dans la première moitié du XVe., c'est-à-dire jusqu'à la découverte de l'imprimerie. Dès ce moment les scribes et les calligraphes, animés par la concurrence,

semblèrent redoubler de zèle pour faire tomber cette nouvelle invention. La planche 30, fig. 4, nous fait voir que la chancellerie ne fut pas étrangère à ce mouvement, comme le prouvent les lettres royaux donnés en 1465 par Louis XI, en faveur du patriarche de Jérusalem, Louis de Harcourt, évêque de Bayeux. J'ai donné dans cette même planche, fig. 6, la signature autographe de Loys XI, qui offre un contraste frappant avec les écritures des figures 5, 7 et 8. La dernière de ces figures, qui porte le mot *Tabula*, était beaucoup trop grande pour entrer dans cette planche, elle a été réduite de moitié. Elle se trouve en tête de la table du cartulaire du prieuré du Plessis-Grimould, qui contient 1450 actes attestés par deux notaires certificateurs en 1483.

Il n'est pas rare de voir aussi, vers le milieu de ce siècle, les actes des notaires apostoliques revêtus d'une griffe représentant une croix fort bien enjolivée au pied de laquelle ils inscrivaient leurs noms et prénoms et qu'ils apposaient sur leurs actes en place de leur sceau (planche 27, figures 8 et 9).

La décadence et l'espèce d'abâtardissement dans lesquelles la calligraphie était tombée pendant le XVI^e^. et le XVII^e^. siècles ne m'ont pas

permis de prolonger cet aperçu de la paléographie normande, ni même d'en donner des spécimens. J'aurais eu beau les multiplier, je ne serais jamais parvenu à faciliter la lecture des actes de ces derniers siècles, dont la plupart sont illisibles maintenant, non seulement par l'ignorance des scribes, mais encore par la nature de l'encre qui, chargée de vitriol, est devenue jaune ou verte et a corrodé le papier partout où elle a été appliquée.

Quant à la sigillographie normande et anglo-normande, elle se présente dans nos archives sous des aspects si différens, qu'elle nécessiterait une description fort étendue et pour ainsi dire un traité particulier de diplomatique; mais les diverses figures que j'ai dessinées dans l'atlas me permettront de le réduire à quelques observations particulières que mon crayon n'aurait pu rendre.

Les archives du Calvados ne renferment pas d'ectypes ou matrices des sceaux normands en métal ou en toute autre matière; on n'y trouve que des types ou sceaux de plomb dits *Bulla*, appartenant à une grande quantité de papes. On a cependant découvert depuis quelques années plusieurs ectypes en bronze qui sont maintenant déposés dans le muséum de la société

des Antiquaires de Normandie. Comme la matrice des sceaux était gravée sur toutes espèces de métaux et même sur des pierres fines, les princes s'en faisaient un ornement. Henri VI, roi d'Angleterre, portait en sautoir son sceau particulier ou *Sigillum regium* dont il se servit à défaut de son grand sceau pour sceller une des chartes de l'université de Caen (planche 21, figures 6 et 7).

En général, la cire ou la matière destinée à recevoir l'empreinte de la matrice des sceaux est aussi variée dans sa composition que dans ses couleurs, et elle demanderait à être analysée pour en faire une description exacte. Celle des sceaux de Guillaume-le-Conquérant est d'un blanc fauve et paraît être formée d'un mélange de craie et d'argile blanchâtre amalgamées avec un gluten quelconque. Elle s'exfolie facilement, et néanmoins elle s'est recouverte d'un vernis brun, qui a pris un assez beau poli par le frottement. On ne peut mieux comparer cette cire qu'à la matière papiracée dont les guêpes forment leurs cellules.

Les sceaux de couleur rougeâtre, rouge ou brun rouge, qui parurent ensuite, sont beaucoup plus compactes ou homogènes, et par conséquent encore plus susceptibles de rece-

voir un beau poli par le frottement. Ils sont moins secs au toucher et happent moins à la langue que le précédent. Ils paraissent formés de craie, de plâtre et même de farine plus ou moins colorés par le cinnabre. Ils sont liés soit par le blanc d'œuf, soit par tout autre mucilage qui leur donne l'apparence du stuc avec lequel on fait divers ornemens.

Les sceaux de couleur verte parurent presqu'en même temps que les précédens. Ils diffèrent beaucoup entr'eux, soit par la matière dont ils sont composés, soit par la nature des oxides qui les colorent : aussi offrent-ils toutes les nuances de cette couleur, depuis le vert presque noir jusqu'au vert jaunâtre très-clair. Les premiers sceaux de cette couleur sont assez généralement foncés. Ils paraissent formés d'oxide de cuivre ou vert-de-gris et d'une terre noirâtre ferrugineuse amalgamée avec le naphte et plus souvent avec la glu (espèce de cire mucilagineuse extraite de la plante parasite nommée le Guy). L'extérieur de ces sceaux est souvent recouvert d'un léger enduit ferrugineux qui les fait paraître bruns ; mais lorsqu'il y a absence de cette terre noire et que le cuivre prédomine, ils prennent l'aspect d'une médaille fruste. D'autres conservent intérieure-

ment et extérieurement la couleur du plus beau vert d'émeraude.

On voit aussi une assez grande quantité de sceaux d'une couleur brune plus ou moins foncée. Les chapitres cherchaient à rendre les leurs presque noirs. Ceux de couleur jaune ou de cire vierge mêlée à la résine sont plus rares et semblent plus particulièrement affectés aux doyennés. Quelquefois un mélange grossier de cire verte avec de petits fragmens de cinnabre donne à la pâte l'apparence du jaspe sanguin. D'autres sceaux sont marbrés. Je n'en ai vu qu'un seul, en partie brisé, dont l'intérieur était d'un beau bleu d'indigo. Quelques sceaux, et particulièrement ceux des légats dans la province, imitent souvent l'onyx, c'est-à-dire qu'ils sont formés d'une masse de cire jaune recouverte d'une couche de cire rouge ou verte qui servait à recevoir l'empreinte du sceau. Enfin, plus tard on plaça de la cire ou du pain à cacheter entre deux papiers pour y appliquer le sceau.

Quoique le duc Guillaume eût cherché à introduire en Angleterre les sceaux de cire blanche dont il usait habituellement, nous voyons cependant les princes normands qui lui succédèrent ne pas adopter exclusivement

cette couleur pour sceller leurs diplômes. Les sceaux de Henri II étaient mélangés d'une petite quantité de cinnabre, qui leur donnait une teinte rosée. Ceux de Guillaume-le-Roux et de l'impératrice Mathilde sont entièrement rouges. Richard Cœur-de-Lion paraît être le premier des princes anglo-normands qui ait adopté de préférence les sceaux de cire verte. En général, il n'y avait rien de fixe pour l'adoption de telle ou telle couleur. J'ai vu trois sceaux de Lisiard, évêque de Séez, dont l'un était rouge, l'autre vert noirâtre et le troisième d'un beau vert d'émeraude. Henry, évêque de Bayeux, est le seul prélat en Normandie qui ait adopté une couleur, du moins je n'ai rencontré aucun de ses sceaux qui ne fût en cire verte.

Presque tous les sceaux des chartes particulières des Anglais qui existent encore aux archives sont en cire blanche; néanmoins cet usage n'est pas général. Il en est de même de quelques abbayes en France, telles que Jumièges et Sainte-Trinité de Caen, dans lesquels on trouve proportionnellement plus de sceaux de cire blanche que dans les autres monastères.

La forme des sceaux normands et anglo-normands est aussi variée que ses couleurs;

ils présentent toutes les modifications des figures connues. Il sera pourtant facile de reconnaître dans l'atlas que la forme ronde était adoptée pour les sceaux des princes, des chevaliers et des simples particuliers, tandis que la figure ovale était plus spécialement affectée à ceux des prélats, des abbés, des clercs et même des femmes. On trouve aussi quelques sceaux triangulaires ou plutôt en ovoïde tronqué dans les XII^e. et XIII^e. siècles; mais ceux de forme carrée ou qui sont coupés en exagone ou de toute autre manière, paraissent généralement plus tard.

Je n'ai trouvé qu'une seule empreinte de sceau gravée en creux comme un ectype; mais je suis porté à croire que celle-ci n'était qu'une contre épreuve et que la matrice n'avait pas été gravée en relief.

La gravure des sceaux normands a généralement assez de relief; mais rarement on en trouve en demi-bosse. Dans ce dernier cas, le champ est fort creux et la légende se trouve alors de niveau avec les parties saillantes de la figure.

Il n'est pas rare de trouver aussi dans cette collection des empreintes de pierres antiques qui servaient de contre-scel; elles étaient en-

chassées dans un cercle de métal autour duquel on gravait les mots *Sigillum secretum* ou *secretum meum*. Le sceau de Raoul de Combray, représentant un centaure lançant une flèche (planche 15, fig. 8), et quelques autres figures semblables, prouvent évidemment que les Normands avaient rapporté ces antiques en revenant de la Terre-Sainte.

On ne peut douter que ces divers modèles n'aient développé le goût et stimulé le zèle des graveurs normands; car, si nous suivons les progrès qu'ils firent dans cet art difficile, nous arriverons graduellement de l'enfance de la gravure dans les sceaux de Gilles de Bailleul, d'Amaury de Subligny et autres (planche 5, figures 2 et 3), à une amélioration sensible dans celui de Julienne, abbesse de Caen (planche 12, fig. 1re.), puis à un degré de perfection auquel nous pourrions à peine atteindre aujourd'hui, dans le sceau de Pierre III, évêque de Bayeux, en 1350, qui représente les divers ornemens architectoniques de l'église cathédrale de ce siége (planche 20, fig. 29).

Sous un autre rapport, les sceaux normands peuvent être considérés comme autant de monumens héraldiques qui nous montrent, soit l'introduction des armoiries dans notre pro-

vince, vers la fin du XII^e^ siècle, soit les devises et symboles qui distinguaient les familles. Plus variés peut-être que la tapisserie de Bayeux, ils nous retracent, pour ainsi dire, année par année, les habitudes, les modes et l'industrie de nos pères dans quelque classe de la société qu'il fussent nés. Ainsi, Guillaume-le-*Sutor*, ou le Cordonnier, portait sur son sceau une semelle de soulier et des instrumens de son état; Jean-le-Heuse, une botte; Raoul-le-Carpentar, une hache, etc., etc. (planche 17, figures 18 et 20). Dans une autre classe, Raoul l'abbé, qui, suivant sa charte de l'an 1205, *non erat adhuc miles*, est représenté armé et cuirassé, mais combattant à pied (planche 14, fig. 13); Richard-la-Loé de Fribois, encore adolescent, est représenté tenant un leure pour amuser son chien qui saute à ses pieds (planche 17, fig. 20).

A ces diverses remarques, qu'il faudrait peut-être multiplier encore pour donner une idée moins superficielle de la sigillographie normande, je me contenterai d'ajouter l'exposé des signes caractéristiques ou sacramentels dont les témoins faisaient usage pour attester leur présence ou leur serment. Tantôt ils imprimaient au revers de leur sceau, à la place

du contre-scel, la forme de leur pouce, de leur ongle ou de leurs dents (planche 25, fig. 33). Tantôt ils pétrissaient ou mélangeaient avec la masse de la cire des poils de leur barbe, des brins de paille, ou tout autre corps étranger, pour valider leurs actes de donation ou de saisine, et on avait soin d'en faire mention dans la charte. Un autre signe plus caractéristique encore se rencontre dans un acte émané du conseil du roi en Normandie pendant la domination anglaise en 1440. Le sceau de cet acte, en cire rouge (planche 23, fig. 5), porte les deux lions d'Angleterre sur un fond de fleurs de lys sans nombre; mais il est en outre garni en-dessus et en-dessous d'une torsade de paille pour indiquer que tous les biens du débiteur devaient être vendus jusqu'au parfait paiement de sa dette(1). L'usage de cette torsade en paille

(1) Les gens tenans à Rouen la court du conseil du Roy notre sire à Jehan Lemaire, huissier dudit conseil ou au premier sergent ou sous sergent royal sur ce requis salut : comme par notre jugement et arrest donné et prononcé le 26e jour de novembre l'an 1439 au prouffit et aumonne des religieuses abbeesses et couvent de saincte Trinité de Caen, à l'encontre de Guille Ahrington écuyer, avons entreautres choses condempné le dit Ahrington en despens faitz en la poursuite de cette manière pour les dittes religieuses. Lesquieulx despens baillies par declaration devers certains commissaires par nous de ce ordonnez montans garant sommes aient esté par les dits commis-

ou en jonc marin était fréquemment employée, dans des cas semblables, sur les sceaux des vicomtés et des sergenteries de la province, même antérieurement à cette dernière date. Il est évident que cette forme était une imitation du petit sceau des papes, connu sous le nom de l'Anneau du Pécheur; mais on n'en devine pas le motif. Ce dernier sceau, quoiqu'étranger à la Normandie, a été dessiné dans la planche 25, fig. 27. Il était composé de deux lanières de vélin tordues, incrustées dans la cire, et disposées en un ovoïde au centre duquel le pontife appliquait l'empreinte de son anneau particulier, qui était destiné aux brefs d'indulgence ou à toutes autres petites bulles.

Tel est le résumé, bien imparfait sans doute, des particularités que j'ai remarquées dans la vaste collection des archives du Calvados. Pour donner une idée complète de la diplomatique normande et anglo-normande, il aurait fallu entrer dans de longs développemens qui

saires modérés et tauxés à la somme de trente deux livres unze sol tournois. Si vous mandons et commettons que de la dite somme vous faictes exécution deue sur le dit condempné, ses biens, meubles, héritages et aussi qu'il appartiendra. Donné à Rouen sous le signet du dit conseil du 7e jour d'avril l'an de grâce 1440 après Pasques. Au-dessous est écrit; par les gens du conseil du Roy notre sire en Normandie signé G. Sebire. Cet acte est scellé en queue.

m'eussent entraîné trop loin. Je terminerai cet aperçu par deux observations sur la partie matérielle de mon travail.

La collection des actes que j'ai analysés avec exactitude dans les tables suivantes, provient de trente-trois établissemens civils et religieux dont quelques-uns dépendaient des diocèses de Séez, de Lisieux ou d'Avranches, et qui furent réunis à l'évêché de Bayeux au moment de la première révolution. J'ai classé ces établissemens par ordre alphabétique, et j'ai rangé les actes particuliers à chacun d'eux dans l'ordre chronologique, avec un numéro qui correspond à celui de l'original. Toutefois, la confusion qui régnait dans les archives m'a souvent forcé d'employer deux numérotages différens; dans ce cas, le premier chiffre exprime toujours l'idée chronologique et le second celui sous lequel on trouvera l'acte aux archives.

Le travail que j'ai entrepris exigeait un atlas propre à faire connaître la paléographie et la sigillographie normande. Celui que je donne se compose de trente planches, dont vingt-cinq renferment cinq cents sceaux ou contre-sceaux normands et anglais appartenant à toutes les familles de la province, nobles ou plébéiennes. Ils sont classés par ordre chrono-

logique; cependant les différens ordres religieux, militaires ou civils y forment une division particulière dans chaque siècle. Enfin, les cinq dernières planches suivent le même ordre et contiennent un grand nombre de spécimens destinés à faire connaître les progrès et la décadence de la calligraphie depuis le XI^e^. siècle jusqu'au XV^e^. siècle inclusivement.

ABBAYE

D'ARDENNES,

DE L'ORDRE DE SAINT-NORBERT OU DES PRÉMONTRÉS.

***** Cette abbaye faisait partie du diocèse de Bayeux; elle fut fondée vers l'an 1121 par Aiulphe du Marché et Asceline, son épouse; mais la charte de cette première fondation n'existe plus.**

N°. 1^er^. Charte datée de l'an 1138, par laquelle Richard de Glocester, évêque de Bayeux, fait la dédicace de l'église et confirme la fondation de l'abbaye « appelée de toute antiquité Ardennes, faite par Aiulphe de Foro (ou du « Marché), du consentement de ses fils, Guillaume de « Baron, Alard d'Hermanville, Garin et Vaultier. » — Voyez, à la planche 26, le *fac simile* des deux ou trois premières lignes de cette charte, insérée dans le *Gallia Christiana*, qui peut être considérée comme l'un des meilleurs *specimens* de la calligraphie du commencement du XII^e^. siècle. Cette charte était revêtue des sceaux de Richard et de son chapitre de Bayeux, mais ils en ont été arrachés. (Planche 26, fig. 1^re^.)

N°. 2. Charte de l'an 1165, par laquelle Henry, évêque de Bayeux, donne à l'abbaye d'Ardennes la dîme de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe, et confirme les donations faites à cette abbaye par les évêques, ses prédécesseurs, et autres. Elle est attestée par un grand nombre de témoins, et elle portait plusieurs sceaux, dont il ne reste qu'un fragment en

cire rouge, recouvert d'une couche de cire verte. L'empreinte en était trop endommagée pour pouvoir la dessiner.

N°. 3. Charte par laquelle Philippine, fille de Hugues de Rosel, donne à l'abbaye d'Ardennes, du temps du roi Henry, roi d'Angleterre, diverses pièces de terre à Grouchy. Cette charte fut passée à Caen, dans le château du roi, l'an de l'incarnation 1176, en présence des juges séants à l'échiquier, lesquels sont dénommés dans cette charte.

N°. 4. Renard d'Anisy confirme, en 1179, une donation de terre qui dépendait de son fief de Villons, faite par Gondouin, fils de David, et il reçoit, pour cette confirmation, 70 sols manceaux. Cet acte est attesté par Hugues de Ver, et Hamelin son fils, de Mathan, Richard, fils de Raoul d'Anisy, Roger, fils de Morel d'Anisy, et par Alverède, fils Renaud, fils d'Alverède de *Cloie*. Tous les sceaux sont brisés.

N°. 5. Acte cyrographe, *crenelé* et non *endenté* (suivant l'usage le plus commun) (1), passé à Rouen, l'an de l'incarnation 1191, à la cour du roi, dans le cloître de Saint-Gervais, pour régler un différent entre l'abbaye d'Ardennes, d'une part, et Paul de Baron, sa femme et ses enfans de l'autre, au sujet des fiefs et tennemens donnés à cette abbaye par Aiulphe du Marché.

N°. 6. Copie d'une charte sans date, de Richard, roi d'Angleterre, duc de Normandie, etc., etc., par laquelle il une à Ardennes toute la terre qu'il possédait à Noyers, près le mont de Montbroc, et particulièrement le domaine de Tesnières, pour la nourriture et la pâture des bestiaux de l'abbaye. Le *vidimus* de cette copie est de l'an 1629.

N°. 7. Roger de Perelle ou Perrier, ainsi que sa femme et ses deux fils, Richard et Nicolas, donnent à l'abbaye d'Ardennes, en 1193, leur terre de Perriers, et confirment les donations précédemment faites à cette abbaye par leur père.

N°. 8. Hugues de Coulibeuf, du consentement de Guillaume Deschaufour, son frère aîné, confirme, en 1195, la donation faite à Ardennes par Hugues de Demouville, d'une pièce de terre qui dépendait de son fief de Demouville, et les religieuses lui donnent, pour cette confirmation, 24 livres d'Anjou, ainsi que 20 sols à son frère Guillaume. Les sceaux sont brisés.

(1) Voyez l'Atlas, planche 27, fig. 5.

N°. 9. Philippe, fils de Robert, fils de Bernard, et sa femme, donnent à l'abbaye d'Ardennes, en 1196, une maison à trois étages, située à Caen, et qui avait appartenu à Jean Coeffier, afin que Robert, abbé d'Ardennes, pût entretenir une lampe ardente, de jour et de nuit, devant le grand autel de l'église.

N°. 10. Henry, évêque de Bayeux, par une charte datée de l'an 1198, donne à Ardennes l'église de Saint-Contest d'Anthie avec toutes ses dépendances, sur la présentation de Roger de Coignières, du consentement de Thomas, son frère. Les sceaux brisés.

N°. 11. Acte cyrographe en date de l'an 1198, par lequel Robert, abbé d'Ardennes, et Richard de Than terminent un différent qui s'était élevé entre eux au sujet d'un fief que le dernier tenait à Buron de Vaultier, fils d'Aiulphe du Marché.

N°. 12. Charte sans date, par laquelle Guillaume Bacon de Molay donne et décharge l'abbaye d'Ardennes du service que lui devait Jehan de St.-Loup, pour deux acres de terre qu'il tenait de lui dans la paroisse du Breuil. Cette charte est revêtue de son sceau et contre-scel. (Planche 9, fig. 9.) Le contre-scel est le même.

N°. 13. Acte sans date, par lequel Robert, abbé d'Ardennes, déclare que Guillaume Bacon a donné à l'abbaye, du consentement de Henry, évêque de Bayeux, le patronage de ses deux paroisses du Breuil et de Blay pour l'entretien de trois chanoines dans ladite abbaye. Cette charte, attestée par un grand nombre de témoins, est revêtue du sceau de Robert, sur lacs de fil tressé de blanc, de bleu et de rouge. (Planche 4, fig. 12.)

N°. 14. Renauld, comte de Cestre, déclare, dans un acte sans date, que Philippine de Rosel, du consentement d'Alix, sa mère, a donné à l'église d'Ardennes dix acres de terre de son domaine de Grouchy, pour le salut de son ame et de la sienne, et qu'elle a reçu, pour cette concession, 42 livres d'Anjou de la main des moines de ladite abbaye. Cet acte était revêtu de son sceau en cire verte, mais on ne peut plus distinguer aucun trait.

N°. 15. Roger de Croylet (de Creully), fils de Richard, fils du comte de Glocester, donne à l'abbaye d'Ardennes diverses pièces de terre *super viam caleciam*. Cette charte, sans date, est revêtue de son sceau en cire verte (Planche 9,

n°. 10), mais la légende en est brisée. Ella a en outre pour témoins Guillaume de Viana, Nicolas de Creully, Godefroy de Creully, maître Guillaume d'Anglescheville, et par ses quatre frères, Richard, Robert, Guillaume et Henry, qui donnent leur consentement à cette concession.

N°. 16. Guillaume Chambellan de Tancarville donne à Guillaume de S^t.-Jean, pour son hommage, tout le tennement, ainsi que les redevances, que Vaultier, fils d'Aiulphe du Marché, tenait de lui dansla paroisse de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe, et il reçoit, pour cette concession, *un anneau d'or*. Le sceau de cette charte sans date est brisé, mais elle a pour témoins Vaultier de Grandville, Raoul de Giberville, Nicolas de Vieux et autres.

N°. 17. Herbert, fils de Roger de Brecy, donne à Lucas de Pincerne, pour son hommage, des terres comprises dans plusieurs vavassories, situées à Audrieu, et qui sont désignées dans cette charte. Cette donation est confirmée par Guillaume Le Breton, et elle est attestée par de nombreux témoins. Les sceaux en sont brisés et il n'en reste plus que les lacs en soie rouge et blanche.

N°. 18. Guillaume de Maizet et Godefroy, son fils aîné, donnent à l'abbaye cinq acres et demie de terre, qu'ils tenaient, dit la charte, *astricti sacramento*. Elle n'est point datée, mais elle a pour témoins Robert, alors abbé d'Ardennes, Jehan Mansell chev^er., Robert de Landes, Simon de Montbray et autres. Le sceau en est brisé et il ne reste que les lacs en fil blanc, rouge et bleu.

N°. 19. Robert, évêque de Bayeux, confirme la donation de la dîme de Saint-Contest, faite à l'abbaye d'Ardennes par Gautier-d'Agneaux, à l'exception cependant de la dîme de trente acres de terre que le même Gautier avait donnée précédemment à l'abbaye d'Aunay. Cette charte n'est point datée et le sceau est brisé.

N°. 20. Robert, comte de Cestre, donne à Ardennes toute la terre de Louvigny, qui avait appartenu à Gaultier, fils d'Aiulphe du Marché, de Caen. Cette charte, sans doute, a pour témoins Guillaume de Minières, alors sénéchal, ainsi que Philippe d'Aubigny, Henry de Calix et plusieurs autres. Elle était scellée en lacs de soie rouge et blanche, mais le sceau est brisé.

N°. 21. Hervé de Missy, ainsi que ses fils, Philippe et Robert, donnent à Ardennes diverses pièces de terre à Missy. Cette charte est sans date et le sceau est brisé.

N°. 22. Jean, fils de Robert Beleth, donne à l'abbaye d'Ardennes une maison, située à Caen, qu'il tenait de Jean de Thorigny, ainsi que diverses redevances en grain, à prendre sur le territoire de Venoix. Cette charte est sans date et le sceau est brisé.

N°. 23. Mathilde d'Écoville, veuve, du consentement de ses fils, Garin et Guillaume, donne à l'abbaye d'Ardennes la maison de Robert Balby ou Bauby, sise à Caen, et sujette à diverses redevances. Cette charte n'est point datée, mais elle est attestée par Robert, alors abbé d'Ardennes.

N°. 24. Guillaume, fils de Richard-La-Choire, donne à l'abbaye d'Ardennes une pièce de terre, située dans *la vallée de la Croix, à Caen*. Cette charte, sans date, est attestée par Robert, abbé d'Ardennes.

N°. 25. Roger Larcher, fils de Robert, fils d'Ozane, donne à Ardennes deux pièces de terre à Brouais, et il reçoit, pour cette concession, 9 livres d'Anjou des mains de l'abbé Robert, qui confirme cette charte sans la dater.

N°. 26 (sans date). Simon de Loucelles, fils de Guillaume de Loucelles, donne à Ardennes trois pièces de terre à Brouais. Le sceau est brisé.

N°. 27. Cette charte, de Mathilde d'Écoville, sœur de Roger, fils de Henry, est une répétition de celle n°. 23, ci-dessus.

N°. 28. Guillaume de St.-Jean donne à l'abbaye de Sainte-Marie d'Ardennes et aux chanoines de l'abbaye de la Luzerne deux pièces de terre, situées à Cussy et Saint-Germain, chargées de plusieurs redevances que lui faisait Gaultier, fils d'Aiulphe du Marché. Cette charte n'est pas datée.

N°. 29. Guillaume de Rosel, chevalier, donne à l'abbaye trois vergées de terre, situées près du puits de la Villette, entre la terre de Philippe, fils Normandie, et celle de Hardoin Drogon. Le sceau est brisé et la charte n'est point datée.

N°. 30. Gaultier d'Agneaux donne à l'abbaye d'Ardennes la dîme de tout ce qu'il possédait dans le territoire de Couvrechef et de Maslon, et il reçoit, pour cette concession, 260 livres tournois. (Sans date et sans sceau.)

N°. 31. Le même donne à la même abbaye deux parties de la dîme de Buron. Ce dernier acte fut passé aux assises, dans le château de Caen, mais il est impossible de lire les noms de ceux qui y assistèrent, ainsi que la date de cet acte.

N°. 32. Robert, fils de Jacques, donne à l'abbaye d'Ardennes deux maisons dans la Basse-Rue, à Caen, que Bernard de Ranville tenait de lui, à charge d'une redevance de 7 sols manceaux, 2 chapons et 30 œufs. Cette charte, sans date, a pour témoins Robert, abbé d'Ardennes, Robert de Pont-Audemer et plusieurs autres.

N°. 33. Voyez le n°. 97.

N°. 34. Richard d'Escorcheville d'Hermanville déclare, par un acte non daté, que Guillaume d'Escorcheville a choisi l'abbaye d'Ardennes pour le lieu de sa sépulture, et qu'il a donné, d'après son consentement, trois vavassories à Cambes et à Maslon, sujettes en redevances de froment. (Les sceaux brisés.)

N°. 35. Renaud, fils de Robert de Montigny, donne à l'abbaye d'Ardennes tous les droits qu'il avait sur le fief que Renaud Boton ou Botin leur avait concédé à Tesnières. Cette charte, sans date, a pour témoins Richard Harenc, Samson de Maslon, ainsi que Renaud et Serlon, ses frères, Robert, dit l'Empereur, et autres.

N°. 36. Hugues, fils de Raoul de Noyon, confirme une donation de terre, située dans cette paroisse, faite par Ranulf Botin, fils de Samson, pour être enterré dans l'abbaye.

N°. 37. Le même Hugues de Noyers donne à l'abbaye d'Ardennes tout le tennement qui avait appartenu à Raoul de Noyers, qui était connu sous le nom du domaine de l'Évêque, et il reçoit de l'abbé Robert 56 sols angevins. Cette charte, sans date, est attestée par ce même abbé et par un grand nombre de témoins.

N°. 38. Roger de Coisnières donne à Ardennes l'église de Saint-Contest d'Authie avec toutes ses dépendances. Cette charte, sans date, a pour témoins maître Robert Postel, Geoffroy de Loucelles, Guillaume de Mortain et autres.

N°. 39. Richard de Manières déclare que, d'après son consentement, Aubert, fils de Roger de Burcy, a donné à Lucas de Pincerne dix pièces de terre à Brouais, pour 16 livres d'Anjou et son hommage. Cet acte, sans date, est attesté par beaucoup de témoins.

N°. 40. Jean, fils d'Alberède de Brecy, donne à l'abbaye une maison et ses dépendances, située à Kahaignoles. Sceau brisé.

N°. 41. Roger Larcher donne à l'abbaye trois pièces de terre à Brouais, et l'abbé Robert lui donne, pour cette concession, 12 livres d'Anjou. Les sceaux brisés.

N°. 42. Guillaume de Sola, chevalier, donne à l'abbaye de Sainte-Marie d'Ardennes deux acres de terre entre la Croix-Baudry et Franqueville. (Sans date.)

N°. 43. Roger de Coisnières donne à l'abbaye une pièce de terre à Coulonces, que Jourdain fils, de Fleury, tenait de lui, ainsi que les redevances en poules et œufs qu'il lui faisait.

N°. 44. Guillaume de Semilly, archidiacre de Bayeux, qui tenait alors le siège de l'évêché, vacant, déclare, par un acte sans date, que Thomas Malfilastre donna à Robert, abbé d'Ardennes, l'église de Saint-Quentin et tous les droits dont il jouissait dans cette paroisse. (Le sceau, en cire verte, est en partie brisé.)

N°. 45. Cécile de Ferrières donne à l'abbaye d'Ardennes la dîme de la moitié de son moulin de Vaux. Cette donation, sans date, a pour témoins Guillaume Bacon du Molay, Roger d'Agneaux, Guillaume Bacon de Formigny, Roger d'Anjou, Pierre Paluel, prêtre, Richard de Combray, Vivien de Vaux, Roger, son fils, et autres.

N°. 46. Guillaume de Vienne et Girose, sa femme, donnent à l'abbaye deux acres de terre à Vaussieux (*apud Vauxcium*), et il reçoit, pour cette concession, 10 livres d'Anjou. (Sceau brisé et sans date.)

N°. 47. Ansquetil fils, d'Engueler, donne à Ardennes un septier de froment de rente, à prendre dans la paroisse de Mesnil-Patri, qui lui avait été concédé par Guillaume de Samois, pour son service. (Sans date et sans sceau.)

N°. 48. Néant.

N°. 49. Richard du Marché (*de foro*), pénitentier de Bayeux, donne une décharge à l'abbaye d'Ardennes de la redevance d'une demi-livre de poivre qu'elle lui devait, et il reçoit, pour cette concession, 20 sols angevins des mains de Robert, qui en était alors abbé. Cet acte est sans date et le sceau en est brisé.

N°. 50. Nicole, veuve de Henry Fitz-Herbert, donne à l'abbaye, pendant sa viduité, une pièce de terre à Basly. (Le sceau brisé.)

N°. 51. Hugues, archidiacre de Bayeux; confirme la donation du patronage de l'église de Sainte-Marie-de-Beriou, faite à l'abbaye d'Ardennes par Robert de Faurie, clerc, et Guillaume de Beriou. Cet acte n'est point daté.

N°. 52. Guillaume Taillebois donne à Ardennes une

terre à Secqueville, pour le repos de son ame, ainsi que pour celle de son frère Robert. (Sans date.)

N°. 53. Raoul d'Éterville, du consentement d'Alain de Falaise, son père, donne à l'abbaye d'Ardennes une pièce de terre à Éterville. (Sans date et sans sceau.)

N°. 54. Guillaume, fils d'Alain de Falaise, donne à l'abbaye d'Ardennes quatre acres de terre de son domaine d'Éterville, et il reçoit des chanoines, pour cette concession, 6 livres, monnaie du Mans.

N°. 55. André Groart de Venoix donne à l'abbaye une demi-acre de terre à Venoix, près la Croix-Alexandre. (Sans date.)

N°. 56. Robert Vilain, du consentement de Guillaume de Cléville, son seigneur, donne à l'abbaye deux acres de terre à Venoix, et reçoit, pour cette donation, 14 livres d'Anjou de la charité des moines. (Sans date.)

N°. 57. Confirmation de la charte précédente, par Guillaume de Cléville.

N°. 58. Guillaume de Grana, fils Guillaume, confirme la donation de terre à Buron, près la chapelle Saint-Pierre, que Ranulf de Nigelle, de Caen, son neveu, avait faite à l'abbaye. Cette charte, sans date, est attestée par Robert, alors abbé d'Ardennes.

N°. 59. Geoffroy Taillebot et Gilette, sa femme, donnent à Ardennes une pièce de terre à Venoix. Cette charte, sans date, est attestée par Robert, abbé d'Ardennes, qui leur donne 6 livres d'Anjou pour leur concession.

N°. 60. Alain de Venoix et Asceline, sa femme, donnent à l'abbaye d'Ardennes deux maisons à Caen, ainsi que le four dit Morant, avec toutes ses dépendances, que Geoffroy de Rapendou leur retenait injustement, et ils reçoivent, pour cette concession, 10 livres, monnaie du Mans, des mains de Robert, abbé d'Ardennes. Cet acte, sans date, fut passé dans ladite abbaye, et il fut ensuite lu à Caen, devant lesdites maisons et four, en présence des voisins, savoir : Jean, fils de Nigelle, Guillaume Estornel, Guillaume Peschet, Robert Iseult, Nicolas Pigache, Guillaume de Coventrie, Ansquetil Le Roi et autres.

N°. 61. Elise de Brécé, fille de Robert de Brécé, donne à Ardennes une pièce de terre à Perriers, vers Saint-Aubin, qui s'étend sur le territoire de Bernières. (Sans date et le sceau brisé.)

N°. 62. Herbert d'Agneaux donne à l'église de Saint-Sulpice (de *Lugeio*) toute la dîme dont il jouissait à Tierceville jusqu'à Creully. (Sans date.)

N°. 63. Sello d'Hermanville, chevalier, donne à Ardennes une pièce de terre, située à la Marke, près la mer, qui lui venait de Hugues Goscelin. Cette charte est sans date.

N°. 64. De la Haye Des Isles, mère de Thomas Guernon, déclare que son fils doit défendre contre Hasculf de Subligny toutes les terres qu'elle a données à l'abbaye, et qui sont situées dans la paroisse de Longue-Rue, auprès de Bérolles. (Sans date.)

N°. 65. Illisible.

N°. 66. Henry, fils de Richard, fils de Henry Fitz-Herbert, donne à Ardennes tous les droits qu'il pouvait avoir dans un tennement que Toustain-Corbet tenait de lui à Venoix. (Sans date.)

N°. 67. Henry, fils de Henry Fitz-Herbert, donne à l'abbaye les maisons et le tennement que Simon d'Escures tenait de lui à Caen, pour diverses redevances. (Sans date.)

N°. 68. Le même Henry confirme la précédente donation en présence de Samson, alors abbé de Caen, et de Guillaume Poignant, vicomte de cette même ville. (Sans date.)

N°. 69. Richard, roi d'Angleterre, duc de Normandie, etc., déclare qu'il décharge ses chanoines d'Ardennes des droits de douane, de péage et de tous autres droits coutumiers sur toutes ses terres en-deçà et au-delà de la mer, ainsi que dans tous ses châteaux, villes, etc., etc. Cette charte, sans date, a pour témoins Guillaume de S^t.-Jean, et fut donnée à Domfront, le 7^e. jour d'avril. Elle était scellée en double queue, mais le sceau en est brisé.

N°. 70. Autre charte du même roi Richard, d'Angleterre, par laquelle il annonce qu'il a pris en ses mains, sous sa garde et protection, son abbaye de Sainte-Marie d'Ardennes. Cette charte, également sans date, a pour témoins Guillaume du Homet, conestable de Normandie. Elle fut aussi donnée à Domfront, le 8^e. jour d'avril. Elle était scellée en double queue.

N°. 71. Guillaume de Baron confirme à l'abbaye toutes les donations faites par ses ancêtres, qui, suivant sa charte, en furent les fondateurs. Son sceau est brisé.

N°. 72. Michel d'Anisy donne à Ardennes une pièce de

terre, sise à Anisy, sur la voie des Carreaux, jouxte le moulin. (Sans date.)

N°. 73. Raoul de la Broise, dont les ancêtres furent, suivant cette charte, les bienfaiteurs de l'église de Sainte-Marie, à Sainte-Honorine, donne à Ardennes une pièce de terre sur la mare de Bretteville.

N°. 74. Richard, fils d'Odon de Loucelles, donne à Ardennes deux pièces de terre à Loucelles, à charge d'une rente en froment. (Sans date.)

N°. 75. Confirmation de la précédente donation par Guillaume, fils de Richard de Loucelles.

N°. 76. Raoul Beleth donne à l'abbaye, pour le repos de l'ame de son frère, Guillaume Carel, diverses rentes qu'il avait à prendre à Caen, sur la maison de Guillaume de Grocy.

N°. 77. Richard Tesart, du consentement de Roberge, sa femme, donne à Ardennes un tennement à Tesnières, dépendant du fief de Guillaume de Noyers.

N°. 78. Confirmation de cette donation par Renaud Tesart, leur fils.

N°. 79. Confirmation de la précédente donation par Guillaume de Noyers, comme dépendance de son fief.

N°. 80. Georgina de Colombières donne, pendant sa viduité, à l'abbaye, trois pièces de terre à Colombières, dans le Bois-Osbert, à charge de diverses redevances.

N°. 81. Vaultier d'Agneaux donne une pièce de terre et confirme la donation de celle dite la Petite-Londe, faite à l'abbaye par Richard d'Agneaux.

N°. 82. Guillaume du Ham confirme la donation faite à l'abbaye par Vaultier, fils d'Aiulphe, ainsi que celles de son aïeul et de sa mère Alix, et, par la même charte, il ratifie également la donation de Vignes, faite par Asceline de la Porte et Thomas, son fils, ainsi que celles de Jean, Osbert et Guillebert de Rue, et Raoul de Kefdeville. (Le sceau brisé.)

N°. 83. Jean de Kefdeville donne à l'abbaye tout ce qu'il possédait dans le fief du Ham, ainsi que sa portion du marais de Gavay. (*Id.*)

N°. 84. Richard de Vaussy ou Vaussieux donne à Ardennes deux pièces de terre dans cette paroisse.

N°. 85. Raoul de Berion, fils de Guillaume de Berion, confirme à l'abbaye la donation du patronage de Berion ou Baron, faite par Guillaume, son père.

N°. 86. Guillaume de Wandar ou Bandar, fils de Geoffroy, confirme à l'abbaye la donation d'un manoir, que lui avait fait Robert Mabon de Secqueville, et qui dépendait de ses domaines.

N°. 87. Hébert Foucher et Richeult, sa femme, donnent à l'abbaye une pièce de terre à Venoix.

N°. 88. Jean de Putot, fils de Eudes de Putot, donne à l'abbaye une masure à Cahagnolles, ainsi que la 4e. partie du fief de Brouais.

N°. 89. Gervais Loucelles donne à l'abbaye une portion de terre à Dussy, jouxte la terre de Robert, fils Marie, jusqu'au puits de Marie Lambert.

N°. 90. Henry, évêque de Bayeux, confirme la donation faite par Hugues de Noyers, des terres que Roger et Gervais, ses frères, tenaient de lui à Tesnières. (Sans date et le sceau brisé.)

N°. 91. Henry, évêque de Bayeux, déclare que Hervé de Missy, ainsi que Philippe et Robert Hervé, ses fils, ont donné à Ardennes plusieurs pièces de terre à Missy. (*Id.*)

N°. 92. Henry, évêque de Bayeux, confirme les donations faites à l'abbaye par Vaultier, fils d'Ainlphe du Marché, tant à Caen qu'à Louvigny, ainsi que l'abandon de tous ses autres biens, tant en Angleterre qu'en Normandie.

N°. 93. Henry, évêque de Bayeux, fait un accord entre l'abbé de Sainte-Marie d'Ardennes, le prieur du Plessis et les clercs de l'église de Noyers, au sujet de la dîme de cette paroisse. Cet acte, daté de l'an de l'incarnation du Seigneur, 1190, était revêtu de son sceau, ainsi que de celui des abbés d'Ardennes et du Plessis, mais ils sont brisés.

N°. 94. Henry, évêque de Bayeux, fait un accord entre Reginald, abbé de Saint-Vandrille, et Robert, abbé d'Ardennes, au sujet d'une partie de la forêt du Breuil; et pour consolider à jamais cet accord, l'abbé d'Ardennes s'engage à donner à l'abbaye de Saint-Vandrille une livre de poivre tous les ans, à la fête de Saint-Gabriel. (Les sceaux sont brisés.)

N°. 95. Paul de Baron, sa femme, Guillaume, son fils aîné, ainsi que ses autres enfans, font diverses donations à Ardennes, pour terminer un différent qui existait entre eux, au sujet des fiefs et tennemens qu'Ainlphe du Marché et ses enfans possédaient dans la Normandie. Cet acte fut passé à Rouen, en présence de Henry, évêque de Bayeux, de Guil-

laume, fils de Raoul, sénéchal de Normandie, et de plusieurs autres témoins, tant clercs que laïcs. Cette charte est datée de l'an 1191, mais les sceaux sont brisés.

N°. 96. Henry, évêque de Bayeux, par une charte de l'an 1191, datée également de Rouen, confirme la donation par l'accord précédent.

N°. 97. Hugues de Noyers, chevalier, fils de Raoul de Noyers, du consentement de Raoul Tesson et de Henry, ses frères, ainsi que de ses enfans, Guillaume, Renaud et Raoul, donnent à l'abbaye une partie du bois de Tesnières, dans la paroisse de Noyers, et il reçoit, pour cette concession, 50 livres d'Anjou des mains de l'abbé Robert. Cette charte, datée de l'an 1200, a pour témoins Ansgot, abbé de La Luzerne, Ansquetil de Saint-Waast, Gervais et Roger Abadorte, Raoul de Landa, Guillaume de Moretain, Symon de Montbray et autres. Le sceau, en cire rouge brunâtre, brisé.

N°. 98. Copie d'une charte de Jean, roi d'Angleterre et duc de Normandie, datée du 6 février de la 1re. année de son règne, par laquelle il confirme à l'abbaye d'Ardennes la donation du bois de Livry et du moulin de Gémare, à Caen, que lui avait faite le roi Richard, son frère; ensemble toutes les autres donations faites à cette abbaye.

N°. 99. Robert, évêque de Bayeux, confirme à l'abbaye d'Ardennes le patronage des églises de Blay et du Breuil, qui lui fut donné par Jean de St.-Lo. (Cette charte n'est pas datée et le sceau est brisé.)

N°. 100. Bulle du pape Lucius II, du III des ides de mai, la 1re. année de son pontificat, adressée à Gislebert, prieur d'Ardennes, par laquelle il confirme tous les priviléges et donations faites à cette abbaye. Cette bulle est fort bien conservée, mais le sceau en est enlevé.

N°. 101. Copie d'une bulle du pape Jean XXII, de la 1re. année de son pontificat, par laquelle il exempte l'ordre des Prémontrés du paiement des dîmes en France, etc., etc.

N°. 102. Bulle du même pape Jean XXII, donnée à Avignon, le 17 des calendes de juin, la 4e. année de son pontificat, adressée à l'évêque de Bayeux, par laquelle il confirme la donation de l'église de Saint-Contest, faite à l'abbaye d'Ardennes. Cette bulle est revêtue de son sceau, en plomb.

N°. 103. Copie de la même bulle.

N°. 104. Bulle du pape Grégoire, donnée le III des ides de juillet, la 1re. année de son pontificat, par laquelle il prend sous sa protection les biens de l'abbaye d'Ardennes.

N°. 105. Henry Fitz Henry, fils de Richard, donne à Ardennes deux acres de terre à Venoix, jouxte *les murs de la Léproserie de Caen*. Cette charte est de l'an 1201. Le sceau en est brisé.

N°. 106. Barthélemy de Livet donne à l'abbaye d'Ardennes tout le tennement de Loucelles, que Robert Benoist tenait de lui.

N°. 107. Symon Orgon vend à Hugues Du Vernay, en 1202, une pièce de terre près de Sennevières.

N°. 108. Richard Du Marché et Jehanne, sa femme, donnent à l'abbaye d'Ardennes, en 1202, plusieurs pièces de terre à Basly, dans la delle des Carreaux.

N°. 109. Gillebert du Marché, fils de Gillebert du Marché, donne à l'abbaye tout ce qu'il pouvait posséder dans le tennement que Guillaume Le Roux tenait de lui, savoir : *terram nominatam feodi mei quæ est retro perriguum meum, in vico oximino, scilicet de tertio pilario de Manerio Philippi de sarragocia usque ad Hebergagium Galfridi Taupin, etc.* Cet acte fut passé à Caen, l'an de l'incarnation 1206, en présence de Guillaume de Cellario *maiore* et *paribus communio*.

N°. 110. Contestation entre l'abbé de St.-Étienne de Caen et Barthélemy de Livet, au sujet des terres de Loucelles, que Hugues le Villain, son oncle, avait données à cette abbaye, laquelle fut jugée aux assises tenues à Caen, en 1207, devant Pierre de Tilly, alors sénéchal de cette ville, Richard d'Argences et autres barons.

N°. 111. Vaultier d'Aigneaux, par une charte de l'an 1207, confirme la donation qui avait été faite par ses ancêtres à l'abbaye d'Ardennes des dîmes de Saint-Contest, de Buron, de Maslon et de Couvrechef. Cette donation est également confirmée par son fils Philippe d'Aigneaux. Les sceaux, gravés en creux, sont en partie effacés.

N°. 112. Raoul Tesson confirme, en 1207, la précédente donation, et le même acte renferme la confirmation de Robert, évêque de Bayeux.

N°. 113. Guillaume de Vienne, chevalier, et Girose, sa femme, par une charte de l'an 1210, déclarent qu'ils donnent à l'abbaye d'Ardennes, après leur mort, la terre

qu'ils possédaient à Mathieu depuis plusieurs années, et qu'ils avaient eue de Guillaume de Vienne, clerc de Creully.

N°. 114. Robert, évêque de Bayeux, par une charte du mois de février 1210, confirme le droit de patronage de l'église de Sainte-Marie de Baron, qui avait été donné à l'abbaye d'Ardennes.

N°. 115. Robert, évêque de Bayeux, par une autre charte de la même année, confirme également la donation de la dîme de Saint-Contest.

N°. 116. Guillaume, fils de Godefroy du Valdarie, donne à Ardennes 3 acres et demie de terre à Saint-Gabriel, près du Manoir et du Fresne. Cette charte, datée du 3 juin 1213, fut déposée *super altare Sancta Maria de Vovi*. Le sceau brisé.

N°. 117. Guillaume de Gouviz donne à l'abbaye d'Ardennes, en 1214, un champ de terre à Baron, dans le val d'Esquay. (Le sceau brisé.)

N°. 118. Raoul de Landes, chevalier, donne à Ardennes, en 1216, une rente d'un septier de froment, à prendre sur une pièce de terre à Mathieu (Maton), sur le chemin de Beuville (Bosvilla).

N°. 119. Guillaume de Loucelles donne à Ardennes, en 1218, son champ de *Keminet*, ainsi qu'une autre pièce de terre au-dessus de ce champ.

N°. 120. Roger L'Archier, fils Robert, fils Osanne, donne à Ardennes, en 1218, une pièce de terre entre Audrieu et Loucelles, appelée la *Wendine de la Cambre*. Il confirme en outre d'autres donations précédemment faites à cette abbaye.

N°. 121. Pétronille, femme de Richard, fils de Henry Fitz Herbert, donne à Ardennes, en 1218, 15 livres tournois de rente, à prendre sur sa maison de Caen, tenue, à droit hérédital, par Robert Guerart.

N°. 122. Roger, abbé de Saint-Ouen de Rouen, confirme, en 1220, toutes les donations faites à l'abbaye d'Ardennes, qui dépendaient des fiefs de Saint-Ouen, tant dans la paroisse de Venoix que dans celles de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe et de Franqueville. Il confirme également celles qui dépendaient des fiefs du Ham, appartenant à Saint-Ouen, qui se composaient de terre et de vignes, à charge par l'abbaye d'Ardennes de payer à Saint-Ouen une rente annuelle de 30 sols tournois. Les deux sceaux sont brisés.

N°. 123. Julienne, fille de Roger Le Cordier, donne à Ardennes tout ce qu'elle possédait à Tilly, dans le champ de la Petite-Mare, du fief de Robert Odart. Cet acte fut passé au mois d'octobre 1221. *In crastino dedicationis Basilice Sancti Michaelis in monte Tumbar.* (Le sceau brisé.)

N°. 124. Aalix et Osana de Cussy, sœurs, confirment, en 1222, la donation faite par Achon de Cussy, leur frère, composée de diverses pièces de terre, situées à Brouais.

N°. 125. Aelina, veuve de Raoul L'Abbé, donne à Ardennes, en 1224, diverses redevances en grain.

N°. 126. Laurence, fille de Geoffroy de Rapendou, par une charte de l'an 1224, donne à Ardennes, pendant sa viduité, trois acres de terre à Mathieu, que Othon et ses héritiers tenaient d'elle à titre de fief, à charge de diverses redevances.

N°. 127. Renaud *as manseis* aux Manceaux de Caen, donne à Ardennes, en 1225, diverses pièces de terre à Loucelles.

N°. 128. Jehanne La Brête, dans le temps de sa viduité, donne à Ardennes, en 1225, diverses pièces de terre à Plumetot, ainsi qu'une autre à Anisy, que Richard Ricouf tenait d'elle, à charge d'une redevance d'un septier de froment, 2 pains, 2 poules et 20 œufs.

N°. 129. Alberède Le Drapier de Canon donne à Ardennes, en 1226, des terres à Canon, à charge d'une rente de 15 sols manceaux.

N°. 130. Thomas, dit Le Fèvre de Lyon donne à Ardennes, en 1226, dix septiers de froment de rente, mesure de Lyon, etc.

N°. 131. Renaud Gillebert de Landelles donne à Ardennes, en 1226, une pièce de terre à Noyers.

N°. 132. Martin, fils de Geoffroy Du Doit, donne à Ardennes, en 1227, une pièce de terre dans le Pré-du-Fay, paroisse de Villy.

N°. 133. Hélie Dufay confirme, la même année, la donation précédente, qui dépendait de son fief.

N°. 134. Guillaume de Baron donne à Ardennes, en 1227, deux gerbes de la dîme de son fief de Gavrus.

N°. 135. Robert de Gouviz, chevalier, donne à Ardennes, en 1227, quinze quartiers d'orge, à prendre tous les ans sur son four de May-sur-Orne.

N°. 136. Robert de Plumetot, fils de Guillebert, prend en fief de l'abbaye d'Ardennes, en 1228, 4 acres de terre à Lyon, à charge d'une rente de 6 septiers de froment.

N°. 137. Guisla, fille de Vital-Belose d'Anisy, donne à Ardennes, en 1228, la dîme de deux acres de terre à Anisy.

N°. 138. Philippe d'Aigneaux, chevalier, donne à Ardennes, en 1228, diverses pièces de terre à Saint-Contest et à Victot.

N°. 138 (*bis*). Jean d'Anisy déclare que l'abbé et le couvent d'Ardennes lui ont concédé une maison, située à Caen, près la sienne, laquelle s'étend depuis le four dit Morand jusqu'à la rue Ecuyère. Cette déclaration chyrographe ondulée est datée de l'an 1228. (Pl. , fig. .)

N°. 139. Jean Giroie de Brouais donne à Ardennes, en 1228, deux pièces de terre à Vire.

N°. 140. Guillaume Manchon de Vire, confirme, en 1229, une donation que Roger Larcher, son frère, avait faite à l'abbaye d'Ardennes en 1218.

N°. 141. Philippe d'Aigneaux, chevalier, donne à Ardennes, en 1229, une demi-acre de terre à Cully.

N°. 142. Jean Giroie de Brouais remet à Ardennes, en 1230, toutes les terres qu'il avait à Vire, à charge de diverses redevances.

N°. 143. Guillaume Echinart de Cully donne à Ardennes, en 1231, une redevance en froment à prendre à Secqueville.

N°. 144. Renaud Taillebois donne à Ardennes, en 1231, une pièce de terre, située sur la route de Colombières.

N°. 145. Guillaume de Tancarville, sous-doyen, et maître Guillaume de Vic, official de Bayeux, déclarent, par un acte de l'an 1231, qu'étant autorisés par Guillaume, évêque de Lisieux, ainsi que par Thomas, doyen de Rouen, coadjuteur de Robert, évêque de Bayeux, ils ont reconnu comme prieur de Saint-Contest d'Athis, l'abbé Gosselin qui leur avait été présenté par l'abbé d'Ardennes. Les sceaux sont brisés.

N°. 146. Pierre d'Aigneaux, fils de Henry d'Aigneaux, chevalier, confirme, en 1231, une donation de terre à Saint-Contest, que son père avait faite à l'abbaye d'Ardennes.

N°. 147. Guillaume Breard d'Audrieu donne à Ardennes, en 1232, une pièce de terre à Saint-Germain-la-Blanche-Herbe, à charge de 4 livres tournois de rente.

N°. 148. Sello Samsoff de Brouais donne à Ardennes, en 1232, deux pièces de terre à Audrieu.

N°. 149. Guillaume et Philippe Abadorse, ainsi qu'Alicie l'aînée et Alicie la jeune, leurs sœurs, vendent à la veuve de Richard Tyon une redevance en froment, à prendre sur le ménage de Simon Lemoine, à Noyers.

N°. 150. Maheult et Eugénie, filles de Vaultier, fils de Durand, vendent à Ardennes, en 1232, pour cent sols tournois, une pièce de terre auprès du Mesnil.

N°. 151. Martin Le Prevost donne et cède à Ardennes, en 1233, tout le tennement que Mathieu de Brouais tenait de lui dans cette paroisse.

N°. 152. Thomas, évêque de Bayeux, sur la présentation de l'abbé d'Ardennes, confère, en 1233, à Guillaume de Floisac l'église de Sainte-Marie de Baron, qui était vacante par la démission de Guillaume d'Athis, qui s'était réservé une pension de 10 sols tournois.

N°. 153. Geoffroy de Brouais, fils de Geoffroy de Sainte-Croix de Brouais, donne à Ardennes, en 1233, une pièce de terre dans cette paroisse.

N°. 154. Robert Ansgot donne à Ardennes, en 1234, une pièce de terre entre Sourdeval et Tournay.

N°. 155. Hugues Letellier de Sourdeval donne à Ardennes, en 1234, une pièce de terre dans cette paroisse.

N°. 156. Alain de Loucelles donne à Ardennes, en 1234, une pièce de terre à Loucelles.

N°. 157. Gervais Gislebert et Robert Gislebert donnent à Ardennes, en 1235, une pièce de terre à Noyers.

N°. 158. Guillaume de Noyers confirme, la même année, la donation précédente.

N°. 159. Raoul de Baron, Barthélemy et Robert Poisson, ainsi que Raoul de la Cour, abandonnent à Ardennes, en 1235, tous les droits qu'ils avaient sur le patronage de l'église de Sainte-Marie de Baron.

N°. 160. Gervais et Robert Gislebert de Landelles vendent à Ardennes, en 1235, une pièce de terre à Noyers, pour 7 livres 10 sols tournois.

N°. 161. Guillaume Gohier de Crocy, du consentement de Hugues, son frère, donne à Geoffroy Le Bret de Franqueville une pièce de terre qui avait appartenu à Sellon Goscelin à Crocy.

N°. 162. Roger, fils de Toustain de Villons, confirme, en 1236, la donation de terres et de maisons, situées à Villons, que Bazire, fille de Nigelle Taillebot, sa femme, fit à l'abbaye d'Ardennes.

N°. 163. *Vidimus* de l'official de Bayeux, en 1256, des chartes de Vaultier d'Aigneaux, concernant la donation du patronage de l'église de Saint-Contest en faveur d'Ardennes.

N°. 164. Jean Maminot de Sainte-Croix donne à Ardennes, en 1237, une pièce de terre à Colombières.

N°. 165. Richard de Rosel, fils de Guillaume de Rosel, chevalier, donne à Ardennes, en 1238, une pièce de terre à Secqueville.

N°. 166. Le même Richard de Rosel donne à Ardennes, en 1238, une pièce de terre à Basly, dans le Champ-Pélerin.

N°. 167. Guillaume de la Cour de Douvres donne à Ardennes, en 1238, diverses redevances à prendre sur des terres à Douvres.

N°. 168. Robert Gohier d'Authie donne à Ardennes, en 1238, des terres à Authie.

N°. 169. Tonstain de la Londe donne à Ardennes, en 1238, une pièce de terre à Tesnières.

N°. 170. Hugues Le Provost de Crocy donne à Ardennes, en 1238, une pièce de terre à Crocy.

N°. 171. Jean de Gouviz donne, en 1238, à Guillaume Le Bon, bourgeois de Caen, toute la partie de la maison de Robert de Sainte-Paix, située dans *la rue Guilbert du Marché*, jusqu'à la maison de Richard d'Ouville, à charge d'hommage et de 10 livres tournois de rente.

N°. 171 *bis*. Etienne Vigan de Colomby, donne à Ardennes, en 1239, une pièce de terre à Colomby.

N°. 172. Jean Guerart de Brouais donne à Ardennes, en 1240, une redevance à prendre sur une pièce de terre à Brouais.

N°. 173. Jean Bougon, fils de Philippe Bougon de Rosel, confirme, en 1240, une donation faite à Ardennes par Guillaume Bougon, son frère.

N°. 174. Maître Pierre de Loucelles donne à Ardennes, en 1242, la maison de Renaud de Nonnant, que Jean, fils Gosselin, tenait de lui à Brouais, pour diverses redevances.

N°. 175. Raoul, dit Lefèvre de Caen, donne à Ardennes, en 1243, une redevance en froment, mesure d'Hermanville, à prendre sur une maison de cette paroisse.

N°. 176. Mathieu de Presles donne à Ardennes, en 1245, douze deniers tournois, à prendre sur une acre de terre à Perriers.

N°. 177. Etienne des Vallées de Perriers donne à Ardennes, en 1245, une redevance en froment, à prendre sur des terres à Hermanville.

N°. 178. Thomas d'Aunou, clerc, et Guillaume, abbé de Troarn, font un accord, en 1245, en présence de l'abbé d'Ardennes, pour régler le différent qu'ils avaient pour la pêcherie des écluses de la Ramée.

N°. 179. Hugues de L'Arbre de Bordel donne à Ardennes, en 1245, une rente de 3 sols 3 deniers, à prendre sur une maison, située audit lieu de Bordel.

N°. 180. Richard Oullac de Colomby donne à Ardennes, en 1245, toute la terre qu'il avait à Colomby, ainsi que les Crotes joignantes.

N°. 181. Olivier, dit Chouin, donne à Ardennes, en 1246, une pièce de terre à Ducy, près du moulin de Flael.

N°. 182. Georgina, dame de Colombières, donne à Ardennes, pendant le temps de sa viduité, une pièce de terre à Colombières.

N°. 183. Alexandre Le Bouteiller de Douvres donne à Ardennes, en 1246, tout le tennement que Renaud Waitein tenait de lui à Douvres, pour 8 sols tournois.

N°. 184. Le même Alexandre de Douvres donne à Ardennes, en 1246, une demi-acre de terre à Douvres, sur le chemin de Oystreham, que Denis Lefournier tenait de lui, etc.

N°. 185. Richard Vigau de Colomby donne à Ardennes, en 1242, une pièce de terre à Saint-Contest.

N°. 186. Marguerite Ollac de Colomby, veuve de Robert Toustain, donne à Ardennes, en 1246, une vergée de terre à Colomby.

N°. 187. Guillaume de Bracqueville et Richard, son frère, fils de Henry de Bracqueville, donnent à Remi, bourgeois de Caen, pour son hommage et 45 livres tournois, une pièce de terre dans la paroisse de Monts, sur le bois de Tesnières. (1246.)

N°. 188. Aélida de Perelle donne à Ardennes, en 1247, du consentement de Roger du Vernay, son mari, la moitié des Longs-Champs, dans la paroisse de Colleville.

N°. 189. Hugues du Vernay donne à Ardennes, en 1248, une pièce de terre à Monts, près la forêt de Tesnières.

N°. 190. Roger Baron du Molay, chevalier, donne à Ardennes, en 1248, tout le tennement que Guillaume Le Braconnier tenait de lui à la Plaucherie, etc.

N°. 191. Duplicata de la même charte.

N°. 192. Denis, fils de Hugues de Perriers, donne à Ardennes une pièce de terre à Perriers.

N°. 193. Denis Poulain de Perriers cède à Etienne Denis, en 1248, pour son service et pour 30 sols tournois, une pièce de terre, entre celle d'Odon de Bellevue et celle de Robert Malortie.

N°. 194. Richard de Bretteville-l'Orgueilleuse donne à Ardennes, en 1249, seize boisseaux de froment de rente, à prendre sur deux pièces de terre à Colombières.

N°. 195. Jean de...., chevalier, donne à Ardennes, par son testament de l'an 1249, une rente de froment, à prendre sur les terres que Richard de L'Abbé tenait de lui.

N°. 196. Guillaume Le Roux délaisse et remet, en 1249, à Hugues du Vernay, pour 15 livres tournois, toutes les terres qu'il tenait de lui dans la paroisse de Noyers.

N°. 197. Raoul Le Puel de Noyers donne, en 1249, à André, fils de Denis de Cheux, pour son service et pour 4 livres 10 sols tournois, deux septiers d'orge de rente à prendre à Noyers.

N°. 198. Jeanne, veuve de Geoffroy Le Roi, donne à Ardennes, en 1250, tout le tennement que Richard de Basly tenait d'elle dans cette dernière paroisse.

N°. 199. Robert Le Portier donne à Ardennes, en 1250, 12 deniers tournois de rente, à prendre sur une acre de terre, située sur le grand chemin du Ham.

N°. 200. Pierre, fils de Thomas Hébert, donne à Ardennes une rente en orge, à prendre sur deux pièces de terre à Sourdeval. Cette charte est datée de l'an 1251. *Primo die sabbati ante dominicam qua cantatur, isti sunt dies.*

N°. 202. Pétronille, dite Reine, veuve de Guillaume Le Sor, donne à Ardennes, en 1251, un septier de froment, à prendre à Basly.

N°. 202. Guillaume de Beuville, chevalier, donne à Ardennes, en 1251, deux septiers d'orge, à prendre sur le moulin de Ducy.

N°. 202 (*bis*). Georgina, dame de Colombières, donne à Ardennes, en 1251 et pendant sa viduité, une pièce de terre dans le Bois-Osbert, à Colombières.

N°. 203. Henry de Colombières, chevalier, confirme, la même année, la donation de Georgina, sa mère.

N°. 204. Philippe de Colombières, chevalier, confirme

également, par une autre charte de la même année, la donation de Georgina, sa mère.

N°. 205. Georgina, dame de Colombières, donne à Ardennes, en 1252, et pendant sa viduité, tout le tennement qu'Ansquetil, fils Orange, tenait d'elle à Colombières.

N°. 206. Mathilde, dite La Française, donne, en 1252, à Stéphanie, fille de Robert Poutrel, une rente en froment, à prendre dans la paroisse du Fay.

N°. 207. Guillaume Le Petit, du consentement de ses frères, Roger et Robert, vend à Jean Le Gendre, en 1252, une rente en froment, mesure de Villy.

N°. 208. Philippe de Colombières confirme, en 1252, la donation précédente de sa mère, sous le n°. 205.

N°. 209. Roger de la Couture donne à Ardennes, en 1252, une vergée de terre à Noyers, près de Tesnières.

N°. 210. Robert, dit Le Royer, de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe, vend à Pierre Le Picart, bourgeois de Caen, en 1252, deux septiers d'orge, à prendre dans une pièce de terre, près des murs de la Léproserie de Caen.

N°. 211. Alicia, fille de Richard Grasse-Fesse, veuve, et Mathilde, sa sœur, cèdent à Guillaume d'Esperots, bourgeois de Caen, en 1252, une maison, située à Caen, dans la rue appelée *Le Valguée*, entre la maison Guillaume Torel et *le fief de Geoffroy Firelin*, à charge de 12 sols tournois de rente. Cet acte était revêtu du sceau des deux sœurs, mais il ne reste plus que celui de Mathilde, en cire verte, portant trois branches d'épine, et pour légende : *Sigillum Matildis, filie Grasse-Fesse.*

N°. 212. Richard Du Vernay de Régnie donne à Ardennes, en 1253, tout ce qu'il possédait à la Régnie, près de Crocy, à charge de diversses redevances.

N°. 213. Jean Le Gendre donne à Ardennes, en 1253, une rente d'un septier de froment, mesure de Villy, à prendre sur des terres dans cette paroisse.

N°. 214. Philippe de Colombières, chevalier, confirme, en 1253, une donation faite à Ardennes par Georgina, dame de Colombières, sa mère.

N°. 215. Robert de Villers, chevalier, donne à Ardennes, en 1253, une maison et emplacement, dans son marché de Villers, de six vingt pieds de longueur et de six vingt pieds de largeur, et décharge en outre cette abbaye de tous les droits qui lui sont dus pour son dit marché de Villers.

N°. 216. Georgina, dame de Colombières, donne à Ardennes, en 1253, une redevance en grain, à prendre sur des terres à Colombières.

N°. 217. Jeanne de Crasmesnil, veuve de Richard Bacon, chevalier, donne à Ardennes, en 1253, tout le tenement que Guillaume Du Bosc tenait d'elle à Etervillé.

N°. 218. Hugues du Vernay, fils de Philippe du Vernay, chevalier, donne à Ardennes, en 1253, tout le fief qu'il possédait à Chennevières, dans la paroisse de Noyers.

N°. 219. Richard de Combray, curé de Perriers, donne, en 1254, pour le mariage de Julienne de Chantepie, fille de Réginald de Chantepie, avec Guillaume de Mondreville, fils de Robert de Mondreville, vingt sols tournois de rente, à prendre sur son moulin de Colombières.

N°. 220. Philippine, veuve de Raoul Landry de Caen, confirme, en 1254, devant l'official de Bayeux, la vente faite à Ardennes par Guillaume Le Rousel de Cully.

N°. 221. Thomas, fils de Jean Bertin de Falaise, donne à Ardennes, en 1255, deux sols tournois de rente.

N°. 222. Bernard de Oystreham, fils de Raoul de Oystreham, donne à Ardennes deux gerbes de la dîme de ses fiefs, dans les paroisses de Saint-Samson, d'Oystreham, de Saint-Aubin et de Sainte-Marie-du-Port, ainsi que toutes les dîmes qui pouvaient lui appartenir, à cause de la dot de sa mère et de Mathilde, son aïeule. Cette charte, datée du mois d'avril 1256, est revêtue du sceau de Bernard, en cire brune. (Planche 18, fig. 8.)

N°. 223. Richard de Courcy, chevalier, confirme, la même année, la donation de Bernard d'Oystreham. Cette charte est revêtue de son sceau, en cire brune, portant, au centre, un écusson chargé de six billettes, 3, 2 et 1, et à l'entour: *Sigillum Ricardi de Corceio mites.* (Pl. 25, fig. 4.)

N°. 224. Charte de l'an 1256, dont les noms du donateur sont illisibles.

N°. 225. Geoffroy des Isles vend, en 1256, à maître Pierre de Loucelles, chanoine de Bayeux, une rente de deux septiers de froment, à prendre à Ducy.

N°. 226. Richard, fils de Robert de Sainte-Croix, donne à Ardennes, en 1256, une redevance en froment, à prendre sur sa maison de Sainte-Croix, et il reçoit des moines, pour cette concession, 12 livres tournois.

N°. 227. Guillaume de Colomby, prêtre, donne à Ardennes, en 1256, une pièce de terre à Colomby.

N°. 228. Guillaume Binart, bourgeois de Caen, donne à Ardennes, en 1257, onze sols de rente, à prendre sur la maison de Robert Loubleier, située dans la rue dite *La Machacre*, entre la maison de Jean Le Feutrier et celle de Jean Le Forboor.

N°. 229. Guillaume Binart donne à Ardennes, la même année, pour célébrer l'anniversaire de sa mort, sa maison de la rue Froide-Rue, située entre celle de Robert, dit Le Roi, et celle de Raoul Mutrechic.

N°. 230. Philippe Desjardins de Mathieu donne à Ardennes, en 1258, une rente en froment, à prendre sur sa terre, à Mathieu.

N°. 231. Roger Martin de Cresserons donne, la même année, à cette abbaye une semblable rente, à prendre à Cresserons.

N°. 232. Alicie, veuve d'Eudes Bruissart, et Pierre Bruissart, son fils, vendent, en 1258, à maître Pierre Loucelles, chanoine de Bayeux, deux pièces de terre à Ducy, pour 15 livres tournois.

N°. 233. Raoul, prêtre, de Caen, donne à Ardennes, en 1259, une pièce de terre à Villons.

N°. 234. Guy, évêque de Bayeux, confirme la donation faite à l'abbaye d'Ardennes par Bernard d'Oystrehain, du consentement de Richard de Courcy, chevalier, seigneur desdites terres, ainsi qu'une autre partie de dîme, donnée à cette même abbaye par Guillaume d'Asnières, chanoine de Lisieux. (Le sceau brisé)

N°. 235. Guillaume d'Asnières, chanoine et doyen de Lisieux, donne à Ardennes, en 1259, pour en jouir après sa mort, toute la partie de la dîme qui lui appartenait dans son fief d'Oystreham.

N°. 236. Muriel, veuve de Geoffroy, dit Lévêque, de Noyers, donne à Ardennes une pièce de terre, située à Noyers, près de l'Épine-de-Sourdeval.

N°. 237. Pierre Barthélemy, fils de Robert Barthélemy de Maslon, donne à Ardennes, en 1260, une rente en froment, à prendre à Maslon.

N°. 238. Roger Bacon, chevalier, seigneur du Molay, confirme, en 1260, la donation que Guillaume Bacon du Molay, son aïeul, fit à Ardennes du patronage et des dîmes des paroisses du Breuil et de Blay.

N°. 239. Le même Roger Bacon fait un accord avec ladite abbaye, pour régler un différent qui avait eu lieu avec ses ancêtres, au sujet dudit patronage et des dîmes ci-dessus relatées.

N°. 240. Guillaume de Courtonne, chevalier, donne à Ardennes, en 1260, dix sols tournois de rente, à prendre sur son moulin de Lasson.

N°. 241. Jean de Courtonne, fils de Guillaume, confirme, la même année, la donation de son père.

N°. 242. Paul de Baron confirme, en 1260, la donation faite à Ardennes par Guillaume de Baron, son père, de deux gerbes de la dîme de son fief de Gavrus.

N°. 243. Robert Quatre-Sous de Franqueville donne, en 1260, à Guillaume, dit Le Roussel de la Besace, pour son service et pour cent dix souls tournois, trois mines d'orge à prendre, tous les ans, sur ses terres de Franqueville.

N°. 244. Robert Martin, fils Roger Martin de Cresserons, donne à Ardennes, en 1261, une pièce de terre à Cresserons.

N°. 245. Raoul de Hottot donne à l'abbaye d'Ardennes, en juin 1261 : *Quinquaginta archiepiscopos, seu Simerellos* (1) *percipiendos ammatim in abbatia Ardene in festo Beate Marie Magdalene per manum meam et heredum meorum.* Il paraît, d'après le contenu de cette charte, fort curieuse, que ces *archiepiscopos* étaient des espèces de petits pains ou gateaux auxquels on donnait ce nom, puisqu'on y lit que ceux qui les portaient dans ladite abbaye, étaient libres d'en retenir 8 pour eux, s'ils ne jugeaient pas convenable de les manger au réfectoire du couvent.

N°. 246. Renaud, dit Sencel de Coulomb, du consentement de Nicole, sa femme, donne, en 1261, à Guillaume de la Couture, pour son hommage, une redevance en froment, à prendre à *Monchie*, sur le territoire de Coulomb.

N°. 247. Pierre Le Picart, bourgeois de Caen, donne à Ardennes, en 1262, une redevance en froment, à prendre sur le territoire de Venoix.

N°. 248. Ranulf de Cairon, du consentement de Jeanne,

(1) Voyez, dans Ducange, le mot *Simenellus*, qui paraît avoir la même signification que ceux d'*archiepiscopi seu simerelli*, de la charte ci-dessus.

sa femme, donne, en 1262, à Robert, fils de maître de Cussy, pour son service, quatre livres tournois de rente et autres redevances à prendre à Cussy.

N°. 249. Achard de Colleville donne à Ardennes, en 1262, une redevance en froment, à prendre à Cussy.

N°. 250. Arnould de Courferand, chevalier, bailly de Caen, fait un accord, en 1262, entre l'abbaye d'Ardennes, d'une part, et Guillaume de Coisnières, chevalier, de l'autre, au sujet du patronage de l'église de Saint-Contest d'Authie.

N°. 251. Roger Emmelot de Sennevières donne, en 1262, à Robert de Sermentot, pour son hommage, une pièce de terre à Bordel.

N°. 252. Richard, dit Blanche-Dent, de Secqueville, donne à Ardennes, en 1263, une pièce de terre à Secqueville.

N°. 253. Thomas Gouhu d'Authie, fils d'Alain Gouhu, donne à Ardennes, en 1263, une pièce de terre à Saint-Germain-la-Blanche-Herbe.

N°. 254. Roger Du Mesnil donne à Ardennes, en 1263, une pièce de terre, située à l'Espiganière.

N°. 255. Pierre Nicolas de Coulomb vend, en 1263, à Gueroult Tousemoque, prêtre, de Quernet, une pièce de terre à Coulomb.

N°. 256. Jean Martel, chevalier, fait un accord, en 1264, avec l'abbé d'Ardennes, au sujet d'une donation faite à ce dernier dans ses fiefs, par Nicolas de Mouen, prêtre, et par Gilles, son frère.

N°. 257. Pierre, dit Guerart, bourgeois de Caen, donne à Ardennes, en 1264, une rente en froment, à prendre sur une pièce de terre dans le territoire de Caen, située *aux Essablons*, entre *le chemin des Vignes et celui de Couvrechef*.

N°. 258. Richard de Sainte-Croix, de Coulombières, vend à Ardennes, en 1264, pour cent sols tournois, une redevance en froment que cette abbaye était tenue de lui faire.

N°. 259. Mabile, femme de Guillaume Varnier, ratifie et confirme, en 1264, une donation faite à Ardennes par son mari.

N°. 260. Geoffroy, fils de Robert Rainfroy, donne, en 1266, à Richard Tachinel, pour son service, une pièce de terre, située à Saint-Germain-la-Blanche-Herbe.

N°. 261. Le même Geoffroy, fils Rainfroy, remet, en 1267, à Richard Tachinel une redevance que celui-ci lui devait sur une pièce de terre à Saint-Germain-la-Blanche-Herbe.

N°. 262. Osmond Gohier de Franqueville donne à Ardennes, en 1267, une pièce de terre, située entre le moulin-à-vent de l'abbaye.

N°. 263. Guillaume, dit Le Roussel, de Cussy, vend, en 1667, à Robert, dit Escalgrain, une rente en orge, pour 6 livres 6 sols tournois.

N°. 264. Asceline, femme de Roger Bordun, et de son consentement, donne à Ardennes, en 1267, une redevance en orge à Secqueville.

N°. 265. Robert Maubuisson de Cresserons donne, en 1268, à Symon et Robert, dits de Maslon, une rente en orge pour leur service.

N°. 266. Pierre de Lucède, en 1268, au seigneur Raoul de Meulant, pour 14 livres tournois, diverses rentes et redevances qui lui étaient dus dans la paroisse de Beny.

N°. 267. Guillaume L'Orient, bourgeois de Caen, donne à Ardennes, en 1268, diverses rentes et redevances que lui faisaient Richard de Sainte-Croix et Nicolas Adam.

N°. 268. Pierre Basly de Caen vend, en 1269, à Guillaume Peronne, bourgeois de la même ville, une rente à prendre sur sa maison de Caen. Cette charte est revêtue du sceau de Pierre de Basly.

N°. 269. Guillaume, dit Julienne, et l'abbé d'Ardennes font un accord aux assises de Bayeux, du mois de juin 1269, en présence de Jean Le Saunier, alors bailly de Caen, et de Chrétien Le Chambellan, qui en était vicomte, pour régler un différent au sujet de quelques terres à Cahagnoles.

N°. 270. André Nicole donne à Ardennes, en 1270, une rente en froment à Coulomb.

N°. 271. Guillaume Goëlon, bourgeois de Caen, s'engage, en 1270, à payer une rente de 55 sols tournois à Roger Gardembas, pour un courtil qu'il tenait de lui à Caen.

N°. 272. Robert de Longue-Eau, du consentement de Mathilde, sa femme, reconnaît, en 1270, une rente en froment, à prendre à Couvrechef, que Roger d'Aigneaux avait donnée à l'abbaye d'Ardennes.

N°. 273. Nicolas Héroult de Mathieu donne à Ardennes, 1270, diverses redevances, à prendre à Villons.

N°. 274. Thomas de Villons donne à Ardennes, en 1270, une pièce de terre à Villons.

N°. 275. Bertin, dit Le Moiste, bourgeois de Caen, cède, en 1270, à Gautier, bourgeois de Villons, une rente à prendre dans cette paroisse.

N°. 276. Accord fait, en 1270, entre Henry Prieur du Plessis, et Guillaume, abbé d'Ardennes, au sujet de quelques pièces de terre, situées à Noyers.

N°. 277. Hilarie, fille d'Aubin Carel, bourgeois de Caen, donne, pendant sa viduité, en 1271, à Thomas Le Piogier, bourgeois de la même ville, diverses redevances, à prendre sur une maison dans la paroisse Saint-Etienne.

N°. 278. Vincent de Victot, clerc, fils de Jean de Victot, donne à Ardennes, en 1271, diverses redevances à prendre à Lyon.

N°. 279. Roger Le Blond, fils de Guillaume Le Blond, de Coulomb, donne à Ardennes, en 1271, une redevance en grain, à prendre sur le Moulin-Hubert, près de Saint-Gabriel.

N°. 280. Olivier Le Gendre donne à Elie Cauvin, en 1271, à charge d'hommage, une pièce de terre, située à Verson, près *les Houlgates*, entre la terre Raoul Chef-d'Ostel et celle de Raoul Cape-de-Fer.

N°. 281. Nicole La Fare de Tourville, pendant sa viduité, vend, en 1271, à Guillaume de Colomby une pièce de terre à Verson, à charge d'hommage.

N°. 282. Pétronille La Française, fille de Foulques Le Français, donne à Ardennes, en 1271, une rente en froment, à prendre à Hérouville.

N°s. 283, 284 et 285. Diverses pièces de terre, situées à Noyers, vendues à Jean Savary du Fay, en 1272, par Nicolas et Raoul Hubert, frères, ainsi que par Roger Du Mesnil.

N°. 286. Jeanne, femme de Raoul Boissel de Quernec, donne à Ardennes, en 1272, une pièce de terre à Villons. Il ne reste que le sceau de Raoul Boissel, en cire brune.

N°. 287. Jean de Villons, chanoine du Saint-Sépulchre de Caen, confirme, la même année, la donation de Jeanne de Boissel, sa sœur.

N°. 288. Samson, dit Baudouin, de Caen, donne à Ardennes, en 1272, une redevance en froment, à prendre à Cresserons.

N°. 289. Godefroy Gauget vend à Geoffroy Le Compère, en 1272, pour son service, une pièce de terre à Audrieu, au val de Tilly.

N°. 290. Jean Ade de Saint-Contest donne à Ardennes, en 1272, une redevance en froment, à prendre à Saint-Contest.

N°. 291. Philippe de Colombières, chevalier, fait un échange, en 1273, avec l'abbé d'Ardennes, pour racheter une rente que l'abbaye percevait sur le moulin d'Asnebec, du don de Henry de Colombières, son père.

N°. 292. Jean et Thomasse, son épouse, donnent et cèdent, en 1273, une maison, située à Caen, à Jean de Roucamp, à cause de son mariage avec Alicie, leur fille.

N°. 293. Alicie de Villons, femme de Guillaume de Cauville, et avec le consentement de ce dernier, donne à l'abbaye d'Ardennes, en 1273, une pièce de terre à Colomby.

N°. 294. Odeline, fille de Robert de Néel, donne à Ardennes, en 1273, une pièce de terre à Coulomb.

N°. 295. Enguerand et Vincent de Victot, frères, déchargent, en 1273, Jean de Victot, leur frère, d'une rente qu'il leur faisait à Hermanville.

N°. 296. Geoffroy Espigan vend à Jean Savary Dufay, en 1273, une pièce de terre à Noyers.

N°. 297. Guerondus Tosemosq, recteur de l'église du Quernet, donne à Ardennes, en 1274, une pièce de terre à Coulomb.

N°s. 298, 299, 300 et 301. Donation de diverses redevances faites à Ardennes, en 1274, à prendre, 1°. celle de Muriel, veuve de Jourdain Bessin, sur Noyers; 2°. celle de Guillaume de Putot sur une maison à Douvres; 3°. celle de Roger Du Mesnil de Noyers sur cette même paroisse; 4°. celle de Jean de Bitoth de Lyon sur Hermanville.

N°. 302. Barthélemy de Fontibus avoue, en 1275, qu'il doit à Ardennes une rente en froment, pour des terres qu'il tient féodalement à Saint-Contest.

N°. 303. Guillaume Varnier, du consentement de Mabile, sa femme, donne à Ardennes, en 1275, une pièce de terre à Noyers.

N°. 304. Henry Roger de Colomby reconnaît, en 1275, qu'il doit à Ardennes diverses redevances pour des terres situées à Colomby.

N°. 305. Roger Du Mesnil vend à Ardennes, en 1275, la quatrième partie d'une pièce de terre à Noyers, nommée *les Hactes*.

N°. 306. Thomas de Mara de Cussy vend, en 1275, à Nicolas de Colleville, pour son service, une rente en froment sur ses domaines de Cussy.

N°. 307. Godefroy Cœur-de-Roi de Grouchy donne à Ardennes, en 1276, une rente en froment, à prendre sur ses terres, à Grouchy.

N°. 308. Gosceline, du consentement de Guillaume Laurence de Basly, son mari, donne à Ardennes, en 1276, une rente en froment, à prendre à Basly.

N°s. 309 et 310. Thomas de Perriers, écuyer, seigneur de Colomby, confirme, en 1277, une donation, faite à Ardennes par Henry Le Bouteiller, de terres de son domaine.

N°. 311. Raoul Du Mesnil de Noyers vend, en 1277, à Guillaume, dit Bruismare, une rente à prendre sur sa maison, rue Froide, entre celle des frères de la Maison-Dieu de cette ville et celle de Thomas Le Tourneur. Cet acte, passé devant l'église de Sainte-Marie de Froide-Rue, est revêtu du sceau de Raoul Du Mesnil, en cire verte, mais il n'a pas été dessiné.

N°. 312. Acte en français, par lequel Henry Cogier de Colomby reconnaît, en 1277, devant le bailly de Caen, qu'il doit à Ardennes une rente en froment, à prendre sur ses biens, à Colomby.

N°. 313. Raoul de Falaise, bourgeois de Caen, vend, en 1277, à Renaud de Grouchy, chevalier, trois vergées de terre près de Caen, sur le *Mont-Quévrechie*.

N°. 314. Voyez le n°. 269.

N°. 315. Acte passé à la vicomté de Caen, en 1280, entre l'abbé d'Ardennes et Raoul Perdriel, au sujet d'une rente appartenant à l'Hôtel-Dieu.

N°. 316. Geoffroy Muriel, du consentement de Jehanne, sa femme, vend, en 1281, à Raoul Bucheron une petite pièce de terre à Authie.

N°. 317. Acte, écrit en français, du mois d'août 1282 : « *Thomas abbé d'Ardenne par la devine grace ès dyocese « de Baex, saluz en Nostre Saignor pordurable. Sachiez « nous o l'assentiment et o la volente de nostre covent et « por le quemun proffet de nostre moustier et de nostre « abbeie avoir vendu a Robert Lengleiz bourgeois de Caen « de la parroise S^t Estienne le Viel de Caen : c'est assavoir « sept acres de nostre bois assis à Tesnieres en la parroisse « de Noyers.* etc., etc. »

N°. 318. Nicolas Berart d'Authie vend à Ardennes, en 1283, une maison, située à Cussy.

N°. 319. Symon de St.-Martin donne à Ardennes, en 1283, une rente en froment, à prendre sur une pièce de terre, à Cambes.

N°s. 320, 321, 322 et 323. Divers actes passés, en 1284, par Nicolas Berart, Renaud de Lafosse, Richard de Cantcloup et Robert de Noyers.

N°. 324. Jean de Kernec ou Quernec confirme, en 1285, une donation faite à Ardennes par Raoul Boissel, son père, etc.

N°. 325. Geoffroy, dit Le Chevalier, chanoine du Sépulcre de Caen, cède, en 1286, à Thomas Le Pelletier une maison, sise *en Gnemare* ou Gémare, entre celle de Pierre Le Chevalier et *le four de la Pile*.

N°. 326. Jourdain, dit Madyon vend à Nicolas Savary, en 1286, l'hommage de Jean Savary, ainsi que diverses redevances qu'il lui devait à Noyers.

N°. 327. Pierre Julien de Saint-Etienne-le-Viel de Caen vend à Jacques Langlois, en 1286, une maison, située rue Ecuyère, entre celle de Guillaume Cahot et celle de Guillaume d'Anisy.

N°. 328. Raoul Lorfevre de Saint-Pierre de Caen vend à Guillaume d'Hermanville, en 1286, l'hommage que lui devait Pierre Daniel.

N°. 329. Albin Le Roux des Vallées vend, en 1287, à titre de fief hérédital, à Renaud, dit Tranchemer, un jardin, situé devant sa maison, à Saint-Germain-la-Blanche-Herbe.

N°. 330. Accord fait, en 1287, entre l'abbé d'Ardennes, d'une part, et Jean et Robert Savary, au sujet d'une vente faite à Jourdain Madyon.

N°. 331. Acte de vente de Guillaume d'Hermanville à l'abbaye de Troarn, déposé dans le chartrier de l'abbaye d'Ardennes.

N°. 332. Richard de Blanche-Deût de Secqueville donne à Ardennes, en 1288, une rente en froment, à prendre à Secqueville.

N°. 333. Échange fait, en 1288, par le prieur et le couvent de la Maison de Dieu de Caen, d'une masure située à Secqueville, contre deux pièces de terre à Louvigny.

N°. 334. Guillaume de Lespigan vend, en 1288, à Robert du Rosel du Fay une pièce de terre à Noyers.

N^os. 335 et 336. Deux chartes semblables, par lesquelles Robert Mablon vend à Ardennes, en 1290, une acre de terre à Authie, pour 7 livres tournois.

N°. 337. Jehanne de Moyon, veuve de Gislain de la Pommeraye, donne à Ardennes, en 1290, toute la dîme de son domaine de Maison, pour le repos de l'ame de son mari, de Henry de Moyon, son frère, de son père et de sa mère, ainsi que de son oncle Guillaume de Courcy. Le sceau est brisé.

N°. 338. Berthe, fille de Guillebert de Prunelay, veuve de Guillaume de Gouvix, donne à Ardennes, en 1290, plusieurs pièces de terre à Amayé, afin que les moines puissent avoir du vin et du poisson pour célébrer l'anniversaire de la mort de son mari.

N°. 339. Gire et Robert de Mathieu, son mari, reconnaissent, devant le vicomte de Caen, en 1290, qu'ils sont passibles de redevances en froment envers Jehan de Guernon de Mathieu.

N°. 340. Guillaume Le Rebourg reconnaît, devant le vicomte de Caen, en 1290, qu'il doit à Pierre Porte, bourgeois de Caen, 13 livres 12 sols tournois pour des biens vendus par lui à Secqueville, et dont il réclame le treizième.

N°. 341. Robert de Trun, clerc de Saint-Nicolas de Caen, vend et cède, du consentement d'Egydie, sa femme, à Guillanme Le François, pour 20 livres tournois, l'hommage que Jean de Guernon était tenu de faire à ladite Egydie, sa femme, à raison d'une maison, située à Mathieu. Cette charte, de l'an 1290, fut passée *coram-parochia de Mathone*. Il est revêtu du sceau de Robert de Trun. (Planche 20, n°. 25.)

N°. 342. Emma, veuve de Guillaume de la Monche, chevalier, donne à Ardennes, en 1292, une redevance en froment, à prendre sur un de ses fiefs, à Maison, tenu par Guillaume de la Porte.

N°. 343. Ranulf de Trungy, clerc, vend à Robert Langlois de Caen, en l'année 1292, une pièce de terre sur le mont Quévrechie, près Caen, pour 10 livres tournois.

N°. 344. Geneviève, femme de Jean du Tuchet, et Esmerande, femme de Robert du Tuchet, promettent, devant le vicomte de Caen, en 1293, de ne rien réclamer de l'abbaye d'Ardennes pour leur *mariage*, *douaire*, *encombre* ou autres droits, sur une pièce de terre, située à Noyers, devant le manoir de Tesnières.

N°. 345. Charte de l'abbaye de Troarn, déposée à Ardennes.

N°s. 346 et 347. Diverses ventes faites à Ardennes, en 1293, par Rogier Le Mesnier de Saint-Contest et Jean Théobald de Cussy.

N°. 348. Accord fait, en 1293, devant le vicomte de *Caen*, entre l'abbé d'Ardennes, d'une part, et Guillaume de Colombelles, *Alias* Bouchart et Richard de Revrechie, *son mentor* ou tuteur, d'autre part, au sujet de quelques pièces de terre, situées à Colombelles.

N°. 349. Ranulf Tranchemer de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe vend, en 1293, à Jehanne, sa sœur, et à Raoul Le Bas, son mari, une vergée de terre à la mesure de la perche de Caen.

N°. 350. Accord fait, en 1295, par Ranulf Tranchemer et l'abbé d'Ardennes, au sujet de la vente précédente.

N°. 351. Jean Laurent du Val Coulomb donne à Ardennes, en 1295, une redevance en froment, à prendre à Coulomb, sur un quart de fief.

N°. 352. Symon Pyrimiat, du consentement de Julienne, sa femme, vend à Thomas Morel de Cussy, en 1295, une pièce de terre à Cussy.

N°s. 353 et 354. Donations faites à Ardennes, en 1295, par Robert L'Oublié et Ranulf de Tranchemer.

N°s. 355 et 356. Donations faites, en 1296, à Ardennes, par Thomas d'Authie et Jehanne de Couvrechef, veuve d'André de Cheux, chevalier.

N°. 357. Thomas Le Bufle vend à Ardennes, en 1297, pour la bourse couventuelle, une rente en froment sur Secqueville.

N°. 358. Acte capitulaire de l'abbaye d'Ardennes, en 1297, pour quelques concessions faites par le chapitre à Bretteville-sur-Odon.

N°. 359. Richard Le More, clerc, bourgeois de Caen, vend à Hue Le Blaïer du Fresne, en 1297, pour 12 livres tournois, une pièce de terre à Quernet. Cet acte est revêtu de son sceau, en cire jaune.

N°. 360. Robert, dit Jemblin de Franqueville, vend à Ardennes, en 1298, une pièce de terre près de son moulin-à-vent de Franqueville.

N°. 361. Collation du bénéfice de Blay, faite par Pierre, évêque de Bayeux, en 1298, en faveur de Garin de Pont-

Cayer, chanoine d'Angers, sur la présentation de l'abbé d'Ardennes. Cette pièce est revêtue du sceau et contre-sceau de l'évêque de Bayeux. (Planche 11, nos. 16 et 17.)

N°. 362. Sello Beauvalet de Brouais vend à Ardennes, en 1298, une rente de 9 sols manceaux, à prendre sur des terres à Brouais.

N°. 363. Alain de Rosel, écuyer, donne à Ardennes, en 1298, une rente à prendre à Saint-Contest.

N°. 364. Baudoin d'Orbois vend à Ardennes, en 1299, une rente en orge, à prendre sur Jean Boisard et Richard Salles, à Tournay.

N°. 365. Accord fait, devant le bailly de Caen, en 1300, le mardi après Saint-Jake et Saint-Xpofle, entre l'abbé d'Ardennes et Robert Le Portier, sur le droit de patronage de l'église de Blay, contesté par ce dernier.

N°. 366. Publication faite, en 1300, par le vicomte de Mortain, pour le patronage et présentation à l'église de Bergon, comme dépendance du Roi de Navarre.

N°. 367. Guillaume de Brucourt, chevalier, fait un échange, en 1300, avec l'abbé d'Ardennes de terres situées à Hubert-Folie.

N°. 368. Lettres-patentes de Philippe, roi de France, datées de 1301, par lesquelles il confirme l'abbaye d'Ardennes dans le droit qu'elle avait sur les moulins de Louvigny et de Bretteville (Sceau brisé.)

N°. 369. Voyez, ci-dessus, le n°. 361. (Copie de l'an 1301.)

N°. 370. Georges de la Vallée donne à Ardennes, en 1302, une petite pièce de terre à Coulomb, pour 6 livres 10 sols tournois.

N°. 371. Jugement rendu aux assises de Caen, tenues, en novembre 1302, contre Thomas Alapenne et Henry Roussel, qui contestaient à Ardennes ses droits sur les moulins de Bretteville et de Louvigny.

N°. 372. Guillaume Quercanne d'Hermanville vend, en 1301, à Henry de Hermanville, *personne* ou curé de Gonstranville, une redevance en orge, à prendre à Colleville.

N°. 373. Aveu rendu, en 1303, devant le vicomte de Caen, par lequel Robert Samson reconnaît devoir à Ardennes une redevance en froment.

N°. 374. Maître Guillaume Gruet, recteur de l'église de Colleville-sur-Mer, donne à Ardennes, en 1303, une pièce

de terre, située à Gruet, et qui était enclavée dans le fief de l'abbaye. Cette charte est revêtue du sceau de ce recteur, en cire brune et gravée en creux. (Planche 20, n°. 3.)

N°. 375. Vente particulière, faite, en 1303, par Raoul Vivien à Robert Vrvien, son frère.

N°. 376. Thomas Le Pelotier donne à Ardennes, en 1303, une maison, située à Caen, en *Guiemfère*, entre Richard Langlois et le four à la Pèle-d'Ancre.

N°s. 377 et 378. Reconnaissance, devant le vicomte de Caen, en 1304, de rentes dues à Ardennes par Jean Michel Enguerand, et par Jean Morel.

N°s. 379, 380, 381 et 382. Reconnaissance, devant le vicomte de Caen, en 1305, de rentes et donations faites en faveur d'Ardennes, 1°. par Michel Lorimier et Jehan Catehoulle de Caen; 2°. Robert Enguerand de Coulomb; 3°. Guillaume Le Cajet de Cussy; 4°. enfin par Robert Dufou.

N°. 383. Appel fait devant le bailly de Caen, en 1306, et enquête, sous serment, de plusieurs témoins, pour attester que l'abbaye d'Ardennes prélevait les dîmes de Gavrus.

N°. 384 et 385. Donations faites à Ardennes, en 1306, 1°. par Thomas de Coisnières; 2°. par Gaultier de Maslon.

N°. 386. Accord fait, devant le bailly de Caen, en 1306, entre l'abbé d'Ardennes et Nicole de Beuville, chevalier, au sujet des fiefs de Beuville et de Than.

N°. 387. Roger Bacon, chevalier, seigneur de Molay, confirme, en 1307, toutes les donations que ses ancêtres avaient faites à Ardennes.

N°. 388. Cession faite à Ardennes, en 1307, de redevances à Villons.

N°s. 389 et 390. Ventes faites à Ardennes, en 1308, 1°. par Robert Ducelier, d'une maison près la Boucherie de Caen; 2°. par Michel Fortin, de terres à Lantheuil.

N°. 391. Guillaume de Noyers, écuyer, donne en échange à l'abbaye d'Ardennes, en 1308, une pièce de terre à Noyers, contre une rente de 35 deniers tournois qu'il devait à cette abbaye. Cet acte d'échange est revêtu de son sceau, en cire d'une couleur brune verdâtre. (Planche 19, n°. 5.)

N°s. 392, 393 et 394. Reconnaissance, devant la vicomté de Caen, en 1308, par Pétronille, veuve de Jean Pilcoisel, Jacques Ruaut et Roger Héroult.

N°. 395. Accord fait, devant le bailly de Caen, en 1308,

entre l'abbesse de Sainte-Trinité de Caen et Guillaume de Brucourt, au sujet du moulin de Louvigny, appartenant à l'abbaye d'Ardennes.

N°. 396. Guillaume Den Plessis, chevalier, seigneur d'Amigny, donne à Ardennes, en 1308, une rente qu'il avait à prendre sur une maison de la paroisse Saint-Martin. Cette charte est revêtue de son sceau, en cire brune. (Pl. 19, n^os. 2 et 3.)

N^os. 397, 398 et 399. Actes assez insignifians de Roger Anquetil et de Henry Bertin, de l'an 1309, et vente faite à Ardennes par Robert Lange, en 1310.

N°. 400. Jean Le Coudre vend, en 1310, à maître Guillaume Rogier, chanoine du Sépulchre de Caen, diverses rentes, à prendre sur une maison, située dans la paroisse de *Saint-Etienne-le-Viel-en-Reculet*.

N°. 401. Julienne, veuve de Thomas Desjardins, de Caen, confirme, en 1310, la donation faite à Ardennes par son mari, d'un pré assis *es prez nostre sire Le Roi Jouxte le prez à l'évêque de Bayeux et celui de la dite abbaye.*

N^os. 402, 403, 404, 405 et 406. Reconnaissances, devant le vicomte de Caen, de redevances envers l'abbaye d'Ardennes, en 1310, par maître Gervais Duclos, *Alias* Mabire, recteur du Mesnil-Patri; en 1312, par Robert du Val de Vire, et Emma, sa femme, bourgeois de Caen; en 1313, par Robert Le Bray et Mabeult, sa femme, ainsi que par Jean de S^t.-Nicolas et ses héritiers; enfin, en 1314, par Helie Fert, de la paroisse de Saint-Contest.

N°. 407. Copie, sous le scel de la vicomté de Mortain, d'une charte de l'an 1210, par laquelle Raoul de Beriou, fils de Guillaume, donne à l'abbaye d'Ardennes le patronage de l'église de Beriou. Ce *vidimus* est revêtu du sceau de la vicomté de Mortain. (Planche 23, n°. 34.)

N^os. 408, 409, 410, 411 et 412. Divers actes de l'an 1315; le 1^er., de Guillaume et Robin Coisnon; le 2^e., de Ranulf, dit Normand de Joinville; le 3^e., de Robert Morel de Joinville; le 4^e., d'Osmond, dit Samson, et enfin le 5^e., de Raimond et Thomas Le Moine de Cléville.

N°. 413. Jean de Quévreçhie et Etienne, son frère, fils de Guillaume de Quévrechie, reconnaissent, devant la vicomté de Caen, en 1316, qu'ils ont donné à Ardennes une redevance en froment, à prendre à Lyon.

N°. 414, *Vidimus* par le bailly du Cotentin, en 1316, d'une charte de Henry, roi d'Angleterre, etc., par laquelle ce prince confirme la donation faite à l'abbaye d'Ardennes par Robert de Martinvast, de trente acres de terre et de la dîme de son moulin de Rollo. Cette charte avait pour témoins Guillaume, frère du Roi, ainsi que Robert, comte de Chester; Guillaume, comte de Glocester; Henry d'Essex, connétable; Richard Duhomet, connétable; Richard de Lucy, Robert, fils du comte de Chester, et plusieurs autres témoins. Cette charte, sans date, fut donnée à Winchester.

N°. 415. Guillaume, évêque de Bayeux, de concert avec l'abbé d'Ardennes, fixe, en 1316, à la somme de 40 livres la pension du prieur de l'église du Breuil.

N°s. 416 et 417. Deux chartes de Richard de Rovencestre, écuyer, et de Nicole, sa femme, par lesquelles ils donnent, en 1316, à Ardennes le fief de Coisnières à Coulomb, ainsi que diverses redevances que Guillaume de Blouet lui faisait dans cette même paroisse.

N°. 418. Vente, en 1316, de Nicolas de Plumetot à Thomas de Cintheaux.

N°. 419. Accord et jugement du bailly de Caen, rendu, en 1317, sur un bref d'aumone ou lay de fieu de l'abbaye d'Ardennes.

N°. 420. Maître Jean de Fontibus, recteur de l'église de Tournebu et seigneur de la Pommeraye et de Mesnil-Hubert, confirme, en 1317, les donations que Guillaume de la Pommeraye et Robert de Fontibus (ou Fontaine), son père, avaient faites à l'abbaye d'Ardennes.

N°. 421. Accord fait, en 1317, entre Nicole, abbesse de Sainte-Trinité de Caen, et l'abbé d'Ardennes, par lequel elle abandonne aux religieux trois mines d'orge, à prendre dans ses greniers d'Oystreham.

N°. 422. *Vidimus* de l'accord ci-dessus, par le vicomte de Caen.

N°. 423. Jean de Tilly, seigneur de Tilly et de Fontaine, donne à Ardennes, en 1317, tout ce qu'il possédait dans la paroisse de Sainte-Croix-Grand-Tonne.

N°s. 424, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31 et 432. Diverses reconnaissances de redevances envers l'abbaye d'Ardennes, savoir : 1°. de Guillaume d'Ecajeul, en 1319; 2°. de Denis Le Rebours de Secqueville; 3°. de Robert de Mondreville,

en récompense des prières qu'ils ont fait pour Catherine, sa femme; 4°. de Robert Du Fou, clerc; 5°. de Philippe Du Jardin de Cossesville, en 1320; 6°. de Jehan Vimont de Sainte-Croix-Grand-Tonne, en 1323; 7°. de Thomas de Cintheaux, le jeune, de Lyon-sur-Mer, en 1324; 8°. de Jean Le Noireis de Saint-Julien de Caen, et enfin de Guillaume Salles de Tourney, en 1325.

N^os. 433 et 434. Acte et copie de l'acte capitulaire du chapitre de Bayeux, par lequel il consent, en 1326, à l'union de l'église de Saint-Contest à l'abbaye d'Ardennes.

N°. 435. *Vidimus* par Guillaume, évêque de Bayeux, d'une bulle du pape Jean ou d'un rescript de la cour de Rome, de l'an 1320, pour l'union de l'église de Saint-Contest à l'abbaye d'Ardennes.

N°. 436. Alain de Louvelles délaisse, en 1327, la fief-ferme qu'il tenait de l'abbaye d'Ardennes, parce qu'elle n'était pas *aisie à tenir*.

N^os. 437 et 438. Geoffroy de Caligny, écuyer, confirme, en 1328, les donations que ses ancêtres avaient faites à Ardennes, et il fait la même déclaration devant le vicomte de Caen. L'acte de confirmation est revêtu de son sceau, en cire brune. (Planche 19, n°. 8.)

N°. 439. Raoul de Meulent confirme, en 1328, la charte de Guy de Meulent, écuyer, par laquelle il donnait à l'abbaye d'Ardennes cent vingt livres de rente, *pour faire célébrer dorénavant le demi-service en une chapelle à Lyon, que le dit Guy avait fait faire et fonder en manoir au seigneur de Lyon.*

N°. 440. Copie de l'acte précédent.

N°. 441. Clémence de Venoix de Saint-Pierre-de-Bréville décharge, en 1328, les religieux et l'abbaye d'Ardennes de dix boisseaux d'orge, qu'elle avait droit de prendre dans leur grenier.

N°. 442. Accord fait aux assises de Bayeux, en 1329, entre l'abbé d'Ardennes et Jean d'Aigneaux, chevalier, au sujet du patronage de Blay.

N°. 443. Robert de St.-Valery vend à Ardennes, en 1331, cinq pièces de terre à Noyers.

N°. 444. Guillaume, évêque de Coutances, sur la présentation de l'abbé d'Ardennes, confère, en 1333, à Jean Durand, clerc, le rectorat de l'église de Saint-André-des-Vallées, vacant par la mort de Robert Fouquont.

N°. 445. Citation devant le bailly de Caen, afin *de delay de fieu*.

N°. 446. Clémence, fille de Geoffroy de Venoix de Saint-Pierre-de-Bréville, donne à Ardennes, en 1334, une rente en froment sur Saint-Germain-la-Blanche-Herbe.

N°. 447. Reconnaissance, devant le vicomte de Caen, d'une rente en orge, due à Ardennes par Nicole Pachie, de l'an 1335.

N°. 448. Enquête faite devant la vicomté de Caen, en 1336, relative aux droits de l'abbaye d'Ardennes sur les bois de Livry.

N°. 449. Copie du même acte.

N°. 450. Enquête faite aux assises de la Saint-Michel, à Caen, en 1338, *passée sans soon pour les présens*, entre Michel Angoulant et l'abbé d'Ardennes, d'une part, et Michel Le Mercier, d'autre part, absens [illegible] *le soon pour les absens*.

N°. 451. Requête présentée au bailly de Caen, en 1339, par les religieux et abbé d'Ardennes, pour quelques pièces de terre à leur *court et usage*, qui avaient été mises en la main du Roi.

N°. 452. Copie du même acte.

N°. 453. Contestation entre l'abbé d'Ardennes et Guillaume Larcher, au sujet de quelques redevances dues à Colleville-sur-Mer.

N°. 454. *Vidimus* par le bailly de Caen, en 1342, d'une charte de Jean, roi d'Angleterre, du 7 février de la 1re. année de son règne, par laquelle ce prince donne à l'abbaye d'Ardennes le bois de Livry, le moulin de Gémare et les landes de Montbrocq.

N°. 455. Raoul de la Croix, dit Torel, de Plumetot, reconnaît, en 1345, devoir à Ardennes une redevance en froment, à prendre à Plumetot.

N°. 456. Jehan de Villers, écuyer, de la paroisse d'Oystreham, vend à Robert de Mathoen, clerc, en 1346, une redevance en grain, pour 13 livres 10 sols tournois, et reconnaît que ledit Robert de Mathoen a payé 4 livres tournois entre les mains de l'abbé d'Ardennes, en son acquit.

N°. 457. Laurent, dit Louvel, de Cambes, remet à l'abbaye d'Ardennes, en 1347, une pièce de terre à Cambes, qu'il tenait en fief de cette abbaye, pour une redevance en froment.

N°. 458. Vente de terre faite à l'abbaye, en 1348, par Richard de la Hose et Florence, sa femme, pour 60 sols tournois et un galon de vin.

N°. 459. Assignation donnée par la vicomté de Caen, en 1350, pour l'exécution d'une donation faite à l'abbaye d'Ardennes par Richard de Maisy, vivant en 1295, etc.

N°s. 460, 461 et 462. Diverses ventes particulières, 1°. de Roger Langlois de Saint-Martin de Caen; 2°. de Guillaume Mangier, en 1350; 3°. de Germain Nichole et de Thomasse, sa femme, en 1352.

N°. 463. Robert Giffart, *ménéour et conditeur de Jehan Audruy sous aage et par conseil d'amis*, reconnaît, devant le vicomte de Caen, en 1352, avoir vendu, par échange, *à cause du sous aage*, à Pierre Audruy et à ses hoirs, plusieurs pièces de terre à Fresnay-le-Croteux, et avoir reçu en contre-échange d'autres pièces de terre à Coulomb.— *Cet acte est endenté, mais il n'en est pas fait mention dans sa rédaction.*

N°. 464. Vente particulière de Jean Jehan de Plumetot, en 1352.

N°. 465. Délay de Mesnage par Guillaume Le Forestier, en 1352, dont les motifs sont ainsi expliqués dans l'acte de la vicomté : *Comme pour cause de la guerre des Anglais nos ennemis et pour la mortalité que Dieu a envoyée naguères sur son peuple, les mesnages de la ville de Caen, et les autres héritages sont apetichies en revenu, et demourant gastés, et wides places, et plusieurs tournés à non valoir, et espécialement un mesnage assis à Caen en la paroisse S^t Etienne le Viel en la rue Escuyère jouxte maître Robert Le Neveu d'une part et les hoirs Thomas Baille-Hache d'autre. Lequel mesnage Guillaume Le Forestier a tenu en temps passé des religieux de Notre Dame d'Ardenne en fieu et en héritage par faisant en ans aux dits religieux* 36 *sols tournois* 4. *chapons et* 60 *oez de rente. Et tant pour les causes dessus dites, comme pour ce que le dit mesnage estait trop chargé de rentes, le dit Forestier eust jceluy mesnage delessie, se relasche ne l'en eust été faite.*

N°. 466. Guillaume Pouchin et Mabire, sa femme, vendent, en 1355, diverses redevances en grain à Jehan Simon, dit Estoupefour, pour 12 *florins d'or à l'escu du coin du Roi Jehan notre sire.*

N^os. 467, 68, 69 et 70. Diverses reconnaissances et donations faites devant la vicomté; la 1^re., en 1356, par Guillemette, veuve de Henry; la 2^e., en 1359, par Emery La Palin, écuyer, pour 50 *florins d'or à l'écu du coin du Roi*; la 3^e., passée, en 1360, par Richard d'Ange, écuyer, de la paroisse Saint-Pierre de Caen, et la 4^e., en 1366, par Guillaume Basly.

N^o. 471. Symon de Venoix, chevalier, bailly du Cotentin, pour monseigneur le Roi de Navarre, fait un accord, le 24 mars 1366, entre l'abbé d'Ardennes et Geoffroy des Isles, au sujet du patronage de l'église de Beriou. Cet acte est revêtu du sceau et contre-scel de le bailly. (Pl. 23, n^o. 32.)

N^o. 472. Aveu de Jean Le Blond à l'abbaye de Sainte-Trinité de Caen *„à cause d'une maison et siége d'un moulin à Caen assis en la paroisse de S^t Pierre en la rue Guymare au dessus du pont et du moulin d'Ardenne jouxte le cours d'Ouldon appartenant aux dites religieuses.*

N^os. 473, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81. Divers actes de la vicomté, qui présentent peu d'intérêt; le 1^er., de 1370, passé par Martin, dit Legier de Coulomb; le 2^e., de l'an 1375, par Alexandre Quesnet de Noyers; le 3^e., de l'an 1378, par Robert Le Mière de Blay; le 4^e., de l'an 1380, par Robert Crieult, de la même paroisse de Blay; le 5^e., de l'an 1383, par Jehan Mauvoisin, curé; le 6^e., de l'an 1388, de Michel Dubamel, *clerc escolier estudiant* à Paris; les 7^e. et 8^e., de l'an 1390, par Simon Pilet, de Saint-Pierre de Caen, et Jehanne Deguerpie ou veuve de Jean Le Bret; enfin, le 9^e., de l'an 1393, par Jehan Le Moingne, de la paroisse d'Hermanville.

N^o. 482. R. Jourdain et Robine, sa femme, de Bretteville-sur-Odon, se reconnaissent, devant le vicomte de Caen, le 2 juillet 1397, *estre eulx donnés et rendus comme frère et seur de l'esglise et moustier de Nostre Dame d'Ardenne pour estre acceuillis, associés et accompagniés à tous-jours-mais doresnavant en tous leurs bienfais espirituels qui sont et seront faits, ditz, chantés, et célébrés au dit hostel, tant de nuyt comme de jour et en l'ordre de Presmonstrey; et avecque ce, pour desmourer à tous-jours-mais en l'hostel des dits religieux à Bretteville sur Ouldon; lequel hostel et manoir est assis en la paroisse*

de Louvigny. Et illecques sont tenus faire bien et convenablement le service et office de Lavanderie du dit hostel d'Ardenne comme il a esté accoutumé à faire pour le temps passé... Suit la déclaration de leurs biens et les différens services qu'ils auront à faire pour entretenir l'hôtel de Bretteville et blanchir le linge, etc. *Et pour les choses dessus dites faire et accomplir, les dits religieux sont tenust payer aux dits maris pour chacun jour leur vies durant douze pains, ou miches blanches, et quatre bises et deux gros pains leme chient, trois pots de cervoise et de boire commun conventuel, et un porc gras pour chacun an au temps de Noel.*

N°. 483. Michel d'Angerville, écuyer, et Jehanne, sa femme, donnent, en 1402, à Pierre Porée une maison, située dans la paroisse de Plumetot.

N°. 484. Messire Moradas de Rouville cède, en fief héréditaI, en 1404, à Jean Du Mont, de Saint-Pierre de Caen, un manoir *assis à Saint-Pierre au pied de la vaulerie entre le dit seig^r. et Jehan Langlois, abutant par-devant au chemin du Roi et par derriere sur les murs de la cloture de Caen.*

N^os. 485, 86 et 87. Actes de la vicomté, sans intérêt, de 1405 à 1410.

N°. 488. Autre acte de la vicomté, de 1410, qui ne présente d'autre particularité que le mélange de cire rouge, jaune, verte et brune dont est formé le sceau du vicomté, et qui lui donnent l'effet d'un beau marbre.

N^os. 489, 90 et 91. Divers actes de la vicomté, de 1413 à 1417, dont un *vidimus* de la charte de donation du moulin d'Asnières à l'abbaye d'Ardennes.

N°. 492. *Vidimus* par Jehan Auzéré, vicomte de Caen, en 1418, des lettres-patentes du Roi, données devant Falaise, le 2 février de la 5^e. année de son règne, par lesquelles il rend à l'abbaye d'Ardennes tout le temporel et revenu de ladite abbaye, qui avait été mis en ses mains. Cette copie est revêtue du grand scel aux causes de la vicomté. (Planche 23, n°. 16.)

N^os 493, 94, 95, 96 et 97. Divers actes particuliers pendant les années 1420, 1423, 1425 et 1427.

N^os. 498 et 499. Deux *vidimus* par la vicomté de Caen; le 1^er., de la charte de Jean, roi d'Angleterre et duc de Normandie, pour la donation du bois de Livry, du moulin

de Gémare et des landes de Montbroeq ; le 2e., de trois chartes de la famille Bacon, concernant la dîme de Gavrus.

Nos. 500 et 501. Vente particulière, en 1432 et 1433.

Nos. 502 et 503. Quatre lettres testimoniales, données à diverses époques, en faveur de Robert, abbé d'Ardennes, 1°. par Pierre-Nicolas Coquerel, recteur de l'université de Caen ; 2°. par Pierre Mauger, recteur ; 3°. par Jacques Galot, recteur ; et la 4e., par Louis Bailly, également recteur. (Ce Robert fut abbé d'Ardennes depuis 1425 jusqu'en 1463.)

Nos. 504, 505, 506 et 507. Diverses donations de peu de valeur, en 1437, 1438 et 1443.

No. 508. Charles d'Hermanville donne à l'abbaye d'Ardennes, en 1444, tout ce qu'il possédait dans les paroisses de Mouen, de Baron, de Tourville et de Mondrainville, sans rien excepter ni faire aucune retenue.

No. 509. Commission d'absolution *ad cauthela*, en faveur de maître Lécuyer, sortant du diocèse de Bayeux, donnée le 3 décembre 1445, sous le pontificat d'Eugène. Cet acte est revêtu d'un sceau en partie brisé, en cire jaune, recouvert d'une légère couche de cire rouge, sur laquelle on distingue encore une partie des têtes de Saint-Pierre et Saint-Paul, avec leurs attributs. Le tout surmonté d'une autre figure tenant une croix à la main.

No. 510. Donation d'une pièce de terre à Saint-Contest, en 1448.

No. 511. Sentence rendue le 8 juin 1451, au sujet des bois de Livry, par Jehan Crespin, baron du Bec, Crespin, maréchal héréditaire de Normandie, enquesteur et réformateur des eaux et forêts de cette province, adressée à son bien-aimé Jehan de Loucelles, écuyer, maître du Bur-le-Roi, ou à son lieutenant. Ce jugement fut rendu sous le scéel de ses armes, en cire rouge, et scellé en queue. (Pl. 22, no. 15.)

Nos. 512, 513 et 514. Donations de 1451, et aveu rendu au Roi, de 1463.

No. 515. *Vidimus* par le bailly de Caen, du 15 décembre 1468, des lettres-patentes de Louis, roi de France, portant foi du serment de fidélité que lui a fait Richard de Laval, abbé d'Ardennes.

No. 516. Copie d'une fieffe faite par les religieux du Mont-Saint-Michel à maître Jean Bagot, de divers héritages, situés à Louvigny.

N°. 517. Jugement en l'échiquier de Normandie, tenu à Rouen, au terme de Pâques, pour terminer un différent entre l'abbé d'Ardennes et Robert Coquerel. La copie du jugement, datée du 14 mai 1485, est revêtue du grand sceau de l'échiquier. (Planche 23, n°. 4.)

N°. 518. Donation de terre à Verson, faite, en 1494, par Guillaume Gabriel de Verson.

N°. 519. Bulle du pape Clément, donnée à Avignon, le 10 des calendes de juillet, la 9°. année de son pontificat, et adressée à l'abbé d'Ardennes, par laquelle Sa Sainteté permet aux religieux de construire une chapelle en leur maison de la rue Gémare, paroisse Saint-Pierre de Caen.

N°. 520. Bulle du pape Paul III, donnée à Rome, le 12 des calendes de décembre, la 14°. année de son pontificat, et adressée à Jean Du Moncel, chanoine du monastère d'Ardennes, par laquelle il l'autorise à fonder une chapelle du titre de Saint-Thomas, à Lyon-sur-Mer, diocèse de Bayeux. (Cette bulle est revêtue du sceau, en plomb, de ce pape.)

N°. 521. Lettre encyclite du même pape Paul III, adressée au chapitre de Bayeux, pour annoncer l'autorisation ci-dessus. Ces lettres sont également revêtues du sceau de ce pape.

N°. 522. Formule du serment de Baptiste de Villeneuve, abbé commendataire d'Ardennes, entre les mains du pape Pie IV. (Cette pièce est également revêtue du sceau de ce pape.)

N°. 523. Bulle du pape Urbain VIII, donnée à Sainte-Marie-Majeure, le 1°r. des calendes d'octobre, la 15°. année de son pontificat, en faveur de Georges Galet, clerc de Rouen, pour entrer dans le monastère d'Ardennes. Cette bulle, revêtue du sceau, en plomb, de ce pape, est adressée aux archevêques de Rouen et de Paris, ainsi qu'à l'évêque de Bayeux.

N°. 524. Formule du serment de Pierre de Villemore, abbé commendataire d'Ardennes, entre les mains du pape Clément VIII, également revêtue du sceau de ce pape.

Supplément à l'abbaye d'Ardennes, ou pièces trouvées après la classification des chartes de cette abbaye.

N°. 525. Charte, sans date, de Guillebert de Villers,

par laquelle il donne à Ardennes la dîme du moulin de Sainte-Croix. Elle est attestée par Pierre de Fresnay, Henry de Calix, Ranulf d'Avenay, Guillaume de Rapendon et autres.

N°. 526. Charte, sans date, de Guillaume Néel de Putot, par laquelle il donne à Ardennes deux pièces de terre à Putot, vers les Loucelles, avec le consentement de ses quatre frères, Guillaume, Richard, Jean et Roger de Putot.

N°. 527. Autre charte, sans date, de Guillaume Le Cort et de Roger, son frère, de Bretteville, par laquelle ils donnent aux religieux d'Ardennes, dans la vallée des carrières de Bretteville, *totam quarreriam nostrâm in tota terra nostra in francho et villano lapide ad omnimodum usum et voluntate predictorum... sive in bonis subterraneis, sive in discooperturis factis, vel faciendis. Et concessimus ne aliquis homo preter voluntatem prefectorum canonicorum et licentiam ibi audiat vel presumat lapides extraere, vel extractos portare. Preterea prescriptis canonicis concessimus per totam terram nostram viam quadrigarum suarum et equorum et animalium*, etc. Cette donation fut faite devant le chapitre d'Ardennes, à condition que les donateurs participeraient aux prières dudit monastère, et qu'ils seraient enterrés dans le cimetière de ladite abbaye.

N^os. 528 et 529. Vente particulière de terre, située à Sainte-Croix-Grand-Tonne, du mois de février 1246 et du mois de juin 1248.

N^os. 530, 531, 532 et 533. Diverses ventes et donations faites à l'abbaye de Sainte-Marie d'Ardennes, en 1253, 1255, 1257 et 1258.

N^os. 534, 35, 36, 37, 38, 39 et 540. Diverses donations faites à Ardennes, par Raoul, Richard et Pierre Néel de Putot, pendant les années 1331, 33, 34, 37, 44, 45 et 1352.

N°. 541. Indulgence plénière accordée par le pape Urbain VIII à tous les fidèles qui assisteraient dévotement dans l'église du monastère de Sainte-Marie d'Ardennes, le jour de la fête de l'Assomption de la Sainte Vierge, depuis les 1^res. vêpres jusqu'au coucher du soleil. Cette bulle fut donnée à Saint-Pierre *sub annulo piscatoris*, le 22 mars 1628, la cinquième année du pontificat d'Urbain. Voyez ce sceau, planche 25, fig. 27.

Nota. Outre les chartes dont je viens de donner l'extrait, il existe encore dans les archives plusieurs fragmens d'anciens livres de cens et rentes, entre autre une vingtaine de feuillets d'un cartulaire de cette abbaye, qui paraît avoir été écrit par l'abbé Robert, vers le commencement du XIII^e^. siècle, ainsi que quelques rôles et aveux, dans lesquels on trouve souvent des renseignemens précieux. On y trouve également un cartulaire incomplet du 14^e^. siècle, dont la paléographie est assez soignée. M. l'abbé De La Rue a fait hommage à la bibliothèque de la ville d'un cartulaire de cette abbaye, écrit, dans le XVII^e^. siècle, sur vélin, formant 3 volumes in-quarto.

ABBAYE

D'AUNAY,

DE L'ORDRE DE CITEAUX.

*** **L'abbaye de Sainte-Marie ou de N. D. d'Aunay faisait partie du diocèse de Bayeux. Elle fut fondée, vers l'an 1131, par Jourdain de Say (de Sacio), seigneur normand; mais cette 1re. charte, de fondation, ainsi que celle de son fils, Gilbert de Say, de l'an 1151, n'existent plus aux archives.**

N°. d'ordre. N°. des archives (1).

1.—25. Charte, sans date, de Richard Du Hommet, par laquelle il donne à l'abbaye d'Aunay la terre de la Ferrière-du-Val. Cette charte est scellée en lacs de soie rouge. Pl. 7, n°. 1er. Elle est attestée par Henry, évêque de Bayeux, Guillaume, abbé de Savigny, Martin, abbé de Cerisy, ainsi que par un grand nombre d'autres témoins.

N°. 2.—56 et 57. Charte, sans date, de Henry, roi d'Angleterre et duc de Normandie, et par laquelle il confirme toutes les donations faites à l'abbaye d'Aunay et la prend sous sa protection; ensemble le *vidimus* de ladite charte, de l'an 1308.

(1) Les chartes de cette abbaye étaient éparpillées dans tous les coins de la vaste salle des archives, et comme elles ont été numérotées à mesure de leur découverte, on a été forcé de mettre un nouveau n°. d'ordre pour les classer par ordre de date.

N°. 3. — 190. Julienne de S^t.-Remy donne à l'abbaye d'Aunay sa terre de Formigny. Cette charte, sans date, porte que, comme elle n'a pas encore de sceau, elle y a apposé celui de son père, mais ce dernier est brisé.

N°. 4. — 235. Robert de S^t.-Remy confirme une donation faite par son père à l'abbaye d'Aunay, composée des bois de la Boullaye et de la Fresnaye, ainsi que des deux tiers de la dîme de Maltot et de Grainville.

N°. 5. — 236. Henry, évêque de Bayeux, confirme à l'abbaye d'Aunay les diverses donations qui lui furent faites par Robert de S^t.-Remy. Cette charte, sans date, est revêtue du sceau et contre-scel de Henry. (Planche 3, n^os. 4 et 5.)

N°. 6. — 244. Guillaume Du Hommet, connétable du Roi d'Angleterre, donne à l'abbaye d'Aunay toute sa terre de Langrune. Cette charte, de l'an 1190, est scellée en lacs de soie rouge. (Planche 7, n°. 2.)

N°. 7. — 246. Charte confirmative du même Guillaume Du Hommet, de la donation de la terre de Langrune.

N°. 8. — 245. Vautier, archevêque de Rouen, confirme, en 1190, la donation de la terre de Langrune, faite à l'abbaye d'Aunay par Guillaume Du Hommet. Cette charte est revêtue du sceau et contre-scel de Vautier. (Planche 3, n^os. 2 et 3.)

N°. 9. — 247. Guillaume, évêque de Coutances, confirme, en 1190, la donation de Langrune, faite à Aunay par Guillaume Du Hommet. Cette charte est revêtue du sceau et contre-sceau de ce prélat, mais ils sont fort endommagés. Le contre-scel offre cependant encore les vestiges d'une médaille romaine, représentant la fidélité, ou deux figures qui se donnent la main en signe d'alliance.

N°. 10. — 248. Accord fait entre Guillaume Du Hommet et Adam de Port, au sujet de sa terre de Langrune. Le sceau brisé.

N°. 11. — 252. Bail fait, en 1192, par Guillaume Du Hommet, en faveur de Guillaume Poignant, de la terre de Langrune, dont il s'était réservé la jouissance jusqu'à sa mort, suivant sa charte de donation à l'abbaye d'Aunay, de l'an 1190.

N°. 12. — 87. Guillaume de Semilly donne à l'abbaye d'Aunay, en 1191, vingt acres de son domaine du Désert, outre diverses autres petites donations. Cette charte est revêtue de son sceau. (Planche 7, n°. 4.)

N°. 13. — 249. Richard Du Hommet confirme à l'abbaye d'Aunay la donation de la terre de Langrune, faite par Guillaume Du Hommet, son père. Le sceau de cette charte est brisé.

N°. 14. — 399. Richard Pellevé, par une charte de l'an de l'incarnation 1191, donne à l'abbaye d'Aunay quatre acres de terre, situées à Kerey (*Kereium*), sur le chemin Briche-Sault jusqu'à la terre de Robert de Longvillers. Le sceau de cette charte est brisé.

N°. 14 *bis*. — 396. Richard Pellevé renouvelle, la même année, cette même charte; mais celle-ci est revêtue de son sceau. Pl. 9, fig. 18.)

N°. 15. Thomas de Oudon confirme à l'abbaye d'Aunay une donation faite par Julienne de S^t^.-Remy. Sa charte, dont le sceau est brisé, est attestée par Richard Garcelles, Guillaume de Folleville, Guillaume de Warwick, Richard Barton et autres.

N°. 16. Charte de l'an 1196, par laquelle Guillaume de Semilly fixe les limites et bornes des donations faites à l'abbaye d'Aunay tant par lui que par ses ancêtres, ainsi que les droits du moulin à foulon et à tan, qu'il leur avait donné. Cette charte est revêtue de son sceau. (Pl. 7, n°. 4.)

N°. 17. Robert de Hamars donne à l'abbaye d'Aunay, en 1196, trois acres de terre, situées à Fontenay, à charge de 30 sols angevins de rente.

N°. 18. — Gilbert de Villers donne à Aunay, en 1196, tout ce qu'il possédait dans l'église de Maisoncelles-Pellevé, tel que droit de patronage de dîme etc., ainsi que 4 acres de terre dans la même paroisse. (Le sceau brisé.)

N°. 19. — 265. Gilbert de Villers, par une charte particulière de la même date, donne à l'abbaye d'Aunay le droit de présenter à l'église de Maisoncelles, ainsi que les dîmes de cette paroisse.

N°. 20. — 266. Gilbert de Villers, par une autre charte de la même année, donne à Aunay deux gerbes de la dîme de Maisoncelles.

N°. 21. — 267. Henry, évêque de Bayeux, confirme les donations faites à l'abbaye d'Aunay par Gilbert de Villers. Cette charte, de l'an 1196, est revêtue du sceau de Henry. (Pl. 3, n^os^. 4 et 5.)

N°. 22. — 268. Le même Henry, évêque de Bayeux, confirme, par une autre charte, le droit de présenter à

l'église de Maisoncelles, donné à cette abbaye par Gilbert de Villers.

N°. 23. — 140. Richard de Manières donne à l'abbaye d'Aunay, en 1197, le manoir de Brete-Conville (*sic*), en échange de la dîme du moulin de la même paroisse. Cette charte est revêtue de son sceau, en cire verte. (Planche 9, n°. 14.)

N°. 24. — 141. Philippe de Vienne donne à l'abbaye d'Aunay un septier de froment, à prendre dans la paroisse de Vienne. Cette charte n'est point datée et le sceau en est brisé.

N°. 25. — 142. Guillaume Du Hommet, connétable du Roi d'Angleterre, confirme les donations faites à l'abbaye d'Aunay par Richard et Robert de Manières, son frère. (Sceau brisé.)

N°. 27. — 1. Guillaume de Semilly donne à l'abbaye d'Aunay, en 1198, diverses pièces de terre, situées dans son fief d'Oudon. (Sceau brisé.)

N°. 28. — 90. Guillaume de Semilly, du consentement de ses frères, Jourdain, Geoffroy et Enguerrand Du Hommet, donne à l'abbaye d'Aunay cent acres de terre de son domaine. (Sceau brisé.)

N°. 28 *bis*. — 399. Guillaume de Semilly donne à Aunay un pré au Mesnil-au-Grain, situé au-dessus de la rivière de la Douvette. (Sceau brisé.)

N°. 29. — 91. Par une autre charte, Guillaume de Semilly donne à Aunay trente acres de terre en plusieurs pièces, et confirme en même temps une donation faite par Raoul de Buron.

N°. 30. — 89. Guillaume de Semilly confirme, en 1199, toutes les donations faites à l'abbaye d'Aunay par lui et ses prédécesseurs, tant en terres qu'en rentes, dîmes, droits de patronage et autres.

N°. 31. Geoffroy, comte de Magneville, donne et confirme à l'abbaye d'Aunay les donations faites par ses prédécesseurs, et particulièrement (*cresimentum illud*) *sic*, ou le domaine que Richard de St.-Remy leur avait donné, etc. Cette charte, sans date, dont le sceau est brisé, est signée et marquée de la croix du donateur, Geoffroy, comte; et de celle de Raoul, fils de Durand, ainsi que de celle de Roger de Saint-Ouen.

N°. 32. — 191. Raoul de Beslondes, fils de Richard

Suhart, confirme, en 1200, toutes les donations que son père avait faites à l'abbaye d'Aunay. Cette charte est revêtue de son sceau. (Planche 15, n°. 3.)

N°. 33. — 272. Symon Pellevé donne à l'abbaye d'Aunay le droit de présenter alternativement à la cure de Maisoncelles, et confirme les donations des terres et dîmes faites par son père. Cette charte, de l'an 1200, est revêtue de son sceau. (Planche 13, n°. 1er.)

N°. 34. — 290. Raoul de Combray, du consentement de Geoffroy, son frère et son héritier, donne à l'abbaye d'Aunay trois mines d'orge en échange de cinq mesures d'avoine, à prendre sur Robert de Pontécoulant. Cette charte, de l'an 1200, est revêtue d'un sceau gravé en grand relief d'après un antique, représentant un centaure lançant une flèche. (Planche 15, n°. 8.)

N°. 35. — 298. Cette charte, de l'an 1200, est une répétition de celle de Symon Pellevé, n°. 33, ci-dessus.

N°. 35 *bis*. — 400. Renaud Le Coq, du consentement de ses fils, Gaultier, Raoul, Roger et Villiam, confirment, en 1200, les donations faites à l'abbaye d'Aunay par ses ancêtres à Longvillers. (Sceau brisé.)

N°. 36. — 2. Guillaume d'Angerville donne à l'abbaye d'Aunay une pièce de terre dans cette paroisse. Cette charte, datée de l'an 1201, était revêtue de son sceau, en cire verte, mais on ne distingue plus que quelques lettres de la légende.

N°. 37. — 98. Henry Tannetin, du consentement de Roger, son frère, donne à l'abbaye d'Aunay une pièce de terre, située à Vendes. Cette charte, de l'an 1201, est revêtue de son sceau. (Planche 9, n°. 3.)

N°. 38. — 263. Gilbert de Villers confirme la donation qu'il a précédemment faite à l'abbaye d'Aunay de tous les droits qu'il avait dans l'église de Maisoncelles-Pellevé, et lui donne en outre quatre acres de terre. Cette charte, de l'an 1201, est revêtue de son sceau. (Planche 16, n°. 25.)

N°. 39. — 269. Henry, évêque de Bayeux, confirme, en 1201, les donations faites à Aunay par Gilbert de Villers et Symon Pellevé.

N°. 40. — 271. Symon Pellevé donne à l'abbaye d'Aunay, en 1201, la moitié du patronage de Maisoncelles, dont il jouissait. (Sceau brisé.)

N°. 41. — 273. Symon Pellevé confirme, la même an-

née, la donation précédente. Cet acte de confirmation est revêtu de son sceau. (Planche 25, fig. 9.)

N°. 42. — 274. Henry, évêque de Bayeux, confirme à l'abbaye d'Aunay le droit de présenter à la cure de Maisoncelles-Pellevé, qui lui avait été concédé par Symon Pellevé. (Sceau brisé.)

N°. 43. — 283. Robert de Pontécoulant donne à l'abbaye d'Aunay cinq vergées de terre à Maizet. Sa charte, datée de l'an 1201, est revêtue de son sceau. (Planche 15, n°. 2.)

N°. 44. — 284. Samson de Pontécoulant donne à Aunay, en 1201, diverses pièces de terre à Maizet, qui étaient tenues par Robert de la Place. (Sceau brisé.)

N°. 45. — 291. Geoffroy de Combray confirme la donation que Raoul de Combray, son frère, avait faite, en 1200, à l'abbaye d'Aunay, et ajoute encore d'autres donations. Sa charte est datée de l'an 1201, et son sceau est également une copie de l'antique, comme celui de son frère. (Planche 15, n°. 13.)

N°. 46. — 299. Symon Pellevé donne à Aunay, en 1201, quelques terres et diverses rentes, à prendre à Maisoncelles. (Voyez son sceau, planche 13, n°. 1^er.)

N°. 37. — 300. Le même Symon Pellevé donne à Aunay, la même année, la portion de dîme de Maisoncelles, dont il jouissait. (Même sceau.)

N°. 48. — 344. Roger Tannetin vend à l'abbaye d'Aunay, en 1201, une portion de son domaine d'Ingy ou d'Ingry, à Monts. Cet acte est revêtu de son sceau.

N°. 49. — 189. Robert Langevin, du consentement de Henry de Burnoldville, son frère aîné, donne à l'abbaye d'Aunay, en 1202, toute la terre qu'il possédait au lieu dit Montortair, paroisse Saint-Georges-d'Aunay. Cette charte est revêtue de son scel, en cire rouge. (Planche 15, n°. 3.)

N°. 50. — 285. Hugues de Pontécoulant donne, en 1202, à l'abbaye d'Aunay tout ce qu'il possédait à Bretteville, près Maizet. Cette charte était revêtue de son sceau, en cire rouge, mais trop effacé pour pouvoir le dessiner.

N°. 50 *bis*. — 401. Robert de Longvillers donne à Aunay, en 1202, son pré de Malpumeterre, jouxte le fief de Richard Pellevé. Cette charte est revêtue de son sceau. (Planche 13, fig. 2.)

N°. 51. — 3. Geoffroy de Ver donne à l'abbaye d'Aunay,

en 1203, une pièce de terre, située dans la paroisse de Saint-Georges, sur les bords de l'Odon, au-dessus du pont du moulin de Serlon. (Le sceau brisé.)

N°. 52. — 32. Raoul de Bures donne à l'abbaye d'Aunay, en 1203, sa terre de Saint-Samson, assise au Breuil. Cette charte est revêtue de son sceau. (Planche 15, fig. 9.)

N°. 53. — 33. Guillaume de Semilly confirme, en 1203, la donation de la terre de Saint-Samson, faite à l'abbaye d'Aunay par Raoul de Bures. (Voyez le sceau, planche 7, fig. 4.).

N°. 54. — 48. Ranulf, comte de Cestre ou de Chester, par une charte, datée de l'an 1201, exempte les religieux d'Aunay de tous droits de douanes, coutumes et passages dans les foires et marchés de son comté de Chester, en Angleterre. Cette charte, donnée à Brecy, est attestée par Guillaume et Richard Bacon, Raoul et Silvain de Clinchamp, ainsi que par Nicolas Chamberland et autres. Le sceau est brisé.

N°. 55. — 73. Ranulf, comte de Chester, donne à l'abbaye d'Aunay, en 1203, un tennement au parc de Trévières, ainsi que 8 sols de rente, à prendre sur les 25 sols de rente que lui doit Guillaume de Wac. (Sceau brisé.)

N°. 56. — 92. Guillaume de Semilly donne à l'abbaye d'Aunay, en 1203, une pièce de terre et un pré, situés sur les bords de l'Odon, dépendant du tennement de Jean Le Machon. (Sceau brisé.)

N°. 57. — 242. Samson Botin donne à l'abbaye d'Aunay diverses pièces de terre à Aunay. Cette charte, de l'an 1203, est revêtue de son sceau.

N°. 58. — Raoul Botin, son fils, confirme, la même année, la donation précédente. Cet acte est également revêtu de son sceau.

N°. 59. — 301. Gillebert de Villers donne, en 1203, à l'abbaye d'Aunay une pièce de terre, près le cimetière de Maisoncelles. (Sceau brisé.)

N°. 60. — 324. Guillaume Cornart de Crisselou confirme, en 1203, une donation de 4 acres de terre, situées à Langrune, que Raoul Cornart, son frère, avait données à l'abbaye d'Aunay. Cette charte est revêtue de son sceau.

N°. 61. — 4. Pagan ou Payen de Meshendin confirme, en 1204, les donations faites à Aunay par ses prédécesseurs, ainsi que celles de Geoffroy de Ver et autres. (Le sceau brisé.

N°. 62.—38. Pierre de Ruant donne à l'abbaye d'Aunay, en 1204, tout ce qu'il possédait dans la forêt d'Arclais. Sa charte est attestée par Martin, abbé de Longues, Robert, abbé d'Ardennes, William Fitz-Hamon, Juhel de Louvigny, Raoul Malerbe et autres. Le sceau, brisé maintenant, était attaché par une tresse ou ruban de soie bleue et rouge, brochée de dessins en filigrane d'or.

N°. 62 (*bis*).—402. Hugues de Moulins donne à Aunay, en 1204, un pré, situé au Mesnil-au-Grain, sur l'eau de la Douvette. (Sceau brisé.)

N°. 63.—64. Philippe de Longueville, du consentement de Pierre, son frère, donne à Aunay, en 1204, sept vergées de terre à Vaussieux. Cette charte est revêtue de son sceau. (Planche 15, fig. 7.)

N°. 64.—82. Jourdain Du Hommet, évêque de Lisieux, confirme les donations faites à l'abbaye d'Aunay par Richard Du Hommet, son grand-père, ainsi que par Agnès de Beaumont, sa mère, et par son frère, Guillaume Du Hommet. Cette charte est revêtue de son sceau et contre-sceau. (Pl. 11, fig. 1 et 2.)

N°. 65.—83. Guillaume Du Hommet, le plus jeune des enfans de Richard, connétable de Normandie, confirme, en 1204, les donations faites à l'abbé d'Aunay par Richard Du Hommet et Agnès de Beaumont, ses aïeux, ainsi que celles faites par son père, Richard. (Le sceau brisé.)

N°. 66.—84. Thomas Du Hommet, fils de Guillaume, confirme, en 1204, les donations faites à l'abbaye d'Aunay par ses ancêtres. (Sceau brisé.)

N°. 67.—85. Enguerrand Du Hommet, fils de Guillaume, confirme, en 1204, les donations faites à Aunay par ses ancêtres. Cette charte est revêtue de son sceau. (Planche 25, fig. 1re.)

N°. 68.—86. La même charte, plus développée et confirmée par Guillaume de Semilly, est revêtue du sceau d'Enguerrand Du Hommet et de Guillaume de Semilly.

N°. 69.—327. Enguerrand Du Hommet donne à l'abbaye d'Aunay, en 1204, la terre qui avait appartenu à Guillaume d'Hérouville. (Sceau brisé.)

N°. 70.—328. Enguerrand Du Hommet confirme la donation de terre à Langrune, faite à l'abbaye d'Aunay par Guillaume Du Hommet, son père. Cette charte, de l'an 1204, est revêtue de son sceau. (Planche 25, fig. 1re).

N°. 71. — 321. Herbert de Recuses donne à l'abbaye d'Aunay, en 1204, une pièce de terre à Langrune. Cette charte est revêtue de son sceau. (Planche 15, fig. 14.)

N°. 71 (*bis*). — 403. Lucas Rastel confirme, en 1204, une donation de 20 acres de terre, que son père, Guillaume Rastel, avait faite à l'abbaye d'Aunay. (Sceau brisé.)

N°. 72. — 65. Gilbert Taisson vend et cède à l'abbaye d'Aunay dix quartiers de froment, mesure de Martragny, à prendre dans le territoire de Vaussieux. Cette charte, de l'an 1205, est revêtue de son sceau. (Planche 9, n°. 2.)

N°. 73. — 74. Henry Begort, bourgeois de Bayeux, et sa femme, Hais ou de La Haye, donnent à l'abbaye d'Aunay, en 1207, douze sols de rente. Cette charte est revêtue de son sceau. (Planche 15, fig. 19.)

N°. 74. — 26. Guillaume de Colleville donne à l'abbaye d'Aunay les terres qu'il possédait à la Ferrière-du-Val. (Voyez le sceau, planche 25, fig. 19.)

N°. 75. — 27. Guillaume Du Hommet, connétable de Normandie, confirme, en 1213, la donation de la terre de la Ferrière, que Richard Du Hommet avait faite à l'abbaye d'Aunay. (Sceau brisé.)

N°. 76. — 122. Mathilde, femme de Guillaume de Landa ou Deslandes, fille de Robert Fitz-Erneiz, donne à l'abbaye d'Aunay sept acres de terre à Cully. Cette charte, de l'an 1214, était revêtue du sceau de Robert Fitz-Erneiz et de celui de Mathilde, mais il ne reste plus que le dernier. (Planche 10, n°. 17.)

N°. 77. — 46. Robert Fitz-Erneiz, par une charte de l'an 1217, affranchit les religieux de l'abbaye d'Aunay des droits de péage et autres droits coutumiers sur toutes ses terres. (Le sceau est brisé.)

N°. 77 (*bis*). — 414. Roger de La Fresnay, chevalier, confirme, en 1218, les donations de Lucas Rastel et de Hugues Du Moulins. Cette charte est revêtue de son sceau. (Planche 16, fig. 20.)

N°. 78. — 49. Guillaume Des Roches, sénéchal d'Angers, par une charte de l'an 1219, affranchit les religieux d'Aunay des droits de péage, passage, coutumes et autres par toutes ses terres. Cette charte, scellée en lacs de soie rouge et verte, est revêtue du sceau. (Planche 25, fig. 17.)

N°. 78 (*bis*). — 405. *Alwum* ou Albert de Saint-Georges-d'Aunay donne à cette abbaye, en 1219, deux acres de terre de son domaine. (Sceau brisé.)

N°. 79. — 230. Gaultier Deschâteaux, comte de St.-Paul, donne en fieffe à Robert Danes ou Le Danois et à Guillaume Mazeline deux places dans sa *ville* de Thorigny, destinées à y bâtir des maisons, à charge de lui faire dix sols tournois de rente. (Le sceau brisé.)

N°. 80. — 156. Thomas d'Evrecy, chevalier, donne à l'abbaye d'Aunay, en 1220, quelques pièces de terre à Evrecy, ainsi que diverses redevances. (Sceau brisé.)

N°. 81. — 174. Roger d'Evrecy, chevalier, confirme, en 1220, la donation faite à l'abbaye d'Aunay par Graverend d'Evrecy, son aïeul, de diverses pièces de terre à Bougy. (Son sceau est brisé.)

N°. 82. — 175. Le même Roger confirme, en 1221, la donation faite à Aunay par Thomas d'Evrecy, son père. (Le sceau brisé.)

N°. 83. — 370. Philippe de Vassy donne à l'abbaye d'Aunay deux gerbes de la dîme de Vassy. (Le sceau brisé.)

N°. 84. — Simon Bacon, chevalier, du consentement de sa femme, Mathilde, fille de Philippe de Vassy, confirme, en 1221, la donation de deux gerbes de la dîme de Vassy, que ce dernier avait faite à l'abbaye d'Aunay. (Les deux sceaux sont brisés.)

N°. 85. — 255. Robert de Fontenay, chevalier, du consentement de sa femme, Mathilde, fille aînée de Philippe de Vassy, donne à l'abbaye d'Aunay, en 1222, une pièce de terre à Vassy. (Le sceau est brisé.)

N°. 86. — 179. Thomas d'Evrecy, chevalier, donne à l'abbaye d'Aunay, en 1222, quelques pièces de terre et diverses rentes à prendre à Evrecy, Gavrus et Bougy. Cette charte est revêtue de son sceau, évidemment antique. (Pl. 15, fig. 12.)

N°. 87. — 373. Mathilde, fille aînée de Philippe de Vassy et veuve de Robert de Fontenay, confirme la donation faite à l'abbaye d'Aunay par Guillaume Du Désert, de deux gerbes de la dîme de Vassy. Cette charte est revêtue de son sceau. (Planche 10, fig. 14.)

N°. 88. — 256. Wigot de Rue donne à l'abbaye d'Aunay, en 1224, toute la terre qu'il tenait de Mathilde de Samay, dans la paroisse de Vassy. Cette charte est revêtue de son sceau. (Planche 16, fig. 22.)

N°. 89. — 257. Mathilde de Samay donne et confirme la donation faite par son mari, des terres de Vassy, qui lui

étaient échues par la mort de son frère. Cette charte, de l'an 1224, est revêtue de son sceau. (Planche 10, n°. 9.)

N°. 90. — 150. Thomas Du Vivier de Lingèvres, chevalier, donne à Aunay, en 1225, tous les droits qu'il pouvait avoir sur les fiefs de Carcagny. Cette charte fut passée aux assises de Bayeux, mais le sceau en est brisé.

N°. 91. — 61. Mathilde, fille aînée de Philippe de Vassy et veuve de Robert de Fontenay, affranchit l'abbaye d'Aunay de tous droits quelconques sur le marché de Vassy. (Le sceau brisé.)

N°. 92. — 51. Marguerite de Sabreuil affranchit l'abbaye d'Aunay de tous droits de coutume, péage et autres sur toutes ses terres. Cette charte est revêtue de son sceau et contre-scel. (Planche 10, fig. 6 et 7.)

N°. 93. — 313. Roger Tison donne à l'abbaye d'Aunay, en 1226, diverses redevances à prendre sur Richard Porte-Bois. Cette charte est revêtue de son sceau.

N°. 94. — 356. Sentence rendue, en 1226, par Guillaume Acarin, doyen du Saint-Sépulcre, à Caen, en faveur des religieux d'Aunay, contre Guillaume de Aquila, percepteur des maisons du Temple, en Normandie, au sujet du partage de la dîme du Caisnet, d'Attigny et autres paroisses. (Les sceaux de cet acte sont brisés.)

N°. 95. — 372. Le chapitre de Bayeux confirme, en 1226, la donation faite à l'abbaye d'Aunay par Philippe de Vassy, de deux gerbes de la dîme de Vassy. (Le sceau du chapitre brisé.)

N°. 96. — 374. Robert Marmion, du consentement de Julienne de Vassy, sa femme, confirme, en 1226, la donation de deux gerbes de la dîme de Vassy, que Philippe de Vassy, son père, avait faite à l'abbaye d'Aunay. Cette charte est revêtue de son sceau et contre-scel. (Planche 13, fig. 3 et 4.)

N°. 97. — 275. Symon Pellevé confirme, en 1227, les diverses donations faites à l'abbaye d'Aunay par Richard Pellevé, son père.

N°. 98. — 302. Duplicata de la charte confirmative de Symon Pellevé.

N°. 99. — 68. Guillaume, fils aîné de Raoul de Bretteville-sur-Odon, confirme, en 1228, les donations faites à l'abbaye d'Aunay par son père, et plus particulièrement la donation des terres et autres tenemens que Serlon, son

neveu, tenait de lui à Banneville. Cette charte est revêtue de son sceau, dont la légende porte *S. Willelmi filii Radulfi.*

N°. 100. — 70. Guillaume de Banneville confirme la donation faite à l'abbaye d'Aunay par Robert de Banneville, chevalier, de la totalité du fief Barthélemy. Cette charte est revêtue de son sceau. (Planche 15, fig. 17.)

N°. 101. — 375. Richard de Maheas, chevalier, donne à l'abbaye d'Aunay, en 1228, toute la dîme de la paroisse de Sainte-Marie-du-Mont. (Le sceau brisé.)

N°. 102. — 376. Robert, évêque de Bayeux, confirme, en 1228, la donation de la dîme de Sainte-Marie-du-Mont, faite à l'abbaye d'Aunay par Richard Maheas.

N°. 103. — 377. Richard Du Désert, chevalier, donne à l'abbaye d'Aunay, en 1229, deux gerbes de la dîme de son domaine de Lacoarde, auprès d'Ussy. (Le sceau brisé.)

N°. 104. — 72. Henry de Banville, prêtre, donne à l'abbaye d'Aunay, en 1231, une pièce de terre, située à Banville. Cette charte est revêtue de son sceau.

N°. 105. — 118. Turstin Fitz-William, fils de Philippe de Lanteuil, donne à l'abbaye d'Aunay, en 1232, toute la terre que lui abandonnèrent Nicolas de Creully et Richard de Ver, *pour la paix et le repos de l'ame de son père, Philippe, qu'ils avaient tué.* Cet acte est revêtu de son sceau. (Planche 25, fig. 7.)

N°. 106. — 149. Guillaume Du Hommet, connétable de Normandie, confirme, en 1232, les donations faites à Aunay par Thomas de Coisnières.

N°. 107. — 258. Samson de S^t.-Germain, fils d'Anquetil de S^t.-Germain, chevalier, donne toute la terre qu'il possédait près du Pont-Breton à Vassy. Cette charte, de l'an 1232, est revêtue de son sceau. (Planche 16, fig. 28.)

N°. 108. — 286. Samson de Pont, prêtre, donne à Aunay, en 1232, diverses redevances en grain, à prendre sur une pièce de terre qu'il avait achetée à Maizet, de Robert de La Place. (Cette charte est revêtue de son sceau.)

N°. 108 (*bis*). — 406. Jeanne, veuve de Roger Beslongues, donne, en 1232, à Aunay trois vergées de terre, situées à la Fontanelle, paroisse de Longvillers. (Sceau brisé.)

N°. 109. — 168. Nicolas Carel, clerc, fils de Roger Rufi ou Le Roux, cède à l'abbaye d'Aunay tous les droits

qu'il avait sur une maison, nommée *Le Recoulé, rue Cathehole, à Caen.* Cette charte, de 1232, est revêtue de son sceau, oblong. (Planche 25, fig. 31.)

N°. 110. — 167. Mélésine, fille de Helène, du consentement de Guy Brito, son mari, donne en fief à Jean, abbé d'Aunay, une maison, située rue Catehoule, *pour une livre de cumin.* (Le sceau brisé.)

N°. 111. — 119. Richard de Creully confirme la donation faite à l'abbaye d'Aunay par Tustin de Lanteuil, des terres qui dépendaient de ses fiefs. Cette charte, de l'an 1234, est revêtue de son sceau. (Planche 16, n°. 15.)

N°. 112. — 129. Guillaume, fils de Jean de Cursy, chevalier, confirme, en 1234, une donation faite à Aunay par Perette, sa mère, veuve de Jean de Cursy, son père.

N°. 113. — 343. Robert de Buron donne à l'abbaye d'Aunay, en 1234, trois mines d'orge de rente, à prendre à Monts. (Planche 16, fig. 23.)

N°. 114. — 345. Robert de Buron donne à Aunay, la même année, une acre de terre dans le champ *de la Bataille*, paroisse de Monts, près le chemin de Bayeux. (*Ibid*, planche 16, fig. 23.)

N°. 115. — 28. Hugues de Prairie ou Du Pré, fils de Roger Le Talleur, donne à l'abbaye d'Aunay, en 1235, tout ce qu'il possédait en terres, bois, prairies et maisons. Cette charte est revêtue d'un sceau oblong, qui est illisible.

N°. 116. — 231. Gauthier Deschâteaux, comte de St.-Paul, confirme, en 1235, la vente d'une maison à Thorigny, faite par Amand Luce à Renaud de la Villetière.

N°. 117. — 250. Jean de Bruecort *Alias* Brucourt, chevalier, confirme, en 1235, une donation faite à l'abbaye d'Aunay par Enguerrand Du Hommet d'une portion de terre à Langrune. (Planche 16, fig. 17.)

N°. 117 (*bis*). — 407. Pétronille, fille de Roger Beslongues, confirme, en 1236, la donation faite à Aunay par Jeanne, sa mère, en 1232. (Le sceau est brisé.)

N°. 118. — 52 et 53. L'évêque d'Avranches, par deux actes de 1236 et 1237, donne une décharge aux religieux d'Aunay de tous les droits coutumiers et autres qui lui étaient dus dans l'évêché d'Avranches. (Sceau brisé.)

N°. 119. — 62. Robert Marmion, du consentement de Julienne de Vassy, sa femme, exempte les religieux d'Aunay, en 1236, des droits de coutume et de péage dans ses do-

maines de Bretteville-sur-Laise et de Vassy. (Le sceau brisé.)

N°. 120. — 367. Onfroy de Pont donne à l'abbaye d'Aunay, en 1236, une pièce de terre dans la paroisse de Cahagnes, à charge de diverses redevances. Cette charte est revêtue de son sceau. (Planche 16, fig. 21.)

N°. 120 (*bis*). — 408. Hugues Malerbe, chevalier, confirme, en 1236, une donation faite par Hugues Malerbe, son père, composée d'un petit domaine tenu par Guillaume Du Geneverès et ses parçonniers. Cette charte est revêtue de son sceau. (Planche 16, fig. 31.)

N°. 121. — 108. Richard Bacon de Formigny, chevalier, accepte de l'abbé et des religieux d'Aunay, en 1237, un tennement qu'Emma, femme d'Adie, fille de Gillebert, tenait de cette abbaye. Cet acte est revêtu de son sceau. (Planche 16, fig. 20.)

N°. 122. — 176. Cécile, fille de Gosselin Toupin, cède, en 1237, à Roberge et à Mathilde, filles de Toustain-Le-Mouton d'Evrecy, diverses redevances, pour cent sols tournois. Cet acte est revêtu de son sceau, de forme oblongue.

N°. 123. — 105. Hugues, évêque de Lincoln, en Angleterre, approuve, en 1238, la nomination de Geoffroy de S^t.-Edouard, en qualité de vicaire perpétuel de l'église de la grande Limberge, sur la présentation qui lui en fut faite par l'abbé Jean et les religieux d'Aunay. (Le sceau brisé.)

N°. 124. — 194. Robert de Villers donne à l'abbaye d'Aunay, en 1238, la dime de son marché et des foires de Villers, ainsi que 40 sols de rente, à prendre sur son moulin de Besiers. Cette charte est revêtue de son sceau. (Planche 15, fig. 1^re.)

N°. 125. — 238. Robert Tessel donne à l'abbaye d'Aunay, en 1238, une acre de terre à Saint-Germain-le-Tessel. Cette charte est revêtue de son sceau. (Planche 16, fig. 7.)

N°. 126. — 66. Robert Morin de Vieux donne à l'abbaye d'Aunay, en 1239, diverses portions de terre à Vieux. (Planche 16, fig. 14.)

N°. 127. — 69. Robert de Bretteville confirme, en 1239, toutes les donations faites à l'abbaye d'Aunay par Raoul Le Prévost. (Sceau brisé.)

N°. 128. — 169. Pierre, fils de Milon de S^t.-Julien, donne à l'abbaye d'Aunay, en 1239, la moitié d'une maison

de la rue Basse, à Caen, ainsi qu'*une livre de poivre* de rente. Cet acte est revêtu de son sceau.

N°. 129. — 181. Henry Des Loges, chevalier, donne à l'abbaye d'Aunay, en 1239, trois vergées de terre à Amayé-sur-Orne.

N°. 130. — 185. Nicolas, fils de Beatrix de Parfouru, donne à Aunay, en 1239, une redevance en orge, à prendre à Parfouru. (Sceau brisé.)

N°. 131. — 239. Robert Tessel donne à l'abbaye d'Aunay, en 1239, une redevance en froment, à prendre sur Raoul Le Bosquain. (Sceau brisé.)

N°. 132. — 346. Henry de Monts, fils de Godefroy, donne à Aunay, en 1239, une rente d'un septier d'orge, à prendre à Monts. (Sceau brisé.)

N°. 133. — 347. Renaud Le Borlos confirme, en 1239, la donation faite à l'abbaye d'Aunay par Henry de Monts, du consentement de sa femme Mabille, fille dudit Renaud. Cette charte est revêtue de son sceau.

N°. 134. — 378. Geoffroy de Rue, prêtre, donne à l'abbaye d'Aunay, en 1239, deux gerbes de la dîme du fief laïque qui lui appartient dans la paroisse de Vassy. Cette charte est revêtue de son sceau. (Planche 20, fig. 24.)

N°. 135. — 379. Raoul, archidiacre de Bayeux, confirme, en 1239, la donation des deux gerbes de la dîme de Vassy, faite à Aunay par Geoffroy de Rue. Cet acte est revêtu de son sceau. (Planche 11, fig. 20.)

N°. 136. — 6. Hugues de Lagny, chevalier, confirme, en 1240, la donation d'une rente en avoine, faite à l'abbaye d'Aunay par Hugues de La Roque.

N°. 137. — 195. Raoul Laret de Maisoncelles donne à Aunay, en 1240, diverses redevances à prendre sur le tenement de Richard aîné, situé à Villers. Cette charte est revêtue de son sceau.

N°. 138. — 196. Durand Laret et Thomas Laret, son frère, confirment, la même année, la donation précédente de Raoul Laret de Maisoncelles. Cette charte est revêtue des sceaux des deux frères, mais il ne reste plus que celui de Durand.

N°. 139. — 548. Jean de Holis, confirme, en 1240, une donation faite à l'abbaye d'Aunay par Beatrix de Holis, sa mère, de diverses redevances à prendre sur sa terre de Monts. (Sceau brisé.)

N°. 139 (*bis*). 409. Hugues d'Aunay, fils de Raoul Faber d'Aunay, donne à l'abbaye, en 1240, cinq quartier d'avoine de rente, à prendre à Longvillers. Cette charte est revêtue de son sceau.

N°. 140. — 287. Guillaume de Pont, fils de Hugues de Pont, donne à Aunay, en 1242, une rente de sept sols tournois, à prendre sur Jehan Durand, à Maizet. Cette donation est revêtue de son sceau.

N°. 141. — 170. Pétronille, veuve de Richard Frodier, bourgeois de Caen, vend à Henry Langlois, en 1243, une maison, située en cette ville, rue Catehoule, à charge d'une rente d'un pain de 25 sols tournois, de 2 chapons et de 30 œufs. Cette charte est revêtue de son sceau.

N°. 142. — 349. Sello de la Varablière et Jean Le Blount confirment, en 1245, la donation qu'ils avaient faite à Aunay, d'une redevance en grain, à prendre à Monts. Cet acte est revêtu de leurs deux sceaux.

N°. 143. — 7. Guillaume de Mesheudin, Alias Du Moulin, chevalier, donne à l'abbaye d'Aunay, en 1246, une rente de 25 sols, à prendre sur ses moulins de Saint-Georges, et confirme en outre les donations faites par ses prédécesseurs. Cette charte est revêtue de son sceau, au centre duquel est un écusson chargé de trois étoiles, 2 et 1.

N°. 144. — 180. Germain Hebert de Tessel donne à Aunay, en 1246, un quartier de froment de rente, à prendre sur une pièce de terre à Fontenay-le-Pesnel. Cette charte est revêtue de son sceau. (Planche 18, fig. 17.)

N°. 145. — 232. Gascher ou Gautier Le Danois vend à l'abbaye d'Aunay, en 1246, tout ce qu'il avait à réclamer sur le domaine de Thorigny. Cette vente est revêtue de son sceau.

N°. 146. — 157. Roberge, fille de Tustin Le Mouton, donne à Aunay, en 1247, trois vergées de terre à Curcy. Cette donation est revêtue de son sceau.

N°. 147. — 158. Jean Barat, chanoine de Bayeux, donne à Aunay une terre qu'il avait affectée au mariage de Roberge, fille de Toustain d'Evrecy; mais cette donation ne pourrait avoir d'effet qu'après la mort de celle-ci, et si elle n'avait pas d'enfans. Cette charte est revêtue de son sceau. (Planche 20, fig. 18.)

N°. 148. — 177. Geoffroy d'Aiguillon, chevalier, confirme une donation faite à l'abbaye d'Aunay par Thomas et

Graverend d'Evrecy, dans la paroisse de Bougy. Cette charte, de l'an 1247, est revêtue de son sceau. (Planche 18, fig. 37.)

N°. 149. — 303. Raoul Laret vend à Aunay, en 1247, un septier de froment de rente, à prendre sur son fief de Maisoncelles. Cette vente est revêtue de son sceau. (Pl. 18, fig. 28.)

N°. 150. — 8. Guillaume de Mesheudin confirme, en 1248, les donations faites à l'abbaye d'Aunay par les comtes d'Essex, ses prédécesseurs, ainsi que par Geoffroy de Ver, chevalier, son père. (Sceau brisé.)

N°. 151. — 67. Raoul de la Haye reconnaît, en 1248, qu'il doit à l'abbaye d'Aunay une rente de 17 sols tournois et de dix œufs. (Sceau brisé.)

N°. 152. — 225. Richard Rispant de Maisoncelles cède, en 1248, à l'abbaye d'Aunay, diverses redevances en grain, à prendre dans cette paroisse. Cette vente est revêtue de son sceau.

N°. 153. — 350. Henry de Mesheudin, chevalier, vend à Aunay, en 1248, une pièce de terre dans la delle des Vacheaux, à Monts. Cet acte est revêtu de son sceau.

N°. 154. — 351. Guillaume de Mesheudin, chevalier, donne à Aunay, en 1248, une pièce de terre à Monts. Son sceau existe encore.

N°. 155. — 54. Philippe Le Chamberlain affranchit les religieux d'Aunay, en 1249, de tous les droits qui lui étaient dus dans sa châtellenie de Lacy. (Son sceau est brisé.)

N°. 156. — 159. Roberge, fille de Toustain Le Mouton, d'Evrecy, donne à Aunay, en 1250, une maison, située à Evrecy. (Le sceau existe encore.)

N°. 156 (*bis*). — 410. Jourdain Rose donne à Aunay, en 1250, une rente en avoine, à prendre à Longvillers, en échange d'une redevance en pain et en poules, qu'il faisait à cette abbaye. (Le sceau subsiste encore.)

N°. 157. — 173. Thomas Du Perrier et Guillaume Des Vallées donnent à Aunay, en 1251, une maison à Evrecy, à charge de diverses redevances. Cette charte est encore revêtue du sceau de Guillaume Des Vallées. (Planche 18, fig. 39.)

N°. 158. — 22. Robert de Creully donne à l'abbaye d'Aunay, en 1252, vingt sols tournois de rente, à prendre

tous les ans en sa foire de Saint-Clair. Le sceau est en partie brisé et illisible.

N°. 158 (*bis*).—412. Michel Le Large vend à Aunay, en 1252, une rente de dix boisseaux d'avoine, mesure de Longvillers. Le sceau de cette charte existe encore en entier.

N°. 159. — 160. Jean de Pouquet, bourgeois d'Evrecy, reconnaît, en 1252, qu'il doit à Aunay une rente de 20 sols, une geline et 10 œufs. Cette reconnaissance est revêtue de son sceau.

N°. 160. — 161. Guillaume de La Cour prend en fief de l'abbé d'Aunay, en 1252, plusieurs pièces de terre à Evrecy, qui avaient été données à l'abbaye par Roberge, fille Toustain. Cette charte est revêtue de son sceau.

N°. 161. — 178. *Vidimus*, en 1252, de la charte confirmative d'une donation faite par Guillaume de Trois-Monts à l'abbaye d'Aunay, d'une pièce de terre, située à Sainte-Honorine-du-Fay. (Sceau brisé.)

N°. 162. — 197. Nicolas Tubœuf, prêtre, cède à l'abbaye d'Aunay, en 1252, des redevances en grain, à prendre sur une masure à Villers. Cette charte est revêtue de son sceau et de celui de Raoul Pellevé.

N°. 163. — 198. Germain Des Vallées donne à Aunay, en 1252, diverses redevances à prendre sur sa maison d'Evrecy. Cette charte est également revêtue de son sceau et de celui de Raoul Pellevé.

N°. 164. — 336. Guillaume Gavare vend à l'abbaye d'Aunay, en 1252, une rente de 5 sols tournois et autres redevances, à prendre à Langrune. Cette vente est revêtue de son sceau.

N°. 165. — 380. Guillaume, dit Boëne, clerc, donne à l'abbé d'Aunay, en 1252, toute la dîme du fief qu'il possédait à Vassy. Cette donation est attestée et corroborée par le sceau de l'abbé de Belle-Etoile. (Planche 11, fig. 12.)

N°. 166. — 97. Martin Muriel vend à l'abbaye d'Aunay, en 1253, une pièce de terre et une masure, près du cimetière de Vendes. Cet acte est revêtu de son sceau.

N°. 167. — 187. Raoul Pellevé donne aux religieux d'Aunay, en 1253, les dîmes de Saint-Georges, de Jurques et Le Repentir. Cette charte est revêtue de son sceau. (Pl. 19, fig. 15.)

N°. 167 (*bis*). — 413. Théodore Postel vend à Aunay, en 1253, une pièce de terre à Longvillers, pour 14 sols tournois de rente. (Sceau brisé.)

N°. 168. — 199. Robert de Villers donne à Aunay, en 1253, une pièce de terre et quelques redevances. Cette charte est revêtue de son sceau, qui n'offre de différence avec celui de l'an 1238, planche 15, fig. 1re., que parce que le léopard passe à gauche au lieu de passer à droite.

N°. 169. — 240. Robert Taissel, chevalier, donne à l'abbaye d'Aunay, en 1253, une redevance en grain, à prendre sur une pièce de terre, nommée le Champ-Philippe. Cette charte est revêtue de son sceau. (Planche 16, fig. 7.)

N°. 170. — 10. Guillaume de Semilly, chevalier, seigneur d'Aunay, donne, en 1254, à l'abbaye d'Aunay, avec le consentement de son fils, Henry de Semilly, la dîme de son moulin de Repentir. Cette charte est revêtue de son sceau, en cire verte.

N°. 171. — 226. Richard Béquemie donne à l'abbaye d'Aunay, en 1254, diverses redevances à prendre sur des terres à Maisoncelles-sur-Ajon. Cette donation est revêtue de son sceau.

N°. 172. — 288. Richard de Pont donne à l'abbaye d'Aunay, en 1254; un septier d'orge, à prendre à Maizet, sur Hervé Du Doit. Cette charte est revêtue de son sceau.

N°. 173. — 227. Robert de Montigny confirme, en 1255, la donation faite à l'abbaye d'Aunay par Richard Béquemie. (Sceau brisé.)

N°. 173 (*bis*). — 413. Renaud Malerbe, chevalier, fils de Jean Malerbe, échange avec l'abbaye d'Aunay, en 1254, une petite rente contre diverses redevances qui lui étaient dues. Cet acte est revêtu de son sceau. (Planche 18, fig. 31.)

N°. 174. — 352. Raoul Feré donne à Aunay, en 1255, diverses rentes à prendre sur son manoir, à Monts. Cet acte est revêtu de son sceau.

N°. 175. — 381. Robert de Bray et Guillaume de Bray, son frère, confirment, en 1255, une donation de la dîme de Vassy, faite à l'abbaye d'Aunay par Guillaume, dit Boëne, clerc. Cette charte est revêtue du sceau des deux frères. (Planche 25, fig. 16 et 18.)

N°. 176. — 200. Jean Des Vallées donne à Aunay, en 1256, une redevance en grain, à prendre à Villers, sur des terres qu'il tenait de Raoul Pellevé. Cette charte est revêtue de son sceau.

N°. 177. — 201. Richard Hervey, Jean Duboscq et Richard frères donnent à Aunay, en 1256, diverses rede-

vances à prendre à Villers, sur Durand Anquetil. Cette charte est revêtue de leurs trois sceaux, portant, au centre, un fermoir ou boucle, et qui n'offre d'autre différence que celle de leurs prénoms.

N°. 178. — 202 et 203. Raoul Pellevé confirme, en 1256, par deux chartes différentes, les deux donations précédentes.

N°. 179. — 292. Nicolas de Combray, chevalier, confirme, en 1256, toutes les donations faites à l'abbaye d'Aunay par Raoul de Maizet, Robert de Pontécoulant et autres. Cette charte est revêtue de son sceau.

N°. 180. — 93. Guillaume de Semilly confirme, en 1257, une donation de cinq sols six deniers de rente, faite à Aunay par Guillaume Le Gentil.

N°. 181. — 100. Jean Osmond vend et cède, en 1257, à Guillaume de Mesheudin trois pièces de terre et deux gelines de rente à Vendes. Cette vente est revêtue de son sceau.

N°. 182. — 101. Guillaume de Mesheudin donne à Aunay, en 1257, les terres et redevances qu'il venait d'acheter de Jean Osmond.

N°. 183. — 382. Philippe, Raoul, Rolant Bédart de S^t.-Germain, chevalier, et Enguerrand Bédart, clerc, tous enfans de Guillaume Bédart, chevalier, abandonnent les droits qu'ils avaient sur la dîme de Vassy, et confirment, en 1257, aux assises de Vire, la donation que Guillaume de Boëne, clerc, en avait faite à l'abbaye d'Aunay. Il ne reste plus que les sceaux de Philippe et de Roland Bédart.

N°. 184. — 9. Raoul Du Moulin vend à Guillaume Mesheudin, en 1258, diverses redevances en grain, pour 6 livres tournois.

N°. 185. — 76. Jordain de Formigny, clerc, donne à Aunay, en 1258, un pain, une geline et dix œufs de rente, à prendre sur Robert Peuzé. Cette donation est revêtue de son sceau.

N°. 186. — 204. Richard Malfilastre vend à Aunay, en 1258, diverses redevances en grain, à prendre à Villers. Cette vente est attestée et scellée du sceau de Robert Pellevé.

N°. 187. — 357. Accord fait, en 1258, entre les religieux et prieur de l'abbaye d'Aunay, d'une part, avec Robert Paiart, percepteur des maisons du Temple, en Normandie, au sujet d'une contestation pour les dîmes du Quesnay, d'Attigny et de Vassy. Cet acte est revêtu du sceau de Robert Paiart. (Planche 18, fig. 11.)

N°. 188. — 205. Renaud, fils de Michel Mauduit, vend à Aunay, en 1259, diverses redevances à prendre sur une pièce de terre à Villers. Cette vente est revêtue de son sceau et elle est confirmée par celui de Robert de Villers, chevalier.

N°. 189. — 206. Nicolas Tubeuf, prêtre, donne à Aunay, en 1259, quelques redevances en grain, à prendre à Villers. (Sceau brisé.)

N°. 190. — 11. Symon d'Hermanville donne, en 1260, à l'abbaye d'Aunay, la dîme des terres qu'il avait achetées de Raoul Pellevé, et qui dépendaient du fief d'Angerville.

N°. 191. — 207. Raoul Pellevé confirme, en 1260, la donation qu'il avait faite à Henry, clerc, fils de Denise Le Cornu, de la paroisse de Villers. Cet acte est revêtu de son sceau. (Planche 14, fig. 15.)

N°. 191 (*bis*). Renaud, abbé d'Aunay, donne en fief à Richard Le Sellier un manoir, situé à Trun, près de l'hôpital de cette ville, et qui dépendait de ladite abbaye, pour 4 livres tournois de rente. (Sceau brisé.)

N°. 192. — 289. Richard de Pont donne à l'abbaye en 1260, dix sols tournois et un septier d'orge de rente, à prendre à Poussy. Cette donation est revêtue de son sceau. (Planche 18, fig. 18.)

N°. 193. — 353. Guillaume de Baron donne à Aunay, en 1260, trois vergées de terre et diverses redevances, à prendre à Monts, sur Guillaume Louvel. Cet acte est revêtu de son sceau. (Planche 18, fig. 40.)

N°. 194. — 358. Les religieux et prieur d'Aunay, d'une part, et Robert Paiart, percepteur des maisons de l'ordre militaire du Temple, en Normandie, ainsi que ses frères du Temple de Courval, d'autre part, nomment Richard de Pont et Robert Mahéas pour terminer leur différent. Cet acte, de l'an 1260, est revêtu des sceaux du frère Robert Paiart, de Richard de Pont et de celui de Robert Mahéas. (Planche 18, figures 11, 15 et 19.)

N°. 195. — 77. Roger Malfilastre et Henry de Semilly, seigneur d'Aunay, confirment, en 1261, les donations faites à l'abbaye d'Aunay par Philippe Malfilastre, dans la paroisse de Cottun. Il ne reste plus que le sceau de Malfilastre. (Planche 25, fig. 23.)

N°. 196. — 383. Robert Paiart, percepteur et gouverneur des maisons de l'ordre militaire du Temple, en Nor-

mandie, délaisse aux religieux d'Aunay, en 1261, deux gerbes de la dîme d'une acre de terre, appartenant à Senel, pour le même nombre de gerbes que les religieux prélevaient sur la terre de La Calvire. Le sceau de Robert brisé.

N°. 197. — 71. Roger de Ameta et son frère donnent à l'abbaye, en 1262, diverses pièces de terre, situées à Aunay. Cette donation est revêtue du sceau de Roger.

N°. 198. — 279. Philippe Le Metayer de Maizet donne à Aunay, en 1262, une rente d'un septier d'orge, à prendre sur son fief, à Maizet. Cette donation est revêtue de son sceau. (Planche 25, fig. 6.)

N°. 199. — 280. Raoul Le Metayer de Maizet vend à Aunay, en 1262, une rente d'un septier de froment, à prendre à Maizet. Cette vente est revêtue de son sceau.

N°. 200. — 293. Nicolas de Combray, chevalier, confirme, en 1262, les donations faites à Aunay par Raoul de Maizet et Robert de Pontécoulant. Cette charte est revêtue de son sceau.

N°. 201. — 314. Renaud Carité vend à Aunay, en 1262, diverses redevances à prendre à Maizet. Cette vente est revêtue de son sceau.

N°. 202. — 315. Pierre Malpas de Maizet vend à Aunay, en 1262, diverses redevances à prendre à Maizet. (Son sceau existe encore.)

N°. 203. — 316. Philippe Ascelin, même vente, en 1262.

N°. 204. — 317. Renaud Carité vend à Aunay, la même année, 8 vergées de terre à Maizet.

N°. 204 (*bis*). Ascelin de Valroger vend à Aunay, en 1262, pour 40 sols tournois, une rente en avoine, à prendre dans le fief de Mesnil-au-Grain.

N°. 205. — 35. Guillaume de Coisnières, chevalier, confirme, en 1263, les acquisitions faites par l'abbaye d'Aunay, et qui dépendaient de ses domaines. Cette charte confirmative est revêtue de son sceau.

N°. 206. — 182. Guillaume Maréchal vend à Aunay, en 1263, une portion de terre qu'il avait à Amayé, pour une rente d'un septier de froment et autres redevances. Cette vente est revêtue de son sceau.

N°. 207. — 318. Guillaume Goscelin vend à Aunay, en 1263, diverses redevances à prendre à Maizet. Cette vente est revêtue de son sceau.

N°. 208. — 183. Philippe Le Grand donne à Aunay,

en 1204, diverses redevances à Amayé-sur-Orne. Sceau brisé.

N°. 209. — 184. Roger, Jean et Guillaume, dit L'Empereur, frères, donnent, en 1264, à l'abbaye d'Aunay, diverses redevances à Amayé-sur-Orne. Leurs sceaux ne subsistent plus.

N°. 210. — 34. Roger de Fontenay, chevalier, confirme, en 1265, les donations faites à l'abbaye d'Aunay par ses prédécesseurs. (Sceau brisé.)

N°. 211. — 101 (*bis*). Jean de La Fresnay donne à Aunay, en 1265, une acre et demie de terre, située à Vendes, sur le chemin d'Evrecy. Cette donation est revêtue de son sceau. (Planche 23, fig. 24.)

N°. 212. — 208. Raoul Pellevé confirme, en 1266, les donations faites à Aunay par Richard Hervey et ses frères. (Voyez son sceau, planche 14, fig. 15.)

N°. 213. — 55. Guillaume de Benauville, chevalier, cède, en 1267, à Richard de Villers, chevalier, pour 200 livres tournois, toute la terre de Neuville, qu'il tenait de Nicolle, sa femme, située dans le fief de Thorigny et dans celui du Chambellan de Tancarville, à l'exception cependant des moulins d'Argouges et autres. (Le sceau est brisé.)

N°. 214. — 368. Le doyen et le chapitre de Bayeux vendent, en 1267, à Guillaume de Villers, fils d'Enguerrand de Villers, la terre et le manoir du Caisnet, et reçoivent de ses mains 460 livres tournois. Cette vente est revêtue du sceau et contre-scel dudit chapitre. (Planche 12, fig. 7 et 8.)

N°. 215. — 24. Divers actes du bailly de Caen et de la sénéchaussée de Vaucelles, des années 1269 et 1445, qui assurent à l'abbaye d'Aunay un chemin pour pouvoir transporter leurs bois de la Ferrière. (Voyez le sceau de la sénéchaussée de Vaucelles, planche 23, fig. 22.)

N°. 216. — 162. Guillaume de Trousseauville, chevalier, vend à Aunay, en 1269, quelques portions de terre à Evrecy, pour 9 livres 15 sols tournois. Cet acte est revêtu de son sceau.

N°. 216 (*bis*). Richard Le Seigneur de Neuilly vend à Aunay, en 1269, deux vergées de terre à La Lande Rastel, ainsi que deux masures à Neuilly. (Sceau brisé.)

N°. 217. — 319. Raoul d'Ouffières et sa femme vendent

à l'abbaye d'Aunay, en 1269, diverses redevances sur Maizet. (Leurs sceaux sont brisés.)

N°. 218. — 45. *Vidimus* de l'an 1270, d'une charte sans date, par laquelle Gervaise, dame de Saint-Pierre-sur-Dive, confirme les donations que ses ancêtres avaient faites à l'abbaye d'Aunay, et affranchit en outre les religieux des droits de passage et coutumes sur ses domaines.

N°. 219. — 50. Théobald de Mathefalon affranchit, en 1270, les religieux de l'abbaye d'Aunay de tous droits et coutumes quelconques sur ses domaines de Mathefalon. Cet acte est revêtu de son sceau et contre-sceau. (Planche 25, fig. 11 et 12.)

N°. 220. — 102 (*bis*). Guillaume Cornart confirme, en 1270, la donation d'une acre et demie de terre à Vendes, faite à l'abbaye d'Aunay, en 1265, par Jean de La Fresnay. (Voyez le sceau, planche 25, fig. 5.)

N°. 221. — 209. Raoul Pellevé donne à Aunay, en 1270, une rente à prendre sur Robert de Villers. Voyez son sceau.

N°. 222. — 210. Le même Raoul Pellevé donne à Aunay, en 1270, deux sols tournois de rente, à prendre sur le curé de Villers.

N°. 223. — 259. Thomas Du Désert donne à Aunay, en 1270, la terre que Durand de Launay tenait de lui à Vassy. (Voyez son sceau, planche 18, fig. 10.)

N°. 224. — 260. Geoffroy, dit Petun, du consentement de Chrestienne, sa femme, donne à Aunay, en 1270, trois sols tournois de rente, à prendre sur Durand de Launay. (Sceau brisé.)

N°. 225. — 281. Thomas Le Meteyer vend à Aunay, en 1270, une rente en orge, à prendre sur deux pièces de terre à Bretteville. (Sceau brisé.)

N°. 226. — 282. Philippe Le Meteyer fait, la même année 1270, diverses petites donations à l'abbaye d'Aunay. (Sceau brisé.)

N°. 227. — 294. Nicolas de Combray, chevalier, donne à Aunay, en 1270, une redevance en orge, à prendre sur son moulin de Maizet.

N°. 228. — 304. Raoul de Villers échange, en 1270, avec l'abbaye d'Aunay, une petite pièce de terre contre sept boisseaux de froment de rente, à prendre sur Raoul Laret. (Sceaux brisés.)

N°. 229. — 47. Juhel, seigneur de Medavi, confirme,

en 1271, les donations faites à Aunay par ses ancêtres, et affranchit les moines des droits de péage coutumiers et autres sur ses domaines. Cette charte, dont le sceau est brisé, est attestée par Théobald de Mathefalon et Maurice de Craon, son frère, ainsi que par Gervais de Caen, Hugues de Creuilly, l'abbé de Savigny et autres.

N°. 230. — 295. Jourdain de Trois-Monts, curé de cette paroisse, donne à Aunay, en 1271, diverses redevances à prendre sur ses domaines. (Sceau brisé.)

N°. 231. — 296. Nicolas de Combray, chevalier, ratifie, en 1271, la donation de Jourdain de Trois-Monts.

N°. 231 (*bis*). — 414. Roger de Longvillers, chevalier, confirme, en 1271, toutes les donations qui avaient été faites à l'abbaye d'Aunay par ses prédécesseurs. Cette charte est revêtue de son sceau. (Planche 25, fig. 3.)

N°. 232. — 130. Pierre de Cully, chevalier, confirme, en 1272, les donations que ses prédécesseurs avaient faites à l'abbaye d'Aunay, de quelque nature qu'elles fussent, et reçoit, pour cette confirmation, 12 livres tournois de la charité des moines. (Cette charte n'a pas de sceau.)

N°. 233. — 337. Jean, dit Jourdain, consent, en 1272, que sa nièce perçoive trois mines de froment sur sa terre de Langrune, qui relève de l'abbé d'Aunay. Cet acte est revêtu de son sceau.

N°. 234. — 120. Guillaume Toustain de Lanteuil, clerc, vend, en 1273, à l'abbaye d'Aunay, une rente de huit septiers de froment, mesure de Creully. Cette vente est revêtue de son sceau.

N°. 235. — 131. Jean de Cully, chevalier, confirme également, en 1274, les donations de ses ancêtres, et il reçoit, comme Pierre de Cully, 12 livres tournois des religieux d'Aunay, pour cette nouvelle confirmation. (Sceau brisé.)

N°. 236. — 171. Guillaume Buisson, bourgeois de Caen, donne à Aunay, en 1275, une rente de trois sols, à prendre sur une maison, rue Catchoule, à Caen. Cette donation est revêtue de son sceau.

N°. 237. — 121. Guillaume Toustain de Nanteuil, clerc, vend à Aunay, en 1276, trois pièces de terre à Creully, pour 20 livres tournois. (Sceau brisé.)

N°. 238. — 211. Guillebert Ase vend à Aunay, en 1276, une redevance en grain, à prendre sur ses fiefs de Maisoncelles. (Sceau brisé.)

N°. 239. — 305. Thomas Feron vend à Aunay, en 1276, une mine de froment de rente, à prendre sur un fief qu'il tenait de l'abbaye. (Sceau brisé.)

N°. 240. — 96 (*bis*). Jacques, fils d'Emma, vend à Aunay, en 1277, une pièce de terre à Vendes. (Cette vente est revêtue de son sceau.)

N°. 241. — 163. Guillaume Le Tort vend à Alexandre Bernard, en 1277, diverses redevances sur un manoir, situé à Grouchy. Cette vente est revêtue de son sceau.

N°. 242. — 241. Robert et Richard Crevin ou Crepin vendent à Aunay, en 1277, deux pièces de terre à Tessel.

N°. 243. — 368 (*bis*). Guillaume Du Boscq donne à Aunay, en 1277, diverses redevances qui lui étaient faites par Richard Le Roi et Jehan Le Noir de Cahagnes. Cette charte est revêtue de son sceau, qui représente un bouquet de bois.

N°. 244. — 95 (*bis*). Guillaume Cantorel vend à Aunay, en 1278, deux pièces de terre à Vendes. Cette vente est revêtue de son sceau.

N°. 245. — 338. Guillaume Ponchet vend à Aunay, en 1280, diverses redevances, à prendre sur un tenement à Langrune. (Sceau brisé.)

N°. 245 (*bis*). — 417. Roger, dit Turgot, vend à l'abbaye d'Aunay, en 1282, une rente de 12 sols manceaux, à prendre à Longvillers. Cette charte est revêtue de son sceau, mais il est trop effacé pour qu'on puisse le dessiner.

N°. 246. — 14. Marine Perronnelle, jadis femme de Guillaume de Cagny, et Nicolas de Cagny, son fils, vendent à Aunay, en 1284, sept septiers et une mine d'avoine de rente sur la dîme de Saint-Georges-d'Aunay. Cette vente était revêtue de leurs sceaux, mais ils sont trop effacés pour être dessinés.

N°. 247. — 172. Guillaume, fils de Raoul, de la paroisse Saint-Pierre de Caen, donne à Aunay, en 1284, trois livres tournois de rente, à prendre sur *la maison de l'Œil-du-Guay*, rue Cathehoule, vers le *puits Douchet*, contre les fossés du château, *et la confrairie des Taillandiers*. Cette charte est revêtue de son sceau. (Planche 12, fig. 17.)

N°. 248. — 306. Thomas Symon de Maisoncelles vend à Aunay, en 1284, un septier de froment de rente, à prendre à Maisoncelles. (Le sceau subsiste encore.)

N°. 249. — 307. Denise, femme de Thomas Symon de

Maisoncelles, ratifie, la même année, la vente précédente. (Son sceau brisé.)

N°. 250. — 212. Richard Thorel donne à Aunay, en 1285, une pièce de terre, située à Vassy. (Le sceau de cette charte est brisé.)

N°. 251. — 325. L'abbé et les religieux de Saint-Martin-de-Monday vendent à Jean de Pont, en 1285, trois vergées de terre à Langrune, pour le prix de 20 livres tournois. Cette vente est revêtue du sceau de l'abbé de Monday. (Planche 12, fig. 6.)

N°. 252. — 234. Philippe Bonnel de Secqueville, du consentement de Julienne, sa femme, donne à Aunay, en 1286, une redevance en grain, à prendre à Mondrainville. Il ne reste plus que le sceau de Julienne. (Planche 18, fig. 29.)

N°. 253. — 15. Jehan Tessel, seigneur dudit lieu, cède à Adam Paris, archidiacre de Bayeux, en 1287, une rente de sept septiers et une mine d'avoine. Le sceau est trop effacé pour pouvoir être dessiné.

N°. 254. — 308. Guillaume de la Rivière donne à l'abbaye d'Aunay, en 1288, onze sols manceaux de rente et diverses autres redevances, à prendre sur Richard de Malfilastre. Cette donation est revêtue de son sceau. (Planche 18, fig. 16.)

N°. 254 (*bis*). — 418. Alix de Landa, veuve de Thomas Borel, vend à Aunay, en 1288, diverses rentes et redevances, ainsi que l'hommage de Hugues Le Jumel. Cette charte est revêtue de son sceau.

N°. 255. — 16. Adam Paris, archidiacre de Bayeux, cède au chapitre, en 1289, la rente de sept septiers d'avoine, qui lui avait été cédée, en 1287, par Jehan Tessel. (Sceau brisé.)

N°. 256. — 37. Jehan, seigneur de Feuguerolles, confirme, en 1290, les acquisitions faites dans ses fiefs par les religieux d'Aunay. Cet acte est revêtu de son écu, portant 6 quintefeuilles, 3, 2 et 1.

N°. 257. — 164. Jean Le Magnien vend à Marc de Brauté diverses rentes à prendre sur Guillaume Le Tort, à Evrecy. Cette vente est revêtue de son sceau.

N°. 258. — 132. Nicolas d'Ernes, prêtre, chapelain de Saint-Pierre-de-Cully, donne à Aunay, en 1291, une mine de froment de rente. Cette donation est scellée de son sceau. (Planche 12, fig. 21.)

N°. 259. — 339. Emma, fille de Michel Santin, vend à Aunay, en 1291, cinq boisseaux de froment de rente, à prendre sur Thomas Néel, à Langrune. Cet acte est revêtu du sceau d'Emma.

N°. 259 (*bis*). Henry, dit Le Bouchier, donne à l'abbaye d'Aunay, en 1291, quatre boisseaux d'avoine de rente, à prendre dans ladite paroisse. (Sceau brisé.)

N°. 260. — 340. Robert Torel vend à Aunay, en 1292, une redevance en grain, à prendre à Langrune.

N°. 261. — 276. Accord de l'an 1295, par lequel Guillaume, fils de Robert Bacon, et sa veuve, abandonnent aux religieux d'Aunay le droit qu'ils avaient de présenter à la cure de Maisoncelles. Il ne reste plus que le sceau de Guillaume Bacon. (Planche 25, fig. 29.)

N°. 262. — 36. Guillaume de Mortimer confirme, devant la vicomté de Caen, en 1297, les donations que ses ancêtres avaient faites à Aunay, dans la paroisse de Beuvron. Cet acte est revêtu du sceau et contre-scel de la vicomté. (Pl. 23, fig. 10 et 11.)

N°. 263. — 94. Guillaume de Semilly confirme, en 1297, les donations faites par ses ancêtres à l'abbaye d'Aunay. (Sceau brisé.)

N°. 264. — 17. Guillaume de Mesbeudin confirme, en 1298, une donation faite au chapitre de Bayeux, d'une redevance en avoine, à prendre sur ses fiefs d'Aunay. Cet acte est revêtu du scel dont il usait *quenument*. (Planche 25, fig. 2.)

N°. 265. — 95. Accord fait, en 1298, entre Raoul Tesson et les religieux de l'abbaye d'Aunay, pour régler le droit d'un chemin de seize pieds de largeur, pour aller et venir du bois de La Ferrière-Duval à l'abbaye d'Aunay.

N°. 266. — 364. *Vidimus* de l'an 1299, par le vicomte de Caen, de deux chartes de Henry et de Richard, rois d'Angleterre, confirmatives des donations faites par ces deux princes à Richard Du Hommet. (Sceau brisé.)

N°. 267. — 213. Raoul d'Olandon reconnaît, en 1300, devant la vicomté de Caen, qu'il doit à Aunay diverses redevances, à cause d'un pré, situé à Villers. (Sceau brisé.)

N°. 268. — 384. Nicolle, dame de Couvain, veuve de Guillaume de Vassy, confirme, en 1300, les donations que ses ancêtres avaient faites à Aunay. Cet acte est revêtu de son sceau, trop effacé pour qu'on le dessine.

N°. 269. — 354. Le seigneur de Monts reconnaît, en 1302, que les terres et rentes vendues ou données aux religieux d'Aunay sont tenues en franche aumône.

N°. 270. — 214. Jean de Villers confirme, en 1303, les ventes ou donations faites à Aunay. Le sceau est le même que celui de Villers.

N°. 271. — 29. Pierre Le Canut et sa femme, Bazire, donnent à Aunay, en 1304, dix vergées de terre à La Ferrière-Duval et ce qui pouvait leur revenir de la succession d'André Sétou. Il ne reste que le sceau de la femme.

N°. 272. — 228. Reconnaissance particulière, en 1304.

N°. 273. — 277. Jean de Villers confirme, en 1305, le droit de présentation à la cure de Maisoncelles, accordé à l'abbaye d'Aunay.

N°. 274. — 342. Richard Lantin vend à Aunay, en 1305, 12 deniers de rente, à prendre sur sa maison de Langrune.

N°. 274 (*bis*). Différentes contestations entre l'abbaye d'Aunay et Richard de Longvillers, pendant les années 1306, 1308 et 1315, toutes trois jugées par le bailly de Caen, Robert de Récuchon, qui occupait encore cette charge en 1320, suivant M. l'abbé De La Rue, tom. 2, p. 259.

N°. 275. — 57. *Vidimus* de 1308, de la charte confirmative de Henry, roi d'Angleterre.

N°. 276. — 21. Eudes Captal de Buch donne, en 1309, à l'abbaye d'Aunay les boutiques et étaux qu'il avait au château de Vire, et déclare que l'abbé Jean les lui a remis à charge de 20 sols de rente.

N°. 277. — 21 (*bis*). Henry de Hotot, chevalier, confirme, la même année 1309, les donations faites à Aunay par Thomas Du Hommet et Jourdain Du Hommet, évêque de Lisieux. (Sceau brisé.)

N°. 278. — 41. Lettres-patentes de Philippe, roi de France, datées de l'abbaye de Pontoise, dans le mois de juin 1312, pour donner main levée du tiers et dangers sur les bois de La Ferrière-Duval et Bois-Halbout, appartenant à l'abbaye d'Aunay.

N°. 279. — 165. Thomas, Symon et Guillaume Bernard font, en 1312, diverses donations en rentes aux prêtres d'Evrecy.

N°. 280. — 78. Henry Le Gros fait, en 1314, un contrat d'échange de diverses pièces de terre avec d'autres, qui appartenaient à Aunay. Cet acte est revêtu de son sceau.

N°. 281. — 96. Appointement donné, en 1315, aux religieux et abbé d'Aunay sur le fait d'un bref de saisine dont était porteur le curé de Roucamp, pour jouir de la voie nécessaire pour aller recueillir ses dîmes.

N°. 282. — 63. Lettre de l'an 1317, par laquelle l'évêque de Bayeux se dessaisit en faveur des religieux d'Aunay des droits qu'il exerçait sur la grange des dîmes de dessus le mont, à cause de ses moulins de Roucamp.

N°. 283. — 215. Robert Pellevé, fils de Richard, confirme, en 1317, une donation de terre, située à Villers, faite à l'abbé d'Aunay par Germain Duval. Cet acte est revêtu de son sceau.

N°. 284. — 229. Jean Malerbe reconnaît, en 1319, qu'il doit à Aunay une rente en froment. (Le nom de Malerbe, dans cette charte comme dans les précédentes, est écrit sans la lettre H.)

N°. 285. — 216. Pierre Castel cède à Aunay, en 1320, deux pièces de terre à Villers.

N°. 286. — 20. Accord fait, en 1323, entre l'abbé et religieux d'Aunay, d'une part, et Guillaume de Semilly de l'autre, qui maintient les religieux dans l'exercice de leur justice, pour faire punir les larrons, et qui leur conserve le droit de garenne, de chasse, de voie par-dessus la chaussée du moulin d'Aunay, ainsi que la dîme du moulin de Balleire. (Les sceaux sont brisés.)

N°. 287. — 40. Accord fait, en 1323, devant le vicomte du château de Vire, entre les religieux d'Aunay et le seigneur de Semilly et de Villers, qui maintient les premiers dans la jouissance de leurs droits, etc. Cet acte est revêtu du sceau de la vicomté de Vire. (Planche 23, fig. 15.)

N°. 288. — 359. Acte passé devant le bailly de Caen, en 1327, au sujet d'une nouvelle contestation entre les religieux d'Aunay, d'une part, et Symon Dufay, commandeur de l'hôpital du Temple de Courval, de l'autre part, pour la dîme du fief de Vassy.

N°. 289. — 278. Philippe, roi de France, confirme, en mars 1331, la donation de la dîme et du patronage de Maisoncelles, Villers et autres lieux, qui avait été faite à l'abbaye d'Aunay par Richard Pellevé. Cette charte est revêtue de son sceau, en lacs de soie.

N°. 290. — 217. Perrin d'Olendon reconnaît, devant le vicomte de Caen, en 1334, qu'il doit diverses redevances à l'abbaye d'Aunay. (Sceau brisé.)

N°. 291. — 218. Robert Amey donne, en 1336, à l'abbaye d'Aunay une pièce de terre, située à Villers. (Sceau brisé.)

N°. 292. — 103. Acte de l'an 1344, par lequel Jehan Le Bouchier reconnaît l'aînesse d'une vavassorie de six acres de terre, chargées de diverses redevances envers l'abbaye d'Aunay. (Sceau brisé.)

N°. 293. — 332. Pancras de Langrune cède à l'abbaye d'Aunay, en 1346, deux portions de terre à Langrune, pour défoncer une rente qu'il faisait à cette abbaye. (Sceau brisé.)

N°. 294. — 365. Confirmation et relation de deux chartes de Henry et de Richard, rois d'Angleterre, en faveur de Richard Du Hommet, par Jean aîné, fils du Roi de France, duc de Normandie et de Guyenne, donnée au Bec-Heluin, au mois de mars de l'an 1347.

N°. 295. — 309. Richard de Morel reconnaît, en 1350, qu'il doit à Aunay une rente de trois quartiers de froment, à prendre à Maisoncelles. (Sceau brisé.)

N°. 296. — 219. Guillaume de la Rivière transporte, en 1353, à Guillaume Yvon, une rente en grain, qu'il avait à prendre sur Guillaume Roland.

N°. 297. — 333. Jean Briant vend à Aunay, en 1359, diverses pièces de terre qui lui venaient de Richard Briant, son père.

N°. 298. — 12. Deux actes passés en la vicomté de Falaise, les 17 et 19 août 1361, par lesquels Varin ou Garin de de Mesheudin cède à l'abbaye d'Aunay les dîmes qu'il prélevait à Saint-Georges-d'Aunay, et par un troisième acte, daté du 13 janvier 1372, il confirme cette donation. Ces pièces sont revêtues du sceau de la vicomté de Falaise.

N°. 299. — 310. Rioult de Morel se reconnaît, en 1362, passible d'une rente de froment envers l'abbaye d'Aunay.

N°. 300. — 366. Liasse de huit pièces qui pourraient fournir la preuve que la terre de Say est passée dans la famille de Semilly par Jeanne de Say, fondatrice de l'abbaye d'Aunay. Ces pièces ou copies de pièces, sous le scel du garde des obligations de la vicomté de Caen, sont datées de 1370 à 1455.

N°. 301. — 220. Nicolas Boivin reconnaît, en 1374, qu'il doit à Aunay diverses redevances, à cause d'un pré, situé à Villers. (Sceau brisé.)

N°. 302. — 360. Lettre d'appel aux assises du bailly de Caen, en 1375, pour juger une contestation entre les religieux d'Aunay et le commandant du temple de Courval.

N°. 303. — 361. Nouvelle contestation, jugée en 1376, entre les religieux d'Aunay et Jehan d'Ecajeul, commandeur, garde de l'hôpital de Courval.

N°. 304. — 311. Pierre le Maichais reconnaît, en 1376, qu'il doit à Aunay, diverses redevances à prendre à Maisoncelles.

N°. 305. — 13. Guillaume Garin de Mesheudin, chevalier, seigneur de Saint-Georges d'Aunay, fait un accord avec les religieux d'Aunay, le 17 mai 1377, par suite duquel il les laisse jouir de la dîme d'Aunay, à charge par eux de payer *au capitaine du château de Bayeux*, une rente de six septiers d'avoine.

N°. 306. — 18. Guillaume de Mesheudin, fils de Guillaume Garin de Mesheudin, reconnaît, en 1379, l'acte de cession que son père avait fait à Aunay, en 1377.

N°. 307. — 80. Accord fait en 1381, en la vicomté de Condé-sur-Noireau, entre Jean Le Gendre, de Saint-Georges-d'Aunay, et Jean Duboscq, de la même paroisse, revêtu du sceau de la susdite vicomté. (Planche 23, fig. 14.)

N°. 308. — 369. Hervieu de Magny abandonne aux religieux d'Aunay, en 1404, les droits de treizième qui lui étaient dus pour les terres qu'ils avaient achetées dans ses fiefs, etc. (Sceau brisé.)

N°. 308 *bis*. — 106. Bail perpétuel, consenti en 1393, par les seigneurs d'Aunay en faveur des religieux d'Aunay et de l'église de Sainte-Anne en Angleterre, de tous les droits de patronage, dîme des terres et autres privilèges dont ils jouissaient en Angleterre, à charge de cent livres sterlings de pension. Cet acte chirographe, endenté, était revêtu des sceaux du couvent de Sainte-Anne et de l'abbaye d'Aunay ainsi que de celui de l'évêque de Lincoln; mais il ne reste plus que le premier. (Planche 24, fig. 17.)

N°. 309. — 107. *Vidimus* de l'an 1395, par l'officialité de l'évêché de Bayeux, du bail consenti par les seigneurs d'Aunay aux religieux de Sainte-Anne en Angleterre, à charge de cent livres sterlings de pension.

N°. 310. — 221. Raoule, veuve de Jean d'Aunayé, donne devant le vicomte de Caen, en 1396, à l'abbaye d'Aunay, les droits qu'elle avait sur une redevance en grain,

à prendre à Villers. Cet acte est revêtu du sceau de la vicomté. (Planche 23, fig. 10 et 11.)

N°. 311. — 320. Eliot de Castillon vend à l'abbaye d'Aunay, en 1396, trente sols de rente, à prendre sur une masure à Maizet. (Sceau brisé.)

N°. 312. — 222. Jean Grivet reconnaît devant la vicomté de Caen, en 1408, qu'il doit à Aunay diverses redevances en grain.

N°. 313. — 30. Acte de l'an 1419, par lequel Guillaume Petou se donne lui et ses biens à l'abbaye d'Aunay.

N°. 314. — 334. Jean Maschrier vend à Aunay, en 1421, sept vergées de terre à Langrune, delle de la Pigacière.

N°. 315. — 223. Les religieux d'Aunay fieffent, en 1426, une pièce de terre à Villers, à Colin Feron.

N°. 316. — 39. *Vidimus* par la vicomté de Condé-sur-Noireau, en 1428, de la charte de donation de la forêt d'Arlaye, faite par Pierre Rieult à l'abbaye d'Aunay. (Sceau de la vicomté, planche 23, fig. 23.)

N°. 317. — 31. Acte de l'an 1431, par lequel Le Tellier et sa femme se donnent eux et leurs biens à l'abbaye d'Aunay.

N°. 318. — 251. Copie par le garde du scel des obligations de Condé-sur-Noireau, du 18 décembre 1435, de la charte de Richard, roi d'Angleterre, concernant le temporel de l'abbaye d'Aunay. Cette copie est revêtue du sceau de la vicomté.

N°. 319. — 224. Colin Feron donne à Aunay, en 1445, quelques portions de terre à Villers, pour se racheter de dix sols de rente qu'il faisait à cette abbaye.

N°. 320. — 79. Accord fait, en 1452, entre Jehan de Semilly, seigneur d'Aunay, et les religieux de cette abbaye, pour régler des intérêts particuliers. Cet acte était revêtu du sceau du chapitre, trop altéré maintenant pour pouvoir être dessiné; mais celui de Jean de Semilly était mieux conservé. (Planche 22, fig. 14.)

N°. 321. — 99. *Vidimus* de l'an 1462, par le garde du scel des obligations de la vicomté de Marigny, de l'aveu rendu au roi par l'abbé d'Aunay. (Planche 23. fig. 29.)

N°. 322. — 312. Les religieux d'Aunay fieffent, en 1467, à Jean Gouet, une maison à Maisoncelles.

N°. 323. — 19. Accord, sous la date du 14 janvier 1473,

entre l'abbé et les religieux d'Aunay d'une part, et le chapitre de Bayeux de l'autre, touchant la dîme de deux pièces de terre situées à Saint-Georges-d'Aunay.

N°. 324. — 154. Aubin Ferey, de la paroisse de Hotot, s'engage, en 1478, à payer à l'abbaye d'Aunay, 10 deniers de rente pour les héritages qui lui sont échus à Hotot.

N°. 325. — 335. L'abbé d'Aunay fieffe, en 1486, à Richard Pignesache, une pièce de terre à Langrune, pour 4 boisseaux de froment, mesure de Caen.

N°. 326. — 261 et 262. *Vidimus* de l'an 1502, des lettres-patentes qui attestent que les abbés d'Aunay ont le droit de patronage de l'église de Saint-Georges-de-Maisoncelles. — Ensemble collation du bénéfice de cette cure, en 1548.

N°. 327. — 355. La veuve de Jean Garnay remet à l'abbaye, en 1516, une acre de terre à Monts, pour être déchargée d'une rente qu'elle était tenue de lui payer.

Supplément à l'abbaye d'Aunay.

N°. 328. — 42. Raoul Fitz Osbern de Oudon, concède et confirme les donations faites à l'abbaye d'Aunay par son père Thomas de Oudon, tant pour le salut de son âme que pour la rédemption de celles de ses parens et de ses amis. Cette charte, sans date, est revêtue de son sceau. (Pl. 9, n°. 17.)

N°. 339.—43. Copie de la charte de Henri, roi d'Angleterre, etc., qui affranchit les religieux d'Aunay de toutes coutumes péages et autres droits, tant en Angleterre qu'en Normandie et en Aquitaine. Cette copie est certifiée par Robert des Ablèges, évêque de Lisieux, et elle est revêtue de son sceau et contre-sceau. (Planche 11, fig. 7 et 8.)

N°. 340. — 44. Guillaume Du Hommet, connétable de Normandie, donne aux religieux d'Aunay le droit de péage et de passage libre sur toutes ses terres en Normandie. Cette charte est revêtue de son sceau et contre-scel. (Planche 7, fig. 2 et 3.)

N°. 341. — 59. Pierre de Lamberville donne à l'abbaye d'Aunay toutes ses terres de La Lande, pour son salut et particulièrement pour celui de Gillebert de Villers, qui avait choisi sa sépulture dans cette maison. Cette charte est sans date et le sceau en est brisé.

N°. 342. — 60. Roger Suhard donne à l'abbaye d'Aunay sept septiers de froment de rente, à prendre sur le moulin Suhard. Cette charte est sans date et le sceau en est brisé.

N°. 343. — 81. Richard Du Hommet, connétable du roi d'Angleterre, donne à l'abbaye d'Aunay le patronage et la dîme des bois et des terres de plusieurs églises. Cette charte, sans date, ne porte plus de sceau.

N°. 344. — 104. Bertrand de Verdun donne à l'abbaye d'Aunay, l'église de Limberge avec ses dépendances en Angleterre, que Richard Du Hommet lui avait donnée pour son service. Cette charte, sans date, était revêtue du sceau de Bertrand de Verdun, en cire blanche, mais il était impossible de le dessiner. Elle est en outre attestée par Guillaume et Enguerrand Du Hommet, Jourdain Tesson, Jean de Subligny, Guillaume de Soliers, Gaultier de Cardouville, Nicolas de Vieux, Robert de Manières et Guillaume de Semilly.

N°. 346. — 109. Nicolas de Creully, chevalier, donne à Aunay diverses pièces de terre situées à Lauteuil, contenant ensemble 23 acres. Cette charte, sans date, est revêtue de son sceau, qui n'offre aucun intérêt.

N°. 346. — 110. Confirmation de la charte précédente par Guillaume, Philippe et Nicolas de Creully, tous trois enfans dudit Nicolas de Creully. (Leurs trois sceaux sont brisés.)

N°. 347. — 111. Nicolas de Creully, le plus jeune des enfans de Nicolas, donne à l'abbaye d'Aunay cinq vergées de terre. Cette donation est revêtue de son sceau, beaucoup plus mal gravé que celui de son père.

N°. 348. — 112. Philippe, fils de Nicolas de Creully, donne à Aunay deux acres et une vergée de terre, situées à Lauteuil. (Même observation pour son sceau.)

N°. 340. — 113. Guillaume, fils aîné de Nicolas de Creully, donne à Aunay deux acres et une vergée de terre à Lauteuil. (Même observation.)

N°. 350. — 114. Denise de Fourneaux, femme de Renaud d'Avenay, donne à Aunay une pièce de terre dans le champ de la Marette, à Creully. Cette charte, sans date, est confirmée par son mari et revêtue de leurs deux sceaux.

N°. 351. — 115. Thomas, fils de Richard-le-Bigot, et sa femme Denise, donnent à Aunay la terre que le curé de

Sainte-Croix tenait d'elle, ainsi que diverses autres redevances. (Les deux sceaux brisés.)

N°. 352. — 116. Guillaume de Fourneaux confirme la donation précédente, faite par sa sœur Denise et son mari. (Sceau brisé.)

N°. 353. — 117. Godefroy de Fourneaux donne à l'abbaye d'Aunay une pièce de terre à Creully. (Sceau brisé.)

N°. 354. — 124. Sylvestre de S^te^.-Croix, prêtre, donne à Aunay une pièce de terre située à Cully, de la valeur d'une mine de froment. Cette charte, sans date, est revêtue de son sceau.

N° 355. — 126. Jehan de Curly ou Cully, donne à Aunay cinq acres de terre situées en la culture de Don, dépendant de ses domaines. Cette charte est revêtue de son sceau, gravé en creux. (Planche 9. fig. 22.)

N°. 356. — 127. Jehan, neveu de Jehan de Cully, donne à Aunay deux acres de terre au Barbouet, paroisse de Cully. Cette donation est revêtue de son sceau.

N°. 357. — 128. Nicolas de Villers donne à Aunay deux champs de terre situés à Sainte-Croix. (Sceau brisé.)

N°. 358. — 133. Jourdain Du Hommet donne une rente à Aunay de 24 sols tournois, ainsi que d'un *millier d'anguilles* de sa pêcherie de Cleville. Cette charte est revêtue de son sceau, sur lequel on distingue avec beaucoup de peine la figure d'un cavalier.

N°. 359. — 154. Jean Du Hommet confirme la précédente donation de Jourdain Du Hommet, et donne lui-même une autre rente de deux septiers de froment. (Sceau brisé.)

N°. 360. — 135. Thomas Karesme ou Carême, fils de Guillaume Carême, donne à Aunay un tennement situé à Saint-Louet. (Sceau brisé.)

N°. 361. — 136. Lettre par laquelle Guillaume Du Hommet, connétable de Normandie, mande à Robert Canu, héritier de Guillaume de Coisnières, de payer les rentes que celui-ci faisait à l'abbaye du Val-Richer, et dont il a retrouvé les titres à l'abbaye d'Aunay. Mais j'ignore par quel motif cette lettre est revêtue du sceau de Guillaume de Coignières, au lieu de celui de Guillaume Du Hommet. (Voyez la 1^re^ planche 12, fig. 9.)

N°. 362. — 137. Richard Du Hommet, connétable du roi d'Angleterre, donne à l'abbaye d'Aunay la terre de Vienne, et par la même charte, confirme les donations faites

à cette même abbaye par Guillaume de Semilly. Cette charte est revêtue de son sceau.

N°. 363. — 138. Sylvestre de Secqueville donne à Aunay une pièce de terre située à Vienne, produisant deux septiers de froment.

N°. 364. — 159. Robert de Manières confirme les diverses donations faites à l'abbaye d'Aunay par ses prédécesseurs. Cette charte, dont les lacs sont en soie jaune, verte et violette, est revêtue de son sceau. (Planche 9, fig. 16.)

N°. 365. — 143. Thomas du Hommet confirme une donation de cinq vergées de terre au Manoir, et de cinq sols de rente à recevoir à Vienne. (Le sceau brisé.)

N°. 366. — 145. Thomas de Secqueville, chevalier, donne à Aunay deux septiers et une mine de froment de rente, mesure du Manoir. Cette charte est revêtue de son sceau. (Planche 15, fig. 5.)

N°. 367. 144. Hubert Barbette donne à Aunay tout ce qu'il possédait dans le tennement de Raoul Cachart, situé au Manoir. Cette charte est revêtue de son sceau.

N°. 368. 146. Ferrand de Brucourt confirme la donation faite par Thomas de Secqueville sur Nicolas de Beauvoir. (Sceau brisé.)

N°. 369. — 147. Guillaume de Coignières donne à Aunay une pièce de terre située à Carcagny. Cette charte est revêtue de son sceau.

N°. 370. — 148. Thomas de Coignières, chevalier, donne à Aunay quelques pièces de terre situées à Lyon, et confirme les donations faites par ses ancêtres dans la paroisse de Carcagny. Cette charte est revêtue de son sceau. (Pl. 9, fig. 1 .)

N°. 371. — 151. Horatius de S^t.-Vigor donne à Aunay une pièce de terre à Carcagny, située sur le chemin de Caen à Bayeux. Cette charte, dont le sceau est brisé, est attestée par le roi Richard.

N°. 372. — 152. Jean III, abbé d'Aunay, investit Roger Deshayes, fils de Toustin de Néel, d'une pièce de terre située au Fresne, à charge de deux sols angevins de rente annuelle. (Sceau brisé.)

N° 373. — 153. Raoul (*Prepositus*), prévôt de Bretteville, donne à Aunay une pièce de terre dans le champ Dolent à Bauville. (Son sceau existe encore.)

N°. 374. — 155. Graverend d'Evrecy donne à Aunay plusieurs pièces de terre situées à Evrecy et à Bougy. Cette

charte est revêtue de son sceau. (Planche 9, fig. 6.)

N°. 375. — 166. Agnès d'Audrieu, veuve de Richard, donne à Aunay un tennement situé à Colleville, près le bord de la mer, nomme le fief Rabel, jouxte *la Chapelle de Saint-Simon*, ainsi que la dîme de ses moulins de Bretteville et dix acres de terre entre Bretteville et la Maison des Lépreux de Condé. Cette charte est revêtue de son sceau. (Planche 10, fig. 12.)

N°. 376. — 188. Robert Garart, du consentement de ses fils, Jean, Ernoulf et Raoul, donne à Aunay une pièce de terre. Cette charte est revêtue de son sceau.

N°. 377. — 192. Geoffroy de Bacilly donne à Aunay une rente de deux septiers de froment à prendre à Villers. (Sceau brisé.)

N°. 378. — 193. Geoffroy de Feuguerolles donne à Aunay trois pièces de terre dans la paroisse de Villers. (Sceau brisé.)

N°. 379. — 233. Roger Verney cède à l'abbaye d'Aunay une pièce de terre située à Noyers, delle des Raverus. Cette cession est revêtue de son sceau.

N°. 380. — 253. Alverède de Vassy, donne à l'abbaye d'Aunay deux septiers de froment de rente, à prendre sur son moulin de Vassy. Cette charte est revêtue de son sceau. (Planche 7, fig. 23.)

N°. 381. — 254. Samson, fils d'Anquetil de S^t.-Germain et Onfroy de Rue, donnent à Aunay une pièce de terre à Vassy. Les deux sceaux sont brisés.

N°. 382. — 270. Nicolas de Villers confirme les donations faites à l'abbaye d'Aunay, par Gillebert de Villers, son père. (Sceau brisé.)

N°. 384. — 297. Renaud d'Avenay donne à Aunay la terre qu'il possédait à Maisoncelles.

N°. 385. — 322. Henri de Aiguillon donne à Aunay une acre de terre à Langrune. (Sceau brisé.)

N°. 386. — 326. Jean Poignant abandonne à l'abbaye d'Aunay les droits qu'il avait sur une pièce de terre à Langrune. (Sceau brisé.)

N° 387. — 329. Robert Ravallon, chevalier, confirme la donation d'une maison située à Langrune faite par son père à l'abbaye d'Aunay. (Le sceau est brisé.)

N° 388. — 330. Guillaume Du Hommet assure à Guillaume Cotelle, la jouissance de la terre qu'il avait achetée

de Philippe de Cauvigny, à Langrune, à charge de lui faire une rente d'une livre de poivre. (Sceau brisé.)

N°. 389. — 331. Lucas Destat donne à Aunay deux acres de terre à Langrune, et une autre demi-acre, située à Saint-Aubin. (Sceau brisé.)

N°. 390. — 341. Guillaume de Semilly donne à Richard, doyen du chapitre de Bayeux, quatre septiers de froment de rente à prendre à Langrune (Sceau brisé.)

N°. 391. — 362. N. Du Hommet transmet à Guillaume Du Hommet la connétablie de Normandie, et lui donne les terres de Maisy, de La Haye et de la Luthumière dans cette province, ainsi que celle de Appelgar dans le comté de Norcestre, et autres fiefs en Angleterre. (Les sceaux de cette charte sont brisés.)

N°. 392. — 363. Richard, roi d'Angleterre, etc., etc., donne à Richard Du Hommet et à Gilette, sa femme, les terres de Popeville et de Warreville avec toutes leurs dépendances, etc. Cette charte porte qu'elle fut donnée par la main de Jean d'Alençon, son vice-chancelier auprès de Chinon, la première année de son règne. Elle est revêtue de son sceau et contre-sceau assez bien conservé, et qui ne diffère en aucune manière de celui déjà figuré dans l'Atlas des mémoires de la société des Antiquaires de Normandie.

N°. 393. — 385. Guillaume Rastel et ses enfans donnent à l'abbaye d'Aunay 20 acres de terre, à prendre dans La Lande. Cette donation est revêtue de son sceau. (Planche 15, fig. 6.)

N°. 394. — 386. Philippe, évêque de Bayeux, confirme la donation faite à l'abbaye d'Aunay par Guillaume Du Mesnil, de 50 acres de terre situées à La Lande. (Le sceau est brisé.)

N°. 395. — 387. Rohais de Crasmesnil donne à Aunay, du consentement de son frère aîné, Richard de S^t.-Remy, 3 acres de terre à Crasmesnil. Cette charte est revêtue de son sceau. (Planche 9, fig. 20.)

N°. 396. — 388. Richard de S^t.-Remy confirme la donation de son frère Rohais de Crasmesnil. (Sceau brisé.)

N°. 397. — 389. Richard de S^t.-Remy donne à Aunay 1 acre de terre de son domaine, dite *le Houlant des grandes Mers*. (Sceau brisé.)

N°. 398. — 390. Jean de Soligny donne à Aunay, du consentement d'Alix, sa femme, et d'Hasculf, son fils, 2 acres de terre à Courseulles. (Sceau brisé.)

N°. 399. — 391. Raoul Gillebert de Longvillers donne à Aunay 3 acres de terre à Longvillers. (Sceau brisé.)

N°. 400. — 392. Raoul Gillebert de Longvillers donne à Aunay le tennement de Guillaume Turgot, ainsi que les diverses redevances qu'il lui faisait. (Sceau brisé.)

N°. 401. — 393. Roger de Beslondes donne à Aunay une rente de six manceaux. (Sceau brisé.)

N°. 402. — 394. Robert de Courcy, du consentement de Pierre de Courcy, son fils, donne à Aunay le pré de Malhilastre, situé au Mesnil-au-Grain sur l'eau d'Ouvelle. Cette charte est revêtue de son sceau. (Planche 9, fig. 19.)

N°. 403. — 395. Pierre de Courcy confirme la donation de Robert de Courcy, son père. Cette charte est revêtue de son sceau. (Planche 11, fig. 9.)

N°. 404. — 397. Richard de Beslondes donne à Aunay 15 acres de terre, dans La Lande de Longvillers. (Sceau brisé.)

N°. 405. — 398. Guillaume Pellevé confirme une donation de 3 vergées de terre faite par Richard, fils de Reinolds, et que ce dernier tenait de lui, auprès de Kerue. Cette charte est revêtue de son sceau.

N°. 406. Bulle du pape Eugène III, donnée à l'abbaye, la 8e année de son pontificat (l'an 1152), par laquelle il confirme les donations faites à l'abbaye d'Aunay par Jourdain de Say, ainsi que celles de sa mère et de Gilbert son fils, de Richard de St.-Remy, de Guillaume de Sola, de Robert Breton de Maisoncelles, d'Enguerrand de Port, de Raoul de Cahiny, de Guillaume Fitz Orange, d'Alverède, fils de Symon, et en outre la donation faite par Robert de Matoue ou Mathai, à Saint-Georges-d'Aunay. Cette bulle, parfaitement conservée, est signée non seulement du pape Eugène dans un cercle autour duquel on lit : *Fac meum, Domine, signum in bonum*, et de tout le sacré collége; mais on y voit encore quatre signatures normandes ou les croix qui remplacent ces dernières, lesquelles portent : † Signum Ricardi. † Sig. Aziria. † Yvo. † Robert de Tribz Montibus. (Sceau brisé.)

N°. 407. Geoffroy de Ver, chevalier, donne, en 1203, à l'abbaye d'Aunay, 30 acres de terre de son fief et domaine de Saint-Georges, pour le salut des ames de son père, de sa mère et de tous ses antécesseurs et successeurs. Cette charte est attestée par Guillaume, abbé de Silly; Robert,

abbé d'Ardennes ; Richard Haitié, prêtre ; Guillaume Dagobert ; Robert, clerc de Say ; *Awino* de Saint-Georges ; Alain Hubert et autres. (Sceau brisé.)

N°. 408. Bulle apostolique du pape Innocent III, donnée à Latran le iiij des ides de mars, la 13e année de son pontificat (1211), adressée à l'abbé et couvent d'Aunay, par laquelle il confirme les donations de terres situées à Mathan et à Combes, faites à cette abbaye par Philippe Daigneaux et Geoffroy de Rapendore. (Sceau brisé.)

N°. 409. Bulle du pape Honorius III, donnée à Latran le ij des nones de novembre, la 6e année de son pontificat (1222), adressée à l'abbé d'Aunay, par laquelle il confirme une donation de diverses redevances en froment, faite à son abbaye par Philippe, seigneur de Vaussy, *de Vauceio apud Vauceum*. (Sceau brisé.)

N°. 410. *Vidimus* de l'an 1236, par Thomas, évêque de Bayeux, d'une bulle du pape Honorius III, donnée à Viterbe, la 4e année de son pontificat (1220), au sujet de quelques personnes qui désiraient se faire enterrer dans ledit monastère. (Le sceau de Thomas brisé.)

N°. 411. Bulle du pape Innocent IV, le 15 des calendes de juillet, la 3e année de son pontificat (1244), adressée à l'abbé d'Aunay, touchant les biens meubles et immeubles que son abbaye pouvait posséder, soit par succession, soit de toute autre manière, dont il leur assurait la libre jouissance. (Sceau brisé.)

N°. 412. Bulle du pape Innocent IV, donnée à Lyon le 7 des kalendes de mai, la 2e année de son pontificat (1243), adressée à l'ordre de Citeaux, par laquelle il accorde aux abbayes de cet ordre, le privilège et le droit de percevoir des novales. (Sceau brisé.)

N°. 413. Bulle apostolique du pape Innocent IV, donnée à Lyon .... ides de mars, la 6e année de son pontificat (1247), adressée à l'abbé et couvent d'Aunay, par laquelle lesdits religieux ne peuvent être contraints de vendre ou d'aliéner aucunes de leurs possessions, pour quelques causes que ce soit. (Sceau brisé.)

N°. 414. Mandat apostolique du pape Innocent IV, donné à Lyon, *pridiè* ides de mars, la 6e année de son pontificat (1247), adressée à l'official de Lisieux, pour lui enjoindre d'examiner les témoins qui lui seront fournis par les religieux d'Aunay pour l'approbation et la reconnaissance

de leurs revenus et possessions, et que dans le cas où ils s'y refuseraient, que celui-ci ait à faire une instruction publique. (Sceau brisé.)

N°. 415. Bulle ou mandat apostolique du pape Innocent IV, donnée à Lyon en mars, la 6e année de son pontificat (1247), adressée à l'archevêque de Rouen et aux autres évêques et abbés de ce diocèse, contre les détenteurs des possessions et domaines appartenant à l'abbaye d'Aunay, ou qui leur ont été annoncés ou délaissés par testament ou de toute autre manière. (Sceau brisé.)

N°. 416. Bulle du pape Innocent IV, donnée à Lyon, le 3 des nones de mars, la 6e année de son pontificat (1247), adressée aux abbés de Citeaux, par laquelle les abbayes de cet ordre, ainsi que celle d'Aunay, ne sont pas sujettes à la visite de l'évêque (Sceau brisé.)

N°. 417. Bulle du pape Innocent IV, donnée à Lyon, le 3 des nones de mars, la 6e année de son pontificat (1247), adressée aux archevêques, évêques, abbés et autres, par laquelle il approuve et confirme les diverses donations qui ont été faites à l'abbaye d'Aunay, etc. (Sceau brisé.)

N°. 418. Bulle du pape Innocent IV, donnée à Lyon, le 3 des nones de mars, la 6e année de son pontificat (1247), adressée aux abbés de Citeaux, par laquelle il dispense les religieux de cet ordre de subir des examens lors de leur promotion dans les ordres. (Sceau brisé.)

N°. 419. Bulle ou mandat du pape Innocent IV, donnée à Lyon, le 7 des ides de mars, la 6e année de son pontificat (1247), adressée à l'official de Lisieux, par laquelle il lui enjoint d'user d'indulgence lors de la réception ou provision des bénéfices ecclésiastiques dévolus aux religieux d'Aunay. (Sceau brisé.)

N°. 420. Bulle du pape Innocent IV, donnée à Lyon, le 8 des ides de mars, la 6e année de son pontificat (1247), adressée à l'abbé d'Aunay, par laquelle les religieux de cette abbaye sont affranchis de tout droit, de coutumes, péages, vinages et autres, qui pourraient être exigés par des séculiers sur le bled, le vin, la laine, le bois, la pierre et autres choses qu'ils acheteraient. (Sceau brisé.)

N°. 421. Bulle du pape Innocent IV, donnée à ..... la 9e année de son pontificat (1250), adressée à l'archevêque de Rouen, etc., etc., par laquelle il lui enjoint de s'opposer aux envahissemens des laïques, clercs et séculiers sur l'abbaye d'Aunay. (Sceau brisé.)

N°. 422. Bulle du pape Urbain IV, donnée à Viterbe la 1re année de son pontificat (1261), adressée à l'abbé de Cîteaux et autres abbés de cet ordre, portant confirmation des privilèges et indulgences accordés aux monastères de cet ordre par les papes ses prédécesseurs. (Sceau brisé.)

N°. 423. Bulle du pape Urbain IV, qui est fort endommagée, qui fut donnée à Viterbe, *Urbem Viterum*, la 3e année de son pontificat (1263), adressée à l'abbé d'Aunay, au sujet de l'envoi de légats du Saint-Siège. (Sceau brisé.)

N°. 424. Bulle du pape Grégoire X, donnée à *Urbem Viterum*, le 4 des ides de mai, induct. 1re, l'an de l'incarnation du seigneur 1273, adressée à l'abbé d'Aunay, par laquelle il confirme les privilèges accordés à cette abbaye pour les dîmes et novales réclamées par des séculiers. Cette bulle, fort bien conservée, est signée du pape Grégoire dans un cercle autour duquel on lit : *Perfice gressus meos in semitis tuis.* (Le sceau est entier.)

N°. 425. *Vidimus* de l'an 1280 donné par le vicomte de Caen des chartes sans date de Henri Ier et Henri II, rois d'Angleterre, ainsi que le *vidimus* des mêmes lettres par Louis, roi de France, en 1266, ainsi que la copie des chartes de Philippe-le-Hardi et de Philippe-le-Bel des années 1176 et 1178, portant confirmation des biens donnés ou acquis par les abbés et religieux d'Aunay, et dans les dernières desquelles il est énoncé que lesdits religieux ont payé les droits d'amortissement à Philippe-le-Hardi et à Philippe-le-Bel.

N°. 426. Bulle du pape Nicolas IV, donnée à *Urbem Viterum*, le 15 des kalendes d'août, la 3e année de son pontificat (1291), adressée à l'abbé de Sainte-Marie-d'Aunay, par laquelle il accorde une indulgence d'une année et quarante jours à ceux qui visiteraient ladite abbaye pendant les fêtes de la Nativité, de la Purification, de l'Annonciation et de l'Assomption de la Vierge. (Sceau brisé.)

N°. 427. *Vidimus* de l'an 1312, de Robert, évêque de Coutances, d'une lettre ou bulle apostolique du pape Alexandre IV, donnée à Latran, le 15 des kalendes de décembre, la première année de son pontificat, et adressée à l'abbé de Cîteaux et autres abbés de cet ordre, touchant la juridiction exigée par les prélats et autres juges séculiers contre et au préjudice des privilèges des religieux de l'ordre de Cîteaux. (Le sceau est brisé.)

N° 428. Bulle ou mandat apostolique du pape Jean XXII, donné à Avignon, la 3e année de son pontificat (1317), adressée à l'abbé d'Ardennes, du diocèse de Bayeux, au sujet de la conservation de certains privilèges de l'abbaye d'Aunay. (Sceau brisé.)

N°. 429. Bulle du pape Benoît XI ou XII, donné à Avignon le 4 des ides d'octobre, la 2e année de son pontificat (1336), adressée à l'abbé d'Aunay, portant confirmation des privilèges de ladite abbaye, qu'il prend sous sa protection spéciale. (Sceau brisé.)

N°. 430. Lettres de Philippe, roi de Navarre et comte d'Evreux, d'Angoulême, de Mortain et de Longueville, données à Coutances au mois de juin 1339, au sujet de l'amortissement de plusieurs parties de rentes qui lui appartenaient dans les vicomtés de Coutances et de Mortain, dont il confirme la jouissance aux religieux de l'abbaye d'Aunay. (Sceau brisé.)

N°. 431. Bulle du pape Benoît XI ou XII, donnée à Avignon le 10 des kalendes de mars, la 5e année de son pontificat (1339), adressée aux légats et nonces du Saint-Siège, concernant le privilège accordé aux religieux de l'abbaye d'Aunay, qui les exempte de la visite de l'évêque de Bayeux. (Sceau brisé.)

N°. 432. *Vidimus* de l'an 1399 d'une bulle du pape Boniface VIII, donnée à Latran, le 15 des kalendes de janvier, la 8e année de son pontificat, contenant le privilège concédé par ses prédécesseurs et confirmé par lui aux religieux de l'ordre de Cîteaux sur le fait des dîmes et des novales. (Sceau brisé.)

N°. 433. *Vidimus* de l'an 1413, d'une bulle du pape Clément VI, donnée à Avignon, le 2 des nones de février, la 9e année de son pontificat (1361), dont le contenu est tellement altéré qu'elle est illisible.

N°. 454. Lettre de Jean Le Bouchier, chevalier, seigneur d'Esternay, conseiller du roi, etc., et général de toutes ses finances, datée de l'an 1459, au sujet des lettres-patentes du roi, obtenues par les religieux d'Aunay et de l'information faite à ce sujet par le grainetier du grenier à sel à Caen, etc.

N°. 435. Lettre de sauve-garde, datée de l'an 1488, donnée en faveur de l'abbaye d'Aunay par Alain Gouyon, sire de Villers, d'Anisy, de Thieville et du Mesnil-Garnier,

chambellan du roi et son bailly à Caen, conservateur général de l'Université de ladite ville; par laquelle il maintient l'abbaye d'Aunay contre les usurpations des huguenots et malveillans qui voudraient s'emparer des biens de ladite abbaye; lui confirme également les privilèges accordés audit abbé, comme écolier et étudiant en ladite Université. Ces lettres étaient scellées de deux sceaux, l'un rouge et l'autre brun scellé en queue, mais ils sont brisés.

N°. 437. *Vidimus* de l'an 1495 d'une bulle du pape Innocent IV, donnée à Lyon, le 4 des kalendes d'Avril, la 5e année de son pontificat (1466), par laquelle il accorde aux religieux de Citeaux le privilège de jouir des novales dans les paroisses sur lesquelles ils prélèvent les dîmes.

N°. 438. Bulle du pape Clément VII, donnée à Saint-Pierre de Rome, l'an de l'Incarnation 1528, le 6 des kalendes de février, la 6e année de son pontificat, adressée aux prieurs des Maisons-Dieu de Caen et Bayeux, et à l'official de ce diocèse, par laquelle il leur enjoint de faire rendre à l'abbaye d'Aunay, sous peine d'excommunication, tous les biens de ladite abbaye qui auraient été détournés d'une manière quelconque. (Sceau brisé.)

N°. 439. Ordonnance de François Ier, roi de France, rendue à Rouen en la cour du Parlement, le 14 mai 1537, la 23e année de son règne, pour prendre et saillir au corps en quelque lieu que se trouvent, Jehan Desessarts, écuyer, baron d'Aunay, Antoine, Charles et deux autres de ses enfans, et les conduire prisonniers en la Conciergerie de la cour; et dans le cas contraire, les ajourner à Bavre, à comparaître en la cour, sur peine de bannissement et confiscation de corps et biens ou autres peines, à la disposition dudit parlement, etc. (Sceau brisé.)

N°. 440. Bulle ou signification du pape Jules III, donnée à Saint-Pierre de Rome, la 1re année de son pontificat (l'an 1559), adressée à l'official de Bayeux contre ceux qui ont enlevé les titres, renseignemens, chartes, papiers, terriers, le bâton pastoral ou autres objets appartenant à l'abbaye d'Aunay, etc. (Sceau brisé.)

N°. 441. *Vidimus* de l'an 1573 d'une bulle du pape Boniface VIII, de l'an 1302 (voyez le n°. 27), portant que les terres de ladite abbaye d'Aunay, qui affranchit ses biens des droits d'adieu, etc.

NOTA. Indépendamment des divers actes dont nous venons de donner un extrait, on trouvera encore dans ces archives plusieurs rôles, aveux, factums, ainsi qu'un fort bon cartulaire en quatre volumes in-folio, que l'on pourra consulter avec succès. On peut en outre puiser des renseignemens précieux pour l'histoire de cette abbaye et même pour un grand nombre de familles de la province, dans un autre ouvrage manuscrit, en un gros volume in-folio ayant pour titre : Histoire de l'abbaye de Notre-Dame d'Aunay. Il est orné d'un portrait de saint Benoît assez bien gravé. Cet ouvrage s'étend presque jusqu'à la révolution, puisque l'auteur le termina en 1746.

PRIEURÉ

DE SAINTE-BARBE (EN AUGE),

OU DE SAINT-MARTIN D'ÉCAJEUL.

DE L'ORDRE DE S. AUGUSTIN.

*** Ce prieuré faisait autrefois partie du diocèse de Lisieux; il fut fondé dans l'église de Saint-Martin-d'Ecajeul, vers l'an 1068, par Odon Stégaud, seigneur dudit lieu, qui fit confirmer sa fondation par le duc Guillaume. Mais quoique la charte primitive ne soit pas parvenue jusqu'à nous, elle se trouve cependant insérée en entier dans la charte confirmative de Henri Ier, Roi d'Angleterre, l'an de l'Incarnation 1128.

N°. 1er. Charte de l'an 1128, par laquelle Rabel, fils de Guillaume, chambellan de Tancarville, qui avait épousé Agnès, héritière des biens du fondateur de ce prieuré, confirme cette fondation et donne à Sainte-Barbe toute la terre qu'il possédait au-dessus de la Dive. Cette donation est précédée de la copie de la charte de fondation, portant qu'elle est souscrite par les barons, ainsi que par Guillaume, duc de Normandie; Jean, archevêque de Rouen; Hugues, évêque de Lisieux; Michel, évêque d'Avranches; Durand, abbé de Troarn; Ainard, abbé de Sainte-Marie-de-Dives; Nicolas, abbé de Saint-Ouen; Roger de Montgommery; Ro-

Roger de Beaumont, et Guillaume Fitz Osbern de Breteuil. Cette charte paraît avoir été revêtue de deux sceaux, mais ils ne subsistent plus. Elle porte une croix recroisettée pour signe de l'attestation de Henri, roi d'Angleterre; une croix simple indique les signatures de la Reine, du comte de Glocester, de Guillaume de Varenne, de Robert, comte de Leicester, de Jean, évêque de Lisieux, de Toustain, archevêque d'York, ainsi que celle de Guillaume *Le* Chambellan, et celle de Rabel, son fils.

N°. 2. Confirmation par Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie, des donations faites à Sainte-Barbe par Odon Stégaud et son neveu Rabel, fils de Guillaume, Chambellan de Tancarville. Cette charte est attestée par les mêmes témoins que la précédente; le sceau dont elle était revêtue est brisé.

N°. 3. Rabel, le Chambellan, fils de Guillaume de Tancarville, confirme les donations faites à Sainte-Barbe, etc. Cette charte confirmative est également souscrite par Henri, roi d'Angleterre.

N°. 4. Rabel, Chambellan, par une charte sans date, déclare que pour le salut de l'ame du roi Henri, son seigeur, et pour la rédemption de son ame et de celles de son père et de sa mère, etc; *inspirante Dei clementia, consilio et assensu ipsius regis H. et Willmi patris mei et dni Johannis episcopi Lexoviensis constitui canonicos regulares in ecclesia Sti. Martini et Ste. Barbare de Escajoleto....* Par cette même charte, il renouvelle la confirmation des donations et fondations faites par Odon Stégaud.

N°. 5. Etienne, roi d'Angleterre, par une charte donnée au Pont-Audemer, la 2e année de son règne, l'an de l'Incarnation 1137, confirme les donations et fondations faites à Sainte-Barbe par Odon Stégaud et par Rabel de Tancarville son Chambellan, et autres; lesquelles donations, ajoute-t-il, avaient été déjà confirmées par le roi Guillaume, son aïeul, et par le roi Henri, son oncle; et il termine sa charte par ces mots: *Hec vero omnia predicte ecclesie in perpetuum obtinenda regia auctoritate confirmo, et a Deo mihi collata potestate corroboro, etc., etc.* (Le sceau est brisé.)

N°. 6. Lettre de Hugues, archevêque de Rouen, adressée à Guillaume, prieur de Saint-Martin et de Sainte-Barbe-d'Écajeul, par laquelle ce prélat confirme les diverses donations

faites à ce prieuré. Cette lettre, ou charte confirmative, est souscrite par Valcran, doyen du chapitre, et par les archidiacres Foulques, Robert, Roger et Osmond. La date est ainsi énoncée : *Datum Rothomagensis anno verbi incarnati M°C°XXX°VII°. Innocent. II vniversalis ecclie episcopo ; Francorum rege* (*) *; duce Normannorum et rege Anglorum Stephano.* (Sceau brisé.)

N°. 7. Charte confirmative d'Arnould, évêque de Lisieux, adressée au même Guillaume, prieur de Sainte-Barbe, dans laquelle il relate celle de l'évêque Jean, son prédécesseur. Cette charte, que l'on peut regarder comme un modèle de la paléographie du milieu du XII^e^ siècle, est ainsi datée : *Data Lexovii ac deinde confirmata meipso, consilio et auctoritate Eugenii, pape, vigilia sancti Johannis Baptiste, cum ipse Arnulfus episcopus et mandato præfati pape Eugenii prosequeretur regem Francorum Ludovicum cum exercitu X^rano^ Jerosolimam proficiscentem. Incarnationis Domini anno millesimo centesimo XL°VIII.* (Le sceau de cette charte est brisé.)

N°. 8. Henri II, roi d'Angleterre, duc de Normandie et d'Aquitaine, et comte d'Anjou, confirme toutes les donations et concessions faites au prieuré de Saint-Martin et de Sainte-Barbe-d'Ecajeul. Cette charte, donnée à Bures, ne porte pas de date, mais elle est attestée par un grand nombre de témoins, qui vivaient depuis 1184 jusqu'à la mort de Henri, en 1189. Elle est fort bien conservée, et elle porte le sceau de ce prince, fixé en lacs de soie rouge, verte et blanche. (Planche 11, fig. 1 et 2.)

N°. 9. Copie authentique de la charte originale de Henri II, roi d'Angleterre, donnée et scellée à Rouen par Thomas, chancelier d'Angleterre, et attestée par Richard Du Hommet, connétable, ainsi que par Richard de Lucy. (Le sceau de Thomas est brisé.)

N°. 10. Raoul, Chambellan de Tancarville, fils de Guillaume, Chambellan, confirme la fondation des chanoines à Sainte-Barbe, faite par Rabel Le Chambellan, son aïeul, du temps de Henri I^er^, roi d'Angleterre, et de Jean, évêque de Lisieux. Cette charte est revêtue de son sceau en cire verte. (Planche 25, fig. 30.)

(*) Le nom du Roi de France, ou plutôt la lettre initiale de son nom, est omise dans cette charte.

N°. 11. Lettres-patentes d'Edouard, roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine, par lesquelles ce prince confirme, non seulement les donations faites à Sainte-Barbe par Odon Stégaud et Rabel son neveu; mais il y relate encore les diverses autres donations faites à ce prieuré, ainsi que les chartes confirmatives des rois ses prédécesseurs. Elle est souscrite par Guillaume, archevêque de Cantorbéry, primat de toute l'Angleterre, et par les évêques de Norwich et d'Oxford, ainsi que par Jean de Bretagne, comte de Richmond; Jean de Varenne, comte de Surrey; Roger de Mortemer de Wyggmore; Théobald de Verdun; Barthélemy de Badelsmère, et Jean de Cromwell, sénéchal de la maison du Roi. Cette charte, fort bien peinte, porte: *Datum per manum nostrum apud westmonasterium, sexto decimo die maii, anno regni nostri nono.* Au-dessous de cette date, on lit: *Pro financie quinquaginta solidorum.* Cette charte est scellée du sceau et du contre-sceau de ce prince, en cire verte, et en quadruples lacs de soie rouge et verte. (Pl. 19, fig. 9 et 10.)

N°. 12. Copie d'une lettre de sauve-garde et de protection, donnée auprès de Chinon, le 24e jour de février, par Richard, roi d'Angleterre et duc de Normandie, dans laquelle ce prince s'exprime ainsi: *Sciatis, etc., etc. Nos suscepisse in custodia et manu nostra domum religiosam Sancte Barbare, et omnes possessiones, etc.... sicut nostras proprias.*

N°. 13. Charte par laquelle Adam, fils de Thomas, chanoine de Lisieux, et Robert, son neveu, fils de Faucon, renoncent, en faveur du prieuré de Sainte-Barbe, à tous les droits qu'ils avaient sur la dîme de Sainte-Marie-Lécaude (Calide), et jurent sur les saints évangiles de défendre à leurs risques et périls cette même renonciation. Cette charte fut passée au chapitre de Sainte-Barbe, l'an de l'incarnation du Seigneur 1180, le 5 des nones de janvier. (Les deux sceaux dont elle était revêtue sont brisés.)

N°. 14. Guillaume Chambellan, fils de Rabel Chambellan, donne à Sainte-Barbe toute la dîme de la terre qui avait appartenu à Guillaume Chicharède, à Etouvy, laquelle faisait maintenant partie de son domaine, et qui n'avait été concédée à aucune autre église. (Le sceau de cette charte est brisé.)

N°. 15. Arnoul, évêque de Lisieux, fait un accord entre

les religieux de Sainte-Barbe, d'une part, et ceux de l'abbaye de Gressain de l'autre, au sujet des dîmes *de Odonis Marisco*. (Les trois sceaux dont cette charte était scellée sont brisés.)

N°. 16. Le même évêque fait un autre accord entre Jean Boistel et Richard son fils d'une part, et les religieux de Sainte-Barbe de l'autre, au sujet de deux gerbes de la dîme de tout le fief du Chambellan de Tancarville, dans la paroisse de Quierville. (Les sceaux sont brisés.)

N°. 17. Arnould, évêque de Lisieux, confère la cure de l'église de Saint-Martin de Pontfol, à Hugues de Pontfol, sur la présentation de Daniel, prieur de Sainte-Barbe, etc. (Le sceau brisé.)

N°. 18. Arnould, évêque de Lisieux, confirme la donation faite au prieuré de Sainte-Barbe, de la tenure de Robert de Hotot, ainsi que de la moitié de la dîme de Mesnil-Mauger. (Sceau brisé.)

N°. 19. Robert, comte de Lire, ou de Leicestre, donne et confirme au prieuré de Sainte-Barbe la jouissance de 40 sols que la comtesse de P., sa femme, avait donnés à cette église pour le salut de l'âme de son père et de sa mère. Cette charte est attestée par Roger, son fils, ainsi que par Guillaume de Wiville, Guillaume de Campaine, Haimon de Hotot, Nicolas de Glos et autres. (Les sceaux sont brisés.)

N°. 20. Henri, évêque de Bayeux, confirme la donation faite à Sainte-Barbe par Roger Malfilastre (Rogerus Malus filiaster), de tous les droits qu'il avait sur l'église de Cottun. (Sceau brisé.)

N°. 21. Henri, évêque de Bayeux, confirme une donation faite à Sainte-Barbe, tant par Roger Malfilastre, Thomas, son frère, et Foulques, son fils, que par Guy de Boswiler, de tous les droits qu'ils pouvaient avoir sur l'Eglise de Saint-André-de-Cottun.

N°. 22. Autre confirmation de Henri, évêque de Bayeux, des donations ci-dessus, de Roger Malfilastre et de Guy de Boswiler.

N°. 23. Guy de Boswiler donne à l'Eglise de Sainte-Barbe tous les droits qu'il pouvait avoir sur l'église de Saint-André-de-Cottun, en présence d'Arnould, évêque de Lisieux, et de Henri, évêque de Bayeux.

N°. 24. Henri, évêque de Bayeux, déclare que Guy de

Bosviler a donné à Sainte-Barbe, en présence d'Arnould, évêque de Lisieux, tous les droits qu'il avait sur l'église de Saint-André-de-Cottun.

N°. 25. Robert de Gouviz donne à Sainte-Barbe tout le manoir, jardin, terre et dépendances qu'Ascelin Gareth tenait de lui dans la paroisse de Gouviz.

N°. 26. Henri, évêque de Bayeux, déclare qu'en suite de la donation de l'église de Sainte-Marie de Gouviz, faite au prieuré de Sainte-Barbe par Robert de Gouviz, Roger de Missy, son sénéchal, ayant fait en son nom quelques réclamations, dont il s'est désisté de vive voix, et par le présent écrit revêtu de son sceau. (Mais il est brisé.)

N°. 27. Henri, évêque de Bayeux, déclare que Thomas Malfilastre et Eudes son fils, déjà chevalier, *jam miles*, résignèrent entre ses mains tous les droits qu'ils avaient sur l'église de Saint-André-de-Cottun, et il confirme ainsi cette résignation : *Salvo nobis jure episcopali*. Cette charte est datée de l'an de l'incarnation du Seigneur 1192. (Le sceau est brisé.)

N°. 28. Raoul de Tournay donne à l'église de Sainte-Barbe tous les droits qu'il pouvait avoir sur l'église de Sainte-Marie-du-Tertre, ainsi qu'une acre de terre dans la culture de Noyers-Jouxte-la-Forêt-du-Roi, et il confirme également les donations faites à ce prieuré par ses hommes-liges dans la paroisse de Saint-Benoît-de-Goullern, qui dépendait de ses domaines. Cette charte est datée de l'an 1193. Elle est revêtue de son sceau en cire verte, mais on ne voit plus qu'une très-petite partie du corps du cavalier et de celui de son cheval.

N°. 29. Henri, évêque de Bayeux, déclare qu'après la mort de Robert de Gouviz, qui avait donné à Sainte-Barbe les droits qu'il avait sur l'église de Gouviz, Raoul de Gouviz, son fils, donne à ce même prieuré les mêmes droits et de plus le patronage de cette église. Cette charte est datée de l'an 1196.

N°. 30. Richard de Bosviler confirme toutes les donations que Guy de Bosviler, son père, avait faites à l'église de Sainte-Barbe. Cette charte confirmative est datée de l'an 1199. (Le sceau est brisé.)

N°. 31. Rotrou, archevêque de Rouen, déclare qu'en présence des hommes du Roi, Henri Louvet déposa entre ses mains les droits qu'il avait ou disait avoir sur la chapelle de

Saint-Martin de Montfouqueray, *de Monte Fulkeran*, qu'Arnould, évêque de Lisieux, avait déjà donnés au prieuré de Sainte-Barbe. (Le sceau de Rotrou est brisé.)

N°. 32. Jean, évêque de Séez, déclare que, de son autorité épiscopale, il a donné à l'église et aux chanoines de Sainte-Barbe, l'église de Saint-Gervais-des-Sablons, avec les droits et les dîmes qui en dépendaient. Il confirme en outre une donation faite à ce prieuré par Réginald, prêtre, de douze deniers angevins de rente, et d'une chandelle pour la fête de la Purification de la Vierge. (Le sceau brisé.)

N°. 32 (*bis.*). Henri Louvet de Bonnevillette donne au prieuré de Sainte-Barbe le droit de présentation à la cure de Sainte-Marie de Bonnevillette, à l'exception de la chapelle de Saint-Julien, située près de la même église. (Le sceau brisé.)

N°. 33. Guillaume Ier, évêque de Lisieux, confirme le droit de patronage de l'église de Bonnevillette, donné au prieuré de Sainte-Barbe par Henri Louvel. (Sceau brisé.)

N°. 34. Guillaume, évêque de Lisieux, donne à Guillaume, prieur de Sainte-Barbe, le droit de présenter à l'église de Bonnevillette et à la chapelle de Saint-Julien, que Robert Louvet avait réservé lors de la donation de Henri Louvet, son père. (Sceau brisé.)

N°. 35. Guérin, évêque d'Evreux, donne à Sainte-Barbe le prieuré de Saint-Germain-le-Gaillard, qui, par la méchanceté des ennemis, était devenu inhabitable. Il donne en outre à ce prieuré le droit de présenter aux églises de Manneville, de Saint-Nicolas-des-Bois et de *Saint-Jean-de la-Wichotère*. Ce prélat confirme également plusieurs autres donations faites à ce prieuré par divers particuliers. (Le sceau de l'évêque est brisé.)

N°. 36. Geoffroy Louvet de Bonnevillette, fils de Henri Louvet, donne à l'église de Saint-Martin de Bonnevillette-de-Montfouqueray et aux chanoines de Sainte-Barbe toute la pièce de terre qu'il possédait entre la Croix-Alexandre et le Bois-d'Or. (Sceau brisé.)

N°. 37. Raoul Bengare de Bonnevillette donne au prieuré de Sainte-Barbe tout le tennement qu'il tenait en fief de Mathieu de Faucq, situé à Bonnevillette.

N°. 38. Mathieu de Faucq de Bonnevillette donne à Sainte-Barbe une pièce de terre située entre celle des Chanoines et La Querière du Bois-d'Or, qu'il avait échangée

avec Geoffroy Bonteil, contre une pièce de terre située près du fief de Mont-Rainfroy.

N°. 39. Mathieu de Faucq, fils de Robert, donne à Sainte-Barbe tout le champ de Genettey et celui de la Fosse-à-l'Argillère avec tous les droits qui en dépendaient, et il reçoit pour cette concession 8 livres tournois.

N°. 40. Henri Louvet de Bonnevillette donne au prieuré de Sainte-Barbe l'église de Bonnevillette, en échange de trois pièces de terre situées dans la même paroisse. (Sceau brisé.)

N°. 41. Henri Louvet de Bonnevillette, du consentement de Galeran, son fils, donne à Robert Dobin de La Chapelainie la terre que tenait maître Guillaume Chanance. Cette charte, dont le sceau est brisé, est attestée par Durand, abbé de Cormelles, Robert et Galeran Louvet, Philippe Dobin, Guillaume de Hotot, Raoul Tesson, et Richard de Vieux.

N°. 42. Rabel Le Chambellan fait connaître à tous ses hommes, de l'honneur de Mézidon (ou Mesnil-Oudon), qu'il confirme la donation faite au prieur de Sainte-Barbe par Odon de Canon et ses fils, qui avaient été sauvés par les chanoines de ce prieuré, lorsqu'ils étaient poursuivis par la justice du roi Henri, et qui, pour reconnaître ce service, donnèrent audit prieuré toute la terre qu'ils possédaient à Mesnil-Mauger, etc., etc. Cette charte est attestée par Roger, prieur de Falaise, Richard de Percy, Guillaume de Mont-Chauvet, Guillaume Achard et autres. (Le sceau brisé.)

N°. 43. Guillaume Le Moine de Landes déclare que, pour terminer le différent qui s'était élevé entre lui et le prieur de Sainte-Barbe, après la mort de Hubert, archidiacre, au sujet du patronage de l'église de Saint-Pierre de La Lande, il cède audit prieur tous les droits qu'il pouvait avoir. (Sceau brisé.)

N°. 44. Nicolas Deslandes ou de La Landè, chevalier, confirme la donation de la dîme de son fief dans la paroisse de Bonnevillette, faite au prieuré de Sainte-Barbe par son frère Guillaume Le Moine. (Sceau brisé.)

N°. 45. Hugues Papion donne à Sainte-Barbe et à Sainte-Marie de Grestain une pièce de terre de son domaine de Douxmarais, et il reçoit pour cette donation 15 livres d'Anjou, de la main des moines, qui donnent à sa femme *unum*

peplum. Cette charte, dont les sceaux sont brisés, est attestée par Hugues de Sainte-Marie, Robert de Vicq, Tournain et Richard Rispaut, Guillaume, fils de Guillaume de Castillon, Jourdain, neveu de l'abbé Robert, et autres.

N°. 46. Raoul Baignart, prêtre, donne à Sainte-Barbe tous les droits qu'il avait sur l'église de Cesseville. Cette donation est revêtue de son sceau en cire et cire rouge d'une forme oblongue, portant au centre une espèce de fleur de lis.

N°. 47. Raoul Baignart, prêtre de Mesnil-Jourdain, confirme la donation précédente, et donne en outre à Sainte-Barbe la dîme et le droit de patronage de l'église de Cesseville. (Sceau brisé.)

N°. 48. Roger Du Mesnil donne au prieuré de Sainte-Barbe un pré situé au Mesnil-Mauger, et reçoit pour cette concession 40 sols *Cursualis monete*. (Sceau brisé.)

N°. 49. Robert Pantoul donne et confirme au prieuré de Sainte-Barbe la jouissance de deux gerbes de la dîme de Saint-Gervais-des-Sablons, que Henri Pantoul, son père, et Alix, sa mère, avaient déjà données audit prieuré.

N°. 50. N... Burnel confirme diverses donations faites à Sainte-Barbe, l'une par Robert de Cristot et sa femme, l'autre par Geoffroy Mahon, composée de diverses pièces de terre qui dépendaient de son fief de Manneville.

N°. 51. Guillaume Bordon de Quatre-Faveril et Richard, son fils, déclarent que, pour terminer le différent qu'ils avaient avec le prieur et les chanoines de Sainte-Barbe, au sujet de la dîme de Saint-Gervais-des-Sablons, ils abandonnent tous les droits qu'ils pouvaient y avoir. (Sceau brisé.)

N°. 52. Guillaume Bordon déclare et reconnaît que, lorsque Richard Bordon, son père, prit l'habit de religieux à Sainte-Barbe, il avait donné à ce prieuré l'église de Saint-Gervais-des-Sablons, et par cette même charte il confirme également la donation de deux gerbes de la dîme de ladite église, que sa sœur Alix avait eue pour son mariage avec Hugues de Pantoul, et que depuis la mort de ce dernier elle avait concédée audit prieuré. (Sceaux brisés.)

N°. 53. Mathilde Trossebot donne à l'église de Saint-Germain-Gaillard et aux frères de Sainte-Barbe tous les droits qu'elle pouvait avoir sur l'église de Cesseville, ou Sesseville. (Sceau brisé.)

N°. 54. Alix, fille de Robert de Barneville, femme de

Guillaume de Tornières, chevalier, donne à Sainte-Barbe, sur ses propres domaines, une pièce de terre située à Bretteville en Cotentin; et comme elle n'a pas de sceau particulier, elle ajoute: *Presenti carta sigilli Domini et sponsi mei memorati Willelmi de Torneriis impressione roborata confirmavi.* (Le sceau est brisé.)

N° 55. Richard de Fuligny donne à Sainte-Barbe tout le tennement qu'il possédait à Pontfol, dépendant du fief d'Herbigny, que Robert de Rue, chevalier, et Raoul Le Maisnier tenaient de lui pour sept sols tournois de rente annuelle. (Sceau brisé.)

N°. 56. Thomas d'Asnières, prêtre de Biéville, fait un accord avec le prieur et les religieux de Sainte-Barbe, au sujet du rectorat de ladite paroisse.

N°. 57. Accord fait entre le prieur de Sainte-Barbe d'une part, Nicolas Bonnemant, recteur, et Thomas d'Asnières, prêtre de l'église de Biéville, d'autre part, par lequel ces derniers abandonnent à Sainte-Barbe deux gerbes de la dîme des fiefs du Chambellan de Tancarville et de Douxmarais, qui faisaient l'objet de leur contestation. (Les trois sceaux sont brisés.)

N°. 58. Nicolas Bonnemant de Drocé, clerc recteur de Biéville, abandonne à Sainte-Barbe tous les droits qu'il avait sur la dîme des fiefs de Tancarville et de Douxmarais, à Biéville. (Sceaux brisés.)

N°. 59. Richard, fils de Jean d'Ecajeul, confirme au prieuré de Sainte-Barbe la donation qui lui avait été faite par Bernard de Ranville, de plusieurs pièces de terre de son domaine, dont l'une est située *à la Hogue de Ranville.* (Le sceau brisé.)

N° 60. Raoul Carpentier de Magny donne à Sainte-Barbe une pièce de terre située à Ecajeul, et il reçoit pour cette donation 60 sols tournois. (Sceau brisé.)

N°. 51. Richard de Courcy, chevalier, fils de Robert de Courcy, confirme les donations faites à Sainte-Barbe, tant par son père que par ses prédécesseurs et autres donateurs. (Sceau brisé.)

N°. 62. Roger de Pléville déclare que Guillaume de Pléville, son père, d'après son consentement et celui de ses frères, donne à Sainte-Barbe la moitié du pré de Grosmarais, situé entre Ecajeul et Ouville. Il confirme en outre cette donation par sa charte, dont le sceau est brisé.

N°. 63. Roger de Pléville donne à Sainte-Barbe, après la mort de Guillaume de Pléville, son père, deux acres du pré de Grosmarais, auprès de la partie de ce pré déjà donnée par son père. (Sceau brisé.)

N°. 64. Robert Du Mesnil donne à Sainte-Barbe, pour 55 sols tournois, tout le tennement que Hervé de Cauvigny tenait de lui à charge de diverses redevances. (Sceau brisé.)

N°. 65. Roger Du Mesnil déclare que Gautier Du Mesnil, son père, ainsi que son frère Roger et lui-même ont donné à Sainte-Barbe les terres que Guillaume Morin et autres tenaient d'eux à charge de diverses redevances.

N°. 66. Guillaume de Beauchamp donne à Sainte-Barbe tout ce qu'il possédait dans le manoir de Becchefort, en Angleterre. (Sceau brisé.)

N°. 67. Hugues et Richard, archidiacres de Lisieux, et délégués par le pape Lucius III, font un accord entre le prieur de Sainte-Barbe et l'abbé de Saint-Evroult, par lequel ce prieur remet à Saint-Evroult tous les droits qu'il pouvait avoir sur l'hermitage de la Roche; et de son côté, cette abbaye prend l'engagement de payer à Sainte-Barbe une rente annuelle de quatre septiers de froment, quatre septiers d'orge et quatre septiers d'avoine. (Les sceaux sont brisés.)

N°. 68. Adam Descorches confirme une donation de diverses pièces de terre situées dans le champ Hamelin, faite au prieuré de Sainte-Barbe par Richard Descorches, son père. (Sceau brisé.)

N°. 69. Charte chyrographe, par laquelle Mathieu Buscard donne à l'église de Sainte-Barbe toute la terre qu'il possédait entre la forêt de Sainte-Marie-Lécaude et Cachekienville, à charge d'une redevance annuelle de *unas botas* de douze deniers; et il décharge en outre ce prieuré de diverses autres redevances qu'il faisait à Alexandre Boutemont. Cette charte, sans date et sans sceaux, fut faite du consentement dudit Alexandre, et elle est attestée par Robert Buscard, Raoul de Belesme, et plusieurs autres.

Nota. L'encre dont on s'est servi pour écrire cette charte était tellement corrosive, qu'elle a enlevé la première épiderme du parchemin, et que le moindre souffle suffit pour enlever toute l'écriture; mais néanmoins elle est encore fort lisible et presque toute la charte rend l'effet d'une planche de cuivre fortement gravée à l'eau forte.

N°. 70. Autre charte chyrographe de Mathieu Buscard, qui paraît avoir été revêtue de deux sceaux, dans laquelle il relate les donations précédentes, et il les confirme en déposant cette charte sur l'autel, parce que, dit-il, le roi des Français et l'empereur d'Allemagne, en partant pour la Terre-Sainte, lui avaient proposé de les suivre, et que voulant concourir à une aussi légitime défense, il avait pris la croix. Il reçoit enfin pour cette confirmation vingt sols manceaux de la charité des moines de Sainte-Barbe.

N°. 71. Guy de Norey donne au prieuré de Sainte-Barbe une pièce de terre à l'effet d'établir dans son manoir de Norey une chapelle desservie par un religieux.

N°. 72. Thomas Malfilastre déclare que Roger Malfilastre, son frère aîné, a donné à Sainte-Barbe tous les droits qu'il pouvait avoir dans l'église de Saint-André-de-Cottun. Il confirme par la même charte cette donation, avec Eudes, son fils, *qui tuno erat miles*. (Les deux sceaux brisés.)

N°. 73. Hugues de la Huganière, dit le Chapelain, donne à Sainte-Barbe, dans la paroisse de Lécaude, une pièce de terre ainsi que douze deniers de monnaie courante, que les héritiers Garin, fils de Gocé, lui devaient.

N°. 74. Thomas Malfilastre donne à Sainte-Barbe la portion de terre, à Cottun, que Jean de Cottun, prêtre, tenait de lui pour une rente de trois sols angevins. (Sceau brisé.)

N°. 75. Philippe de Creully, fils de Richard, fils du comte de Creully, déclare que Roger Malfilastre, Thomas Malfilastre, son frère, et le fils dudit Thomas, ainsi que Guy de Boswiler, donnèrent à Sainte-Barbe le droit de présenter à l'église de Saint-André-de-Cottun, qu'ils tenaient de ses ancêtres, mais que comme cette donation était faite pour le salut de son ame, il la confirmait par l'apposition de son sceau. (Mais il est brisé.)

N°. 76. Hugues, *infans* de Cottun, donne au prieuré de Sainte-Barbe un jardin et toute la partie de la prairie de Cottun qui lui appartenait encore, et il jure sur l'autel de Sainte-Barbe de ne rien réclamer de cette cette donation. (Son sceau est brisé.)

N°. 77. Guillaume Cottun, fils d'André Cottun, donne à Sainte-Barbe tous les droits qu'il pouvait encore avoir sur le prieuré de Cottun.

N°. 78. Eustache, abbé de *Sci Geremari de Flaviaco*, déclare qu'il a vu et entendu Richard de Boswiler donner et

confirmer à Sainte-Barbe la jouissance de la donation faite par Eudes, son père, de la présentation à la cure de Saint-André-de-Cottun, ainsi que des terres et des dîmes qui en dépendaient, donation qu'il a, dit-il, juré sur les saints évangiles, de défendre. (Sceau brisé.)

N°. 79. A., abbé de Sainte-Marie-de-Dives, et Jean, archidiacre d'Hyesmes, *Oximensis*, font un accord entre les chanoines de Sainte-Barbe et Robert, prêtre, au sujet du vicariat de l'église de Saint-Patrice d'Ernes, dont ce dernier réclamait la nomination en vertu d'une charte de Froger, évêque de Séez, et ledit Robert abandonne ses droits au moyen de vingt-cinq sols manceaux que lui donnent les prieur et chanoines de Sainte-Barbe. (Les sceaux sont brisés.)

N°. 80. Guillaume de Semilly, archidiacre de Bayeux, donne à Sainte-Barbe les droits qu'il pouvait avoir sur l'église de Saint-André-de-Cottun et ratifie les donations faites à ce prieuré par Henri, évêque de Bayeux. (Le sceau de Guillaume de Semilly est brisé.)

N°. 81. Accord entre Daniel, prieur de Sainte-Barbe, et Guillaume, abbé de Grestain, au sujet de la moitié de la dîme de Douxmarais.

N°. 82. Accord fait par Richard Barré, archidiacre de Lisieux, entre le prieur de Sainte-Barbe et Richard Boissel, au sujet de deux parties de la dîme de tout le fief du Chambellan de Tancarville dans la paroisse de Quierville. (Sceaux brisés.)

N°. 83. Hugues de Cahaignes, chevalier, donne à Sainte-Barbe tous les droits qu'il avait sur un tènement à Gouviz. (Sceau brisé.)

N°. 84. Robert de Gouviz donne à Sainte-Barbe et à la chapelle de Sainte-Marie-de-Fribois, ainsi qu'aux chanoines qui y servent Dieu, diverses redevances en grain à prendre dans le moulin de Bretteville-sur-Laise, et il reçoit vingt-cinq livres tournois pour cette concession. (Sceau brisé.)

N°. 85. Guillaume d'Ouilly, archidiacre d'Angers, sur la demande de son ami, Pierre Duteil, donne à la chapelle de Sainte-Marie-de-Fribois et aux chanoines de Sainte-Barbe quinze acres de terre au Pont-d'Ouilly. (Le sceau brisé.)

N°. 86. R. (Roger), prieur de Sainte-Barbe, et les religieux de ce prieuré, acceptent et ratifient la donation faite

par Pierre Duteil à la chapelle de Sainte-Marie-de-Fribois et à Sainte-Barbe, composée d'un pré situé entre le Mont-Héraut et la Dive, à charge de *cinq livres de cire* de rente annuelle. (Les sceaux sont brisés.)

N°. 87. Jugement rendu par une commission formée en vertu des ordres du pape Innocent III, au profit des religieux de Sainte-Barbe, contre Pierre de Condé, diacre, qui réclamait les dîmes de Condé. Ce jugement était revêtu de trois sceaux qui sont brisés.

N°. 88. Robert Louvel, de Condé, ratifie la donation faite par Pierre Duteil à Sainte-Barbe ainsi qu'à la chapelle de Sainte-Marie-de-Fribois, dont la dîme avait été vendue à Pierre de Condé pour trente livres tournois. (Le sceau est brisé.)

N°. 89. Isabelle de Fribois, fille de Garin de Fribois, confirme les donations faites à Sainte-Barbe par son père, et en ajoute encore de nouvelles. (Son sceau est brisé.)

N°. 90. Guillaume Chambellan de Tancarville, à l'instigation et à la demande d'Alix, sa femme, donne à Sainte-Barbe dix acres de terre à Iz. Cette charte est attestée par Guillaume de Séran, frère de la dite Alix. (Sceau brisé.)

N° 91. Mathieu Du Boscq Auseré donne à l'église de Sainte-Barbe une pièce de terre à Ernes, que Foulbert de Gloz tenait de lui *per annum redditum caleariun decem raturum*. (Sceau brisé.)

N°. 92. Geoffroy Louvel, seigneur de Bonnevillette, donne à Sainte-Barbe quatre acres de terre, et reçoit des religieux, pour cette concession, vingt-sept livres tournois. (Sceau brisé.)

N°. 94. Raoul Bélanger donne au prieuré de Sainte-Barbe toutes les terres de son domaine, situées dans la paroisse de Sainte-Marie-de-Bonnevillette. Cette charte est revêtue de son sceau.

N°. 95. Guillaume de Laçon ou Lasson, prêtre, donne à Sainte-Barbe une pièce de terre à Lasson. Son sceau ne présente rien de remarquable.

N°. 96. Guillaume Alverède, fils de Plaisance, donne à Sainte-Barbe toute la terre que Robert Hamon tenait de lui à Mesnil-Mauger, et il reçoit vingt sols tournois pour cette concession. (Sceau brisé.)

N°. 97. Guillebert Humfroy de Maizerets donne à Sainte-Barbe les terres que Robert Robin tenait de lui à Ernes, à charge de diverses redevances. (Sceau brisé.)

N°. 98. Nicolas de Maizerets ratifie ainsi la donation qu'il avait faite à Sainte-Barbe : *Noverit..... me approbasse sigillum meum presenti scripto ad testimonium cujusdam carte quam fuit priori et conventui Sancte Barbare, de quadam feodatione quam michi fuerunt dicti prior et conventus apud Canapvillam, quod deposui in abbacia vallis Richerii custodiendum.* (Le sceau est brisé.)

N°. 99. Alix, dame de Canapville, fille de Guillaume de Brucourt et veuve de Guillaume Paynel, fait diverses donations à Sainte-Barbe et confirme celles précédemment faites à ce prieuré. (Sceau brisé.)

N°. 100. Jeanne de Canapville, également fille de Guillaume de Brucourt, donne à Sainte-Barbe, pendant le temps de sa viduité, deux acres de terre à Canapville, et reçoit quatre livres tournois pour cette concession. (Sceau brisé.)

N°. 101, Jourdain, évêque de Lisieux, rend un jugement, en faveur du prieur de Sainte-Barbe, contre Raoul de Coulibeuf, clerc, qui réclamait deux gerbes de la dîme de tout le fief du Chambellan de Tancarville dans la paroisse de Quierville. (Sceau brisé.)

N°. 102 et 103. Charte chyrographe ondulée (pl. , fig.), par laquelle Roger Jumel confirme la donation faite à Sainte-Barbe par Gilbert Jumel, son père, d'une pièce de terre située à Ernes, tenue par Roger de Combray. (Sceaux brisés.)

N°. 104. Richard, fils de Henri d'Hérouville, du consentement de Richard, son fils aîné, donne à Sainte-Barbe et à la chapelle de Fribois, tout le fief qu'Auger d'Hérouville tenait de lui dans cette paroisse, à charge de diverses redevances. (Les sceaux brisés.)

N°. 105. Bulle du pape Lucius III, donnée à Veltetri, le 5 des calendes d'avril, adressée au prieur de Sainte-Barbe et aux frères de l'hôpital de Lisieux, qu'il prend sous sa protection.

N°. 106. Bulle du pape Lucius III, donnée à Anagny, le 16 des calendes de février, par laquelle il confirme un accord fait entre les religieux de Sainte-Barbe et les religieux de Saint-Evrould, au moyen d'une rente de douze septiers de bled, que cette dernière faisait au prieuré de Sainte-Barbe. (Le sceau enlevé.)

N°. 107. Bulle du pape Urbain IV, donnée à Lyon, la 3e année de son pontificat, par laquelle il confirme les novales du prieuré de Sainte-Barbe. (Sceau brisé.)

N°. 108. Bulle du pape Urbain IV, donnée à Viterbe, le 4 des calendes de mai, la 2e année de son pontificat, portant exemption des déports sur les bénéfices réguliers dépendans du prieuré de Sainte-Barbe. (Sceau enlevé.)

N°. 109. Bulle du pape Célestin III, donnée à Latran, le 3 des calendes de mai, la 6e année de son pontificat, par laquelle il accorde aux chanoines de Sainte-Barbe le droit d'élire leur prieur, sans l'intervention des évêques et archevêques du diocèse. (Sceau enlevé.)

N°. 110. Bulle du pape Eugène III, portant la signature de ce pape, par laquelle il confirme et maintient les religieux de Sainte-Barbe dans la jouissance de tous les privilèges, franchises et libertés, qui leur ont été accordés ou annoncés jusqu'à ce jour. Cette bulle est revêtue de son sceau en plomb et en lacs de soie jaune et rouge.

N°. 111. Bulle du pape Adrien IV, du 18 des calendes de décembre, indiction 5, l'an de l'incarnation du Seigneur M°C°L°VI°, et la 2e année de son pontificat, par laquelle il confirme tous les privilèges accordés au prieuré de Sainte-Barbe. (Sceau enlevé.)

N°. 112. Bulle du pape Clément V, donnée à Avignon, le 8 des calendes de décembre, la 14e année de son pontificat, par laquelle il accorde au prieur de Sainte-Barbe le droit de porter le *bâton pastoral*. (Sceau brisé.)

N°. 113. Bulle du pape Jean XXIII, donnée à Boulogne, le 12 des calendes d'août, la 1re année de son pontificat, par laquelle il accorde au prieur de Sainte-Barbe le droit de porter l'*anneau épiscopal*.

N°. 114. Bulle du pape Grégoire XI, donnée à Avignon, le 5 des calendes de mars, la 3e année de son pontificat, par laquelle il excommunie tous ceux qui retenaient injustement les biens de Sainte-Barbe. (Cette bulle est revêtue de son sceau en plomb en lacs de corde.)

N°. 115. Accord fait en 1200, entre Gautier, prieur de Sainte-Barbe, et Geoffroy Louvet, seigneur de Bonnevillette, au sujet de quelques donations faites à ce prieuré.

N°. 116. Geoffroy Louvet, fils de Henri Louvet de Bonnevillette, cède à Sainte-Barbe, en 1200, diverses pièces de terre dans cette paroisse.

N°. 117. Robert Louvet de Bonnevillette, vend à Pierre de Tilly, en 1207, une partie de dîme qu'il possédait à Condé-sur-Laison, appelée la petite dîme, pour trente livres

tournois. Cette charte est attestée par Samson, abbé de Caen, Roger de Nonant, Robert de Vassy, Nicolas de Cairon et autres. (Sceau brisé.)

N°. 118. Robert Marmion confirme en 1210 la donation que Robert de Gouviz, chevalier, avait faite à Sainte-Barbe et à la chapelle de Sainte-Marie-de-Fribois, de diverses redevances en grain, à prendre dans son moulin de Bretteville-sur-Laise.

N°. 119. Guillaume de Tournay donne à Roger Dumont et à ses frères, en 1213, pour leur hommage et autres redevances, un fief dans les Longues-Rayes. (Sceau brisé.)

N°. 120. Jean de Plauta, chevalier, donne, en 1213, à Rolafre, pour son hommage, toute la terre de Biéville. (Sceau brisé.)

N°. 121. Richard de Vendeuvre, chevalier, donne en 1217, à Sainte-Barbe et à la chapelle de Sainte-Marie-de-Fribois, une pièce de terre située à Percy. (Sceau brisé.)

N°. 122. Baudouin Rastel donne à Sainte-Barbe, en 1218, le droit de patronage de l'église de Sainte-Marie-La-Boissière.

N°. 123. Jean Louvet de *Campo Mesnil*, fils de Robert Louvet, donne en 1219, les terres que Guy d'Occagnes tenait de lui à Campo Mesnil. (Sceau brisé.)

N°. 124. Nicolas Le Roux vend à Nicolas de Motte ou de la Motte, en 1221, toute la terre qu'il tenait de son père dans *le fief Osmond Roux*, paroisse de *Saint-Pierre de Hys*, à charge d'une rente pour entretenir le luminaire de l'église de Hys le jour de la fête de la Purification.

N°. 125. Emmeline, fille de Michel Bréton, fils aîné de Durand Bréton, du consentement de Symon, son mari, et des tuteurs de ses enfans, vend et échange avec le prieuré de Sainte-Barbe, en 1223, divers héritages situés à Ernes. (Les quatre sceaux sont brisés.)

N°. 126. Richard de Laudet et Alexandre Louvain, ainsi que Pétronille, sa femme, donnent à Sainte-Barbe, en 1224, tous les droits qu'ils pouvaient avoir sur le patronage de Sesseville. (Il ne reste plus des trois sceaux que celui de Richard de Landes, qui n'offre aucun intérêt.)

N°. 127. Richard Du Mesnil, chevalier, confirme, en 1224, un échange fait entre Guillaume Plauta et le prieur de Sainte-Barbe. (Sceau brisé.)

N°. 128. Pétronille de Giroye vend et cède, en 1225, au prieur de Sainte-Barbe, une pièce de terre à Ernes, et reçoit pour cette concession sept livres tournois.

N°. 129. Gervais Marescot vend à Richard Capados, en 1227, une pièce de terre à Quétiéville, pour vingt sols tournois de rente. (Sceau brisé.)

N°. 130. Richard de Saussey, chevalier, fils de Guillaume de Saussey, confirme, en 1227, la permission que son père avait donnée au prieur de Sainte-Barbe, d'exhausser la chaussée du moulin de Saussey. (Sceau brisé.)

N°. 131. Hugues de Guératot, chevalier, donne au prieur de Sainte-Barbe, en 1228, diverses redevances à prendre sur deux acres de terre situées à la Raiberderie, et qui étaient tenues par Osmond Maudnit. Le sceau en cire rouge existe encore, mais il est trop effacé pour être dessiné.

N°. 132. Geoffroy Bréton et Guillaume Bréton, du consentement de Henri, leur frère aîné, cèdent à Sainte-Barbe, en 1229, tous les droits, dîmes et redevances qu'ils avaient à percevoir dans la paroisse de Sainte-Croix, près celle de Gray. (Les trois sceaux en cire rouge sont brisés.)

N°. 133. Henri Bréton et Muriel, sa sœur, confirment, en 1229, la donation précédente faite par ses frères. (Sceaux brisés.)

N°. 134. Nicole, recteur de l'église de Biéville, confirme, en 1230, la donation faite à Sainte-Barbe par Foulque de Caen et maître Gilbert de Saint-Aubin, chanoine de Lisieux, de deux parties de la dîme de Biéville. (Les sceaux sont brisés.)

N°. 135. Mathieu de Faucq de Bonneville-la-Louette ou Louvette confirme, en 1231, une donation faite à Sainte-Barbe par Raoul Béranger, et il reçoit vingt-trois livres tournois pour cette confirmation. Le sceau en cire verte est en partie effacé.

N°. 136. Guillaume Le Noble de Mesnil-Giroud, du consentement de Jeanne, sa femme, en 1232, cède à Nicolas de La Motte tout ce qu'il possédait à Mesnil-Giroud, dans la paroisse de Saint-Pierre-des-Ifs, et ledit Nicolas lui donne dix livres tournois *pour faire son voyage de Jérusalem*. (Le sceau brisé.)

N°. 137. Raoul Astin, du consentement de Geoffroy Astin, son fils, vend à Roger-Le-Cocq de Mézidon, en 1232, une pièce de terre à Quétiéville, pour vingt-cinq livres tournois. (Les sceaux sont brisés.)

N°. 138. Nicolas Bonne-Nuit de Drocey, personne ou curé de Biéville, donne à Sainte-Barbe, en 1232, deux

parties de la dîme du fief au Chambellan, à Douxmarais. (Sceau brisé.)

N°. 139. Raoul de Lécaude, fils de Guy, donne à Sainte-Barbe; en 1235, une pièce de terre sur le chemin de Lisieux. (Sceau brisé.)

N°. 140. Hervée de *Claro Becco* ou d'Orbec, confirme, en 1235, la vente d'une pièce de terre située à Ernes, que Pétronille Giroye avait faite à Sainte-Barbe. (Le sceau de Hugues est brisé.)

N°. 141. Hervée d'Orbec donne à Sainte-Barbe, en 1235, une pièce de terre qu'il possédait à Ernes, et il reçoit pour cette donation douze livres et demi tournois. (Sceau brisé.)

N°. 142. Helvisse Reine de Sesseville donne à Sainte-Barbe, en 1239, une maison et ses dépendances, située à Sesseville. (Sceau brisé.)

N°. 143. Théobald Marinier *de Broglie* ou du Breuil, vend à Henri Le Cocq, en 1240, une pièce de terre située au Breuil. (Sceau brisé.)

N°. 144. Marie Tapète donne à Sainte-Barbe, en 1240, une pièce de terre à Sainte-Marie-de-Lécaude. (Sceau brisé.)

N°. 145. Roger, prieur de Sainte-Barbe, et le couvent acceptent, en 1240, une donation d'une pièce de terre à Percy, à charge de quelques redevances à prendre dans leur grenier. (Les sceaux sont brisés.)

N°. 146. Touroude Maheult vend à Hugues Lyron, en 1241, une pièce de terre dans la paroisse de Saint-Pierre-des-Ifs. (Sceau brisé.)

N°. 147. Geoffroy Martel donne à Sainte-Barbe, en 1241, *in primâ edomadâ octobris*, toute la part qu'il avait sur une pièce de terre à Sesseville, et reçoit pour cette donation cinquante-six livres tournois. (Sceau brisé.)

N°. 148. Jean Hurel, du consentement de Jeanne, sa femme, cède en 1242, à Roger Le Cocq de Mézidon, pour son service, et pour trente-six sols tournois, une pièce de terre à Quétiéville. (Sceau brisé.)

N°. 149. Guillaume Lami du Breuil vend à Roger Le Cocq, en 1242, diverses redevances à prendre à Mézidon. (Sceau brisé.)

N°. 150. Guillaume, évêque de Lisieux, confirme en 1244, toutes les donations et les diverses fondations faites en faveur du prieuré de Sainte-Barbe. (Sceau brisé.)

N°. 151. Mathieu de Faulq, fils de Robert de Faulq, cède, en 1246, à Henri Louvet, chevalier, deux pièces de terre à Bonnevillette, dont l'une située sur le chemin qui conduit *à Cornelüs ad Honfluc.* (Le sceau brisé.)

N°. 152. Jean Pierrel du Breuil vend et cède à Philippe Langlois, en 1246, plusieurs pièces de terre à Saint-Pierre sur-Dives, pour huit livres dix sols tournois.

N°. 153. Hervée d'Orbec donne, en 1246, au prieur d'Orbec, tout le tennement qu'il possédait à Ernes, et reçoit pour cette donation *un marc d'argent.*

N°. 154. Guy de Saussey, chevalier, confirme, en 1247, la donation faite à Sainte-Barbe, par Guillaume, chef de Ber, d'une maison située à Sesseville.

N°. 155. Raoul Malaterre de Mézidon, donne à Sainte-Barbe, en 1247, diverses redevances en grain, pour la pitance des moines. (Sceau brisé.)

N°. 156. Roger Le Cocq de Mézidon, du consentement de Mathilde, sa femme, donne à Sainte-Barbe, en 1248, diverses redevances en grain, ainsi qu'un cent d'anguilles sèches. *Unum centum anguillarum siccatum.*

N°. 157. Guillaume dit Le Chevalier de Mézidon vend à Sainte-Barbe, en 1248, plusieurs redevances pour servir à la pitance des moines, etc., etc. (Sceau brisé.)

N°. 158. Guillaume Dumont vend à Sainte-Barbe, en 1248, une maison et ses dépendances, située à Lécaude, pour cent sols tournois. (Sceau brisé.)

N°. 159. Roger de Rupière (charte de dépôt en double expédition) donne une quittance et décharge le prieur et les religieux de Sainte-Barbe de l'hommage, relief et service d'un cheval, que ce prieuré lui devait à cause d'une vavassorie située à Canapville. Cette charte se termine ainsi : *Traditum in custodiâ in abbatiâ S^te Marie de Sco Petro super Divam, assensu utriusque partis. Actum anno* 1248. Elle est revêtue du sceau de Roger de Rupière, en cire verte. (Planche 17, n° 4.)

N°. Robert des Isles de Gouviz donne à Sainte-Barbe, en 1248, toute la terre qu'il avait achetée de Roger de Missy, chevalier, et il reçoit huit livres tournois pour cette concession. (Sceau brisé.)

N°. 161. L'abbé de Barberie reconnaît, en 1250, que son abbaye est sujette à faire une redevance de deux septiers d'avoine au prieuré de Sainte-Barbe, sur la dîme de Gouviz. (Le sceau brisé.)

N°. 162. Accord fait, en 1250, entre le prieur de Sainte-Barbe et les clercs de Graville, au sujet de l'élection du prieur de cette dernière église. (Les deux sceaux sont brisés.)

N°. 163. Henri Bonnel de Magny-Le-Freulle cède à Jean d'Equetot, en 1250, une redevance en orge à prendre à Magny. (Sceau brisé.)

N°. 164. Le doyen de l'évêché d'Evreux confirme, en 1250, la présentation faite par le prieur de Sainte-Barbe au prieuré de Saint-Aubin-des-Bois. (Sceau brisé.)

N°. 165. Raoul Pendelaut de Quétiéville vend à Jean Des Perrots, en 1251, une redevance en orge, mesure de Saint-Pierre-sur-Dives, à prendre sur un courtil situé à Quétiéville. (Sceau brisé.)

N°. 166. Raoul Pendelaut de Quétiéville vend à Jean Des Perrots, en 1251, tous les droits qu'il avait sur plusieurs pièces de terre à Quétiéville et Biéville.

N°. 167. Henri Louvet, chevalier, seigneur de Bonneville-la-Louvette, fils de Godefroy Louvet, échange avec Sainte-Barbe, en 1251, deux pièces de terre situées à Bonneville, contre un jardin placé devant la porte de sa maison. (Sceau brisé.)

N°. 168. Jean de *Vironnei* ou Giroye, chevalier et seigneur dudit lieu, confirme, en 1251, toutes les donations faites à l'église de Sainte-Barbe par Guillebert de *Landa* ou des Landes. Cette charte est revêtue de son sceau en cire verte. (Planche 17, fig. 5.)

N°. 169. Richard dit La Loe de Fribois échange avec le prieuré de Sainte-Barbe, en 1252, un jardin situé à Fribois près la rivière de Vie, et reçoit en contre-échange une pièce de terre située entre le Petit Bois et ce même village. Cet acte est revêtu de son sceau. (Planche 17, fig. 10.)

N°. 170. Raoul Gaisdon ou Guesdon et Guillaume de Muroie, frères, donnent au prieuré de Sainte-Barbe, en 1252, un jardin situé entre l'ancien jardin du prieuré et celui de Richard La Loe de Fribois, et ils reçoivent en contre-échange une acre de terre dans cette même paroisse. Il ne reste plus que le sceau de Raoul Gaisdon. (Pl. 17, fig. 8.)

N°. 171. Odon, seigneur de Fribois, fils d'Odon ou Eudes du Tremblay, chevalier, confirme, en 1252, l'acte de donation et d'échange fait entre le prieuré de Sainte-Barbe

et les frères Raoul et Guillaume Gaisdon. Cet acte est revêtu du sceau d'Odon, en cire verte. (Planche 14, fig. 14.)

N°. 172. Roger de Mézidon, du consentement de Gervais dit Langlois, vend à Sainte-Barbe, en 1252, une redevance en grain qui lui était due par ce dernier. (Les deux sceaux sont brisés.)

N°. 173. Richard Le Bitre de Quétiéville reconnaît, en 1253, qu'il doit à Jean Des Perrots une rente en grain, mesure de Saint-Pierre-sur-Dives, à prendre sur des pièces de terre à Quétiéville. (Sceau brisé.)

N°. 174. Richard de Brevedent, chevalier, donne à Sainte-Barbe, en 1253, une pièce de terre à Bonneville-La-Louvette, pour un marc d'argent. (Sceau brisé.)

N°. 175. Foulques, évêque de Lisieux, confirme, en 1254, les privilèges accordés au prieuré de Sainte-Barbe par Richard, roi d'Angleterre, ainsi que par saint Louis, roi de France, portant exemption des droits de coutumes, péage, etc., etc. (Le sceau brisé.)

N°. 176. Emmeline La Brete, fille de Michel Bréton d'Ernes, confirme pendant sa viduité, en 1255, l'échange que son mari, son oncle et ses enfans, avaient fait avec le prieuré de Sainte-Barbe, d'un jardin et de diverses pièces de terre situées à Ernes. Cet acte est revêtu du sceau d'Emmeline, en cire verte, portant en cœur de l'écu une étoile.

N°. 177. Robert Tesson du Bec Hélouin, du consentement de ses frères Richard Tesson, son aîné, et Ligier Tesson, clerc, donne au prieuré de Sainte-Barbe, en 1253, tous les droits qu'il pouvait avoir sur le domaine de Montfouquerau, et il reçoit quatorze livres tournois pour cette concession. Les sceaux des trois frères sont brisés.

N°. 178. Guillaume Le Butor donne à Sainte Barbe, en 1256, tout ce qu'il pouvait posséder dans une pièce de terre située à Saint-Pierre-des-Ifs, qui était tenue par Vaultier Le Marchand. (Le sceau brisé.)

N°. 179. Jean Du Marets, fils d'Ainard Du Marets, vend à Jean Des Perots, en 1257, diverses redevances à prendre au Breuil. (Le sceau brisé.)

N°. 180. Jeanne, dite la Rosse, vend à Hugues Le Bouc, en 1257, une pièce de terre située à Saint-Pierre-des-Ifs. (Le sceau brisé.)

N°. 181. Guillaume Mabire de Quétiéville reconnaît, en 1257, qu'il doit à Jean Des Perots une rente en grain sur sa maison à Quétiéville. (Le sceau brisé.)

N°. 182. Guillaume de Saussey, du diocèse de Coutances, vend à Mathieu d'Essay, en 1257, une redevance en froment, mesure de Coutances, laquelle rente était reversible au prieuré de Sainte-Barbe, après la mort de Mathieu d'Essay.

N°. 183. Raoul de Pentafilet, prêtre, reconnaît, en 1258, qu'il ne doit posséder que pendant sa vie le manoir de Mesnil-Mauger, et qu'à sa mort il doit revenir au prieuré de Sainte-Barbe. (Le sceau en cire verte est en partie brisé.)

N°. 184. Guillaume Bellebarbe vend, en 1258, au prieur de Fribois et à celui de Sainte-Barbe, diverses redevances à prendre sur son héritage à Saint-Pierre-des-Ifs. (Le sceau brisé.)

N°. 185. Jean de Salenicles vend à Roger Pelvilain de Mézidon, en 1258, plusieurs redevances à prendre sur ses terres au Breuil. (Le sceau brisé.)

N°. 186. Guillaume Ciry de Bonneville-la-Louvette donne à Sainte-Barbe, en 1258, tous les droits qu'il avait sur le manoir de Saint-Martin-de-Montfouquerau, et il reçoit pour cette concession quatorze livres tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 187. Ernauld Loison, du consentement de Jean, fils de Robillard, vend à Robert Bouin, en 1258, une redevance en orge à prendre à Mézidon.

N°. 188. Durand Guéroult vend à Sainte-Barbe, en 1259, une pièce de terre située à Lécaude. (Le sceau brisé.)

N°. 189. Robert de Percy de Mesnil-Mauger abandonne à Sainte-Barbe, en 1259, tous les droits qu'il pouvait avoir sur un manoir que Raoul Pentafilet, prêtre, avait donné à ce prieuré. (Le sceau brisé.)

N°. 190. Jourdain dit Leverie, de Douxmarais, donne à Sainte-Barbe, en 1260, une rente qu'il avait à percevoir dans cette première paroisse. (Le sceau brisé.)

N°. 191. Asceline La Bréquette, veuve de Guillaume Quesnel de Saint-Sylvin, donne, en 1260, à Robert Bowtherel, son neveu *et son familier*, tout ce qu'elle possédait dans la paroisse du Breuil. Cette charte est revêtue de son sceau. (Planche 17, fig. 9.)

N°. 172. Guillaume Malwiton de Saint-Pierre-des-Ifs vend à Sainte-Barbe, en 1260, une pièce de terre dans cette paroisse. Cette charte est revêtue de son sceau en cire brune, mais il n'offre aucun intérêt.

N°. 193. Lucas, dit Varin, de Saussey, vend, en 1260, à maître Mathieu d'Essay, chanoine de Coutances, une redevance en grain à prendre sur un fief dépendant de Sainte-Barbe. (Le sceau brisé.)

N°. 194. Robert Réginald du Breuil prend en fief héréditail, des mains du prieur de Sainte-Barbe, en 1260, toute la donation faite à ce prieuré par Héloïse, fille de Roger Tésart. (Le sceau brisé.)

N°. 195. Symon Tannetin, de Saint-Pierre-des-Ifs, fils de Roger Tannetin, vend, en 1262, à Symon, fils de Raoul Tannetin, une rente en orge.

N°. 196. Robert Bowtherel, de Saint-Sylvin, vend, en 1262, à Garin Louvet, prêtre d'Ecajeul, trois pièces de terre au Breuil, pour cent quinze sols tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 197. Roger Bowtherel donne à Sainte-Barbe, en 1262, diverses redevances qui lui étaient dues par ce prieuré sur des terres situées à Ernes.

N°. 198. Guillaume Du Bosc vend à Jean du Breuil, en 1262, une rente en orge à prendre au Breuil. (Le sceau brisé.)

N°. 199. Jean de Malherbe, fils de Henri Malherbe de Meuvaines, donne, en 1263, à Richard, fils d'Alexandre Durand de Courselles ou Courseulles, lors de son mariage avec sa sœur, Clarice de Malherbe, un demi-muid de froment et sept septiers d'orge de rente, mesure de Sainte-Croix-sur-Mer, à prendre sur la dîme de cette paroisse; et si ladite Clarice venait à mourir sans enfans, il est dit que cette rente reviendrait aux héritiers dudit Jean de Malherbe. (Le sceau brisé.)

N°. 200. André de Biéville vend à Sainte-Barbe, en 1263, une rente de quatre sols tournois à prendre sur des terres à Biéville. (Le sceau brisé.)

N°. 201. Pierre de Grosmesnil, clerc, donne à Sainte-Barbe, en 1263, tout ce qu'il possédait à Gouviz. (Le sceau brisé.)

N°. 202. Jean Sauveur, pannetier du roi de France, garde de la baillie de Caen, par une lettre du mois de novembre 1263, annonce à Thomas, évêque de Séez, qu'aux assises tenues à la chapelle Souquet, le jour de la lune avant la saint Martin d'hiver, un accord a été réglé entre le prieur de Sainte-Barbe et Guillaume Bourdon, écuyer, au sujet du

patronage de l'église de Saint-Gervais-des-Sablons, et que ledit Bourdon a reconnu et dit spontanément qu'il ne réclamait plus aucuns droits sur ladite église. *Et hoc paternitati vestre reverende significavimus tenore presentium litterarum.*

N°. 203. Foulques, évêque de Lisieux, donne et confirme au prieuré de Sainte-Barbe, en 1265, la jouissance des grosses et menues dîmes de la paroisse du Mesnil-Mauger. (Le sceau brisé.)

N°. 204. Pierre Lambert, clerc, fieffe à Pierre Le Cocq, en 1269, un jardin à Mézidon. (Le sceau brisé.)

N°. 205. Guillebert, dit Le Maître, donne à Sainte-Barbe, en 1269, tout ce qu'il possédait à Ecajeul. (Le sceau brisé.)

N°. 206. Réginald de Bons, du consentement de Mabile, sa femme, donne à Sainte-Barbe, en 1270, deux pièces de terre à Lécaude. (Le sceau brisé.)

N°. 207. Jean de Tremblay, écuyer, échange avec Sainte-Barbe, en 1271, la dîme des moulins et des prés de Mesnil-Mauger. (Le sceau brisé.)

N°. 208. Jean Pepin ou Popin, bailly de Caen, annonce à l'évêque de Lisieux qu'ensuite du différent qui s'était élevé entre le prieur de Sainte-Barbe et le seigneur Bertrand de Tuyllères, chevalier, au sujet du patronage de l'église de Sainte-Marie-de-la-Boissière, ledit chevalier avait reconnu et confessé aux assises de Falaise, qu'il se désistait de tous les droits qu'il avait sur ce patronage. *Et hoc reverendi paternitati vestre significo per litteras presentes sigillo Ballie Cadomensis sigillatas.* (Ce sceau est maintenant brisé.)

N°. 209. Jean Salvarius ou Sauveur, garde de la baillie de Caen, annonce à l'évêque de Lisieux, en 1271, que le seigneur Bertrand de Tuyllères s'est désisté en faveur de Sainte-Barbe des droits qu'il avait sur le patronage de la Boissière. Le contre-sceau de cet acte porte, au lieu du mot *contra*, le sigle QA. S. BALLIVIE CADOMENSIS.

N°. 210. Richard Andrew ou Audrieu donne à Sainte-Barbe, en 1272, diverses redevances à prendre à Biéville. (Le sceau brisé.)

N°. 211. Richard, fils d'Alexandre Durand de Courseulles, vend à Sainte-Barbe, en 1272, la rente en froment et en orge qu'il avait à prélever à Sainte-Croix-sur-Mer, et dont

il jouissait à cause de son mariage avec Clarice, sœur de Jean de Malherbe. (Le sceau brisé.)

N°. 212. L'official de Bayeux déclare que Clarisse, femme de Richard, fils d'Alexandre de Courseulles, a vendu au prieuré de Sainte-Barbe, en 1272, avec le consentement de son mari, la rente qu'elle avait à prendre sur la dîme de Sainte-Croix-sur-Mer. (Le sceau brisé.)

N°. 213. Frère Théobald, doyen de Graville, annonce au prieur de Sainte-Barbe, en 1273, la mort de l'ancien prieur de cette église, et lui mande d'envoyer deux religieux de Sainte-Barbe à Graville, pour procéder à l'élection d'un nouveau prieur, qui aura lieu, dit-il, le mardi après la Saint-Martin d'hiver. (Le sceau est brisé.)

N°. 214. Le prieur et les chanoines de Sainte-Barbe donnent en fief à Raoul Lambert une pièce de terre à Bretteville, en l'année 1274. (Le sceau brisé.)

N°. 215. Pierre Lambert, clerc, donne à Sainte-Barbe, en 1274, une rente en orge, mesure de Mézidon. (Le sceau brisé.)

N°. 216. Guillaume La Loe de Fribois vend à Sainte-Barbe, en 1274, un jardin qu'il avait racheté de Raoul Canapville, auquel Richard La Loe, son père, l'avait précédemment vendu. (Le sceau brisé.)

N°. 217. Geoffroy de Saussey, écuyer, vend à Sainte-Barbe, en 1277, une redevance en avoine à prendre sur sa terre à Cossesseville. (Le sceau brisé.)

N°. 218. Mandement de Guy, évêque de Lisieux, adressé au doyen de Gacé, en 1277, pour lui déclarer que l'église de Saint-Pierre-de-Malmonté étant vacante par le décès de Roger Pinchon, il y a nommé Raoul Goscelin, clerc; et il lui ordonne de le mettre en possession de ladite cure. (Le sceau de ce mandement, daté de Thibouville, est brisé.)

N°. 219. Odon, seigneur de Fribois, chevalier, confirme une vente faite à Sainte-Barbe par Richard dit Alaude, dans la paroisse de Fribois. (Le sceau brisé.)

N°. 220. Roger Jumel d'Ernes et Guillaume, son fils, donnent à Sainte-Barbe, en 1277, la pièce de terre ainsi que les arbres qui croissaient près de l'île dite des Chanoines, sur la rivière de Laison. (Le sceau brisé.)

N°. 221. Lettres-patentes de Philippe III, roi de France, de l'an 1277, pour confirmer l'amortissement fait par le prieur de Sainte-Barbe, de plusieurs rentes assises sur les

paroisses de Mézidon, Cottun, Fresnel, Escures, La Boissière, Fontaine-le-Pin, Gouviz, Gray, Brouais, Hermanville, Vaux, Loucelles, Corneville, Ouville, Quatre-Puits et Le Breuil. (Le sceau de ces lettres est brisé.)

N°. 222. Jacques de Mortagne vend à Pierre Fourmentin, clerc, en 1277, diverses redevances à Biéville, qui lui étaient dues par son frère Jean de Mortagne. (Le sceau brisé.)

N°. 223. Pierre dit Le Terrier, vend à Sainte-Barbe, en 1280, une pièce de terre à Ecajeul, près le pré de Grosmarais. (Le sceau brisé.)

N°. 224. Guillaume de Plainville, écuyer, fils de Guillaume de Plainville, confirme, en 1280, la vente faite à Sainte-Barbe par Pierre Le Terrier. (Le sceau brisé.)

N°. 225. Jean Bellet donne à Sainte-Barbe, en 1280, une pièce de terre située à Lécaude. (Le sceau brisé.)

N°. 226. Guillaume de Courcy, chevalier, fils de Richard de Courcy, confirme, en 1280, la vente d'une pièce de terre à Ecajeul, que le prieuré de Sainte-Barbe avait achetée de Pierre dit Le Terrier. Cet acte est revêtu de son sceau et contre-sceau. (Planche 13, fig. 6 et 7.)

N°. 227. Guillaume La Court de Mézidon et Emmeline, sa femme, vendent à Sainte-Barbe, en 1283, diverses redevances à Saint-Pierre-des-Ifs, qui leur étaient dues par le recteur de l'église de Manerbe. (Les sceaux brisés.)

N°. 228. Délaration de l'official de Lisieux de la vente ci-dessus. (Le sceau brisé.)

N°. 229. Mandement de Guillaume, évêque de Lisieux, adressée au doyen de Saint-Julien-le-Faucon, en 1286, pour mettre un clerc en possession du bénéfice de Mesnil-Mauger, vacant par la mort de Thomas Louvet, dernier recteur. (Le sceau brisé.)

N°. 230. Roger Le Rouge ou Le Roux, de Troarn, vend à Sainte-Barbe, en 1286, une rente de huit sols tournois à prendre à Saint-Pierre-des-Ifs. (Le sceau brisé.)

N°. 231. Philippe de Milloel vend à Sainte-Barbe, en 1289, une rente à Saint-Pierre-des-Ifs. (Le sceau brisé.)

N°. 232. Giffart et Guillaume Milloel vendent, en 1289, une rente qui leur était due par Alberède, fille de Robert Dudoit, ainsi que par Asceline, fille de Hugues Dudoit. (Les deux sceaux sont brisés.)

N°. 233. Philippe Le Clerc vend à Sainte-Barbe, en 1291, une rente à prendre à Pontfol. (Le sceau brisé.)

N°. 234. Robert Chambellan, chevalier, seigneur de Tancarville, confirme, en 1291, les diverses donations, acquisitions ou échanges faits par les religieux de Sainte-Barbe dans sa baronie et fiefs de Mézidon depuis l'espace de quarante ans; tant pendant sa vie que du temps de ses prédécesseurs, fondateurs dudit prieuré de Sainte-Barbe. Cette charte confirmative est revêtue de son sceau et contre-sceau en cire verte. (Planche 14, fig. 3 et 4.)

N°. 235. Richard Le Bret vend à Sainte-Barbe, en 1291, une rente à prendre sur le *Mont Gargano* situé dans son manoir de Pontfol.

N°. 236. Pierre Le Cocq et Emma De Monte (Dumont), sa femme, abandonnent à Sainte-Barbe, en 1292, tout ce qu'ils tenaient en fief hérédital dudit prieuré à Mézidon. (Sceaux brisés.)

N°. 237. Échange entre particuliers, en 1293.

N°. 238. Autres lettres-patentes de Philippe, roi de France, de l'an 1293, qui confirment l'amortissement de plusieurs rentes et donations faites à Sainte-Barbe dans les paroisses de Mézidon, Mirbel, Le Breuil, Percy, Quétiéville, Querville, Canon, Canteloup et Magny-le-Freules.

N°. 239. Robert Testu vend à Sainte-Barbe, en 1294, une pièce de terre à Bonneville-la-Louvette. (Le sceau brisé)

N°. 240. Echange de diverses rentes fait, en 1294, entre Richard Louvet et Raoul Gacé.

N°. 241. Le bailly de Caen informe le chapitre de Séez (le siège épiscopal étant vacant), en 1294, que la contestation qui existait entre le prieur de Sainte-Barbe et divers particuliers au sujet du patronage de l'église des Sablons a été terminée aux assises, au moyen du désistement de ces derniers. (Le sceau brisé.)

N°. 242. Jugement du bailly de Caen qui adjuge le patronage de Saint-Gervais-des-Sablons à Sainte-Barbe, rendu aux assises en 1294. (Le sceau brisé.)

N°. 243. Thomas de Biéville, dit Labbé, vend à Richard Recette, en 1298, une rente à prendre à Quétiéville. (Sceau brisé.)

N°. 244. Provision du bénéfice de Douxmarais donnée à Raoul, en 1298, par le doyen et le chapitre de l'evêché de Lisieux, *sede vacante*, sur la présentation du prieur de Sainte-Barbe. (Les sceaux brisés.)

N° 245. Sentence du bailly de Caen rendue aux assises de Bayeux, en 1299, qui adjuge à Sainte-Barbe le droit de patronage de l'église de Sainte-Croix-sur-Mer. (Le sceau brisé.)

N°. 246. Quatre pièces, de l'an 1299, relatives à un procès entre Raoul et Robert de Boissy, frères, au sujet du patronage de Douxmarais, qui appartenait à Sainte-Barbe.

N°. 247 et 248. Lettre de Nicolas de Vilars, bailly de Caen, à Philippe, évêque de Bayeux, et sentence de l'officialité de Lisieux, qui confirment les droits de Sainte-Barbe sur le patronage des églises de Sainte-Croix-sur-Mer et de Douxmarais. Ces actes, dont les sceaux sont brisés, sont de l'an 1299.

N°. 249. Guillaume Du Pré, clerc, donne à Sainte-Barbe, en 1301, une rente que lui faisait Robert Hamon au Mesnil-Mauger. (Le sceau brisé.)

N°. 250. Guy, évêque de Lisieux, confirme, en 1304, la donation faite à Sainte-Barbe par Jourdain, l'un de ses prédécesseurs, laquelle permettait aux religieux d'avoir toujours un âne dans la forêt de Lisieux pour emporter les arbres morts dans ladite forêt. (Le sceau brisé.)

N°. 251. Robert, prieur de Sainte-Barbe, échange avec Gilbert de Malnoue, en 1306, un hébergement situé au Breuil contre une maison à Mézidon.

N°. 252. Michel de Pelville, prêtre, donne à Sainte-Barbe, en 1307, un pré situé dans la paroisse du Breuil. (Le sceau brisé.)

N°. 253. Robert Marie, clerc, vend à Robert Du Pré, en 1307, divers héritages assis à Saint-Pierre-des-Ifs et à La Mothe. (Le sceau brisé.)

N°. 254. Opposition faite devant le bailly de Caen, en 1308, par Jean Foulques, au nom de sa pupille Emma, prétendant que divers héritages situés à Bieville lui appartenaient à droit de sang au préjudice de Robert Louvet. (Le sceau brisé.)

N°. 255. Guillaume Barbedonné et ses frères vendent à Sainte-Barbe, en 1308, diverses rentes à Pontsol. (Les sceaux des quatre frères sont brisés.)

N°. 256. *Vidimus* par la vicomté de Caen, en 1308, des lettres-patentes de trois rois de France portant confirmation des privilèges accordés à Sainte-Barbe, et qui prennent ce prieuré sous leur protection.

N°. 257. Geoffroy Ase, dit l'Ane, donne à Sainte-Barbe, en 1308, une rente à Saint-Pierre-des-Ifs, qui lui était due par les hoirs de Guillaume Odon. (Le sceau brisé.)

N°. 258. Colin des Essarts de Condé-sur-Laison reconnaît devant le vicomte de Falaise, en 1309, qu'il doit à Sainte-Barbe une rente à prendre sur le tennement de Robin-Martin.

N°. 259. Albin Ase, chanoine de Lisieux, donne à Sainte-Barbe, en 1310, une rente à prendre sur sept pièces de terre à Saint-Pierre-des-Ifs. Cette donation est revêtue de son sceau en cire verte. (Planche 20, fig. 9.)

N°. 260. Jean Du Tremblay reconnaît devant la vicomté de Falaise, en 1312, que les terres et prés que les religieux de Sainte-Barbe tiennent de lui au Mesnil-Mauger ne sont sujets ni à aucune rente ni à hommage, etc., etc. (Le sceau est brisé.)

N°. 261. Lettre de Jehan Le Vilain, de l'an 1312, adressée à homme honorable, père en J. C., monseigneur l'évêque de Evraes, par laquelle il lui annonce « qu'il délesse et a délessé l'opposition qu'il avait faite au patronage de l'église de Saint-Nicolas du Bosc-Alin, auquel le « prieur de Sainte-Barbe avait droit, etc., etc. » (Le sceau brisé.)

N°. 262. Guillaume de Thiéville, clerc, seigneur du *fief Doon*, déclare, en 1312, qu'il abandonne au prieuré de Sainte-Barbe *la rente d'un épervier*, qu'il avait droit de réclamer dudit prieuré pour raison du moulin de Doon, et il les en tient quittes moyennant trois sols de rente annuelle. Cette cession est revêtue de son sceau. (Pl. 20, fig. 16.)

N°. 263. Robert de Vaux, seigneur de Vaux, reconnaît devant la vicomté de Falaise, en 1313, qu'il a vendu à Sainte-Barbe diverses redevances à Vaux. (Le sceau brisé.)

N°. 264. Lettres-patentes de Louis X, roi de France et de Navarre, données, au mois d'avril 1315, à Saint-Christophe, *in alata*, portant confirmation de l'amortissement des biens et héritages acquis par Sainte-Barbe, qui sont assis dans les fiefs et arrière-fiefs du Chambellan de Tancarville à Mézidon et à Mirbel, dans les fiefs à la Briquette, au Romain et au Féron, formant un tennement de quatre-vingt-huit acres, ainsi qu'à Percy, dans le fief de Monthérant chargé de quatre liv. de rente envers ledit roi de France. (Le sceau brisé.)

N°. 265. Les enfans de Guillaume Du Pré reconnaissent devant le vicomte de Bayeux, en 1315, qu'ils ont donné à Sainte-Barbe une rente à prendre sur des terres à Mesnil-Mauger.

N°. 266. Guillaume Le Bret de Pontfol reconnaît devant le vicomte de Falaise, en 1315, qu'il a vendu à Sainte-Barbe neuf sols tournois de rente à prendre sur ses terres à Pontfol. (Le sceau brisé.)

N°. 267. Guillaume Le Brumayel, *Alias* Leval, vend à Sainte-Barbe, en 1316, huit sols tournois de rente à prendre sur sept pièces de terre à Saint-Pierre-des-Ifs. (Le sceau brisé.)

N°s. 268, 269 et 270. Divers actes et accord de Jean Du Tremblay et du prieur de Sainte-Barbe, au sujet du patronage de Mesnil-Mauger.

N°s. 271 et 272. Vente de rentes faite à Sainte-Barbe en 1316 par Richard Hiron et Raoul Jourdain, *Alias* Bréton, à prendre à Saint-Pierre-des-Ifs.

N°. 273. Guillaume Lépine, de la paroisse de Lécaude, déclare devant la vicomté d'Auge, en 1316, qu'il doit une rente de dix sols tournois à Sainte-Barbe, pour cent sols qu'il a reçus des mains desdits religieux.

N°s 274, 275, 276, 277 et 278. Cinq petites rentes faites à Sainte-Barbe en 1319, 1°. par Guillaume La Couture, *Alias* Boude; 2°. par Amelin et Jeanne Le Bréton, sa femme; 3°. par Robert de Vastine; 4°. De Robert Ase et de son frère; 5°. enfin, de Guillaume, Richard et Guillemine Le Bréton, frères et sœurs. Toutes rentes à prendre à Saint-Pierre-des-Ifs. (Le sceau brisé.)

N°s. 279, 280 et 281. Trois rentes à prendre à Pontfol, vendues à Sainte-Barbe en 1317; 1°. par Guillaume Porte-Bosc; 2°. par Robert de Valrogier, et 3° par Richard Fourrel. (Les sceaux sont brisés.)

N°. 282. Pierre de Fribois donne à Sainte-Barbe et à la chapelle de Fribois, en 1317, trois pièces de terre et les arbres dont elles sont entourées. (Le sceau brisé.)

N°. 283. André le Viandier s'oblige lui et ses hoirs à payer à Sainte-Barbe diverses redevances sur ses biens situés à Quétiéville. (Acte de 1318.)

N°. 284. Guillaume Porte-Bosc vend à Sainte-Barbe, en 1321, une rente à Pontfol.

N°. 285. Sentence du bailly de Caen, de l'an 1325,

portant que le patronage de l'église de Malmonté ou Malmouillé appartient à Sainte-Barbe, contre les droits de Jehan de Vieux-Pont.

N°. 286. *Vidimus* des lettres-patentes de Charles IV, roi de France et de Navarre, données à Paris le 13 février 1325, portant amortissement de plusieurs pièces de terre acquises ou aumônées à Sainte-Barbe dans diverses paroisses dépendantes des fiefs du roi.

N°. 287. Copie de l'an 1327 d'une donation faite par Robert de Castillon, en 1256, qui confère au chapitre du Saint-Sépulcre de Caen le droit de patronage de l'église de Castillon avec toutes ses dépendances.

N°. 288. *Vidimus* du bailly de Caen, en 1328, des lettres-royaux de Jean, roi de France et de Navarre, portant amortissement de plusieurs acquisitions faites par Sainte-Barbe.

N°. 289. Sentence du bailly de Caen, de l'an 1328, qui maintient aux religieux de Sainte-Barbe tous les droits de chasse et de pêche qui leur étaient contestés par noble homme M. Aubert de Haugest, chevalier, sire de Jenty, et noble dame M^me^ de Tancarville, sa femme.

N°. 290. Colin Le Breton vend à Sainte-Barbe, en 1332, une rente à prendre à Saint-Pierre-des-Ifs.

N°. 291. Accord fait, en 1333, entre le chapitre de Bayeux et les religieux de Sainte-Barbe, au sujet des arrérages dus sur la muaison en grain que ces derniers faisaient audit chapitre sur les dîmes de Gray et de Sainte-Croix-sur-Mer. (Les sceaux sont brisés.)

N°. 292. Geoffroy, évêque d'Evreux, pourvoit, en 1340, au bénéfice de Saint-Nicolas-des-Bois, sur la présentation qui lui fut faite par les religieux de Sainte-Barbe. (Le sceau brisé.)

N°. 293. Tarin Du Hamel donne à Sainte-Barbe, en 1340, une rente à prendre à Pontfol. (Le sceau brisé.)

N°. 294. Sentence rendue, en 1347, par les grands-vicaires de Coutances, qui adjuge au prieuré de Sainte-Barbe, sur la cure de Sionville, la muaison des grains dont jouissait ce prieuré, et la fixe à la somme de trente livres tournois de rente annuelle. (Le sceau brisé.)

N°. 295. Nouvel acte des vicaires généraux de Coutances de la même année, qui constate les motifs de la création des trente livres de rente que le prieuré de Sainte-Barbe avait droit de prélever sur la cure de Sionville.

N°. 296. Fragment de lettres-royaux de l'an 1358, qui autorisent les religieux de Sainte-Barbe *à lever un impôt sur tous leurs hommes et autres qui, pour éviter les dégâts des ennemis, voudraient se réfugier eux et leurs biens dans la forteresse dudit prieuré, afin de la rétablir et la mettre en état de résister à l'invasion des ennemis.* Ces mêmes lettres *autorisent également le prieur à nommer un capitaine dudit château et à le destituer quand il le verra bon être.* Enfin, *elles ordonnent aux gens du Roi de recevoir et reconnaître celui que ledit prieur leur présenterait pour occuper ladite charge de capitaine.* Ce fragment de lettre sans sceau est contresigné par M. Le Duc, à la relation du conseil. Signé Potin.

N°. 297. Guyot d'Avenel reconnaît devant la vicomté de Falaise, en 1360, qu'il doit à Sainte-Barbe dix septiers de bled *tierchonnier*, c'est-à-dire, composés de froment, d'orge et d'avoine, à cause de la dîme d'Abbeville.

N° 298. Adhémar, évêque de Lisieux, fait un accord, en 1364, entre les religieux de l'abbaye de Sainte-Marie-de-Cormeilles et les chanoines du prieuré de Sainte-Barbe, au sujet d'une pension de soixante marcs sterlings et autres redevances que l'abbaye de Cormeilles réclamait sur la dîme des églises de Beckford et d'Estona, en Angleterre, et comme les religieux de Sainte-Barbe ne pouvaient pas payer cette pension, ils offrirent d'abandonner tous leurs droits, ce qui fut accepté. (Les sceaux de cet évêque et des deux maisons religieuses ont été arrachés de cet acte.)

N°. 299. *Vidimus* par Guillaume Ase, vicomte de Montivilliers, de l'an 1365, d'un accord fait par Arnold, évêque de Lisieux, entre les religieux de Sainte-Barbe et ceux de l'abbaye de Grestain, au sujet de la dîme de Douxmarais, qui règle le partage égal de cette dîme entre les deux monastères.

N°. 300. Guillaume, prieur de Sainte-Barbe, demande à l'évêque, en 1366, à être maintenu dans la jouissance du droit de présenter à l'église de Saint-Martin-de-Pontfol, dont il avait joui jusqu'à ce moment. (Le sceau brisé.)

N°. 301. *Vidimus* du vicomte de Falaise, de l'an 1369, des lettres-royaux de Charles V, roi de France, pour servir de sauve-garde aux religieux de Sainte-Barbe et les maintenir dans tous leurs droits, franchises et libertés, nonobstant toutes lettres à ce contraires, etc., etc.

N°. 302. Guillaume Pinchon, prieur de Sainte-Honorine-de-Graville, du diocèse de Rouen, fait acte d'obédience, en 1382, à Guillaume, prieur de Sainte-Barbe. Cet acte est signé et ne porte pas de sceau.

N°. 303. Lettre du 23 avril 1384, par laquelle le prieur de Sainte-Honorine de Graville s'excuse auprès de celui de Sainte-Barbe de ne pouvoir se rendre ni à pied ni à cheval, à cause de sa maladie, au synode qui devait se tenir à Sainte-Barbe le jour de Saint-Marc l'évangéliste. Cette lettre est revêtue de son sceau. (Pl. 20, fig. 15.)

N°. 304. *Vidimus* en la vicomté de Caen, de l'an 1389, des lettres scellées en cire rouge, de Jean Cheyne, chevalier, et de Marguerite, sa femme, du diocèse de Winchester, en Angleterre, par lesquelles ces deux époux déclarent prendre du prieur de Sainte-Barbe, en Normandie, et accepter pour eux, leurs enfans et leurs hoirs, par bail ou cession à vie, la terre et domaine de Beckford, appartenant audit prieuré.

N°. 305. *Vidimus* de l'an 1397, d'un accord fait par R..., évêque de Lisieux, par lequel le prieur de Sainte-Barbe cède à l'abbaye de Saint-Evroult tous les droits que ledit prieuré pouvait avoir sur l'hermitage de la Roche, et de son côté ladite abbaye s'oblige à payer à Sainte-Barbe une rente annuelle de douze septiers de blé *tierchonnier* à prendre dans la grange de Saint-Evroult, à Noray.

N°. 306. Copie de l'an 1397 d'une bulle du pape Lucius, qui confirme l'accord fait entre Sainte-Barbe et l'abbaye de Saint-Evroult, au sujet de l'hermitage de la Roche.

N°. 307. Provisions données, en 1401, par Louis, prieur de Sainte-Barbe, à un religieux de ce monastère qu'il envoyait dans le prieuré de Beckford, en Angleterre, pour en prendre le gouvernement, etc., etc. Par ces mêmes lettres, ce religieux devait recevoir sa subsistance et être entretenu par Jean Cheyne, chevalier, Marguerite, sa femme, ou ses hoirs, auxquels ledit prieur et religieux de Sainte-Barbe avaient aliéné l'usufruit des biens qu'ils possédaient en Angleterre. (Le sceau de ces lettres est brisé.)

N°. 308. *Vidimus* de l'an 1402 des lettres de sauve-garde du roi Charles VI; par lesquelles ce prince accorde une protection spéciale au prieuré de Sainte-Barbe.

N°. 309. Sentence rendue au chapitre de l'évêché de Lisieux, en 1406, en faveur de Guillaume, prieur de Sainte-

Barbe contre le curé de Soquence, qui fut condamné à faire exhumer un corps mort du cimetière de Pierrebosco, où il l'avait enterré, et à le faire reporter au cimetière de Sainte-Barbe. Cet acte fait également mention des droits de patronage de ce prieuré sur l'église de Mirbel, dont les fonds baptismaux étaient à Sainte-Barbe. (Les sceaux sont brisés.)

N°. 310. Lettres scellées en queue, de *Loys, prieur du moustier de Sainte-Barbe, capitaine et garde de par le Roi notre sire, de la forteresse dudit lieu de Sainte-Barbe, etc., etc.*; par lesquelles il établit *Robert Bonnefaut, écuyer, seigneur de Quétiéville, son lieutenant ou connétable audit office de capitaine, et lui donne la garde et gouvernement de ladite forteresse; ordonne également à tous les sujets de ladite forteresse de lui obéir, lui prêter et lui donner conseil, comfort et aide si mestier en a.* Le sceau de ces lettres est brisé; elles sont datées de 1407.

N°. 311. *Vidimus* de l'an 1411 des lettres-patentes de Charles VI, roi de France, portant permission de faire garder la forteresse du prieuré de Sainte-Barbe par douze hommes d'armes dont les noms suivent : 1°. *Thomas de Carouges*, 2°. *Jehan de Carouges*, 3°. *Jean Ponchin*, chevalier; 4°. *Robert Bonnefaut*, 5°. *Roger d'Evrecy*, 6°. *Jehan Malnoury*, 7°. *Jehan de Fribois*, 8°. *Philippot de Bonnefaut*, 9°. *Philippot de Trois-Monts*, 10°. *Denis Le Chevalier*, 11°. *Colin Bonnefaut*, 12°. *et Massiot Benard*, écuyers.

N°. 312. Sentence de Michel de Cheux, lieutenant-général du bailli de Caen, de l'an 1412, qui adjuge la charge de capitaine de la forteresse du prieuré de Sainte-Barbe à Michel Bras-de-Fer, prieur dudit moustier, contre Robert de Bonnefaut, qui prétendait en être titulaire.

N°. 313. *Vidimus* de l'an 1412 d'une transaction passée en 1236, entre l'archevêque de Rouen et ses suffragans, au sujet des évocations et appellations faites par les diocésains desdits suffragans à l'officialité de Rouen, etc. Ce vidime, fait par Nicolas Lavenu et Nicolas de Molendin, clercs, notaires de l'officialité de Rouen, est revêtu de leurs signatures enjolivées d'ornemens, ainsi que du grand sceau de la curie de Rouen. Voyez ce dernier ainsi que le *fac-simile* desdites signatures. (Pl. 22, fig. 8, 9 et 13.)

N°. 314. Antoine, évêque de Sens et trésorier du pape Martin V, reconnaît, en 1421, qu'il a reçu de Jacob Ratel,

prieur de Sainte-Barbe, pour l'annate de la première année de son prieuré, *cent florins d'or*. Cette quittance est revêtu de son sceau ordinaire en cire rouge avec l'impression du pouce au revers à la place du contre-scel. (Pl. 22, fig. 6.)

N°. 315. Sentence définitive du pape Martin V, de l'an 1421, qui maintient Jacob Ratel en qualité de prieur de Sainte-Barbe, et déboute Gilles Oudart, son compétiteur audit prieuré. Cette sentence est vidimée par Jean Fabrice, auditeur du sacré palais, et elle est revêtue de sa signature enjolivée. Elle est en outre scellée de son sceau dont le fond est en cire jaune, reconvert d'une légère couche de cire rouge, sur laquelle porte l'empreinte du sceau. (Pl. 22, fig. 10.)

N°. 316. Philibert de Montjoie, évêque de Coutances, donne, en 1430, un extrait du livre blanc du chapitre dudit évêché, dans lequel il est dit que le curé de Sionville, de son diocèse, était tenu de payer au prieuré de Sainte-Barbe, une rente annuelle de trente livres. (Le sceau de ce prélat est brisé.)

N°. 317. *Vidimus* par le sénéchal d'Argences, de l'an 1433, des lettres-patentes de Henri VI, soi-disant roi de France et d'Angleterre, qui permet au prieur de Sainte-Barbe de constituer un procureur pour suivre ses affaires dans toutes les cours ou juridictions du royaume.

N°. 318. Bulle du pape Eugène IV, qui accorde des provisions au prieur de Sainte-Barbe. Ensemble copie desdites bulles de l'an 1442.

N°. 319. Bulle du pape Eugène IV, de l'an 1444, qui accorde au prieur de Sainte-Barbe des provisions pour posséder le prieuré de Manneville conjointement avec celui dont il jouissait déjà. Cette bulle ne spécifie point si ce prieuré de Manneville appartient au diocèse d'Evreux ou à celui de Lisieux, qui tous deux renferment un prieuré de ce nom.

N°. 320. Provisions pour la cure de La Boissière, données par Thomas, évêque de Lisieux, en 1456, sur la présentation du prieur de Sainte-Barbe. (Le sceau brisé.)

N°. 321. Le prieur de Graville s'excuse auprès de celui de Sainte-Barbe, en 1463, de ne pouvoir se rendre au chapitre général qui devait se tenir le 26 avril de cette même année, à cause des affaires urgentes qui le retenaient dans son prieuré. (Le sceau brisé.)

N°. 322. *Vidimus* de l'an 1467 de la confirmation de la charte de fondation du prieuré de Sainte-Barbe, etc., etc.

N°. 323. Copie de l'an 1467 de la charte de Raoul de Tancarville, confirmative de la fondation de Sainte-Barbe, etc., etc.

N°. 324. Thomas Poignant, baron du Becthomas, donne en fief au prieuré de Sainte-Barbe, en 1467, huit acres de bois dans celui du Bech, paroisse de Saint-Germain-le-Gaillard. Ce bail est revêtu de son sceau sur bande de papier, mais ce dernier n'a pas pris l'empreinte de la gravure du cachet.

N°. 325. Lettre d'exemption de montre et revue accordée aux religieux de Sainte-Barbe, en 1469, par Loys Bastard de Bourbon, amiral de France et lieutenant-général du roi au pays et duché de Normandie; le sceau de ces lettres contresignées Robertot, est brisé.

N°. 326. Nouvelle excuse donnée par le prieur de Graville, en 1474, pour ne pas assister au chapitre général qui devait se tenir au prieuré de Sainte-Barbe.

N°. 327. Nicolas de Sarcilly demande en cour de Rouen, en 1487, des provisions pour le prieuré de Sainte-Barbe, vacant par la mort du dernier prieur. Ensemble bulle du pape Innocent VIII à ce sujet.

N°. 328. Bulle du pape Innocent VIII, de l'an 1490, portant provisions pour le sieur de Camproger, promu au bénéfice de Soquence.

N°. 329. Copie de la bulle précédente.

N°. 330. Deux bulles du pape Innocent VIII, de l'an 1491, ordonnant que Nicolas de Sarcilly sera mis en possession du prieuré de Sainte-Barbe après la mort de Jean Jugier, qui s'y était maintenu malgré les droits dudit Nicolas.

N° 331. Copie donnée aux assises de Falaise de l'an 1537, par Jehan *Malerbe*, lieutenant-général du bailli de Caen, des lettres d'exemption accordées aux religieux de Sainte-Barbe par Louis XII et François I^er^, rois de France, pour les décharges du logement des gens de guerre.

N°. 232. Procuration générale donnée en 1551 à Antoine de Molienne par le prieur et chapitre de Sainte-Barbe, pour établir des confrairies du même ordre dans les villes d'Amiens, de Noyon, de Laon, de Rheims, de Châlons et autres lieux. Cette procuration est encore revêtue du sceau du chapitre. (Planche 22, fig. 5.)

N°. 333. Bulle du pape Jules III, de l'an 1553, portant

provision du prieur de Sainte-Barbe en faveur de dom Nicolas Fouquet.

N°. 334. Arrêt de la cour du parlement, de l'an 1554, relatif à une procédure faite au sujet du vol du bâton pastoral du prieur de Sainte-Barbe.

N°. 335. Pierre Rouvier, profès de la compagnie de Jésus, commis et délégué par le R. P. Etienne Binet, provincial, consent, en 1634, que la manse priorale de Sainte-Barbe, déjà réunie au collége établi en la ville de Cham (sic), ou Caen, soit aggrégée à celle de Sainte-Geneviève-du-Mont de Paris, et à la congrégation des chanoines réguliers de France.

N°. 336. Procuration donnée en 1634 par les anciens du chapitre de Sainte-Barbe, pour s'opposer à l'aggrégation de leur maison à Sainte-Geneviève de Paris.

N°. 337. Bulle du pape Innocent X, donnée en 1645, sous l'anneau du pêcheur, la 2e année de son pontificat, par laquelle il autorise la fondation d'une chapelle privilégiée à Sainte-Barbe.

N°. 338. L'abbé de Sainte-Geneviève de Paris donne au prieuré de Sainte-Barbe, en 1646, une partie des os du crâne de Sainte-Barbe, patrone de ce prieuré. Cet abbé ajoute que ces reliques lui avaient été données par le cardinal de La Rochefoucauld, qui les avait rapportées de Rome.

N°. 339. Indulgence accordée par le pape Innocent X, sous l'anneau du pêcheur, l'an 1650, à tous ceux qui assisteraient dévotement à l'office de l'Annonciation au prieuré de Sainte-Barbe, ainsi qu'à la chapelle de Fribois.

N°. 340. Indulgence accordée par le pape Alexandre VII, en 1664, à tous ceux qui visiteraient l'église de Dozulé le jour de l'Assomption.

N°. 341. Marché fait, en 1665, par le prieur de Sainte-Barbe avec un nommé Bertault, sculpteur à Caen, pour faire deux figures pour son église, l'une de la Vierge et l'autre de Sainte-Barbe, et ce pour le prix de cinquante fr., et dix fr. de vin pour le tout.

N°. 342. Bulle du pape Alexandre VI, donnée sous l'anneau du pêcheur, en faveur d'une confrairie de Sainte-Barbe établie dans l'église dudit prieuré.

N°. 343. Bulle du même pape Alexandre VII, donnée également sous l'anneau du pêcheur, qui accorde un autel

privilégié et des prières particulières pour les personnes qui mourraient faisant partie de la confrairie. (Voyez ce sceau, planche fig. .)

N°. 344. Bulle du pape Clément X au sujet du privilège précédent, accordé à Sainte-Barbe par Alexandre VII, donnée sous l'anneau du pêcheur, en 1676. (Voyez la même planche.)

N°. 345. Bulle d'Innocent XI, donnée sous un semblable sceau, en 1679, par laquelle ce pontife confirme les statuts de la confrairie de Sainte-Barbe, ainsi que les indulgences plénières accordées par ses prédécesseurs.

Supplément au prieuré de Sainte-Barbe.

N°. 346. Etienne d'Ouville confirme la donation faite à Sainte-Barbe par Guillaume d'Ouville, son père, contenant le droit de présenter à l'église de Sainte-Marie-d'Ouville. (Cette charte est sans date et le sceau en est brisé.)

N°. 347 et 348. Deux chartes sans date, de Foulques d'Ouville, fils de Hélie d'Ouville, par lesquelles il donne à ce prieuré diverses pièces de terre à Ouville. (Le Sceau brisé.)

N°. 349. Alverède, abbé de Sainte-Marie-sur-Dives, fait un accord avec les religieux de Sainte-Barbe au sujet d'une partie de la dîme d'Ouville et des fiefs du Vigan, de Chaffray et d'Oudart, qui fut partagée entre eux, au moyen de ce que le prieur de Sainte-Barbe remet à l'abbaye de Dives la masure de Douville, qu'il tenait de Gaultier de Catehoule. (Les sceaux sont brisés.)

N°. 350 et 351. Raoul Du Moulin d'Argences, Thomas de Mézidon, et Osmond Karuel, pour terminer le différent qui existait entr'eux et les chanoines de Sainte-Barbe, donnent à ce prieuré le clos de Vigne près le bois de Moult et une acre de terre près de Bonneville, qui faisaient l'objet de leur contestation. Ensemble confirmation du même accord par Osmond Karuel. (Les sceaux sont brisés.)

N°. 352. Gautier de Bray donne à Sainte-Barbe une pièce de terre à Aulaville, entre celle de Richard d'Airan et celle de Jean de Bray.

N°. 353. Hugues de Beaufou (de Bello Fago), chevalier, confirme une donation de terre faite à Sainte-Barbe par Richard de Bray. (Sceau brisé.)

N°. 354. Guillaume Gontier de Chierney et Guillaume de Churuy, chevaliers, donnent à Sainte-Barbe une pièce de vigne située près des routes, et ils reçoivent six livres tournois pour cette donation. (Sceaux brisés.)

N°. 355. Godefroy Pelvilain, du consentement de sa femme, abandonne à Sainte-Barbe tous les droits qui leur appartenaient sur un clos entre l'église d'Ouville et la rivière de Dives.

N°. 356. Mabille de Viette, fille d'Olivier Du Chêne, chevalier, donne à Sainte-Barbe l'un de ses hommes nommé Robert Canut, avec la terre qu'il tenait d'elle, dans le domaine de son père à Ouville; ce qu'elle jure sur l'autel de Sainte-Barbe de défendre contre tous les hommes et toutes les femmes qui voudraient s'opposer à sa donation. (Sceau brisé.)

N°. 357. Richard de Tilly donne à Sainte-Barbe tout ce qu'il possédait dans le fief des Charpentiers, paroisse de Saint-Michel du Moncelles. (Le sceau brisé.)

N°. 358. Béatrix du Moulin donne à Sainte-Barbe, pendant sa viduité, le bois et le fond de terre qu'elle possédait dans la paroisse de Saint-Michel du Moncelles.

N°. 359. Guillaume Du Mesnil, fils de Roger Du Mesnil, confirme la donation faite à Sainte-Barbe par son père, des rentes et redevances qu'il possédait à Quétiéville. (Le sceau brisé.)

N°. 360. Richard Capados, bourgeois de Mézidon, donne à Sainte-Barbe la portion de terre qui lui appartenait tant à Mézidon qu'à Quétiéville.

N°. 361. Robert Louvet du Marais, fils de Guillaume Louvet de Campo-Mesnil, donne à Sainte-Barbe tous les droits qu'il avait sur le tennement que Richard Louvel du Val des Rouvrais tenait de lui à Quétiéville, à charge de neuf sols tournois *de cens*, cinq oboles de *graverengage* et un boisseau d'avoine de *bernage*. (Le sceau brisé.)

N°. 362. Robert Borel de Quétiéville donne à Sainte-Barbe deux acres de terre dans cette paroisse. (Le sceau brisé.)

N°. 363. Guillaume Foubert confirme et ratifie les donations faites à Sainte-Barbe par les hommes dépendans de son fief de Quétiéville, et il retient seulement douze sols tournois de rente sur ce que Guillaume de Cierney, chevalier, avait donné à Sainte-Barbe à la Motte-Hélouin. (Le sceau brisé.)

N°. 364. Renaud Borel donne à Sainte-Barbe un champ situé au haut du clos Tesson à Quétiéville. (Le sceau brisé.)

N°. 365. Robert Borel, fils de Renaud Borel de Quétiéville, chevalier, donne à Sainte-Barbe une pièce de terre sur la Dive, que Richard Capados tenait de lui à charge de diverses redevances. (Sceau brisé.)

N°. 366. Ranulph Acard ou Achard confirme la donation faite à Sainte-Barbe par Bernard de Ranville, son oncle, d'une pièce de terre située près de la *Hogue de Ranville*. (Le sceau brisé.)

N°. 367. Henri Lami, de Mézidon, fils de Gillebert Lami, donne à Sainte-Barbe, pour la pitance des moines, sa maison et son jardin situés à Mézidon, entre la maison de Pierre Rabel et celle de Guillaume Sarrasin. (Le sceau brisé.)

N°. 368. Guillaume, fils aîné de Henri d'Ecajeul, confirme une donation faite à Sainte-Barbe par ledit Henri, son père, du consentement d'Alix, sa mère. Cette donation se compose d'un jardin, d'une vigne et de tout le terrain situé entre le chemin de Falaise et d'Ecajeul. (Le sceau brisé.)

N°. 369. Henri de Savigny, chevalier, fils de Pétronille, femme de Maurice de Caen, confirme, en 1218, la donation de terres à Bray, que son père et sa mère avaient faite à Pierre de Tilly. (Le sceau brisé.)

N°. 370. Richard La Louet ou Laloé, fils de Guillaume La Loé de Fribois, donne à Sainte-Barbe, en 1225, tous les droits, services et redevances qui lui étaient dus à Quétiéville, à cause de son mariage avec Mathilde. (Le sceau brisé.)

N°s. 371, 372 et 373. Pétronille, dame de Bray, donne et confirme, en 1231 et 1240, diverses donations faites à Sainte-Barbe. (Le sceau brisé.)

N°. 374. Jeanne, veuve de Renaud Borel, abandonne à Sainte-Barbe, en 1241, tous les droits qu'elle avait à réclamer sur le champ de la Pérelle, situé à Quétiéville, que Richard Capados avait acheté dudit Renaud, son mari.

N°. 375. Vente d'une rente de douze sols tournois, faite à Sainte-Barbe en 1248.

N°. 376. Nicolas Des Taillis vend à Sainte-Barbe, en 1244, une partie de bois située dans la paroisse de Moncelles, près le vignoble dudit Prieuré. (Le sceau brisé.)

N°. 377. Thomas de Rouvencettre, chevalier, donne à

Sainte-Barbe, en 1244, diverses redevances à prendre sur une pièce de terre située à Morières, dans le fief du Comte. (Le sceau brisé.)

N°. 378. Vaultier Le Marchand donne à Sainte-Barbe, en 1247, une redevance en orge, pour la pitance des moines. (Le sceau brisé.)

N°s. 379 et 380. Geoffroy Le Bréton donne à Sainte-Barbe, en 1248, pour la pitance des moines, une rente de deux sols manceaux, etc.

N°. 381. Pétronille, dame de Bray, *in Oximensis*, donne, en 1249, pendant sa viduité, à Jean de la Rivière, pour son mariage avec Rochesia, sa nièce, vingt sols tournois de rente à prendre sur Hugues Le Viel de Cierney. Cette charte, dont le sceau est brisé, est attestée par un grand nombre de témoins.

N°. 382. Pétronille, dame de Bray, donne à Sainte-Barbe, pendant sa viduité, en 1250, une pièce de terre dans son domaine de Saint-Aubin-des-Bois, pour que les religieux entretiennent dans l'église de Sainte-Marie-de-Bray deux cierges de deux livres pendant la messe et les vêpres. (Sceau brisé.)

N°. 383. Richard Borel, fils et héritier d'Hugues Borel, donne à Sainte-Barbe, en 1250, tous les droits dont il jouissait à Quétiéville, et particulièrement sur le tenement de Richard Capados. (Le sceau brisé.)

N°. 384. Raoul Pendelaut, de Quétiéville, vend à Sainte-Barbe, en 1250, pour la pitance des moines, une pièce de terre dite *le Champ de la Sybille*.

N°. 385, Raoul de Grand Champ, du consentement d'Onfroy de Livet, transporte et donne à Sainte-Barbe, en 1252, une rente de dix-neuf sols tournois et onze manceaux, que ledit Onfroy lui devait. (Le sceau brisé.)

N°. 386. Nicolas Du Taillis, héritier du fief des Charpentiers, vend à Sainte-Barbe, en 1252, diverses redevances à prendre sur ce fief.

N°. 387. Germain Dupuis, fils et héritier de Guillaume Sarrasin, donne à Sainte-Barbe, en 1255, pour le service de la sacristie, une pièce de terre à Quétiéville.

N°. 388. Robert Mironant d'Ouville donne à Sainte-Barbe, en 1256, une portion de terre suffisante pour que les voitures du prieuré puissent gagner le chemin royal.

N°. 389. Martin Potevin de Mézidon donne à Sainte-

Barbe, en 1257, une acre de vigne dans cette paroisse, pour le service de l'aumônerie dudit prieuré. (Le sceau brisé.)

N°. 390. Raoul Vauquelin d'Ecajeul cède à Sainte-Barbe, en 1257, tous les droits et privilèges qu'il pouvait réclamer à Mézidon à cause de Claire, fille de Raoul d'Ecajeul, sa parente. (Le sceau brisé.)

N°. 391. Roger Le Coq de Mézidon donne à Sainte-Barbe, en 1258, pour la pitance des moines et pour le salut de l'ame de Mathilde de Chartres et de Mathilde La Louette de Fribois, ses deux femmes, deux pièces de terre à Mézidon. (Le sceau brisé.)

N°. 392. Roger Hyron vend à Sainte-Barbe, en 1258, diverses redevances à prendre sur des terres à Moncelles. (Le sceau brisé.)

N° 393. Hugues de Poellai et Eliza, fille de Walter Herbert, sa femme, vendent à Sainte-Barbe, en 1258, pour la pitance des moines, diverses redevances à prendre dans le fief de Robert Buschart. (Sceau brisé.)

N°. 394. Henri Le Coq, héritier de Roger Le Coq, son oncle, confirme, en 1259, la donation faite à Sainte-Barbe par ledit Roger, en 1258, avant sa mort.

N°. 385. Frère P., prieur de Sainte-Marie-de-Royaumont, donne à Sainte-Barbe, en 1259, pour la pitance des moines, un septier d'orge de rente qu'il avait à prendre à Mézidon, *in Thomelino Anglico*. (Sceau brisé.)

N° 396. Le prieur et les religieux de Sainte-Barbe donnent en fief, en 1260, à Réginald Du Breuil et à Emma, sa femme, pour leur service et leur hommage, les maisons, terres et redevances, qu'Héloïse, fille de Roger Thesart, avait données à ce prieuré, et que ladite Héloïse possédait du chef de sa mère. (Sceaux brisés.)

N°. 397. Philippe, dit Picque, de Bray, donne, en 1265, à Sainte-Barbe, un demi-cent d'anguilles, pour le service de l'église de Saint-Aubin-des-Bois.

N°. 398. Guillaume, dit Sauvale, d'Ouville, donne, en 1267, à Sainte-Barbe, pour la pitance des religieux, les droits qu'il avait sur les biens que Robert Hanneton, prêtre, lui avait laissés par héritage. (Le sceau brisé.)

N°. 399. Richard Ruette vend à Sainte-Barbe, en 1270, une rente que Jean Le Viandier lui faisait sur un pré situé à Quétiéville.

N°. 400. Roger Curiate prend à fieffe, de Sainte-Barbe, en 1271, une pièce de terre située au Breuil.

N°. 401. Guillaume Le Peinteur vend à Sainte-Barbe, en 1276, une rente de onze sols, monnaie courante, à prendre au Mesnil-Mauger, pour cent sept sols six deniers tournois.

N°s. 402, 403 et 404. Diverses ventes faites à Sainte-Barbe, en 1276 et 1277, de terre et rentes situées à Moncelles; 1°. par Henri, dit Le Petit; 2°. par Roger, dit Auguier; 3°. par Guillaume et Roger Duchemin. (Les sceaux brisés.)

N°. 405. Richard Le François, de Quétiéville, écuyer, vend à Sainte-Barbe, en 1277, une rente de vingt sols, pour le service de la sacristie du prieuré.

N°. 406. Jeanne Desprez et Jean, dit Vintras (*dictus Vint et treis*), du consentement d'Alix Desprez, leur mère, vendent à Sainte-Barbe, en 1277, une rente à prendre à Mesnil-Maugèr. (Les sceaux brisés.)

N°. 407. Richard Louvel, écuyer, abandonne à Sainte-Barbe, en 1280, les droits seigneuriaux qu'il réclamait sur une pièce de terre à Quétiéville.

N°s. 408, 409, 410, 411 et 412. Diverses rentes vendues à Sainte-Barbe, en 1280, 81 et 83; 1°. par Pétronille, femme de Guillaume Renaudin; 2°. par le même Guillaume Renaudin, avec le consentement de Pétronille, sa femme; 3°. par Guillaume Duchemin; 4° par Henri Le Petit. Ces diverses rentes étaient dues à Moncelles. (Sceaux brisés.)

N°. 413. Richard Le François, écuyer, abandonne à Sainte-Barbe, en 1283, les droits qu'il avait sur le champ de la Perche, situé à Quétiéville, que Geoffroy Grente tenait desdits religieux de Sainte-Barbe.

N°. 414. Etienne Ernault ou Esnault du Breuil reconnaît, en 1284, qu'il doit à Sainte-Barbe, pour la pitance des moines, vingt-deux boisseaux d'orge à prendre sur une pièce de terre située aux Essarts-Mauger.

N°. 415. Foulque de Lisore, de la paroisse de Saint-Pierre-du-Chêne, du consentement d'Emmeline, sa femme, vend à Sainte-Barbe, en 1284, une rente que lui faisait Jean d'Aunay. (Le sceau brisé.)

N°. 416. Robert des Vallées, chevalier, confirme, en 1286, une donation faite à Sainte-Barbe par Robert Bonin

des redevances qui lui étaient dues par Robert Marescot et Richard d'Auge, à cause de ses fiefs de Canapville et de Quétiéville. (Le sceau brisé.)

N°. 417. Guillaume Bonin, chevalier, donne à Sainte-Barbe, en 1287, les maisons de Pierre Le Coq situées à Mézidon. (Le sceau brisé.)

N°. 418. Robert de la Varende, prêtre, donne à Sainte-Barbe, en 1289, une pièce de terre à Mézidon, située entre celles de Michel Samay et des héritiers de Guillaume Le Chevalier. (Le sceau brisé.)

N°s. 419, 420, 421 et 422. Ventes faites à Sainte-Barbe, en 1290, par Geoffroy Pelvilain, de plusieurs prairies situées au Mesnil-Mauger, et confirmées, la même année, par Jean Du Tremblay, chevalier. (Sceaux brisés.)

N°s. 423 et 424. Vente de redevances à Ouville, faite à Sainte-Barbe, en 1290, par Raoul Le Franc, laquelle est confirmée par Froé, sa femme.

N°. 425. Jean de Aula vend à Sainte-Barbe, en 1291, une rente qui lui était due à Moncelles par les frères Jean et Richard Tyffe. (Le sceau brisé.)

N°. 426. Guillaume, dit le Chanoine, vend à Sainte-Barbe, en 1291, une rente à prendre sur ses biens à Ouville. (Le sceau brisé.)

N°. 427. Richard Marescot donne à Sainte-Barbe, en 1293, une maison qu'il possédait à Quétiéville. (Le sceau brisé.)

N°. 428. Robert de Fresnay, clerc, donne à Sainte-Barbe, en 1295, une rente à Mézidon, pour son obit. (Sceau brisé.)

N°. 429. Joscelin de Miloel, ou Milœil, et Guillaume, son frère, vendent à Sainte-Barbe, en 1297, une acre de terre plantée en bois, située dans la paroisse de Moncelles. (Le sceau brisé.)

N°s 430 et 431. Laurent, dit Heliot, du consentement de Jeanne, sa femme, vend à Sainte-Barbe, en 1297, une rente à prendre à Mesnil-Mauger.

N° 432. Guillaume du Breuil, recteur de l'église de Soquence, donne à Sainte-Barbe, en 1300, un hébergement et des maisons situées à Mézidon, à charge d'être reçu et logé dans ledit prieuré sa vie durante, et de prendre tous les jours au cellier et à la cuisine *unum panem conventuum et unum galonem cervasie, vel sicere, vel vini de quibus*

conventus habet in refectorio suo, et unum ferculum de ferculo generali in coquinâ suâ, et unum ferculum generale de pitanciis generalibus, etc. (Le sceau brisé.)

N°. 433. Robert de Percy, écuyer, donne à Sainte-Barbe, en 1302, une rente à prendre sur le moulin du seigneur Chambellan de Tancarville, et confirme une semblable donation faite par Jeanne de Percy, sa mère. (Le sceau brisé.)

N°s. 434, 35, 36, 37, 38, 39, 40 et 41. Diverses donations ou ventes de rentes, faites à Sainte-Barbe, en 1303, 1306, 1307, 1308 et 1309; 1°. par Robert Aubert de Saint-Michel de Moncelles; 2°. par Richard de Liseex (ou Lisieux); 3°. par Roul de la Varende, neveu et héritier de Robert de la Varende, prêtre; 4°. par Denis de Morières d'Ouville; 5°. par Thomas Levignos, et Eudeline, sa femme; 6°. par Richard Levignos et Mabire, sa femme; 7°. enfin, par Jean Paté, de la paroisse de Moncelles. (Tous les sceaux sont brisés.)

N°. 442. Jean de Morières, recteur de l'église d'Abemanville, donne à Sainte-Barbe, en 1310, *ad officium Ballivie monasterii*, trois mines de froment de rente à prendre à Ouville. (Le sceau brisé.)

N° 443. Robert Burnet donne à Sainte-Barbe, en 1312, une pièce de terre au Mesnil-Mauger. Cette charte est revêtue de son sceau. (Planche 19, fig. 15.)

N°s. 444, 45, 46, 47, 48 et 49. Diverses ventes et donations de rentes, faites à Sainte-Barbe, en 1312, 1313 et 1314; 1°. par Jean Savalle, de la paroisse d'Ouville; 2°. par Jean Thésard, de Moncelles; 3°. par Jean Barbette, pour l'obit d'Albin Ase; 4°. par Raoul Le Sermieu, pour le même obit; 5°. par Nicolas Brart et par Jeanne, sa femme. (Les sceaux brisés.)

N°s. 450 à 459. Ventes ou donations faites à Sainte-Barbe, en 1315 et 1316; 1°. par Guillaume Prieur, clerc de Moncelles; 2°. par Guillaume Du Hamel; 3°. par Guillaume Le Malleour de Sainte-Marie-Lécaude; 4°. et 5°. par Thomas du Val-Buschart et Jeanne, sa femme, de deux rentes différentes; 6°. par Thomas Loisel et Béatrix, sa femme; 7°. par Jean Hiron au Piédefer; 8°. par Jean Pouglapel; 9°. par Richard Le Diacre; 10°. enfin, par Etienne de Bonenfant (Boen effant), seigneur de Magny-le-Freulle. (Tous les sceaux brisés.)

N°s. 460 à 465. Ventes et donations de diverses rentes et

redevances faites à Sainte-Barbe, en 1317 et 1318 ; 1°. par Henri et Richard Dagnières, frères ; 2°. par Renouf Le Mounier, pour l'*usage de la Baillie du monastère* ; 3°. par Robert de Fresnay et par Robine, sa femme ; 4°. par Renouf Le Mounier ; 5°. par Jehan Du Tremblay, seigneur du Mesnil-Mauger ; remise du treizième, qui lui était dû. (Sceaux brisés.)

N^os. 466 à 476. Ventes et donations faites à Sainte-Barbe pendant les années 1318, 1322, 1323, 1328, 1329, 1336, 1340 et 1347 ; 1°. par Richard Raoul d'Ouville ; 2°. par Jean de Fribois ; 3°. par Philippe Reveillon et Philippine, sa femme ; 4°. par Raoul de Montpinçon ; 5°. par Richard La Perche, clerc ; 6°. par Robert Le Povre de la Houblonnière ; 7°. par Thomas Aubéré et Ancelote, sa femme, *pro servicio exequis* ; 8°. par Mabire, veuve de Jehan Haley ; 9°. par Henri Augier et Isabelle, sa femme ; 10°. enfin, par la même Mabire, veuve de Jehan Haley, pour l'office du grainetier dudit prieuré. (Tous les sceaux sont brisés.)

N°. 477. Richard Le Valois et Colette, sa femme, donnent à Sainte-Barbe, en 1388, tous leurs biens meubles et immeubles présens et à venir, situés à Mézidon et à Mirbel, pour avoir part aux prières dudit prieuré, se réservant seulement, pendant leur vie et pour chaque jour de l'année, cinq pains, dont trois blancs et deux bis, et un pot de cidre *de tel comme le Couvent béra*, et de plus quatre livres tournois par an et autres petites redevances pour leurs besoins particuliers. (Les sceaux brisés.)

N°. 478. Renaud Le Comte et Jean Le Comte, son fils, écuyers, vendent à Sainte-Barbe, en 1394, une rente à prendre à Quétiéville. (Sceau brisé.)

N^os. 479 à 484. Diverses pièces de procédure, de l'an 1414, qui font rentrer le prieuré de Sainte-Barbe dans la jouissance de quelques pièces de terre situées à Moncelles.

N^os. 485 à 487. Donations et rétrocessions faites à Sainte-Barbe, de l'an 1416 ; 1°. Jeanne, veuve de Jean Duplessis, dit Nettelet, ainsi que Guillaume et Marion, ses enfans, donnent à Sainte-Barbe tous leurs héritages, sans les spécifier ; 2°. Jouen Le Prieur vend une rente à Jean Tabarié, qui, par le même acte, la rétrocède à Sainte-Barbe. (Les sceaux sont brisés.)

N°. 488. Guillaume Yon de Saint-Crespin, vend à Sainte-Barbe, en 1444, une portion de bois de quatre acres, située

au Mesnil-Mauger, qui dépendait des fiefs de la baronnie de Mézidon, pour le prix de *douze saluts d'or* et de cinq sols tournois de vin. (Le sceau brisé.)

N^os. 489 à 491. Trois pièces relatives à la vente d'une petite rente faite à Sainte-Barbe, de 1449 à 1450, par Jehan Le Carestier, boucher, de la paroisse de Saint-Pair, se faisant fort pour sa femme. Procès à ce sujet, etc.

N^os. 492 à 498. Vente de rentes à Sainte-Barbe, depuis 1482 à 1493; 1°. par Jean Lieuvray; 2°. par Jehan Le Marchand et Perrine, sa femme; 3°. par Noel Lucas et Guillot Huchon, par échange; 4°. par Guillaume Meurdrac; 5°. par Denis Viret; 6°. et par Pierre Pelichon.

N°. 499. Jean Le Normand, écuyer, sieur de Louvagny, vend à Sainte-Barbe, en 1511, une rente à prendre sur un pré situé à Fierville.

N^os. 500 à 501. Diverses fieffes de terres situées à Mesnil-Mauger, de l'an 1544 à 1599, etc., etc.

ABBAYE

DE BARBERIE OU BARBERY,

DE L'ORDRE DE CITEAUX.

*** Cette abbaye faisait partie du diocèse de Bayeux. Elle paraît avoir été fondée vers le milieu du XII^e^. siècle par Robert Marmion, III^e^. du nom, comme on le voit par la charte confirmative de son fils Robert, de l'an 1181, qui est seule parvenue jusqu'à nous.

N^os^. d'ord. N^os^. des archives.

N°. 1. Robert Marmion, fils de Robert, confirme toutes les donations que son père avait faites à Barberie, à l'exception de son fief de chevalier. Cette charte, datée du mois d'octobre de l'an de l'incarnation du Seigneur, 1181, est attestée par un grand nombre de témoins. Elle est fort endommagée, mais elle se trouve en entier dans le *Neustria Pia* ainsi que dans le *Gallia Christiana*.

N°. 2. — 115. Robert, comte de Meulant, confirme, en l'année 1181, les diverses donations faites à Barberie par Robert Marmion et son fils. Cette charte, attestée par un grand nombre de témoins, fut donnée à Rouen. A.R. 1181.

N°. 3. Raoul Taisson, fils de Jourdain Taisson, donne à Sainte-Marie-de-Barberie toute la partie de la haie de Bur et la terre joignante, jusqu'à celle des Templiers, telle qu'elle s'étend jusqu'à la pierre qui sert de devise entre sa forêt et

celle de Robert Fitz-Erneis. Il confirme également les donations faites à cette abbaye par Robert Marmion. Le sceau de cette charte sans date est brisé. Elle est en outre souscrite par Thomas de Nomes, Robert de Fontenay, Raoul de Clinchamp, Ranulf de Hamart, Herbert de Vieux et autres.

N°. 3 (*bis.*) — 214. Accord fait entre les abbés de Barbarie et de Fontenay, au sujet des dîmes des bois donnés par Raoul Taisson, en présence de Gérard, abbé de Savigny, des abbés de Saint-André et du Val-Richer, attestée par un grand nombre de témoins, parmi lesquels figurent ceux de la charte précédente. Il ne reste plus que le sceau de Gérard, abbé de Savigny, en cire rougeâtre (voyez planche 17, fig. 13.)

N°. 4. — 378. Robert Marmion donne à l'abbaye de Barberie toutes les vignes qu'il possédait à Airan, ainsi que diverses pièces de terre à Bretteville, situées entre sa vigne et la haie de Bur, sur l'étang. Le sceau de cette charte sans date est brisé.

N°. 5. — 382. Robert Marmion, par une charte sans date, déclare qu'à la prière de son père, avancé en âge, il confirme toutes les donations qu'il avait faites à l'abbaye de Barberie. Cette charte est revêtue de son sceau et contre-sceau. (Planche 13, fig. 3 et 4.)

N°. 6. Théobald de Moulines, du consentement de Guillaume, son fils aîné, donne à l'abbaye de Barberie quatre-vingts acres de bois entre le chemin des Essarts et La Roche Tuebeuf, ainsi que deux *bordages* situés à Moulines, tenus par Robert Le Harel et Robert de Borienne, et il reçoit de l'abbaye, pour cette donation, soixante livres du Mans *ad liberandam terram meam de Molinis de manu Judæorum*, suivant les expressions de la charte. Celle-ci ne porte pas de date, mais elle est attestée par Raoul, I^er^ abbé de Barberie, ainsi que par plusieurs des religieux de ce monastère et par Théobald de Saint-Germain, Hugues de Cingal, Ernouf de Tournebu et autres.

N°. 7. Théobald de Moulines confirme diverses donations faites à Barberie par Grente de Placy et ses deux fils, Robert et Richard, ainsi que celles faites par Gautier, Robert et Guillaume de la Folie, frères. Cette charte, sans date, est attestée par un grand nombre de témoins.

N°. 8. Théobald de Moulines donne à Barberie tout ce qu'il possédait à Moulin, en présence d'un grand nombre de

témoins, parmi lesquels on voit Robert de Fontenay, David de Moulin, Richard de Mathan, Serlon, fils de Henri, et beaucoup d'autres.

N°. 9. Théobald de Moulines ou Du Moulin confirme la donation précédente et donne en outre à Barberie deux acres de terre dont il dépose la charte sur l'autel de ce monastère, en présence de Henri, évêque de Bayeux, et cela, dit-il, « en l'honneur de Dieu tout-puissant et de Saint-Jacques, apôtre. » Cette charte est également attestée par un grand nombre de témoins.

N°. 10. Robert Fitz-Erneiz cède à Théobald Du Moulin et à Guillaume, pour douze livres et demie, monnaie d'Anjou, tous les droits qu'il avait sur les quatre-vingts acres de bois et les deux bordages que celui-ci avait donnés à Barberie, et il fait également l'abandon à cette abbaye des autres droits qui pouvaient lui appartenir. (Le sceau brisé.)

N°. 11. — 383. Robert Fitz-Erneiz confirme les donations que Raoul Baiart avait faites à Barberie dans ses fiefs de Fontenay-le-Tesson. (Le sceau brisé.)

N°. 12. Guillaume, fils de Théobald Du Moulin, donne et confirme toutes les donations faites par son père à l'abbaye de Barberie, ainsi que celles de Robert de Placy, de Guillaume de La Folie, de David Du Moulin, de Richard et de Robert Du Moulin, frères; et pour le dédommager de ces diverses concessions, l'abbaye lui donne un cheval. (Le sceau est brisé.)

N°. 12 (*bis.*) — 309. Guillaume, fils de Théobald Du Moulin, donne à Barberie une maison à Fontaine-Halbout, ainsi qu'une acre et demie de terre, fouée vingt-deux sols manceaux, et il reçoit pour cette donation trente-trois sols angevins. Cette charte est revêtue de son sceau. (Planche 18, fig. 42.)

N°. 13. — 379. Robert de Fontenay, chevalier, donne à Barberie une redevance en orge, pour la pitance des moines, à prendre sur son domaine de Fontenay-Marmion.

N°. 14. — 384. Geoffroy Marmion confirme une donation faite à Barberie, dans la paroisse de Fontenay-le-Tesson, par Robert Le Vilain de Verrières. (Le sceau brisé.)

N°. 15. — 385. Roger, fils de Guillaume Marmion d'Urville, déclare que Robert Thisnail de May a donné à Barberie une pièce de terre sur le chemin qui conduit à Fontenay-le-Tesson, et il confirme cette donation.

N°. 16. — 386. Roger, fils de Guillaume Marmion d'Urville, donne à Barberie une rente en orge à prendre à May. (Le sceau brisé.)

N°. 17. — 387. Guillaume, fils d'Osulf, du consentement de ses trois enfans, Clément, Richard et Godefroy, donne à Barberie tout ce qui pouvait lui appartenir dans la terre que son père tenait de Robert de May. (Le sceau brisé.)

N°. 18. — 389. Robert de (Vaacy) Vassy, prêtre, fils de Hugues, sénéchal de Saint-Germain-de-Crioult, donne à Barberie le droit de présentation et partie de la dîme des églises de Saint-Germain-du-Chemin et de Saint-Hermetz-de-Fontenay-Marmion. (Le sceau brisé.)

N°. 19. — 390. Robert de Vassy déclare que, du consentement de Hugues de Saint-Germain, son frère, il a donné à l'abbaye de Barberie un certain bordage que Raoul Burnel tenait de lui à Fontenay-Marmion. (Les deux sceaux sont brisés.)

N°. 20. — 391. Roger Rosel de Fontenay-Marmion donne à Barberie diverses pièces de terre dans cette paroisse. (Le sceau brisé.)

N°. 21. — 393. Robert d'Ouffières, chevalier, confirme à l'abbaye de Barberie la donation de la quatrième partie de la dîme des églises de Saint-Germain-du-Chemin et de Saint-Hermetz-de-Fontenay, ainsi que le droit de présentation auxdites églises. Cette charte est revêtue de son sceau. (Pl. 15, fig. 26.)

N°. 22. — 394. Robert d'Ouffières, chevalier, consent que toute la dîme des grains de Fontenay-le-Marmion soit rassemblée sur la place de la grange de dîme des religieux de Barberie, pour y être divisée suivant la coutume, et que là, les hommes de l'abbaye se trouvent avec quatre voitures, et les siens avec une seule voiture à un cheval, pour faire enlever ladite dîme. (Le sceau est brisé.)

N°. 23. — 392. Robert Marmion, neveu de Guillaume de Beauchamp, déclare que lorsque Robert d'Ouffières donna à l'abbaye de Barberie la quatrième partie de la dîme de Saint-Germain-du-Chemin et de Saint-Hermetz-de-Fontenay-Marmion, les moines lui donnèrent en échange quelques pièces de terre, échange qu'il confirme par sa charte.

N°. 24. — 380. Robert Marmion, neveu de Guillaume de Beauchamp, donne en fief à Guillaume Potier ainsi qu'à

son frère, une pièce de terre qui était tenue pour une *livre de cumin*, et ceux-ci lui donnent pour cette concession *un cheval valant cent sols tournois*. (Le sceau de cette charte est brisé.)

N°. 25. — 388. Guillaume, évêque d'Avranches, ainsi que Guillaume, doyen, et B., chantre de la cathédrale, munis d'une bulle du pape Innocent, règlent un différent qui existait entre l'abbaye de Barberie et Robert d'Ouffières, au sujet des dîmes de Fontenay-Marmion. Cet accord était revêtu de plusieurs sceaux, mais il ne reste plus que celui de Guillaume, doyen d'Avranches. (Planche 20, n°. 32.)

N°. 26. — 395. Richard Potier donne à Barberie une ferme que Guillebert, clerc, tenait de lui à Fontenay-Marmion, ainsi qu'une pièce de terre à May.

N°. 27. — 396. Richard Potier, fils de Raoul Potier, donne à Barberie quinze vergées de terre de son domaine de Fontenay, ainsi qu'une autre pièce dans la perelle vers Saint-Germain. (Le sceau brisé.)

N°. 28. — 397. Etienne Bouart de Fontenay-Marmion donne à Barberie plusieurs pièces de terre dans cette paroisse. (Le sceau brisé.)

N°. 29. — 398. Raoul Le Vavasseur exempte l'abbaye de Barberie de tous les droits séculiers qui lui étaient dus sur trois pièces de terre situées à Saint-Germain-du-Chemin et à Fontenay-Marmion. (Le sceau brisé.)

N°. 30. — 401. Marie La Tote donne à Barberie les terres qu'elle possédait à Callouay. Cette charte, sans date, était revêtue d'un sceau en cire d'une couleur verte très-pâle.

N°. 31. — 402. Raoul Bourdon donne à Barberie trois vergées de terre à Callouay. (Le sceau brisé.)

N°. 32. — 403. Hugues Eschinart de Bavent confirme diverses donations faites à Barberie. (Le sceau brisé.)

N°. 33. — 404. Bernard, fils d'Etienne Bouart de Fontenay-Marmion, donne à Barberie deux pièces de terre dans cette paroisse. (Le sceau brisé.)

N°. 34. — 405. Roger Darel donne à Barberie trois pièces de terre situées à Fontenay-Marmion. (Le sceau brisé.)

N°. 35. — 20. Richard Le Veisor, du consentement de Hugues, son frère, confirme les donations faites à Barberie

par leur jeune frère Guillaume Le Veisor, prêtre, tant à La Folie qu'à la Haye. (Sceaux brisés.)

N°. 36. — 23. Nicolas de Puenc confirme les donations faites par Mabile, sa mère, à l'abbaye de Barberie, tant en terre qu'en bois et autres redevances. (Le sceau brisé.)

N°. 37. — 24. Gauthier d'Aigneaux, du consentement de Philippe d'Aigneaux, son fils, fait diverses donations à Barberie. (Le sceau brisé.)

N°. 38. — 50. Robert d'Acqueville donne à l'abbaye de Barberie la dîme et le patronage du Vieux-Frêne. Cette charte, dont le sceau est brisé, est attestée par Robert de Vassy, Jean de Hosa et Raoul Buffart.

N°. 39. — 51. Nicolas de Puenc donne à Barberie une acre de terre à Acqueville, dans le champ Saint-Martin. (Le sceau brisé.)

N°. 40. — 64. Gauthier d'Aigneaux, du consentement de son fils Philippe, donne à Barberie une acre et demie de terre à Saint-Contest. Cette charte est revêtue de son sceau et contre-sceau, qui ne diffèrent que de grandeur. (Planche 16, fig. 5.)

N°. 41. — 85. Herbert Boillie confirme la donation d'une pièce de terre et de deux gerbes de dîme faite à l'abbaye de Barberie par son père.

N°. 42. — 120. Hugues de Loges donne à Barberie une demi-livre de poivre de rente à prendre sur celui que Rosel de Cauvincourt était tenu de lui fournir tous les ans. (Le sceau brisé.)

N°. 43. — 156. Copie d'une bulle du pape Alexandre III, qui permet aux abbés de l'ordre de Citeaux d'administrer tous les sacremens, même celui du baptême, dans leurs églises ou chapelles, à leurs fermiers et autres serviteurs; portant également défense aux évêques diocésains de les troubler dans ces droits.

N°. 44. — 157. Bulle du pape Jourdain, relative à la dissolution qui s'est introduite dans les monastères, commençant par les mots : *Non absque dolore*, etc., etc.

N°. 45. — 159. Copie de la bulle du pape Boniface VIII, qui exempte l'ordre de Citeaux du paiement de la dîme des terres qu'ils font valoir, etc.

N°. 46. — 160. Copie de la bulle du pape Clément, adressée aux abbés de Sainte-Geneviève-de-Marmoutiers et de Saint-Aubin-d'Angers, conservateurs des privilèges de l'ordre de Citeaux.

N°. 46. — 205. Osmond Duredent de Plumetot donne à Barberie une acre de terre située sur le mont de Plumetot. (Le sceau brisé.)

N°. 47. — 210. Hugues, fils de Geoffroy Du Mesnil, du consentement de son fils Roger, donne à Barberie deux gerbes de la dîme de son fief de Cintheaux.

N°. 48. — 354. Robert Garin, chevalier, vend à Osmond Tesson la terre qu'il tenait par héritage de son père, à charge de diverses redevances outre les services d'usage. (Le sceau brisé.)

N°. 49. — 355. Hugues de Cahagnes donne une décharge à Emma de Cormeilles, pour elle et ses héritiers, du service d'un cavalier qu'elle lui devait pour la moitié d'une vavassorie qu'elle tenait de lui. (Le sceau brisé.)

N°. 50. — 356. Robert de Gouviz confirme les donations faites à Barberie par Guillaume de la Chièvre et Jean de Fontenay de diverses pièces de terre qui dépendaient de son fief.

N°. 51. — 357. Geoffroy de Clerembaut confirme les diverses donations que Richard de Gouviz, son parent, avait faites à l'abbaye de Barberie. (Le sceau brisé.)

N°. 52. — 358. Robert de Gouviz confirme et assure à Robert Racine la terre que son père lui avait donnée à Gouviz, à charge de diverses redevances outre les droits coutumiers, etc. (Le sceau brisé.)

N°. 53. — 400. Raoul de Guisberville ou Giberville donne à Barberie la dîme de tous ses vins d'Arran. Cette charte, de l'an 1203, est revêtue de son sceau en cire verte. (Planche 15, fig. 22.)

N°. 54 — 407. Guillaume, abbé de Savigny, et Robert, abbé de Saint-André font un accord, en 1206, entre Robert de Vassy et Raoul, abbé de Barberie, pour régler le droit de présentation aux églises de Saint-Germain-du-Chemin et de Saint-Hermetz-de-Fontenay. (Les deux sceaux sont brisés.)

N°. 55. — 399. Robert, évêque de Bayeux, termine, en 1207, le différent qui existait entre l'abbé de Barberie et Robert d'Ouffières, au sujet de la quatrième partie de la dîme des églises de Saint-Germain et de Saint-Hermetz-de-Fontenay. (Le sceau brisé.)

N°. 56. — 114. Robert d'Ouffières, chevalier, du consentement de Philippe Giffart, son fils, donne à Barberie,

en 1210, diverses pièces de terre, et reçoit en échange vingt-neuf livres, monnaie du Mans. (Le sceau brisé.)

N°. 57. — 88. Raoul Tesson confirme, en 1211, la donation faite à Barberie par Gauthier d'Aigneaux, du consentement de Philippe, son fils, laquelle donation dépendait de son fief de Saint-Contest. (Le sceau brisé.)

N°. 58. — 111. Jean Haimon (*Alias*) Lécuyer prend en fief des religieux de Barberie, en l'année 1211, quatre pièces de terre situées à Fresné-le-Puceux, à charge de diverses redevances. (Le sceau brisé.)

N°. 59. — 87. Hugues des Loges confirme, en 1212, l'abbaye de Barberie dans la jouissance des droits qu'elle avait sur les biens que Robert, fils de Robert Werel, tenait de lui. (Le sceau brisé.)

N°. 60. — 97. Jourdain, évêque de Lisieux, déclare, en 1213, que Guillaume, abbé de Barberie, a délaissé à Guillaume Normand de Bretteville, prêtre, l'église de Saint-Martin-de-Bretteville, à l'exception de deux gerbes de la dîme. (Le sceau brisé.)

N°. 61. — 100. Robert Chevalier, seigneur de Fontaine, donne à Barberie, en 1213, deux acres de terre de son domaine de Fontaine, près du chemin de Bois-Halbout. (Le sceau brisé.)

N°. 62. — 408. Robert de Gouviz donne, en 1215, à Guillaume des Vallées, deux pièces de terre à May, pour son service et son hommage. (Le sceau brisé.)

N°. 63. — 359. Roger d'Aumesnil donne à Barberie, en 1217, diverses pièces de terre ainsi qu'un pré situé à Gouviz, et reçoit huit livres tournois pour cette donation. Cette charte est revêtue de son sceau en cire verte, portant en tête une espèce de fleur de lys.

N°. 64. — 360. Etienne de Huçon, chevalier, ainsi que Robert de Serlans, fils de Pierre, confirment, en 1217, la donation précédente faite à Barberie par Roger d'Aumesnil. (Le sceau brisé.)

N°. 65. — 409. Jeanne, fille de Guillaume Rossel, du consentement de son oncle, Roger Rossel de Fontenay-Marmion, donne à l'abbaye de Barberie, en 1217, une pièce de terre située à Rokencort (Rocquencourt). Son sceau, en cire verte, est en partie brisé.

N°. 66. — 410. Roger Rossel de Fontenay-Marmion confirme, la même année 1217, la donation faite à Barberie

par Jeanne Rossel, sa nièce. (Le sceau est également brisé.)

N°. 67. — 118. Hugues Loisel, chevalier, confirme, en 1218, les donations qui furent faites à Barberie par Robert Joubert, dans la Varende ou garenne de Quilly. (Sceau brisé.)

N°. 68. — 411. Robert le Braibenchon donne à l'abbaye de Barberie, en 1218, une pièce de terre située à Calonay. (Le sceau brisé.)

N°. 69. — 412. Robert De La Rivière, du consentement de son père, confirme, en 1219, la donation précédente d'une pièce de terre qui dépendait de son domaine. (Cette charte était revêtue de deux sceaux.)

N°. 70. — 413. Robert Fitz-Erneiz, neveu de Raoul Tesson, donne à Barberie, en 1219, diverses pièces de terre dans les courtes pièces dépendantes de son domaine, et reçoit pour cette donation quatre-vingt livres dix sols tournois des religieux. (Le sceau est brisé.)

N°. 71. — 414. Pierre, fils de Robert d'Ifs (*de Ício*), vend et cède à Barberie, en 1220, une redevance en orge à prendre sur toutes ses terres à May.

N°. 72. — 58. Geoffroy d'Acqueville, prêtre, donne à Barberie, en 1221, toute la terre qu'il possédait à Acqueville entre celle de Guillaume Goyart et celle de Robert Tesson, son frère. (Le sceau brisé.)

N°. 73. — 74. Robert Tesson confirme, en 1221, les donations faites à Barberie par son frère Geoffroy d'Acqueville, prêtre. (Le sceau brisé.)

N°. 74. — 116. Jean de Barte donne, en 1221, à Hugues de Nervil, une masure dite de Lunel, à charge d'hommage, de dix-huit manceaux de rente, et autres redevances. (Le sceau brisé.)

N°. 75. — 117. Le même Jean de Barte donne à Barberie, en 1221, une rente de douze sols manceaux à prendre sur la masure dite de Lunel. (Le sceau brisé.)

N°. 76. — 415. Symon Pikenot ou Piquenot, chevalier, confirme, en 1221, la donation faite à Barberie par Robert de Braibenchon. (Le sceau brisé.)

N°. 77. — 416. Richard-Le-Bigot, fils de Robert-Le-Bigot, donne à Barberie, en 1221, quatre pièces de terre situées à May, et il reçoit pour cette donation soixante-dix livres tournois des religieux. (Le sceau brisé.)

N°. 78. — 417. Jean fils Truant, fils Herbert d'Evrecy donne à Denis de Bougy, en 1222, une pièce de terre située à Bougy, à charge de service, d'hommage, et de quatre livres tournois de rente. Cette charte est revêtue du sceau dudit Jean, en cire verte. (Planche 25, fig. 8.)

N°. 79. — 418. Robert de La Cour, fils de Raoul de La Cour de Trois-Monts, donne à Denis Bougy, en 1223, une pièce de terre à Bougy, pour son hommage et autres redevances. Il reçoit en outre treize livres douze sols tournois pour cette concession. Cette charte est revêtue de son sceau.

N°. 80. — 43. Roger d'Aumesnil confirme, en 1223, la donation faite à Barberie par Jehan Le Cornier.

N°. 81. — 211. Robert le Champion, de Moulins, abandonne à Barberie, en 1223, tout ce qu'il tenait à Moulins, de Théobald Du Moulins et de Guillaume, son fils. Cette charte est revêtue de son sceau. (Pl. 17, fig. 24.)

N°. 82. — 361. Robert de Gouviz, chevalier, confirme, en 1223, diverses donations faites à Barberie par Roger Botler et Roger d'Aumesnil. (Le sceau brisé.)

N°. 83. — 419. Hugues Breton, de Fontenay-Marmion, donne à Barberie, en 1223, une pièce de terre située à Fontenay. (Le sceau brisé.)

N°. 84. — 525. Richard Serlon, prêtre, fils de Fabre, donne à Barberie, en 1223, une pièce de terre à Cingal, et reçoit pour cette concession quarante sols tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 85. — 420. Robert Marmion le jeune, fils de Mathilde de Beauchamp, donne à Barberie, en 1224, plusieurs pièces de terre franches de tous les droits seigneuriaux de ses fiefs, et il reçoit pour cette concession, de la main des moines, la somme de deux cents livres tournois, pour servir, suivant les termes de la charte, *ad deliberandum me de usurâ et debitis Judæorum*. Le sceau de cette charte est brisé.

N°. 86. — 113. Raoul des Isles donne à Geoffroy Pikier de Villers, en 1225, trois vergées de terre à Puceux, à charge de foi et hommage, etc.

N°. 87. — 421. Robert Guernon de May donne à Barberie, en 1225, plusieurs pièces de terre à May. (Le sceau brisé.)

N°. 88. — 422. Jourdain Le Loremier et Renaud, son frère, donnent à Barberie, en 1225, une pièce de terre à Fontenay.

N°. 89. — 425. Robert Marmion, fils de Mathilde de Beauchamp, confirme, en 1225, la donation faite à Barberie par Robert de Guernon de May, dont les terres dépendaient de son domaine. (Le sceau brisé.)

N°. 90. — 424. Robert Marmion, chevalier, donne à Guillaume Gastinel de Falaise, en 1225, pour son service et son hommage, tout le tennement que Geoffroy Portaloe tenait de lui à Fontenay à charge de lui donner tous les ans à la Saint-Michel, *quondàm calcaria deaurata*, avec deux sols tournois de rente. (Le sceau brisé.)

N°. 91. — 526. Guillaume Bersart de Bretteville-sur-Laise donne à Barberie, en 1225, deux septiers, moitié orge et moitié avoine, et autres redevances que Guillaume Gordin lui devait pour un fief qu'il tenait de lui à Cintheaux. (Le sceau brisé.)

N°. 92. — 425. Hugues Eschinart donne à Richard de Droance, en 1226, pour son service, son hommage et vingt livres tournois, plusieurs autres hommages qui lui étaient dus par diverses personnes désignées dans cette charte. (Le sceau brisé.)

N°. 93. — 426. Richard Potier donne à Barberie, en 1226, une pièce de terre que Robert Clément, Raoul de Rocquencourt et Richard Le Machon, son frère, tenaient de lui. (Le sceau brisé.)

N°. 94. — 427. Robert Clément donne à Barberie, en 1226, une pièce de terre située à Fontenay-Marmion, et reçoit cent sols tournois pour cette donation.

N°. 95. — 428. Raoul Godefroy et Godefroy, son frère, donnent à Barberie, en 1226, une pièce de terre à Fontenay-Marmion, et reçoivent pour cette donation sept livres tournois. (Cette charte est revêtue du sceau de Raoul.)

N°. 96. — 527. Robert Potier de Fontenay-Marmion donne, en 1226, à Richard, fils de Goscelin de Boulon, pour son service et son hommage, une pièce de terre située à Quilly sur la grande route. (Le sceau brisé.)

N°. 97. — 38. Robert de Gouviz, chevalier, confirme, en 1227, la donation faite à Barberie par Pierre Bersart, de tout ce qu'il possédait à Bretteville.

N°. 98. — 55. Hugues d'Ouffières donne à Barberie, en 1227, quinze sols manceaux de rente à prendre dans la vavassorie de Roger Dubosc de Thiesmesnil. (Le sceau brisé.)

N°. 99. — 61. Serlon Faron, fils de Guillaume Faron,

abandonne, en 1227, à Raoul et à Richard, ses deux frères, diverses redevances, à charge de vingt-six sols tournois de de rente. (Le sceau brisé.)

N°. 100. — 91. Théobald de Magny, clerc, fait un accord avec l'abbaye de Barberie, en 1227, au sujet de la dîme qu'il percevait sur une pièce de terre à Bretteville. (Le sceau brisé.)

N°. 101. — 110. Guillaume Bateste, chevalier, donne, en 1227, à Morel de Falaise, pour son service, huit septiers de froment et une mine d'orge de rente. (Le sceau brisé.)

N°. 102. — 429. Guillaume, fils de Godefroy de Saint-Germain-du-Chemin, donne à Barberie, en 1227, une pièce de terre à Fontenay-Marmion. (Le sceau brisé.)

N°. 103. — 56. Robert d'Ouffières, fils d'Hugues, confirme, en 1228, une donation de quinze sols manceaux de rente que son père avait faite à l'abbaye de Barberie. (Le sceau brisé.)

N°. 104. — 57. Guillaume de Thiesmesnil confirme, en 1228, la donation faite par Hugues d'Ouffières et Robert d'Ouffières, son fils. Cette charte est revêtue de son sceau. (Planche 16, fig. 18.)

N°. 105. — 90. Onfroy Chaperon donne, en 1228, à Michel de Falaise, pour son hommage, une pièce de terre située à Cahagnoles, près la maison des fils de Serlon. (Le sceau brisé.)

N°. 106. — 381. Robert Marmion, chevalier, déclare, en 1228, qu'il avait donné à Jean des Vignes, bailly du Roi, une rente en orge à prendre dans son moulin de Fontenay-Marmion à charge de diverses redevances, et qu'il lui fait maintenant la remise desdites redevances. Cette charte est revêtue du sceau et contre-scel de son père. (Planche 13, fig. 3 et 4.)

N°. 107. — 430. Guillaume Potier, fils de *Haia*, fille d'Asceline, donne à Barberie, en 1228, tout ce qui lui revenait sur le ménage que Guesdon tenait de lui à Fontenay-le-Marmion. (Le sceau brisé.)

N°. 108. — 431. Hugues Potier de Fontenay, fils de Haia, fille d'Asceline, donne à Barberie, en 1228, la moitié de la maison Guesdon, située à Fontenay-Marmion. (Le sceau brisé.)

N°. 109. — 432. Etienne d'If, prêtre, donne à Barberie, en 1228, une pièce de terre à Fontenay-Marmion, située

entre le champ de *Clin*, d'une part, et la grange de dîme des moines. Cette charte est revêtue de son sceau en cire verte. (Planche 12, fig. 11.)

N°. 110. — 433. Jean de la Cour de Trois-Monts donne à Denis de Bougy, en 1228, pour son service et son hommage, trois pièces de terre à Bougy. (Le sceau brisé.)

N°. 111. — 434. Jean de Trois-Monts donne à Denis de Bougy, en 1229, pour son hommage, une acre de terre située sur le Mont-Bernard, à Bougy. (Le sceau brisé.)

N°. 112. — 435. Osulf Du Tremblay donne à Barberie, en 1229, tout ce que Guillaume Braibenchon de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe tenait de lui. Cette charte est revêtue de son sceau.

N°. 113. — 436. Guillaume de Clinchamp, fils de Michel de Fontenay-Marmion, confirme, en 1229, une donation faite à Barberie par son frère Robert, laquelle comprend une maison située *inter suam masuram capitalem* et celle de Samson Cahier. (Le sceau brisé.)

N°. 114. — 437. Richard, prêtre, fils de Sellon de Barberie, confirme, en 1230, la donation faite à l'abbaye par Osulf Du Tremblay. Cette charte confirmative est revêtue de son sceau. (Planche 20, fig. 14.)

N°. 115. — 438. Guillaume Cossin, fils de Roger Pelelesans, donne à Robert Pelelesans, son parent, en 1230, pour son hommage et son service, la moitié du champ de Montauval, dont une partie jouxte le moulin de Tesson. (Le sceau brisé.)

N°. 116. — 89. Philippe d'Aigneaux, chevalier, cède à Barberie, en 1231, une masure située à Saint-Contest. (Le sceau brisé.)

N°. 117. — 101. Renaud de Fontaine, clerc, donne à Barberie, en 1231, une pièce de terre à Fontaine, dite le champ de la Croix. (Le sceau brisé.)

N°. 118. — 103. Robert de Fontaine, chevalier, donne à Barberie, en 1231, pour l'ame de son frère Renaud de Fontaine, clerc, une acre de terre située dans cette même paroisse. (Le sceau brisé.)

N°. 119. — 104. Robert Fontaine, chevalier, ratifie, en 1234, la donation faite cette même année par Renaud de Fontaine, son frère. (Le sceau brisé.)

N°. 120. — 105. Robert de Fontaine, chevalier, donne à Barberie, en 1231, pour l'ame de Désirée, sa femme,

une acre de terre située dans le champ Célaste. (Le sceau brisé.)

N°. 121. — 206. Renaud de Fontaine, clerc, donne à Barberie, en 1231, deux acres de terre à Fontaine-Halbout, enclavées dans les terres de Guillaume de Fontaine, son frère. Cette charte est revêtue de son sceau. (Planche 18, fig. 4.)

N°. 122. — 439. Haia et Agnès, filles de Michel de Fontenay-Marmion, donnent à Barberie, en 1231, avec le consentement de Guillaume de Clinchamp, leur frère aîné, une pièce de terre située *à la grande Hogue*, jouxte le fief Guilbert d'une part, et Robert Espins de l'autre. Cette charte était revêtue de trois sceaux, mais il ne reste plus que celui d'Agnès. (Planche 10. fig. 4.)

N°. 122 *bis*. — 440. Jean de Trois-Monts décharge Denis de Bougy, en 1231, du service et de l'hommage qu'il lui devait, moyennant cent sols tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 123. — 213. Robert de Placy confirme, en 1232, la donation d'un moulin à Placy, faite à l'abbaye de Barberie par les fils de Raoul de Placy et par Théophanie, sa fille. (Cette charte est revêtue de son sceau.)

N°. 124. — 215. Guillaume et Richard de Placy, ainsi que Théophanie, leur sœur, donnent à Barberie, en 1232, une acre de terre située à Placy, paroisse de Moulins. Des trois sceaux dont cette charte était revêtue, il ne reste plus que celui de Richard de Placy. (Pl. 17, fig. 13.)

N°. 125. — 441. Jean de la Cour de Trois-Monts donne à Denis de Bougy, en 1232, pour son service et son hommage, deux pièces de terre à Bougy. (Le sceau brisé.)

N°. 126. — 84. Guillaume Le Gallois d'Acqueville, du consentement de son frère Nicolas, vend à Alexandre de Saint-Sylvain, en 1233, une acre de terre située à Acqueville.

N°. 127. — 95. Robert Marmion, de Fontenay, chevalier, donne à Barberie, en 1233, toute la terre que Guillaume Bonne de Gaalon tenait de lui, tant à Quilly qu'à Barberie et à Bretteville. (Le sceau brisé.)

N°. 128. — 442. Guillaume de Clinchamp, fils de Michel de Fontenay, donne à Barberie, en 1233, une pièce de terre à Fontenay, pour le repos de son ame et de celle de ses amis, ainsi que pour augmenter la pitance des moines. (Le sceau brisé.)

N°. 129. — 443. Nicolas, dit Le Noun, *Alias* le Désiré, de Rocquencourt, du consentement de Jeanne, sa femme, donne à Barberie, en 1233, trois pièces de terre à Fontenay-Marmion. (Le sceau brisé.)

N°. 130. — 444. Eliza, fille d'Onfroy de Flavigny, donne pendant sa viduité, en 1233, à Denis de Bougy, pour son service et son hommage, une pièce de terre dans le champ de Raoul de Baumais. (Le sceau brisé.)

N°. 131. — 445. Jean de Trois-Monts décharge Denis de Bougy, en 1233, du service et des redevances qu'il était tenu de lui faire à cause de trois pièces de terre à Bougy, qui dépendaient de son domaine. (Le sceau brisé.)

N°. 132. — 53. Gillebert d'Ecrameville, fils de Guillaume, donne à son frère Arnold, en 1234, tous les droits qu'il avait sur le moulin de Fresnay-le-Puceux. Cette charte est revêtue de son sceau. (Planche 16, fig. 11.)

N°. 132 (*bis*.) Jean de Tournebu, chevalier, confirme, en 1234, les diverses donations faites à l'abbaye de Barberie par Thibaud et Guillaume de Malines, père et fils, ainsi que celles faites par Robert de Tournebu, fils d'Hervé, son oncle. Le sceau de cette charte est brisé.

N°. 133. — 102. Guillaume Caperon confirme, en 1234, la donation d'une pièce de terre située à Bretteville-sur-Laise, que Raoul de Quilly avait faite à l'abbaye de Barberie. (Le sceau brisé.)

N°. 134. — 106. Henri, fils de Hélie de Moulines, donne, en 1234, à Guillaume-Denis de Fontaine-Halbout, diverses pièces de terre, à charge de foi et hommage.

N°. 135. — 207. Guillaume, fils de Philippe d'Aigneaux, chevalier, confirme, en 1234, l'échange que Jean Desvignes fit avec l'abbaye de Barberie aux assises de l'échiquier du roi. Cette charte était revêtue du sceau de Mathilde Pyron, sa mère, ainsi que de ceux de ses deux oncles, Richard et Guillaume Pyron. Il est dit dans cette charte que, comme ledit Guillaume était encore trop jeune pour avoir un sceau, l'évêque de Coutances voulut bien y apposer le sien sur la demande de ses deux oncles. (Presque tous sont brisés ou du moins hors d'état d'être dessinés.)

N°. 136. — 446. Robert Marmion de Fontenay, chevalier, fils de Mathilde de Beauchamp, donne à Barberie, en 1234, deux pièces de terre à Fontenay.

N°. 137. — 447. Robert Bonnart de Fontenay-Marmion

donne à Barberie, en 1234, une pièce de terre dans cette même paroisse.

N°. 138. — 448. Robert Maugier de Fontenay-Marmion donne à Barberie, en 1234, deux pièces de terre à Fontenay, dont l'une est située entre la terre de Raoul de Donay et celle de Richard de Gacé. Le sceau existe, mais ne présente aucun intérêt.

N°. 139. — 449. Raoul Cosin ou Cousin de Fontenay-Marmion donne à Barberie, en 1234, une maison située à Fontenay-Marmion.

N°. 140. — 450. Robert Pitard, ainsi que ses frères Roger et Guillaume, donnent à Barberie, en 1234, trois vergées de terre à Fontenay-Marmion. Cette charte est revêtue de leurs trois sceaux.

N°. 141. — 17. Denise Luart, sœur de Raoul Luart, donne à Barberie, en 1235, tout ce qu'elle pouvait posséder dans un tennement qui relevait de l'abbaye de Sainte-Trinité-de-Caen. (Le sceau brisé.)

N°. 142. — 34. Robert d'Aché, chevalier, fils de Guillaume d'Aché, donne à Barberie, en 1235, de quoi fournir à la pitance de deux moines pendant toute l'année.

N°. 143. — 37. Robert de Fontaine, chevalier, neveu et héritier de Guillaume de La Pommeraye, confirme, en 1235, la donation de la dîme d'Ouilly faite à Barberie par Robert d'Aché. (Le sceau brisé.)

N°. 144. — 47. Guillaume Le Gallois d'Acqueville, confirme, en 1235, la donation d'une acre de terre à Acqueville, faite à Barberie par Alexandre de Saint-Sylvain. (Le sceau brisé.)

N°. 145. — 49. Raoul de Puenc consent, en 1235, à donner à l'abbaye de Barberie un septier d'orge de rente, en échange d'une acre de terre que ses prédécesseurs avaient donnée à cette abbaye. (Voyez son sceau, planche 16, fig. 27.)

N°. 146. — 54. Arnold d'Ecrameville, du consentement de ses frères Gillebert et Jean d'Ecrameville, vend à Barberie, en 1235, une rente de cinq septiers d'orge qui lui était dus sur le moulin de Fresnay-le-Puceux. Cette charte est encore revêtue du sceau de Gillebert. (Pl. 16, fig. 11.)

N°. 147. — 83. Alexandre de Saint-Sylvain donne à Barberie, en 1235, une acre de terre qu'il tenait de Guillaume Le Gallois d'Acqueville. (Le sceau brisé.)

N°. 148. — 96. Raoul Gillebert cède, en 1235, à Guillaume Le Guerrier de Falaise une acre de terre située à Bretteville. (Le sceau brisé.)

N°. 149. — 451. Raoul Cousin, de Fontenay-Marmion, donne à Barberie, en 1235, tout le tennement que Raoul Portaloe de Rocquencourt tenait de lui et qu'il lui avait concédé à cause du mariage de ce dernier avec sa fille Marie. (Le sceau brisé.)

N°. 150. — 452. Odon Cousin, de Fontenay, confirme, en 1236, la donation faite par Raoul, son père, à l'abbaye de Barberie. (Le sceau brisé.)

N°. 151. — 36. Robert de Mutrecy, chevalier, du consentement de Marguerite, sa femme, donne à Barberie, en 1236, une partie de toute la dîme d'Ouilly-le-Tesson. (Le sceau brisé.)

N°. 152. — 63. Raoul Garnier abandonne à Barberie, en 1236, tous les droits qu'il pouvait avoir sur la dîme d'Ouilly-le-Tesson, donnée à cette abbaye par Robert de Mutrecy et Marguerite, sa femme. (Son sceau ne présente aucun intérêt.)

N°. 153. — 453. Hugues, fils de Guillaume Foubert de Fontenay-le-Tesson, confirme, en 1236, la donation d'une pièce de terre dépendante de son domaine, faite à Barberie par Raoul Cousin. (Le sceau brisé.)

N°. 154. — 454. Nicolas de Cormolain, du consentement de Mathilde, sa femme, donne à Barberie, en 1236, une pièce de terre située à Fontenay-Marmion.

N°. 155. — 455. Robert de Fontenay-Marmion, fils de Guillaume de Fontenay, donne à Barberie, en 1236, tout ce que Thomas Boniface tenait de lui à Saint-Germain-du-Chemin. (Le sceau brisé.)

N°. 156. — 456. Michel Billeheust de Fontenay-Marmion donne, en 1236, à Raoul, fils de Geoffroy Portaloe, pour son service et son hommage, une pièce de terre située à Fontenay. (Le sceau brisé.)

N°. 157. — 44. Roger Marmion, fils de Jeanne Marmion, fille de Marguerite de May, donne à Barberie, en 1237, toute la part qui lui revenait de la dîme d'Ouilly-le-Tesson, du côté de sa mère. (Voyez son sceau, pl. 16, fig. 26.)

N°. 158. — 112. Geoffroy Du Buisson, du consentement d'Alix, sa femme, et de Goscelin, son fils, donne à Barberie, en 1237, deux acres et demie de terre situées à Acqueville. (Le sceau brisé.)

N°. 158 (*bis.*) — 528. Robert de Mutrecy, chevalier, donne à Barberie, en 1237, tout le tenement que Jean Boucher de Cingal tenait en fief. (Le sceau brisé.)

N°. 159. — 25. Anquetil, fils de Hervé de Saint-Contest, reconnaît, en 1238, qu'il doit à Barberie une rente de quinze septiers d'orge à prendre sur tous ses biens. Cette reconnaissance est revêtue de son sceau. (Planche 16, fig. 29.)

N°. 160. — 202. Pierre Groigne de Cully cède, en 1238, à Grente Boucher de Bretteville, pour son hommage, une pièce de terre à Cully.

N°. 161. — 457. Guillaume Potier de Fontenay-Marmion déclare, en 1238, qu'il a transporté à l'abbaye de Barberie une rente d'une demi-livre de cumin qui lui était due par Gaisdon, pour une pièce de terre située à Fontenay.

N°. 162. — 458. Robert Crespin de Fontenay Marmion donne à Barberie, en 1238, une pièce de terre entre celle de Jean de Gavrus et celle de Robert Rossel. (Le sceau brisé.)

N°. 163. — 460. Guillaume Marmion, clerc, fils de Robert Marmion, fils du fondateur de Barberie, donne à cette abbaye, en 1238, diverses pièces de terre pour le salut de l'ame de son père, de sa mère et de son jeune frère Robert. Cette charte est revêtue de son sceau. (Planche 12, fig. 9.)

N°. 164. — 459. Robert Marmion, fils de Mathilde de Beauchamp, confirme, en 1238, toutes les donations faites à l'abbaye de Barberie par Guillaume Marmion, clerc. (Sc. brisé.)

N°. 165. — 529 (*bis*). Henri de Combray, chevalier, confirme, en 1238, la donation faite à Barberie par Robert de Mutrecy, ainsi que l'échange fait par ce dernier avec Jean Boucher de Cingal. (Le sceau brisé.)

N°. 166. — 35. Jehan de Sainte-Croix donne à Barberie, en 1239, pour lui-même et pour Pétronille, sa femme, une pièce de terre à Sainte-Croix. (Le sceau brisé.)

N°. 167. — 46. Hugues, évêque de Séez (Say), confirme, en 1239, la donation de la dîme d'Ouilly-le-Tesson, faite à Barberie par Roger Marmion et Raoul Garnier.

N°. 168. — 461. Gamin de Fontenay-Marmion donne à Barberie, en 1239, une maison à Fontenay, ainsi que tous les droits qu'il pouvait avoir sur celle que maître Richard *Cementar* et Herbert de Saint-Germain tenaient féodalement à charge de quatre sols tournois de rente à la foire des Prés, et de deux éperviers (*duobus anseribus*) à Noël. Cette charte est revêtue de son sceau. (Pl. 25, fig. 10.)

N°. 169. — 462. Henri Guillebert donne à Barberie, en 1239, une pièce de terre à Fontenay-Marmion, sur le mont Portaloe, tenue féodalement par Guillaume Portaloe. Cette charte est revêtue de son sceau en cire verte.

N°. 170. — 26. Marguerite, veuve de Robert de Mutrecy, confirme, en 1241, la donation d'une partie de la dîme d'Ouilly-le-Tesson, faite à Barberie par Raoul Garnier de Falaise. (Le sceau brisé.)

N°. 171. — 40. Robert Boinon, chevalier, confirme, en 1241, la donation d'une pièce de terre située à Ouilly-le-Tesson, faite à Barberie par Agnès, veuve de Le Melle. (Le sceau brisé.)

N°. 172. — 119. Michel Botheolle confirme, en 1241, une donation faite par Etienne et Raoul Botheolle, ses frères, pour le mariage de Richard de Vassy avec leur sœur. (Le sceau brisé.)

N°. 173. — 463. Robert Marmion, chevalier et seigneur de Fontenay, donne à Barberie, en 1241, diverses redevances que lui faisait la veuve Aupavin.

N°. 174. — 530. Marguerite, veuve de Robert de Mutrecy, abandonne, en 1241, à Jean Boucher de Cingal, tous les droits qu'elle pouvait réclamer sur le tennement que son mari lui avait donné. (Le sceau brisé.)

N°. 175. — 29. Geoffroy de la Chièvre, chevalier, donne à Barberie, en 1242, deux septiers d'orge de rente à prendre dans son moulin de Gouviz. (Le sceau brisé.)

N°. 176. — 196 et 197. Robert Foubert de Fontenay-le-Tesson vend à Barberie, en 1242, une pièce de terre et diverses redevances à Thiesmesnil. Cette charte est revêtue de son sceau.

N°. 177. — 216. Durand Viel, clerc, fils de Richard de Bretteville, donne, en 1242, à Maheust Bunel, bourgeois de Falaise, pour son hommage, une rente de 36 sols tournois. Cette charte est revêtue de son sceau. (Pl. 12, fig. 10.)

N°. 178. — 464. Guillaume Le Diacre, fils de Guillebert, clerc de Fontenay-Marmion, donne à Barberie, en 1243, une rente en orge à prendre sur Germain *Moscheorcle*.

N°. 179. — 465. Guillaume de Cornoailles donne à Barberie, en 1243, une rente en orge pour augmenter la pitance des moines. (Le sceau brisé.)

N°. 180. — 466. Thomas, fils de Thomas Onfroy, cède

à Denis de Bougy, en 1243, l'hommage qu'il lui devait pour une pièce de terre à Bougy. (Le sceau brisé.)

N°. 181. — 467. Guillaume Castillon cède à Denis de Bougy, en 1243, une fiefferme située dans cette dernière paroisse. (Le sceau brisé.)

N°. 182. — 9. Richard de Chièvre, chevalier, confirme, en 1244, une donation faite à Barberie par Robert de Chièvre, chevalier, composée de diverses redevances à prendre dans ses moulins de Chantereine. Cet acte est revêtu de son sceau. (Planche 18, fig. 25.)

N°. 183. — 121. Mathilde, fille de Nicolas de Puenc, chevalier, veuve de Philippe de Mutrecy, donne, en 1244, à son frère, Raoul de Puenc, plusieurs manoirs qu'elle possédait à Espins, ainsi que treize livres tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 184. — 204. Robert Heurteloup donne à Barberie, en 1244, quatorze sols manceaux de rente et autres redevances à prendre à Secqueville. Cette charte est revêtue de son sceau. (Non dessiné.)

N°. 185. — 468. Denis de Bougy donne à Barberie, en 1244, une pièce de terre dans cette paroisse.

N°. 186. — 62. Marguerite, femme de Jourdain de Maisnillié, donne à Barberie, en 1245, une rente de quinze sols tournois à prendre sur son moulin du Val-de-Laise. Cette charte est revêtue de son sceau. (Planche 10, fig. 11.)

N°. 187. — 122. Jeanne, fille de Nicolas de Puenc, chevalier, donne, en 1245, à Raoul de Puenc, son frère, une somme de sept livres tournois qu'il lui devait pour un tennement situé à Espins. (Le sceau brisé.)

N°. 188. — 203. Guillaume Tosart de Cully, chevalier, confirme, en 1245, la donation faite à Barberie par Guillaume La More. Scellée de son sceau. (Planche 25, fig. 13.)

N°. 189. — 362. Raoul Tesson, de Gouviz, donne à Barberie, en 1245, diverses redevances qui provenaient du douaire de sa femme, Marguerite de Gouviz, laquelle jure sur les saints évangiles de ne pas revenir sur cette donation. (Le sceau brisé.)

N°. 190. — 470. Robert Du Ruel Le Petit d'Airan et Mathilde, sa femme, donnent à Barberie, en 1245, tout ce qui pouvait leur appartenir, lors de leur décès, afin d'être enterrés l'un et l'autre dans ladite abbaye. (Les sceaux brisés.

N°. 191. — 471. Roger Le Marmion de Bretteville-sur-Laise donne à Barberie, en 1245, la vavassorie de Fontenay-Marmion, affranchie de tous droits et coutumes, à charge de lui payer une rente de huit sols tournois à la foire des Prés. (Le sceau brisé.)

N°. 192. — 531. Mathilde, fille de Nicolas de Puenc, déclare, en 1245, qu'elle a scellé de son sceau la charte de donation qu'elle fit à son frère Raoul, des tenemens de Roger et de Robert Le Coueffier, et qu'elle a mis cette charte sous la garde de l'abbaye de Barberie. (Ce sceau est brisé.)

N°. 193. — 123. La même Mathilde abandonne à Raoul de Puenc, son frère, en 1246, soixante-dix sols tournois de rente qu'il lui devait. (Le sceau brisé.)

N°. 194. — 124. Guillaume Bacon d'Espins reconnaît, en 1246, qu'il doit à l'abbaye de Barberie diverses redevances sur sa terre d'Espins. (Le sceau brisé.)

N°. 195. — 126. Geoffroy Tesson, prêtre, fait un accord, en 1246, avec Raoul de Puenc, au sujet des droits du moulin d'Acqueville. (Le sceau brisé.)

N°. 196. — de 218 à 222. Divers actes de donations faites à Barberie, en 1246, par Gordon de Kailloe, lesquels sont attestés par l'abbé de Fontenay.

N°. 197. — 363. Richard Des Loges confirme, en 1246, une vente faite à Barberie par Raoul Nercoille de Gouviz. (Le sceau brisé.)

N°. 198. — 364. Goscelin Tesson, de Gouviz, vend à Barberie, en 1246, une acre de terre que Robert Goscelin, de Gouviz, tenait de lui dans cette paroisse.

N°. 199. — 473 et 474. Guillaume Potier de Fontenay-Marmion donne à Barberie, en 1246, plusieurs pièces de terre dans cette paroisse, à charge de redevances.

N°. 200. — 475. Guillaume Le Diacre donne, en 1246, à l'abbaye de Barberie, diverses pièces de terre, et reçoit pour cette concession vingt-deux livres et demie tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 201. — 476. Robert de May confirme, en 1246, les donations faites à Barberie par Onfroy de Droance, prêtre, lesquelles dépendaient de ses fiefs. (Le sceau brisé.)

N°. 202. — 1. Raoul de Nercoille, de Gouviz, donne à Barberie, en 1247, une pièce de terre et un pré à Sannerville. Cette charte est revêtue de son sceau.

N°. 203. — 19. Emma de la Ferrière, de Barberie, vend à

Barberie, pendant sa viduité, en 1247, une rente en orge à prendre à Barberie. (Le sceau brisé.)

N°. 204. — 78. Robert Garin, chevalier, confirme, en 1247, diverses donations faites à Barberie par Onfroy Juhel et Guillaume Poncin de Gouviz. (Le sceau brisé.)

N°. 205. — 125. Philippe, abbé de Barberie, cède, en 1247, à Raoul d'Archambaut, une pièce de terre située à Espins, que celui-ci tenait de ladite abbaye.

N°. 206. — 127. Jean d'Espins, chevalier, donne à l'abbaye de Barberie quelques redevances en grain. Cette donation eut lieu *dans le mois d'octobre 1247, lors de la dédicace de l'église de cette abbaye.*

N°. 207. — 200. Robert Botheholle donne également à Barberie, en 1247, lors de la dédicace de l'église de cette abbaye, une redevance en orge. Cette charte est revêtue de son sceau. (Planche 25, fig. 15.)

N°. 208. — 365. Emmeline de Mesnil-Touffray vend à Barberie, en 1247, une pièce de terre à Sannerville. (Le sceau brisé.)

N°. 209. — 366. Guillaume Le Cornier, boucher, de Gouviz, vend à Barberie, en 1247, une pièce de terre à Gouviz.

N°. 210. — 367 et 368. Guillaume Poncin et Onfroy Juhel vendent à Barberie, en 1247, diverses redevances en orge, mesure de Gouviz, etc.

N°. 211. — 477. Guillaume Bateste, chevalier, donne à Barberie, en 1247, une rente de quinze sols tournois pour faire tous les ans l'anniversaire de la mort d'Isabelle, sa femme, le jour de saint Simon et saint Jude. (Le sceau brisé.)

N°. 212. — 478. Marguerite, veuve de Robert de Mutrecy, donne à Barberie, en 1247, une redevance en orge à prendre à May. (Le sceau brisé.)

N°. 213. — 479. Guillaume Le Diacre vend à Barberie, en 1247, pour neuf livres tournois, son champ, dit de Pétrone, situé à Fontenay-Marmion. Cette charte est revêtue de son sceau en cire verte.

N°. 214.—480. Guillaume de Cormoailles, de Fontenay-Marmion, vend à Barberie, en 1247, une pièce de terre dans cette paroisse. Il ne reste plus qu'une très-petite partie de son sceau en cire verte.

N°. 215. — 8. Richard Des Vallées donne à Barberie,

en 1248, diverses redevances qui lui étaient dues par Raoul Tesson, de Gouviz. (Le sceau brisé.)

N°. 216. — 39. Guillaume Marmion, fils de Thomas Marmion, chevalier, donne à Barberie, en 1248, toute la part qu'il possédait dans la dîme d'Ouilly-le-Tesson. (Le sceau brisé.)

N°. 217. — 48. Richard Goscelin de Boulon donne à Barberie, en 1248, une rente en avoine, mesure de Fresnay. (Le sceau brisé.)

N°. 218. — 59. Mathilde La Merelle de Puceux, du consentement de Raoul Pellegrain, son mari, donne à Barberie une rente en orge. Cette charte est revêtue du sceau de son mari, parce qu'elle n'en avait pas.

N°. 219. — 65. Geoffroy Vastel de Robert-Mesnil donne à Barberie, en 1248, un septier d'orge et autres redevances pour la pitance d'un moine.

N°. 220. — 72. Richard Des Vallées donne à Barberie, en 1248, le fief de Gervais-Henri de Bretteville-sur-Laise ainsi qu'une rente en orge à prendre dans son moulin Chantereine. Cette charte est revêtue de son sceau.

N°. 221. — 198. Pétronille, fille d'Erneiz Le Drue, du consentement de Guillaume de Touques, son mari, donne à Barberie, en 1248, diverses redevances en grain. Cette charte est revêtue de son sceau et de celui de son mari. (Voyez ce dernier, pl. 18, fig. 7.)

N°. 222. — 199. Gaultier Crespel vend à Barberie, en 1248, une rente en orge à prendre à Cully. Cette charte est revêtue de son sceau. (Sans intérêt.)

N°. 223. — 369. Raoul Tesson, de Gouviz, cède à Barberie, en 1248, quatre acres de terre à Gouviz et reçoit dix livres quinze sols pour cette concession. Le sceau de cette charte porte : *S. Radulfi Tessun.*

N°. 224. — 481. Garin de Fontenay-Marmion, chevalier, donne à Barberie, en 1248, une rente en orge à prendre dans son domaine de Fontenay. (Le sceau brisé.)

N°. 225. — 482. Guillaume Bateste, chevalier, donne à Barberie, en 1248, une rente à prendre sur son moulin de Bretteville-sur-Laise. (Le sceau brisé.)

N°. 226. — 483. Jean de Chaumont reconnaît, en 1249, qu'il est sujet envers Roger de Fontenay à lui payer diverses redevances, outre *les us et les coutumes de Normandie.* (Le sceau brisé.)

N°. 227.—82. Guillaume de Gouviz confirme, en 1249, à l'abbaye de Barberie les diverses donations qui lui ont été faites dans son fief de Gouviz. (Le sceau brisé.)

N°. 228. — 128. Melon de Croisilles, chevalier, donne à Barberie, en 1249, une rente de dix sols tournois qui lui était due par Guillaume Paris d'Acqueville.

N°. 229. — 31. Guillaume, fils d'Hervé de Saint-Contest, vend à Barberie, en 1250, une pièce de terre à Saint-Contest, pour trente-une livres tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 230. — 32. Clément, dit Buisson, vend à Barberie, en 1250, une pièce de terre aux Buissons, pour quarante-neuf livres tournois. (Le sceau est presque effacé.)

N°. 231. — 129. Roger Le François donne à Barberie, en 1250, une pièce de terre au Vieux-Frêne.

N°. 232. — 2. Raoul Nercoille, de Gouviz, cède à Barberie, en 1251, deux pièces de terre à Gouviz. (Le sceau brisé.)

N°. 233. — 158. Nicolas et Grégoire, fils d'Agnès d'Anquetil-Tardif, prennent en fief, de l'abbaye de Barberie, en 1251, des terres à Fresné-le-Puceux, à charge de redevances. (Sceaux brisés.)

N°. 234. — 370. Pétronille, fille de Guillaume de la Chièvre, chevalier, et veuve de Richard de Vauliger (*de valle Logiara*), confirme, en 1251, les donations faites à Barberie par son mari, ainsi que celles faites, pendant son mariage, par Raoul Nercoille et Raoul de Gouviz. (Son sceau est brisé.)

N°. 235. — 167 et 168. Deux chartes de l'an 1251, en partie lacérées, et sans intérêt.

N°. 236. — 484. Guillaume de Fontenay-Marmion, chevalier, donne à Robert Seigneurie, en 1251, pour son service et son hommage, diverses pièces de terre à Fontenay.

N°. 237. — 7. Jehan Le Roi de Cauvicourt, donne à Barberie, en 1252, une pièce de terre à Cauvicourt. Cette charte est revêtue de son sceau. (Planche 25, fig. 22.)

N°. 238. — 52. Pétronille de Chièvre, veuve de Richard Des Vallées, cède, en 1252, à Gervais-Henri de Bretteville, le droit de prendre une rente en orge dans son moulin de Bretteville-sur-Laise. (Le sceau brisé.)

N°. 259. — 80. Richard Renouf de Gouviz donne à Barberie, en 1252, une rente en orge, etc.

N°. 240. — 107. Guillebert Le Comte de Donay, donne

à Barberie, en 1252, une rente en avoine, mesure de Thury. (Le sceau brisé.)

N°. 241.— 485. Guillaume Le Diacre, de Fontenay-Marmion, vend à Barberie, en 1252, le champ de La Fosse, situé à Fontenay, pour vingt-quatre livres tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 242.— 521 (*bis.*) Mathilde, fille de Nicolas de Puenc, veuve de Philippe de Mutrecy, donne, en 1252, à Raoul de Puenc, diverses redevances relatées dans sa charte, revêtue du sceau en cire blanche qu'elle portait comme femme de Philippe. (Planche 10, fig. 16.)

N°. 243.— 11. Nicolas de La Porte, écuyer (*armiger*), de Saint-Martin-de-Sallen, vend, en 1253, à Gervais de Bretteville, quatre septiers d'orge de rente à prendre dans le moulin de Chantereine. (Le sceau brisé.)

N°. 244.— 15. Le Cosnier, de Gouviz, vend à Barberie, en 1253, diverses redevances en grain à prendre à Gouviz. (Le sceau brisé.)

N°. 245.—45. Guillaume de Barneville prend en fieffe de Barberie, en 1253, une pièce de terre à Bretteville-sur-Laise, à charge de rente. (Le sceau brisé.)

N°. 246.—486. Guillaume Le Diacre, fils de Gillebert de Fontenay-Marmion, vend à Barberie, en 1253, une rente de sept sols et demi tournois à prendre à Fontenay.

N°. 247.—487. Raoul Tesson, de Gouviz, du consentement de Marguerite, sa femme, vend à Barberie, en 1253, quatre acres de terre à Fontenay.

N°. 248.—73. Raoul Tesson donne à Barberie, en 1254, toutes les les terres et redevances qu'il tenait de Pierre d'Aigneaux, et il confirme les donations faites par Raoul Tesson, son aïeul. (Le sceau brisé.)

N°. 349.—532. Guillaume Louvel de Robert-Mesnil, au nom de ses hoirs, déclare être tenu à payer à Barberie dix boisseaux d'orge et autres redevances, pour une pièce de terre située à Cully. Cette déclaration, dont le sceau est brisé, est de l'an 1254.

N°. 250.—92. Robert Le Goupil abandonne à Barberie, en 1255, une rente en orge qu'il avait droit de prendre dans le moulin Tesson de Bretteville-sur-Laise.

N°. 251.— 130. Mathilde, fille de Robert Hubert, donne à Barberie, en 1255, tout ce qu'elle pourrait posséder au Vieux-Frêne lors de son décès. (Le sceau brisé.)

N°. 252. — 3. Raoul Le Brezier, de Gouviz, vend à Barberie, en 1256, une pièce de terre, dite la Pérelle, située à Gouviz. (Le sceau brisé.)

N°. 253. — 21. Nicolas de Porte ou de La Porte, de Saint-Martin-de-Sallen, donne à Gervais de Bretteville, en 1256, un septier d'orge de rente pour se racheter de son hommage. (Le sceau brisé.)

N°. 254. — 488. Raoul Brebenchon, de Saint-Germain-du-Chemin, vend à Barberie, en 1256, une rente en orge, etc., etc. (Le sceau brisé.)

N°. 255. — 489. Hellouin Potier, fils de Richard Potier de Fontenay-Marmion, reconnaît, en 1256, qu'il doit à Barberie diverses redevances. (Le sceau brisé.)

N°. 256. — 490. Jeanne, dame de Thury (*Tuirie*), confirme et ratifie, en 1256, toutes les donations et concessions faites à Barberie par ses ancêtres, dans les fiefs de Robert et de Fontenay-le-Marmion, chevaliers. Elle accorde en outre aux hommes de ladite abbaye le droit de mouture dans ses moulins, et les exempte de tous les droits de sa vicomté. Il ne reste plus qu'un fragment du sceau de Jeanne de Thury.

N°. 257. — 71. Guillaume Cortecoille, de Bretteville-sur-Laise, vend à Barberie, en 1257, une pièce de terre à Bretteville. (Cette charte est revêtue de son sceau.)

N°. 258. — 99. Guillaume Locrel, clerc, fils de Robert Locrel, de Bretteville-sur-Laise, confirme, en 1257, diverses donations faites à Barberie par Geoffroy Gastol, de Robert-Mesnil. (Le sceau brisé.)

N°. 259. — 131. Guillaume Hugon, de Fresné-le-Puceux, vend à Barberie, en 1257, une pièce de terre à Fresné. (Le sceau brisé.)

N°. 260 à 271. Onze chartes sans dates et fort endommagées, contenant quelques petites donations faites à Barberie vers cette même année, dans les paroisses de Barberie, de Tournebu et de Fresné-le-Puceux.

N°. 272. — 201. Pierre Bother ou Bouteiller, de Cully, donne à Barberie, en 1257, diverses redevances et quelques pièces de terre à Cully. Cette charte est revêtue de son sceau.

N°. 273. — 208. Guillaume Lotel et Richard Lotel, frères, fils de Robert Lotel, de Bretteville-sur-Laise, donnent à Barberie, en 1257, tous les droits qu'ils avaient

sur une pièce de terre située à Moulines. (Les deux sceaux sont brisés.)

N°. 274 et 275. — 491 et 492. Pierre Seigneurie de Fontenay-le-Marmion reconnaît, en 1257, qu'il est tenu à diverses redevances envers Barberie, et donne, en outre, une vergée de terre à cette abbaye. (Le sceau brisé.)

N°. 276. — 33. Guillaume Tousard, chevalier, décharge, en 1258, l'abbaye de Barberie des droits de mouture qu'elle lui devait sur une pièce de terre de son domaine, située sur le chemin de Falaise. (Le sceau brisé.)

N°. 277. — 75. Roger Marmion, de Bretteville-sur-Laise, chevalier, donne à Barberie, en 1258, dix septiers d'orge à prendre dans son moulin de Fresné-le-Puceux.

N°. 278. — 77. Guillaume de Lisle, de Gouviz, confesse, en 1258, qu'il doit à Barberie trois mines d'orge de rente, mesure de Gouviz. (Le sceau brisé.)

N°. 279. — 98, Jean Bon-OEil (*Bonus oculus*), de Bretteville-sur-Laise, donne, en 1258, à Richard Anquetil, trente-deux sols manceaux et diverses redevances pour lui tenir lieu du service qu'il lui devait. (Le sceau brisé.)

N°. 280. — 371. Jean Le Cormier, de Gouviz, vend à Pierre d'Aumesnil, clerc, en 1258, diverses redevances, etc., etc. (Le sceau brisé.)

N°. 281. 372. Robert Henri Le Jeune, de Gouviz, vend, en 1258, à Pierre d'Aumesnil, une pièce de terre à Gouviz.

N°. 282. — 373. Guillaume de Lisle, de Gouviz, cède, en 1258, à Raoul Garin, de Gouviz, prêtre, diverses redevances à Gouviz, et reçoit en échange quatre livres tournois.

N°. 283. — 493. Roger Le Tellier, de Boulon, vend à Barberie, en 1258, avec le consentement de Marie, sa femme, une pièce de terre à Fontenay-Marmion.

N°. 284. — 494. Guillaume Le Diacre, fils de Gillebert, clerc de Fontenay-Marmion, échange avec Barberie, en 1258, tout le tennement de Fontenay, *depuis le Vignoble jusqu'au chemin du Roi*, contre une redevance en grain à Cully. (Le sceau brisé.)

N°. 285. — 495. Roger Marmion, chevalier, fils de Robert Marmion, donne à Barberie, en 1258, tous les droits qu'il avait sur le moulin de Bretteville-sur-Laise.

N°. 286. — 10. Gervais Henri, de Bretteville-sur-Laise, donne à Barberie, en 1259, une rente en orge à prendre dans le moulin de Chantereine. (Le sceau brisé.)

N°. 287. — 140. Henri Le Vavasseur cède, en 1259, à Guillaume, fils de Hugues, une redevance en orge qui lui était due par Roger Paisnel. (Le sceau brisé.)

N°. 292.—128. Jean Herbert, de Moulines, vend à Barberie, en 1259, une rente de huit sols tournois et autres redevances à prendre à Moulines. (Le sceau existe encore.)

N°. 289. — 374. Robert Le Roux, fils de Robert, vend à Roger Le Chapelier, en 1259, quatre livres tournois de rente, à charge de service. (Le sceau brisé.)

N°. 290 — 496. Henri Marmion, fils de Maurice Marmion, chevalier, donne à Barberie, en 1259, douze deniers de rente qui lui étaient dus sur le moulin de Chevrel. (Le sceau brisé.)

N°. 291. — 497. Réginald Le Moine, de Fontenay-Marmion, vend à Barberie, en 1259, une pièce de terre à Fontenay. (Le sceau brisé.)

N°. 292. — 498. Jean, dit l'Empereur, de May, vend à Jean Fabre, en 1260, une maison à May, pour cent sols tournois. (Voyez son sceau, planche 25, fig. 28.)

N°. 293. — 18. L'évêque de Lisieux, ainsi que le prieur et les religieux de Saint-Martin-de-Troarn, vendent à Barberie, en 1260, une portion de bois qui leur avait été donnée par Robert Fitz-Erneiz. (Les sceaux sont brisés.)

N°. 294.— 81. Nicolas de La Porte, du consentement de sa femme Pétronille, vend à Barberie, en 1260, une rente d'orge à prendre dans son moulin de Chantereine. (Le sceau brisé.)

N°. 295. — 132. Geoffroy de *Haia*, de La Haye, vend à Nicolas de La Haye, son frère, en 1260, une pièce de terre pour cent sols tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 296. — 141. Raoul de Puenc donne à Barberie, en 1260, vingt mesures d'orge de rente à prendre dans son moulin, à la mesure de Thury. (Le sceau brisé.)

N°. 297. — 375. Michel Gentil de Gouviz, vend à Roger Le Chapelier, en 1260, une pièce de terre a Gouviz, à charge de diverses redevances.

N°. 298. - 376. Eremberge, de Gouviz, veuve d'Onfroy Juhes, vend à Roger Le Chapelier, pendant sa viduité, diverses pièces de terre à Gouviz, pour être déchargée d'une rente de douze sols manceaux dont son fief était grevé. (Le sceau brisé.)

N°. 299. — 533. Simon Foubert, fils de Robert Foubert,

de Fontenay-l'Abbaye, cède à Barberie, en 1260, deux pièces de terre à Cully, dans *le Champ des Vignes*. (Le sceau brisé.)

N°. 300. — 534. Robert Fauvel d'Angot-Mesnil vend à Barberie, en 1261, une rente en orge à prendre sur son hébergement d'Angot-Mesnil. (Le sceau brisé.)

N°. 301. — 6. Raoul de la Varende de Gouviz confirme, en 1261, une donation faite à Barberie par Roger de la Varende, son fils. (Le sceau brisé.)

N°. 302. — 133. Laurent Le Cort, de Fresné-le-Vieux, vend à Richard Faron et Guillaume Barbe, son neveu, en 1261, quatre livres et demie tournois de rente, contre diverses redevances en grain. (Le sceau brisé.)

N°. 303. — 142. Guillaume Le Roi, bourgeois de Falaise, vend à Barberie, en 1261, une rente en orge à prendre sur le moulin de Puteaux. (Le sceau brisé.)

N°. 304. — 499. Réginald Le Moine de Fontenay-Marmion vend à Barberie, en 1261, une redevance en grain à prendre sur sa terre de Fontenay. (Le sceau brisé.)

N°. 305. — 500. Jeanne, dame de Thury, confirme, en 1261, toutes les donations faites à Barberie dans le fief de Robert Marmion; mais elle entend que ses droits et ses redevances ne seront nullement diminués par l'effet de cette confirmation. Cette charte est revêtue de son sceau, dont la figure est imprimée des deux côtes en guise de contre-scel; mais tous les deux sont illisibles maintenant.

N°. 306. — 5. Raoul de la Varende de Gouviz donne à Barberie, en 1262, trois pièces de terre à Gouviz. (Le sceau brisé.)

N°. 307. — 27. Le même Raoul, par une autre charte de 1262, donne en outre une quatrième pièce de terre à Gouviz.

N°. 308. 42. Raoul d'Asnelles, fils de Guillaume d'Asnelles, vend à Barberie, en 1262, diverses redevances à prendre à Bretteville-sur-Laise et à Cintheaux. Cette charte est revêtue de son sceau. (Planche 25, fig. 21.)

N°. 309.—79. Raoul de la Varende, de Gouviz, donne à Barberie, en 1262, par une troisième charte, diverses redevances à Gouviz.

N°. 310. — 377. Renaud des Isles vend à Roger Le Chapelier, de Gouviz, en 1262, une pièce de terre dans cette paroisse. (Le sceau brisé.)

N°. 311. — 501. Roger Marmion, seigneur de Bretteville-

sur-Laise, donne à Barberie, en 1262, quatre septiers d'orge de rente sur son moulin de May, pour servir à la pitance des moines le jour de sa mort. (Le sceau brisé.)

N°. 312. — 502. Pierre Langlois de May vend à Barberie, en 1262, deux acres de terre situées sous la croix pendante sur le chemin de Caen, *de Cadumo*.

N°. 313. — 503. Hélouin Potier, fils de Richard Potier, de Fontenay-Marmion, fait un échange de terre avec l'abbaye de Barberie, en 1262, et reconnaît qu'il est tenu de les défendre et de les desservir de tous droits et coutumes, *de auxiliis in Normanniâ constitutis*. (Le sceau brisé.)

N°. 314. — 504. Même charte que ci-dessus.

N°. 315. — 505. Jeanne, dame de Thury, fille de Raoul Tesson, ainsi que Robert, Guillaume et Bertrand, ses fils, font un accord, en 1262, avec l'abbaye de Barberie, au sujet du moulin dit de Chevrel, situé dans la paroisse de Fresné-le-Puceux. (Tous les sceaux sont brisés.)

N°. 316. — 506. Jean Clinchamp, de Fontenay-Marmion, vend à Barberie, en 1262, une pièce de terre de son domaine de Fontenay, pour treize livres tournois.

N°. 317. — 16. Accord fait en 1263, entre Robert, abbé de Fontenay, d'une part, et l'abbé de Barberie, de l'autre, par lequel ce dernier présentait deux fois de suite au bénéfice de la paroisse de Barberie, et celui de Fontenay une fois seulement. (Les deux sceaux sont brisés.)

N°. 318. — 22. Sellon Karel, de Mesnil-Touffray, vend à Barberie, en 1263, une rente en orge à prendre dans cette dernière paroisse. (Le sceau brisé.)

N°. 319. — 30. Guillaume Chièvre, fils de Richard Chièvre, chevalier, donne à Barberie, en 1263, une rente en orge à prendre dans son moulin de Chantereine, et par la même charte, il confirme les donations faites à cette abbaye par ses prédécesseurs. (Le sceau brisé.)

N°. 320. — 93. Roger Marin de Bretteville, écuyer, confirme, en 1263, les donations faites à Barberie par ses ancêtres. (Le sceau brisé.)

N°. 321. — 507. Acte de dépôt, de l'an 1263, qui se termine de la manière suivante : *Hoc est testimonium sigilli Helloti Potier armigeri filii Ricardi Potier de Fontenetole-Marmion cum quo sigillavit quasdam cartas abbati et conventus beate Marie de Barbercio loquentes de demissione et traditione duarum peciarum terre pro ex-*

cambio manerii quod vocatur manerium au Dincre *et quia alias cartas nunquàm de predicto sigillaverat, com muni assensu de duabus partibus traditum est abbatie beate Marie sancti Andree de Goufer custodiendum. Actum A. D.MºCCºLXºTcio.* (Mais ce dernier sceau est brisé.)

Nº. 322. — 508. Raoul l'Abbé, de Saint-Germain-du-Chemin, du consentement de son frère, maître Mathieu l'Abbé, recteur de l'église de Secqueville, donne à Barberie, en 1263, une pièce de terre à Fontenay-Marmion. (Les deux sceaux sont brisés.)

Nº. 323. — 509. Raoul Le Chevalier de Callouet, du consentement de Geoffroy Le Chevalier, son fils, vend à Barberie, en 1263, une rente en orge.

Nº. 324. — 535. Jeanne Du Quesnay, veuve de maître Thomas de La Folie, vend à Barberie, en 1263, pendant le temps de sa viduité, une rente de six boisseaux d'orge à prendre à Moulines et qui lui étaient dus pour sa dot. (Le sceau brisé.)

Nº. 325. — 510. Jeanne, dame de Thury, donne à Barberie, en 1264, cinquante sols tournois de rente pour faire son anniversaire, le jour de sa mort. (Le sceau brisé.)

Nº. 326. — 41. Nicolas De Porte, chevalier, de Saint-Martin-de-Sallen, vend à Barberie, en 1265, diverses redevances en orge à prendre dans son moulin de Chantereine à Gouviz.

Nº. 327. — 134. Richard Faron et son frère Thomas Faron, prêtre, donnent à Barberie, en 1265, une rente en orge, mesure de Thury. (Les sceaux brisés.)

Nº. 328. — 135. Richard Brunet, d'Acqueville, fils de Hugues Giffard, vend à Richard Godefroy, en 1265, toute la terre qu'il possédait à Acqueville.

Nº. 329. — 28. Robert Henri, de Gouviz, donne à Barberie, en 1267, une rente en orge à prendre à Gouviz.

Nº. 330. — 60. Guillaume de Trois-Monts, chevalier, et Jean de Trois-Monts, écuyer, donnent à Barberie, en 1267, une rente de dix sols tournois. (Les deux sceaux brisés.)

Nº. 331. — 67. Jean de La Hase, ou de La Haye, de Sacy, donne à Barberie, en 1267, deux gerbes de la dîme de toutes les terres qu'il possédait au Mesnil-Rouvray ou de Rouvres. Cette charte est revêtue de son sceau. (Planche 18, fig. 1re.)

Nº. 332. — 109. Guillaume Bonnart, de Fontenay-Mar-

mion, donne à Barberie, en 1267, deux gerbes de la dîme des terres qu'il possédait au Mesnil, paroisse de Rouvres. (Le sceau brisé.)

N°. 333. — 136. Guillaume Le Rebours, de Fresné-le-Vieux, vend à Barberie, en 1267, une rente de six livres tournois, ainsi qu'une mine d'avoine blanche. (Le sceau brisé.)

N°. 334. — 511. Robert De Gacé, de Fontenay-Marmion, avoue, en 1267, qu'il tient par hommage de Guillaume Du Londel, bourgeois de Caen, et de Pierre Du Londel, son fils, une redevance en grain sur une masure située à Rocquencourt. (Le sceau brisé.)

N°. 335. — 66. Gautier de Gacé, écuyer, fils de Guillaume de Gacé, chevalier, Guillaume Hastivel, Pierre Le Prévost, Robert Ansgot et Nicolas Le Vavasseur donnent à Barberie, en 1268, pour se racheter de leurs péchés, deux gerbes de la dîme du Mesnil de Rouvres. Des cinq sceaux dont cette charte était revêtue, il n'en reste plus que quatre qui diffèrent peu de celui de Gautier de Gacé, figuré (pl. 18, fig. 41.)

N°. 336. — 68. Robert Maschefer ou Masquefer donne à Barberie, en 1268, deux gerbes de la dîme des terres qu'il tient en fief de Jean de La Hase, de Sacy. Cette charte est revêtue de son sceau.

N°. 337. — 69. Gislain, prêtre de Saint-Laurent-de-Falaise, donne à Barberie, en 1268, deux gerbes de la dîme des terres qu'il possède au Mesnil de Rouvres, ou toutes autres dîmes que lui ou ses hoirs pourraient prétendre lui appartenir dans le fief dépendant de Jean de La Hase. Cette charte est revêtue de son sceau.

N°. 338. — 70 Guillaume Lyart et Gillebert Laignel, fils de Richard Ansgot, du Mesnil de Rouvres, donnent à Barberie, en 1268, deux gerbes de la dîme des terres qu'ils possédaient dans cette paroisse. Cette charte est revêtue des sceaux des deux fils de Richard Ansgot.

N°. 339. — 108. Raoul, prêtre de Rouvres, donne à Barberie, en 1268, deux gerbes de dîme qu'il possédait dans cette paroisse. (Le sceau brisé.)

N°. 340. — 137. Robert Giffart vend et cède, en 1268, à Robert Boulet ainsi qu'à Suzanne, sa femme, deux pièces de terre à Acqueville. (Le sceau brisé.)

N°. 341. — 139. Guillaume d'Aboville, écuyer, donne à

Barberie, en 1268, une pièce de terre à Fresné, qu'il tenait de Guillaume Geoffroy. (Le sceau brisé.)

N°. 342. — 512. Saint Louis, roi de France, confirme la vente faite à l'abbaye de Barberie par Robert de Bunouville, chevalier, d'une acre de terre située à Bunouville, vers Beaumais, près de Falaise. Cette charte confirmative fut donnée à Paris, au mois de février 1268; elle est revêtue du sceau et du contre-scel de ce prince, fort bien conservé.

N° 343. *Vidimus* de l'an 1268 par le même prince, des lettres confirmatives de Henri, roi d'Angleterre, à la suite duquel saint Louis confirme également les diverses donations faites à Barberie par Robert Marmion ainsi que par Robert, son fils, sa femme, ses filles, ses hommes d'armes et ses tenanciers, etc.

N°. 344. — 143. Philippe de Gauray, de Fresné-le-Puceux, et Jean de Gauray, tous deux écuyers, donnent à Barberie, en 1269, deux septiers d'orge de rente.

N°. 345. — 512. Pierre Du Londel, bourgeois de Caen, vend à Guidon, bourgeois de Falaise, en 1269, une rente en orge qui lui était due par Robert de Gacé sur une maison située à Rocquencourt. Cette charte, dont le sceau est brisé, *fut lue devant la chapelle de Saint-Hermetz à Fontenay-Marmion.*

N°. 346. — Robert l'Estoile, d'Argences, du consentement de *Guiana*, sa femme, vend à Barberie, en 1269, toute la dîme de Poussy, qui appartenait à cette dernière, à charge par l'abbaye, de payer les droits du seigneur Roi, et de lui donner cent dix livres tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 347. — 4. Germaine, veuve de Raoul, de Gouviz, donne à Barberie, en 1271, une pièce de terre dans son fief de Gouviz. (Le sceau brisé.)

N°. 348. — 76. Robert Le Rebours, de Gouviz, donne à Barberie, en 1271, treize deniers tournois de rente pour treize sols tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 349. — 144. Raoul Amelin, fils de Guillaume Amelin, confirme, en 1271, les donations faites à Barberie dans leur fief de Bretteville. (Le sceau brisé.)

N°. 350. — 515. *Vidimus* par l'official de Bayeux de deux chartes, l'une de Raoul Tesson, l'autre de Jeanne, dame de Thury, dans lesquelles le premier, Raoul Tesson, donne à Barberie, La Haye de Bur, ainsi que la terre joignante, qui s'étend jusqu'à celle des Templiers. Voyez cette

charte, n°. 3; et la deuxième se trouve également sous le n°. 295. — 500. (Le sceau de l'official est brisé.)

N°. 351. — 516. Gilbert Le Brebençon de Saint-Germain-du-Chemin, reconnaît, en 1272, qu'il doit à Barberie une rente en orge, par suite d'un échange de terre à Secqueville. (Le sceau brisé.)

N°. 352. — 517. Raoul, dit Le Lièvre, de Sainte-Marie-de-Laise, vend à Barberie, en 1273, une redevance en orge à prendre à May. (Le sceau brisé.)

N°. 353. — 518. Hellouin Potier, écuyer, vend à Barberie, en 1276, une semblable redevance à prendre à Fontenay-Marmion. (Le sceau brisé.)

N°. 354. — 519. Jean, dit Le Moine, de Fontenay-Marmion, vend à Barberie, en 1277, une pièce de terre à Fontenay. (Le sceau brisé.)

N°. 355. — 520. Jean, dit Lasseure, vend à Barberie, en 1277, une pièce de terre à Fontenay-Marmion, pour être affectée à l'aumône des pauvres qui viennent à la porte de l'abbaye. (Le sceau brisé.)

N°. 356. — 321. Même charte.

N°. 357. — 94. Etienne, dit Couvedeniers, de Saint-Laurent, donne à Barberie, en 1279, tout ce qu'il pouvait posséder à Bretteville-sur-Laise. (Le sceau brisé.)

N°. 358. — 145. Guillaume Le Sueur, de Fresné-le-Vieux, donne à Barberie, en 1281, une pièce de terre située à Fresné. (Le sceau brisé.)

N°. 359. — 146. Yon ou Yves de Gauray, écuyer, donne à Barberie, en 1283, diverses redevances à Fontenay-Marmion. (Le sceau brisé.)

N°. 360. — 522. Raoul Potier, de Fontenay-Marmion, écuyer, vend à Barberie, en 1283, une rente en orge à prendre sur ses terres de Fontenay. (Le sceau brisé.)

N°. 361 — 523. Guillaume de Fontenay, écuyer, seigneur de Mesnil-Touffray, donne à Barberie, en 1284, pour le salut de l'ame de Jehanne Adam, sa femme, 20 sols tournois de rente, à prendre sur le *moulin Lalou* à Fontenay-Marmion. (Le sceau brisé.)

N°. 362. — 147. Guillaume de Fontenay, du Mesnil-Touffray, donne à Barberie une rente en orge, en 1285, à prendre sur son moulin de Laise, auprès *des Fontaines Rouges*. (Le sceau brisé.)

N°. 363. — 148. Denise La Gueuse, de Fresnay-le-Vieux,

donne à Barberie, en 1285, une vergée de terre à Fresnay. (Le sceau brisé.)

N°. 364. — 524. Guillaume Benard, du consentement d'Agnès, sa femme, vend à Barberie, en 1285, une rente en orge qui appartenait à ladite Agnès. (Le sceau brisé.)

N°. 365. — 525. Guillaume Darel, de Fontenay-Marmion, vend à Thomas Cauvin, en 1287, une pièce de terre à Fontenay. (Le sceau brisé.)

N°. 366. — 526. Robert et Geoffroy Le Moine, frères, donnent à Barberie, en 1288, deux pièces de terre à Fontenay-Marmion. (Le sceau brisé.)

N°. 367. — Jean d'Urville, écuyer, déclare, en 1289, que lorsque Robert Roussel d'Urville, vendit à l'abbaye une rente en orge, mesure d'Urville à prendre sur des terres dépendantes de ses fiefs, il a abandonné à ladite abbaye les droits qui lui revenaient. (Le sceau brisé.)

N°. 368. — 149. Robert Ansquetil, de Barberie, vend à Mathieu Langlois, en 1291, une pièce de terre à Barberie.

N°. 369. — 527. Hellot, de Fontenay, donne en fief et héritage à son neveu Robin Potier, en 1292, une maison qui avait appartenu à son frère Raoul, père dudit Robin. (Le sceau brisé.)

N°. 370. — 150. Robert, dit Tréhan, clerc, du consentement de sa femme Alix, fille de Godefroy, dit Chape, écuyer, confirme, en 1293, les donations que ce dernier avait faites à Barberie. (Le sceau brisé.)

N°. 371. — 161. Aveu rendu au roi Philippe, en 1294, par l'abbé de Barberie.

N°. 372. — 151. Robert et Richard Le Gagneur, frères, de Bretteville-sur-Laise, échangent avec Barberie, en 1295, une pièce de terre à Gouviz. (Les sceaux brisés.)

N°. 373. — 528. Jean Marmion, écuyer, seigneur de Bretteville-sur-Laise, confirme, en 1295, la propriété à Barberie, de quinze acres de terre situées à Fontenay, dont jouissait alors Pierre de Gacé, de Rocquencourt. (Le sceau brisé.)

N°. 374. — 529. Jean et Robert Canut, frères, se reconnaissent, en 1295, sujets à diverses redevances envers l'abbaye de Barberie. (Les sceaux brisés.)

N°. 375. — 12. Philippine, veuve de Roger de Fontenay, donne à Barberie, en 1296, deux septiers d'orge de rente à prendre sur son moulin de Laise.

N°. 376. — 152. Jourdain de Chièvre, écuyer, donne à Barberie, en 1296, une livre de pain de rente, etc.

N°. 377. — 153. Germaine, veuve de Robert, donne à Barbarie, en 1296, trois pains de rente, etc.

N°s. 378 à 380. — 530 à 532. Pierre Clément, fils de Geoffroy Clément, du consentement de ses tuteurs, échange avec Barberie, en 1296, une pièce de terre à Barberie, contre une autre à Fontenay-Marmion. Ensemble deux confirmations de l'an 1299, par les tuteurs dudit Pierre Clément. (Les trois sceaux brisés.)

N°. 310. — 13. Guillaume de Fontenay, seigneur de Mesnil-Touffray, confirme, en 1297, les donations faites à Barberie par Philippine, veuve de Roger de Fontenay.

N°. 382. — 217. Raoul Tesson, chevalier, confirme, en 1297, toutes les donations faites à Barberie par ses ancêtres, tant à Saint-Contest qu'à Amfréville. Cette charte est revêtue d'un sceau trop effacé pour pouvoir être dessiné.

N°. 383. — 536. Pierre de Cottentin vend à Thomas Cauvin, en 1297, une pièce de terre à Cully, pour quatre livres tournois.

N°. 384. — 154. Guillaume Gueroult, de Bretteville-sur-Laise, vend à Barberie, en 1298, une rente de six sols tournois sur une maison à Bretteville.

N°. 385. — 537. Roger, dit La Panse, de Bretteville-sur-Laise, et Guillemette, sa femme, donnent à Barberie, en 1298, diverses pièces de terre à Angot-Mesnil et à Cintheaux. (Les sceaux brisés.)

N°. 386. — 86. Richard Langlois, de Subles, donne à Barberie, en 1299, une pièce de terre située à Barberie. (Le sceau brisé.)

N°. 387. — 155. Titre, de l'an 1299, d'une rente à prendre à Saint-Sylvain.

N°. 388. — 538. Gervais de Cingal, seigneur dudit lieu, décharge l'abbaye de Barberie, en 1299, des droits qu'il pouvait réclamer sur les terres qu'elle possédait dans ses fiefs. (Le sceau brisé.)

N°s. — 389 à 392. — 223 à 227. Diverses donations sans date, faites par Robert Fitz-Erneiz, neveu de Guillaume de Courcy, et confirmées par le seigneur de Tournebu.

N°s. 393 à 396. — 228 à 230. Copie des chartes de Guillaume Des Vallées.

N°. 397 à 407. — 231 à 241. Copies de chartes et titres de la propriété de Croisilles.

N^os. 408 à 411. — 242 à 245. Copie des chartes de la donation de Saint-Benin, près de Harcourt.

N^os. 412 à 491. — 246 à 325. Diverses chartes de donations faites à Barberie, dans le courant du XIII^e. siècle, qui présentent peu d'intérêt.

N^os. 492 à 519. — 326 à 353. Copies de chartes sans date, qui ont rapport à diverses donations faites à Molines par les seigneurs de ce nom. La plupart de ces chartes ont été désignées précédemment.

N°. 520. — 14. Colin Le Bize et Geoffroy Guérin, voisins et amis, prennent en fief de l'abbaye de Barberie, en 1304, une pièce de terre à Gouviz.

N°. 521. — 539. Richard et Jean Meriouze, frères, prennent en fief hérédital de Barberie, en 1306, une pièce de terre à Cingal, à charge de service et hommage. (Les sceaux sont brisés.)

N°. 522. — 533. Robert Briant, de Saint-Germain-du-Chemin, avoue tenir de Barberie, en 1309, diverses propriétés à Saint-Germain. (Le sceau brisé.)

N°. 523. — 534. Raoul Le Moine, de Fontenay-Marmion, reconnaît devant la vicomté de Falaise, en 1314, qu'il a vendu à Jehan Fontaine, *personne* ou curé de Tournebu, deux herbages situés à Fontenay-Marmion.

N°. 524. — 540. Richard et Laurent Geoffroy, frères, prennent en fief hérédital de Barberie, en 1310, une pièce de terre à Cingal, à charge de foi et hommage.

N°. 525. — 541. Philippe Du Mesnil reconnaît, en 1322, devant le vicomte de Falaise, qu'il a vendu à Jean Le Barbier, ainsi qu'à Emma de Cingal, sa femme, une pièce de terre à Cingal. (Le sceau brisé.)

N°. 526. — 542. Simon Le Fèvre, clerc de Fontaine-le-Pin, reconnaît, en 1332, qu'il a vendu à Barberie diverses redevances à prendre à Angot-Mesnil.

N°. 527. — 543. Le vicomte de Falaise, tenant les assises pour le bailli de Caen, en 1332, fait un accord entre les religieux de Barberie, d'une part, et Richard Thollevast, ainsi que Catherine, sa femme, de l'autre, au sujet du patronage de Cintheaux, qui est adjugé auxdits religieux par les chevaliers présens auxdites assises, savoir : *Jehan d'Orbec, Guillaume d'Hermanville, Guillaume de Mathoen, Philippe de Quierville, Jehan Du Tremblay*, et *le doyen de Vaucelles, comme commissaire de l'évêque de Bayeux.*

N°. 528. — 544. La même année, 1332, Richard Tholevast et Catherine, sa femme, renoncent au patronage de Cintheaux, en présence de l'évêque de Bayeux.

N°. 529. — 545. Robert Giraud et Péronelle, sa femme, de la paroisse de Placy, reconnaissent devant la vicomté de Caen, en 1334, qu'ils ont vendu à Typhanie, Jehanne et Richette, toutes trois filles de Robert Bourdon, de Cierney en Cinglais, diverses redevances qu'elles étaient tenues de leur faire.

N°. 530. — 546. Procès jugé aux assises de Caen, en 1342, qui adjuge aux religieux de Barberie une rente de trente-cinq sols à prendre sur une maison, *rue Cathehoule, paroisse Saint-Pierre-de-Caen*, jouxte celle de Guillaume de Secqueville et celle de Michel Le Chandelier.

N°. 531. — 547. Sentence du bailli de Caen, de l'an 1353, qui confirme aux religieux de Barberie le droit de patronage de l'église de Cully, qui leur était contesté par Philippe Bateste, chevalier.

N°s. 532 à 548. — 175. à 191. Divers actes passés dans plusieurs vicomtés pendant le XIV°. siècle.

N°s. 549 à 570. — 548 à 559. Diverses fieffes et baux passés par l'abbé de Barberie.

N°s. 571 à 575. — 560 à 564. Aveu rendu à l'abbaye, etc.

N°s. 576 — 565. Guillaume d'Aché donne à Barberie, en 1431, en présence du vicomte de Caen, la dîme connue sous le nom de *dîme au Comte*, que son frère avait achetée tandis qu'il était curé.

N°. 577. — 566. Echange fait, en 1446, entre les religieux de Barberie et Jean de Villy, écuyer, seigneur de Cintheaux, d'une maison qui appartenait à ce dernier, contre cinq sols tournois de rente.

N°s. 578 à 580. — 567 à 569. Autres échanges de peu d'intérêt.

N°. 581. — 570. Les religieux de Barberie donnent en fieffe, en 1459, diverses pièces de terre à Bretteville, sur le chemin de Caen.

N°. 582. — 571. Guillaume Le Clerc abandonne à Barberie, en 1478, une acre de terre située à Cingal, afin d'être déchargé des droits seigneuriaux qu'il leur devait.

N°s. 583 à 586. — 192 à 195. Quatre copies d'actes insignifians du XV°. siècle.

N°. 587. — 572. Ordonnance de François I^er^., roi de France, de l'an 1535, la 22^e^ année de son règne, pour régler la répartition des décimes imposés, avec le consentement du pape, sur les abbayes de Barberie, de Fontenay et du Val.

N°. 588. Bulle du pape Urbain IV, de l'an 1638, qui accorde divers privilèges à Barberie, en faveur de dom Louis Quinet, abbé de ce monastère.

N°. 589. — 573. Bulle du pape Urbain IV, donnée à Rome sous l'anneau du pêcheur, en 1642, qui accorde indulgence plénière à ceux qui visiteront l'abbaye de Barberie et qui prieront pour l'extirpation de l'hérésie, etc., etc. Voyez l'anneau du pêcheur. (Pl. , fig. .)

ÉVÊCHÉ ET CHAPITRE

DE BAYEUX.

PIÈCES DIVERSES.

*** Les divers extraits suivans ne remontant pas au-delà de la fin du XII^e^. siècle, jettent en général peu de lumière sur l'histoire de l'évêché de Bayeux avant cette dernière époque ; la plupart des titres primitifs de cet évêché paraissent perdus à jamais ; ou, s'il en existe encore, ils se trouvent probablement disséminés entre les mains de quelques particuliers, peu jaloux d'en laisser jouir le public. Aussi la société doit-elle vivement regretter que les diverses administrations départementales qui se sont succédées depuis que le trésor des chartes du chapitre de Bayeux fut transféré dans les archives du Calvados, n'aient pas pris de plus sages mesures pour prévenir la soustraction de documens si précieux pour l'histoire de la province, pendant le moyen âge.

N^o^. 1^er^. Charte de Henri II, etc., ou lettres-patentes adressées à l'archevêque de Rouen, aux évêques, comtes et barons, etc. *Sciatis quod quandò dominia mea de Baioc Cadomi recognita fuit per sacramentum legitimorum hominum qui tempore Henrici regis fuerant..... recognitum fuit quod Rex H. post mortem Conani thesaurarii, domum ejus lapideam cum toto masnagio et virgultum extrà murum Baioc in dominio suo habuit propter*

trecentas mareas argenti quas idem Conanus ei debebat in die quâ fuit vivus et mortuus.. predictam nostram pecuniam Ricardus Baio. Eps posteà reddidit, et rex concessit ei domum et virgultum predictum cum pertinentiis tenendam donec predicta pecunia à justo Conani heredi episcopo redderetur. Quapropter ego, consideratione baronum meorum, predictam domum et virgultum cum pertinentiis Philippo episcopo, qui de jure suo illam esse dicebat, liberè reddidi et concessi tenenda sibi vel illi cui ea daret donec pecunia predicta à justo Conani herede episcopo vèl illi reddatur cui ea dedit. Quare volo et firmiter precipio quod Willelmus de Herowcur thesaurarius, cui episcopus predicta donavit domum illam et virgultum cum pertinentiis, bene et in pace integrè et honorificè tota vita sua teneat, etc., etc. Cette charte, sans date, est souscrite par Arnold, évêque de Lisieux, M. Biset *Dapifer*, Garin, fils de Gervais *Camerar* Robert de Oustranville et Joscelin de Bailleul. (Le sceau est brisé, et il n'en reste plus que les lacs en soie rouge et blanche.

N°. 2. Charte sans date, de Philippe, évêque de Bayeux, par laquelle il confirme la donation des terres et dîmes d'Agy, faite au prieuré de Sainte-Barbe par Gillebert d'Evreux, lesquelles avaient été déjà confirmées par Richard II, son prédécesseur, ainsi que la donation du patronage de la dîme et des terres dans la paroisse de Saint-Laurent-du-Mont et de Saint-Aubin. Cette charte a pour témoins Onfroy, archi-chapelain, Hébert, chantre de Bayeux, Girold et Robert, *tunc decanis nostris in Oximensis*, ainsi que par Durand, prieur du Plessis. (Le sceau brisé.)

N°. 3. Henri, évêque de Bayeux, donne aux chanoines de son église un pré dépendant de son domaine, pour les aider à réparer l'écluse de leur moulin de Vaux-sur-Aure. (Le sceau brisé.)

N°. 4. Henri, évêque de Bayeux, confirme une donation de quarante sols de rente pour augmenter la prébende de Cartigny, ainsi que celle de deux septiers de froment et deux d'orge faite par Roger, son chancelier, en faveur des pauvres de Bayeux. (Le sceau brisé.)

N°. 5. Henri, évêque de Bayeux, donne au doyen et chapitre, les maisons de Conan, jadis trésorier, dont Guillaume de Harcourt, également trésorier, avait joui par suite de la libéralité de l'évêque Philippe, son prédécesseur, lesquelles

maisons étaient alors occupées par le chanoine Simon de Sacanville ; le tout à charge de six livres d'Anjou de rente, dont vingt sols seraient donnés aux clercs le jour de son anniversaire, et vingt autres sols aux pauvres le même jour. Cette charte sans date est revêtue de son sceau en cire blanche et en lacs de parchemin. (Voyez ce sceau, pl. 3, fig. 4 et 5.)

N°. 6. Guillaume, doyen, et le chapitre de Bayeux, consentent à l'unanimité que Foulques Paynel et ses hoirs exercent leur justice sur une maison en pierre située entre celle d'Emmeline de Vaux et le fief d'Aubigny, devant la cathédrale de Bayeux, à condition, cependant, qu'il ne sera pas permis de bâtir dans ledit fief d'Aubigny, au-delà des seize pieds de terre sur lesquels il y a déjà des constructions. (Les trois sceaux dont cet acte était revêtu sont brisés.)

N°. 7. Richard, doyen de Bayeux, et le chapitre, donnent et cèdent à Roger Bonvalet et à ses hoirs, une maison située dans la rue dite *Sous les Murs*, laquelle avait appartenu à Nicolas, fils de Boson, le tout à charge d'une rente annuelle de sept sols d'Anjou. Le sceau du chapitre est brisé.

N°. 8. Roger Bonet ou Bouet, chancelier et chanoine de Bayeux, donne à Richard, doyen, et au chapitre, trente sols manceaux de rente à prendre sur ses maisons situées à Saint-Sauveur, dont jouiront ses successeurs dans la prébende de Cartigny. (Le sceau brisé.)

N°. 9. Jugement rendu par Gillebert Custode, maître Jehan de Beaumont et Richard Boistard, délégués du Saint-Siége, pour terminer un différent qui existait entre les chanoines de Bayeux et Robert de Ver, d'une part, et entre Jourdain, fils de Barthélemy, de l'autre part, au sujet d'une maison appartenant audit Jourdain, que Robert de Ver tenait du chapitre. (Cette maison était située près de l'église Saint-Etienne-de-Bayeux, entre la rue de Glatigny et la maison de Hugues de Bellay.) Lesdits délégués condamnèrent Robert de Ver à donner quatre livres dix sols tournois audit Jourdain et à porter jusqu'à six sols tournois le cens ou rente de cette maison, dont il n'avait payé jusqu'alors que deux sols d'Anjou au chapitre. (Les sceaux sont brisés.)

N°. 10. Thomas d'Amfréville, chanoine de Bayeux, donne au chapitre les maisons qu'il possédait dans la ville, à charge de lui faire une rente de quinze sols, monnaie courante

pendant sa vie, et à condition que tous les fruits et redevances que le chapitre tirera de ces maisons sera distribué le jour de sa mort, au curé, aux chanoines et aux clercs du chœur, qui feront ses obsèques et diront la messe au grand autel de la cathédrale. (Le sceau brisé.)

N°. 11. Thomas, évêque de Bayeux, et le chapitre, déclarent que Ranulf de Martragny, chanoine, a donné, avec leur consentement, à Ambroise de Syroie, diverses pièces de terre à Audrieu, à charge de redevances en froment, orge, pain, poules et œufs. (Les trois sceaux brisés.)

N°. 12 Richard de Verolles donne au chapitre de Bayeux deux gerbes de la dîme de son fief *de Campo Alnufi*, situé dans la paroisse de Verolles, ainsi que tout le tennement que Thomas Le Cointre tenait de lui dans la même paroisse pour vingt deniers et un chapon. Ledit Thomas devait encore, en outre, donner audit chapitre deux sols tournois d'aumône *vel uno Niso* (*). (Le sceau est brisé.)

N°. 13. Thomas Loisel, du consentement de Thomas, évêque de Bayeux, donne à l'église Notre-Dame de cette ville, en l'année 1232, le tennement situé près du nouveau moulin de Lévêque, ainsi que quatorze boisseaux de froment de rente, mesure de Cerisy, afin de célébrer dans ladite église une messe pour l'ame de Gautier Pijon, chanoine de Bayeux. Cette charte est revêtue de son sceau. (Planche 18, fig. 36.)

N°. 14. Bertrand Le Métayer, du consentement de Thomas, évêque de Bayeux, donne, en 1232, à l'église Notre-Dame de cette ville, un tennement à Cerisy, ainsi que trois quartiers de froment et autres redevances, pour y célébrer une messe pour l'ame du même Gautier Pijon, chanoine. (Le sceau brisé.)

N°. 15. Richard La Pie, d'Audrieu, vend, en 1232, avec le consentement du chapitre, à Gilbert de Say, ainsi qu'à Guillaume Bonnet, le jeune, chanoines de Bayeux, exécuteurs testamentaires de Guillaume Bonnet, ancien chanoine,

(*) Le mot *Nisus* est souvent employé dans les prestations en argent, notamment dans le testament de Guillaume de Gisors, chevalier, inséré dans le cartulaire de Pontoise : *Item cum Robertus et frater suus scutiferi mei singulis debeant michi annis unum Nisum, volo et concedo quod loco hujus Nisi solvant annuatim unum par cirothecarum valore sex sol, sol parisiensis.*

une pièce de terre à Audrieu, qui relevait dudit chapitre, etc. (Le sceau brisé.)

N°. 16. Eudes de Rue Jugan, d'Audrieu, donne et cède, en 1233, à Pierre Poite, pour son service et son hommage, deux pièces de terre à Audrieu, et reçoit en outre dix livres dix sols tournois pour cette concession. (Le sceau brisé.)

N°. 17. Thomas La Pie, du consentement d'Odon ou de Eudes, doyen du chapitre de Bayeux, donne, en 1233, une pièce de terre à Audrieu, qui relevait dudit chapitre, ainsi que d'autres redevances, pour servir à l'obit de Guillaume Bonnet, ancien chanoine. (Le sceau est en partie brisé.)

N°. 18. Jean de Ver donne et cède à Marguerite d'Irlande, en 1234, une maison située à Bayeux, rue de Glatigny, entre celle de feu Robert de Ver, chanoine, et celle de Richard Le Gras, à charge de service personnel et de quatre sols tournois de rente, et il reçoit, en outre, quinze livres tournois de ladite Marguerite. (Le sceau brisé.)

N°. 19. Jean, fils de Goscelin, fils d'Adie, confirme, en 1234, une fieffe faite par son père à Nicolas de Maison, bourgeois de Bayeux, d'une maison située dans la rue dite Sous-les-Murs, entre les maisons de Nicolas La Pie et de Sellon de Montdesert, à charge de redevances ou l'équivalent en monnaie courante. (Le sceau brisé.)

N°. 20. Goscelin, dit Le Chauve, citoyen de Bayeux, à l'instigation de Jean d'Arry, chanoine de Bayeux, donne à l'église de cette ville, en 1234, 1°. la maison que Henri Bellay tenait de lui et qui était située entre celle du chanoine Garnerin de Villefort et celle que Robert de Ver tenait du chapitre; 2°. une autre maison qu'Alain Bellay tenait également de lui dans le fief du seigneur de Tancarville, chanoine de Bayeux; et pour ces deux donations, il reçoit douze livres tournois du chanoine Jean d'Arry. (Le sceau brisé.)

N°. 21. Pierre Poite, bourgeois de Caen, vend, en 1235, à Gillebert de Say et à Guillaume Bonnet, chanoines de Bayeux, avec le consentement d'Eudes, doyen du chapitre, deux pièces de terre à Audrieu, qu'il tenait de Eudes de Rue Jugan, d'Audrieu. (Le sceau brisé.)

N°. 22. Robert des Isles, clerc, donne et cède à Jean de Magny, en 1236, à charge de service et hommage, la moitié d'une maison en commun avec Richard, fils de Jean Le Gay, laquelle est située rue Saint-Jean-Baptiste, entre celle d'Agnès, fille de Graverend de Saint-Martin. (Le sceau brisé.)

N°. 23. Eudes, doyen de Bayeux, donne au chapitre, en 1236, toutes les terres qu'il tenait en fief héréditaI dans la paroisse de Vaux-sur-Aure, dépendantes de Guillaume Couvin, chevalier, et il reçoit du chapitre cinquante livres tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 24. Guillaume Couvin confirme et ratifie, en 1236, la donation faite au chapitre de Bayeux par Eudes, son doyen. (Le sceau brisé.)

N°. 25. Guillaume de Karon, fils de Robert de Karon, du consentement de Robert, son frère aîné, donne et cède, en 1240, à Henri Bracheguerre, prêtre, pour son service et son hommage, une maison située rue du Glatigny, à Bayeux. (Le sceau brisé.)

N°. 26. Henri, fils de Pierre Renouf, et Garnerin, son frère, donnent et cèdent à Pierre Heute, en 1242, une maison à Creully, située entre celle de Richard d'Oriol et celle de Raoul Le Coq : le tout à charge de service et d'hommage. (Les trois sceaux sont brisés.)

N°. 27. Herbert, doyen de Bayeux, et le chapitre, vendent et cèdent en fief héréditaI à Jean de Loraille, en 1242, une acre de terre située à la Perruque, dans la paroisse de Renchy, ainsi que d'autres terres à Agy, à charge de diverses redevances, pour servir à l'obit de Thomas d'Amfréville, chanoine de Bayeux. (Les sceaux brisés.)

N°. 28. Richard, dit Le François, clerc, fils de Guillaume Le François, de Bayeux, cède, en 1243, à Guillaume Guerest, une pièce de terre, paroisse Saint-Laurent-de-Bayeux, à charge de service, d'hommage et de diverses redevances. (Le sceau brisé.)

N°. 29. Jean de Tilly, fils de Roger Le Vavasseur, du consentement de Thomasse, sa femme, donne, en 1244, à Robert, dit Foncé, prêtre et vicaire *in majori ecclesiâ Baiocensi*, une maison dans la paroisse Saint-Laurent, située entre celles de Robert Karon et de Richard de Normandie : le tout à charge de service, d'hommage et de vingt-cinq livres tournois. Cette charte est revêtue du sceau de Jean Le Vavasseur, de Tilly. (Pl. 25, fig. 25.)

N°. 30. Jean de Lorailles, de Renchy, reconnaît devant l'official de Bayeux, en 1244, qu'il a pris en fief héréditaI de Herbert, doyen du chapitre, diverses pièces de terre situées dans la paroisse de Renchy. (Le sceau brisé.)

N°. 31. Michel Morin donne à maître Exupère Du

Bosc, en 1246, un hébergement situé dans la Franche-Rue de Bayeux, qu'il possédait à cause du douaire de Basilie, sa femme. (Le sceau brisé.)

N°. 32. Henri de Bracheguerre, prêtre, vicaire de l'église de Bayeux, déclare, en 1246, que voulant reconnaître la fondation faite par le doyen et le chapitre, d'une messe pour son anniversaire, après sa mort, il leur donne sa maison de la rue de Glatigny, qu'il tenait de Guillaume de Karon. (Le sceau brisé.)

N°. 33. Richard Le Vavasseur donne à Sainte-Marie-de-Bayeux, en 1247, une maison, rue Saint-Jean, que Guillaume Chrétien tenait de lui à charge de diverses redevances, et il reçoit pour cette concession huit livres dix sols tournois des chanoines. (Le sceau brisé.)

N°. 34. Guillaume, fils de Hubert, citoyen de Bayeux, confirme et ratifie, en 1247, la donation d'une maison, rue Saint-Jean, faite à Sainte-Marie-de-Bayeux par Richard Le Vavasseur, son homme-lige. (Le sceau brisé.)

N°. 35. Le doyen et le chapitre de Bayeux cèdent à Geoffroy, dit Le Fèvre, clerc, en 1248, une maison située près de la fontaine Saint-Vigor, entre les hoirs de Goscelin de Ros, d'une part, et ceux de Henri Le Queru, de l'autre, à charge de diverses redevances. (Le sceau brisé.)

N°. 36. Herbert, doyen de Bayeux, déclare, en 1248, que lorsqu'il donna à l'église de cette ville les maisons qu'il avait achetées de Pierre Langlois, bourgeois de Caen, il s'était réservé cent sols tournois de rente sur cette donation; mais qu'il les abandonnait au chapitre après sa mort, à l'exception de vingt sols que ledit chapitre prélevait déjà pour l'obit de l'évêque Raoul Engoulment, son frère. (Le sceau brisé.)

N°. 37. Herbert, doyen, et le chapitre de Bayeux, déclarent, en 1248, que lorsque Jean Hamon ou Haymon, chevalier, leur donna son manoir, situé dans la paroisse Saint-Sauveur, entre les maisons de la prébende de Bretteville et celle de Pierre de Crémone, ils accordèrent audit Jean, deux cent vingt livres tournois, dont cent soixante livres furent payées des deniers de Pierre de Boissey, chanoine et archidiacre, et les autres soixante livres de leurs propres deniers; c'est pourquoi ils accordaient audit Pierre de Boissey la jouissance entière de ladite maison pendant sa vie, et à sa mort on devait prélever dessus une somme de

sept livres tournois, pour être affectée à son obit. (Le sceau brisé.)

N°. 38. Guy, évêque de Bayeux, confirme, en 1248, la donation de Jean Haymon, chevalier, ainsi que les dispositions faites par le chapitre de son église. Le sceau de cet évêque, en cire verte, existe encore, mais il est trop effacé pour être dessiné.

N°. 39. Philippe de Conion donne en fief héréditál à Robert, fils de Hervey, en 1249, un hébergement situé dans la paroisse de Saint-Aubin-de-Vaux-sur-Aure, à charge d'hommage et de redevance en grain, mesure de Vaux-sur-Aure. (Le sceau brisé.)

N°. 40. Raoul, dit Camelard, fils de feu Pierre Camelard, donne, en 1249, une maison à Jean de Tilly, son beau-frère, et à Thomasse, sa sœur, une maison située à Bayeux, rue de Glatigny, tant pour les services qu'ils lui ont rendus que pour soixante livres qu'il devait à sa sœur, pour son mariage. (Le sceau brisé.)

N°. 41. Odon de Saint-Lo, laïque, donne à l'église de Sainte-Marie-de-Bayeux, en 1250, une rente de quinze sols tournois, pour l'obit de Guillaume de Tancarville, à prendre sur une maison située dans la paroisse Saint-Vigor-de-Pont-Sainte-Marie, entre celle de Benoît de La Barre et celle de Jean Bernard. Cette charte est revêtue de son sceau en cire blanche verdâtre. (Pl. 18, fig. 9.)

N°. 42. Richard de Normandie, *Loremarius* (*), cède à Richard La Chèze, en 1250, à charge de service et d'hommage, la troisième partie d'une maison située rue de Glatigny, à Bayeux, dont une partie appartenait à Jean Le Bouchier, archidiacre d'Hyesmes (*in Oximis*), et la troisième partie à Henri Langlois *Loremarius*, auquel il l'avait donnée lorsque ce dernier épousa sa fille Agnès. (Le sceau brisé.)

N°. 43. Guillaume Moille-Pie et Marie la Bouvette, sa femme, donnent au chapitre de Bayeux, en 1250, une maison située dans la rue Sous-les-Murs, de la ville, qu'ils tenaient dudit chapitre, suivant la coutume de Bayeux.

N°. 44. Contrat de la donation précédente, faite la même année devant l'official de Bayeux. (Le sceau brisé.)

(1) Lormier ou Ferronier (*Loromarius*), suivant Ducange, *faber minutorum operum ferrariorum vel æneorum, quæ inserviunt frænis ephippiis et aliis hujus modi.*

N°. 45. Guillaume d'Arry, prêtre, et Robert, son frère, vendent, en 1251, à vénérable homme, Pierre, archidiacre de Bayeux, leur maison située dans la Franche-Rue, pour le prix de trente-cinq livres tournois. (Les sceaux brisés.)

N°. 46. Guillaume Caruel de Dussy, et Richard, son frère, donnent à Saint-Marie-de-Bayeux, en 1251, une pièce de terre à Audrieu, qu'ils tenaient de ladite église, pour en affecter le produit à l'obit de Théobald de Bordel, chanoine de Bayeux.

N°. 47. Richard Le Gay donne à Sainte-Marie ou Notre-Dame de Bayeux, en 1251, une rente de six sols six deniers tournois pour l'obit du même Théobald de Bordel, chanoine de ladite église. (Le sceau brisé.)

N°. 48. Guillaume Moille-Pie et Marie La Bouvette, sa femme, donnent à Notre-Dame de Bayeux, en 1251, la tierce partie d'une pièce de terre à Vaux-sur-Aure, pour célébrer une messe pour le repos de l'ame de Guillaume Arundel, chanoine. (Cette charte était revêtue de leurs sceaux et de celui de la curie de Bayeux, mais tous trois sont brisés.)

N°. 49. Jean de La Haye donne, en 1251, à Nicolas de Villers, pour son service et son hommage, une maison et un jardin de treize pieds de Roy, *pedum regalium*, située dans le champ entre la maison de Guillaume de Tilly et celle qu'il habite. (Le sceau brisé.)

N°. 50. Guillaume Le Truant donne à Notre-Dame de Bayeux, en 1251, pour l'anniversaire de Gilbert de Say, chanoine de cette église, une maison située paroisse Saint-Floxel, entre celle de Jean Hamon et celle de Guillaume de Tilly. Cette charte est revêtue de son sceau.

N°. 51. Richard, fils d'André, prêtre, donne à Notre-Dame de Bayeux, en 1251, une rente de six sols tournois, pour l'anniversaire de Guillaume de Ranville, chanoine de cette église. (Le sceau brisé.)

N°. 52. Jean de Magny vend à Guillaume, dit Vert-Cuisse, en 1251, pour le prix de six livres cinq sols tournois, une rente de dix sols à prendre sur une maison située paroisse Saint-Jean, entre celle de Guillaume Trenche-Mont et celle de Richard Blondel.

N°. 53. Jean de Magny vend, en 1251, à vénérable Raoul *succentor* (1), ou sous-chantre de l'église de Bayeux,

(*) *Id est qui in ecclesiâ post præcentorem, sive principa-*

une semblable rente à prendre sur la même maison. (Le sceau brisé.)

N°. 54. Garin, dit l'Espet ou Lespée, donne au chapitre de Bayeux, en 1251, deux sols tournois de rente à prendre sur sa maison située dans la Franche-Rue.

N°. 55. Nicolas d'Anisy donne à maître Exupère Du Bosc, en 1252, une pièce de terre et un ménage, rue Jourdain-Barthélemy, paroisse Saint-Etienne, à charge de service et d'hommage, ainsi que de quatre sols tournois de rente. (Le sceau brisé.)

N°. 56. Thomasse, femme de Jean de Tilly, fils de Roger Le Vavasseur, confirme, en 1254, la donation d'une maison que son mari fit à Robert, dit Fouette, vicaire de la cathédrale, confirmation qu'elle jure de maintenir sur les saints évangiles. (Les sceaux brisés.)

N°. 57. Martin de Ros déclare, en 1254, qu'il doit hommage à vénérable homme Jean Rustique, chanoine de Bayeux, sain ou infirme et dans quelqu'état qu'il soit, outre deux septiers de froment de rente, pour une maison située dans la rue Coupe-Pié, paroisse Saint-Patrice. (Le sceau brisé.)

N°. 58. Henri Gillebert vend, en 1254, au même Jean Rustique, chanoine, l'hommage que lui devait Martin de Ros, ainsi que quatre septiers de froment, et reçoit pour cette vente trente livres tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 59. Mabile, veuve de Michel Morin, ratifie, en 1255, la vente que ce dernier avait faite à maître Exupère Du Bosc, chanoine de Bayeux, laquelle se composait d'un ménage qui lui était échu par la mort de Clément, son frère.

N°. 60. Roger Le Vavasseur, père de Jean de Tilly, confirme, en 1255, la donation d'une maison, rue de Glatigny, faite par son fils à Robert Fouette, vicaire de la cathédrale. (Le sceau brisé.)

N°. 61. Erneiz, dit Roquet, clerc, fils de Jean Roquet, cède à Garin Fleury, chanoine de Bayeux, en 1255, diverses redevances qui lui étaient dues sur une masure située dans la paroisse Sainte-Marie *de Capella Fossata*. (Le sceau brisé.)

Iem cantorem, subsequenter canendo respondet, vel qui facit officium principaliter in choro sinistro. (Voyez Ducange au mot succentor.

N°. 62. Jean de Magny donne au chapitre de Bayeux, en 1256, une masure, paroisse Saint-Jean, située entre celle de Guillaume Trenche-Mont, prêtre, et une place non bâtie qui appartenait au fils de Robert Blondel. (Le sceau brisé.)

N°. 63. Asceline, femme de Jean de Magny, confirme, en 1256, en présence du doyen de Bayeux, la donation précédente. (Le sceau brisé.)

N°. 64. Le doyen et le chapitre de Bayeux vendent et cèdent, en 1256, à Gillebert Favaches, à titre de fief héréditai, la moitié de leur maison de la rue Saint-Jean, à charge de seize sols tournois de rente.

N°. 65. Pierre Maillard vend et cède à Richard Beaumont, en 1256, une rente de quinze sols manceaux, pour un capital de soixante-sept sols tournois.

N°. 66. Erneiz Roquet, clerc, vend et cède, en 1256, à Garnier Fleury, douze sols tournois, pour douze deniers de rente, à prendre sur une masure, paroisse de Sainte-Marie-des-Fossés, entre la maison Raoul-du-Mont et celle d'Emmelotte, sa mère.

N°. 67. Jean, fils de Philippe de Varigny ou Berigny, prêtre, reconnaît, en 1256, qu'il doit à Mathilde, fille de feu Jean Pochon, diverses redevances sur une maison rue Sartière, paroisse Saint-Laurent. (Le sceau brisé.)

N°. 68. Odon de Saint-Lô donne au chapitre de Notre-Dame-de-Bayeux, en 1257, une rente de neuf sols tournois à prendre sur une maison, paroisse Saint-Vigor-du-Pont-Sainte-Marie. (Le sceau brisé.)

N°. 69. Bertrand Ansgot vend, en 1257, à Garin de Noray, chanoine de Bayeux, pour trente-six sols tournois, trois sols de rente, à prendre sur une maison rue du Champ-Fleury. (Le sceau brisé.)

N°. 70. Guillaume Hains et ses hoirs déclarent, en 1257, qu'il doit au chapitre treize sols tournois de rente pour une masure, paroisse Saint-Floxel, dont le montant est affecté à l'obit de Gilbert de Say, chanoine. Cette charte est revêtue de son sceau.

N°. 71. Guillaume Le Francheis, ou Le François, donne au chapitre, en 1257, une rente de trente-six sols pour l'obit de Robert Le Gamp, chanoine de Bayeux.

N°. 72. Guillaume Govintry, ou Covintry, donne au chapitre, en 1257, diverses rentes qui lui étaient dues sur une

maison rue Saint-Laurent, afin de servir à l'obit de maître Raoul de Chaumont, archidiacre de ladite église. (Le sceau brisé.)

N°. 73. Mathieu, dit Gaupichet, vend à Raoul de Karon, chanoine de Bayeux, en 1258, une pièce de terre chargée de diverses redevances, et reçoit pour cette vente huit livres tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 74. Richard de Normandie, du consentement de Denise, sa femme, vend et cède à Robert Fonce, vicaire de la cathédrale, *totam eschaetam* (*) qui pourrait et devait lui revenir ainsi qu'à sa femme Denise, après le décès d'Alix, veuve de Richard Le Gras, sur un ménage qu'il possédait dans la rue de Glatigny, et dont elle avait eu la troisième partie en dot. Cette charte est revêtue de son sceau. (Pl. 18, fig. 13.)

N°. 75. Thomas Néel, de Magneville, donne et cède, en 1258, à Jean de Crévecœur, pour son service et son hommage, ainsi que pour soixante livres tournois, un ménage qu'il possédait devant la porte de l'église de Magneville, à charge, en outre, de lui faire une rente d'une demi-livre de poivre à la fête de Saint-Michel *de Monte Gargano*. (Le sceau brisé.)

N°. 76. Guillaume de Flossel ou Floxel, chevalier, du consentement de Thomasse, sa femme, vend et cède, en 1259, au chapitre de Bayeux, pour trente-trois livres tournois, deux acres de terre à Audrieu, sur lesquelles le chapitre prélevait déjà quatre sols tournois de rente pour l'obit de Richard de Saint-Amand, ancien doyen de Bayeux. (Le sceau brisé.)

N°. 77. Guillaume, fils de Raoul, Robert Guiscart et Vincent Roberge, vendent au chapitre, en 1259, trois sols de rente qu'ils avaient à prendre sur la dîme de Magneville, que le chapitre avait acheté de Thomas Néel, écuyer. (Les trois sceaux brisés.)

N°. 78. Nicolle, femme d'Odon de Saint-Lô, confirme,

(*) Les diverses acceptions de ce mot de la basse latinité sont aussi variées que la manière de l'écrire : « *Eshoite*, si est « quand héritage descend du côté par la défaute de ché qui « muert n'a nus enfans, ne nul qui de ses enfans soit issus, « si que ses héritages écheoient à son plus prochain parent, « si comme à ses frères ou à ses sœurs, etc. » *Litteræ Guidonis comitis Nivern. an°* 1231.

devant l'official de Bayeux, en 1259, la donation d'une maison dans la paroisse S^te^ ....., faite au chapitre par son mari. (Le sceau brisé.)

N°. 79. Le doyen et le chapitre de Bayeux donnent et cèdent, en 1259, à Raoul Caron, chanoine, une maison rue de Glatigny, que Henri, dit Bracheguerre, jadis vicaire de la cathédrale, avait donnée au chapitre. (Le sceau brisé.)

N°. 80. Odon de Saint-Lô remet au chapitre, en 1259, la maison qu'il tenait de lui à titre de fief hérédital, et reçoit trente livres tournois pour cette concession. Cette charte est revêtue de son sceau. (Planche 18, fig. 9.)

N°. 81. Robert, fils de feu Jean Guscelin, du consentement de son frère aîné et de sa mère Emma, donne au chapitre, en 1260, une rente de onze sols tournois à prendre sur une maison rue Saint-Georges, habitée par Simon Le Ber. (Le sceau brisé.)

N°. 82. Cécile, fille de Guillaume Najou, donne au chapitre, pendant le temps de sa viduité, en l'année 1261, une maison dans la paroisse Sainte-Marie-des-Fossés. (Le sceau brisé.)

N°. 83. Henri Thésart, du consentement de Mathilde Thésart, sa sœur, cède au chapitre de Bayeux, en 1261, quatre pièces de terre à Cahagnoles, dont le revenu devait être distribué aux chanoines et aux clercs le jour de l'obit de Pierre Grente, chanoine. (Le sceau brisé.)

N°. 84. Ansquetil de Bigars, du consentement de sa femme Pétronille, fille de Guillaume de Basanville, écuyer, vend au chapitre de Bayeux, en 1262, *pro communi negocio nostro*, quatre livres quatre sols tournois de rente qui leur étaient dus sur diverses pièces de terre à Basanville. (Le sceau brisé.)

N°. 85. Thomasse, dite de Lousignan, donne au chapitre, en 1262, une rente de sept sols tournois, à prendre sur une maison, rue du Bien-Venu, paroisse Saint-Sauveur, pour l'obit de Jean d'Arry, chanoine. (Le sceau brisé.)

N°. 86. Mathieu Thésart, de Kahaignoles (Cahaignolles), donne au chapitre, en 1262, quinze vergées de terre et autres redevances, pour l'obit de Pierre Giraud, jadis bourgeois de Caen. (Le sceau brisé.)

N°. 87. Mathieu Thésart donne également au chapitre, en 1262, sept sols tournois de rente pour l'obit du même Pierre Giraud.

N°. 88. Richard, dit La Chèze, donne à Robert Fouet, vicaire de la cathédrale, en 1262, une masure rue de Glatigny, paroisse Saint-Sauveur.

N°. 89. Nicolas Saint-Sauveur donne à Robert Fouet, ou Foy, vicaire de la cathédrale, en 1263, huit sols tournois de rente qui lui étaient dus par Robert Karon ou Caron. (Le sceau brisé.)

N°. 90. L'official de Bayeux (*sede vacante anno* 1263), déclare que Mathilde, fille de Jean Pethou, a confirmé entre ses mains la donation qu'elle avait faite au chapitre, de onze sols tournois et autres redevances, à prendre tous les ans sur Jean de Berigny, prêtre, fils de Philippe de Berigny, pour une maison située rue Laitière, à Bayeux. (Le sceau brisé.)

N°. 91. Acte de la donation précédente de Mathilde, fille de Jean Pethou, dont le revenu devait être distribué le jour de l'anniversaire de la mort de Robert de Caen, clerc. (Le sceau brisé.)

N°. 92. Jean Le Bouchier, archidiacre d'Hiexmes, donne, en 1263, à Robert de Foy, vicaire de la cathédrale, une masure qu'il possédait rue de Glatigny, et il reçoit pour cette donation vingt-deux livres tournois. Cette charte est revêtue de son sceau et contre-scel. (Planche 20, fig. 23.)

N°. 93. Jeanne, dite de Caron, vend et cède au chapitre, en 1263, une rente de vingt sols tournois qu'elle avait à percevoir sur une maison du Val-d'Aure, paroisse Sainte-Marie-Madeleine, pour être distribuée le jour de l'anniversaire de Raoul de *Medunta*, jadis chancelier de ladite église de Sainte-Marie-Madeleine.

N°. 94. Robert de Creulet donne, en 1264, pour le mariage de sa sœur Jeanne, avec Hélie, dit le Gemble, trois pièces de terre à Creulet, ainsi que diverses redevances à prendre sur la dîme de cette paroisse. (Le sceau brisé.)

N°. 95. Agnès de La Chapelle, veuve de Henri de Colombières, chevalier, confirme, en 1264, la vente d'une rente faite au chapitre par Ansquetil de Bigart, à prendre sur les biens de Pétronille de Basanville, sa femme, lesquels étaient situés *entre la terre des Hospitaliers de Jérusalem* et autres abornemens décrits dans la charte confirmative. (Le sceau brisé.)

N°. 96. Henri de Grandval donne au chapitre de Bayeux, en 1264, avec le consentement de sa femme, fille de Vincent de Tor, chevalier, une rente d'orge, mesure de Mague-

ville, pour être distribuée le jour de l'anniversaire de la mort de Jean de Tor, jadis archidiacre de Bayeux. (Le sceau brisé.)

N°. 97. Roger Salide, du consentement de ses cinq fils, Exupère, Philippe, Jehan, Martin et Richard, cède au chapitre de Bayeux, en 1264, une pièce de terre à Vaux-sur-Aure, qui lui venait de sa femme Jeanne, nouvellement décédée. (Les six sceaux sont brisés.)

N°. 98. Lettre du vicomte de Caen à Odon II, évêque de Bayeux, pour l'informer que Richard de Blaigny ou Blangy, écuyer, a délaissé devant lui, aux assises de Bayeux de l'an 1264, le droit de patronage de l'église d'Agy aux religieux de Sainte-Barbe-en-Auge et de Saint-Vigor-de-Bayeux.

N°. 99. Jean, fils d'Hamon, chevalier, confesse, en 1264, qu'il a été condamné à libérer le chapitre de Bayeux *de uno Niso* (*) de rente que Jean d'Arry, jadis chanoine, devait à Eudes d'Anisy, *armiger*, et qu'il s'est en outre engagé à payer pour le chapitre ledit *nisus* à la Toussaint jusqu'à la fête Saint-Michel du Mont Gargane, sous peine de vingt-cinq sols tournois d'amende. (Le sceau brisé.)

N°. 100. Guillaume de Blangy vend et cède à Théobald de Verniaco, chanoine de Bayeux, en 1264, la moitié de sa maison, rue *Porta-Arborea*, paroisse Saint-Sauveur, située entre le manoir de la prébende de Saint-Martin jusqu'à celui de la prébende de Castillon. Cette charte est revêtue de son sceau. (Pl. 18, fig. 8.)

N°. 101. Guillaume Escoquart, prêtre, du consentement de son frère Philippe, clerc, et de celui de ses neveux Robert et Guillaume Escoquart, donne et cède au chapitre, en 1265, une rente de cinquante sols tournois pour célébrer divers obits. Voyez le sceau dudit Guillaume. (Planche 20, fig. 22.)

N°. 102. Accord fait, en 1265, entre le prieur de l'église Saint-Vigor-de-Bayeux et celui de Sainte-Barbe-en-Auge, au sujet du patronage de l'église d'Agy.

N°. 103. Odon, dit Coquère, de Vaux-sur-Seulles, se présente (spontanément) devant le chapitre de Bayeux, en 1265, avec les exécuteurs testamentaires de Robert des Ablèges, jadis chanoine de Bayeux, auquel il faisait une rente en froment, et s'engage à la continuer au chapitre. (Le sceau brisé.)

(*) Voyez la note page 182.

N°. 104. L'official de Bayeux déclare, le même jour et an, qu'Odon, dit Coquère, s'est présenté devant le chapitre, et qu'il s'est engagé à lui payer la rente qu'il devait à Robert des Ablèges, chanoine, auquel il l'avait toujours payée pendant sa vie.

N°. 105. Foulques de *Ponte Roondi*, clerc, du consentement de Grégoire de Pontrond, son frère, et de Pétronille de Pressy, veuve de Robert Foulques, leur père, donne au chapitre, en 1266, une maison rue de la Tannerie, pour l'obit de maître S^t^.-Remy, jadis chanoine de Bayeux. Cette charte est revêtue de son sceau. (Planche 18, fig. 6.)

N°. 106. Jean, dit Le Centier, vend au chapitre de Bayeux, en 1267, une rente à prendre sur une masure située paroisse d'Audrieu à Pontrond. Cet acte est revêtu de son sceau. (Pl. 25, fig. 14.)

N°. 107. Thomas, dit Le Dormeur, vend au chapitre, en 1267, une rente de trente-trois sols tournois, à prendre sur une maison rue de la Tannerie, pour servir à l'obit de maître S^t^.-Remy, chanoine de Bayeux. (Le sceau brisé.)

N°. 108. Jean Tyont, clerc, fils de feu Yont de Pont-Sainte-Marie, résigne au chapitre, en 1267, les maisons qu'il tenait en fief dans la paroisse Saint-Vigor, et jure sur les saints évangiles de ne rien réclamer des chanoines pour cette concession. (Le sceau brisé.)

N°. 109. Guillaume de Gournay donne au chapitre, en 1268, une rente de six sols, pour servir à l'obit d'Odon *Villatrix*. Cette donation est revêtue de son sceau en cire verte. (Pl. 18, fig. 2.)

N°. 110. Guillaume de Villers et Aliénore, sa femme, confirment, en 1269, la donation d'une acre de terre faite au chapitre de Bayeux par Mathieu Thésart, de Cahaignolles. (Les sceaux brisés.)

N°. 111. Le doyen et le chapitre de Bayeux déclarent, en 1269, que Thomasse, femme de Guillaume de Floxel, chevalier, autorisée de son mari, a juré sur les saints évangiles qu'elle ne reviendrait jamais sur la donation faite par son mari. (Le sceau brisé.)

N°. 112. Charte de Mathieu Thésart, de l'an 1269, dont la donation a été confirmée ci-dessus par Guillaume de Villers et Aliénor, sa femme. (Le sceau brisé.)

N°. 113. Raoul de Caron, chanoine de Bayeux, donne au chapitre, en 1269, une pièce de terre à Saint-Vigor, ainsi que diverses redevances à prendre sur la dîme de Vaux-

sur-Aure, pour être affectées à l'obit de Henri de Bracheguerre, jadis vicaire de l'église de Bayeux. (Le sceau brisé.)

N°. 114. Vital de Molendin vend au chapitre de Bayeux, en 1270, l'hommage de Germain Tyont, ainsi que diverses redevances, à prendre sur un ménage situé à Longvillers. (Le sceau brisé.)

N°. 115. Le doyen de Bayeux déclare, en 1270, qu'Agnès, femme de Henri Langlois, a juré sur les saints évangiles qu'elle ne reviendrait jamais sur la vente que son mari avait faite à Robert Foy, vicaire de la cathédrale.

N°. 116. Ranulf, dit Le Boulognier, vend au chapitre, en 1270, l'hommage de Germain Tyont, et huit deniers tournois de rente, à prendre sur une masure à Longvillers. (Le sceau brisé.)

N°. 117. Richard de Normandie, du consentement de Denise, sa femme, vend à Robert Foy, prêtre, vicaire de la cathédrale, en 1270, diverses redevances qui lui étaient dues par Richard La Chèze. (Le sceau brisé.)

N°. 118. Philippe, fils de Richard de Normandie, confirme, en 1270, la donation précédente faite par son père à Robert Foy, vicaire de la cathédrale.

N°. 119. Jean Le Machon, du consentement de Geoffroy Le Machon, son frère, vend au chapitre, en 1270, l'hommage de Raoul, prêtre, ainsi que diverses redevances sur un manoir situé à Longvillers. (Le sceau brisé.)

N°. 120. Nicolas dit Le François, fils de Guillaume Le François, de Bayeux, vend au chapitre, en 1270, douze sols tournois de rente et autres redevances pour servir à l'obit de Richard de Clermont, jadis chanoine de Bayeux. (Le sceau brisé.)

N°. 121. Robert, dit Boit-Cervoise, du consentement d'Agnès, sa femme, vend à Jean Guenelin, prêtre, une maison qu'il tenait en fief hérédital de Hugues, fils de Richard Briton. (Le sceau brisé.)

N°. 122. Guillaume de Saint-Loup, vicaire de la cathédrale de Bayeux, donne au chapitre, en 1271, un manoir rue Saint-Malo, à charge de divers services religieux.

N°. 123. Thomas Gueroult donne au chapitre, en 1272, les droits honorifiques et les diverses redevances qui lui étaient dus dans les paroisses de Saint-Martin, Saint-Malo et Saint-Sauveur de Bayeux, ainsi qu'à Vaux-sur-Aure. Cette donation est revêtue de son sceau en cire verte, portant un lion rampant au centre.

N°. 124. Germaine, fille de Philippe André, vend au chapitre de Bayeux, en 1272, une rente de dix sols tournois, à prendre sur un ménage assis au marché de Bayeux, *intra Haullas Domini Regis* (*). Cette charte est revêtue du sceau de Raoul Gorrey, sans qu'il en soit fait mention dans l'acte.

N°. 125. Le doyen et le chapitre de Bayeux donnent en fief hérédital à Thomas Gueroult, en 1272, une maison dans la paroisse Saint-Malo, qui avait été donnée au chapitre par Guillaume de Saint-Loup, vicaire de la cathédrale.

N°. 126. Guillaume Baudart, clerc, vend, en 1272, à maître Jean La Blate, clerc, une rente de seize sols tournois et autres redevances, à prendre *in quodam porprisio* (**), située dans la paroisse Saint-Laurent, et ledit maître Jean La Blate donne, par le même acte, au chapitre de Bayeux, cette rente ainsi que les redevances affectées *in dicto porprisio*. (Le sceau brisé.)

N°. 127. Le prieur et les frères hermites de l'ordre de Saint-Augustin déclarent, en 1272, qu'ils prennent en fieffe laïque de Guillaume Baudart, clerc, *quodam porprisium*, situé dans la paroisse Saint-Laurent, jouxte la grande rue d'une part et le *porprisium* de Jean La Blate, de l'autre. (Le sceau brisé.)

N°. 128. G., doyen de Bayeux, déclare, en 1273, que Richard de Normandie a donné à Robert de Foy, vicaire de la cathédrale, une maison, paroisse Saint-Etienne, qui lui venait de sa femme Denise. Cette déclaration est revêtue du sceau et contre-scel du doyen, en cire brune. (Planche 20, fig. 27 et 28.)

N°. 129. Robert Belanger vend au chapitre, en 1273, une rente de dix sols tournois, pour servir à l'obit de Robert des Ablèges, chanoine de Bayeux.

N°. 130. Patrice, dit Rabel, vend, en 1274, à vénérable Guerrier de Baucelle, ou Vaucelles, chanoine de Bayeux, le manoir qu'il possédait dans la paroisse Saint-Etienne. (Le sceau brisé.)

(*) *Haulla pro Halla, Domus, aula, palatum.* Cette même expression se trouve employée dans une charte de l'abbaye de Saint-Vandrille, de l'an 1267 : « *Intra Haullam Domini abbatis S. Vandregesilli ex unâ parte*, etc.

(**) *Porprisium*, *pourpis*, place ou jardin entouré de murs ou fossés.

N°. 131. Guillaume Du Marais vend au chapitre, en 1275, toute la dîme des paroisses de Christot et d'Audrieu, ainsi que tous les droits seigneuriaux qu'il avait dans ces paroisses, et reçoit pour cette concession quarante-six livres tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 132. Mabire, veuve de Maurice de La Forêt, déclare, devant l'official de Bayeux, en 1275, qu'elle a vendu à Robert de Foy, vicaire de la cathédrale, une maison dans la paroisse Saint-Etienne, et jure sur les saintes écritures de de ne pas revenir sur cette vente. (Le sceau brisé.)

N°. 133. Siger, chapelain de Saint-Vincent, déclare à Grégoire, évêque de Bayeux, en 1275, qu'il donne au chapitre sa maison rue de la Tannerie, paroisse Saint-Floxel. (Le sceau brisé.)

N°. 134. Huet de Malrepart et Pétronille, *la nièce au Gourt*, sa femme, vendent, en 1276, au seigneur Guillaume Patrie, chevalier, tout le tennement que Thomas Duclos tenait d'eux dans la paroisse de Mont-Martin. (Cette vente est écrite en français. Les deux sceaux sont brisés.)

N°. 135. Hélie Jugan, d'Audrieu, vend au chapitre, en 1277, une rente à prendre sur une maison située à Audrieu, rue Jugan, jouxte le fief de Cully, d'une part, et celui de Fontaine, de l'autre, ainsi que d'autres redevances à prendre dans le vignoble d'Audrieu, jouxte le fief de Burnonville. Cet acte est revêtu de son sceau en cire verte. (Pl. 18. fig 14.)

N°. 136. Cécile, femme de Guillaume de Molendin, fille de Geoffroy Le Vavasseur, assistée de son mari, jure sur les saintes écritures, en présence de l'official de Bayeux, en 1277, qu'elle confirme la vente faite au chapitre par son mari, d'une rente de huit sols tournois à prendre sur trois vergées de terre *in crota Anglorum*, dans le clos ou jardin des Anglais.

N°. 137. Robert Du Marais vend à Jean Karentan, de Saint-Pélerin, en l'année 1277, diverses redevances à prendre dans la paroisse de Saint-Pélerin.

N°. 137 (*bis.*) Lettres-patentes de Philippe III, dit le Hardi, de l'an 1277, portant amortissement des droits du roi pour les biens du prieur et des frères de la Maison-Dieu de Bayeux.

N°. 138. Robert Néel de Surrehain, vend et cède, en 1278, à Robert Binet, citoyen de Bayeux, et à Alix, sa

femme, vingt-trois boisseaux de froment de rente et autres redevances à prendre dans cette paroisse. (Le sceau brisé.)

N°. 139. Geoffroy Le Sueur, du consentement d'Agnès, sa femme, cède, en 1278, à Robert Binet, citoyen de Bayeux, ainsi qu'à Jeliotte, sa femme, une pièce de terre à Surhain, pour soixante-cinq sols tournois et autres redevances.

N°. 140. Guillaume de Molendin, du consentement de Cécile, sa femme, vend au chapitre, en 1278, une rente à prendre sur des terres à Audrieu, dans le clos des Anglais, qui provenaient de son mariage avec ladite Cécile.

N°. 141. Guillaume de Saint-Lô, de la paroisse de Mont-Martin, vend, en 1278, à Guillaume Patrix, chevalier, diverses redevances en grain, etc. (Le sceau brisé.)

N°. Roger de Flaguerie, écuyer, du consentement de son frère Richard, recteur de l'église de Sainte-Marguerite-de-Dussy, donne au chapitre de Bayeux, en 1278, une rente en orge à prendre sur la dîme de Dussy. (Le sceau brisé.)

N°. 143. Ratification de la donation précédente.

N°. 144. Le même Roger Flaguerie donne, en 1279, une autre rente en orge au chapitre, à prendre également sur la dîme de Dussy.

N°. 145. Ratification de cette dernière donation par Théophanie, femme de Roger Flaguerie. (Le sceau brisé.)

N°. 146. Guerrier de Rautel, chanoine, donne, en présence de l'official de Bayeux, en 1279, à Réginald de Genneville, clerc, tous les droits qu'il pouvait avoir dans les paroisses de Fontenailles, de Manvieux, de Vaux-sur-Aure, de Subles, de Christot, ainsi qu'un manoir et ses dépendances à Epinay-sur-Odon, et un autre manoir à Saint-Sauveur-de-Bayeux. (Le sceau brisé.)

N°. 147. Jean, dit Guivelin, prêtre, donne, en 1279, aux clercs qui disent la messe de la Vierge dans la cathédrale de Bayeux, une maison dans la paroisse Sainte-Marie-des-Fossés, à charge seulement d'y conserver une chambre pour y loger sa sœur Jeanne, tant qu'elle existerait. (Le sceau brisé.)

N°. 148. Richard de Surrain, écuyer, vend à Robert Binet, en 1280, une pièce de terre dans cette paroisse, à charge d'hommage et de diverses redevances.

N°. 149. Guillaume Angoulan vend au chapitre, en 1280, diverses rentes et redevances à prendre sur des héritages auprès de *Vieux-Pont*, dans la paroisse de Vaux-sur-Seulles.

N°. 150. Cécile, veuve de Philippe Roger, vend, en 1280, à maître Landry de Lorrières, chanoine de Bayeux, toutes les redevances qu'elle avait à percevoir dans la paroisse Saint-Floxel de cette ville. Cette vente est revêtue de son sceau en cire verte. (Planche 25, fig. 20.)

N°. 151. Agnès de Caen, de la paroisse de Formigny, vend, en 1280, à Robert, fils de Robert Binet, citoyen de Bayeux, et à Alix, sa femme, une pièce de terre à Surrain. (Le sceau brisé.)

N°. Baudouin Bossart, fils de Richard, et Mathilde, sa femme, prennent en fief du chapitre, en 1281, *une échope située entre les piliers de l'église de Bayeux* et la maison où se tient le chapitre. (Le sceau brisé.)

N°. 153. Guillaume Lespée, de Saint-Sauveur-de-Bayeux, reconnaît devant la vicomté de cette ville, en 1282, qu'il doit à Renou Paen quarante sols tournois pour *une robe qu'il a acheté de lui par marchier.*

N°. 154. Jeanne, femme de Robert Le Roi, jure devant le vicomte de Bayeux, en 1282, qu'elle ne mettra aucun empêchement, pour raison de son mariage ou de son douaire, au paiement de vingt sols de rente que le chapitre devait percevoir sur un hébergement situé paroisse Saint-Symphorien-de-Bayeux.

N°. 155. Jean de Hotot, clerc, échange, en 1282, avec Réginald Le Correyeur, huit sols tournois de rente contre diverses redevances à prendre sur une pièce de terre à Saint-Vigor-le-Grand. (Le sceau brisé.)

N°. 156. Roger Flaguerie, écuyer, du consentement de son frère Richard, recteur de Sainte-Marguerite-de-Dussy, donne au chapitre, en 1282, quatre septiers d'orge de rente. etc., etc. (Le sceau brisé.)

N°. 157. Ratification de la précédente donation par Théophanie, femme de Roger Flaguerie.

N°. 158. Le doyen et le chapitre de Bayeux vendent, en 1282, à Etienne, fils de Mathieu, une maison située dans la paroisse Sainte-Marie, à charge de diverses redevances.

N°. 159. Gervaise, fille de feu Henri de Flaguerie, donne au chapitre, en 1282, une rente d'orge à recevoir de son frère Roger de Flaguerie, et à percevoir sur toute la dîme de Dussy. (Le sceau brisé.)

N°. 160. Lucie, femme de Guillaume d'Hermanville, écuyer, confirme devant l'official de Bayeux, en 1282, la

vente faite au chapitre par son mari, de diverses redevances qu'il percevait sur la dîme de Dussy.

N°. 161. Jean de Mara, prêtre, et Thomas de Mara, son frère, vendent, en 1282, à Durand, d'Audrieu, diverses rentes et redevances à Audrieu, qui leur étaient dues par Thomas Lecouturier. (Les sceaux brisés.)

N°. 162. Jean Yvon prend en fief et hommage de Henri de Magny, en 1283, une masure avec ses dépendances, située *in vico de Porta Arborea*. Cet acte est revêtu de son sceau en cire verte.

N°. 163. Jeanne, femme de Raoul Buscar, déclare devant la vicomté, en 1283, qu'elle ne mettra aucun obstacle, pour raison de son mariage, à la vente que son mari a faite au chapitre de Bayeux. (Le sceau brisé.)

N°. 164. Jean de Hotot, clerc, vend au chapitre, en 1283, une rente de deux sols tournois, qui lui était due par Nicolas Boit-Cervoise, sur un manoir situé rue Froide, paroisse Saint-Symphorien. Cette vente est revêtue de son sceau. (Pl. 25, fig. 24.)

N°. 165. Exupère de Caen, de la paroisse Saint-Floxel-de-Bayeux, vend, en 1283, à maître Landry de Lorrières, chanoine, une rente à prendre sur un hébergement de Saint-Floxel. (Le sceau brisé.)

N°. 166. Accord fait devant la vicomté de Bayeux, en 1283, entre maître Soupir Dubois, chanoine, et Guillaume Le Coutelier, au nom de Maheult, sa femme, à cause d'un hébergement que ledit Soupir avait donné en accroissement de dot à sa sœur Maheult, et que celle-ci avait rétrocédé à son autre sœur Emma, femme de Martin d'Oufreville.

N°. 167. Jean, dit Caruel, de Dussy-sur-Seulles, donne au chapitre, en 1284, un ménage situé à Dussy, composé de deux maisons, dont l'une *est couverte en pierre* et l'autre en glui. (Le sceau brisé.)

N°. 168. Roger de Flaguerie vend au chapitre, en 1284, *omnes decimas bladi et* canobi *et lini* (*), ainsi que les droits et redevances qui lui étaient dus dans la paroisse Sainte-Marguerite-de-Dussy. Cette vente est revêtue de son sceau.

(*) *Canobum pro cannabum*, chanvre. Cette même expression se trouve dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Vandrille, tom. 1^er^., page 719. *In decimis lini et canobi.*

N°. 169. Roger de Flaguerie reconnaît et confirme la vente précédente, en exceptant cependant deux septiers d'orge de rente qui étaient dus au seigneur d'Hermanville, sur la dîme de Dussy.

N°s. 170, 171, 172 et 173. Diverses obligations de Richard de Surrain, de l'an 1284, en faveur du chapitre, etc., etc.

N°. 174. Martin Le Porcher vend, en 1285, à Landry de Lorrières, chanoine de Bayeux, une rente à prendre sur une masure située dans la rue Sous-le-Château. (Le sceau brisé.)

N°. 175. Guillaume de Caen, de la paroisse de Saint-Floxel, vend, en 1285, à maître Landry de Lorrières, chanoine de Bayeux, la moitié d'un hébergement situé dans ladite paroisse de Saint-Floxel, près le cimetière de cette église.

N°. 176. Denis Hébert, recteur de l'église de Caron, vend à maître Landry de Lorrières, chanoine de Bayeux, en 1285, une rente de six sols tournois pour un capital de six livres. (Le sceau brisé.)

N°. 177. Robert, fils de Robert des Yvetot, vend à Denis Souhier, prêtre, en 1285, diverses redevances à prendre dans la paroisse Saint-Symphorien. (Le sceau brisé.)

N°. 178. Geoffroy d'Arry, du consentement d'Alix de Payen, sa femme, vend à Denis Souhier, prêtre, pour six livres tournois, dix sols de rente qui étaient dus à ladite Alix.

N°. 179. Nicolas de Meautis, fils de Geoffroy de Meautis, chevalier, confirme, en 1285, une vente de terre située à Vaux, faite au chapitre par Colin Le Cœuf et Laurence, sa sœur. (Le sceau brisé.)

N°. 180. Richard Vimont, clerc, de la paroisse de Magneville, reconnaît, en 1285, devant le vicomte de Bayeux, qu'il doit au chapitre six-vingt et douze livres tournois (132 livres), pour les fruits de la dîme de Magneville.

N°. 181. Acte de la vente faite au chapitre de Bayeux par Colin Le Cœuf et Laurence, sa sœur, du consentement de Basilie, leur mère, laquelle a été confirmée ci-dessus par Nicolas de Meautis.

N°. 182. Le même acte passé et ratifié devant l'official de Bayeux.

N°. 183. Thomas Le Vavasseur et Guillaume Godefroy

prennent en fief et hommage, en 1286, de Robert Binet, citoyen de Bayeux, huit pièces de terre dans le territoire de Surrain, dont les abornemens sont décrits dans l'acte.

N°. 184. Thomas Dupuis, de la paroisse Saint-Symphorien, vend au chapitre, en 1286, cinq sols de rente pour un capital de cinquante sols tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 185. Henri Castillon vend au chapitre, en 1286, trois sols de rente pour trente sols tournois de capital. (Le sceau brisé.)

N°. 186. Martin Le Porcher reconnaît, en 1286, devant la vicomté, qu'il a vendu à monseigneur Landry de Lorrières, chanoine de Bayeux, pour quarante sols tournois, un ménage assis en la paroisse Saint-Sauveur. (Le sceau brisé.)

N°. 187. Maurice Le Sens, de Renchy, du consentement d'Alix, sa femme, vend au chapitre, en 1286, un ménage à Renchy, pour dix livres tournois.

N°. 188. Guillaume Le Bon, de Cartigny, vend au chapitre, en 1286, pour une somme de six livres trois sols tournois, une rente de douze sols. (Le sceau brisé.)

N°. 189. Jean de *Ingronia* donne au chapitre, en 1286, une rente de trois sols tournois, pour l'obit de Gilles, vicaire de la cathédrale de Bayeux. (Le sceau brisé.)

N°. 190. Accord fait par le bailly de Caen, en 1286, entre le chapitre de Notre-Dame-de-Bayeux et Guillaume d'Hermanville, au sujet d'une portion de la dîme de Dussy que ce dernier réclamait à cause de Luce, son épouse, qui en avait toujours eu la jouissance. Cet accord est revêtu du sceau de Guillaume d'Hermanville. (Planche 14, fig. 17.)

N°. 191. Le doyen et le chapitre de Bayeux cèdent, en 1287, à Denis Gervais, chapelain de la cathédrale, la grande chambre qui dépendait de la prébende de Cartigny, à charge de quatre livres de rente.

N°. 192. Jean de Calance, de Trévières, du consentement de Denise, sa femme, vend au chapitre, en 1287, pour 87 livres tournois, une rente de sept livres à prendre sur un pré situé à Trévières. (Le sceau brisé.)

N°. 194. Guillaume, dit Lisleman, prêtre, vend, en 1287, à Robert Foy, vicaire de Bayeux, 22 sols six deniers tournois de rente à prendre sur une maison, rue Bienvenu. (Le sceau brisé.)

N°. 195. Bernard et Ranulf Vigier, clercs, vendent, en 1287, à Raoul Piguerre et à Crispine, sa femme, pour deux cents livres tournois, un manoir qui leur était échu par la succession de maître Pierre Vigier, chanoine.

N°. 196. Durand, d'Audrieu, du consentement d'Agnès, sa femme, vend au chapitre, en 1287, pour dix livres tournois, diverses redevances dues à Audrieu, qu'il avait achetées de Jean et de Thomas de Mara, frères. Cette vente est revêtue de son sceau en cire verte. (Planche 18, fig. 3.)

N°. 197. Robert Binet, fils Robert, citoyen de Bayeux, et Alix Gueroult, sa femme, donnent au chapitre, en 1288, une rente de huit livres dix sols pour leur obit, à prendre sur huit pièces de terre à Surrain. Cette donation est revêtue de leur sceau en cire jaune. (Pl. 18, fig. 26 et 27.)

N°. 198. Guillaume Foulques vend au chapitre, en 1288, pour le prix de trente-six sols tournois, une rente de deux sols qui lui était due par Lucas de Bernières, sur une maison à Bayeux. Cette vente est revêtue de son sceau.

N°. 199. Alexandrine, femme de Guillaume Foulques, jure devant l'official de Bayeux qu'elle ne réclamera rien, pour raison de son mariage, sur la vente précédente faite par son mari. (Le sceau brisé.)

N°. 200. Alain, de Saint-Ouen, vicaire de l'église de Bayeux, donne au chapitre, en 1288, dix sols tournois de rente pour augmenter son obit. (Le sceau brisé.)

N°. 201. Geoffroy Conseil, de la paroisse Saint-Maclou, vend à Alain de Saint-Ouen, vicaire de Notre-Dame-de-Bayeux, en 1288, une rente de cinq sols pour le prix de soixante sols tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 202. Jean, de Saint-Ouen, du consentement de Nicole, sa femme, vend, en 1268, à Alain de Saint-Ouen, prêtre, vicaire de Notre-Dame, une rente de quinze deniers, pour quinze sols tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 203. Guillaume Bence vend au chapitre, en 1288, pour le prix de cent dix sols tournois, une rente de dix sols tournois et autres redevances à prendre à Audrieu. (Le sceau brisé.)

N°. 204. Sellegros Vassal et Jehanne, sa femme, prennent en fieffe, de Robert Binet, vicaire de Bayeux, un ménage à Surrain, à charge de diverses redevances, etc. (Le sceau brisé.)

N°. 205. Louis Le Carpentier et Ameline, sa femme,

vendent au chapitre, en 1288, une pièce de terre à Audrieu, pour le prix de quatre livres dix sols tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 206. Roger Le Blay, de la paroisse Saint-Julien-de-Caen, ainsi que Richard Rope, son frère, et Denise sa femme, vendent au chapitre, en 1288, pour le prix de soixante-douze livres tournois, un ménage assis à Saint-Sauveur-de-Bayeux. Cette vente est revêtue de leur sceau en cire verte.

N°. 207. Guillaume Cornet et Cécile, sa femme, vendent, en 1288, à Robert Foy, prêtre, vicaire de Notre-Dame-de-Bayeux, une maison paroisse Saint-Sauveur. Cette vente est revêtue de leurs sceaux.

N°. 208. Etienne de Lorris, dit Le Gastinier, clerc, reconnaît, devant la vicomté, en 1289, qu'il doit au chapitre cinquante livres tournois pour certains droits réclamés par lui.

N°. 209. Alain de Saint-Ouen, vicaire de l'église de Notre-Dame-de-Bayeux, donne au chapitre, en 1289, une rente de treize sols neuf deniers pour augmenter son obit, à prendre sur un ménage *paroisse N.-D. des Fossés dans le chastel de Bayeux.*

N°. 210. Jean de Beauvais et Pierre, son frère, clerc, ainsi que Marguerite, leur sœur, reconnaissent, devant la vicomté, en 1289, qu'ils doivent dix-neuf livres tournois à Ramond Porte et à Jean Rey, sur une maison paroisse Saint-Maclou.

N°. 211. James de Malbec, de la paroisse de Montmartin-en-Graigne, fait un accord, en 1289, avec Guillaume Patris, seigneur de cette paroisse, au sujet d'un membre de fief de Haubert et du droit de mouture à ses moulins. (Les deux sceaux brisés.)

N°. 212. Rogier de la Flaguerie vend au chapitre, en 1289, un ménage assis à Dussy, pour neuf livres tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 213. Germain de La Cambe (*de Camba*), du consentement d'Emma, sa femme, vend à maître Pierre de Loucelles, official de Bayeux, en 1289, une rente de vingt-six sols tournois à prendre sur une maison, paroisse Saint-Maclou.

N°. 214. Richard Bertrand, prêtre, vicaire de l'église de Notre-Dame-de-Bayeux, reconnaît, devant la vicomté de cette ville, en 1290, qu'il a vendu à maître Olivier de Morel,

chanoine, une maison paroisse Saint-Sauveur, pour le prix de soixante-onze livres tournois. Cette vente est revêtue du scel et contre-scel de la vicomté.

N°. 215. Renouf de Surrain, écuyer, renonce, devant la vicomté, en 1290, à tous les droits qu'il pouvait avoir sur les acquets faits par Robert Binet, bourgeois de Bayeux. (Le sceau brisé.)

N°. 216. Pierre, dit Voisin, du consentement de Jean, son fils, vend, en 1290, à Robert Foy, une demi-acre de terre à Molles, pour six livres quinze sols tournois.

N°. 217. Jean Osanne et Marie, sa femme, vendent au chapitre, en 1290, une rente de dix sols, à prendre sur une maison, paroisse Saint-Symphorien, pour le prix de cent dix sols tournois.

N°. 218. Gilles de Cully, clerc, fils de feu Guillaume de Cully, vend, en 1290, à maître Geoffroy de Loches, *succentor*, ou sous-chantre et chanoine, une rente de quatorze sols pour cent sols tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 219. Richard Restout, de Loucelles, vend, en 1290, à Denis Goubier, prêtre, au nom du chapitre, quatre acres de terre, à Loucelles, pour cent huit livres tournois.

N°s. 220 et 221. Etienne de Lorris s'oblige envers le chapitre, en 1290, à lui payer diverses rentes et redevances sur une maison à Saint-Floxel. Cette obligation est en double expédition.

N°. 222. Richard Vimont, clerc, paie au chapitre, en présence du vicomte de Bayeux, en 1290, soixante-dix-neuf livres tournois, à compte sur une somme de *six vingt douze livres* (cent trente-deux livres), qu'il avait reçue dudit chapitre.

N°. Raoul de Noerville vend, en 1291, à maître Philippe Saquespée, une rente de huit sols tournois pour quatre livres quinze sols. (Le sceau brisé.)

N°. 224. Thomas La Louette et Cécile, sa femme, prennent du chapitre, en 1291, une maison à vie, pour vingt sols tournois de rente. (Le sceau brisé.)

N°. 225. André d'Anisy prend en fief hérédital, en 1291, d'Etienne, dit Labbé, de Douvres, une maison à Bayeux, à charge de diverses redevances.

N°. 226. Guillaume, fils de Grégoire d'Ecajeul, vend au chapitre, en 1292, pour le prix de soixante-huit livres quinze sols tournois, diverses redevances en grain, poules,

œufs, etc., à prendre sur des terres situées dans les paroisses des Deux-Jumeaux, de Canteloup et de La Cambe. (Le sceau brisé.)

N°. 227. La même vente passée devant l'official de Bayeux.

N°. 228. Pierre Voisin et Jean, son fils, de Molles, vendent, en 1292, à Robert Foy, vicaire de Notre-Dame-de-Bayeux, une pièce de terre à Molles, pour quatre livres tournois.

N°. 229. Richard de Lanbel reconnaît, en 1292, qu'il doit au chapitre diverses redevances, à cause de la vente que Guillaume et Jean d'Ecajeul, frères, lui ont faite. (Le sceau brisé.)

N°. 230. Robert Foy, ou Fouée, vicaire de Notre-Dame-de-Bayeux, vend, en 1292, à maître Guillaume Le Voleur, ou Le Noleur, chanoine, pour le prix de quatre-vingt-dix livres tournois, toutes les maisons qu'il avait rue de Glatigny. (Le sceau, en cire rouge, est en partie brisé.)

N°. 231. Philippe de La Basoignière et Guillaume, son frère, clercs de la paroisse de Colombières, vendent, en 1292, à Robert Foy, vicaire de Notre-Dame, diverses redevances, ainsi qu'une livre de poivre de rente, pour soixante livres tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 232. Robert Binet, du consentement d'Alix, sa femme, vend au chapitre, en 1293, une rente de cinquante sols tournois que lui faisait Sellegros-Vassal, sur un ménage à Surrain.

N°. 233. Sentence rendue à l'officialité de Bayeux, en 1293, par laquelle Guillaume d'Hermanville reconnaît que le patronage de Saint-Vigor-d'Agy appartient de droit aux prieur et religieux de Sainte-Barbe.

N°. 234. Jean Gabriel, ainsi que Jean Le Mercier et Alix, sa femme, de la paroisse de *Saint-Souppric*, près Bayeux, vendent, en 1293, à maître Guillaume Le Voleur, chanoine, une pièce de *cortil*, ou jardin, située près du manoir dudit chanoine.

N°. 234 (*bis.*) Lettres-patentes de Philippe IV, dit le Bel, données à La Folie de Lyon, (*datum apud Folleyam in Leonem*), en 1293, portant amortissement de ses droits pour les biens du prieur et des frères de la Maison-Dieu de Bayeux.

N°. 235. Pierre Ambout et Jeanne Boit-Cervoise, sa femme, vendent au chapitre, en 1294, un ménage dans la

paroisse Saint-Symphorien, pour le prix de vingt-huit livres tournois. (Les sceaux brisés.)

Nos. 236 et 237. Guillaume d'Ecajeul, écuyer, fils de Grégoire d'Ecajeul, de Trévières, confesse devant l'official de Bayeux et devant la vicomté, en 1294, qu'il a vendu au chapitre, avec le consentement de son père et de son frère Jean, diverses redevances, à prendre sur des terres à La Cambe et aux Deux-Jumeaux, et entr'autres sur six vergées situées *dans les Houlegates* de cette dernière paroisse. (Le sceau brisé.)

No. 238. Le sous-doyen et chanoine de Bayeux donne au chapitre, en 1294, une rente de cent sols tournois, à prendre sur la maison du chanoine d'Auray, pour l'obit dudit chanoine. (Le sceau brisé.)

No. 239. Jean d'Ecajeul, fils de Grégoire, confirme, en 1294, la vente faite au chapitre par son frère Guillaume, et ajoute encore quelques autres donations dans la paroisse des Deux-Jumeaux. (Le sceau brisé.)

No. 240. Maître Jean Du Plessis, clerc, cède au chapitre, en 1294, tous les droits qu'il avait sur le fief de Lyon, *dit de Oystreham*, ainsi que sur celui que le chapitre avait acheté de Richard et de Jean de Saint-Germain. (Le sceau brisé.)

No. 241. Richard et Jean de Saint-Germain vendent au chapitre, en 1294, pour le prix de cinquante-trois livres quinze sols quatre deniers de Tours, cinq acres de terre à Lyon et autres redevances, ainsi que l'hommage de Thomas Le Héricy, et diverses rentes que ce dernier leur devait. (Les sceaux brisés.)

No. 242. Olivier, archidiacre et chanoine de Bayeux, donne au chapitre, en 1294, cent sols de rente pour augmenter la prébende de Sainte-Honorine-du-Fay, qu'il avait obtenue dudit chapitre. (Le sceau brisé.)

No. 243. Denis de Lavardin, archidiacre de Bayeux, donne au chapitre, en 1294, cent sols de rente, pour améliorer sa prébende de Castillon. (Le sceau brisé.)

No. 244. Robert Foué, ou Foy, prêtre, vicaire de Notre-Dame-de-Bayeux, donne au chapitre, en 1294, les biens qu'il avait acquis de Nicolle de La Bassonnière, pour augmenter l'obit de Raoul Langevin et de ses prédécesseurs.

No. 245. Le même Robert Foy donne au chapitre, en

1294, pour le salut de son ame et de celles de Guillaume et de Jeanne, ses père et mère, une pièce de terre à Molles, qu'il avait achetée de Pierre Voisin.

N°. 246. Jean-Pierre Fontaines vend, en 1295, à madame Jehanne, dame de Montmartin, diverses redevances, à prendre dans cette même paroisse. (Le sceau brisé.)

N°. 247. Le doyen et le chapitre, du consentement de Geoffroy, sous-chantre et chanoine, cèdent à maître Ferrières, chanoine, en 1295, dans le territoire de la prébende de May, deux cent vint-deux pieds, pour augmenter sa prébende, à charge de trente sols tournois de rente.

N°. 248. Guillaume Foulques abandonne, en 1296, au chapitre de Bayeux, tous les droits qu'il avait sur un ménage situé paroisse de La Madelaine, et reçoit cinquante sols pour cette concession. (Le sceau brisé.)

N°. 249. Renouf, Robert et Richard Le Forrier, frères, délaissent au chapitre, en 1296, un emplacement appelé *La Sope* (*), dans la paroisse Saint-Sauveur-de-Bayeux. (Le sceau brisé.)

N°. 250. Raoul Pigneray, de Cussy, reconnaît, devant le vicomte de Bayeux, en 1297, qu'il doit à sa fille Pétronille, veuve de Guillaume Duchâtel, soixante septiers de froment, qu'elle avait eus en mariage, etc., etc. (Le sceau brisé.)

N°. 251. Alain de Saint-Ouen, vicaire de Notre-Dame-de-Bayeux, donne au chapitre, en 1297, diverses redevances, à prendre sur un manoir paroisse Saint-Laurent.

N°. 252. Jean Le Peley prend en fieffe du chapitre, en 1298, une *sope* qu'il possédait à côté de la maison du chapitre, jouxte d'un côté la sope que Baudouin Bellard tient d'eux et la sope de Jehan Paillot. Cette fieffe est faite à raison de cinquante sols tournois de rente.

N°. 253. Copie du même acte en latin, passé devant l'official de Bayeux.

N°. 254. Raoul Pigneray-le-Viel, de Cussy, ainsi que Jeanne, sa femme, reconnaissent, en 1298, qu'ils doivent à Guillaume Cordèle, chanoine, quarante sols tournois de rente, à prendre sur un manoir de la Franche-Rue. (Le sceau brisé.)

(*) Du mot de la basse latinité *soppa*, ou *schappa*, échoppe ou boutique.

Nos. 255, 256 et 257. Divers actes de Michel Baudouin et de Roberge, sa femme, passés en la vicomté, en 1298, par lesquels ils donnent à Guillaume Cordèle, chanoine, un ménage assis dans la Franche-Rue, à charge de quatre livres tournois de rente.

No. 258. Aveu de Pierre Le Caretier, de l'an 1298, qu'il tient par hommage, du chapitre, une maison située paroisse Saint-Patrice.

No. 259. Raoul Pigneray, de Cussy, reconnaît, devant Nicole Plaisance, garde du seel des obligations de Bayeux, qu'il a donné, en 1299, à monseigneur Guillaume Cordèle, chanoine, six livres de rente sur un manoir assis à Saint-Sauveur.

No. 260. Thomas de Beaumont, prêtre de Notre-Dame-de-Bayeux, vend à maître Olivier de Marnil, chanoine-archidiacre, une rente de cinq sols, pour soixante sols tournois, (en 1299.)

No. 261. Guillaume Duchâtel, bourgeois de Bayeux, fils de Guillaume, donne à Guillaume Cordèle, chanoine, en 1299, un manoir paroisse Saint-Sauveur.

No. 262. Guillaume Cordèle, chanoine de Bayeux, prend en fieffe, en 1299, de Pétronille, *déguerpie*, ou veuve de Guillaume Duchâtel, un manoir qu'elle tenait à vie, et dont la propriété devait revenir audit chanoine.

No. 263. Soupir Salide et Agnès, sa femme, vendent à Guillaume Cordèle, chanoine, en 1299, trois sols quatre deniers tournois de rente qu'ils avaient à prendre sur un ménage à Saint-Sauveur.

No. 264. Le doyen et le chapitre de Bayeux donnent en fieffe, en 1300, à maître Guillaume Cordèle, chanoine, les maisons que le chapitre possédait dans la Franche-Rue, à charge de trente-cinq sols tournois de rente.

No. 265. Maître Guillaume Cordèle, chanoine et official de Bayeux, déclare, en 1300, que le chapitre a droit de prendre sur son manoir de Froide-Rue, une rente de quatre livres trois sols deux deniers tournois.

No. 266. Laurent de Saint-Pierre, écuyer, donne au chapitre, en 1300, une rente de six livres tournois, pour s'acquitter de toutes les redevances qu'il était tenu de lui faire.

No. 267. Roger Le Pletor prend en fieffe du chapitre, en 1301, un emplacement dans la paroisse Saint-Symphorien, jouxte la place *Pend-Larron*.

N°. 268. Basile, fille de Jehan Briant, prend en fieffe, la même année, un autre emplacement également borné par la place Pend-Larron.

N°. 269. Colin Adam prend en fieffe, en 1301, de maître Roger Martin, clerc, une pièce de terre à Castillon, pour quatre livres tournois de rente.

N°. 270. Renouf de Ver ainsi que Pétronille et Denise, ses sœurs, vendent au chapitre, en 1301, un manoir à Saint-Sauveur, pour six livres tournois de rente.

N°. 271. Guillaume Le Contelier vend à Guillaume Cordèle, chanoine, un manoir situé dans la Franche-Rue, pour cent livres tournois.

N°s. 272, 273 et 274. Pièces relatives à une contestation entre Jean de Lorailles, de Renchy, et les héritiers de Jean Le Peley, à cause d'une rente de vingt-un sols que le premier réclamait sur leur maison, dite *Les Sopes*, ou échoppes de l'église de Bayeux, et qu'il abandonne au chapitre de Bayeux, en 1302, moyennant une somme de huit livres tournois.

N°. 275. Enguerrand Manart prend en fief, du chapitre, en 1303, neuf pièces de terre à Creully, à charge de diverses redevances.

N°. 276. Nicole Manart prend également en fieffe, des mêmes, deux pièces de terre à Creully.

N°. 277. Maître Olivier de Marolles, archidiacre et chanoine, du consentement de l'évêque, donne au chapitre, en 1303, cent sols tournois, à prendre sur le manoir de la prébende de Sainte-Honorine-du-Fay, ainsi que toutes les terres et redevances qu'il avait achetées dans les paroisses de Marolles et de Moon, etc., etc.

N°. 278. Lettre de Jean Verretot, bailly de Caen, à Pierre, évêque de Bayeux, de l'an 1304, par laquelle il l'informe de l'accord fait entre les moines et le prieur de Saint-Vigor-de-Bayeux, d'une part, et le couvent de Sainte-Barbe, de l'autre, au sujet du droit de patronage de l'église de Saint-Vigor-d'Agy, vacante par la mort de Simon d'Hermanville, recteur de ladite église.

N°. 279. Onfroy Desmarais et Jehanne, sa femme, prennent en fieffe du chapitre, en 1304, une portion de jardin pour quinze sols de rente.

N°. 280. Laurence, veuve de Jehan Le Brebis, clerc, autrement dit l'*Apothicaire*, *de la paroisse Saint-Sauveur*,

de-Bayeux, prend en fieffe du chapitre, en 1305, un manoir dans cette même paroisse, à charge de six livres cinq sols tournois de rente.

N°. 281. Nicolas Dupont reconnaît, devant la vicomté de Caen, en 1305, qu'il doit à Jean Durand soixante livres tournois pour *vin* vendu et baillé, pour le paiement duquel il affecte son corps et tous ses biens.

N°. 282. Pierre Osbert vend au chapitre, en 1305, vingt-cinq sols de rente, à prendre sur une pièce de terre à Vaux-sur-Aure, et reçoit vingt livres tournois du chapitre.

N°. 283. *Vidimus*, de l'an 1305, par le garde de la prévôté de Paris, des lettres-patentes de Philippe, roi de France, du mois de juillet 1275, adressées au bailly de Caen, portant confirmation de la vente d'un muid de bled, à prendre à Creully, faite au chapitre par Gilbert Corbet. (Le sceau brisé.)

N°. 284. Raoul Pigneray, de Cussy, vend au chapitre, en 1306, pour soixante livres tournois *de fieble monnaie*, une rente de vingt-six sols, à prendre sur un ménage assis à Saint-Sauveur-de-Bayeux.

N°. 285. Guillaume Forebarbe vend à maître Guillaume Gordèle, chanoine, en 1306, pour six livres tournois, un ménage situé dans la paroisse Saint-Sauveur-de-Bayeux.

N°. 286. Geoffroy de Gournay et son frère Richard, tous deux clercs, ainsi que Ners, de Saint-Aignan *en Exmois*, prennent en fieffe, en 1307, de Raoul de Chambrain, deux ménages paroisse de la Madeleine, pour soixante sols tournois de rente.

N°. 287. Baudouin Langlois vend au chapitre, en 1307, pour trente-huit livres tournois, *forte monnaie*, une rente de trente-sept sols, à prendre sur une maison à Saint-Floxel.

N°. 288. Colin Du Pont s'oblige, en 1307, à faire une rente de quarante-un sols tournois à Jean de Reviers, pour s'acquitter d'un engagement précédent de soixante livres tournois.

N°. 289. Jehan Le Mercier et Alix, sa femme, de Rupière, vendent au chapitre, en 1308, une rente de douze sols, pour dix livres tournois.

N°. 290. Thomas Benéet et Alix, sa femme, de la paroisse de *Parfourru-Lesquelin*, ainsi qu'Etienne Trencheseu et Tyffaigne, sa femme, de la paroisse de Kahai-

gnolles, reconnaissent, en 1309, qu'ils doivent au chapitre de Bayeux cent vingt-cinq livres dix sols quatre deniers tournois, pour la dîme de Cahaignolles.

N^os. 291 et 292. Guillaume Gueront, clerc, de Magneville, vend au chapitre, en 1309, pour trente livres tournois, six pièces de terre à Magneville, dont les abornemens sont désignés dans ledit acte de vente.

N°. 293. Philippe de La Porte, dit des Jardins, prend en fieffe du chapitre, en 1310, un ménage à Saint-Patrice, pour vingt sols tournois de rente.

N°. 294. Lettre de Thomas de Bursy, lieutenant du vicomte de Bayeux, pour une rente due au chapitre (en 1310.)

N^os. 295 et 296. Renard de La Motte, clerc, et Jehanne, sa femme, échangent, en 1310, diverses pièces de terre avec Richard Le Vilain, et Jehanne jure sur les saints évangiles de ne rien demander pour ses droits sur cet échange.

N°. 297. Jourdain, fils de Guillaume Jourdain, prend en fief et hommage, en 1311, de Philippe Jourdain, son frère aîné, tout ce qui lui revenait de l'héritage de son père, à charge de quarante sols tournois de rente.

N°. 298. Guillaume Le Blanc, clerc, de La Cambe, vend au chapitre, en 1311, pour soixante-dix sols tournois, une mesure de froment de rente dans ladite paroisse.

N°. 299. Accord fait en la vicomté, en 1311, entre le chapitre, d'une part, et Thomas Benéet et Etienne Trencheseu, d'autre part, au sujet de cent vingt-cinq livres de rente, pour la dîme de Cahaignolles.

N°. 300. Guillaume Le Marchiant et Nicole, sa femme, vendent au chapitre, en 1312, en accroissement de leur rente, six sols et autres redevances annuelles, pour cent cinq sols tournois.

N°. 301. Jean Le Vassal vend aux moines de Saint-Vigor, en 1312, une pièce de terre dans cette paroisse, devant la *chapelle de Sainte-Marie-Egyptienne*, pour le prix de vingt-six sols tournois.

N°. 302. Philippe Jourdain, clerc, de Montmartin, vend à Jean Le Breton, écuyer, en 1312, une rente de quarante sols et diverses redevances, pour vingt-sept livres tournois.

N^os. 303 et 304. Pierre Angoulant et Jeanne, sa femme, donnent en fieffe, en 1312, à Mathieu Amiot, un emplacement près la prébende de Goupillères, à charge d'une rente de vingt sols tournois.

N°. 305. Thomas de Nonnent prend en fief, du chapitre, en 1313, un ménage à Saint-Symphorien, pour cinq sols tournois de rente.

N°. 306. Simon de Beauval, écuyer, et Constance, sa femme, prennent en fief, du chapitre, en 1313, *le franc fief de Mathieu*, qui avait été vendu audit chapitre par Guillaume de Quevrechié, ou Couvrechef; lequel franc fief est tenu par l'évêque de Bayeux, qui jouit de tous les droits, rentes, justice, etc., etc.

N°. 307. Lettre du chapitre de Bayeux, de l'an 1314, pour conserver son droit de patronage et présenter à l'église de Carcagny.

N°. 308. Guillaume, évêque de Bayeux, déclare, en 1314, que maître Guillaume Des Isles, chanoine, s'est engagé devant lui à fournir au chapitre une rente de onze livres tournois, pour augmenter sa prébende.

N°. 309. Pierre Tésart prend en fief, du chapitre, en 1315, une pièce de terre à Cahaignolles, à charge de vingt-huit boisseaux d'orge de rente.

N°s. 310 et 311. Martin Le Fèvre et Thomasse, sa femme, vendent au chapitre, en 1315, diverses rentes et redevances, à prendre à Fresnay et à Rye, et reçoivent du chapitre dix livres tournois provenant des deniers que Robert, ancien évêque de Coutances, leur avait donnés pour l'augmentation de son obit.

N°. 312. Simon De Lisle et Jehanne, sa femme, de la paroisse du *Castellier*, vendent à Raoul de Saint-Clair, en 1315, pour le prix de cent douze sols tournois, une rente de onze sols trois deniers, à prendre sur les biens dudit Raoul, à Montmartin.

N°. 313. Raoul Touroude, dit Dumoulin, vend au chapitre, en 1315, une rente en froment, à prendre à Arromanches.

N°. 314. Jean Larchier, ainsi que sa femme et sa sœur, vendent au chapitre, en 1315, une semblable rente de froment à Arromanches.

N°. 315. Olivier de Semilly et Joces, sa femme, vendent au chapitre, en 1316, pour huit livres dix sols tournois, une rente de seize sols et autres redevances, à prendre à Bernesc.

N°. 316. Thomas Langevin et Jehanne, sa femme, prennent en fief du chapitre, en 1316, une maison et un jardin à Creully, pour onze sols de rente.

N°. 317. Richard Le Barbe et Gironne, sa femme, reconnaissent, devant la vicomté, en 1316, qu'ils doivent au chapitre trente-six livres quinze sols six *deniers petits*, de forte monnaie, pour la dîme de Creully.

N°s. 318 et 319. Acte capitulaire, de l'an 1316, relatif à la prébende de Vaucelles.

N°. 320. Thomas, de la paroisse d'Audrieu, vend au chapitre une rente de quinze sols tournois, à prendre à Audrieu.

N°. 321. Jehan Le Terrier, *Alias* Bourgeul, prend en fief, du chapitre, en 1516, deux pièces de terre à Creully, à charge de diverses redevances.

N°s. 322, 23 et 24. Barnabé Langlois, fils de Floxel Langlois, vend, en 1317, aux prieur et frères de Saint-Nicolas-de-Bayeux, une pièce de terre à Saint-Vigor, près ledit prieuré, pour jouir pendant sa vie seulement de tous ses nécessaires, *tant en boire, en mangier, en couchier, en vestir, en maindie, en lict, que en toutes autres choses qui seraient nécessaires et convenables pour son vivre, comme à un des frères dudit hôpital.*

N°s. 325 et 326. Richard Le Barbe et Gironne, sa femme, reconnaissent, devant le vicomte de Caen, en 1317, qu'ils doivent au chapitre trente-six livres quinze sols six deniers, pour la dîme de Creully. Ces actes sont revêtus du sceau de la vicomté. (Pl. 23, fig. 9.)

N°. 327. Richard Le Barbe et sa femme prennent en fieffe, du chapitre, en 1317, une pièce de terre à Creully, pour deux septiers de froment de rente.

N°. 328. Pierre, de Saint-Pierre-ès-Champs, chanoine, donne au chapitre, en 1317, tout ce qu'il possédait dans la paroisse Saint-Sauveur-de-Bayeux, pour augmenter son obit.

N°. 329. Richard Fortin donne au chapitre, en 1317, une maison à Dussy-sur-Seulles, pour dix sols tournois de rente.

N°. 330. Geoffroy Le Saunier prend en fief, du chapitre, en 1316, trois pièces de terre à Creully, à charge de diverses redevances.

N°. 331. Guillaume Guerout vend au chapitre, en 1317, tout ce qu'il possédait dans la paroisse de Magneville, pour quatorze livres tournois.

N°. 332. Roger le Bedel et Jeanne, sa femme, prennent

en fief, du chapitre, en 1318, une maison à Saint-Sauveur-de-Bayeux, pour trente-cinq sols tournois de rente.

N°. 333. Nicole, veuve de Thomas La Marre, déclare devant la vicomté, en 1318, qu'elle tient le chapitre quitte de tous les droits de douaire et autres, qu'elle pouvait réclamer à raison de son mariage avec ledit Thomas de La Marre.

N°. 334. Thomas Chamberlain, *Alias* Desjardins, vend, en 1319, à Henry Karesme, prêtre, quatre livres dix sols tournois de rente, pour soixante livres tournois.

N°. 335. Jehan La Forêt et Emma, sa femme, échangent, en 1320, avec le prieur de l'Hôtel-Dieu-de-Bayeux, quelques terres au moulin du Mesnil.

N°. 336. Jean Osmo, *Alias* Pièves, prend en fief, du chapitre, en 1322, une pièce de terre à Bernesc, à charge de redevances.

N°. 337. Lucas Le Harpeur et Nicole, sa femme, prennent en fief, du chapitre, en 1323, les droits qu'il avait sur les biens de Garnier Putot, pour sept sols tournois de rente.

N°s. 338 et 339. Renaud Gigaud reconnaît, devant la vicomté, en 1323, que par suite d'une sentence rendue aux assises d'Evrecy, il doit une rente de cinq sols au chapitre, pour laquelle il engage tous ses biens.

N°. 340. Guillaume de Rouvray vend au chapitre, en 1323, une rente de cinq sols à prendre sur un ménage à Audrieu.

N°s. 241, 42 et 43. Jehan Le Pestour vend à Raoul de Saint-Clair, en 1323, vingt boisseaux de froment de rente, à prendre sur une pièce de terre à Montmartin, jouxte le marais de Carentan.

N°s. 344 et 345. Fieffes faites par le chapitre, en 1324, à Robert Du Moutier, ainsi qu'à Anseaulme et Jehanne, sa femme, à charge de diverses redevances.

N°. 346. Guillaume Le Comroour vend, en 1324, à maître Imbert de Tressenne, prêtre, et à Regnier, son frère, clerc, une rente à prendre à Saint-Vigor, près Bayeux.

N°. 346 (*bis*.) Lettres-patentes de Charles IV, dit le Bel, roi de France et de Navarre, de l'an 1325, portant dispense, en faveur du prieur et des frères de l'Hôtel-Dieu-de-Bayeux, de payer les droits dus pour les biens qu'ils avaient acquis depuis trente ans.

N°. 347. Guillaume Guillebert, de Campaigny, donne au chapitre, en 1326, une rente en orge, à prendre sur trois pièces de terre à Renchy.

N°. 348 à 353. Divers actes passés en la vicomté de Bayeux, en 1326, relatifs à un échange de rentes fait entre Guillaume de Lambel, d'une part, et les frères et sœurs de la confrairie de la Nativité de Notre-Seigneur, établie à Notre-Dame-des-Fossés.

N°. 254. Dom Guillaume Graident, prêtre, de Saint-Martin-sous-Mont, prend en fief, du chapitre, en 1326, un manoir situé à Cartigny, qui avait appartenu à Philippe de Ros.

N°. 355. Lettres-patentes de Charles, roi de France et de Navarre, de l'an 1327, portant main-levée de la saisie du fief d'Audrieu, et remise de ce fief entre les mains du chapitre de Bayeux.

N°. 356. Jehanne, veuve de Pierre de La Vielle, prend en fieffe, du chapitre, en 1328, un ménage avec un courtil, rue de la Tannerie, à Bayeux.

N°. 356 (*bis.*) Lettres-patentes de Philippe VI, roi de France, de l'an 1328, par lesquelles les frères de la maison dite de la Charité de Notre-Dame-de-Bayeux sont affranchis d'une rente de trente-six sols tournois qu'ils devaient.

N°. 357. Guillaume de Guerout, clerc, et Thomasse, sa femme, prennent en fief, du chapitre, en 1329, une portion de maison à Saint-Sauveur, pour quarante sols tournois de rente.

N°. 358. Guillaume Maugier et Harriette, sa femme, prennent en fief, du chapitre, en 1330, une autre portion de maison à Saint-Sauveur, pour quarante sols tournois de rente.

N°. 359. Hélie de Reviers, demeurant rue Froide, à Caen, se désiste, devant le vicomte de Bayeux, en 1330, des poursuites qu'il avait faites contre le chapitre de cette ville, pour le paiement d'une rente que ce dernier lui devait.

N°. 360. Loys Le Vautour et Jehanne, sa femme, vendent au chapitre, en 1332, pour onze livres tournois, une rente de dix-sept sols, à prendre sur une maison à Bayeux.

N°. 361. Guillaume Gieffray, clerc, et Thomasse, sa femme, ainsi que Guillaume Viel et Denise, sa femme, prennent en fief, en 1333, de Jean et de Guillaume de

Caron, clercs, frères, un ménage à Bayeux, pour quatre livres tournois de rente.

N°. 362, 63, 64 et 65. Raoul de Saint-Clair reconnaît devant la vicomté de Bayeux, en 1333, qu'il doit au chapitre une rente de cinq sols etc, — Ensemble, diverses pièces relatives à une procédure pour cette rente. Elles sont revêtues du sceau des obligations de la vicomté de Bayeux. (Pl. 23, fig. 27.)

N°. 366. Les décimateurs de Creully et Creulet reconnaissent, devant la vicomté de Caen, en 1333, qu'ils doivent au chapitre onze vingt et dix livres (deux cent-trente livres), pour les fruits de la dîme desdites paroisses.

N°. 367, 68 et 69. Audrieu de Gournay donne, en 1335, aux clercs de Saint-Laurent-de-Bayeux, sept sols de rente, pour le repos de l'ame de son père et de sa mère, etc. —Ensemble, contestation au sujet de cette donation.

N°. 370. Robert Le Seine, *Alias* Le Bertin, de *Tiergeville* (Tierceville), prend en fief, du chapitre, en 1336, un ménage à Creully, pour douze sols de rente.

N°. 371. Guillaume de Caron, clerc, vend, en 1337, à maître Jehan Le Prévost, chanoine, trente-cinq sols de rente, pour vingt-deux livres tournois.

N°. 372 et 373. Jean de Beaumëer et Jean Le Cornu avouent, en 1337, qu'ils doivent au chapitre neuf vingt treize livres six sols huit deniers tournois (ou cent quatre-vingt treize livres six sols huit deniers), pour les fruits de la dîme de Saint-Germain et de Cardouville.

N°. 374. Renaud Davoisie, de la paroisse de Creully, prend en fief du chapitre, en 1338, *partie d'une jurée assise à Creully ès fieux du seigneur de Brollie, qui avait été faite sur Pierre Le Seine*, laquelle se compose de diverses pièces de terre désignées dans ledit acte.

N°. 375. Jehan La Caisse et Guillemette, sa femme, prennent en fief, en 1339, de maître Nicole Ascelin, prêtre, vicaire perpétuel de Notre-Dame-de-Bayeux, une maison dépendante de ladite chapelle, à charge de soixante sols tournois de rente.

N°. 376. Le chapitre de Bayeux donne en fief, en 1339, à Jean et Pierre, dits Fabre, un ménage et ses dépendances, à La Cambe, pour cinquante sols de rente.

N°. 377 et 378. Jehanne, veuve de Thomas de Pert, vend, en 1371, à maître Jehan Des Biards, *grand coustour*,

ou dépensier de Notre-Dame-de-Bayeux, une rente qu'elle percevait sur une maison achetée en 1340 par Guillaume de Castillon.

Nos. 379 et 380. Actes capitulaires de l'an 1340, par lesquels le chapitre accepte une donation de cent sols de rente pour l'obit de vénérable Grimault de Palestine, chanoine de Bayeux.

No. 381. Jehan Dumont et Agnès, sa femme, prennent en fief, du chapitre, en 1340, un ménage à Saint-Sauveur, pour soixante-dix sols tournois de rente.

No. 382. Jehan Le Fèvre, de Notre-Dame-de-Saint-Lô, prend en fief, en 1341, de Jehan De Perovest, seigneur de Pepin-Wast, le moulin de Vaudehas.

No. 383. Jacques Le Comte et Alix, sa femme, prennent en fief du chapitre, en 1342, une place vide dans la paroisse Saint-Symphorien, pour dix sols de rente.

No. 384. Geoffroy Boucard vend, en 1343, à Raoul et Denis Duvivier, frères, une rente de trente-huit sols, pour quatre-vingt livres tournois et *cinq sols de vin*.

No. 385. Geoffroy Nicolas prend en fief, du chapitre, en 1343, trois pièces de terre à Creully, à charge de redevances.

No. 386. Michel Aussel vend au chapitre, en 1345, une rente de trente sols, pour vingt livres tournois.

No. 387. Jean Le Pélerin vend au chapitre, en 1349, trois vergées de terre à Loucelles, pour quatre livres tournois et *un galon de vin*.

No. 388. Simon de Juay (*Jueyo*), prêtre, chapelain perpétuel de Notre-Dame-de-Bayeux, donne au chapitre, en 1349, cent sols tournois pour fonder un obit pour lui-même.

No. 389 et 390. Massieu, de Nonant, vend à Etienne Capelain et à Jeanne, sa femme, en 1349, un manoir à Saint-Laurent-de-Bayeux, pour cinquante livres tournois, et le même Capelain achète le même jour une place vide dans la même paroisse, pour *quinze Flourins d'or de Flourence, de compte et de poids*.

No. 391. Guillaume de Caron vend, en 1350, à Thomas Lescuillart, une rente de soixante sols tournois pour *trente-six flourins d'or à l'escu, de compte et de poids des vieux du coing de France*.

No. 392. Jeannot Yves, fils de Samson Yves, et Colette,

sa femme, prennent en fief, du chapitre, en 1350, un manoir à Bayeux, pour six livres de rente.

N°. 393. Sentence rendue aux plaids de la banlieue de Bayeux, en 1352 contre les héritiers de Pierre la Vielle, *en sous-âge*, ou mineurs, pour le paiement d'une rente due au chapitre de Bayeux.

N°s. 394 à 398. Divers actes, de 1353, concernant des partages dont le fonds appartenait au chapitre.

N°. 399. *Vidimus* par le vicomte de Carentan, de l'an 1353, des lettres-royaux par lesquelles damoiselle Jehanne Patrix, veuve de Jehan de Prion et dame de Montmartin, reconnaît devoir diverses rentes à sa fille, religieuse, pendant sa vie seulement.

N°. 399 (*bis.*) Lettses-patentes de Jean, roi de France, données à Paris, en 1354, qui déchargent les frères de la Charité de Notre-Dame-de-Bayeux des droits qu'ils devaient à raison des acquisitions récemment faites par eux.

N°. 400. Colin Lambert prend en fief, du chapitre, en 1357, une masure et un jardin à Audrieu, pour six sols tournois de rente.

N°. 401. Richard de Hermanville, seigneur dudit lieu, déclare, en 1358, qu'il a vu les lettres scellées de Guillaume de Hermanville, son aïeul, qui accorde au prieur de Saint-Vigor, près Bayeux, et à celui de Sainte-Barbe-en-Auge, le patronage alternatif de l'église de Saint-Vigor-d'Agy, vacant maintenant par la mort de maître Raoul de Clinchamp, dernier recteur de ladite église, et qu'en conséquence il se désiste des prétentions et des droits qu'il pouvait avoir au patronage et à la présentation audit rectorat.

N°s. 402 à 412. Liasse de diverses pièces relatives à une rente due au chapitre de Bayeux, à prendre sur une maison *rue du Pis de la Mercerie*, paroisse Saint-Pierre-de-Caen, qui appartenait aux héritiers de maître Langlois.

N°. 413. Jean de Pavilly, chanoine titulaire de la prébende de Feugerolles, donne au chapitre, en 1360, cent sols tournois de rente pour son obit.

N°. 414. Accord fait, en 1361, entre le chapitre de Bayeux et Raoul Menessier, *Alias* Tientemps, au sujet d'une rente de six sols tournois que ce dernier devait au chapitre.

N°. 415. Jean Poufet et Gilette, sa femme, délaissent, en 1362, à messire Jean Des Biars, *coustour*, ou dépensier

de Bayeux, une partie d'une pièce de terre dans la rue de Bretagne, pour le prix de deux *florins d'or*, appelés *francs*, du coing du roi de France, *de bon or et de vray poids*, et de plus un galon de vin.

N°. 416. *Vidimus* du garde de la prévôté de Paris, de l'an 1364, des lettres-patentes de Charles, roi de France, par lesquelles ce prince confirme celles de Philippe, de l'an 1334, relatives à l'acceptation d'une donation de douze livres de rente, faite par Enguerrand Le Masurier, *chapelain et compagnon de son amé et féal conseiller, l'évêque de Thérouanne, oncle dudit chevalier*, pour fonder une chapelle en l'église de l'abbaye de Notre-Dame-d'Ardennes.

N°. 417. Richard Cléville et Colette, sa femme, donnent en fief, en 1364, à Jean Poufet et à Gilette, sa femme, les deux autres parties d'une pièce de terre qu'ils possédaient en commun, rue de Bretagne, à Bayeux.

N°. 418. Thomas Duez et Ricarde, sa femme, de Secqueville, reconnaissent devant le vicomte de Caen, en 1365, qu'ils sont tenus de rendre tous les ans à Aymar Bourgesse et à ses hoirs, neuf boisseaux de froment, mesure de Caen, à cause d'une maison dont ils jouissaient à Secqueville.

N°s. 419, 20 et 21. Colin de Bernesc et Typhaigne, sa femme, vendent au chapitre, en 1365, quatre livres tournois de rente, qui étaient entre les mains des Cordeliers de Bayeux, pour le prix de cinquante florins d'or. — Contestations au sujet de cette vente.

N°. 422. Acte de la vicomté, de l'an 1365, relatif à une donation de rente et de redevances faite au chapitre.

N°s. 423 à 425. Actes de la vicomté par lesquels Guillaume Barrate donne en fief, en 1366, à Colin Du Désert et à Crispine, veuve de Bunel, une grande chambre assise à Saint-Vigor-en-Pont-Sainte-Marie, et une autre chambre appelée *la Chambre du Molay*.

N°. 426 à 429. Liasse de divers baux passés en la vicomté de Bayeux.

N°. 430. Jean Le Caney, clerc, de Saint-Patrice, vend à Thomas Pellerin, en 1367, une acre de terre dans ladite paroisse, pour *dix florins d'or appelés francs, de bon or et de vray poids*, et un galon de vin.

N°s. 431 et 432. Thomas de la Buscaille échange avec le

chapitre, en 1369, une rente de quarante sols tournois, assise sur une maison, rue du Jourdain, contre une rente semblable que le chapitre percevait sur le manoir de Saint-Loup.

Nos. 433 à 437. Liasse de plusieurs baux insignifians.

Nos. 438 à 441. Thomas de Nonant, dit *le Beau Clerc*, et Jehanne, sa femme, vendent, en 1371, à Jean Des Biards, grand coustour, ou dépensier de Bayeux, une rente de trente sols, pour douze livres tournois, *en francs d'or, la pièce pour vingt sols*. — Diverses contestations au sujet de cette vente.

No. 442. Lettres de la vicomté de Bayeux, en 1372, qui adjugent au chapitre diverses redevances, à prendre sur une maison à Saint-Laurent.

Nos. 443 et 444. Raoul Tanquery, de Barbeville, délaisse, en 1372, à Jean Des Biards, coustour et chanoine de Bayeux, une pièce de terre à Cussy, pour *cent sols de Tours en florins francs d'or, de bon poids, pour vingt sols tournois la pièce.*

No. 445. Etienne Le Croissy, de la paroisse de Rencky, vend à Thomas Pottevin, en 1373, une rente de vingt sols tournois, pour dix livres en florins francs d'or, de bon poids, pour vingt sols tournois la pièce.

No. 446. Robert Asire et Emmeline, sa femme, prennent en fief, du chapitre, en 1374, une maison et un jardin, à charge de huit sols tournois de rente.

No. 447. Guillaume Osmond prend en fief, du chapitre, en 1376, une pièce de terre, rue de Bretagne, pour dix sols tournois de rente.

Nos. 448 et 449. *Vidimus* par le vicomte de Bayeux, de l'an 1377, des lettres de Hugues Aubriot, chevalier, garde de la prévôté de Paris, contenant un jugement qui envoie le chapitre en possession des moulins de Vaux-sur-Aure.

No. 450. Jean de Fontaines prend en fief, du chapitre, en 1378, une place vide dans la paroisse Saint-Georges, à charge d'une rente de cinq sols tournois.

No. 450 (*bis.*) Les héritiers de Jehanne Garin, veuve de Rogier Le Masurier, jadis clerc, vend à Garin Aubert, bourgeois de Caen, en 1379, une rente de vingt-huit livres, pour quatre cents livres tournois, francs d'or de vingt sols pièce, et un galon de vin; ladite rente à prendre sur deux maisons paroisse Saint-Pierre-de-Caen, rue Catehoule, jouxte

Jehan Le Paulmier, d'une part, et Regier Daniel, d'autre part; butte d'un bout sur ladite rue, et de l'autre sur les fossés du chastel de Caen.

N°. 451. Le vicomte de Bayeux déclare, en 1380, que Pierre Le Seynie, chancelier de Notre-Dame de cette ville, a transporté au chapitre une rente de dix livres tournois, qu'il avait achetée de Jehan Du Pont, prêtre, recteur de l'église *de la Hogue de Saint-Vaast, en Cotentin*.

N^os^. 452 à 466. Divers actes de ventes ou de fiefs passés en la vicomté de Bayeux, par le chapitre, pendant les années 1381, 82 et 83.

N°. 467. *Vidimus*, de l'an 1383, des lettres-patentes de Charles, roi de France, données à Paris le 1^er^. août 1380, la 17^e^. année de son règne, pour régler un différent entre le chapitre de Bayeux et Raoul de Hamart, chevalier, au sujet de dix livres de rente.

N°. 468. Jehanne, veuve de Thomas Du Pont, vend, en 1383, à maître Bozo de Montfiquet, ainsi qu'à Henri de Montfiquet et à Pérette, sa femme, tous les droits qu'elle pouvait avoir sur un manoir situé devant le cimetière de l'église Notre-Dame, jouxte *la prébende de Goupillère et la maison où se tient la juridiction des Veiz*.

N°. 469. Jean, de Bayeux, paroisse Saint-Floxel, cède, en 1384, à Geoffroy Melier, archidiacre d'*Iexmois*, en l'église de Bayeux, une rente en froment, pour vingt-huit livres tournois.

N^os^. 470 et 471. Contestation entre le chapitre et les frères de la confrérie de Saint-Jacques en l'église Saint-Martin-de-la-Porte-de-Bayeux, au sujet de diverses rentes, en 1384.

N^os^. 472 et 473. Jehan Marie vend au chapitre de Bayeux, en 1384, une rente en froment, pour six livres tournois et cinq sols de vin.

N°. 474. Guillaume Osmont, clerc, prend en fief, de l'évêque de Bayeux, en 1385, cinq acres de terre à Saint-Patrice, *ès franc alleu* de Bayeux, pour une rente de soixante sols tournois.

N^os^. 475 à 477. Divers actes de ventes et de fiefs faites par Guillaume Marguerie, en 1385, en faveur de maître Pierre Le Crosnier, d'objets dépendant du fief de Molles.

N^os^. 478 à 480. Pièces concernant des rentes et des terres situées à Creully, fieffées, en 1386, par le chapitre de Bayeux.

Nos. 481 et 482. Nicolas Deschamps, de Renchy, vend, en 1386, à Robert de la Hogue, chanoine de Bayeux, une rente en froment, à prendre à Renchy.

No. 483. Guillaume de Neufbourg vend, en 1386, à Thomas Pellerin et à sa femme, deux acres de terre à Saint-Patrice, pour quinze livres dix sols tournois francs d'or de vingt sols la pièce.

No. 484 à 489. Divers actes de vente, de l'an 1387, de terres à Bayeux, et particulièrement d'une pièce de terre en franc aleu, dans la paroisse Saint-Patrice, vendue à Thomas Pélerin.

Nos. 490 à 492. Guillaume Quarante, écuyer, et Joliette, sa femme, vendent, en 1388, à Thomas Pélerin, une rente en orge, pour dix livres tournois.

No. 493. Jean Le Géant, prêtre, vend à Thomas Pélerin et à sa femme, en 1388, une rente de vingt sols, pour onze livres tournois.

Nos. 494 à 498. Divers actes, de l'an 1388, de la vente d'un pré situé à Saint-Patrice, concédé au chapitre par le sieur de Montfiquet.

Nos. 499 à 501. Diverses pièces relatives à une maison de la paroisse Saint-Malo-de-Bayeux, vendue, en 1389, par Etienne de Croisy à Thomas Pélerin.

Nos. 502 à 505. Diverses pièces de terre situées à Surrain et à Barbeville, fieffées par le chapitre de Bayeux, en 1389.

Nos. 506 et 507. Divers accords faits, en 1389, entre le chapitre de Bayeux, d'une part, et Richard ainsi que Henri de Montfiquet, de l'autre, au sujet d'une petite rente.

Nos. 508 à 511. Contrats d'inféodation et autres actes, de l'an 1390, concernant divers héritages assis à Vienne et au Manoir.

Nos. 512 et 513. Le chapitre donne en fief, en 1390, à Jehan Apinel, une pièce de terre à Vaux-sur-Aure, et, en 1393, un jardin situé à Longvillers, à Richard Godefroy.

No. 514. Acte de la vicomté, de l'an 1394, concernant une maison située près de l'archidiaconat des Véez, en la prébende de Goupillères.

No. 515. Autre acte de l'an 1394, relatif à une réclamation des mineurs Robert Canivet, sur une maison et un jardin situés à Saint-Sauveur, jouxte la prébende de May et *le manoir des Templiers.*

Nos. 516 et 517. Lettres de l'an 1394, concernant une rente due au chapitre pour la messe matinale de l'église de Saint-Vigor-le-Petit.

No. 518. Accord fait, en 1395, entre le chapitre et le sieur de Montfiquet.

No. 519. Richard Belliard prend en fief, du chapitre, en 1395, une pièce de terre au *terroir de Saint-Jean, devant Saint-Gratien, jouxte les religieux de Troarn*, d'une part, et Renier de Caumont, de l'autre, à charge de douze sols de rente.

Nos. 520 à 526. Divers actes de la vicomté, de 1396 et 1397, le premier relatif à l'expropriation de Guillaume de Piguart et de sa femme, par défaut de paiement d'une rente; les autres ayant rapport à diverses fieffes ou rentes.

No. 527. Guillaume Guillebert, de la paroisse de Vaucelles, reconnaît devoir à Garnier Le Hérichy, écuyer, dix sols tournois de rente, pour une maison, pré et jardin situé à Vaucelles, jouxte le réclus dudit lieu, *l'essau du Roi passant entre ledit jardin et le pré.*

Nos. 528 à 536. Divers actes, de 1398 et 1399, concernant diverses rentes ou redevances, à prendre à Carcagny, à Saint-Vigor et dans la paroisse de Ver.

Nos. 537 à 538 (*bis*). Jugement du bailly de Caen, de l'an 1399, qui déboute Robert de Surrain des droits qu'il prétendait avoir sur le fief de Molles, appartenant au chapitre.

Nos. 539 à 546 (*bis*). Actes de la vicomté, de l'an 1400, concernant des redevances en froment dues au chapitre sur le territoire de Creully, par Jean Le Gourrey, Jean Le Mierre, Richard Gauffrey et Maugier Raimbault, tous quatre de Creully.

Nos. 547 et 548. Contestations jugées en la vicomté, en 1402 et 1403, relatives à des rentes dues au chapitre, tant à Saint-Symphorien-de-Bayeux que sur une maison de la paroisse de la Madelaine.

Nos. 549 et 550. Jehan de La Marre, d'Audrieu, vend en 1404, à Robert de Lihus, chanoine de Bayeux, une pièce de terre à Audrieu, pour huit livres tournois.

No. 551. Loys de Fontaines prend en fief, du chapitre, en 1404, diverses pièces de terre à Creully, pour dix boisseaux de froment de rente.

N°. 551 (*bis*). Nicolas, évêque de Bayeux, consacre et dédie, en 1404, le nouvel autel des frères religieux de la Charité, dans le faubourg de cette ville.

N°. 552 et 553. Lettres de Thomas Néel, lieutenant-général de Jacques La Rémoise, vicomte de Bayeux, de l'an 1405, pour régler un différent entre le chapitre et les héritiers de Pierre de Couvert, au sujet d'une petite rente due par ces derniers. Ces lettres sont revêtues du sceau de la vicomté. (Pl. 23, fig. 28.)

N°. 554. Lettre du vicomte, de l'an 1405, relative à une rente due au chapitre par Colin de Bernescq, à cause d'une maison située à Saint-Sauveur.

N°. 555. Jugement rendu aux pleds de la ville et banlieue de Bayeux, en 1405, pour terminer un différent entre le chapitre et les chapelains de la messe de Notre-Dame, fondée dans ladite église.

N°. 556 à 558. Lettre de Thomas Néel, lieutenant-général de Bayeux, de l'an 1405, touchant une rente que le chapitre avait à prélever sur une maison à Saint-Sauveur, qui avait été fieffée par les religieux de l'Hôtel-Dieu-de-Bayeux. Cet acte est revêtu du sceau particulier dudit vicomte. (Pl. 23, fig. 17.)

N°s. 559 et 560. Loys de Chaumontel, écuyer, vend, en 1405, à Jean Baubignon, clerc, une rente de vingt sols, pour douze livres tournois et cinq sols de vin.

N°s. 561 à 563. Actes de la vicomté, de l'an 1405, concernant diverses redevances dues au chapitre, et entr'autres celle de Molles donnée par Jehan Vimart, dit le Gascoing, de cette paroisse.

N°. 564. Guillaume Varaville et Thomasse, sa femme, prennent en fief, du chapitre, en 1405, une maison à Saint-Sauveur, *ès soppes de l'église*, pour cinquante sols de rente.

N°s. 565 à 568. Divers actes de la vicomté, de l'an 1406, relatifs à des rentes dues au chapitre, ainsi qu'à des terres situées à Bernesc, hameau de Talenches, prises en fief par Jean Blondel, de Bernesc.

N°s. 569 et 570. Colin Carrère, de Vaux-sur-Seulles, prend en fief, en 1406, de maître Richard de Beusseville, chanoine, des terres situées devant la rivière de Vaux, pour cent sols tournois de rente.

N°s. 571 et 572. Deux mémoriaux, de l'an 1407, con-

cernant les droits du chapitre sur une maison à Saint-Sauveur, tenue par Jean Le Margotel à charge de redevances.

Nos. 573 à 576. Divers actes de la vicomté, de l'an 1407, relatifs à des terres situées à Creully et à Longvillers, fieffées par le chapitre, 1°. à Colin Le Rouget; 2°. à Jean Auvray; 3°. à Richard Godefroy.

No. 577. Maître Jean Le Roy, prêtre, curé d'Acqueville, prend en fief, du prieur de la Maison-Dieu-de-Bayeux, en 1408, une maison et une pièce de terre à Acqueville.

No. 578. Lettre d'appointement du vicomte de Bayeux, de l'an 1408, au sujet d'un échange fait par feu Jehan de Surrain et sa femme avec le prieur et les religieux de la Maison-Dieu-de-Caen, de neuf livres dix sols tournois de rente, à prendre sur *un hôtel, paroisse Saint-Pierre-de-Caen*, contre huit livres dix sols, également de rente, assis sur un autre hôtel, nommé l'*hôtel de la Bataille*, que lesdits prieur et religieux lui donnèrent en contre-échange; lequel hôtel dudit de Surrain, nommé à présent l'*hôtel de la Guingne*, est tellement délabré qu'il n'offre plus de garantie au paiement de la rente de neuf livres dix sols tournois, etc., etc.

No. 579. Guillaume Longue-Lance prend en fief, en 1408, de Guillaume Le Roy, une acre de terre dans le territoire de Saint-Loup, delle de Loup-Pendu.

No. 580. Bernardin Marguerie, écuyer, sieur Ducarel, vend au chapitre, en 1409, une rente de dix sols tournois, à prendre à Colleville.

No. 581. Lettres de la vicomté de Bayeux, de l'an 1411, concernant une donation de rentes, hommage et terre, faite par M. Du Boseq, évêque de Bayeux, à Raoul Pélerin, écuyer, seigneur de Sainte-Croix-Grand-Tonne, contre la terre et seigneurie de Saint-Gabriel, donnée en contre-échange par maître Richard de Beusseville, chanoine, avec le consentement du chapitre.

Nos. 582 à 585. Diverses ventes faites, en 1414, à Robert Lihus, chanoine de Bayeux, l'une par Colin Laurent, de Bussel; l'autre par Pierre Manimot, de la paroisse de Tilly, d'une rente de six boisseaux de froment *de Reaux*, mesure de Bayeux à six deniers *de lasque poids*, du meilleur du tripot de cette ville, pour le prix de *sept écus d'or de vingt-deux sols six deniers chaque pièce* et un pot de vin, etc., etc.

N^os. 586 à 590. Divers actes d'échange et de donation au chapitre, de l'an 1415, faits par Robin Le Roux et par Eustache de Longue-Lance.

N^os. 591 à 593. *Jean de Neufmont*, de Saint-Vigoret-en-Pont-Sainte-Marie, vend à Vincent Lambert, en 1416, un ménage assis à Saint-Vigor-le-Petit, à charge de redevances envers le chapitre; et messire Morel Fontaine, chapelain perpétuel de Notre-Dame, prend en fief, dudit chapitre, un manoir et jardin situé dans la paroisse Notre-Dame-des-Fossés.

N^os. 594 à 598. Divers actes de la vicomté, de l'an 1418, relatifs à des rentes en froment, à prendre dans la paroisse de Vaussieux.

N°. 599. Supplique *des orateurs*, doyen et chapitre de Bayeux, de l'an 1419, adressée au trésorier-général de Normandie, à l'effet d'être payés de seize sols tournois de rente qu'ils prélevaient sur les halles de Bayeux, et qui ne leur ont pas été payés depuis l'arrivée du roi. — Ensemble l'ordre du trésorier-général, adressé au receveur particulier de Bayeux, pour faire droit à leur demande et leur payer ce qui était dû, etc.

N^os. 600 à 605. Divers actes de la vicomté, de l'an 1420, concernant diverses rentes dues au chapitre sur diverses maisons, ainsi que sur des terres à Creully et à Vaux-sur-Seulles.

N°. 606. Adjudication faite, en 1420, par Jehan Burnel, vicomte de Bayeux, des héritages de Guillaume Le Paieux, situés à Creuilly, hameau de Creullet, en faveur du chapitre de Bayeux. Cet acte est revêtu du grand scel aux causes de la vicomté (pl. 23, fig. 38), et l'impression du pouce remplace le contre-scel. (Pl. 25, fig. 33.)

N^os. 607 et 608. Loys Néel prend en fief, du chapitre, en 1423, diverses pièces de terre à Audrieu, et Jean Néel reconnaît, en 1424, qu'il doit au chapitre une rente de vingt-sept boisseaux de froment, à cause de ces mêmes terres.

N°. 609. Colin Tessart, ou Tosart, prend en fief, du chapitre, en 1425, tous les droits qu'il avait sur des terres situées hameau de Mollaignes, paroisse de Mosles, pour vingt boisseaux d'orge de rente.

N°. 610. La veuve de Geffray de Montfiquet vend, en 1425, à messire Gervais de Larchamp, sous-doyen de

Notre-Dame-de-Bayeux, diverses rentes dues dans la paroisse de la Madelaine, pour le prix de *sept vingt-livres tournois* (cent quarante livres.)

N°. 611. Acte de la vicomté, de l'an 1426, concernant la cession faite au chapitre, d'une rente qui était due à Monceaux par un sieur de Baubigny.

N°. 612. Maître Michel Gautier, *chanoine de Bayeux et curé de Saint-Martin-d'Epinay-sur-Odon*, cède aux doyen et chapitre, en 1426, une rente de six livres cinq sols et douze boisseaux de froment, pour dire et célébrer une grande messe le jour de la fête de monsieur Saint-Loup, le 25 octobre.

N°. 613. Philippot Laval prend en fief, du chapitre, en 1427, diverses pièces de terre à Creully, pour une rente de dix-huit boisseaux de froment.

N°. 614. *Maître Thomas Hobes, docteur en théologie, natif de la paroisse Saint-Jean-de-Caen, recteur à Paris en ladite faculté de théologie, chanoine de Bayeux et archidiacre de Carpentras*, donne au doyen et chapitre de Bayeux, en 1427, cent dix sols tournois de rente pour diverses fondations religieuses.

N°s. 615 et 616. Guillaume d'Ellon, vicaire de Notre-Dame-de-Bayeux, donne au chapitre, en 1428, tous les droits qu'il avait sur la maison qu'il habitait rue de Glatigny, à charge de diverses fondations religieuses.

N°. 617. Accord fait, en 1429, entre Nicolas, évêque de Bayeux, et son chapitre, au sujet du départ de la plus petite portion de l'église de Saint-Georges-d'Aunay.

N°. 618. Laurent Auvray prend en fief, du chapitre, en 1429, une pièce de terre à Molles, etc.

N°s. 619 à 622. Divers actes d'échange, de vente et de création de rente, passés en la vicomté de Bayeux, en 1433 et 1434. — Ensemble, une sentence rendue par le bailly de Caen aux assises d'Evrecy, au sujet d'une créance de deux cent quatre-vingt-quatorze livres dix sols tournois, que Jehan d'Esquay, chanoine de Bayeux, réclamait des héritiers de feu maître *Henry Oresme*.

N°s. 623 à 630. Divers actes de la vicomté, de l'an 1435, par lesquels Robine Le Boys, femme de noble homme, Jean de Chère, écuyer, seigneur de Longueville, ratifie une donation de terre faite par ce dernier aux religieux de Notre-Dame-de-la-Charité-de-Bayeux, ordre de

Saint-Augustin. — Ensemble, pièces relatives à un procès entre le chapitre et les chapelains de Bayeux, au sujet d'une maison dans cette ville.

N°. 631. Jehan Ozenne, *avocat en cour d'église*, prend en fief, du chapitre, en 1436, un manoir rue de Glatigny.

N°s. 632 et 633. Mémoriaux, de l'an 1437, touchant une rente de vingt sols tournois et d'*une paire de gand*, due au chapitre par Louis de Chaumontel, ainsi qu'une adjudication par décret, de l'an 1439, de plusieurs héritages à Audrieu.

N°s 634 à 639. Lettres, de l'an 1439, de Guillaume de Mathan, écuyer, garde du scel des obligations de la vicomté de Bayeux, relatives à diverses transactions; 1°. de Gervais de Montfiquet, pour une rente en faveur de Pierre Le Dam, bourgeois de Bayeux; 2°. de Jean Desmares, en faveur du chapitre; 3°. de maître Hervieu de Larchamp, en faveur de Guillaume Durant, de Juvigny; 4°. enfin, de maître Guillaume Castillon, chanoine de Bayeux, donnant une rente au chapitre, à charge de fondations religieuses. Quelques-uns de ces actes sont revêtus du sceau dudit Guillaume de Mathan. (Pl. 23, fig. 12.)

N°s. 640 et 641. Autres lettres du même Guillaume de Mathan, de l'an 1440, relatives à une rente de trois livres tournois, à prendre sur Simon Heuste, ainsi qu'à l'inféodation faite par le chanoine de Monts, à Jean Bunel, de Villy.

N°s. 642 et 643. Sentences rendues aux pleds de la ville et banlieue de Bayeux, en 1441, au sujet de diverses rentes dues au chapitre.

N°s. 644 à 655. Lettres de Guillaume de Mathan, depuis l'an 1442 jusqu'à 1447, au sujet de divers actes de rentes ou fieffes, passés devant lui: 1°. Hervieu de Larchamp donne en fief à Guillaume de Soubay un manoir situé dans la rue qui va de la Croix-Saint-Jean au Camp-Fleury; 2°. appointement de Jehan Benard, de Caen, touchant une rente qu'il faisait à Jean Guizart, de Bayeux; 3°. messire Eustace Longue-Lance, prêtre, curé de Saint-Soupplis-de-Bayeux, pour une fondation religieuse; enfin, parmi ces divers actes, se trouve un contrat d'échange fait par Girot Germine avec Antoine Le Hot, d'un ménage assis à Tours, au hameau des Anglais, contre une pièce de terre située dans le champ Du Quesne.

N^os. 657 à 666. Liasse de divers actes, de l'an 1452, par lesquels noble homme May de Houlefort, écuyer, seigneur de Hamars, et damoiselle Louise de Hamars, sa femme, vendent au chapitre une rente de soixante sols tournois, pour quarante-cinq écus d'or et dix sols tournois de vin.

N^os. 667 à 674. Divers actes de vente de rentes ou de maisons, depuis 1452 à 1456; 1°. par Nicolas Le Grent; 2°. par Guillaume et Richard de Montfiquet; 3°. par Pierre et Jean de La Rue; 4°. par Thomas de La Court et Agnès, sa femme; 5°. par Guillaume Dufossé, de Renchy, et Nicolas de Folques; 6°. enfin, messire Richard Le Tailleur, chanoine de Bayeux, achète de Nicole Le Roi, curé de *Vieusois*, la maison qu'il occupait près de Saint-Etienne.

N^os. 675 à 677. Lettres de la vicomté, de l'an 1456, par lesquelles Thomas de Wyllberden, demeurant à Crenlly, prend des terres en fief, du chapitre, et lui vend une rente de huit livres neuf sols tournois.

N°. 678 à 683. Divers actes de la vicomté, pendant les années 1456 et 1457.

N°. 684. Lettres-patentes de Charles, roi de France, données à Paris, en 1458, la 36^e. année de son règne, relatives à quelques rentes ou redevances dues au chapitre sur les biens de Jean Marie, d'Audrieu.

N°. 685. Acte de la baillie de Caen, de l'an 1458, concernant une saisie d'*oignons* et autres fruits, faite à la requête du chapitre de Bayeux, dans le jardin des héritiers de Jehan Ozouf, situé à Saint-Sauveur de cette dernière ville.

N^os. 686 à 693. Divers actes de la vicomté, de 1459 à 1463, concernant des fieffes, des échanges et des créations de rentes, etc.

N°. 694. Contestation entre le chapitre et les héritiers de Jean Langlois, de l'an 1463, au sujet d'une rente assise sur une maison *où pend l'enseigne de l'Agnus Dei*, paroisse Saint-Pierre-de-Caen, en la grande rue, butte d'un bout sur ladite rue Saint-Pierre, et de l'autre sur les murs de la ville.

N°. 695. *Vidimus* par la vicomté de Bayeux, en 1464, d'un acte par lequel Girard d'Esquay et damoiselle Perelle d'Ecoville vendent au chapitre trente livres tournois de rente, à prendre sur tous leurs biens, pour le prix de *quatre cents écus d'or à la couronne*.

N°. 696. Lettres-patentes de Louis XI, roi de France, données à Paris, en 1465, la 5e. année de son règne, par laquelle il autorise son cher amé et cousin Louis de Harcourt, patriarche de Jérusalem et évêque de Bayeux, de fonder en l'église cathédrale de Bayeux et autres églises, certaines messes à la benoiste glorieuse Vierge Marie et autres services divins pour le salut de l'ame de lui, de ses parens, amis et bienfaiteurs, etc., etc. Ces lettres n'appartiennent pas aux archives, mais j'ai cru devoir les indiquer ici à cause de la beauté de l'écriture, dont j'ai donné un *fac-simile*, ainsi que de la signature de ce prince. (Pl. 30, fig. .)

Nos. 697 à 707. Diverses pièces et actes, de l'an 1466, relatifs à un procès entre le chapitre de Bayeux et Jean Le Hérichy, seigneur de Préaux, héritier de Garin Aubert, au sujet d'une rente de vingt-huit sols que ce dernier devait au chapitre sur *deux combles de maisons, rue Catehoule, paroisse Saint-Pierre-de-Caen*, données par lesdits Aubert et Le Hérichy, en contre-échange d'un fief ou membre de fief avec ses dépendances, nommé *le fief de Cambes*, que le chapitre avait donné audit Garin Aubert, etc., etc.

Nos. 708 à 711. Divers actes, de 1468 à 1471, dont une reconnaissance de rente due au chapitre par Jean de Normandie, ainsi qu'une donation de Foulques de Fleury, prêtre, chapelain de la chapelle Saint-Julien, fondée en la cathédrale de Bayeux.

N°. 712. Jugement rendu aux plaids de la banlieue de Bayeux, en 1471, à la requête de maître Jehan de Larchamp, chapelain de la *chapelle Sous-Terre de la cathédrale de Bayeux*, contre Jehan Durand, de Juvigny, au sujet du paiement de diverses rentes.

Nos. 713 à 722. Divers actes concernant des fiefs et des ventes de rentes, pendant les années 1473 à 1480, dont une, entr'autres, de dix sols, vendue *aux douze heuriers fondés en la cathédrale de Bayeux*.

N°. 723. Guillaume Le Rubescart, sa femme et son fils vendent, en 1481, une petite rente *aux frères et sœurs de la Trinité, Saint-Etienne et Saint-Sébastien*, fondés en l'église Saint-Sauveur.

Nos. 724 à 734. Divers actes des années 1481 à 1487, savoir : 1°. Saisie, par décret, des héritages de Guillaume

et de Laurentine Héliot ; 2°. Accord entre Germain de Vauville, écuyer, seigneur d'Orval, et Pierre Malherbe, au sujet des héritages qui leur venaient de leurs ancêtres ; 3°. diverses rentes créées par Jean Rogier, Jean Oufroy, de Colombières, Guillaume Lagouelle, sur une maison *ès choppes* du chapitre.

N^os. 735 et 736. Jean Castel, demeurant à Rouen, vend aux heuriers de la cathédrale, en 1487, une rente à prendre sur sa maison, paroisse Notre-Dame-des-Fossés, près la porte du château.

N^os. 737 à 744. Divers actes, de 1487 à 1499, de Thomas Guillibert, de maître Gillebert Lagouelle, de Michel Marguerie, seigneur de Forges, de Jehan Heuze, chanoine de Bayeux, de Jean Dauval, de Thomas Arthur et de Jean Manidon.

N^os. 745 à 748. Divers actes, de 1500 à 1524, concernant, 1°. la vente d'une maison à Saint-Souppire ; 2°. une fondation d'obit par Henri Douesnel, de Blay, et par Guillemette, sa femme ; 3°. aveu de Martin de Molles ; 4°. Pierre Gouy, chanoine de Bayeux, exécuteur testamentaire de Jeanne de Recusson, veuve d'Emery Conseil, citoyen de Bayeux, donne vingt-cinq livres tournois au prieur de la charité, pour leur obit.

N^os. 749 et 750. Messire Jacques de Harcourt, chevalier, seigneur de Juvigny et d'Auvrechier, fait un accord avec le chapitre, en 1526, au sujet d'une rente qu'il réclamait de ce dernier.

N^os. 751 à 759. Divers actes, de 1525 à 1565, concernant des baux, des aveux, des obligations de rente, etc., etc.

N°. 760. Lettres-royaux de Charles, roi de France, en 1373, adressées au bailly de Caen, pour faire droit aux réclamations du chapitre de Bayeux.

N^os. 761 à 763. Divers actes du chapitre, de l'an 1583, au sujet de rentes qui lui étaient dues à Vaux-sur-Seulles.

N°. 764. Charles de Longaunay, haut-doyen de la cathédrale, consent à payer au chapitre, en 1669, une rente de vingt-deux sols six deniers, pour la place en jardin qui lui avait été délaissée devant son palais, afin d'en faire une place qui servirait d'ornement à la cathédrale.

PRIEURÉ

DE BEAUMONT (EN AUGE).

ORDRE DE SAINT AUGUSTIN.

*** Ce prieuré faisait autrefois partie du diocèse de Lisieux et dépendait de l'abbaye royale de Saint-Ouen-de-Rouen; il fut fondé vers l'an 1060, ou du moins antérieurement à la conquête de l'Angleterre, par Robert Bestron, gouverneur de Roucheville, ainsi que par Suzanne, sa femme. Ni la charte de fondation de ce prieuré, ni aucun acte des donations dont cette maison religieuse avait été dotée n'existent plus aux archives; on ne trouve plus dans ce dépôt que quelques titres assez insignifians, servant à constater les différens et la mésintelligence qui régnèrent entre ce prieuré et la maison-mère de l'abbaye de Saint-Ouen.

N°. 1er. Lettres-patentes de Philippe-le-Bel, roi de France, données à Paris au mois de février de l'an 1291, par lesquelles ce prince abandonne à l'abbaye de Saint-Ouen-de-Rouen le droit de patronage et de présentation à la chapelle de Saint-Vincent-de-la-Tillaye, qui avait été donné au prieuré de Beaumont-en-Auge par le roi saint Louis, son aïeul.

N°. 2. *Vidimus* des mêmes lettres, donné au bailliage de Rouen, en 1448.

N°. 3. Lettres-patentes de Jean, fils aîné du roi de

France, duc de Normandie, comte d'Anjou et du Maine, adressées au bailly de Rouen, par lesquelles il fait connaître à ce dernier qu'il a donné à Colin Roussel, clerc en la chambre aux deniers royaux, la chapelle de Saint-Vincent-de-la-Tillaye, près Beaumont, soi-disant vacante, et dépendante de sa collation. Ces lettres furent données au bois de Vincennes, le jour de la fête saint Louis, 25 août, de l'an 1341.

N°. 4. Lettres-patentes du même prince Jean, fils du roi de France, données à Conflans, le 15 septembre 1341, par lesquelles, sur la plainte à lui portée par Roger Deschamps, prêtre, chapelain de la chapelle de Saint-Vincent-de-Beaumont-en-Auge, qui en était titulaire depuis plus de dix ans, ce prince ordonne au bailly de Rouen de regarder comme non avenue la nomination qu'il avait faite de Colin Roussel, clerc en la chambre aux deniers du roi, et d'en ressaisir ledit Roger Deschamps, nonobstant toutes autres lettres subreptices impétrées, ou à impétrer, à ce contraires.

N°. 5. Lettres-patentes de Charles VI, roi de France, données à Paris le 27 mai 1403, la 24e année du règne de ce prince, par lesquelles il autorise l'abbaye de Saint-Ouen, ainsi que le prieuré de Beaumont-en-Auge, à plaider par procureur devant tous échiquiers et tribunaux du royaume, etc., etc.

N°. 6. Mandement de Hue, sire de Douquerre, chambellan du roi et bailly de Rouen, de l'an 1404, pour faire venir aux assises de Pont-l'Évêque le prieur de Beaumont-en-Auge, qui avait présenté à la chapelle de Saint-Vincent-de-Tillaye, *diocèse de Luisiez*, au préjudice de l'abbé de Saint-Ouen-de-Rouen, auquel ce droit appartenait.

N°. 7. Lettre d'information du bailly de Rouen, du même jour, adressée à l'évêque *de Luisiez* où à ses vicaires, pour qu'ils aient à faire vuider la chapelle Saint-Vincent-de-Tillaye jusqu'à ce que la contestation qui s'est élevée sur ce sujet fût jugée aux assises qui se tiendront à Pont-l'Évêque le lundi 22 septembre 1404, et ainsi de huitaine en huitaine, jusqu'à ce que la question ait pris fin ou qu'il en ait été autrement ordonné, etc., etc.

N°s. 8 à 16. Divers actes de la procédure précédente, et renvoi de l'affaire aux assises de huitaine, depuis le 29 septembre jusqu'au 27 octobre de la même année.

N°. 17. Lettres-patentes de Charles VI, roi de France, en date du 4 novembre 1404, adressées au bailly de Rouen, pour lui ordonner de faire droit à la plainte à lui portée par les religieux de Saint-Ouen contre le lieutenant dudit bailly dans l'affaire précédente, et de la renvoyer au prochain échiquier.

N°. 18. *Vidimus*, par le bailly de Rouen, des lettres précédentes de Charles, roi de France, en date du 5 du même mois, portant injonction aux parties de s'y conformer.

N°. 19. Assignation, en date du 7 novembre 1404, adressée au lieutenant du bailly de Rouen, pour qu'il ait à se trouver en l'échiquier de Normandie pour ses torts, griefs et défauts de droits, dont il est fait mention dans l'acte, et les voir corriger, réparer, et du tout mettre au néant, si par raison est la coutume du pays, etc., etc.

N°. 20. Nouvelle requête de l'abbé et du couvent de Saint-Ouen-de-Rouen, en date du 29 août 1407, adressée au bailly de Rouen, pour continuer et faire de nouvelles instances au sujet du procès précédent, vu la mort du dernier prieur de Beaumont-en-Auge.

N°s. 21 et 22. Assignation donnée, le 7 septembre 1407, au nouveau prieur titulaire du prieuré de Beaumont, à la requête de l'abbé et convent de Saint-Ouen, pour qu'il ait à se trouver à l'échiquier ordinaire de Normandie.

N°. 23. Acte d'*audiendi* donné le 29 septembre 1407 à Robin Le Saunier, attorney et procureur des religieux et et de l'abbé de Saint-Ouen, pour s'être trouvé présent en l'échiquier du bailliage de cette ville.

N°. 24. Déclaration de la cour de l'échiquier, du même jour, par laquelle le procureur des religieux de Beaumont-en-Auge ne s'étant pas trouvé à l'audience des causes du bailliage de ce jour, est tenu pour contumax et défaillant, et pour ce fut la cause mise d'office par cri général à l'autre prochain échiquier. Cette déclaration est revêtue du sceau de l'échiquier en cire rouge.

N°s. 25 et 26. Renvoi de la même cause aux échiquiers de Pâques et de la Saint-Michel de 1408.

N°s. 27 et 28. Ibidem aux échiquiers de Pâques et de la Saint-Michel 1409.

N°. 29. Réclamation du prieur et des religieux de Beaumont, adressée au bailly de Rouen, le 15 avril 1420, contre le duc d'Alençon, qui s'opposait à l'exercice

de leur droit de patronage sur la chapelle de Saint-Vincent-de-Tillaye, vacante par la mort du dernier chapelain de Saint-Vincent.

N°. 30. Signification, en date du 14 mars 1422, des lettres-patentes de Henri V, roi d'Angleterre, se disant roi de France, données à Rouen, la 1re. année de son règne, à l'effet de terminer le différent qui existait entre l'abbaye de Saint-Ouen-de-Rouen et le prieuré de Beaumont-en-Auge, au sujet du patronage de la chapelle de Saint-Vincent-de-la-Tillaye.

N°. 31. Lettres d'audiendi, données à l'attorney et procureur de l'abbaye de Saint-Ouen-de-Rouen, présent à l'échiquier de Pâques 1423.

N°. 32. Appointement donné aux abbé et religieux de Saint-Ouen-de-Rouen, ainsi qu'au prieur de Beaumont-en-Auge, pour être jugés audit échiquier de Normandie, séance de Pâques 1453, vu le désaccord des arbitres nommés pour concilier leur différent.

N°. 33. Accord, du mois de mai 1453, entre le prieur de Beaumont et l'abbé de Saint-Ouen, au sujet du patronage de Saint-Vincent-de-la-Tillaye.

N°. 34. Lettres de *committimus*, données à Rouen par Henri IV, roi de France et de Navarre, la 9e. année de son règne, 30 août 1597, en faveur du prieuré de Beaumont-en-Auge.

N°. 35. Le chapitre de l'abbaye de Saint-Ouen, ainsi que son grand prieur et les religieux duement assemblés, conformément aux termes de la charte de fondation du prieuré de Beaumont, faite par les seigneurs antécesseurs du vicomte de Roucheville, présentent à ce dernier, le 30 novembre 1629, trois religieux de l'abbaye de Saint-Ouen, pour désigner l'un d'eux comme prieur de Beaumont-en-Auge.

N°. 36. Extrait du registre des actes capitulaires de la royale abbaye de Saint-Ouen-de-Rouen, d'un acte du 4 mai 1661, par lequel le chapitre consent que le prieur et le convent de Beaumont servent de caution au sieur Cytre, qui était sur le point de s'accommoder avec le sieur Simon, chapelain de la chapelle Saint-Vincent-de-la-Tillaye, pour la rétrocession de cette chapelle, moyennant une pension annuelle de quarante livres qu'il fournirait audit Simon.

ABBAYE

DE

SAINT-LAURENT-DE-CORDILLON.

ORDRE DE SAINT-BENOIT.

*** L'abbaye de Saint-Laurent-de-Cordillon, du diocèse de Bayeux, paraît avoir été fondée vers le commencement du XIII^e^. siècle, par Guillaume de Soliers, seigneur de Lingèvres. Sa charte de fondation n'existe plus, et néanmoins le peu d'actes qui subsistent encore de cette abbaye n'en font pas mention; ils semblent au contraire considérer la famille de Reviers comme l'une de celles de ses principaux fondateurs. Le *Gallia Christiana* ne donne la liste des abbesses de Cordillon que depuis l'an 1300; encore est-elle fort incomplète.

Ordre. Archives.

N°. 1. — 8. Cécile, veuve de Jean *de Montibus* (Des Monts), donne, en 1241, à l'abbaye de Saint-Laurent-de-Cordillon, pour le salut de son ame ainsi que pour son obit, une pièce de terre située à Brécy, entre la terre du roi et celle de Robert de Secqueville. (Le sceau brisé.)

N°. 2. — 9. Guillaume Caruel, de Dussy, donne, en 1243, à l'abbaye de Cordillon, pour le salut de son ame et de celles de ses antécesseurs, une mine de froment de rente,

mesure de Brécy, à prendre sur Richard Toustain. (Le sceau brisé.)

N°. 3. — 10. Guillaume d'Argouges, chevalier, fils de Raoul d'Argouges, donne, en 1243, à l'abbaye de Cordillon, une rente de cinquante sols tournois, ou en monnaie équivalente, à prendre sur son moulin d'Argouges. (Le sceau brisé.)

N°. 4. — 11. Richard Toustain donne, en 1245, à Dieu, à l'église et aux religieuses de Saint-Laurent-de-Cordillon, dix quartiers de froment de rente, à prendre sur toutes ses terres de Brécy. (Le sceau brisé.)

N°. 5. — 12. Richard de Reviers, fils de feu Guillaume de Reviers, chevalier, donne, en 1257, à l'abbesse et aux religieuses de Saint Laurent-de-Cordillon, le patronage de l'église de Saint-Remy-de-Manvieux, ainsi que le droit de présentation et autres privilèges qu'il pouvait avoir sur ladite église. Cette charte est revêtue de son sceau en cire presque noire. (Pl. 18, fig. 22.)

N°. 6. — 13. Robert de Landa, ou de La Lande, chevalier, du consentement de Philippine, sa femme, donne, en 1260, à l'abbaye de Cordillon, tout le tennement que *Ranulf Verula* tenait de lui dans le hameau d'Annon, paroisse de Fontenailles. (Le sceau brisé.)

N°. 7. — 14. Odon, ou Eudes, évêque de Bayeux, du consentement de son chapitre, de Laurent, recteur de l'église d'Orbois, et de Jean de Clermont, archidiacre dudit lieu, donne, en 1265, à l'abbaye de Saint-Laurent-de-Cordillon, deux gerbes de la dîme d'Orbois, dont cette abbaye aura la propriété après la mort du recteur de ladite église. (Le sceau brisé.)

N°. 8. — 15. Robert de La Lande, chevalier, donne, en 1266, à Saint-Laurent-de-Cordillon, l'hommage de *Raoul de Guernon*, ainsi que diverses rentes et redevances que celui-ci lui faisait à cause d'une pièce de terre située à Fontenailles, et en outre les hommages de Luce de Cyrival et de Geoffroy Salles, ainsi que les redevances qui y étaient attachées.

N°. 9. — 16. Jean Fitz Hamon, chevalier, donne, en 1266, à Saint-Laurent-de-Cordillon, une rente de trois septiers de froment et de cinq d'orge, à prendre dans la paroisse de Russy. (Le sceau brisé.)

N°. 10. — 17. Richard de Reviers, chevalier, con

firme, en 1271, la donation du patronage de Saint-Remy-de-Manvieux, qu'il avait précédemment faite à l'abbaye de Cordillon, et révoque en même temps la présentation et la nomination de Raoul Boudet, clerc, au bénéfice de cette église, dont il abandonne le droit auxdites religieuses. (Le sceau brisé.)

N°. 11. — 18. Lettre de Guillaume de Ver, seigneur de Neuhou (*de Nigelli Humo*), adressée, en mai 1271, à Odon, évêque de Bayeux, par laquelle il confirme entre ses mains la donation du patronage de Manvieux faite à Saint-Laurent-de-Cordillon par Richard de Reviers, son vassal, et révoque en même temps toute présentation qu'il aurait pu y faire. (Le sceau brisé.)

N°. 12. — 19. Lettre de Jean de Saint-Sauveur, bailly de Caen, de l'an 1271, adressée à Odon, évêque de Bayeux, et à ses vice-gérans, pour les informer de l'accord fait aux assises de Bayeux entre l'abbesse de Cordillon, d'une part, et Richard ainsi que Jean de Reviers, écuyers, d'autre part, au sujet du patronage de l'église de Saint-Remy-de-Manvieux, que ces derniers abandonnèrent définitivement à ladite abbaye. (Le sceau brisé.)

N°. 13. — 20. Lettre de Guillaume de Ver, seigneur de Neuhou, de l'an 1271, à maître Jean, dit Boucher (*Carnifex*), archidiacre de Bayeux, et au chapitre, pour les informer qu'il révoque, en faveur de l'abbesse de Cordillon, la présentation qu'il avait faite à l'église de Saint-Remy-de-Manvieux. (Le sceau brisé.)

N°. 14. — 21. Jeanne d'Argouges, veuve de Guillaume d'Argouges, chevalier, du consentement de Raoul d'Argouges, son fils, donne, en 1272, à l'abbaye de Cordillon, une rente de soixante sols tournois ou monnaie d'égale valeur, à prendre sur son moulin d'Argouges. (Les deux sceaux sont brisés.)

N°. 15. — 22. Lettre de Guy, archidiacre de Caen, de l'an 1274, adressée au doyen de Lauteuil, pour le prévenir qu'il a mis en possession de l'église de Saint-Remy, vacante par la résignation de Guillaume d'Oiglandes, ancien recteur, le nommé Jean, dit Pasturel, prêtre, présenté par l'abbesse et le couvent de Saint-Laurent-de-Cordillon. (Le sceau brisé.)

N°. 16. — 23. Richard, *prepositus* ou gouverneur de Russy, vend, en 1277, à l'abbaye de Saint-Laurent-de-

Cordillon, une rente de six quartiers d'orge, mesure de Russy, à prendre sur un ménage dans cette paroisse. (Le sceau brisé.)

N°. 17. — 24. Guillaume *Cor Regis*, ou Cœur-de-Roi, citoyen de Bayeux, fait un accord avec l'abbesse de Cordillon, en 1278, au sujet de quelques redevances qu'il avait données à la Maison-Dieu-de-Bayeux, ainsi qu'au chapitre du Saint-Sépulcre-de-Caen, sur un fief qu'il tenait desdites religieuses dans la paroisse de Fontenailles et sur lequel elles prélevaient déjà huit septiers de froment *et unum anserem*, le tout de rente annuelle. (Le sceau brisé.)

N°. 18. — 25. Jean, dit Beauvais, citoyen de Bayeux, donne, en 1279, à l'abbaye de Cordillon, diverses pièces de terre et redevances situées dans les paroisses d'Oystreham et de Russy. (Le sceau brisé.)

N°. 19. — 26. Robert de Reviers, chevalier, donne, en 1282, à l'abbaye de Cordillon, tout le tennement que Jean Cœur-de-Roi (*cor regis*), clerc de Bayeux, tenait de lui à Fontenailles, à charge de huit septiers de froment de rente à la Saint-Michel, *et unum anserem* à la même fête. (Le sceau brisé.)

N°. 20. — 27. Pierre, évêque de Bayeux, confirme, en 1285, la donation de deux gerbes de la dîme d'Orbois, que l'évêque Odon, du consentement de son chapitre, avait faite à l'abbaye de Saint-Laurent-de-Cordillon. (Le sceau brisé.)

N°. 21. — 28. Lettres de présentation au bénéfice de Saint-Remy-de-Manvieux, faite au chapitre, en 1288, par l'abbesse et les religieuses de Cordillon. (Le sceau brisé.)

N°. 22. — 29. Guillaume d'Argouges, chevalier, confirme, en 1296, devant le vicomte tenant les assises de Bayeux pour le bailly de Caen, les diverses chartes de donation que ses ancêtres avaient faites à l'abbaye de Cordillon, et consent à n'y apporter aucun obstacle. (Le sceau brisé.)

N°. 23. — 30. Guillaume de Colombières, chevalier, seigneur de Bazenville, et Alix, sa femme, donnent, en 1307, à l'abbaye de Cordillon, diverses rentes et redevances à prendre dans la paroisse de Vaux-sur-Aure. (Le sceau brisé.)

N°. 24. — 31. Thomas Selles, de la paroisse de Tré-

vières, reconnaît devant le vicomte de Bayeux, en 1324, qu'il a pris en fief de Bernard du Buset, personne ou curé de Parfouru-Lesquelin, une maison dans cette paroisse, à charge de deux boisseaux de froment de rente. (Le sceau brisé.)

N°. 25. — 32. Pierre Le Boulon, de Russy, prend en fief de l'abbesse de Cordillon, en 1326, une pièce de terre en prairie, située à Russy, à charge de huit sols quatre deniers de rente.

N°. 26. — 33. Jehan Flambart, écuyer, de la paroisse de Lougnes, prend en fief de l'abbesse de Cordillon, en 1332, plusieurs pièces de terre situées à Juays, delle du Castellet, jouxte les religieux de l'abbaye de Mondaye; le tout à charge de diverses redevances. (Le sceau brisé.)

N°. 27. — 34. Contestation jugée par le bailly de Caen, en 1335, entre l'abbesse de Cordillon et le recteur de l'église de Manvieux, au sujet du patronage de ladite église.

N°. 28. — 35. Typhaigne de Tyssel, *déguerpie*, ou veuve de Guillaume de Vaux, écuyer, jadis seigneur d'Olivet-de-Barbeville, reconnaît, en 1340, qu'elle a donné à l'abbaye de Cordillon quatre boisseaux de froment de rente, à prendre à Barbeville, pour célébrer dans ladite abbaye une messe du Saint-Esprit, pour le salut de son ame, laquelle messe sera convertie en l'office des trépassés après sa mort. (Le sceau brisé.)

N°. 29. — 36. Guillaume de Vaucelles, écuyer, seigneur dudit lieu, donne à l'abbaye de Cordillon, en 1353, deux acres de terre à Vaucelles pour l'obit de Péronnelle de Pinchon, sa femme, et pour dire des messes pour elle. (Le sceau brisé.)

N°. 30 et 31. — 37 et 38. Thomas de Tournières, écuyer, prend en fief, en 1376, de Guillaume Le Moyne, écuyer, seigneur de Sourdeval, tous les droits seigneuriaux et autres dont il jouissait dans la paroisse de Tournières, à charge de diverses redevances. (Le sceau brisé.)

N°. 32. — 63. Robert Lescoüe, de la paroisse de Hotot, prend en fief de l'abbesse de Cordillon, en 1378, deux pièces de terre à Hotot, à charge de son hommage et de quatre boisseaux de froment de rente.

N°s. 33 et 34. — 39 et 40. Guillaume Malherbe prend en fief, de l'abbesse de Cordillon, en 1378, dix-sept vergées

de terre pour vingt boisseaux de froment de rente ; mais, en 1397, ses héritiers abandonnèrent cette fieffe comme trop onéreuse et ne leur rapportant aucun profit. (Le sceau brisé.)

Nos. 35 et 36. — 41 et 42. Riche, ou Ricarde Mellier, abbesse de Saint-Laurent-de-Cordillon, et les religieuses de ce couvent donnent en fief, en 1378, à Jeanne, fille de Michel Colas, veuve de Guillaume Rogier, diverses pièces de terre à Saint-Louet-sur-Seulles, pour trois boisseaux de froment de rente. (Le sceau brisé.)

No. 37. — 43. Jehan Trans, demeurant à Tilly, prend en fief, de l'abbesse de Cordillon, en 1377, une pièce de terre à Tilly, pour quatre boisseaux d'orge de rente.

No. 38. — 52. Michel, d'Amayé-sur-Orne, reconnaît, en 1381, devant la vicomté de Bayeux, qu'il doit à l'abbaye de Cordillon quatre septiers d'orge de rente, à cause des terres qu'il tient en fief hérédital de ladite abbaye. (Le sceau brisé.)

No. 39. — 44. Jean Duval, de la paroisse de Hotot, prend en fief, de l'abbesse de Cordillon, en 1283, une pièce de terre à Hotot, pour un septier de froment de rente.

No. 40. — 45. Pierre Dudoit reconnaît devant la vicomté, en 1386, qu'il doit son hommage et diverses redevances à l'abbesse de Cordillon, à cause d'une maison située à Tilly.

No. 41. — 46. Rôle contenant une partie des rentes et des fiefs appartenant à l'abbaye de Cordillon, en l'année 1394.

No. 42. — 47. Thomas Le Maignen reconnaît devant la vicomté, en 1395, qu'il doit à l'abbaye de Cordillon une rente de quatre boisseaux de froment, à cause d'une pièce de terre située à Lingeons, qu'il tient en fief de ladite abbaye.

No. 43. — 48. Dame Jehanne Le Hot, veuve de Richard Le Moigne, écuyer, donne en fief hérédital, en 1396, à Jehan Couvert, écuyer, de la paroisse d'*Oystreham Leproux*, un fief ou membre de fief avec toutes ses dépendances, assis à Tournières, nommé le fief du Pélichon (*); lequel dépend de la seigneurie de Bucherville-en-Cotentin, à charge de quinze sols tournois de rente. (Le sceau brisé.)

(*) Il paraît que ce fief, dit de Pélichon, a pris le nom de Vaubadon.

N°. 44. — 50. Thomas ***, de Vaucelles, prend en fief, de l'abbaye de Cordillon, en 1412, deux acres de terre à Vaucelles, à charge de dix-sept sols tournois de rente.

N°. 45. — 49. Guillaume Daneel, demeurant à Russy, prend en fief, de l'abbaye, en 1412, une pièce de terre à Russy, pour treize sols tournois de rente.

N°. 46. — 51. Lorin Durand, de Bernières près Monday, prend en fief, de l'abbaye, en 1414, deux pièces de terre à Bernières, à charge de cinq sols et de trois boisseaux d'orge de rente.

N°. 47. — 50. Accord fait, en 1416, aux plaids des sergenteries d'Evrocy et de Préaux, par le lieutenant-général de Guillaume à Lépée, vicomte de Caen, entre l'abbesse de Cordillon et Michel d'Amayé, au sujet de quatre septiers d'orge de rente, à Amayé-sur-Orne.

N°. 48. — 54. Henri La Loel, demeurant à Saint-Vigor-le-Grand, reconnaît, en 1422, devant la vicomté, qu'il doit à l'abbaye de Cordillon trois boisseaux de froment de rente sur des terres à Vaux-sur-Seulles, delle du Moulin.

N°. 49. — 55. Jehan Vimont, de la paroisse de Colomby-sur-Than, prend en fief, de l'abbesse de Cordillon, en 1426, une pièce de terre à Colomby, pour onze boisseaux de froment de rente et autres redevances.

N°. 50. — 56. Jouen Gohier, demeurant à Lingèvres, prend en fief, de l'abbaye, en 1431, tout le tennement de Colin de Lescluse, assis à Juays, nommé le Castelet, à charge de trente sols de rente.

N°. 51. — 57. Collation de la cure de Saint-Remy-de-Manvieux, faite en 1453, par Zanou, évêque de Bayeux, sur la présentation de l'abbesse de Cordillon.

N°. 52. — 58. Richard de Reviers, écuyer, seigneur de Fontenailles et de Manvieux, qui, par droit de son fief, avait présenté à l'évêque son cousin Philippe de Reviers, maître ès arts, etc., pour la cure de Saint-Remy-de-Manvieux, révoque, en 1454, cette nomination, à la demande de l'abbesse de Cordillon, à laquelle ce droit appartenait.

N°. 53. — 59. Guillaume Cornet, bourgeois de Bayeux, prend en fief, de l'abbaye de Cordillon, en 1453, diverses pièces de terre situées à Magny, pour vingt boisseaux d'avoine de rente.

N°. 54 et 55. — 1 et 2. Marguerite, abbesse de Saint-Laurent-de-Cordillon, donne en fief, en 1458, à Jean

de Verson, écuyer, des terres et généralement tout ce que l'abbaye possédait à Sainte-Croix-Grand-Tonne, à charge de douze boisseaux de froment de rente. (Ensemble, copie du même bail.) Ce bail est fait en présence de dame Pérette Lillehard, prieure, de dame Isabeau de Trois-Monts, chantre, et de dame Baldouin, célerière.

N°. 56. — 61. Guillaume Robert, dit Le Lorrain, de Tournières, vend au curé de ce lieu, en 1470, une rente de sept sols, pour soixante-onze sols tournois et deux sols dix deniers de vin.

N°. 57. — 62. Aveu rendu, en 1475, à damoiselle Jehanne de Couvert, veuve de Jean de Caumont, écuyer, par Colin Mordrac, du tennement de Jean Samedy, comme aîné dudit fief.

N°s. 58 à 61. — 64 à 67. Divers actes de vente, d'échange, de fiefs et autres entre particuliers, pendant l'année 1479.

N°. 62. — 68. Marin Helier reconnaît, devant la vicomté, en 1526, qu'il doit à l'abbaye de Cordillon une rente de treize sols tournois et autres redevances.

N°. 63. — 69. Jean Deschamps prend en fief, de l'abbaye, en 1526, divers héritages assis à Russy, pour une rente de treize sols tournois.

N°. 64. — 70. Accord fait, en 1527, entre l'abbesse de Cordillon et Richart Suhart, écuyer, seigneur de Cronay, pour le paiement de rentes et redevances dues à l'abbaye.

N°. 65 et 66. — 71 et 72. Echanges faits, en 1545 et 1557, entre l'abbesse de Cordillon et Jean de La Barre, seigneur d'Esquetot, de diverses rentes à prendre à Torteval.

N°. 67. — 60. Noble dame Bonne de Harcourt, abbesse de Cordillon, et son chapitre, donnent en fief, en 1558, à Etienne Le Paulmier, de Hotot, une pièce de terre dans cette paroisse, pour sept sols six deniers tournois de rente, et pour son hommage.

N°. 68. — 73. Bernard de Moys, de la paroisse de Hotot, vend à noble dame Bonne de Harcourt, abbesse de Cordillon, en 1573, une rente de quarante sols tournois, à prendre sur tous ses biens, pour le prix de vingt livres tournois.

N°s. 69 et 70. — 3 et 4. Echange et accord fait, en 1660 et 1665, entre Marie-Catherine de Matignon et maître Jean Agasse, marchand orfèvre, bourgeois de Caen, au sujet de deux boisseaux de froment donnés en contre-échange de

cinq vergées de terre, et des droits dus au roi pour le contrat d'échange.

N^os. 71 et 72. — 5 et 6. Autre contrat d'échange, de l'année 1665, entre le susdit Jean Agasse et l'abbesse de Cordillon, d'un tennement de maisons et héritages situés à Sainte-Croix-Grand-Tonne et Baron, contre quatre-vingt-seize boisseaux de froment de rente. — Ensemble, une décharge dudit Agasse et de sa mise en possession desdits héritages.

N°. 73.—7. Le même Jean Agasse abandonne, en 1693, à l'abbesse de Cordillon, deux boisseaux de froment de rente qu'il avait droit de réclamer de l'abbaye, et il reçoit pour cette concession quarante livres tournois.

ABBAYE

DE

NOTRE-DAME-DE-SAINT-DÉSIR,

DIOCÈSE DE LISIEUX.

ORDRE DE SAINT-BENOIT.

*** L'abbaye des religieuses bénédictines de Notre-Dame, primitivement fondée à Saint-Pierre-sur-Dives, dans le diocèse de Séez, par Lesceline, femme de Guillaume, comte d'Auge, frère naturel de Richard II, duc de Normandie, paraît avoir été transférée par sa fondatrice, vers l'an 1050 ou 1051, à Saint-Désir, dans un des faubourgs de la ville de Lisieux, dont était alors évêque son fils Hugues, des mains duquel elle prit le voile, en 1057. La charte de fondation de cette abbaye, ainsi que celle de sa translation à Saint-Désir, n'existe plus aux archives; il n'y reste même qu'une copie de la charte confirmative du duc Guillaume, de l'an 1060, qui se trouve insérée dans le *Gallia Christiana*. Quoiqu'il subsiste peu de chartes de cette abbaye, elles suffisent cependant pour signaler de nombreuses erreurs dans la liste des abbesses et pour faire voir combien elle est incomplète.

N°. 1er. Copie de la charte de Guillaume Ier, duc de Normandie, par laquelle il confirme, vers l'an 1060, l'établissement du monastère de Notre-Dame de Saint-Désir, près Lisieux, fondé par Lesceline, et par Hugues, évêque de Lisieux, son fils, ainsi que les nombreuses donations

dont cette abbaye avait été dotée. Cette charte est souscrite par le duc Guillaume, ainsi que par Hugues, évêque; Roger de Montgommery; Guillaume Fitz-Osbern; Robert, frère du comte; Raoul Taisson; Erneiz; Richard, le vicomte; Turold; Hugues; Radulf, et Vivian.

N°. 2. Copie d'une charte de Guillaume II, duc de Normandie, donnée à Mirbel, vers l'an 1097, et adressée à Hugues, évêque de Lisieux, par laquelle il donne aux frères hospitaliers de Jérusalem, les droits du marché du mardi, à Villedieu, à condition que l'abbesse et les religieuses de Notre-Dame-de-Lisieux jouiront de la moitié des droits dudit marché, et qu'elles partageront également, avec les frères hospitaliers, les droits du marché de Sautchevreuil, au sujet desquels ils étaient déjà en discors.

N°. 3. Charte de Henri II, roi d'Angleterre, duc de Normandie et d'Aquitaine, et comte d'Anjou, par laquelle il donne et confirme aux religieuses de Sainte-Marie-de-Lisieux la moitié des droits du marché de Villedieu, qu'elles percevront en commun avec les frères de l'hôpital de Villedieu, ainsi que le porte la charte de son père, (*sicut carta patris mei quàm indè habent testatur*). Cette charte, donnée à Caen, vers 1167, est attestée par Arnold, évêque de Lisieux; Gilles, évêque d'Evreux; Etienne, évêque de Reims; Guillaume, comte de Mandeville; Richard Du Hommet, connétable; Guillaume de Courcy Dapifer; Alberède de Saint-Martin, et Hugues de Lacy. (Le sceau, en cire rougeâtre, est presqu'entièrement brisé.)

N°. 4. Hugues de Béroult, prêtre de l'église de Notre-Dame-de-Lougnes, confirme, en 1248, la donation faite aux dames religieuses de Lisieux par Adam Du Manoir, son frère, de son domaine de Cherieult, ou de Cheriol, avec le pourpis et ses dépendances, etc., etc. (Le sceau brisé.)

N°. 5. Guillaume d'Occaigne, ou d'Occagne, vend et cède, en 1253, à Marguerite de Livetot, sacristaine de l'église de Notre-Dame-de-Saint-Désir-de-Lisieux, une rente de dix sols, monnaie courante, pour être affectée au luminaire de ladite église, et il reçoit pour cette concession soixante-dix sols tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 6. Jean de La Planche et Guillebert, dit l'Empereur, frères, vendent, en 1253, à Simon de Champ-d'Avoine (*de Campo avene*), la part qui leur appartenait sur une maison située à Lisieux, dans le tennement de l'abbesse de

Saint-Désir. Cette vente est attestée par un grand nombre de témoins, et les deux sceaux dont elle était revêtue sont brisés.

N°. 7. Alexandre, recteur de l'église de Saint-Désir-de-Lisieux, du consentement d'Agnès, abbesse de cette abbaye (*), donne, en 1278, à Henri Osbert, son compagnon dans ladite église, la moitié d'une maison avec le fond de terre qu'il avait acheté de Oriende, veuve de Roger Fergant, à charge de retour à l'abbaye après la mort dudit Osbert. Cette charte était revêtue du sceau de l'abbesse et dudit recteur, mais ils sont brisés.

N°. 8. Guillaume d'Alençon, aîné et jeune, ainsi que Robert Rou, clerc, tuteurs de Nicolas Rou, fils et héritiers de Robert Rou, vendent à l'abbesse et religieuses de Notre-Dame-de-Lisieux, en 1298, une rente de quinze sols, monnaie courante, pour six livres quinze sols tournois. (Les quatre sceaux sont brisés.)

N°. 9. Le doyen de Lisieux déclare, en 1298, que Nicolas Rou, auquel il manque encore quatre années pour atteindre sa majorité de vingt-cinq ans, a donné sa procuration à Guillaume d'Alençon, son oncle, pour agir et défendre ses intérêts pendant sa minorité.

N°. 10. Geoffroy Le Sellier vend, en 1300, devant le sénéchal de Lisieux, à madame Eudes, abbesse de Notre-Dame-de-Lisieux (**), une rente de cinq sols, à prendre sur une maison et jardin situés à Saint-Désir-de-Lisieux, pour le prix de cinquante sols tournois.

N°. 11. Maheult Barill vend, en 1320, devant le sénéchal de Lisieux, à l'abbesse et couvent de Notre-Dame-de-Saint-Désir, une rente de dix sols, à prendre sur une maison dans la paroisse Saint-Germain de cette ville.

N°. 12. Guillaume Brehoulle et Jeanne, sa femme, confessent, en 1320, devant Robert d'Urville, sénéchal de Lisieux, qu'ils ont pris en fief, de dame Eudes, abbesse, et des religieuses de Notre-Dame-de-Saint-Désir, une pièce de terre dans cette paroisse, à charge d'une rente de trente sols tournois.

(*) Le nom de cette abbesse n'est pas indiqué dans la liste insérée dans le *Gallia Christiana*.

(**) Le nom de l'abbesse Eudes, qui paraît avoir géré l'abbaye pendant trente ans, n'est pas indiqué dans le *Gallia Christiana*.

N°. 13. Richard Le Cestre avoue, en 1323, devant Geoffroy d'Argences, sénéchal de Lisieux, qu'il doit une rente de vingt-deux sols tournois aux religieuses et abbesse de Notre-Dame-de-Lisieux, à cause d'une place qui lui avait été concédée dans la paroisse de Saint-Désir de cette ville.

N°. 14. Jean Fouguant avoue, en 1326, que lui et ses héritiers sont tenus de faire une rente de six sols et d'un chapon à l'abbesse de Notre-Dame-de-Lisieux, sur une maison située dans son noble fief de Saint-Désir.

N°. 15. Eudes, abbesse de Notre-Dame-de-Lisieux, donne en fief, en 1330, à Guillaume Hubert et à Maheult, sa femme, une portion de maison et jardin situés à Saint-Désir, pour dix sols tournois de rente, ou en monnaie courante. (Le sceau de cette abbesse est brisé.)

N°. 16. Colin Le Conturier reconnaît, en 1334, devant Robert de Prolondes, garde du temporel de l'évêché de Lisieux, *qui était alors en la main du roi*, qu'il a donné aux religieuses de Notre-Dame-de-Lisieux une rente de quinze sols tournois, qu'il prélevait sur une maison située à Saint-Désir.

N°. 17. Richard La Vacquerie reconnaît, en 1336, devant le même garde du temporel de Lisieux pendant la régale, qu'il a vendu à l'abbesse de Notre-Dame-de-Saint-Désir une rente de deux sols, à prendre sur une maison dans cette paroisse.

N°. 18. Lettres-royaux ou mandement de Philippe VI, roi de France et de Navarre et comte d'Evreux, en date du 13 février 1338, par lesquelles il accorde à l'abbesse et couvent de Notre-Dame-de-Lisieux le droit, dont elles jouissaient précédemment, de percevoir la moitié des coutumes de Villedieu et de Sautchevreuil, en commun avec les hospitaliers dudit lieu; il ajoute que, s'il arrivait que ces derniers s'y opposassent, ils seraient tenus envers elles au paiement d'une somme d'argent double de celle desdites coutumes, qu'ils auraient retenue injustement. (Le sceau brisé.)

N°. 19. Simon Lesmère et Ameline, sa femme, prennent en fief, de l'abbesse de Saint-Désir, en 1339, une maison et ses dépendances, située *rue de la Maladrerie, à Saint-Désir*, à charge de huit sols tournois de rente.

N°. 20. Jean Tyson prend en fief, de l'abbesse de Saint-Désir, en 1342, une maison et ses dépendances, située à

Saint-Désir, pour quarante sols tournéis et sept chapons de rente.

N°. 21. Raoul Bréard vend, en 1343, devant Colin de Saint-Laurent, sénéchal de Lisieux, à Isabelle de Brucourt, abbesse de Notre-Dame-de-Saint-Désir (*), une rente de deux sols, pour quarante sols tournois.

N°. 22. Martine, abbesse de Notre-Dame-de-Saint-Désir (**), donne en fief, en 1380, à Raoul d'Ectot et à sa femme, une place vide dans la paroisse Saint-Désir, pour sept sols tournois et un chapon de rente.

N°. 23. Henri Goufrey, de Crespigny, vend, en 1402, à l'abbesse de Saint-Désir, une maison dans cette paroisse, pour quarante sols tournois de rente.

N°. 24. Durand Baudoy vend à l'abbaye de Saint-Désir, en 1404, une rente de douze sols et d'un chapon, etc., etc.

(*) Isabelle de Brucourt n'est pas indiquée dans la liste du *Gallia Christiana*.

(**) Le nom de Martine ne s'y trouve pas non plus.

ABBAYE

DE SAINT-PIERRE-SUR-DIVES,

DIOCÈSE DE SÉEZ.

ORDRE DE SAINT-BENOIT.

***. Le monastère de Notre-Dame, situé à Saint-Pierre-sur-Dives, fut primitivement fondé, pendant la première moitié du XI^e^. siècle, par Lesceline, femme de Guillaume, comte d'Eu, qui le peupla de religieuses bénédictines ; mais après la mort de son mari, et à l'instigation de son fils Hugues, alors évêque de Lisieux, elle transféra ces mêmes religieuses à Saint-Désir, dans l'un des faubourgs de cette dernière ville; et, en 1046, elle les remplaça à Saint-Pierre-sur-Dives par des religieux du même ordre, sous la direction d'Ainard, qui fut le premier abbé de ce monastère.-- Les dilapidations que nous avons déjà signalées se retrouvent encore dans les titres de cette abbaye, et les chartes même qui ont été insérées dans le *Gallia Christiana* n'existent plus aux archives, non plus que celles qui avaient rapport aux premières donations faites à cette abbaye.

N^o^. 1^er^. Acte sans date, mais qui ne peut être postérieur à 1143, par lequel l'abbé du Val-Richer, le chantre et l'archidiacre de Lisieux, délégués du pape Innocent II, règlent un différent entre Haimon, abbé de Saint-Pierre-sur-Dives, et Jean d'Ouilly, au sujet d'une rente de dix sols que l'abbaye prélevait sur la cure de Morteaux. Cet acte

était revêtu de trois sceaux en cire blanche, lamelleuse, recouverte d'un enduit noirâtre qui forme une espèce de vernis, sur l'un desquels on distingue encore quelques traits de l'abbé du Val-Richer.

N°. 2. Henri d'Ouilly confirme, en 1182, la donation faite à l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives, des dîmes de Morières, que tenaient Robert prêtre et Robert chevalier, et dont ils aumônèrent ladite abbaye. Cette charte confirmative a pour témoins Guillaume *de Gisaio*, Gillebert Jumel, Robert Tallebot, Raoul de Pierre, Hanulf de Troarn, Hubert du Tremblay et autres. (Le sceau brisé.)

N°. 3. Echange fait, en 1186, entre l'abbé du-Val-Richer et celui de Saint-Pierre-sur-Dives, des dîmes de la paroisse de Saint-Ouen-le-Paynel, qui appartenaient à cette dernière abbaye, contre des terres situées à Morières, dépendantes de l'abbaye du Val-Richer. Cet acte est encore revêtu du sceau de ce dernier abbé. (Planche 4, fig. 13.) Les témoins sont : Durand, abbé de Troarn, Robert, abbé de Fontenay, Jean, doyen de Lisieux, Guillaume, archidiacre, et Gervais, chantre de la même église, ainsi que Guillaume Mara, Robert de Capella, Gillebert Jumel et autres.

N°. 4. R. abbé d'Ivry (*de Ivreio*) et Hugues, archidiacre d'Evreux, font un accord (dont la date n'est pas indiquée), entre Alverède, abbé de Saint-Pierre-sur-Dives, et Foulques, de Vendeuvres, au sujet de deux gerbes de la dîme et du patronage de l'église de Morières, qui furent conservés audit Foulques, moyennant une redevance d'*une livre d'encens*, ainsi que d'une mine de froment, une d'orge, et trois autres d'avoine. (Le sceau brisé.)

N°. 5. Simon, abbé de Saint-Pierre-sur-Dives, présente à Sylvestre, évêque de Séez, Durand Le Poulain, de Jort, prêtre, pour la cure de Morières, suivant le droit qu'il avait de présenter à cette église. Les témoins de cet acte sont : Hugues de Francheville, Nicolas de Marigny (*Marinnei*), Richard de Bretteville, Richard Tallebot, Robert de Douville, Etienne Risdeboef et autres.

N°. 6. Sylvestre, évêque de Séez, confirme la nomination de Durand de, Jort, prêtre, surnommé Le Poulain, comme curé de Morières, sur la présentation de Simon, abbé de Saint-Pierre-sur-Dives. (Le sceau brisé.)

N°. 7. Robert Louvel, de Morteaux, donne, en 1204,

à l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives, toute la dîme de son moulin de Morteaux. Le sceau de cette charte est brisé. Elle eut pour témoins Richard de Bretteville, Richard et Robert de Douville, frères, Robert Vilain, Robert Chevalier, Raoul Constantin et autres.

N°. 8. Nouvel accord, de l'an 1207, entre l'abbé de Saint-Pierre-sur Dives et Foulques de Vendeuvre, terminé par l'official de Lisieux, au sujet de la dîme et du patronage de Morrières, en présence de Raoul Aioulf et de Guillaume de Séez, chanoines de Lisieux; de Guillaume de Livet, diacre; de Ranulf de Bretteville, prêtre; de Jean de Saint-Germain, moine; d'Etienne Risdebeuf; de Roger Dacvill, de Guillaume Neveu; de maître Gervais et autres. (Les sceaux brisés.)

N°s. 9 et 10. Maître Guillaume de Wiques remet entre les mains de l'abbé de Saint-Pierre-sur-Dives, en 1233, son manoir d'Ailly, dont il lui avait laissé la jouissance jusqu'à sa mort, en échange de la dîme de la paroisse de Morteaux, ainsi que de celle du moulin, à charge de quelques redevances; et par un autre acte, de l'an 1238, il abandonne de nouveau cette dîme ainsi que celle de Coulibeuf à la même abbaye, pour reprendre son manoir d'Ailly, et celle-ci *lui donne trente livres pour acquitter ses dettes.* (Les sceaux sont brisés.)

N°. 11. Guillaume de Lures (*de Lureio*), fils de Roger de Lures, de Teybert, donne, en 1234, à Saint-Pierre-sur-Dives, tous les droits qu'il pouvait avoir sur l'aînesse des fiefs de Hugues de la Roquelle, de Roger Teybert et d'Alix, fille de Robert Gresille, et il reçoit cent sols tournois pour cette donation.

N°. 12. Foulques La Gave, de la paroisse de Berville, cède à Saint-Pierre-sur-Dives, en 1247, une pièce de terre dans cette première paroisse, et reçoit dix-huit sols tournois pour cette concession. (Le sceau brisé.)

N°. 13. Etienne Coignefestu, de Dunetot, prêtre, donne, en 1249, à l'abbé et au couvent de Dives, tout ce qu'il avait et devait avoir à Dunetot, dans la paroisse de Saint-Jacques-de-Berville, et il reçoit quatre livres dix sols tournois pour cette donation. (Le sceau brisé.)

N°. 14. Nicolas de Castillon, fils de Robert de Castillon, donne, en 1252, à Saint-Pierre-sur-Dives, diverses rentes et redevances que lui faisait Robert Tubold *de Lamberti*

valle, et il reçoit cent sols tournois pour cette concession.

N°. 15. Robert Le Brezier, de Sainte-Marguerite-de-Viette, donne, en 1259, à l'abbaye de Dives, une rente de quatre sols tournois, pour la pitance des moines, et il reçoit soixante sols pour cette donation. (Le sceau brisé.)

N°. 16. Durand, dit La Plaie, de Saint-Pierre-sur-Dives, donne à l'abbaye, en 1260, une rente de quatre sols, à prendre sur son jardin, et *il contracte l'engagement de ne point vendre ni consommer aucuns des légumes et fruits dudit jardin avant que cette rente soit acquittée.* (Le sceau brisé.)

N°. 17. Robert Salle, de Viette, donne, en 1260, à l'abbaye de Dives, pour le service de l'infirmerie de ce monastère, une rente de cinq sols à prendre sur son domaine de Sainte-Marguerite-de-Viette. (Le sceau brisé.)

N°. 18. Guillaume, dit Racyne, de Castillon, donne à Dives, en 1261, trois sols de rente, à prendre sur tous ses biens et sur les fiefs qu'il tient de ladite abbaye.

N°. 19. Lettre d'Arnold de Curfand, chevalier, bailly du roi, à Caen, de l'an 1261, adressée à Thomas, évêque de Séez, dans laquelle il déclare avoir vu et examiné certaines lettres-royaux, que l'abbé de Saint-Pierre-sur-Dives avait présentées à l'échiquier, et qui lui rendaient la *saisine du patronage de l'église de Morteaux, dont les gens du roi s'étaient emparés.* (Le sceau brisé.)

N°. 20. Jean, abbé de Saint-Pierre-sur-Dives, déclare, en 1263, qu'il donne en fief à Guillaume Lober, *l'un de ses bourgeois*, une masure dans la rue de l'Eau, à charge de faire une rente de quatorze sols tournois à ladite abbaye. Cet acte est revêtu du sceau et du contre-scel de l'abbé Jean, en cire blanche. (Pl. 12, fig. 18 et 19.)

N°. 21. Guillaume de Saint-Martin, écuyer, confirme, en 1264, à l'abbaye de Dives, la donation de deux gerbes de la dîme de Morteaux, faite par ses antécesseurs, et remet également à cette abbaye une rente de dix sols qu'ils s'étaient réservée sur ladite dîme. (Le sceau brisé.)

N°. 22. Richard De Viette, écuyer, donne, en 1269, à l'abbaye de Dives, *pour l'aumônerie dudit monastère*, une rente de quinze boisseaux d'orge, un chapon, deux pains et vingt œufs. (Le sceau brisé.)

N°. 23. Jean, dit Le Turqueis, vend, en 1272, pour prix de trente livres tournois, à Nicolas de Castillon,

chere, toutes les redevances qu'il possédait par Laurence La Callebote, sa femme, dans les paroisses de Castillon, de Vieux-Pont et de Sainte-Marguerite-de-Viette. *Cette vente fut mise sous la garde de l'abbé et du couvent de Saint-Pierre-sur-Dives*, du consentement de Nicolas de Castillon, écuyer, et de Jourdain de Maignières. (Les sceaux brisés.)

N°. 24. Richard, dit Ferdeboque, de Berville, donne, en 1274, à Saint-Pierre-sur-Dives, diverses pièces de terre, ainsi que plusieurs redevances et généralement tout ce qu'il possédait à Berville. (Le sceau brisé.)

N°. 25. Copie, de l'an 1276, d'une charte de Philippe III, roi de France, confirmative des donations faites à l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives, tant par Henri, roi d'Angleterre et duc de Normandie, que par d'autres donataires, etc.

N°. 26. Gervais, dit le Querrier, de Viette, donne, en 1277, à l'abbaye de Dives, une rente de quatorze sols et autres redevances, pour la *décoration du grand autel* de ladite abbaye; lesquelles rentes lui revenaient après la mort de sa mère et de ses frères, qui, par un autre acte, ratifient cette donation. (Le sceau brisé.)

N°. 27. Guillaume, dit Corneillart, cède à Saint-Pierre-sur-Dives, en 1278, une rente de vingt sols tournois pour la pitance des moines. Ladite rente lui était due par Guillaume, dit Picot, de Millesent, sur une maison située dans la rue de Caen, à Saint-Pierre-sur-Dives. (Le sceau brisé.)

N°. 28. Jean Le Hommangre donne à Saint-Pierre-sur-Dives, en 1283, une rente en argent et diverses redevances, à prendre à Sainte-Marguerite-de-Viette. (Le sceau brisé.)

N°. 29. Mathilde, dite la Vilaine, donne à Saint-Pierre-sur-Dives, en 1283, une rente de cinq sols et d'une geline, pour l'aumônerie de ladite abbaye, à prendre sur une maison rue du Bosc, à Dives. (Le sceau brisé.)

N°. 30. Robert, dit de Fer, fils de Martin de Fer, donne, en 1284, à l'abbaye, pour l'usage de l'infirmerie, diverses redevances à prendre sur des terres à Berville. (Le sceau brisé.)

N°. 31. Raoul de Tournay, écuyer, échange avec l'abbaye de Dives, en 1285, diverses redevances à prendre dans les paroisses de Saint-Martin, de Saint-Michel-de-Livet, de Gravelle et de Sainte-Marie-de-Montviette. (Le sceau brisé.)

N°. 32. Richard, dit Lallier, donne, en 1285, pour

l'aumônerie de ladite abbaye, une rente de deux sols six deniers à prendre à Sainte-Marguerite-de-Viette. (Le sceau brisé.)

N°. 33. Richard de Viette, fils et héritier de Guillaume de Viette, écuyer, donne à l'abbaye de Dives, en 1287, pour la décoration du grand autel, une rente de treize sols tournois, à prendre à Sainte-Marguerite-de-Viette. (Le sceau brisé.)

N°. 34. Robert, curé de Sainte-Marguerite-de-Viette, vend à Saint-Pierre-sur-Dives, en 1289, pour le prix de vingt-huit livres 16 sols six deniers tournois, *une aulnée* ou bois planté en aulne, ainsi qu'un jardin situé dans ladite paroisse de Viette.

N°. 35. Anquetil Jehan donne, en 1292, pour l'aumônerie de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives, une rente de deux sols tournois, qui lui était due par Raoul Renard à Sainte-Marguerite-de-Viette. (Le sceau brisé.)

N°. 36. Odon de Saint-Georges, fils de feu Pierre de Ners, écuyer, vend, en 1293, à Saint-Pierre-sur-Dives, diverses rentes à prendre sur son domaine de Saint-Georges-en-Auge. (Le sceau brisé.)

N°. 37. Mathieu, dit Groart, vend à Saint-Pierre-sur-Dives, en 1293, une rente de cinq sols tournois à prendre sur deux pièces de terre à Saint-Georges-en-Auge. (Le sceau brisé.)

N°. 38. Jean Hamelin et Robert, son fils, ainsi que Richard, dit Le Vieux, du consentement de Jeanne, sa femme, fille dudit Jean Hamelin, vendent à l'abbaye, en 1296, une rente de cinq sols six deniers, à prendre sur un hébergement situé dans la rue de Lisieux, à Saint-Pierre-sur-Dives. (Les sceaux brisés.)

N°. 39. Pierre, dit Le Fèvre, clerc, de la paroisse de Saint-Georges-en-Auge, du consentement de Philippine Yvert, sa femme, vend à l'abbaye, en 1297, une rente de deux sols sept deniers, à prendre sur une pièce de terre à Saint-Georges-en-Auge.

N°. 40. Jolle, dit Bence, fils de Guillaume Bence, vend à Saint-Pierre-sur-Dives, en 1303, une rente de trois sols huit deniers tournois, à prendre sur *une pièce de vigne* située à Saint-Pierre-sur-Dives. (Le sceau brisé.)

N°. 41. Compromis, de l'an 1308, entre le doyen et le chapitre du Saint-Sépulcre-de-Caen, d'une part, et l'abbé

et couvent de Saint-Pierre-sur-Dives, de l'autre, au sujet des dîmes de la paroisse de Morrières. (Les sceaux brisés.)

N°. 42. Accord fait, en 1309, par suite du compromis de l'année précédente, entre le doyen du Saint-Sépulcre et l'abbé de Saint-Pierre-sur-Dives, au sujet de la dîme de Morrières. (Les sceaux brisés.)

N°. 43. Jehan Le Sens, de Saint-Pierre-sur-Dives, reconnaît, en 1313, devant le vicomte de Falaise, qu'il a donné à l'abbaye une rente de cinq sols tournois, pour servir à la décoration du grand autel de ladite abbaye. (Le sceau brisé.)

N°. 44. Jean Le Monier et Asceline, sa femme, donnent, en 1316, à Guillaume Taillebois, une rente de huit sols six deniers tournois, qu'ils prélevaient sur une pièce de terre située à Saint-Julien-de-Boissey. (Les sceaux brisés.)

N°. 45. Guillaume de La Croix, prêtre, reconnaît, devant la vicomté de Falaise, en 1322, qu'il a donné à l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives tout ce qu'il possédait dans les paroisses de Morrières et de Grisy. (Le sceau brisé.)

N°. 46. Raoul Morel vend, en 1323, à Richard de Coulonces, une rente de dix-huit sols tournois et autres redevances, que lui faisait Guillaume de Viette, clerc, sur une pièce de terre à Saint-Pierre-sur-Dives. (Le sceau brisé.)

N°. 47. Jugement rendu, en 1325, par Jean Le Boulanger, bailly de Caen, qui adjuge le droit de patronage de l'église de Morrières à l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives, malgré les prétentions élevées par le procureur du roi. (Le sceau brisé.)

N°. 48. Jacques Le Chevalier, fils de Guillaume Le Chevalier, et Agnès, sa femme, reconnaissent, devant le vicomte de Falaise, en 1328, qu'ils ont vendu à l'abbaye un hébergement situé à Saint-Pierre-sur-Dives, pour le prix de cinquante livres tournois.

N°. 49. L'abbé de Saint-Pierre-sur-Dives donne en fief, en 1339, à Robin Baudouin, une maison et une pièce de terre à Berville, pour une rente de vingt-deux sols et de trois boisseaux de froment. (Le sceau brisé.)

N°. 50. Richard Baril donne, en 1351, à l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives, une rente de dix sols à prendre à Berteville, pour servir à la pitance des moines. (Le sceau brisé.)

N°. 51. Ratification de l'acte précédent devant la vicomté de Falaise, en 1352.

N°. 52. Pierre de La Roquelle, de Sainte-Marguerite-de-Viette, vend à l'abbaye de Dives, en 1369, une rente de vingt boisseaux d'avoine, à prendre dans la paroisse de Viette. (Le sceau brisé.)

N°. 53 et 54. Jean l'Hermerey vend, en 1373, à l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives, diverses rentes à prendre à Boissey, sur Robert Le Prévost. — Ibidem, bail de ladite rente.

N°. 55. Jean, abbé de Saint-Pierre-sur-Dives, fait, en 1378, la déclaration des bois appartenant à ladite abbaye, devant le maître enquêteur des eaux et forêts du roi. (Le sceau de ce dernier est en cire rouge, mais il est trop effacé pour être dessiné.)

N°. 56. Jourdain Terré et Guillaume, son fils, donnent à l'abbaye, en 1381, une maison, rue de Falaise, à Saint-Pierre-sur-Dives, pour la pitance des moines, à charge d'une messe annuelle. (Le sceau brisé.)

N°. 57. L'abbé et les religieux de Saint-Pierre-sur-Dives prennent l'engagement, en 1384, de fournir à Guillaume de La Croix et à Agnès, sa femme, *le vivre, la nourriture, l'entretien et le coucher*, leur vie durant, *dans ledit couvent*, tel que celui des religieux, par suite d'une donation *de cent vingt livres d'or*, faite à l'abbaye par lesdits Guillaume La Croix et Agnès, sa femme. (Le sceau brisé.)

N°. 58. Robert De Launay et Jehanne, sa femme, transportent à Jean Heudet, en 1388, une rente de six sols qu'ils faisaient à l'abbaye sur des terres situées à Saint-Pierre-sur-Dives. (Les sceaux brisés.)

N°. 59. Robert Le Machon et Poitevine, sa femme, Jehanne, veuve de Robert Saffrey, ainsi que Simone, veuve de Guillaume Le Roussel, donnent à l'abbaye, en 1390, une maison située rue de l'Eau, dans la paroisse de Saint-Pierre-sur-Dives. (Les sceaux brisés.)

N°. 60. Enguehard de Medavy, abbé de Saint-Pierre-sur-Dives (*), donne en fief à Raoul Le Clerc, en novembre 1392, un hébergement et un jardin situés rue de l'Eau, à Saint-Pierre-sur-Dives, pour quatorze sols tournois de rente.

(*) Il n'est point indiqué dans la liste du *Gallia Christiana*.

N°. 61. Transaction, de l'an 1395, entre l'abbé de Saint-Pierre-sur-Dives et un gentilhomme non désigné, qui avait chassé dans la garenne de l'abbaye.

N°. 62. Lettres-royaux en forme de mandement, données à Paris, en 1396, par Charles VII, la 17e. année de son règne, à l'effet de faire comparaître en l'échiquier de Normandie le lieutenant du bailly de Caen, *parce qu'il avait enlevé un prisonnier des prisons de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives.* (Le sceau de ces lettres est brisé.)

N°. 63. Arrêt de l'échiquier de Normandie, de l'an 1397, dans lequel sont insérées dans leur entier les lettres de Louis IX, du mois de février 1269, ainsi que celle de Charles VII, de l'an 1396; lequel arrêt *condamne le lieutenant du bailly de Caen*, et ordonne que le prisonnier qu'il avait enlevé des prisons de l'abbaye, pour le conduire dans celles de Falaise, *serait réintégré dans les prisons de Dives, pour y être jugé suivant le droit qui en appartenait auxdits religieux.* (Le sceau brisé.)

N°. 64. Arrêt de l'échiquier tenu à Rouen au terme de Pâques de l'an 1398, au sujet *d'une clameur de haro* faite sur les dépendances de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives par plusieurs chevaliers, écuyers et vavasseurs de la banlieue de ladite abbaye. (Le sceau brisé.)

N°. 65. Mandement des gens tenant l'échiquier à Rouen, au terme de Pâques de l'an 1400, *pour appeler devant cette cour le lieutenant du bailly de Caen, qui avait saisi de nouveau un prisonnier à Saint-Pierre-sur-Dives*, contre le droit de ladite abbaye. (Le sceau brisé.)

N°. 66. Les chanoines du Saint-Sépulcre-de-Caen donnent en fief, en 1404, à Guillaume Auvray, une partie du fief de Morrières, dépendant en partie de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives. (Le sceau brisé.)

N°. 67. Les chanoines du Saint-Sépulcre-de-Caen échangent, en 1423, avec l'abbé de Saint-Pierre-sur-Dives, une redevance de quinze septiers d'orge et une rente de quatre livres tournois qu'ils avaient droit de prendre sur la dîme de Morrières, contre d'autres droits que l'abbaye prélevait sur la paroisse de Furnouville, au diocèse de Bayeux. (Les sceaux brisés.)

N°. 68 et 69. Lettres-royaux de Henri, roi d'Angleterre, soi-disant roi de France, datées du 22 octobre 1426, qui permettent au bailly de Caen et à l'abbé de Saint-Pierre-sur-

Dives, *jouissant des droits de haute-justice*, de prendre *quatre écuyers*, au lieu *de quatre chevaliers, qui ne pouvaient être réunis à cause de la guerre*, pour assister le bailly de Saint-Pierre-sur-Dives dans le jugement d'une femme accusée de vol. (Le sceau brisé.)

N°. 70. Lettres-royaux de Henri, roi d'Angleterre, soi-disant roi de France, données à Paris la 4°. année de son règne, en 1426, par lesquelles *il est enjoint au bailly de Caen de faire remettre dans les prisons de la haute-justice de Saint-Pierre-sur-Dives* un voleur qui en avait été enlevé et conduit à Falaise. (Le sceau brisé.)

N°. 71. Attestation du vicomte de Falaise, de l'an 1426, portant que *le geolier des prisons du roi en cette ville a remis ès mains du sénéchal de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives une femme qui était détenue dans ladite prison.*

N°. 72. *Vidimus*, de l'an 1427, des lettres de Henri, roi d'Angleterre, en date du 22 octobre 1426, etc., etc.

N°. 73. Lettre de Henri, roi d'Angleterre, de l'an 1427, qui permet à l'abbé de Saint-Pierre-sur-Dives *d'actionner le lieutenant-général de Caen*, qui avait enlevé des criminels de la prison de ladite abbaye. (Le sceau brisé.)

N°. 74. Arrêt de l'échiquier de Normandie, de l'an 1464, contre le vicomte de Falaise, pour le contraindre à renoncer *à prendre connaissance des causes criminelles dépendantes des religieux de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives.* (Le sceau brisé.)

N°. 75. Examen et interrogatoire fait, en 1472, du nommé Jean Roullant, détenu dans les prisons de l'abbaye, en présence du R. P. maître *Guillaume Guarin*, protonotaire du Saint-Siège et commandataire de ladite abbaye, de *Jehan Desbuas*, sénéchal dudit lieu, de *Charles de Bougy*, prieur, et de sept autres juges, etc., etc., lesquels condamnèrent ledit Roullant *à être pendu et étranglé.*

N°. 76. Lettres-royaux de Louis XI, roi de France, datées de l'an 1472, portant mandement aux vicomtes *d'Orbec, de Gisors, de Beaumont, de Caen, de Falaise* et autres lieux, de faire appeler en l'échiquier de Normandie *le lieutenant-général d'Evreux*, pour torts et griefs commis par lui envers l'abbé et le couvent de Saint-Pierre-sur-Dives. (Le sceau brisé.)

N°. 77. Interrogatoire de plusieurs criminels détenus à Saint-Pierre-sur-Dives, fait en 1483, en présence du sénéchal de ladite abbaye et des écuyers suivans, savoir : Etienne Le Moigne, procureur de haut et puissant monseigneur le grand écuyer de France, de Jehan de Drozay, écuyer, seigneur de Sainte-Marie-aux-Anglais, de Foulques de Bonnechose, écuyer, de Guillaume Neufville et autres. — Lesdits malfaiteurs furent condamnés au fouet et au pilori.

N°. 78. Lettres-royaux de Charles VIII, roi de France, de l'an 1486, portant appel au prochain échiquier de Normandie, contre le lieutenant-général du bailly de Caen, qui avait saisi des bestiaux sur les herbages et domaines de l'abbaye de Dives. — Ensemble, main-levée donné par ledit lieutenant-général devant l'échiquier.

N°. 79. Lettres-royaux de Charles VIII, roi de France, de l'an 1487, en faveur des droits de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives, contre quelques particuliers qui voulaient *établir des tanneries sur la rivière de Vie.*

N°. 80. Jugement de la haute-justice de Saint-Pierre-sur-Dives, qui condamne, en 1492, un individu au fouet pour avoir volé.

N°. 81. Information faite, en 1496, par le sénéchal de la haute-justice de Saint-Pierre-sur-Dives, pour un meurtre commis dans les domaines de ladite abbaye.

N°. 82. Conflit élevé, en 1497, entre les juges royaux et ceux de la haute-justice de l'abbaye, au sujet d'un procès criminel.

N°. 83. Lettres-royaux de Charles VIII, roi de France, de l'an 1497, pour informer par témoins du droit de haute-justice appartenant à l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives.

N°. 84. Mandement de l'échiquier de Normandie, de l'an 1497, pour appeler les officiers du roi qui avaient appréhendé un criminel *resseaut* ou appartenant à la haute justice de Saint-Pierre-sur-Dives.

N°. 85. Jehan de Viette vend, en 1534, à Michel Millon, une maison, rue de Lisieux, à Saint-Pierre-sur-Dives, auquel manoir pend *pour enseigne le Dauphin*, pour le prix de six vingt onze livres tournois (cent trente-une livres)

N°. 86. Procès-verbal d'une descente faite, en 1546, par le bailly de Caen, dans l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives, *pour réformer les moines*, conformément aux lettres-patentes du roi, données à cet effet.

N°. 87. Arrêt du parlement de Rouen, de l'an 1550, qui renvoie dans les prisons de la haute-justice de Saint-Pierre-sur-Dives un meurtrier qui en avait été enlevé par le bailly de Caen, et qui accorde au bailly de Saint-Pierre-sur-Dives la connaissance de son procès.

N°. 88. Sentence du bailly de Saint-Pierre-sur-Dives rendue en 1576, en présence et avec l'assistance des chevaliers, qui condamne *Henri Meslay et Jean Le Prévost à avoir la tête coupée, pour avoir tué Jean Turquetil.*

Supplément à l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives.

(CHARTES DE 1215 A 1404.)

N°. 89. Julien d'Aunou, ou de Launay, ainsi que Renouf, son frère, tous deux fils d'Osmond d'Aunou, vendent, en 1215, à Robert Du Mont, tous les héritages qu'ils possédaient dans la paroisse Saint-Julien-de-Boissey. *Salvo jure dominorum capitalm.* (Les sceaux brisés.)

N°. 90. Looys, comte de Nevers et de Rethel, permet, en 1249 (*), aux prieur et religieux de Marsy, de tenir en main-morte toute espèce de biens, héritages, fiefs ou arrière-fiefs, qu'ils possédaient jusqu'audit jour, par don, échange, achat, ou de quelque manière que ce soit. Cette charte est datée de Donzy, le lendemain de Pâques. Le sceau en cire jaune est brisé.

N°. 91. Nicolas Aniset, de Saint-Julien-de-Boissey, donne, en 1251, à l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives, une rente de six sols tournois, pour la décoration du grand autel de l'abbaye. (Le sceau brisé.)

N°. 92. Guillaume, dit Le François, fils de Richard Le François, donne, en 1251, pour l'aumônerie de Saint-Pierre-sur-Dives, trois sols de rente qui lui étaient dus par Geoffroy d'Aunou, fils d'Hervé d'Aunou. (Le sceau brisé.)

N°. 93. Onfroy Gallart donne, en 1251, à l'aumônerie de Saint-Pierre-sur-Dives, deux boisseaux de froment de rente, à prendre dans son tennement de La Houssaye, paroisse Saint-Julien-de-Boissey. (Le sceau brisé.)

N°. 94. G....., évêque d'Auxerre, confirme, en 1255, la donation faite par noble homme Guy de Dampierre (*de*

(*) Cette charte est écrite en français.

Dammapetra), seigneur de Saint-Just, de son domaine de Marsy avec toutes ses dépendances, aux prieur et frères de Sainte-Catherine-de-Paris, de l'ordre du Val-des-Ecoliers, *ordinis vallis scolarium*, pour contribuer à la fondation d'un prieuré à Marsy, afin d'y avoir part aux prières desdits religieux. (Le sceau brisé.)

N°. 95. Robert Herloyn, de Boissey, donne à Saint-Pierre-sur-Dives, en 1257, pour l'office du pictancier de l'abbaye, quatre sols de rente à prendre sur une prairie située à Boissey. (Le sceau brisé.)

N°. 96. Guillaume Foilloles donne, en 1257, à Saint-Pierre-sur-Dives, douze sols manceaux de rente, afin d'entretenir une lampe ardente de jour et de nuit devant l'autel de Sainte-Marie-de-Dives. (Le sceau brisé.)

N°. 97. Goscelin Mitaine donne, en 1257, quinze sols manceaux de rente à Saint-Pierre-sur-Dives, pour l'aumônerie de ladite abbaye. (Le sceau brisé.)

N°. 98. Richard Henri donne, en 1257, deux sols tournois de rente pour ladite aumônerie. (Le sceau brisé.)

N°. 99. Gautier, dit Le Vachier, donne également, en 1258, deux sols de rente pour ladite aumônerie. (Le sceau brisé.)

N°. 100. Richard Du Moustier donne, en 1258, un quartier de froment de rente pour le même office d'aumônier.

N°. 101. Jean, dit l'Evêque, de Douville, donne, en 1261, à l'église de Sainte-Marie-de-l'abbaye-de-Dives, trois quarterons d'orge, et reçoit des religieux cinquante-quatre sols tournois pour cette donation. (Le sceau brisé.)

N°. 102. Jean, sire de Sovily, ou Souilly, chevalier, confirme, en 1262, la donation que son oncle Guy de Dampierre, sire de Saint-Just, avait faite aux prieur et frères de Sainte-Catherine-de-Paris, de l'ordre *den Val-des-Escoliers*, ainsi que celle de seize livres tournois de rente, que ledit sire de Souilly promet payer aux religieux de Marsy. (Le sceau brisé.)

N°. 103. Guillaume de Hous ou du Houx consent, en 1271, à payer tous les ans à Robert Le Vavasseur, du Breuil, neuf sols de rente, savoir : *cinq sols d'Angers* et quatre sols tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 104. Lettre par laquelle *Pierre, prieur d'Attigny*, ou d'Aubigny, *Odon, personne* ou curé *de Marsy*, *Pierre*,

chapelain de la même église, et *Jean de Marsy*, exécuteurs testamentaires de Jean, autrefois personne de Verrières, déclarent, en 1272, que ce dernier laisse au prieur de Sainte-Catherine-de-Marsy, dudit ordre du Val-des-Ecoliers, un arpent de vignes situées à Fontenay, et réclament des seigneurs suzerains l'investiture de ladite vigne pour les prieur et frères de Marsy. (Les quatre sceaux sont brisés.)

N°. 105. Guillaume Du Houx confirme de nouveau, en 1274, l'engagement qu'il avait pris de payer une rente à Robert Le Vavasseur. (Le sceau brisé.)

N°. 106. Robert Le Vavasseur, du Breuil, donne, la même année, à Saint-Pierre-sur-Dives, pour l'office *du pictancier* de l'abbaye, neuf sols tournois de rente qui lui étaient dus par Guillaume Du Houx. (Le sceau brisé.)

N°. 107. Gérard, évêque d'Auxerre, du consentement de son chapitre, remet, en 1275, aux prieur et religieux de Sainte-Geneviève-de-Marsy, de l'ordre du Val-des-Ecoliers, dépendant de son diocèse, les droits et redevances de l'église paroissiale de Marsy, dont la collation lui appartenait. (Il ne reste qu'un fragment du contre-sceau de cet évêque, sur lequel on voit un Saint-Etienne lapidé.)

N°. 108. Pierre Le Pastéier donne à Saint-Pierre-sur-Dives, en 1283, plusieurs redevances à prendre à Boissey, sur Richard Hodulf, à cause de la dot de Mathilde, sa mère. (Le sceau brisé.)

N°. 109. Guillaume Du Houx donne à Saint-Pierre-sur-Dives, en 1283, une rente de quatre sols, pour l'office du pitancier de cette abbaye, laquelle rente lui était due par Guillemot Du Houx, son neveu. (Le sceau brisé.)

N°. 110. Guillemot Du Houx confirme, en 1285, la donation précédente, et donne en outre à l'abbaye de Saint-Pierre une rente de quatre sols, affectée à l'office de l'aumônerie. (Le sceau brisé.)

N°. 111. Le vicomte de Falaise déclare, en 1286, que Robert d'Escot et Eremberge, fille de Simon d'Ernes, sa femme, donnèrent devant lui à l'aumônerie de Saint-Pierre-sur-Dives deux sols tournois qui leur étaient dus par Mathilde, fille de Richard d'Ernes. (Le sceau brisé.)

N°. 112. Geoffroy et Guillaume de La Haye vendent à Richard Baudouin, en 1296, plusieurs pièces de terre à Boissey, qui dépendaient du fief de Saint-Pierre-sur-Dives. (Les sceaux brisés.)

N°. 113. Robert, dit David, du consentement de Jeanne, dite la Financière, sa femme, vend à Saint-Pierre-sur-Dives, en 1296, une rente de six sols tournois, pour servir à la décoration du grand autel de l'abbaye, laquelle rente lui était due par Nicolas Anson sur un hébergement dans la paroisse de La Houssaye. (Le sceau brisé.)

N°. 114. Béatrix, veuve de Guillaume Pagny, de Castillon, donne à Saint-Pierre-sur-Dives, en 1297, trois sols tournois de rente, *ad usum unius cerei ad missam S^te^ Mariæ*, à prendre sur une pièce de terre appartenant à Richard Eudes, de Boissey, lequel dans cette même charte consent au transfert ci-dessus, et appose son sceau conjointement avec celui de Béatrix.

N°. 115. Simon Dumont, fils Hervé Du Mont, prend en fief héréditat, de l'abbaye de Saint-Pierre, en 1300, un pré situé à Boissey, à charge de huit sols tournois de rente, qui devront être affectés à la décoration du grand autel de ladite abbaye. (Le sceau brisé.)

N^os^. 116 et 117. Roger, dit le Peisson, du consentement de Mathilde, sa femme, donne à Saint-Pierre-sur-Dives, en 1308, deux sols huit deniers tournois de rente, pour l'aumônerie de ladite abbaye. — Ensemble, la déclaration du doyen de Saint-Pierre, portant que cette donation a été consentie par les parties en sa présence. (Les sceaux brisés.)

N°. 118. L'official du diocèse d'Auxerre déclare, en 1311, qu'il a vu et lu les lettres de Gérard ou d'Hérard, évêque de ce siège, en vertu desquelles ce prélat remettait aux prieur et religieux de Sainte-Geneviève-de-Marsy, de l'ordre du Val-des-Ecoliers, la collation de la cure de l'église paroissiale dudit lieu, en se réservant néanmoins le droit de correction et de visite dans ladite église. (Le sceau brisé.)

N°. 119. Jean Anson, dit Le Marchand, reconnaît, devant la vicomté de Falaise, en 1311, qu'il a donné à l'office de l'aumônerie de Saint-Pierre-sur-Dives vingt sols tournois de rente, à prendre sur plusieurs personnes dénommées dans l'acte. (Le sceau brisé.)

N°. 120. Osulf, official de Varzy, *Varziacensis*, déclare, en 1329, que Pierre Auzelly, de Varzy, a donné à frère Laurent de Mostellet, prieur, ainsi qu'aux religieux de Marsy, une pièce de terre dans la justice de Robert d'Artois, et que celui-ci reçut en contre-échange une autre

pièce de terre située dans le territoire de Colmère, vulgairement appelé Beauregard. (Le sceau brisé.)

N°. 121. Osulf, official de Varzy, déclare, en 1336, que maître Jean Robert, curé de l'église de Saint-Vincent-de-Courville, ainsi que sa sœur Alix, veuve de N.., vendirent aux prieur et religieux de Marsy une pièce de vigne située à Beauregard, exempte des droits seigneuriaux, à l'exception cependant *de unâ pepigenâ de censibus* (*), payable à l'évêque d'Auxerre le jour de Noël. (Le sceau brisé.)

N°. 122. Osulf, official de Varzy, déclare, en 1345, que Guy de Marsy, fils de Pierre, seigneur dudit lieu, a donné aux prieur et religieux son moulin situé dans la même paroisse, dans le cas seulement où il n'aurait pas d'enfans de son légitime mariage; mais dans le cas contraire, il assure audit prieuré quarante sols de rente annuelle; le tout à charge d'un service célébré aux Quatre-Temps de chaque année. (Le sceau brisé.)

N°. 123. *Vidimus*, de l'an 1347, des lettres du prieur de Sainte-Catherine-de-Paris, de l'ordre du Val-des-Ecoliers, portant que Guy de Dampierre, du consentement de noble dame *Mahault de Courtenay*, comtesse de Nevers, a donné à son prieuré son château de Marsy, entouré de fossés, ainsi que toutes les terres *cultes ou incultes* qui en dépendaient, afin d'y fonder un prieuré du même ordre, etc., etc. (Le sceau brisé.)

N°. 124. Richard Le François, de la paroisse de Boissey, reconnaît devant la vicomté de Falaise, en 1381, qu'il doit aux religieux de Saint-Pierre-sur-Dives, pour l'office du grainetier de l'abbaye, dix sols tournois de rente, pour la jouissance du pré appelé *les Bissons du grand Pré*, situé à Boissey.

N°. 125. Bonne d'Artois, comtesse de Nevers et de Rethel, donne main-levée, en 1401, de la saisie qu'elle avait fait faire des biens et de la maison du prieuré de Marsy, que le frère Jean Malaquin, qui en était alors prieur, laissait détruire par sa mauvaise conduite et faute de réparations. Cette main-levée fut donnée à la requête des religieux de Sainte-Catherine de Paris, qui y envoyèrent un

(*) Voyez Ducange au mot *pepigena*, espèce de petite monnaie.

autre prieur pour administrer ladite maison. (Ces lettres étaient scellées en queue et en cire rouge, du sceau de Bonne d'Artois, mais il n'est plus susceptible d'être dessiné.)

N°. 126. Jugement rendu, en 1404, par le garde-scel de l'évêque d'Auxerre, en la prévôté de Varsy, contre le frère Malaquin, prieur, dépossédé de Marsy, par la comtesse de Nevers, qui avait obtenu des lettres du duc de Bourgogne pour faire saisir les revenus dudit prieuré, dont jouissait le nouveau titulaire. Ce jugement porte que ledit Malaquin donnera main-levée de sa saisie et que son ajournement sera nul et de nul effet. (Le sceau brisé.)

ABBAYE

DE SAINT-ÉTIENNE-DE-CAEN.

ORDRE DE SAINT-BENOIT.

*** L'abbaye de Saint-Etienne, du diocèse de Bayeux, que Guillaume, roi d'Angleterre et duc de Normandie, résolut de faire construire à Caen, suivant les termes de sa charte, sans date, ne paraîtrait pas avoir été bâtie antérieurement à l'an 1070 ni postérieurement à 1077, puisqu'on remarque parmi les signataires de cette même charte Gislebert, évêque d'Evreux, qui n'occupa le siège de cet évêché qu'en 1070, et Hugues, évêque de Lisieux, mort en 1077; néanmoins, le cartulaire de Saint-Etienne porte cette première construction avant la conquête, et la dédicace de l'église au 13 septembre 1077. — Quelques chartes de ce prince, ainsi que celle de Roger de Montgommery, insérées dans le *Gallia Christiana* et le *Neustria Pia*, existent encore aux archives départementales du Calvados; mais quoique les titres et les divers actes de cette abbaye aient été rassemblés dans ce dépôt avec beaucoup d'ordre et de soin, ils n'en ont pas été moins exposés à des soustractions fort importantes pour l'histoire de la province. La perte de ces titres originaux devient d'autant plus irréparable maintenant, que le cartulaire, ou du moins une copie du cartulaire de cette abbaye, que j'avais vu autrefois, n'existe plus, et que malgré les recherches les plus scrupuleuses, je n'ai pas pu parvenir à réunir 400 actes de cette abbaye royale, tandis que des monastères d'une bien moindre importance m'ont souvent offert 1000 à 1200 titres originaux.

Ordre. Archives.

N°. 1er. — 1er. Charte, ou copie de la charte de fondation de l'abbaye de Saint-Etienne-de-Caen, par Guillaume, roi d'Angleterre et duc de Normandie, dans le préambule

de laquelle on lit : *Ego Willelmus rex Anglorum, etc. Cœnobium in honorem Dei ac beatissimi prothomartyris Stephani intrà burgum quem vulgari nomine vocant Cadomum pro salute animæ meæ, etc..... disposui construendum, cui loco ne divinæ religionis culturæ aliquandò propter inopiam desit hoc modo ipsi imposterum mea sollicitudo prospexit.* Cette charte ne porte point de date : le *Gallia Christiana* lui assigne celle de 1077, c'est-à-dire de l'année même où, suivant le cartulaire de Saint-Etienne, cette abbaye fut consacrée. (Le sceau n'existe plus.)

N°. 2.—2. Charte originale de Guillaume, roi d'Angleterre, prince des Normans et des Manceaux, par laquelle il fait diverses donations au monastère de Saint-Etienne, construit dans le bourg de Caen. Il confirme également quelques acquisitions nouvellement faites par Gislebert, abbé de Saint-Etienne, ainsi que celles faites par Guillaume de Bonne-Ame, son prédécesseur; par conséquent, la date peut en être reportée à 1080 ou 1081. Cette charte, dont la fin est fort endommagée, est signée par Guillaume et par vingt témoins dont les noms sont pour la plupart effacés; elle est en outre revêtue d'une partie du sceau et contre-scel de Guillaume, qui m'a servi à rectifier la figure que j'ai donnée planche 1re. (fig. 1 et 2.) Ce sceau est en cire blanche, ou plutôt il semble formé d'une espèce de stéatite papiracée qui a pris un beau poli brunâtre par l'effet du frottement. J'ai également donné les trois premières lignes de cette charte comme un specimen de la paléographie du XIe. siècle. (Pl. 26, fig. 2.)

N°. 3. — 19. Charte originale de Roger de Montgommery et de plusieurs autres seigneurs, dont les donations en faveur de l'abbaye de Saint-Etienne sont confirmées par le roi Guillaume. Cette charte est imprimée dans le *Gallia Christiana* sous la date de 1082; elle est assez bien conservée, mais le sceau en queue est brisé, et néanmoins, je ne sais par quel motif on avait cherché à y rattacher un sceau en cire verte, dont il ne paraissait plus qu'une partie du contre-scel portant des fleurs de lis sans nombre. (Voyez le specimen de cette charte, pl. 26, fig. 1re.)

N°. 4. — 379. Charte originale de Guillaume, roi d'Angleterre, etc., par laquelle ce prince accorde à l'abbaye de Saint-Etienne le droit d'avoir un cellier à Rouen, pour y

conserver autant de vin que la consommation de l'abbaye pouvait l'exiger, en se réservant cependant les droits qui pouvaient lui revenir au-delà de cent mesures de vin. — Par la même charte, ce prince confirme la donation de la terre de Grainville, faite par Hugues de Rosel. Cette charte est signée par le roi Guillaume, la reine Mathilde, Geoffroy, évêque de Coutances, Richard de Courcy, ainsi que par Foulques d'Aunou. (Voyez le specimen, pl. 26, fig. 3.)

N°. 5. — 380. Charte commune aux deux abbayes de Saint-Etienne et de Sainte-Trinité-de-Caen, sous la date du 18 juillet 1083, par laquelle Guillaume, roi d'Angleterre, détermine les limites de chacun de ces deux monastères. Cette charte, commençant par les mots : *Quisquis Deo*, est insérée dans le *Gallia Christiana*. — Quoiqu'elle soit évidemment originale et d'une écriture bien formée, qui n'indique pas une copie, non plus qu'un *fac-simile*, néanmoins on a écrit sur le dos : *Coppie de la charte de la fondation de l'abbaye*. Il est vrai qu'elle ne paraît pas avoir été revêtue d'un sceau.

N°. 6. — 381. Autre charte de Guillaume, roi d'Angleterre, etc., du même jour, et par laquelle ce prince apaise le différent qui existait entre les deux abbayes de Saint-Etienne et de Sainte-Trinité, au sujet de leurs limites respectives. Les témoins sont les mêmes que dans la charte précédente. (Voyez la pl. 26, fig. 4.)

N°. 7. — 6. Charte de Guillaume de Bonne-Ame, archevêque de Rouen, d'Odon, évêque de Bayeux, et de Geoffroy, évêque de Coutances, par laquelle ils règlent la juridiction spirituelle de l'abbaye de Saint-Etienne et confirment tous les droits et privilèges qui lui avaient été accordés par Guillaume, roi d'Angleterre et autres seigneurs normands. Cette charte est attestée par Guillaume et la reine Mathilde, mais les sceaux en sont brisés.

N°. 8. — 377. Gislebert, abbé de Saint-Etienne-de-Caen, et Lerenton, abbé de Dijon, font ensemble un échange, vers l'an 1092 ou 1093, savoir : l'abbaye de Saint-Etienne cède à Dijon l'église de Saint-Hippolyte de Courtbertault avec toutes ses dépendances situées en Bourgogne, qui lui avait été donnée par Roclenus, évêque de Cabillon, et reçoit en échange de l'abbé de Dijon l'église de Saint-Albert de Longchamp, située près de la forêt de Lyons, en Normandie, avec les terres et dîmes qui en dé-

pendaient, etc., etc. Cette charte est signée par les deux abbés, par Robert, comte des Normands, fils de Guillaume, roi d'Angleterre, par Raoul (sans aucune autre indication), par les moines Humbert et Robert, ainsi que par Hugues, chapelain. (Elle ne portait pas de sceau.)

N°. 9. — 382. Charte de Robert, duc des Normands, par laquelle ce prince donne à l'abbaye de Saint-Etienne le droit d'avoir un marché tous les dimanches dans la paroisse de Cheux et d'y établir une foire annuelle à l'époque qu'il conviendra à l'abbé et à ses religieux de désigner. Le sceau de cette charte, scellée en queue, est brisé; elle est revêtue des croix ou signatures de Robert, comte des Normands; de Guillaume, archevêque de Rouen; de Raoulf *Duhelnensis eps*; des évêques de Bayeux et de Coutances, et de celles d'Eustache de Bretœuil; de Guillaume Le Chambellan; de Guillaume, comte de Varennes; de Robert de Montfort; de Gillebert de l'Aigle; de Renaud d'Aurevale; de Guillaume de Ferrières; de Raoul Taisson; de Robert Marmion; de Robert de Grentone-Maisnil; et de Robert Doisnel. (Voyez le *fac-simile*, pl. 26, fig. 5.)

N°. 10. — 383. Charte cyrographe composée des six premières lettres de l'alphabet et datée de l'an de l'Incarnation 1096, par laquelle Turstin, fils de Turgis, prévôt ou seigneur de LV (*Sic*, probablement Luc, comme on le voit écrit au dos de cette charte), cède, pendant six ans, à l'abbaye de Saint-Etienne, pour quatre marcs d'argent et une chevauchure, son domaine de Luc, composé de quarante acres de terre et d'une masure, sous la condition que si, au bout de six années, il payait à l'abbaye lesdits quatre marcs d'argent, moins la chevauchure, il ne rentrerait que dans trente-quatre acres, et que les six autres appartiendraient à l'abbaye. Cette convention est attestée du côté de Turstin, par Turold, ainsi que par Robert Fitz Pain, ou Fitz Paynel, de Luc. (Pl. 26, fig. 6.)

N°. 11. — 9. Deux copies de la bulle du pape Pascal II, donnée à Latran la 3e. année de son pontificat (1093), par laquelle ce pontife confirme l'échange fait entre les abbés de Saint-Etienne-de-Caen et de Saint-Bénigne de Dijon, de l'église de Saint-Aubert-de-Longchamps, qui appartenait à ce dernier, contre celle de Saint-Hyppolite-de-Courberthault (*curia Berthaltis*), que l'abbé de Saint-Etienne possédait en Bourgogne.

N°. 12. — 3. Charte de Henri I^er., roi d'Angleterre et duc de Normandie, etc., par laquelle ce prince confirme les diverses donations faites à l'abbaye de Saint-Etienne, tant par le duc Guillaume que par plusieurs seigneurs, ainsi que les diverses acquisitions faites par cette même abbaye, à laquelle il donne en outre la partie du bourg sur lequel elle est bâtie. Le sceau de cette charte sans date est brisé.

N°. 13. — 5. Acte ou déclaration, intitulée : *Emptiones Eudonis abbatis Sancti Stephani.* Cet acte donne le détail des possessions et des acquisitions que l'abbaye avait faites à Bavent. Il est écrit en quatre colonnes, simulées sur une très-large peau de vélin. La paléographie en est fort belle et bien conservée. Cet acte ne porte pas de date et ne paraît pas avoir jamais été revêtu d'aucun sceau.

N°. 14. — 10. Trois copies de la bulle du pape Lucius II, donnée à Latran, le 17 des calendes de juin, la 1^re. année de son pontificat 1144 (il n'a pas même occupé le siège pontifical pendant une année entière). Par cette bulle, ce pontife ordonne aux ecclésiastiques et aux religieux du diocèse de Bayeux de rentrer dans leurs biens usurpés ou aliénés pour quelque cause que ce soit, et il déclare excommuniés et interdits tous ceux qui par malice ou par fraude retiendraient lesdits biens.

N°. 14 (*bis.*) — 28. Robert, fils de Tébalde, donne à l'abbaye de Saint-Etienne une maison sise à Darnetal, en présence d'Alain, abbé de ce monastère, de Pierre, alors prieur, ainsi que de Vital et Nigel, tous deux moines. Cette charte ne paraît pas avoir été scellée.

N°. 15. — 11. Bulle du pape Adrien IV, donnée à Latran, le 11 des calendes de juin, la 2^e. année de son pontificat (1157). — Ensemble, trois copies de cette même bulle, par laquelle ce pontife prend sous la protection du Saint-Siége l'abbaye de Saint-Etienne-de-Caen. (Le sceau coupé.)

N°. 16. — 7. Charte de Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux, par laquelle il confirme tous les droits, privilèges, immunités, possessions et donations concédés à l'abbaye de Saint-Etienne-de-Caen tant par le roi Guillaume que par les évêques de Bayeux, ses prédécesseurs. Cette charte confirmative est sans date et le sceau en est brisé.

N°. 17. — 8. Autre charte, également sans date, de Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux, confirmative de celle de l'évêque Odon I^er., l'un de ses prédécesseurs, par

laquelle ce dernier prélat confirmait lui-même tous les droits, privilèges et possessions de l'abbaye de Saint-Etienne. (Le sceau brisé.)

N°. 18. — 378. Rotrou, évêque d'Evreux, et Richard de Saint-Valery, tenant les assises du roi Henri II à Bayeux, déclarent que diverses pièces de terre situées à Christot dépendent du fief de l'abbaye de Saint-Etienne-de-Caen. Cet acte eut pour témoins Arnoul, évêque de Lisieux; Achard, évêque d'Avranches; Richard, fils du comte; Godard et Richard Des Vallées; Osbert de La Haye; Graverend d'Evrecy; Roger d'Arry et autres. (Les sceaux sont brisés.)

N^os. 19 et 20. — 4 et 5. Deux chartes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, par lesquelles il confirme toutes les concessions faites par ses antécesseurs à l'abbaye de Saint-Etienne, tant en France qu'en Angleterre. Ces chartes sans date ont été données à Bayeux et sont écrites sur deux colonnes; elles sont attestées par Rotrou, évêque d'Evreux; toutes deux sont revêtues du sceau de ce prince, en cire d'un blanc rougâtre et fixée en lacs de soie verte, rouge et blanche. L'empreinte en est endommagée, mais la réunion des divers fragmens de sceaux de ce prince m'a permis d'en donner un dessin assez exact. (Pl. 2, fig. 1 et 2.)

N°. 21. — 12. Charte de Rotrou, archevêque de Rouen, par laquelle il confirme l'abbaye de Saint-Etienne dans la jouissance des droits, privilèges et immunités qui lui furent concédés par les rois d'Angleterre ainsi que par les prélats ses prédécesseurs et autres seigneurs. (Le sceau brisé.)

N°. 22. — 16. Quatre copies vidimées d'une bulle du pape Alexandre III, donnée la 18^e. année de son pontificat, par laquelle il confirme les donations faites ou qui pourraient être faites à l'avenir à l'abbaye de Saint-Etienne-de-Caen, et met le monastère sous la protection spéciale du Saint-Siège.

N°. 23. — 17. Bulle du même pape Alexandre III, donnée le 4 des calendes d'avril, par laquelle il confirme l'abbaye de Saint-Etienne dans la jouissance des dîmes de Cambes et d'Hérouville. Cette bulle est revêtue du sceau de ce pape, en plomb, fixé en lacs de soie jaune et rouge.

N°. 24. — 168. Copie d'une charte sans date, par laquelle Hugues de Longchamp déclare que lorsqu'il prit l'habit religieux dans le monastère de Saint-Etienne-de-Caen, sa femme et ses deux fils, Guillaume et Etienne, donnèrent

à cette abbaye ses maisons de Beduval avec tous les droits qu'il avait sur la cure de Longchamp, ainsi que sur la chapelle Saint-Nicolas, située dans la même paroisse.

N°. 25. — 169. Rotrou, archevêque de Rouen, fait un accord entre les religieux de l'abbaye Saint-Etienne et le curé de Longchamp, en vertu duquel ce dernier est débouté de la jouissance des oblations faites à son église le jour de la Saint-Martin. Cet acte eut pour témoins Robert de Neufbourg, doyen de Rouen, Yves de Vieux-Pont, Rainald, archidiacre de Rouen, Jehan, archidiacre de Séez, et Henri, archidiacre de Bayeux; il était revêtu de quatre sceaux dont il ne reste plus que les lacs en soie de quatre couleurs différentes.

N°. 26. — 170. Sello de Buxel donne à l'abbaye de Saint-Etienne tous les droits qu'il avait sur l'église de Buxel, et les religieux, en considération de sa libéralité, lui accordent une maison ainsi qu'une pièce de terre dans la paroisse de Maisoncelles. (Le sceau brisé.)

N°. 27. — 171. Accord cyrographe, portant les mots : *Litis Divisio*, fait entre Guillaume II^e^. du nom, abbé de Saint-Etienne, et Richard de Chinceboville, ou Chicheboville, au sujet des droits de Bretteville-l'Orgueilleuse, que ce dernier abandonne à l'abbaye, en présence de l'archevêque de Rouen et de l'évêque de Bayeux. Cet accord fut fait à Sainte-Barbe-en-Auge, en présence de Roger, évêque d'York, d'Alverède, abbé de Saint-Pierre-sur-Dives, de Daniel, prieur de Sainte-Barbe, de Jean, archidiacre de Séez, et de Guillaume de Trun. (Il ne paraît pas avoir été scellé.)

N°. 28. — 172. Roger, évêque d'York, et le prieur de Sainte-Barbe attestent que Richard de Chicheboville a cédé à l'abbaye de Saint-Etienne tous les droits qu'il avait sur le patronage de l'église de Bretteville-l'Orgueilleuse. (Les deux sceaux sont brisés.)

N°. 29. — 173. Guillaume, doyen de Bayeux, déclare que le pape Alexandre III a délégué Achard, évêque d'Avranches, et Richard, évêque de Coutances, pour régler un différent entre Richard et l'abbé de Saint-Etienne, au sujet de la présentation à l'église de Bretteville-l'Orgueilleuse. Cette déclaration fut faite en 1165, dans le chapitre de Coutances, en présence de Robert Pollevé, de Hélie de Saint-Georges, de Richard, fils de Maurice, de Thomas Barre et autres. (Le sceau brisé.)

N°. 30. — 174. Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux, déclare qu'il avait acheté de Richard de Chicheboville le droit dit *doublellus*, ou *doblellus* (*), de l'église de Saint-Germain-de-Bretteville, que celui-ci tenait de son frère Robert de Chicheboville, sur lequel il l'avait injustement usurpé, et que d'après l'avis et le conseil de Rotrou, archevêque de Rouen, il avait sommé ledit Richard de rendre à son frère cedit droit de *doblellus*; mais comme celui-ci n'avait pas répondu aux trois appels qui lui furent signifiés, il l'avait excommunié. Cet acte fut fait en présence de Gilbert, abbé de Troarn, Robert, abbé de Fontenay, Onfroy, archidiacre, Robert Pellevé, Raoul de Perriers, Gautier d'Evreux, Gislebert, prieur d'Ardennes, Odon de Saint-Julien et autres. (Le sceau brisé.)

N°. 31. — 175. Rotrou archevêque de Rouen, déclare que Richard de Chicheboville a renoncé en sa présence à tous les droits qu'il prétendait avoir sur l'église de Bretteville-l'Orgueilleuse, à condition qu'il recevrait de la main des religieux de Saint-Etienne deux mesures d'orge et quatorze septiers de froment, mesure de Billy, qui lui seraient versés tous les ans à la foire des Prés, jusqu'au moment de sa mort. (Le sceau brisé.)

N°. 32. — 176. Guillaume de Putot déclare avoir donné à Saint-Etienne une pièce de terre à Putot, pour le salut de l'ame d'Alexandre de Putot, son oncle, lorsqu'il prit l'habit de religieux dans cette maison. Cet acte eut pour témoins Osbern Du Fay, Hamelin de Cambes, Guillaume du Hommet, Robert de Putot, Serlon de Carpiquet, et il mentionne la présence de Jehan Pigache, *tunc serviente domini regis*. (Le sceau brisé.)

N°. 33. — 177. Copie d'une charte par laquelle Guillaume de Putot et ses frères donnent à Saint-Etienne tous les droits qu'ils avaient sur l'église de Putot, ainsi que la dîme dudit lieu, en considération de ce que leur frère Robert prenait l'habit religieux dans ledit monastère. (Les sceaux brisés.)

N°. 34. — 178. Robert, comte de Leicestre, donne à l'abbaye de Saint-Etienne, pour le salut de l'ame de la

(*) Aucune expression de cette charte ne fait connaître la nature ou la valeur de ce droit, qui paraît cependant se rapporter aux oblats ou au patronat de l'église de Saint-Germain. Le dictionnaire de Ducange ne fait pas mention de ce mot.

comtesse Pétronille, sa femme ; tous les mêmes droits qu'il avait dans la forêt de Breteuil, lesquels sont ainsi désignés : « *Quod abbas et monachi habeant in perpetuum unum* « *tornatorem in forestâ meâ de Britolio, qui faciat eis* « *ibi discos et cyphos ad servicium domûs suæ.....* « *Sicut ego ipse habeo, meum tornatorem in eâdem fo-* « *restâ.* » Cette charte eut pour témoins Roger de La Campagne, Hamon de Hotot, Réginald de La Haye (*de Haya*), Guillaume de Bellagrana, Alain de Cheux, Lucas Pincerne, Herbert de Lucy et maître Hugues, son clerc. (Le sceau brisé.)

N°. 35. — 179. Hugues, comte de Cestre, du consentement de Henri, roi d'Angleterre, son seigneur, confirme la donation faite à Saint-Etienne par Ranulf, vicomte de Bayeux, son antécesseur, composée de toute la terre qu'il possédait à Bretteville-l'Orgueilleuse, ainsi que tous les droits de dîme et autres qu'il avait sur ladite terre et sur celle de Biéville, tels qu'ils sont spécifiés dans la charte de Guillaume, roi d'Angleterre et duc de Normandie. Cette charte est souscrite par Gilbert, évêque de Londres, Richard, archidiacre de Poitiers, Valeran, archidiacre de Bayeux, maître Raoul de Tham, Guillaume de Mandeville, comte d'Essex, Guillaume, comte d'Arundel, Geoffroy de Coutances, Roger de Livet, Renaud de Glanville et *Germano scriptore legis*, ainsi que William, son clerc, et autres. (*apud Chivilli.*)

N°. 36. — 180. Henri, roi d'Angleterre et duc de Normandie, confirme la ratification faite par Hugues, comte de Cestre, de la donation que Ranulf, vicomte de Bayeux, son antécesseur, avait faite à l'abbaye de Saint-Etienne-de-Caen. Cette charte confirmative est souscrite par Gilbert, évêque de Londres, Richard, archidiacre de Poitiers, Jean, archidiacre de Bath, Guillaume de Mandeville, comte d'Essex, Guillaume, comte d'Arundel, Richard de Lucy, Hugues de Longchamps, Réginald de Courtenay. Les noms des autres signataires sont illisibles.

N°. 37. — 181. Lettre de Rotrou, archevêque de Rouen, adressée à son très-cher fils Philippe, évêque de Bayeux, par laquelle il rend témoignage et déclare que le droit de patronage de l'église de Bretteville-l'Orgueilleuse appartient à l'abbaye de Saint-Etienne-de-Caen. (Le sceau brisé.)

N°. 38. — 182. Autre lettre de Rotrou, archevêque de

Rouen, adressée à son très-cher ami Guillaume de Courcy, auquel il fait la même déclaration. (Le sceau brisé.)

N°. 39. — 183. Henri, roi d'Angleterre, etc., confirme et permet que l'abbaye de Saint-Etienne jouisse en toute liberté et franchise de divers droits dont jouissait Robert de Neufbourg à Caen, à Avranches et à Dives, ainsi que le porte la charte de l'évêque d'Evreux, son oncle, qui les a transmis à ladite abbaye, étant en sa cour, en présence de ses barons; et par cette même charte, ce prince ordonne que lesdits religieux jouiraient des mêmes droits à Caen. (Le sceau brisé.)

N°. 40. — 15. Trois expéditions sur vélin d'une charte de Henri, évêque de Bayeux, ainsi que quatre copies de la même charte sur papier, par laquelle ce prélat confirme tous les droits, privilèges et immunités accordés à Saint-Etienne par les rois d'Angleterre et autres seigneurs, ainsi que par les prélats ses prédécesseurs. — L'une des expéditions de cette charte est revêtue du sceau de l'évêque ainsi que de son contre-scel, représentant une tête évidemment antique. (Planche 3, fig. 4 et 5.) Les deux autres expéditions, quoique de la même écriture, ne diffèrent de la première que parce qu'elles sont écrites sur deux colonnes.

N°. 41. — 13. Charte de Rotrou, archevêque de Rouen, ainsi qu'une copie de la même charte, par laquelle ce prélat confirme l'abbaye de Saint-Etienne dans la jouissance des églises et de la dîme de Sept-Vans, de Mouen, de Secqueville, de la chapelle Saint-Laurent et autres lieux, ainsi que de toutes les aumônes qui pouvaient appartenir à l'église de Loucelles. (Le sceau brisé.)

N°. 42. — 14 Charte de Henri, évêque de Bayeux, par laquelle il confirme et donne à Guillaume, abbé de Saint-Etienne, la jouissance de la dîme de Sept-Vans et autres lieux. (Le sceau brisé.)

N°. 43. — 188. Charte cyrographe, de l'an 1171, par laquelle Robert de Seun (ou de Seury, suivant le cartulaire de Saint-Etienne), donne à l'abbaye tous les droits qu'il avait sur le patronage de Bretteville-l'Orgueilleuse et la chapelle de Putot, et en contre-échange il reçoit des religieux de cette abbaye la dîme de Bretteville. Cet acte d'échange fut fait en présence de Thomas, archidiacre de Bayeux, tenant la place de Henri, évêque de ce siège; elle est en outre attestée par un grand nombre de témoins. (Les sceaux brisés.)

N°. 44. — 189. Autre charte cyrographe, de l'an 1171, portant les mots : *Litis Divisio ad.*, par laquelle Guillaume d'Aboville, du consentement de Henri, son fils aîné, donne à Saint-Etienne la moitié du droit de patronage de Bretteville-l'Orgueilleuse, ainsi que les droits qu'il avait sur la chapelle de Putot, et il reçoit trente livres d'Angers pour cette concession. Cet acte fut passé en présence du plus jeune fils du roi Henri, d'Arnold, évêque de Lisieux : de Froger, évêque de Séez, de Joscelin, évêque de Salisbury, ainsi que devant les juges royaux Guillaume de Saint-Jean, Guillaume de Courcy et Thomas, archidiacre de Bayeux, remplaçant Henri, son évêque. (Les sceaux brisés.)

N°. 45. — 376. Richard, vicomte de Beaumont, affranchit l'abbé et les religieux de Saint-Etienne de tous droits de coutume, péage, douane et autres usages quelconques qu'il percevait dans ses domaines, et cela pour le salut de son ame et de celles de Roscelin, son père, de Constance, sa mère, ainsi que de ses antécesseurs et de ses parens. Cette charte sans date est revêtue d'une partie de son sceau en cire verte, et elle est attestée par Arnold, évêque de Lisieux, ainsi que par Henri, évêque de Bayeux.

N°. 46. — 18. Charte cyrographe très-endommagée, par laquelle Guillaume et Geoffroy de Loucelles, fils de Richard, confirment la donation que leur père avait faite à l'abbaye de Saint-Etienne, et donnent en outre les deux tiers de la dîme de cette paroisse. (Les sceaux brisés.)

N°. 47. — 20. Guillaume de Garcelles, fils de Gislebert, et ses enfans, donnent à l'abbaye de Saint-Etienne le patronage de l'église de Garcelles. Cette charte n'est pas datée et le sceau est brisé.

N°. 48. — 21. Guillaume de Garcelles donne à l'abbaye de Saint-Etienne toute la terre qu'il possédait à Garcelles, ainsi que la dîme et autres droits dont il jouissait dans cette paroisse. (Le sceau brisé.)

N°. 49. — 22. Roger de Ruper ou Rupierre confirme la donation faite par Guillaume de Garcelles à Saint-Etienne, dont les terres dépendaient de son domaine. (Le sceau brisé.)

N°. 50. — 23. Henri, évêque de Bayeux, donne et confirme à l'abbaye de Saint-Etienne le droit de présentation à une partie de l'église de Saint-Martin-de-Garcelles, que lui avait concédé Guillaume de Garcelles. (Le sceau brisé.)

N°. 51. — 24. Henri, évêque de Bayeux, pour empêcher l'abbaye de Saint-Etienne d'être inquiétée dans la suite par ses successeurs, déclare et atteste que Guillaume de Garcelles, fils de Gislebert, et Guillaume de Caen ont donné à cette abbaye, en sa présence, le droit de présentation à l'église de Garcelles ainsi que tous les autres droits dont ils jouissaient dans cette paroisse. (Le sceau brisé.)

N°. 52. — 25. Henri, roi d'Angleterre, duc de Normandie, etc., etc., confirme les diverses donations faites à Saint-Etienne par Guillaume de Garcelles et Guillaume de Caen. (Le sceau de ce prince est brisé.)

N°. 53. — 26. Lettre cyrographe de Henri, évêque de Bayeux, par laquelle il confirme de nouveau les donations précédentes de Guillaume de Garcelles et de Guillaume de Caen. (Ces lettres étaient revêtues de trois sceaux dont il ne reste que des fragmens.)

N°. 54. — 27. Jean de Cully, chevalier, donne à Saint-Etienne tous les droits qu'il avait ou qu'il pouvait avoir sur le moulin de Flaël, et il reçoit pour cette concession onze livres tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 55. — 15 (*bis*). Charte de Richard, roi d'Angleterre et duc de Normandie; ensemble, une copie de cette même charte vidimée par le garde du scel des obligations de la vicomté de Caen, par laquelle ce prince confirme les diverses donations faites à l'abbaye de Saint-Etienne par Guillaume-le-Conquérant et autres rois d'Angleterre, et notamment celle de la foire de Saint-Etienne, accordée par Henri, son père. Richard donne en outre à cette abbaye la rivière et le port de Dives, avec le droit d'y construire des vaisseaux, celui de Varrec et autres spécifiés dans ladite charte. Elle est datée de Rouen, le 20 mars, la 1re. année de son règne, et elle fut écrite par Jean d'Alençon, archidiacre, son vice-chancelier, en présence de Vautier, archevêque de Rouen, et des évêques de Bayeux, de Lisieux, de Coutances et d'Evreux, ainsi que de Guillaume Du Hommet, connétable, et de Guillaume, fils de Raoul, sénéchal de Normandie. Cette charte est revêtue du sceau de ce prince, dont M. Deville nous a donné le dessin dans les mémoires de la société des antiquaires de Normandie.

N°. 56. — 184. Robert de Gouviz donne à l'abbaye de Saint-Etienne le patronage de l'église de Mouen, ainsi que la dîme et autres droits dont il jouissait dans cette paroisse :

Hoc autem factum est in plenâ assisiâ apud Cadomum et relatum ad scaccarium domini regis et in rotulis annotatum anno 1190, en présence de Guillaume fils Raoul, alors sénéchal de Normandie. Cette charte est attestée par Robert, Elu de Winchester, Raoul Taisson, Guillaume d'Esson, Robert, abbé de Fontenay, et par vingt-trois autres témoins. (Le sceau brisé.)

N°. 57. — 185. Henri, évêque de Bayeux, confirme la donation de Robert de Gouviz et approuve la nomination faite par l'abbaye, de Raoul Lécrivain, pour remplir la cure de Mouen. (Le sceau brisé.)

N°. 58. — 186. Ingoulf de Rokencort (Roquencourt), donne et cède à Denis de *Villa Terrici*, pour trente livres tournois et son hommage, une maison et ses dépendances située à Bretteville (*juxtà vivarium*), jouxte le vivier de Raoul de Trois-Monts, chevalier, ainsi que diverses autres pièces de terre, dont les abornemens sont désignés dans cet acte de concession sans date.

N°. 59. — 185. Nicolas, prieur Du Plessis, et les religieux dudit monastère, acceptent de Guillaume, abbé de Saint-Etienne-de-Caen, la dîme de Mondreville qu'ils tenaient de Hugues de Rosel, à charge par le prieur Du Plessis de rendre annuellement à Saint-Etienne trois mines d'orge, mesure de Mondreville.

N°. 60. — 29. Jean de La Queznelle donne et cède à maître Remond de La Besace la forêt Du Fresne avec tous les droits dont il pouvait jouir, à charge d'une rente de douze deniers, monnaie courante. (Sans date et sans sceau.)

N°. 61. — 30. Robert Patry, de Ros, donne à Saint-Etienne, pour quatre livres tournois, une redevance en froment à prendre sur son manoir de Ros. (Sans date.)

N°. 62. — 31. Accord fait par Arnould, évêque de Lisieux, pour terminer un différent qui existait entre l'abbaye de Saint-Etienne-de-Caen et celle du Val-Richer, au sujet de la dîme de Beuville. (Les sceaux brisés.)

N°. 63. — 32. Guillaume Ecorcheville donne à l'abbaye de Saint-Etienne deux acres de terre à Hermanville, à charge de quelques redevances. Cette charte est sans date et le sceau brisé.

N°. 64. — 33. Grégoire, fils de Roger Virodent, qui lui-même était fils de Guillaume d'Ondefontaine, donne à l'abbaye de Saint-Etienne le droit de présentation et le pa-

tronage de l'église d'Ondefontaine, qui lui avait été donné par Richard d'Ondefontaine, son oncle. (Sans date et sceau brisé.)

N°. 65. — 34. Richard Waleran donne à l'abbaye de Saint-Etienne le clos dit Nichaux, situé à Magny, ainsi que le jardin qui touche à ce clos. (Sans date et sceau brisé.)

N°. 66. — 35. Alain d'Authie donne à Saint-Etienne une pièce de terre située près de l'angle du mur de la Maladrerie de Caen. (Sans date et sceau brisé.)

N°. 67. — 36. Lucas Piucerne donne à l'abbaye de Saint-Etienne diverses maisons dans le Bourg-l'Abbé à Caen. Cette donation sans date est consentie par ses enfans, dont les sceaux sont brisés.

N°. 68. — 37. Gervais de Houlleville, du consentement de sa femme, cède à l'abbaye de Saint-Etienne-de-Caen et au prieur de Frampton, en Angleterre, tous les droits qu'il pouvait avoir dans le Moxerige (*). et il reçoit pour cette concession trois marcs d'argent de la main du prieur de Frampton. (Cet acte de cession n'est point daté et le sceau est brisé.)

N°. 69. — 38. Thomas de Secqueville donne à l'abbaye de Saint-Etienne une pièce de terre située dans le Witerval, jouxte celle des moines de ladite abbaye, qui lui donnèrent dans le temps où il prit la croix vingt sols tournois pour continuer son voyage. (Sans date et sceau brisé.)

N°. 70. — 39. Accord sans date fait entre l'abbaye de Saint-Étienne-de-Caen et celle de Sainte-Marie-du-Val, par lequel la dernière reconnaît devoir à Saint-Etienne diverses redevances en grain pour la portion de la dîme d'Hérouville qu'elle lui avait concédée. Il ne reste plus qu'une partie du sceau de l'abbaye du Val, qui offre une particularité remarquable : *formé de cire blanche jaunâtre, recouvert d'une légère couche de cire verte, il a réellement toute l'apparence d'une médaille fruste.*

N°. 71. — 40. Simon de Trousseauville donne à l'abbaye de Saint-Etienne tous les droits qu'il avait sur la dîme d'Hérouville, en considération de ce que son fils Thomas prenait l'habit religieux dans ladite abbaye. (Sans date et sceau brisé.)

(*) Ce nom de Moxerige paraît être celui d'une terre qui appartenait à l'abbaye de Saint-Etienne.

N°. 71. — 41. Hugues Le Vilain, par sa charte sans date, donne à l'abbaye de Saint-Etienne vingt acres de terre à Loucelles. (Le sceau brisé.)

N°. 72. — 42. Charte sans date de Richard, évêque de Cantorbéry, par laquelle il confirme l'abbaye de Saint-Etienne-de-Caen dans la jouissance des biens qui lui furent donnés en Angleterre, par les rois ducs de Normandie, prélats et autres seigneurs. (Le sceau brisé.)

N°. 73. — 384. Charte de Jean, roi d'Angleterre, etc., donnée à Argentan, le 6 juin de la 2e. année de son règne, par laquelle il confirme les donations faites à Saint-Etienne par ses antécesseurs, ainsi que le droit de marché et d'une foire à Cheux, accordée à cette abbaye par le duc Robert. Cette charte est encore revêtue d'une partie du sceau de ce prince, en cire verte; elle est souscrite par Guillaume, évêque de Lisieux, Guillaume Maréchal, comte de Pembroke, Robert de Harcourt, Pierre de Pratelle et Richard de Reviers.

N°. 74. — 385. Hugues de Clinchamps confirme la donation d'une maison située à Rosel, que Guillaume Trenchemar avait faite à l'abbaye de Saint-Etienne. Cette charte confirmative est sans date et le sceau est brisé.

N°. 75. — 191. Raoul de Gouviz confirme, en 1207, la donation de l'église de Saint-Maclou-de-Monen, (*S^ci Machuti*), que Robert de Gouviz, son frère et son seigneur, avait faite à Saint-Etienne, et lui-même abandonne tous les droits qu'il avait sur cette église, du consentement de ses frères Robert, Geoffroy et Guillaume de Gouviz. Cette charte fut faite aux assises du roi, en présence de Pierre de Tilly, alors sénéchal de cette ville, et elle fut insérée dans les rôles de l'échiquier. Le sceau est brisé. Les témoins sont: Guillaume de Serans, Enguerrand Du Hommet, Raoul Labbé, Raoul de Clinchamps, Guillaume, Raoul et Richard de Mondreville, Guillaume de Maltot, Guillaume d'Ifs, Raoul de Than et plusieurs autres.

N°. 76. — 43. Sentence arbitrale, rendue, en 1210, par les abbés de Saint-André-des-Bois, du Val-Richer et d'Ardennes, par laquelle l'abbaye de Saint-Etienne fut déboutée des prétentions qu'elle élevait sur le patronage de l'église Saint-Michel-de-Vaucelles. (Les trois sceaux dont cet acte était revêtu sont brisés.)

N°. 77. — 192. Copie d'une charte de Philippe II, roi

de France, de l'an 1212, confirmative des dons et privilèges accordés à l'abbaye de Saint-Etienne par les rois d'Angleterre, Henri et Richard, laquelle charte ou copie fut vidimée, en 1281, par le roi de France Philippe III.

N°. 78. — 44. Mathilde, femme de Guillaume Vigor, cède, en 1215, à l'abbaye de Saint-Etienne, diverses redevances en grain à prendre à Cheux, pour le service de l'obitier de cette paroisse. (Le sceau brisé.)

N°. 79. — 45. Robert, fils naturel de Michel, vend à l'abbaye, en 1221, une pièce de terre située dans la paroisse Saint-Nicolas-de-Caen, pour le prix de vingt livres tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 80. — 46. Bulle du pape Honorius III, donnée à Latran le 19 février de la 6e. année de son pontificat, par laquelle il confirme la bulle du pape Alexandre III, qui accordait divers privilèges à l'abbé Lanfranc et aux religieux de Saint-Etienne. Cette bulle, fort bien conservée, est revêtue du sceau en plomb de ce pontife, suspendu à des lacs de soie jaune et rouge.

N°. 81. — 47. Robert Marmion, chevalier, abandonne à l'abbaye de Saint-Etienne, en 1222, diverses redevances qu'elle était tenue de lui faire sur la dîme de Fontenay-le-Paynel et sur la chapelle de Cheux. (Le sceau brisé.)

N°. 82. — 193. Lettre d'Odon, dit Patience, abbé de Saint-Etienne, datée de l'an 1225, par laquelle il consent qu'Emma, femme de Jehan, fils de Nigelle, jouisse pendant sa vie d'une rente de dix sols tournois dont elle avait fait le don à ladite abbaye. (Le sceau brisé.)

N°. 83. — 48. Roger, fils de Grégoire Le Viredent, confirme et donne, en 1226, à l'abbaye de Saint-Etienne, le droit de présentation à la cure d'Ondefontaine. (Le sceau brisé.)

N°. 84. — 194. Renaud de Saint-Valery, chevalier, donne à l'abbaye de Saint-Etienne-de-Caen, en 1228, tous les fiefs avec leurs dépendances, ainsi que les successions (*en chaetis*), qui pourraient lui échoir dans lesdits fiefs, situés à Cheux, à Rouvray, à Beauvoir, à Mondreville, à Colleville, à Tourville et à Mouen, lesquels étaient tenus par Thomas de Sainte-Mère-Eglise et par Emma, sa femme. (Le sceau brisé.)

N°. 85. — 195. Renaud de Saint-Valery, chevalier, du consentement de l'abbé et des religieux de Saint-Etienne-de-

Caen, donne, en 1228, à Raoul d'Oisnel, pour raison de son service et pour cent livres tournois, toute la culture Pochon ou Poisson, située entre Grouchy et Rots. (Les sceaux brisés.)

N°. 86. — 49. Raoul Du Hou, vend, en 1229, à l'abbaye de Saint-Etienne, une rente en froment, à prendre sur diverses pièces de terre à Cheux. (Le sceau brisé.)

N°. 87. — 196. Jean de Coisnières donne à l'abbaye de Saint-Etienne, en 1230, tout ce qu'il tenait de Simon de Coisnières, son père, dans le moulin de Flaël, ainsi que le droit de mouture dans tous ses fiefs, et en outre quelques pièces de terre à Loucelles. (Le sceau brisé.)

N°. 88. — 50. Henri et Raoul, fils de Thomas de Rots, donnent et cèdent à l'abbaye, en 1231, diverses pièces de terre dans cette paroisse, pour le prix de neuf livres tournois. (Les sceaux brisés.)

N°. 89. — 197. Jean Mauger, de Rots, donne à Saint-Etienne, en 1231, treize boisseaux de froment et une acre de terre située sur les carrières de Bretteville-l'Orgueilleuse, pour être affectés par la suite à l'obit de Gervais Langlois. (Le sceau brisé.)

N°. 90. — 198. Roger, de Bretteville-l'Orgueilleuse, donne à Gervais Langlois, en 1231, pour son hommage et pour six livres tournois, un septier de froment et quatre sols tournois de rente. (Le sceau brisé.)

N°. 91. — 199. Henri de Fontenay-Paynel, chevalier, donne à Raoul Loremier, en 1231, pour son service, son hommage et treize livres tournois, diverses redevances spécifiées dans sa charte. (Le sceau brisé.)

N°. 92. — 200. Henri de Fontenay-Paynel, chevalier, donne à Saint-Etienne, en 1231, le droit et la permission d'acheter des terres ou rentes, de quelque nature qu'elles soient, dans la totalité de ses fiefs. (Le sceau brisé.)

N°. 93. — 201. Raoul Le Loremier, bourgeois de Caen, donne à Saint-Etienne, en 1232, tout ce qu'il possédait à Fontenay-Paynel, dans le fief Henri Paynel, et il reçoit pour cette concession cent cinquante livres tournois de la main des religieux de l'abbaye. (Le sceau brisé.)

N°. 94. — 202. Henri de Fontenay-Paynel confirme, en 1232, le transport et la concession faite par Raoul Le Loremier, de Caen, à l'abbaye de Saint-Etienne. (Le sceau brisé.)

N°. 95. — 205. Raoul Le Loremier abandonne à l'abbaye de Saint-Etienne, en 1232, les cent cinquante livres tournois qu'elle lui avait données pour la concession de ses biens situés à Fontenay-Paynel. (Le sceau brisé.)

N°. 96. — 51. Roger, fils de Henri de Thalamont, donne à l'abbaye de Saint-Etienne, en 1235, une maison dans le Bourg-l'Abbé, située rue de Bayeux, à Caen, et reçoit quinze livres tournois pour cette donation. (Le sceau brisé.)

N°. 97. — 204. Henri Tannetin, de Tessel, chevalier, donne à Saint-Etienne, en 1235, une maison accompagnée de terre et d'un jardin située à Tessel, ainsi que diverses redevances, à prendre dans cette paroisse. (Le sceau brisé.)

N°. 98. — 205. Jehan Leier, ou Lair, de Norey, donne et cède à l'abbaye de Saint-Etienne-de-Caen, en 1235, la moitié de cinq vergées de terre situées au Mesnil-Patry, ainsi que tout ce qui pouvait lui revenir de la dot de Jeanne Lair, jadis femme de Guillaume, fils de Geoffroy de Noyers; et ledit Jehan Lair reçoit pour cette concession quinze livres tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 99. — 52. Alain de La Cour donne à l'abbaye de Saint-Etienne, en 1237, trois pièces de terre situées à Bras. (Le sceau brisé.)

N°. 100. — 53. Jean Pigache, de Caen, donne, en 1241, à maître Renaud de La Besace, toute la dime de Fontenay, qu'il avait achetée de Henri de Fontenay-Paynel, et reçoit pour cette donation deux cents livres tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 101. — 386. Richard de Creuilly consent, par sa charte de l'an 1242, que l'abbaye de Saint-Etienne continue à jouir librement et honorifiquement de tous les biens qu'elle possédait dans ses fiefs, soit par donation, aumône, acquêt, ou de toute autre manière quelconque. (Le sceau brisé.)

N°. 102. — 54. Thomas de Coulonces, chevalier, donne, en 1244, à l'abbaye de Saint-Etienne-de-Caen, tout le revenu de sa terre de Rucqueville. (Le sceau brisé.)

N°. 103. — 206. Thomas Hardy vend et cède, en 1245, à Alexandre Vouta, bourgeois de Caen, diverses redevances à prendre à Bretteville-l'Orgueilleuse, pour le prix de soixante-dix sols tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 104. — 55. Robert Hardy cède, en 1246, à Nicolas....., pour son devoir et son hommage, ainsi que pour

neuf livres tournois, une maison qu'il tenait de l'aumône de l'abbaye de Saint-Etienne-de-Caen. (Le sceau brisé.)

N°. 105. — 387. Renaud, dit Verney, prêtre, donne en fief héréditaI à Guillaume de Beuville, en 1246, tout le manoir qu'il possédait à Than, situé près de celui de Jehan de Than; le tout à charge de foi et hommage. (Le sceau brisé.)

N°. 106. — 207. Roger d'Aboville, fils Simon d'Aboville, chevalier, donne et cède, en 1247, à Robert Le Petit, clerc, la dîme qu'il percevait à Bretteville-l'Orgueilleuse et à Putot; le tout à charge d'hommage et de trente-deux livres tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 107. — 56. Robert Patry, de Rots, donne, en 1248, à l'abbaye de Saint-Etienne, le droit de *XIIII cen. rom.* qu'il avait droit de prendre sur le fief que Henri de Bailleul possédait à Rots. (Le sceau brisé.)

N°. 108. — 57. Le même Robert Patry donne à Saint-Etienne, en 1248, une redevance en froment, à prendre sur une pièce de terre à Rots. (Le sceau brisé.)

N°. 109. — 208. Raoul de La Haye, chevalier, donne à Saint-Etienne, en 1249, tous les droits qu'il avait sur le moulin de Drojon, situé à Saint-Aubin-de-Beuseval, devant la maison de Raoul Ermenard, dont il possédait la quatrième partie. (Le sceau est brisé.)

N°. 110. — 343. Réginald, dit de La Haye, du Rouvray, donne à Saint-Etienne, en 1250, une rente en froment, mesure de Cheux, et reçoit pour cette donation huit livres cinq sols tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 111. — 209. Roland Le Gris donne à Saint-Etienne, en 1251, deux septiers de froment de rente, mesure de Bretteville-l'Orgueilleuse, et reçoit pour cette concession sept livres dix sols tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 112. — 98. Trois copies de la bulle du pape Innocent IV, donnée à Péruse, la 9e. année de son pontificat, par laquelle il permet à ceux qui possèdent et prétendent avoir le droit de conférer des bénéfices, de jouir de leurs droits, nonobstant toutes ordonnances et déclara-tions à ce contraires.

N°. 113. — 58. Alain, dit Le Petit, de Cheux, donne à Saint-Etienne, en 1252, une redevance en froment, pour six livres tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 114. — 59. Richard La Veue, de Cheux, donne à

Saint-Etienne, en 1252, une autre redevance en froment, pour huit livres tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 115. — 210. Albin, fils Martin Le Roux, donne et cède, en 1252, à Guillaume, dit le Légat d'Ifs, deux pièces de terre à Bretteville-l'Orgueilleuse, à charge de service et d'hommage. (Le sceau brisé.) (*)

N°. 116. — 211. Guillaume Meslin donne et cède, en 1252, à Guillaume, dit le Légat d'Ifs, un septier de froment de rente, à prendre à Bretteville-l'Orgueilleuse, à charge de service et d'hommage. (Le sceau brisé.)

N°. 117. — 212. Roger Baudouin donne et cède, en 1252, au même Guillaume, dit le Légat, une semblable rente avec les mêmes charges. (Le sceau brisé.)

N°. 118. — 60. Pierre Huois, de Beuville, et Alix, sa femme, donnent, en 1253, à Saint-Etienne, diverses redevances à prendre à Beuville. (Leurs sceaux sont brisés.)

N°. 119. — 213. Germain Hardi donne, en 1253, à Guillaume, dit le Légat d'Ifs, un septier de froment de rente, à charge de service et d'hommage.

N°. 120. — 344. Robert Du Bosc (*de Buscho*) confirme, en 1253, une donation de terres et redevances faite à Saint-Etienne par Guillaume Du Bosc, son frère, à l'exception cependant d'une pièce de terre située *apud doitum de Salebec*, qui ne dépendait pas de son fief. (Le sceau brisé.)

N°. 121. — 345. Olivier Follepaist, de Cheux, donne à Saint-Etienne, en 1253, trois pièces de terre situées à Cheux, et reçoit des religieux neuf livres tournois pour cette concession. (Le sceau brisé.)

N°. 122. — 346. Robert, dit Beau-Baston, de Cheux, donne à Saint-Etienne, en 1254, trois pièces de terre à Cheux, et reçoit huit livres tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 123. — 61. Gilles, dit Pellecast, reconnaît, en 1254, qu'il est sujet envers l'abbaye de Saint-Etienne, à lui payer une rente en froment, à cause d'une pièce de terre située près du château de Caen. (Le sceau brisé.)

(*) Il est à remarquer que cette charte, ainsi que celles qui suivent, dans lesquelles on voit figurer ce Guillaume, dit le légat d'Ifs, offrent un caractère de paléographie différent des écritures normandes et qu'elles imitent le genre d'écriture renversée communément employé dans la chancellerie romaine.

N°. 124. — 62. Renaud de Bruière, du consentement de Leuasie, sa femme, donne, en 1254, à l'abbaye de Saint-Etienne, une maison située rue de Bretagne, à Caen, près la maison de Henri de Pont-Audemer. (Le sceau brisé.)

N°. 215. — 214. Gautier Durand, de Bretteville-l'Orgueilleuse, donne, en 1254, à Guillaume, dit le Légat d'Ifs, diverses redevances à prendre à Bretteville.

N°. 126. — 215. Le même Gautier Durand donne, en 1254, à Guillaume, dit le Légat, une pièce de terre à Bretteville, à charge de service et d'hommage.

N°. 127. — 216. Raoul et Guillaume d'Aboville, frères, donnent à Saint-Etienne, en 1257, toute la dîme qu'ils percevaient dans la paroisse de Bretteville-l'Orgueilleuse. (Le sceau brisé.)

N°. 128. — 63. Robert Manchion, de Colomby, donne à Saint-Etienne, en 1258, une rente en froment, à prendre à Colomby. (Le sceau brisé.)

N°. 129. — 218. Robert Le Petit, de Bretteville-l'Orgueilleuse, donne à Saint-Etienne, en 1258, tous les droits qu'il possédait sur la dîme de cette paroisse, et qu'il tenait de Roger, fils de Simon d'Aboville, jadis chevalier. (Le sceau brisé.)

N°. 130. — 64. Robert Sebert, du Bourg-l'Abbé-de-Caen, cède, en 1359, à Mathieu Fontebourg, de la même ville, une maison au Bourg-l'Abbé, pour quarante livres tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 131. — 65. Nicolas Crouy, de Caen, donne à Saint-Etienne, en 1260, une pièce de terre située près de la ville, sur le chemin de Bayeux.

N°. 132. — 66. Robert de St.-Clair donne à l'abbaye de Saint-Etienne, en 1260, plusieurs parties de rentes, sans spécifier les lieux où elles sont dues. (Le sceau brisé.)

N°. 133. — 219. Hervé, dit Amant, de Lingèvres, donne, en 1260, à Jean Duvivier, prêtre, chanoine du Saint-Sépulcre-de-Caen, plusieurs pièces de terre à Bretteville, et reçoit en échange des rentes et diverses redevances. (Le sceau brisé.)

N°. 134. — 67. Pierre de Malmaison confirme, en 1261, la donation faite dans les paroisses de Rots et de Noray, par Pierre Girault, son oncle, en faveur de l'obitier de l'abbaye de Saint-Etienne-de-Caen. (Le sceau brisé.)

N°. 135. — 229. Alexandre, dit Le Chien (*dictus Canis*),

de Tessel, cède à Nicolas Musart, clerc, diverses redevances à prendre à Tessel, à charge de service et d'hommage. (Acte de 1261. — Le sceau brisé.)

N°. 136. — 68. Laurence, dit Mabou, vend, en 1262, à Roger La Pite, clerc, diverses redevances à prendre sur une maison au Bourg-l'Abbé, à Caen.

N°. 137. — 69. Guillaume Reneaulme, de Loucelles, donne, en 1262, à Saint-Etienne, une pièce de terre située à Loucelles, et reçoit six livres tournois pour cette concession.

N°. 138. — 70. Robert de St.-Clair donne, en 1262, à l'abbaye de Saint-Etienne, plusieurs rentes à prendre dans la paroisse d'Ifs. (Le sceau brisé.)

N°. 139. — 71. Guillaume Le Bout, de Cheux, donne à Saint-Etienne, en 1265, une redevance en froment à prendre sur la maison de Raoul Guerard, située à Cheux. (Le sceau brisé.)

N°. 140. — 221. Guillaume de Caen, du consentement de Pétronille, sa femme, vend, en 1269, à maître Guillaume de Brouais, clerc, deux pièces de terre à Brouais, et reçoit six livres tournois pour cette vente. (Le sceau brisé.)

N°. 141. — 72. Thomas, de Colomby, clerc, donne à Saint-Etienne, en 1270, plusieurs pièces de terre situées à Caen, et reçoit vingt-quatre livres tournois pour cette concession.

N°. 142. — 222. Guillaume, dit Le Fainéant, de Cheux, *quondàm bovarius*, ou fermier du manoir de l'abbaye de Saint-Etienne dans cette paroisse, abandonne à cette abbaye, en 1270, tous les droits qu'il pouvait avoir dans ladite baronnie, à cause de la ferme dont il jouissait. (Le sceau brisé.)

N°. 143. — 223. Yves Le Bouvier, de Cheux, autrefois fermier des religieux de Saint-Etienne, leur abandonne, en 1270, tous les droits et redevances qu'il pouvait avoir à Cheux à raison de sa ferme. (Le sceau brisé.)

N°. 144. — 347. Yves d'Orange, fermier des religieux de Saint-Etienne, leur abandonne, en 1270, tous les droits qu'il pouvait avoir sur leur manoir de Cheux, et retient seulement, sous le titre de fief héréditaL, une pièce de terre vulgairement nommée la *Vaacherie*. (Le sceau brisé.)

N°. 145. — 348. Richard Pigache, fils Richard, bour-

geois de Caen, donne à Saint-Etienne, en 1270, cinq septiers et neuf quarterons de froment, mesure de Cheux, ainsi que sept vergées de terre situées dans la même paroisse. (Le sceau brisé.)

N°. 146. — 73. Jean Trintar vend à l'obitier de Saint-Etienne, en 1271, une rente en froment, à prendre sur une acre de terre à Cheux. (Le sceau brisé.)

N°. 147. — 74. Le même Jean Trintar confirme la vente précédente, en 1271, et donne à l'abbaye une autre rente en froment à prendre à Cheux. (Le sceau brisé.)

N°. 148. — 349. Thomas Le Berque donne à Saint-Etienne, en 1272, une mine de froment de rente, à prendre sur sa masure, à Cheux. (Le sceau brisé.)

N°. 149. — 75. Robert de Bretteville vend, en 1273, à Guillaume Le Sens et à Jean Le Sens, son frère, une rente qu'ils lui devaient sur une maison située au Bourg-l'Abbé, à Caen. (Le sceau brisé.)

N°. 150. — 76. Robert de Bretteville donne à l'abbaye de Saint-Etienne, en 1273, une autre rente à prendre sur sa maison du Bourg-l'Abbé. (Le sceau brisé.)

N°. 151. — 77. Charte de Philippe-le-Hardi, roi de France, donnée à Paris au mois de juillet 1273, par laquelle il confirme les donations faites à Saint-Etienne par Guillaume-le-Conquérant, telles qu'elles sont relatées dans la charte de ce prince, *ego Willelmus*, etc., et dont elle donne une copie. (Le sceau brisé.)

N°. 152. — 78. *Vidimus* d'une autre charte de Philippe-le-Hardi, du même mois, par laquelle il confirme la fondation de Saint-Etienne et donne une copie de la charte de Guillaume-le-Conquérant, commençant par les mots : *Quisquis Deo*, etc. (Ce *vidimus* est du 1^er^. décembre 1605.)

N°. 153. — 79. *Vidimus* d'une autre charte de Philippe-le-Hardi, du même jour et an, par laquelle il confirme les donations faites à l'abbaye de Saint-Etienne, par Henri, roi d'Angleterre, dont il relate la charte, etc.

N°. 154. — 224. *Vidimus* d'une autre charte de Philippe-le-Hardi, de l'an 1273, par laquelle ce prince confirme les diverses donations faites à Saint-Etienne par ses prédécesseurs.

N°. 155. — 225. Damien de Bauple donne et cède, en 1273, à Thomas de Bauple, son oncle, deux septiers de froment, mesure de Cheux, en échange de trois mines de froment, mesure de Caen. (Le sceau brisé.)

Nº. 156. — 226. Lettre de l'official de Bayeux, par laquelle il déclare que Jean Desfourneaux, écuyer, fils de Richard, ainsi qu'Alberède, sa femme, fille aînée de Réginald de Saint-Valery, cédèrent en sa présence à l'abbaye de Saint-Etienne, en 1273, le fief Loriol, vulgairement appelé le fief de Rots, ainsi que plusieurs héritages situés à Saint-Louet, et qu'ils reçurent desdits religieux de Saint-Etienne quatre-vingt-cinq livres tournois pour cette concession. (Le sceau brisé.)

Nº. 157. — 350. Guillaume, de Sainte-Mère-Eglise, donne et cède, en 1273, à l'abbaye de Saint-Etienne, une mine de froment de rente, mesure de Cheux, pour le service de l'obitier de ladite abbaye, et ce pour le prix de soixante-dix-huit livres tournois. (Le sceau brisé.)

Nº. 158. — 227. Thomas, dit Vimont, donne et cède, en 1274, à Guillaume Haterel, diverses redevances à prendre à Cheux, à charge de service et d'hommage, ainsi que pour onze livres tournois. (Le sceau brisé.)

Nos. 159, 160 et 161. — 80. Charte de Philippe, roi de France, datée du mois de juillet 1275, par laquelle ce prince accorde et confirme à l'abbaye de Saint-Etienne le droit qu'elle avait de commettre des experts pour visiter et goûter les vins dans les caves du Bourg-l'Abbé, avec pouvoir de les détruire et de les répandre lorsqu'ils les trouveraient corrompus; par cette même charte il confirme également le droit de varech dans le district et la baronie de Luc. Cette charte est revêtue du sceau et contre-scel de ce prince, en cire verte et en lacs de soie verte et rouge. — Ensemble, deux *vidimus* de la même charte.

Nº. 162. — 81. Geoffroy Thyout vend à l'abbaye de Saint-Etienne, en 1275, plusieurs parties de rente et divers hommages dus sur différens ménages à Bénouville.

Nos. 163. — 82. Robert Taillebois vend à l'abbaye de Saint-Etienne, en 1276, une redevance en grain à prendre sur ses domaines de Loucelles. (Le sceau brisé.)

Nº. 164. — 228. Herbert Jean, de Cheux, prend en fief hérédital, de Nicolas, abbé de Saint-Etienne, en 1276, des terres et un jardin situés à Cheux, que cet abbé venait d'acheter de Jean Trenquart. (Le sceau brisé.)

Nº. 165. — 83. Jean, dit le Vilain, donne à Saint-Etienne, en 1277, un de ses hommes, ainsi qu'une redevance en orge sur une pièce de terre à Hermanville, appartenant à Guillaume de Foulques. (Le sceau brisé.)

N°. 166. — 351. Guillaume Le Roux vend et cède, en 1278, à Henri Tessel, pour le prix de onze livres tournois, sept quarterons de froment de rente, à prendre sur une pièce de terre située sur le mont de Noray, à Cheux. (Le sceau brisé.)

N°. 167. — 84. Yves d'Orange vend à l'abbaye de Saint-Etienne, en 1279, pour onze livres tournois, une rente en froment à prendre à Cheux. (Le sceau brisé.)

N°. 168. — 85. Pierre Hardi, de Rots, donne à Saint-Etienne, en 1279, une rente en froment, à prendre sur son masurage de Rots. (Le sceau brisé.)

N°. 169. — 86. Guillaume Gervais déclare et reconnaît, en 1279, qu'il doit à l'abbaye de Saint-Etienne une rente en froment, à cause d'uun ménage et des terres qu'il tient d'elle, qui sont situées à Bavent. (Le sceau brisé.)

N°. 170. — 352. Guillaume, de Sainte-Mère-Eglise, du consentement de Guillaume, son fils aîné, donne et cède, en 1279, à Guillaume Loremier, bourgeois de Caen, six acres de terre à Cheux) pour soixante-quatorze livres tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 171. — 353. Guillemine Vigot confirme devant l'official de Bayeux, en 1280, la donation d'une rente en froment, mesure de Cheux, que son mari avait faite à Saint-Etienne pour l'office des obitiers. (Le sceau brisé.)

N°. 172. — 87. Samson Vigot, de Cheux, du consentement de Mabile, sa femme, vend à Saint-Etienne, en 1280, une rente en froment à prendre à Cheux. (Le sceau brisé.)

N°. 173. — 88. Michel Hubert, de Saint-Michel-de-Vaucelles, et Thomasse, sa femme, vendent, en 1281, aux enfans de Mallon, une maison située à Vaucelles.

N°. 174. — 89. Charte de Philippe-le-Hardi, de l'an 1282, par laquelle ce prince donne à l'abbaye de Saint-Etienne soixante-une acres de terre et plusieurs rentes à Dives, à charge par ladite abbaye de lui payer une rente de cent soixante-dix livres tournois. Cette charte est revêtue de son sceau et contre-sceau.

N°. 175. — 354. Jehan Louvet, de Colleville, donne, en 1282, à l'abbaye de Saint-Etienne, pour l'obit de son père et de sa mère, tout ce qu'il possédait en terre à Cheux, dans les dellages de Louchuse et de Froissart. (Le sceau brisé.)

N°. 175 (*bis.*) — 229. Lettre du bailly de Caen, de l'an

1284, portant que Thomas Carbonel a vendu à Jean de La Vente, clerc, un manoir et ses dépendances, situé à Brouais, pour diverses redevances à prendre dans la même paroisse. (Le sceau brisé.)

N°. 176. — 90. Godefroy Du Bosc vend, en 1285, à Nicolas Fabre, ou Le Fèvre, une rente à prendre sur Colin Le Paulmier. (Le sceau brisé.)

N°. 177. — 91. Robert Taillebois, de Loucelles, vend à Saint-Etienne, en 1285, une rente en orge à prendre sur sa maison et ses jardins de Loucelles. (Le sceau brisé.)

N°. 178. — 230. Guillaume, Jean et Michel Carbonel, frères, vendent à Saint-Etienne, en 1285, deux septiers de froment de rente, mesure de Caen, pour le prix de treize livres tournois. (Les trois sceaux brisés.)

N°. 179. — 92. Contrat de vente entre particuliers.

N°. 180. — 93. Rohaisie Belet, bourgeoise de Caen, donne à l'abbaye, en 1288, et pendant sa viduité, une rente en froment à prendre sur toutes ses terres situées à Colombières. (Le sceau brisé.)

N°. 181. — 94. Richard de Condé, écuyer, reconnaît, en 1289, que le patronage de l'église de Sainte-Marie-de-Condé-sur-Seulles, appartient à l'abbaye de Saint-Etienne-de-Caen. (Le sceau brisé.)

N°. 182. — 95. Ordonnance du bailly du Cotentin, de l'an 1290, pour faire maintenir les religieux de l'abbaye de Saint-Etienne dans la jouissance de leurs biens et domaines, et pour leur prêter main-forte en cas de nécessité. (Le sceau brisé.)

N°. 183. — 231. Robert, dit d'Auvergne, de Rots, vend et cède, en 1290, avec le consentement de l'abbaye de Saint-Etienne, treize boisseaux de froment de rente à Hugues de Juvigny, pour le prix de cent sols tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 184. — 355. Robert, dit Chapelain, bourgeois de Caen, échange, en 1292, avec l'abbaye de Saint-Etienne, quatre pièces de terre siuées à Cheux, contre trois autres pièces de terre à Douvres, ainsi qu'une rente de trois septiers de froment, à prendre à Beny, sur Nicolas de Guernon. (Le sceau brisé.)

N°. 185. — 252. Guillaume de Semilly, chevalier, seigneur d'Aunay, reconnaît et confirme, en présence du vicomte de Caen, en 1293, la donation de la dîme d'Aunay

et de la juridiction spirituelle de la chapelle Sainte-Honorine, faite à l'abbaye de Saint-Etienne par ses prédécesseurs. (Le sceau brisé.)

N°. 186. — 233. Robert, dit Créchaut, clerc, de Dives, vend et cède à Saint-Etienne, en 1294, quarante sols tournois de rente pour son obit. (Le sceau brisé.)

N°. 187. — 234. Raoul et Jean Olivier, frères, prennent en fief héréditat, de l'abbaye de Saint-Etienne, en 1294, une pièce de terre à Cheux, à charge de huit septiers de froment de rente. (Le sceau brisé.)

N°. 188. — 235. Jean, dit Hache, clerc, vend à Thomas Gaillard, clerc, en 1295, une pièce de terre à Bretteville, sur le chemin de Putot, à charge de service et d'hommage. (Le sceau brisé.)

N°. 189. — 236. Geoffroy Le Berruyer, de Rots, vend et cède, en 1295, à Robert de La Quesnie, une rente de quatre boisseaux de froment. (Le sceau brisé.)

N°. 190. — 237. Renfoulf Le Gouix, d'Audrieu, reconnaît, devant la vicomté, en 1296, qu'il doit à maître Robert de Caudebec, chanoine du Saint-Sépulcre, diverses redevances, avec foi et hommage. (Le sceau brisé.)

N°. 191. — 238. Henri Godet, de Bretteville-l'Orgueilleuse, reconnaît devant la vicomté, en 1296, qu'il doit à Yon Godet, son frère, diverses redevances, pour une forge située audit Bretteville. (Le sceau brisé.)

N°. 192. — 96. Simon Olivier reconnaît, en 1297, qu'il doit à Saint-Etienne une rente en poules et œufs, à cause d'une masure située à Rots. (Le sceau brisé.)

N°. 193. — 97. Michel Le Bourguignon, de Cheux, vend à Saint-Etienne, en 1297, une rente en froment, mesure de Cheux, pour servir à son obit. (Le sceau brisé.)

N°. 194. — 239. Mandement de Philippe, roi de France, de l'an 1297, adressé au bailly de Caen, pour faire contenir dans les bornes du devoir certains gentilshommes qui troublaient l'abbaye de Saint-Etienne au sujet du droit de justice qu'elle exerçait dans le fief du Comte, situé à Bretteville-l'Orgueilleuse.

N°. 195. — 240. Michel, de Bretteville-l'Orgueilleuse, du consentement de sa femme, vend, en 1297, à son frère Nicolas Michel, diverses redevances à prendre dans Bretteville, pour le prix de quatre livres quinze sols tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 196. — 241. Guillaume de Putot cède, en 1298, à l'abbaye de Saint-Etienne-de-Caen, tous les droits qu'il avait à la présentation de la chapelle de Putot, annexe de la paroisse de Bretteville-l'Orgueilleuse. (Le sceau brisé.)

N° 197. — 388. Geoffroy, abbé de Saint-Etienne-de-Caen, donne, en 1298, à l'abbaye d'Aunay, la dîme de Cambes, pour une rente de deux mines d'orge et de six septiers de froment, le tout mesure de Caen. (Les sceaux brisés.)

N°. 198. — 242. Geoffroy, abbé de Saint-Etienne, et le chapitre, donnent, en 1299, à Richard, dit Barbin, clerc, le fief de Pierre De Pont, situé à Rots, à titre de fief héréditaal, etc.

N°. 199. — 243. Jehan Mauseiz, de Carpiquet, et Pétronille, fille de Guillaume Goulafre, de Cheux, reconnaissent, en 1299, devant la vicomté de Caen, *qu'ils ne peuvent contracter le mariage convenu entre eux deux sans le consentement de l'abbé de Saint-Etienne-de-Caen, seigneur de leur fief, faute duquel ledit abbé pourrait s'emparer du fief qu'ils possèdent, sauf les droits du roi.*

N°. 200. — 244. Ruault Barbin, clerc, prend en fief, de l'abbaye de Saint-Etienne, en 1299, un ménage situé à Rots, à charge de diverses redevances. (Le sceau brisé.)

N°. 201. — 245. Marianne, veuve de Raoul Le Fainéant, prend en fief, de Saint-Etienne, en 1299, une pièce terre à Cheux, à charge de redevances.

N°. 202. — 246. Thomas Carbonel, de Brouais, et Clémence, sa sœur, veuve de Nicolas Guerrier, d'Audrieu, font un accord, en 1299, avec l'abbaye de Saint-Etienne, au sujet de diverses redevances qu'ils devaient à ladite abbaye. (Les sceaux brisés.)

N°. 203. — 356. Raoul Jean prend l'engagement, en 1299, de payer à Saint-Etienne une rente de huit septiers de froment, pour le fief de Jean Trenchard, que les religieux lui ont rétrocédé à titre de fief hérédital. (Le sceau brisé.)

N°. 204. — 247. Acte passé en la vicomté de Caen, en 1300, par lequel Raoul Taisson, chevalier, seigneur de Saint-Waast, consent que les religieux de Saint-Etienne-de-Caen jouissent paisiblement du patronage de l'église de Secqueville-en-Bessin, ainsi que des dîmes dudit lieu. (Le sceau brisé.)

N°. 205. — 248. Guillaume Le Mansel déclare, en 1300, qu'il doit à Saint-Etienne diverses redevances, pour une masure située à Rots, tenue en fief hérédital.

N°. 206. — 249. Jugement rendu par le bailly de Caen, en 1301, qui déboute maître Guillaume de Montférant, clerc, et Jean Lasnel, du droit de patronage de Secqueville, et le conserve à l'abbaye de Saint-Etienne.

N°. 207. — 103. Amortissement fait au profit de Saint-Etienne, en 1305, par Scelles Beauvalet, de Brouais, de six gerbes de dime qu'il avait droit de prendre dans la grange des religieux, à Loucelles. (Le sceau brisé.)

N°. 208. — 104. Inigo Maurice reconnaît, en 1305, qu'il doit à Saint-Etienne diverses redevances, à cause d'une pièce de terre située à Beuseval. (Le sceau brisé.)

N°. 209. — 250. Jugement rendu aux assises de Caen, en 1307, qui condamne Guillaume de La Londe à payer sept mines de froment de rente à l'abbaye de Saint-Etienne, etc.

N°. 210. — 251. Maître Jean Faye, chanoine de Bayeux, abandonne, en 1309, à l'abbaye de Saint-Etienne, ses droits sur divers héritages situés à Brouais, qu'il avait acquis de Guillaume et de Thomas Carbonel, ainsi que de Clémence, leur sœur. (Le sceau brisé.)

N°. 211. — 121. Copie, de l'an 1310, de la bulle du pape Alexandre, en faveur de l'abbaye de la Chaise-Dieu et des prieurés qui en dépendaient, etc., etc.

N°. 212. — 252. Geoffroy Le Barbenchon, de Saint-Nicolas-de-Caen, donne à Saint-Etienne, en 1312, diverses redevances et rentes en argent, pour faire son obit dans l'abbaye.

N°. 213. — 253. Hue Vautier prend en fief, de Saint-Etienne, en 1312, diverses pièces de terres situées à Cheux, à charge de redevances. (Le sceau brisé.)

N°. 214. — 105. Guillaume Diguet, du consentement d'Aude, sa femme, vend, en 1313, à Pierre de Carville, une pièce de terre à Notre-Dame-de-Sainte-Marie-du-Mont, que l'acquéreur donne par le même acte à l'abbaye de Saint-Etienne. (Le sceau brisé.)

N°. 215. — 106. Robert Du Bosc, de Loucelles, vend à Saint-Etienne, en 1313, les gerbes d'étrain, ou paille, qu'il avait droit de prendre dans la grange de Loucelles.

N°. 216. — 107. Guillaume Le Marchand amortit, en faveur de l'abbaye de Saint-Etienne-de-Caen, en 1315,

quatre-vingt-sept gerbes d'étrain qu'il avait le droit de prendre dans leur grange de Loucelles. (Le sceau brisé.)

N°. 217. — 254. Jehan Tessel vend à Richard Le Honigneour, bourgeois de Caen, en 1318, deux pièces de terre à Grainville, pour le prix de vingt-cinq livres tournois.

N°. 218. — 108. Commission de Philippe-le-Long, roi de France et de Navarre, de l'an 1319, par laquelle ce prince permet à Charles, comte de La Marche et de Bigorre, de vendre à qui bon lui semblera des terres dans la vicomté d'Auge, jusqu'à la concurrence de deux cents livres tournois. Ces lettres étaient timbrées d'un sceau en cire rouge et revêtues du grand sceau de Philippe, en lacs de soie rouge et verte, mais il ne reste plus que le contre-scel de ce dernier.

N°. 219. — 255. Gire Le Rey, ou Gille Le Roy, prêtre de la paroisse Saint-Gire-de-Caen, donne à Saint-Etienne, en 1319, diverses redevances à Brouais, en échange d'une maison et d'un jardin situés dans la même paroisse. (Le sceau brisé.)

N°. 220. — 357. Guillaume de Cardouville vend à Saint-Etienne, en 1321, trois mines de froment de rente, mesure de Cheux, pour l'office des obitiers de l'abbaye, et reçoit seize livres *tournois anciens* pour cette vente. (Le sceau brisé.)

N°. 221. — 256. Sentence arbitrale du vicomte de Caen, qui adjuge, en 1322, à l'abbaye de Saint-Etienne, une pièce de terre située à Brouais, qui lui était contestée par Geoffroy Dancie, auquel les religieux donnèrent *un florin de Flourenche*, pour obtenir son désistement.

N°. 222 — 257. Gille Le Roy, prêtre, se reconnaît, en 1322, sujet au paiement de diverses redevances envers l'abbaye de Saint-Etienne, pour être continué en l'usage des obits de ce monastère. (Le sceau brisé.)

N°. 223. — 258. Robert Dufou, de Sainte-Croix-Grand-Tonne, vend à Saint-Etienne, en 1323, quatre acres de terre à Brouais, pour le prix de soixante livres tournois.

N°. 224. — 109. Jean de Lebisay, de Beuville, vend à Saint-Etienne, en 1324, quatre-vingt-onze gerbes d'étrain, qu'il avait droit de prendre dans la grange de l'abbaye, à Beuville. (Le sceau brisé.)

N°. 225. — 110. Lettres-patentes de Charles, roi de France et de Navarre, de l'an 1325, par lesquelles ce prince,

vu le différent qui existait entre ses officiers et l'abbaye de Saint-Etienne, au sujet des cours d'eau, ainsi que des voies et chemins des paroisses de Torteval et Foulognes, consent que ladite abbaye fasse faire une enquête, et que d'après son résultat, elle puisse jouir de ses droits sur lesdits chemins et cours d'eau, etc., etc. (Le sceau brisé.)

N°. 226. — 111. Lettres-patentes de Charles, roi de France et de Navarre, de l'an 1326, dans lesquelles est relatée la déclaration faite par les prieur et religieux de Saint-Etienne, des acquisitions qu'ils avaient faites, tant dans le fief d'Orbois que de plusieurs rentes et redevances à Bretteville-l'Orgueilleuse, hameau de Cardonville, ainsi que de celle des moulins de Colombie et de Montaigu. Ces lettres sont revêtues du sceau et contre-scel de ce prince.

N°. 227. — 259. Yon Pigache, de Saint-Nicolas-de-Caen, vend à l'abbaye de Saint-Etienne, en 1326, une rente en froment, pour le prix de dix livres dix sols tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 228. — 260. Sentence du bailly de Caen, de l'an 1329, qui adjuge à Saint-Etienne un marsouin, ainsi que les débris d'un bateau, échoués sur la côte de Luc, et qui maintient à cette abbaye le droit de varecq qu'elle exerçait sur toute cette côte de la mer.

N°. 229. — 99. Bulle du pape Jean XXII, donnée à Avignon, le 1er. février de la 6e. année de son pontificat, par laquelle il commet l'archidiacre de Caen pour arrêter par les censures ecclésiastiques les violences que certains gentilshommes exerçaient contre l'abbaye et les religieux de Saint-Etienne. Cette bulle est revêtue du sceau et contre-scel de ce pontife.

N°. 230. — 112. Jehan Bennet reconnaît, en 1332, qu'il doit à l'abbaye une rente en froment, pour l'affranchissement d'une pièce de terre à Rots.

N°. 231. — 261. *Vidimus*, de l'an 1332, des lettres de l'amortissement fait au roi Philippe, par l'abbé et les religieux de Saint-Etienne, pour l'acquêt qu'ils avaient fait des terres de Saint-Philibert et des isles Bardel.

N°. 232. — 262. Raoul et Jean Le Normant, frères, de Rots, prennent en fief, de l'abbaye de Saint-Etienne, en 1333, une pièce de terre et un ménage situés à Rots, à charge de diverses redevances. (Les sceaux brisés.)

N°. 233. — 113. Amortissement, de l'an 1334, d'une

redevance en orge, que Jean Renouf et sa femme prétendaient avoir droit de prendre dans la grange de Beuville, appartenant à l'abbaye.

N°. 234. — 358. Hue Vautier et Jehan, son fils, déclarent, devant la vicomté de Caen, en 1334, que « *pour la « bonne amour que eulx avaient à Thomasse, sœur du- « dit Jehan,* » ils lui donnaient, en accroisssment de dot, un septier et un quarteron de froment de rente, mesure de Cheux. (Le sceau brisé.)

N°. 235. — 263. Robert Du Quemin, ou Du Chemin, et Alix Pifane, sa femme, vendent, en 1335, à Raoul Fauconnier, une pièce de terre située à Bavent, dans le fief de Saint-Etienne. (Le sceau brisé.)

N°. 236. — 264. Guillaume Gruel vend, en 1335, à Raoul Fauconnier, plusieurs rentes à prendre à Bavent, pour l'obitier de cette paroisse. (Le sceau brisé.)

N°. 237. — 265. Jean Bourdon prend en fief, de l'abbaye, en 1336, le fief Tallevast, à charge de redevances, pour l'obitier de Rots. (Le sceau brisé.)

N°. 238. — 266. Nicole Orient et Jehanne, sa femme, vendent à Saint-Etienne, en 1340, diverses redevances, ainsi qu'une rente de vingt sols tournois, à prendre sur la carrière de Colin de Chastillon, située dans la paroisse de Saint-Nicolas-de-Caen. (Le sceau brisé.)

N°. 239. — 267. Accord fait aux assises de Caen, en 1343, entre Robin Beitmesgné et les religieux de Saint-Etienne, au sujet de diverses redevances.

N°. 240. — 100. Bulle du pape Clément VI, du 19 août de la 4e. année de son pontificat, 1346, concernant l'union de la cure de Meautis à la manse conventuelle de l'abbaye de Saint-Etienne, sous la réserve d'une pension congrue au vicaire perpétuel de cette cure. (Cette bulle est revêtue de son sceau.)

N°s. 241 et 242. — 101 et 102. Bulle et copie vidimée de la bulle de Clément VI, donnée à Avignon le 22 juillet de la 5e. année de son pontificat, 1347, par laquelle il permet à l'abbé de Saint-Etienne-de-Caen de porter les ornemens épiscopaux à matines, à vêpres, aux assemblées publiques et même dans les synodes et les conciles, en présence de l'évêque de Bayeux et autres prélats. (Cette bulle est revêtue du sceau de ce pape.

Voyez ci-dessous les n°s. 243 — 114 et 244 — 268.

N°. 243. — 114. Charte de Jean, roi de France, de l'an 1353, dans laquelle il fait mention du pillage de l'abbaye de Saint-Etienne-de-Caen, lorsque cette ville fut prise par les Anglais, qui déchirèrent les titres de l'abbaye, en enlevèrent les sceaux et brisèrent celui du fondateur. Cette même charte contient la copie des lettres-patentes de Philippe-le-Bel, de l'an 1295, qui maintenait lesdits religieux dans le droit de vendre le bois de Torteval qu'il leur avait concédé. (Le sceau brisé.)

N°. 244. — 268. Jeanne, déguerpie ou veuve de Robert Roussel, de Bavent, cède à Jean Othon, en 1350, un hébergement situé dans cette paroisse, à charge de redevances. (Le sceau brisé.)

N°. 245. — 269. Lambert Richer, de la paroisse de Saint-Ouen-de-Villers, près Caen, prend en fief, de l'abbaye de Saint-Etienne, en 1350, un ménage et jardin situés dans ladite paroisse, jouxte le cimetière, d'une part, et la venelle par où l'on va à la fontaine Saint-Ouen, à charge de diverses redevances au profit de l'office de courtillier et de la ploumerie de l'abbaye. (Le sceau brisé.)

N°. 246. — 359. Jugement rendu aux assises, en 1351, qui adjuge à l'abbaye de Saint-Etienne une maison et un jardin situés paroisse Saint-Nicolas, appartenant aux mineurs Guillemette La Cordière, veuve de Philippot de Soliers, dit Le Cordier, faute d'avoir payé à l'abbaye neuf boisseaux de froment de rente et autres redevances, dont la maison était grevée.

N°. 247. — 360. Jean Chapelain reconnaît devant la vicomté, en 1351, qu'il doit à Saint-Etienne huit boisseaux de froment de rente pour un clos situé à Cheux, près la ruelle Robert Enguerand. (Le sceau brisé.)

N°. 248. — 115. *Vidimus*, de l'an 1353, d'une charte de Pierre, évêque de Bayeux, en forme de transaction, par laquelle les religieux de Saint-Etienne, malgré l'opposition de son promoteur, sont maintenus dans le droit de la juridiction spirituelle de diverses localités, qui sont dénommées dans cette transaction.

N°. 249. — 116. Charte de Jean, roi de France, de l'an 1354, par laquelle il met en sa main et en celle des rois ses successeurs, l'abbaye de Saint-Etienne-de-Caen, tant en chef qu'en membres, et veut qu'elle dépende immédiatement du roi. Cette charte est revêtue du sceau et du contre-scel de ce prince en lacs de soie rouge et verte.

N°. 250. — 270. Jean Moisant, l'aîné, reconnaît devant la vicomté, en 1354, qu'il doit à Saint-Etienne diverses redevances pour un jardin situé à Bucels.

N°. 251. — 271. *Vidimus* d'une charte de Jean, roi de France, datée de l'abbaye de Saint-Etienne-de-Caen, le 5 décembre 1354, par laquelle ce prince accorde à cette abbaye le droit de prendre cent charretées de bois dans sa forêt de Bonneville-sur-Touque, savoir cinquante de bois mort et les cinquante autres de bois qui ne pourrait servir à des constructions.

N°. 252. — 117. Acte de partage, de l'an 1360, d'un héritage situé à Vaucelles.

N°. 253. — 272. Guillaume d'Aboville donne à Saint-Etienne, en 1360, diverses rentes et redevances à prendre à Bretteville-l'Orgueilleuse et reçoit en contre-échange d'autres rentes à Hérouville sur la masure de Raoul Desjardins.

N°. 254. — 273. Raoul Le Normand prend en fief de Saint-Etienne, en 1366, un ménage rue de Courcelles, à Rots, à charge de diverses redevances. (Le sceau brisé.)

N°. 255. — 274. Guillaume Du Castel et Guillemette, sa femme, prennent en fief, de Saint-Etienne, en 1366, un ménage à Brouais, à charge de redevances. (Le sceau brisé.)

N°. 256. — 275. Galleron Desmarets, écuyer, donne en fief, en 1366, à Robert Lasnier, clerc, un ménage à Mouen, à charge de redevances. (Le sceau brisé.)

N°. 257. — 122. Copie d'une charte de Louis, évêque de Bayeux, de l'an 1368, par laquelle il confirme celle de Pierre III, son prédécesseur, relative à une transaction faite entre les religieux de Saint-Etienne-de-Caen, d'une part, et ledit évêque de l'autre, au sujet de leur juridiction ecclésiastique. (Le sceau brisé.)

N°. 258. — 276. Délaissement, fait aux assises d'Evrecy, en 1377, d'un ménage situé à Brouais, dont le revenu était affecté à l'office d'obitier de Saint-Etienne.

N°. 259. — 361. Pierre Roussel reconnaît devant la vicomté de Caen, en 1377, qu'il doit à Saint-Etienne deux boisseaux de froment de rente et *un demi-villenage*, à cause d'un ménage et d'une demi-acre de terre situés à Cheux. (Le sceau brisé.)

N°. 260. — 277. Michel Fessart, recteur de l'église de

Bucels, reconnaît, en 1379, qu'il doit à Saint-Etienne diverses redevances pour un jardin situé dans sa paroisse.

N°. 261. — 278. Jean de Beauvais, de Caen, donne en fief à Colin Lambert, en 1379, un manoir ainsi que les places qui en dépendent, situé en l'île Renaud, paroisse Saint-Etienne, lequel manoir avait appartenu à Richard de Bény. (Le sceau brisé.)

N°. 262. — 279. Pierre Denis, de Cambes, reconnaît, en 1379, qu'il doit à l'office de grainetier de l'abbaye deux boisseaux de froment de rente, à cause d'un ménage assis en l'aînesse du fief de Cambes. (Le sceau brisé.)

N°. 263. — 280. Fouquet Sausson, de Bretteville-l'Orgueilleuse, reconnaît, en 1280, qu'il doit à l'office du trésorier de l'abbaye diverses redevances, à cause d'un ménage et d'un colombier situés dans ladite paroisse de Bretteville.

N°. 264. — 281. Jeanne, veuve de Jean Cavellier, de la paroisse de Mouen, vend à Jean Langevin, de Saint-Pierre-de-Caen, en 1381, une rente à prendre à Mouen. (Le sceau brisé.)

N°. 265. — 362. Jean de La Fosse reconnaît, en 1381, qu'il doit à l'office de trésorier de l'abbaye dix sols tournois de rente, à cause d'une maison située à Cheux.

N°s. 266 à 272. — 282. Divers contrats de vente de l'an 1383, concernant des rentes et redevances à prendre sur une maison et un jardin situés en l'île Renaud, paroisse Saint-Etienne.

N°. 273. — 284. Pierre Le Boise et Thomasse, sa femme, achètent, en 1383, de Thomas Courage et de Pérette, sa femme, un ménage à Cheux, à charge de diverses redevances. (Le sceau brisé.)

N°. 274. — 363. Pierre Le Boise se soumet, en 1383, à payer à l'abbaye une rente d'un boisseau d'orge, affectée sur une maison à Cheux, qui lui avait été fieffée par Thomas Courage et Pérette, sa femme, qui s'étaient chargés de servir cette rente.

N°. 275. — 118. Pierre Vigot, dit Tatin, de la paroisse Saint-Nicolas, donne, en 1384, à cette même église, une rente pour y fonder une messe. (Le sceau brisé.)

N°. 276. — 119. Lettres-patentes de Charles VI, roi de France, de l'an 1388, qui adjuge au profit de l'abbaye de Saint-Etienne-de-Caen une rente de vingt-cinq livres

tournois due au domaine sur le fief Siméon, dont le chef était assis dans la paroisse de Cheux. (Ces lettres sont revêtues du sceau et contre-scel de ce prince, en cire verte.)

N°. 277. — 285. Jean Le Moigne, de Saint-Etienne-*le-Vieul*, reconnaît, en 1388, qu'il doit à l'abbaye vingt sols de rente et autres droits seigneuriaux, pour les héritages situés en l'île Renaud, dépendans des fiefs de ladite abbaye, qu'il avait acquis de Foulques de la Champagne, chevalier. (Le sceau brisé.)

N°. 278 et 279. — 287. Contrats de vente et d'échange faits, en 1389, entre l'abbaye de Saint-Etienne et Jean Quentin, d'une pièce de terre près la grange de dîme, à Mouen.

N°. 280. — 288. Accord et jugement rendu, en 1390, au profit des religieux de Saint-Étienne, contre Jean Deschaalons et sa femme, qui prétendaient retirer de leurs mains, par droit de lignage, le fief Siméon, dont le chef était assis à Rots, et qui, pour terminer ce différent, acceptent des religieux trente livres tournois et abandonnent leurs prétentions.

N°. 281. — 289. Guillaume de La Haye donne, en 1392, à l'église et au trésor de Rots, une rente en froment et autres redevances, à charge de prières pour l'ame de Thomasse, sa femme, et de Jehanne Fresnel, sa cousine. (Le sceau brisé.)

N°. 282 et 283. — 290. Ventes entre particuliers, de l'an 1394, à charge de redevances en faveur de l'abbaye, à prendre à Mouen et à Cheux.

N°. 284 à 286. — 291. Philippot Torteval crée, en 1394, au profit des obitiers de Saint-Jean-de-Caen, une rente de cinq sols tournois, à prendre sur une maison rue de Bayeux, et lesdits obitiers transportent et vendent cette même rente aux religieux de l'abbaye de Saint-Etienne, pour le prix de cent sols tournois.

N°. 287. — 294. Colin Bisé reconnaît devant la vicomté de Caen, en 1396, qu'il doit à Saint-Etienne dix boisseaux de froment de rente, à cause d'une maison située à Rots. (Le sceau brisé.)

N°. 288. — 120. Robert Picot reconnaît, devant le sénéchal de Saint-Etienne, en 1397, qu'il doit à cette abbaye une rente et diverses redevances, à cause d'une maison située au carrefour de Vaucelles. Cette reconnais-

sance est revêtue du sceau du sénéchal de l'abbaye, en cire brune. (Pl. 20, fig. 26.)

N°. 289. — 295. Jean Erquembourt, dit Boudet, de Mondreville, donne en fief à Robert Lasnier, en 1398, diverses redevances à prendre à Mouen. (Le sceau brisé.)

N°. 290. — 296. Thomas de Sallen prend en fief, de l'abbaye, en 1401, une maison et un jardin situés *au Bourguéel* de Rots, à charge de redevances.

N°. 291. — 297. Colette, fille de feu Guillaume de Cardonville, renonce, en 1401, en faveur de l'abbaye de Saint-Etienne, à tous les droits de saisine, de seigneurie et de justice qu'elle avait ou pouvait avoir sur les biens que lesdits religieux possédaient à Rots. (Le sceau brisé.)

N°. 292. — 298. Pierre Ruant reconnaît, en 1402, qu'il doit à l'office du trésorier de Saint-Etienne vingt-six boisseaux de froment, mesure de Rots, et autres redevances, à cause d'une pièce de terre située dans cette paroisse.

N°. 293. — 299. Sentence prononcée par le sénéchal de l'abbaye, en 1402, contre Guillaume de La Fontaine, bannier du moulin de Cheux, qui était allé moudre son grain à un autre moulin que celui de l'abbaye.

N°. 294. — 300. *Vidimus*, de l'an 1403, d'une charte de Henri, évêque de Bayeux, relative à l'institution d'un prêtre ou vicaire pour desservir l'église de Secqueville, sur la présentation des religieux de Saint-Etienne, lequel devait jouir des dîmes de la laine, des pommes, du chanvre, des agneaux, etc., etc., à charge de payer à l'abbaye quarante sols d'Angers et trente chandelles à la Purification, sans que ledit vicaire puisse rien réclamer sur la dîme du bled et du lin, entièrement réservée auxdits religieux.

N°. 295. — 123. Copie, de l'an 1406, d'une bulle du pape Benoît XII, donnée à Nice le 11 des calendes d'avril, la 6e. année de son pontificat, par laquelle il défend aux archevêques, évêques, barons, comtes, et à toute autre personne, de quelque qualité qu'elle soit, de s'emparer des biens de l'abbaye de Saint-Etienne-de-Caen.

N°. 296. — 301. Transport fait, en 1406, par Samson Guillain, en faveur de Saint-Etienne, de diverses rentes et redevances à prendre à Bavent sur Guillaume de Bavent. (Le sceau brisé.)

N°. 297. — 124. Acte passé en la vicomté de Caen, en

1407, pour constater le droit de coutume appartenant à l'abbaye de Saint-Etienne.

N°. 298. — 302. Jean Rabot, dit Brasil, vend à Saint-Etienne, en 1410, trois vergées de terre à Tessel, pour l'office du grainetier de l'abbaye.

N°. 299. — 389. Jean Rabot, dit Brasil, vend à Saint-Etienne, en 1410, trois autres vergées de terre à Tessel, delle des Canonnières, pour l'office du grangier de ladite abbaye.

N°. 300. — 303. Jean Jemblin, de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe, prend en fief, de l'abbaye, en 1411, une vavassorie dont le chef est établi dans cette paroisse, au hameau de Franqueville.

N°. 301. — 125. Sentence du sénéchal de l'abbaye, de l'an 1412, qui condamne Thomas Davot, dit Dufour, à payer au fermier de la coutume du Bourg-l'Abbé et de Vaucelles *trois mailles pour chaque fournée de pain.*

N°. 302. — 304. Nicolas, abbé de Saint-Etienne, du consentement du chapitre, donne en fief, en 1412, à Richard Guillebert, une maison et ses dépendances, située à Rots, le tout à charge d'hommage et de diverses redevances.

N°. 303. — 305. Acte du sénéchal de l'abbaye, de l'an 1412, concernant la vavassorie du fief Belle-à-Elle, situé à Cheux, *aux fins de faire élire par les tenans dudit fief un aisné pour satisfaire aux charges de ladite vavassorie.*

N°. 304. — 306. Jean de La Flageria prend en fief, de l'abbaye, en 1412, plusieurs pièces de terre situées à Mouen, à charge de dix-huit boisseaux de froment de rente, dont douze pour l'office de trésorier et six pour celui de l'aumônier de ladite abbaye.

N°. 305. — 307. Nicolas Le Vilain, curé de Tessel, vend à Saint-Etienne, en 1414, une rente de vingt sols, de six boisseaux de froment et d'un hommage, à prendre sur plusieurs héritages situés à Tessel, pour servir à l'entretien d'un cierge ardent devant le grand autel de l'église de Tessel. (Le sceau brisé.)

N°. 306. — 308. Morel Brix, ou Brice, de Norey, prend en fief, de Saint-Etienne, en 1415, une masure et une croupte située au hameau de Nouverray, paroisse de Norey, à charge de redevances affectées à l'office de la trésorerie de l'abbaye.

N°. 307. — 309. Etienne Gondouin et Epiphane, sa femme, vendent, en 1416, à Guillaume Renaud, une pièce de terre à Secqueville.

N°. 308. — 310. Thomas Reboul, dit Dufour, et Guillemette, sa femme, échangent, en 1416, avec Bonet Le Coutellier, écuyer, seigneur de Petitville et de Vaux-sur-Mer, quatorze vergées de terre situées à La Fosse Fouquenin, paroisse de Fontaine-Henri, et reçoivent en contre-échange quatorze boisseaux de froment de rente. (Le sceau brisé.)

N°. 308 (*bis.*) — 127. Bulle du pape Martin V, donnée au concile de Constance, la première année de son pontificat, par laquelle il confirme les privilèges et exemptions accordées à l'abbaye de Saint-Etienne par ses prédécesseurs. (Le sceau brisé.)

N°. 309. — 126. Acte capitulaire de l'abbaye de Saint-Etienne, de l'an 1423, par lequel l'abbé et les religieux ratifient et confirment une fieffe faite à Pierre de La Barre, composée d'un ménage et d'un jardin situés à Vaucelles, rue du Pont. (Cet acte est revêtu du sceau du chapitre, pl. 20, fig. 17.)

N°. 310. — 311. Simon Enguerrand prend en fief hérédital, de l'abbaye de Saint-Etienne, en 1423, une maison et un jardin à Noray, devant la Croix-Bouissé, à charge de redevances pour l'office de l'aumônerie.

N°. 311. — 312. *Vidimus* des lettres de Henri, roi d'Angleterre et soi-disant roi de France, données à Caen, *sub sigillum regium*, en l'absence du grand scel, et datées du 23 décembre 1423, par lesquelles il donne pouvoir aux religieux de Saint-Etienne de faire tenir leur cour et plaids et rendre la justice à leurs sujets du plat-pays, dans les villes de Caen, Bayeux, Falaise et autres lieux, sans cependant pouvoir rien entreprendre sur la justice du roi. (Le sceau brisé.)

N°. 312. — 146. Bulle du pape Martin V, donnée à Rome, la 11°. année de son pontificat, 1426, par laquelle il confirme tous les privilèges, immunités et droits quelconques accordés à l'abbaye de Saint-Etienne-de-Caen par les papes ses prédécesseurs. (Cette bulle est revêtue de son sceau.)

N°. 313. — 313. Mandement du lieutenant-général du bailly de Caen, de l'an 1426, portant défense d'enlever les matériaux existans dans l'île Regnault, qui appartenaient

à l'abbaye de Saint-Etienne en vertu de l'acte de donation qui lui en avait été faite par le roi son fondateur.

N°. 314. — 314. Accord fait, en 1429, par Guillaume Breton, chevalier, bailly de Caen, entre l'évêque de Bayeux et les religieux de Saint-Etienne, au sujet d'une maison située à Luc, devant la chapelle de la Délivrande, que ledit évêque réclamait « au droit de sa foire de la Chandeleur, « à Douvres », prétendant que cette maison était construite au préjudice de sa baronie de Douvres; et de leur côté, les religieux prétendaient que ladite maison était bâtie sur leur fief et seigneurie de Luc, dans lequel ils ont toujours joui du droit de poids et de mesure, comme ils en jouissent dans leur bourg de Caen, etc., etc.

N°. 315. — 315. Renvoi fait, en 1429, par le bailly de Caen, de la cause entre l'évêque de Bayeux et les religieux de Saint-Etienne, par-devant le prévôt du Châtelet de Paris, etc., etc.

N°. 316. — 316. Echange fait, en 1432, entre la veuve de Henri Le Comte et Colin d'Angerville, de divers héritages situés à Reuzeval, au lieu du Haut-Moulin de cette paroisse.

N°. 317. — 317. Echange fait, en 1435, entre l'abbaye de Saint-Etienne et celle du Plessis-Grimoult, de la dîme de Rosel contre celle de Mouen, à charge de dix livres tournois de rente pour plus value, que les religieux de Saint-Etienne s'engagèrent à payer à ceux du Plessis-Grimoult. (Les sceaux brisés.)

N°. 318. — 318. Nouveau concordat fait, en 1435, entre Hugues, abbé de Saint-Etienne, et les religieux du Plessis-Grimoult, pour régler la contestation qui s'était élevée au sujet de l'échange des dîmes de Rosel et de Mouen, laquelle fut réglée au moyen du paiement de la rente de dix livres tournois consentie par l'abbaye de Saint-Etienne, en faveur de celle du Plessis. (Les sceaux brisés.)

N°. 319. — 128. Sentence du bailly de Caen, de l'an 1437, qui maintient l'abbé et les religieux de Saint-Etienne dans la jouissance de leurs droits de la foire Saint-Etienne.

N°. 320 à 324. — 319 à 323. Liasse contenant différens titres d'acquêts faits, en 1437, par l'abbaye de Saint-Etienne, de rentes et redevances à prendre sur un manoir situé à Courseulles.

N°. 325. - 129. Commission de Paul de Ste.-Foix, accordée à la requête des religieux et abbé de Saint-Etienne-de-Caen,

pour faire venir en cour de Rome les abbé et religieux d'Ardennes ainsi que d'autres personnes, à cause des usurpations et autres entreprises qu'ils avaient faites pour s'emparer des dîmes du Bourg-l'Abbé et autres parties du territoire de Caen qui leur appartenaient. Cet acte est revêtu du sceau de Paul de Ste.-Foix, formé d'une masse de cire jaune recouverte d'un léger enduit de cire rouge, sur lequel est appliquée l'empreinte du sceau. (Voyez la planche 22, fig. 7.)

N°. 326. — 323. Guillaume et Foulques de Bailleul, fils de Henri de Bailleul, chevalier, vendent, en 1437, à l'abbaye de Saint-Etienne, le fief de Trousseauville, situé dans les vicomtés d'Auge et de Falaise, ainsi que le patronage de l'église et tous les autres droits dépendans dudit fief de Trousseauville. (Les deux sceaux sont brisés.)

N°. 327. — 324. Echange fait, en 1441, entre l'abbaye de Saint-Etienne et Richard Halley, d'un ménage avec ses dépendances, contenant quatre acres de terre situées à Bretteville-l'Orgueilleuse, contre cent sols tournois de rente affectés à l'office du trésorier de ladite abbaye.

N°. 328. — 131. Lettres-royaux de Henri VI, roi de France et d'Angleterre, de l'an 1443, adressées au bailly de Caen, pour autoriser les religieux de Saint-Etienne à procéder contre ceux de l'abbaye du Val, pour obtenir le paiement de diverses redevances en grain, à prendre sur des héritages situés à Hérouville, où Saint-Etienne avait droit de dîme, etc., etc.

N°. 329. — 132. Accord, de l'an 1444, par lequel les religieux d'Ardennes reconnaissent devoir à Saint-Etienne une rente en orge pour la dîme des terres qui dépendaient des fiefs de Brucourt et de Montenay, situés à Saint-Germain-la-Blanche-Herbe, appartenant à l'abbaye de Caen.

N°. 330. — 134. Compromis fait en 1444, entre les religieux de l'abbaye du Val et ceux de Saint-Etienne-de-Caen, au sujet d'une rente en froment, à prendre sur la dîme d'Hérouville.

N°. 331. — 325. Jean de Fresnel prend en fief, de l'abbaye de Saint-Etienne, en 1446, plusieurs ménages assis à Courcelles et à Rots, à charge de redevances pour l'office du trésorier de l'abbaye. (Le sceau brisé.)

N°s. 332 et 333. — 326 et 327. *Vidimus* des lettres-royaux de Henri VI, soi-disant roi de France, de l'an 1446,

qui maintiennent l'abbaye de Saint-Etienne en possession du fief de Trousseauville, et déboutent Olivier Néel de l'opposition qu'il avait faite à la vente. — Ensemble, l'ordre donné à ce dernier de restituer lesdits biens et les fruits dont il s'était emparé.

N°. 334. — 133. Copie d'une bulle du pape Eugène IV, de la 15e. année de son pontificat, 1447, confirmative de celle d'Alexandre III, par laquelle il prend l'abbaye de Saint-Etienne sous sa protection, et défend à toutes personnes, tant séculières que régulières, de la troubler en aucune façon, et même aux évêques de lui faire des procès, à moins qu'au préalable le pape n'en ait été le juge.

N°. 335. — 328. *Vidimus*, de l'an 1449, d'une sentence du bailly de Caen, rendue en 1428, qui adjugeait à l'abbaye de Saint-Etienne la propriété de l'île Regnault, située paroisse Saint-Etienne.

N°. 336. — 130. Copie d'une bulle du pape Nicolas V, par laquelle il défend à toutes personnes, de quelque qualité qu'elles soient, d'usurper ou de retenir injustement les biens de l'abbaye de Saint-Etienne-de-Caen.

N°. 337. — 329. Jehan Caron, de Mondreville, délaisse, en 1450, à l'abbaye de Saint-Etienne, une pièce de terre à Cheux, pour quatre livres deux sols six deniers tournois.

N°. 338. — 390. Aveu rendu au roi, en 1454, par Hugues de Juvigny, abbé de Saint-Etienne-de-Caen.

N°. 339. — 135. Lettres-patentes de Charles VII, roi de France, de l'an 1455, portant permission aux religieux de Saint-Etienne-de-Caen de faire clore leur abbaye de murs et fossés tels qu'ils existaient, et de les joindre aux murs de la ville, du côté de la porte de l'île Regnault, par derrière la prairie et directement vers l'endroit où les bourgeois de Saint-Martin veulent faire construire une tour. Ces lettres sont revêtues du sceau et contre-scel de ce prince. (Pl. 21, fig. 3 et 4.)

N°. 340. — 330. Vente insignifiante entre particuliers, de l'an 1436.

Nos. 341 à 343. — 331. Divers actes, de l'an 1457, par lesquels Robin Le Page et Jehanne, sa femme, délaissent à l'abbaye de Saint-Etienne une maison et un jardin situés dans l'île Regnault, qui étaient déjà chargés de redevances et de six deniers de gablage envers ladite abbaye.

N°. 344. — 333. Accord fait, en 1459, entre l'abbaye

de Saint-Etienne et les frères Faucon, Thomas et Pierre, par lequel ces deux derniers remettent à ladite abbaye les droits qu'ils avaient sur le fief de Trousseauville, à cause de Samson Faucon, qui en jouissait à charge de dix livres tournois de rente.

N°. 345. — 334. Acte, de l'an 1459, par lequel Jean Pérotte, en vertu de la clameur faite par les religieux de Saint-Etienne, leur remet la rente qu'il avait achetée dans la seigneurie de Bretteville-l'Orgueilleuse.

N°. 346. — 136. Lettres-patentes de Louis XI, roi de France, de l'an 1461, qui permet aux religieux de Saint-Etienne de lever pendant cinq ans, sur leurs hommes et tenans du Bourg-l'Abbé, ou autres lieux environnans, un droit d'aide et d'octroi sur les vins et autres boissons, dont le produit serait employé à la réédification des murailles et fortifications de ladite abbaye, et non pour autre usage, etc. (Le sceau brisé.)

N°. 347. — 335. Jean d'Eterville, fils de Guillaume, reconnaît, en 1461, qu'il doit à Saint-Etienne, pour l'office de son grainetier, diverses redevances en froment, à cause d'une pièce de terre à Mouen, dépendante de l'abbaye.

N°. 348. — 391. Aveu rendu au roi, en 1463, par Hugues de Juvigny, abbé de Saint-Etienne-de-Caen.

N°. 349. — 336. Vente faite à Jean de Costentin, en 1467, de diverses pièces de terre à Saint-Gabriel, dans le fief de la Carbonnière.

N°. 350. — 137. Charte de Louis XI, roi de France, de l'an 1468, par laquelle il fait plusieurs donations à l'abbaye de Saint-Etienne-de-Caen, et en outre il confirme les deux chartes de Guillaume-le-Conquérant, fondateur de ladite abbaye. Cette charte est revêtue du sceau de ce prince en cire brune et en lacs de soie rouge et verte.

N°. 351. — 138. Requête présentée au roi Louis XI, en 1473, par l'abbé de Saint-Etienne, ainsi que par l'abbesse de Sainte-Trinité-de-Caen, pour demander que leurs foires ne fussent ni interrompues ni confondues avec celles dites foires royales, dont jouissait la ville, et qui étaient tenues en même temps.

N°. 352. — 364. Sentence rendue aux plaids de l'abbaye de Saint-Etienne, en 1474, qui condamne douze hommes de Saint-Nicolas à payer à ladite abbaye les droits et redevances qui lui étaient dus à cause de divers héritages situés rue de la Tannerie, à Caen.

N°. 353. — 337. Jean de Costentin rétrocède, en 1480, à maître Pierre Bonel, diverses pièces de terre situées à Saint-Gabriel, dans le fief de la Carbonnière.

N°. 354. — 338. Colin Moulin, de Lachon ou Lasson, vend, en 1482, à Pierre Duval, prêtre, chapelain de Cairon, une pièce de terre à Secqueville. (Le sceau brisé.)

N°. 355. — 392. Lettre des généraux des finances, de l'an 1487, adressée aux grainetiers et contrôleurs du grenier à sel de Caen, pour qu'ils aient à délivrer aux religieux de Saint-Etienne six septiers de sel, mesure de Paris, pour leur provision de l'année, à la place d'une certaine quantité de sel blanc qu'ils disaient avoir droit de prendre sur les salines de Saint-Lyennart, près Avranches. Cette lettre est revêtue du signet de l'un des conseillers des finances, formant une croix de cire rouge, au centre de laquelle est placé son sceau particulier. (Pl. 25. fig. 32.)

N°. 356. — 339. L'abbé et les religieux de Saint-Etienne donnent en fieffe la ferme de Luc à divers particuliers, en 1489, à charge de plusieurs redevances en grain, pour l'office du grainetier de ladite abbaye.

N°. 357. — 139. Lettres-royaux de Charles VIII, roi de France, données à Angers, la 8e. année de son règne, 1490, par lesquelles ce prince fixe la durée de la foire Saint-Michel à trois jours, pendant lesquels l'abbaye de Saint-Etienne recevra tous les droits de coutumes et autres, etc. Ces lettres sont revêtues du sceau et du contre-scel de ce prince, en cire verte.

Nos. 358 à 363. — 370. Divers actes, de l'an 1491, concernant des reconnaissances de rentes dues à l'office du trésorier de l'abbaye.

N°. 364. — 340. Mandement de Louis de Brezé, comte de Maulevrier, baron du Bec-Crépin, etc., maréchal héréditai, grand sénéchal et réformateur général des pays et duché de Normandie, donné en 1493, à l'effet de faire ajourner le procès de Jehan Cantepie contre les religieux de l'abbaye de Saint-Etienne.

N°. 365. — 341. Denis Litheard prend en fief hérédital des religieux de Saint-Etienne, dans l'année 1494, une pièce de terre à Rosel, à charge de redevances, etc.

N°. 366. — 139 (*bis.*) Charte de Louis XII, roi de France, donnée à Paris, la 17e. année de son règne, 1514, par laquelle ce prince confirme la charte de fondation de

l'abbaye de Saint-Etienne, ainsi que les donations faites par les rois ses prédécesseurs et autres seigneurs. Cette charte est revêtue du sceau de ce prince, en cire verte, sur lequel on lit : *Ludovicus Dei gratiâ Francorum rex, dux Mediolani et Janue dominus.*

N°. 367. — 371. Robin Boivin donne, en 1518, au couvent des frères et sœurs des confrairies de Saint-Nicolas et de Saint-Léonard-de-Cheux, une vergée de terre dans les logues delles dudit terroir. (Le sceau brisé.)

N°. 368. — 372. Robin Le Moyne délaisse, à titre d'héritage, en 1534, à Thomas Le Roi, diverses pièces de terre situées au hameau de la rue ès portes de Cheux. (Le sceau brisé.)

N°. 369. — 342. Extrait du livre Pelut de la baronnie d'Argences, portant que le prieuré de Saint-Gabriel était chargé de trois obits pour les ducs de Normandie, en vertu de l'aumône qu'ils avaient fondée en faveur de ce prieuré, laquelle était de quatre cents boisseaux de bled de rente annuelle. Cette copie est de l'an 1539.

N°. 370. — 140. Lettres-patentes de Charles IX, roi de France, données à Moulins, le 24 mars 1563, par lesquelles il confirme d'autres lettres antérieures, et donne en même temps des pouvoirs aux abbé et religieux de Saint-Etienne, pour se mettre en possession de leurs biens et revenus usurpés par divers particuliers pendant les derniers troubles, et il leur enjoint également de faire connaître auxdits usurpateurs les titres en vertu desquels ils jouissaient, et ceux qui pouvaient leur en avoir acquis la possession. (Le sceau brisé.)

N°. 371. — 141. Lettres-patentes de Charles IX, roi de France, données à Paris le 2 septembre 1572, en faveur des religieux de l'abbaye de Saint-Etienne, à l'effet de les faire rentrer dans leurs biens aliénés, qui avaient été vendus à vil prix, ou qui étaient sortis de leurs mains de toute autre manière. (Le sceau brisé.)

N°. 372. — 148. Lettre ou commission des cardinaux de Lorraine et de Bourbon, délégués du pape et du roi Charles IX, pour la vente de cinquante mille écus de rente sur le bien temporel des églises, adressée au bailly de Caen, le 6 février 1574, au sujet d'une réclamation de Jehan Chapelle, ci-devant chambrier de l'abbaye de Saint-Etienne.

de-Caen (autrement appelé le prieur de Beaupte), qui avait été taxé à quatre écus d'or de rente pour ladite chambrerie, assise en la paroisse de Rucqueville. Lesdits commissaires ordonnent au bailly de faire faire une information à ce sujet. Ces lettres portent qu'elles sont revêtues du scel ordonné par lesdits cardinaux délégués, lequel porte la façade d'une église avec deux tours carrées et trois fleurs de lys, une à droite et à gauche et la troisième au-dessous du temple.

N°. 373. — 149. Ordre, daté du 28 mai 1575, notifié à Jean Chapelle par le cardinal Farnèse, abbé commandataire de Saint-Etienne, de rapporter au grand vicaire tous les titres sur lesquels il fondait ses prétentions à la chambrerie de Saint-Etienne. Cet ordre est revêtu du sceau du cardinal Farnèse.

N°. 374. — 373. Louis de Fleury, vicaire-général du cardinal Farnèse, cède, en 1576, au nommé Bourget, en considération de ses services, une pièce de terre dite le Bois de Cheux, pour en jouir à titre d'héritage. (Le sceau brisé.)

N°. 375. — 150. Lettres-patentes de Henri III, roi de France et de Pologne, datées de Rouen, du 4 février 1577, la 3e. année de son règne, par lesquelles, vu la demande de dom Léonard Le Fauconnier, religieux de Saint-Etienne, qui était au procès avec Jean Chapelle, Charles Dumoulin et autres religieux de ladite abbaye, pour la chambrerie de Fresnay, autrement le prieuré de Beaupte, il ordonne aux greffiers, notaires, secrétaires, tabellions, etc., de lui délivrer copie des actes qui lui seraient nécessaires pour soutenir ledit procès. (Le sceau brisé.)

N°. 376. — 140 (*bis.*) Arrêt du parlement de Rouen, en forme de lettres-royaux, de l'an 1578, pour suppléer aux titres de l'abbaye de Saint-Etienne qui ont été perdus, brûlés ou dissipés pendant les guerres civiles, et obliger en vertu de cet arrêt toutes les personnes qui se trouveraient redevables envers ladite abbaye, de compter avec elle d'après les registres, papiers, journaux ou dernières quittances, qui sont à cet effet déclarés suffisans pour servir de titre à l'avenir, les originaux de ceux-ci ayant été en partie dilapidés, etc.

N°. 377. — 151. Louis de Fleury, protonotaire du Saint-Siège apostolique et grand vicaire du cardinal de Farnèse, abbé de Saint-Etienne, revêtu des pouvoirs dudit cardinal,

chel Le Masse, vicaire-général du cardinal Alphonse-Louis Duplessis de Richelieu, abbé commandataire de Saint-Etienne. (Le sceau brisé.)

N°. 394. — 395. Supplique adressée au duc de Longueville, en 1662, par les prieur et religieux de l'abbaye de Saint-Etienne, pour être déchargés du paiement des droits que le fermier du tarif des boires, ou boissons de la ville de Caen, réclamait de ladite abbaye, laquelle avait toujours joui du droit d'exemption, etc. Cette supplique est signée du prieur et de seize religieux de Saint-Etienne.

N°. 395. — 396. Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse douairière de Longueville, accorde et donne, en 1667, à l'abbaye de Saint-Etienne, tout ce qui pouvait être dû à son fils, le comte de Saint-Pol, par les fermiers de ladite abbaye, depuis le 1er. janvier 1664 jusqu'au 2 février de la même année. Cette donation est signée de la main d'Anne de Bourbon, et contresignée David.

N°. 396. — 145. Indult du pape Clément IX, qui nomme Charles Maurice Le Tellier, conseiller d'état du roi en son conseil, pour conférer de règle en commende les bénéfices dépendans de ses abbayes de Saint-Etienne de Caen, Saint-Bénigne-de-Dijon, Notre-Dame-de-Breteuil, Saint-Pierre-de Lagny, et du prieuré de Saint-Arnoult-de-Crespy-en-Valois. Cette pièce est imprimée en 1668 chez Léonard, à Paris.

N°. 397. — 397. Le comte de Saint-Pol, ci-devant abbé de Saint-Etienne-de-Caen, ratifie, en 1668, la donation faite à Saint-Etienne par Anne de Bourbon, sa mère, l'année précédente. Cette ratification est également signée par lui, sous le nom de Charles-Paris d'Orléans, et contresignée David.

N°. 398. — 164. Provision de l'office de plombier de l'abbaye de Saint-Etienne, donnée le 21 juin 1684, par Charles Fortin, prieur claustral, à Michel Du Vernay, religieux de ladite abbaye, ledit office étant vacant par la résignation de Jacques Chesnal. Cette provision est revêtue du sceau du chapitre et de celui du notaire apostolique. (Maître Guillaume Quentin, prêtre).

N°. 399. — 166. Provisions de l'office de courtillier, données par le chapitre de Saint-Etienne, en 1688, à Jacques Fortin, d'après la résignation de Jacques Chesnal.

N°. 400. — 167. Diplôme de Jean Doucet, de Belleville,

prêtre, docteur en théologie à l'université de Caen, daté du 27 février 1692, et revêtu du grand sceau de ladite université, en cire rouge ; entre deux bandes de papier. (Pl. 21, fig. 5.)

N°. 400. (*bis.*) — 144. Brevet des armes de l'abbaye de Saint-Etienne-de-Caen, délivré par M. D'Hozier, le 20 septembre 1697, lesquelles portent deux lions d'or léopardés sur un fond de gueule.

Supplément à l'abbaye de Saint-Etienne.

N°. 401. Requête présentée au roi d'Angleterre (sans désignation), par les religieux de l'abbaye de Saint-Etienne-de-Caen, afin de jouir de la cotte morte du frère Raoul Des Miers, qui gouvernait alors le prieuré de Frantonne, en Angleterre, dépendant de ladite abbaye, et ils ajoutent que le manoir de Briveton leur fut donné par Henri I^er^., fils du glorieux Guillaume, qui n'a pu les indemniser des donations qu'il fit à son abbaye lors de sa mort, savoir : sa précieuse couronne, *dont il était aorné ès haultes festes, son ceptre avecques sa verge d'or, son précieux galice, ses toiettes d'autel plaz candélabres et ses précieux ornemens royaulx*, dont ils demeurèrent possesseurs jusqu'à ce que son fils Guillaume-le-Roux les retint. Cette copie de requête, en français, n'est ni datée, ni signée, ni scellée.

N^os^. 402 et 403. Deux copies vidimées de la charte de fondation de l'abbaye de Saint-Etienne par Guillaume-le-Conquérant, commençant par les mots : *Quisquis Deo*, etc.

N°. 404. Thomas Portier, le vieux, donne à l'abbaye de Saint-Etienne, avec le consentement de ses fils, la terre et la maison avec ses dépendances, que Godefroy Emmechin tenait de lui à charge de diverses redevances, sans désigner le lieu où étaient placés lesdits biens. (Le sceau brisé.)

N°. 405. Guillaume de Mara, d'Audrieu, remet et rend à Denis de Villeterre, en 1231, une masure dépendante de son fief qu'il tenait de lui à Audrieu, située entre la terre d'Ernest Froissel et celle de la femme de Gilbert de Malmains ; et il reçoit pour cette cession douze livres tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 406. Thomas, fils de Nicolas de Mathan (*Matony*), donne et cède, en 1231, à Pierre, fils E., pour son service et son hommage, ainsi que pour onze livres tournois, savoir :

trois septiers de froment, mesure d'Authie, et autres redevances, à prendre dans le tennement que Robert de Marlon tenait de lui à Cussy, etc., etc. (Le sceau est brisé.)

N°. 407. Nicolas Dupuis vend et cède à Thomas Lambert, fils de Pierre Lambert, bourgeois de Caen, en 1250, diverses redevances que Robert de Fontaine lui faisait sur des terres situées entre Michel, fils Hubert, et Guillaume Dupuis, etc. (Le sceau brisé.)

N°. 408. Accord fait en la vicomté de Falaise, en 1310, entre Jehan de Courtpalay, chevalier, et Guillaume de Vassy, chevalier, au sujet de divers héritages situés à Saint-Philibert. (Le sceau brisé.)

N°. 409. Benoît Des Fontaines et Mahaut, sa femme, de la paroisse de Rye, vendent, en 1324, à Jean de Saint-Martin, clerc, pour trente-six livres tournois, diverses pièces de terre et redevances à Baron. (Le sceau brisé.)

N°. 410. Bulle du pape Benoît XII, donnée à Avignon la 1re. année de son pontificat, 1335, adressée à l'abbé de Saint-Etienne-de-Caen, par laquelle il confirme l'union faite par le pape Clément, son prédécesseur, du prieuré de Torteval à la manse conventuelle de l'abbaye de Saint-Etienne, ainsi que des revenus et franchises dépendantes dudit prieuré. Cette bulle, fort bien conservée, est revêtue du sceau en plomb de ce pontife.

N°. 411. Enguerrand Bazire, de Saint-Michel de Vaucelles, reconnaît, en 1373, qu'il doit à Thomas Dupont sept boisseaux d'orge de rente, à cause de deux acres de terre situées à Vaucelles, etc.

N°. 412. Procédure en la vicomté de Caen, en l'an 1428, qui justifie de la juridiction de l'abbaye de Saint-Etienne, tant séculière qu'ecclésiastique, etc.

N°. 213. *Vidimus* des lettres de Henri VI, roi d'Angleterre, et soi-disant roi de France, de l'an 1432, qui accordent aux abbé et religieux de Saint-Etienne certains droits d'aides sur leurs hommes et tenans de leur seigneurie du Bourg-l'Abbé et autres lieux en la ville de Caen, etc., etc.

N°. 414. Accord fait entre Jean Le Hérichon et Raoulin Le Hérichon, son frère, en 1439, au sujet de l'héritage de leur père, Guillaume Le Hérichon, dont les biens étaient situés à Authie, etc.

N°. 415. Jean Picart vend à Guillaume Fouvrey, de Cahagnolles, en 1477, diverses redevances à prendre à Cahagnolles et autres lieux. (Le sceau brisé.)

N°. 416. Sentence rendue en la juridiction des privilèges royaux de l'université de Caen, en l'année 1578, par laquelle il est fait défense au lieutenant de la haute justice de Saint-Aubert de rien entreprendre contre et au préjudice de l'université, à peine de *cinq cents marcs d'argent.*

N°. 417. Provision accordée, en 1603, par le vicaire de Charles d'O, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Etienne-de-Caen, au nommé Julien Huart, nommé à l'office de portier de ladite abbaye, d'après la présentation du chapitre des religieux.

ABBAYE

DE SAINT-JEAN-DE-FALAISE.

ORDRE DE St.-NORBERT OU DES PRÉMONTRÉS.

(*) L'abbaye, ou plutôt l'hôpital de Saint-Jean-de-Falaise, du diocèse de Séez, fut primitivement fondée en 1127, sous l'invocation de Saint-Michel, par Gonfroy, fils de Rou, du consentement de Henri Ier., roi d'Angleterre, et l'érection en fut confirmée par le pape Innocent II, le 7 des ides de mai de l'an 1130, tandis que ce pontife était à Rouen.

Ces deux premiers actes n'existent plus aux archives, mais on y voit encore la charte confirmative de Henri Ier., de l'an 1132, ainsi que celle de l'érection de cet hospice sous l'invocation de Saint-Jean-Baptiste, datée de l'an 1133, et non pas de 1134, comme l'indique le *Gallia Christiana*.

Cette abbaye, dont il nous reste si peu de titres, paraît avoir éprouvé le sort de tous les établissemens religieux de la Normandie, aussi ai-je retrouvé quelques chartes entre les mains de la personne qui l'avait acquise, et qui m'a communiqué les originaux pour les comparer aux copies vidimées qui nous restaient.

N°. 1er. Charte de Henri Ier., roi d'Angleterre, par laquelle ce prince donne à Dieu et à l'hôpital de Saint-Michel de Falaise son moulin ainsi qu'une partie du champ de foire de cette ville, et l'affranchit des droits de douanes et autres,

tant en son royaume d'Angleterre qu'en Normandie. Par cette même charte, ce prince confirme toutes les donations faites à cet hospice par son fondateur Gonfroy, fils de Rou, tant en terre qu'en maisons, en four, en or et en argent, et généralement tous les droits que ledit Gonfroy avait concédés à cet hospice; lesquelles donations, dit-il, furent confirmées devant lui par Robert, fils et héritier de Gonfroy, et avaient été précédemment corroborées par les lettres du pape Innocent, notre souverain pontife, et par Roger, évêque de *Sar* (Salisbury); Henri, évêque de Wincester; Alexandre, évêque de Lincoln; G., chancelier; Robert *de Sigillo*; Robert, comte de Glocester, fils du roi; William, comte de Varennes; Hugues Bigot Dapifer; Onfroy de Busch Dapifer; Raoul de Courcy Dapifer; G., fils Paynel; Milon de Glocester; P., fils de Jean; R. Bass; et A. de Ver. Donnée à *Marendona ab anno incarnatione D^ni millesimo C°XXX°II°*. (Le sceau de cette charte est brisé.)

N°. 2. Charte de Henri I^er^, roi d'Angleterre, par laquelle ce prince confirme ses précédentes donations et accorde de nouveaux droits à l'église de *Saint-Jean-Baptiste* de l'hospice de Falaise, dans lequel, dit-il, le fondateur Goinfrey, ou Gonfroy, avait institué des clercs suivant la règle de Saint-Augustin, pour y soigner les pauvres qui se retireraient dans ledit hospice. Cette charte, dont le sceau est également brisé, est généralement plus altérée que la précédente; elle est attestée par Roger, évêque de Salisbury; Henri, évêque de Wincester; Alexandre, évêque de Lincoln; Jean, évêque de Sées; *Adel*, évêque de *Carlot*; Algare, évêque de Coutances; Safrey, évêque de Chichester; Eudes, abbé de Caen; Geoffroy Chancelier; Robert *de Sigilla*; Robert, comte de Glocester, fils du donateur; William, comte de Varennes; Robert, comte de Lyre; Hugues, évêque d'Angers; Hugues Bigot; Raoul de Courcy; Onfroy de Busch; R. de Ver; Milon Glocester; G., fils Paynel; Paynel, fils Jean; A. de Ver; Richard Boss; Hamon de Falaise; Henri de Pont; William Glaston. Donnée à *Wintonaor* (*), *anno ab incarnatione Domini millesimo C°XXX°III° in Christo consummata feliciter*.

N°. 3. Copie vidimée d'une charte sans date, donnée à Falaise par Eustache, roi d'Angleterre, par laquelle ce

(*) Probablement Westminster.

prince atteste que Roger, fils de Gonfroy, a confirmé devant lui toutes les donations faites par son père à Saint-Jean et aux chanoines de Falaise, et qu'il a reçu pour cette confirmation trente-cinq livres d'argent; et par cette charte, ce prince confirme également les donations de Gonfroy et de Henri Ier., en présence de Jean, évêque de Lisieux; ..... de Caen; Vigor, de Séez, ou de Say; Richard de Fouquanville (*de Falcanvilla*); Ernest *Multone*; Gervais Cornet; Robert Cornet; Guillaume Du Fresne; et Vital, fils d'Amerland, ainsi que ses frères.

N°. 4. Copie d'une charte de Henri II, roi d'Angleterre, duc de Normandie et d'Aquitaine, et comte d'Anjou, confirmative des donations faites à Saint-Jean-Baptiste de l'hospice de Falaise, par Gonfroy, fils de Rou, et par les rois ses prédécesseurs, et par laquelle il donne à cet hospice tout le bois qui lui était nécessaire pour son chauffage et ses constructions, à prendre dans la forêt de Gouffern, ainsi qu'une foire annuelle tenue à la Saint-Michel, commençant trois jours avant et trois jours après cette fête. Par cette même charte, ce prince confirme également diverses donations faites par quelques seigneurs normands, tant en France qu'en Angleterre. Elle est attestée par Philippe, évêque de Bayeux; Arnold, évêque de Lisieux; Girard, évêque de Séez; Rotrou, évêque d'Evreux; Thomas, chancelier; Richard, connétable; Garin, fils Girard; Manassès Biset; Robert de Neufbourg; Richard de Lucy; Henri Pommeray; Guillaume Patry; Robert de Courcy; Guillaume d'Angierville. Elle fut donnée à Falaise, *anno ab incarnatione Domini M°C°LVII° in Christo consummata feliciter*. (Le sceau brisé.)

N°. 5. Guillaume Crassus, ou Le Gros, par une charte de l'an 1178, donne à l'abbaye (*) de Saint-Jean-de-Falaise un septier de froment de rente, mesure de cette ville, à prendre sur son moulin de Cully. Cette donation fut faite en présence de Gautier, abbé de Saint-Jean, et de tous les religieux de cette abbaye, et elle fut attestée par Guillaume Crassus, son fils aîné, ainsi que par Robert et Henri, leurs

(*) Ce monastère a conservé le titre d'hospice jusqu'en 1160, époque à laquelle Robert de Méré en fut nommé abbé par Henri II. L'année précédente, c'est-à-dire en 1159, les religieux de cet hospice avaient adopté la règle de Saint-Norbert, ou des Prémontrés.

frères, et par Raoul Briton, Guillaume de Saint-Pierre, prêtre, et Serlon, son chapelain. (Le sceau est brisé.)

N°. 6. Charte de Jean, roi d'Angleterre, seigneur d'Irlande, duc de Normandie, d'Aquitaine, et comte d'Anjou, par laquelle ce prince confirme toutes les donations faites à Saint-Jean-Baptiste-de-l'hospice-de-Falaise. Cette charte, dont le sceau est brisé, est encore fort bien conservée et peut être considérée comme un specimen de la paléographie de la fin du XII*e*. siècle. Elle est attestée par Guillaume Maréchal, comte de Pembroch; Pierre de Bréaux; Varin ou Garin de Glapion; Guillaume de *Stagno*; et elle porte: Donnée par la main de Henri, archiprêtre de Cantorbéry, à Aurival le 18 juillet, la 1re, année de notre règne.

N°. 7. Le comte Jean d'Alençon, du consentement de la comtesse et de son fils, donne à l'église de Saint-Jean-Baptiste et aux chanoines de Falaise toute la terre et le bois de Vaux, et reconnaît dans sa charte qu'il a reçu des chanoines pour cette concession *cent sols manceaux pour lui personnellement; un anneau d'or pour la comtesse, et un bizantin d'or pour son fils*. Le sceau de cette charte est brisé et elle ne porte point de date. Elle est attestée par Egidius, ou Gilles de Bayeul; Hermeré des Loges; Robert de Gostentin; Hugues de Vigne; *Ragulf Clinart*, et autres.

N°. 8. Froger, évêque de Séez, déclare par un acte cyrographe sans date qu'Alverède, fils de Bernard de Vaux, s'est rendu à Argentan pour remettre entre ses mains la terre et le fief de Vaux, qu'il donne à perpétuité à l'église de Saint-Jean-de-Falaise, tel que son aïeul Alverède et son père Bernard de Vaux le tenaient, et sans en retenir aucun droit, etc. Cet acte cyrographe ne paraît pas avoir été scellé; il fut déposé dans l'abbaye de Corneilles, après avoir été attesté par Jean, archidiacre d'Hiesmes; Walter, chanoine de Sainte-Barbe; Nicolas, prêtre d'Argentan; Pierre de Coutances; Guérard, vicaire; Nicolas d'Argentan; maître Radulf et maître Remy d'Argentan; Herbert, diacre.

N°. 9. Béatrix de Rye, par une charte sans date, donne à Saint-Jean-de-Falaise, avec le consentement de son fils, diverses pièces de terre à Beauvane-en-Montabart, pour le salut d'Emma, sa mère, et de Guillaume de Grentemesnil, son frère, et confirme en même temps les donations que ces deux derniers avaient faites à cette abbaye. La charte porte

que Maurix reçut pour cette concession, non seulement diverses sommes d'argent, mais encore *trois palefrois et une vachepour elle*, et pour son fils Guillaume de Rye, *un cheval du prix de cent dix sols angevins*. Cette charte porte également qu'elle la scella de son propre sceau et qu'elle le fit confirmer aux assises de Falaise par les gens du roi, Guillaume de Creully, Henri de Pont-Audemer, Michel Belet et Julien de Rye. (Ce sceau est brisé.)

N°. 10. Robert de St.-Hilaire, par une charte sans date, donne à Saint-Jean-de-Falaise le droit de patronage de l'église de Saint-Hilaire, et toutes les dîmes qu'il pouvait avoir dans cette paroisse. (Le sceau brisé.)

N°. 11. Robert Louvel, chevalier, donne, par une charte sans date, aux chanoines de Saint-Jean-de-Falaise, *quatuor xenaus* (*), *cum pratum juxtà queminium* Malherbe *et ad cinetum castri de Toane*. (Le sceau dont cette charte était revêtue est en partie brisé.)

N°. 12. Odon, fils de Vital, donne, par une charte sans date, aux chanoines de Saint-Jean-de-Falaise, deux gerbes de la dîme de Saint-Martin, qu'il tenait féodalement de Roi et de Saint-Martin, qui, par la même charte, confirme sa donation; et il reçoit à cet effet vingt livres d'Anjou, sur les quarante livres que les chanoines donnèrent à Odon Vital pour sa donation. Cette charte est attestée par Benoît, curé de Saint-Martin; Robert Roux, de Falaise; Robert Bacon, de Falaise; Robert Bacon, de Villers; Robert, fils Bertin; Raoul de Touques; Samson Belet; Enguerrand d'Ouilly et autres. (Le sceau brisé.)

N°. 13. Guillaume de Corday, prêtre, fils de Guillaume de Corday, donne, par une charte sans date, aux chanoines de Saint-Jean-de-Falaise, le droit de patronage de l'église de Corday et la dîme de la terre que Hugues de Corday leur avait donnée en échange de celle qui leur avait été concédée par Mathieu de Beaumais. (Le sceau brisé.)

N°. 14. Gillebert de Prulay, par une charte sans date; abandonne aux chanoines de Saint-Jean-de-Falaise une redevance en froment ainsi qu'une rente de six deniers tournois que ces religieux étaient tenus de lui faire. (Le sceau brisé.)

(*) Ce mot, fort bien écrit dans la charte, ne se trouve point dans Ducange, et il est très-difficile d'en donner une explication satisfaisante.

N°. 15. Hugues de Raventon, par une charte sans date, donne aux chanoines de Saint-Jean-de-Falaise toute la terre de Commeaux, située entre la rivière et le pont as Vallez jusqu'au pont Richard. Cette donation est attestée par Geoffroy de Méré, prêtre; Roger de Saint-Hilaire; Robert de La Porte; Robert de Sacy; Richard, prieur de Vignats; Roger et Guillaume de Pierrefitte, frères; Robert et Martin Sarrazin, frères, et par presque tous les habitans de cette paroisse. (Le sceau brisé.)

N°. 16. Pierre Plaisance, d'Oumois, donne en fief à Gautier Le Mercier, de la Chapelle Chouquet, pour son service et son hommage, tout le pré qu'il possédait entre le pré aux Manceaulx et celui de Nicolas d'Oireval, à charge de douze deniers tournois de rente. (Le sceau brisé.)

N°. 17. Gilles, seigneur de Bailleul, donne et confirme par une charte sans date, aux chanoines de Saint-Jean-de-Falaise, le droit de présentation à l'église de Saint-Martin, ainsi que trois gerbes de dîme de cette paroisse et tous les droits qui en dépendaient. Cette charte est attestée par un grand nombre de témoins dont les noms sont enlevés avec l'épiderme du parchemin, et il n'en reste plus que la gravure. (Le sceau est brisé.)

N°. 18. Richard de Bosco, fils d'Anger de Bailleul, confirme, par une charte sans date, aux chanoines de Falaise, le patronage de l'église de Saint-Martin-de-Bailleul, ainsi que tous les droits qu'il pouvait avoir dans cette paroisse; ce qu'il affirme par serment sur le corporal, en présence du vénérable Lisiard, évêque de Séez. (Le sceau brisé.)

N°. 19. Lisiard, évêque de Séez, déclare, dans un acte sans date, que Richard de Bosco, fils d'Anger de Bailleul, a donné à Saint-Jean-de-Falaise les droits qu'il avait sur le patronage de Saint-Martin-de-Bailleul, et lui-même affranchit les chanoines de tous les droits épiscopaux qui lui revenaient. (Le sceau brisé.)

N°. 20. Guillaume Chapelain de Bailleul déclare, par une charte sans date, qu'il a déposé entre les mains de Lisiard, évêque de Séez, en faveur de Guillaume, abbé de Saint-Jean-de-Falaise, tous les droits qu'il pouvait avoir au patronage de Saint-Martin-de-Bailleul; ce que cet évêque atteste, ainsi que Hubert, archidiacre d'Hyesmes, maître R., de Mesnil-Séelor, Geoffroy de Méré et autres. (Le sceau brisé.)

N°. 21. Bulle du pape Innocent III, donnée à Latran, la 1re. année de son pontificat, adressée aux abbé et chanoines de Saint-Jean-de-Falaise, par laquelle il confirme le patronage de l'église de Saint-Martin-de-Bailleul avec tous les droits qui en dépendaient. (Le sceau brisé)

N°. 22. Autre bulle du pape Innocent III, donnée à Latran, le 12 des calendes de janvier, également adressée aux abbé et chanoines de Saint-Jean-de-Falaise, par laquelle ce pontife les exempte des droits de dîme pour tous les biens qu'ils possédaient. (Le sceau brisé.)

N°. 23. Geoffroy Bitois, prêtre, donne, par une charte sans date, à l'église de Saint-Jean-de-Falaise, tous les droits qu'il possédait à titre hérédital sur la paroisse de Saint-Pierre-de-Boucey (*de Buecio*). Cette charte est revêtue de son sceau en cire rouge.

N°. 24. Roger de *Luignor*, du consentement de Luc Luignor, son fils aîné, donne à Saint-Jean-de-Falaise, par une charte sans date, tous les droits qu'il pouvait avoir sur le patronage de Saint-Pierre-de-Boucey, et il confirme en outre la donation précédente, faite par Geoffroy Bitois, prêtre. Cette charte, dont le sceau est brisé, est attestée par Nicolas de Méré, Hue Postel, Hugues de *Mota* et autres.

N°. 25. Gérard Du Mesnil, chevalier, confirme, par une charte sans date, les chanoines de Saint-Jean-de-Falaise dans la jouissance des droits qu'ils possédaient sur deux gerbes de la dîme de Boucey. (Le sceau brisé.)

N°. 26. Roger de Luignor, par une charte sans date, confirme les droits de Saint-Jean-de-Falaise sur deux gerbes de la dîme de Saint-Pierre de Boucey, qui dépendaient de son fief, et il reçoit pour cette confirmation quarante sols tournois de la main des chanoines. (Le sceau brisé.)

N°. 27. Hugues Des Yveteaux, fils de Guillaume, et Olivier Des Yveteaux, son oncle, prêtre, donnent, par une charte sans date, à l'abbé et aux chanoines de Saint-Jean-de-Falaise, le patronage de l'église de Saint-Brice-de-Locey (*de Loceio*), ainsi que tous les droits qu'ils pouvaient avoir sur la dîme de cette paroisse. (Leurs sceaux sont brisés et les noms des témoins sont illisibles.

N°. 28. Jean, prieur de Saint-Gervais-de-Séez, et tout le chapitre, confirment l'exemption des droits épiscopaux accordée à l'abbaye de Saint-Jean-de-Falaise par Sylvestre,

évêque de Séez, en vertu de l'autorisation du pape Innocent III, notamment sur les églises de Sainte-Marie-de-Beaumais, de Saint-Pierre-de-Boucey et de Saint-Martin-de-Bailleul. (Cette charte, dont les sceaux sont brisés, appartient au XIII^e. siècle.)

N°. 29. Henri de Beaumais confirme, par une charte sans date, la donation faite à Saint-Jean-de-Falaise, par Foulques de Basothes, savoir : le droit de présentation à l'église de Sainte-Marie-de-Beaumais, ainsi que deux gerbes de la dîme de cette même paroisse, que ledit Foulques tenait féodalement de lui. Les témoins de cette charte sont : Milon de Brignone ; Robert de Beaumais ; Roger, son fils ; Samson Beaumais ; Raoul, clerc de Vendœuvre ; Ranulf de Louvigny ; Radulf de Pont-d'Ouilly ; Pierre de Cantepie ; Richard de Vaux et plusieurs autres. Elle est également revêtue du sceau de Henri, en cire blanche. (Planche 6, fig. 5.)

N°. 30. Guillaume de Perteville donne, par une charte sans date, à l'abbaye de Saint-Jean-de-Falaise, cinq acres de terre à Culley, dans le tènement que Guillaume d'Aunay tenait de lui entre la terre de Guillaume De Breuil et celle de Richard d'Aunay, ainsi que trois autres acres de terre à Mezerets ; donation qu'il jure sur les saints évangiles de garantir. (Le sceau brisé.)

N°. 31. Fromond de Pont déclare, par un acte sans date, que Durand Le Polay, prêtre de Jort, a résigné entre ses mains tout ce qu'il possédait dans la vavassorie dont il avait acquis la tierce partie de Guillaume Seignenrie ; et qu'il donnait ce tiers à Sylvestre Le Polay, son frère, ainsi qu'à Mathilde, sa mère. Cet acte est attesté par plusieurs habitans de Jort, et les sceaux en sont brisés.

N°. 32. Robert de Gouviz cède, par un acte sans date, à Richard Le Paumier, fils de Raoul Le Paumier, pour son service et son hommage, tout ce que ledit Raoul tenait de lui aux Erables, à charge de *deux livres de cumin* de rente. (Le sceau brisé.)

N°. 33. Robert, fils de Robert Geoffroy de Damblainville, par un acte sans date, fait un échange avec Raoul de St.-Jean, d'une partie de la dîme de Cantepie, dans la paroisse de Beaumais, dépendante de l'abbaye de Saint-André-de-Gouffern, et il reçoit en contre-échange deux acres de terre à Damblainville et trente-six sols tournois. (Le sceau brisé)

N°. 34. Gervais Cornet donne en fief à Raoul Le Paumier toute la terre qu'Adam Morin tenait de lui à Barou ainsi que la ferme située dans la même paroisse, que Guillaume Hippolyte tenait de lui, à charge d'hommage et de diverses redevances. (Le sceau brisé.)

N°. 35. Henri Bertin donne, par une charte sans date, aux chanoines de Saint-Jean-Baptiste, toute la terre qu'il possédait dans la paroisse de Beaumais. (Le sceau brisé.)

N°. 36. Raoul, fils de Raoul de Fontenay, par une charte sans date, confirme la donation que Geoffroy Bitois, prêtre, avait faite à Saint-Jean-de-Falaise, de la terre qu'il tenait de Raoul de Saint-Ouen, laquelle relevait des domaines de Raoul de Fontenay. (Le sceau brisé.)

N°. 37, Warner, ou Garnier Du Buisson, donne à Saint-Jean-de-Falaise six pièces de terre dans le fief Tournebu, ainsi que tout ce qu'il possédait dans le champ des Auserais et autres lieux, et il reçoit pour cette donation six livres d'Anjou. Le sceau de cette charte sans date est brisé; les témoins sont : Guillaume Pantoul; Odon, fils de Vital; Adam Torquetil; Gervais de Bangis; Hugues Du Buisson et autres.

N°. 38. Guillaume Bourdon, de Grisy, par une charte sans date, donne à Robert, fils d'Onfroy, de la paroisse de Grisy, deux pièces de terre dans cette paroisse, à charge de service et de redevances en pain, en poules, en œufs et en argent. Les témoins sont : Richard Karel; Jean de Hosa; Guillaume de Vaux; Jourdain de Magny; Foulques, prêtre; Richard de Verdun; Guillaume de Grisy; Guillaume d'Esperots; Bourdon, fils Robert Costard; Guillaume Samiale; Robert Karel; Roger, fils Mathilde; Herbert, fils Eve; Richard, fils Robert, fils Asc; Hugues Lhermite et autres. Elle est en outre revêtue du sceau de Guillaume de Grisy, en cire couleur de vert d'émeraude. (Pl. 7, fig. 7.)

N°. 39. Richard Banaste cède à Guillaume de Beaumais, chevalier, son seigneur, tout ce qui lui revenait de l'héritage de son oncle Hugues Banaste, dans la paroisse de Putanges, soit en pré, en bois, en terre, en maisons, en hommes, et généralement tous les droits qui pouvaient lui appartenir, à charge de cent sols tournois. (Le sceau de cet acte sans date est brisé.)

N°. 40. Philippe Du Buisson, chevalier, donne une décharge sans date aux chanoines de Saint-Jean-de-Falaise,

de tous les droits qu'ils lui devaient pour son moulin de *Rokerol*. (Le sceau brisé.)

N°. 41. Raoul Harel, de Reveillon, donne à Samson Le Normant, de Falaise, son pré de Reveillon, ainsi que la terre et le jardin de Larcher, à charge de service, d'hommage et de diverses redevances. (Le sceau brisé.)

N°. 42. Godefroy de Viviers donne à son frère, Jean de Viviers, trois pièces de terre à Périers, à charge d'hommage et de redevances. Cette donation sans date, dont le sceau est brisé, est attestée par Renaud Bordet; Renaud Le Moine; Godefroy, fils Jean Du Vivier et autres.

N°. 43. Amaury d'Ussy, chevalier, cède à Guillaume, fils de Gautier, de Baron, quinze septiers et un quarteron d'orge de rente, qu'il avait à prendre sur le territoire de Sous-Mont, vendu par Isabelle, fille de Nigelle Pantoul, chevalier. (Le sceau brisé.)

N°. 44. Robert Garsale, ou Garcelles, fils de Guillaume de Vesqueville, confirme, par une charte sans date, les diverses donations que son père avait faites à l'abbaye de Saint-Jean-de-Falaise. (Le sceau brisé.)

N°. 45. Robert de Ners confirme, par une charte sans date, les donations que ses ancêtres avaient faites à l'abbaye de Falaise dans la paroisse de Ners, et il reçoit pour cette confirmation quatre livres six sols angevins. (Le sceau brisé.)

N°. 46. Richard de Waipré, ou de Guespré, du consentement de son fils Richard, donne, par une charte sans date, aux chanoines de Saint-Jean-de-Falaise, la quatrième partie de son moulin de Guespré, et consent que ses hommes, ainsi que ceux de Coulonces, viennent moudre à ce moulin. (Le sceau brisé.)

N°. 47. Richard de Guespré donne aux chanoines de Falaise toutes les terres qui dépendaient de son fief, ainsi que celles qui lui venaient du don de Jean de Guespré, son oncle. (Sans date et le sceau également brisé.)

N°. 48. Garin Perteloup, de Guespré, donne à Saint-Jean-de-Falaise une acre et demie de terre située au Buisson et au Camp-Lonvel, le tout à charge de quinze sols tournois de rente.

N°. 49. Henri, évêque de Bayeux, par un acte sans date, déclare qu'il a vu la charte de Théobald Du Moulin, par laquelle celui-ci donnait aux chanoines de Saint-Jean-de-Fa-

laise tout le bois de la Bruyère, ainsi que les terres, prés et généralement tout ce qui dépendait de ces domaines jusqu'au point de réunion des rivières de Laise et de Reveillon. Cet acte, ou plutôt ce *vidimus*, contient en outre quelques autres donations faites à Saint-Jean par Théobald Du Moulin. (Le sceau brisé.)

N°. 50. Robert de Visques, chevalier, donne aux chanoines de Saint-Jean-de-Falaise deux septiers d'orge de rente, à prendre dans son moulin de Visques. Cette charte, sans date, et dont le sceau est brisé, est attestée par Mathieu Cornet; Guillaume, fils d'Emma; Guillaume Babouin; Philippe, fils d'Agnès, et autres.

N°. 51. Robert de La Poterie, chevalier, donne aux chanoines de Saint-Jean-de-Falaise une quatrième partie du moulin de Richard de Guespré. (Sans date et sans sceau.)

N°. 52. Roger de Rupière, par une charte sans date, confirme la donation faite à Saint-Jean-de-Falaise par Guillaume de Mereville, dans son tenement de Garoelles. Les témoins sont: Guillaume de Caen; Roger d'Ecoville, sénéchal; Raoul de Banneville; Gislain de Rupière; Guillaume de Champeaux et autres. (Le sceau brisé.)

N°. 53. Odon, fils de Vital, donne et confirme, par une charte sans date, à l'abbaye de Saint-Jean-de-Falaise, la maison Warner, ou Garnier, du fief de Tournebu, ainsi que diverses pièces de terre données par ledit Garnier Du Ruisson, qui dépendaient de son fief. (Le sceau brisé.)

N°. 54. Guillaume de Bellière, par une charte sans date, donne à Saint-Jean-de-Falaise la dîme et le patronage de l'église de Sainte-Marie-du-Mesnil-Hermorey, ainsi que de l'église de Saint-Pavin, avec tous les droits qui dépendaient de ces deux églises. (Le sceau brisé.)

N°. 55. Philippe Le Portier confirme, par une charte sans date, la donation de la dîme et du patronage de Sainte-Marie-Hermorey et de Saint-Pavin, que Guillaume de Bellière avait faite aux chanoines de Saint-Jean-de-Falaise, et il reçoit pour cette confirmation cinquante sols angevins. (Le sceau brisé.)

N°. 56. Robert de France et Alix, fille d'Onfroy Le Chat, femme dudit Robert, donnent en fief hérédital à Hamon d'Aneis la masure et la maison située entre celle de Samson Le Gagneur et celle dudit Hamon, à charge de neuf sols tournois de rente. (Sans date et le sceau brisé.)

N°. 57. Henri Des Loges et Hugues, son frère, donnent, en 1203, aux chanoines de Saint-Jean-de-Falaise, deux champs, paroisse de Tassilly, dont l'un est situé près du chemin d'Epané, et l'autre près de *la Maison des Lépreux*. (Les deux sceaux brisés.)

N°. 58. Accord fait, en 1205, entre l'abbé de Saint-Evroult et le curé de Saint-Martin-de-Montabat, d'une part, et l'abbé de Saint-Jean-de-Falaise d'autre part, au sujet de la dîme de Saint-Martin. (Les sceaux brisés.)

N°. 59. Nicolas d'Avenes, chevalier, fils de Robert, confirme, en 1208, les donations faites à Saint-Jean-de-Falaise, l'une par Marie de Broglie, d'une demi-acre de terre située dans le camp Landry, l'autre par Geoffroy de Broglie, de la même quantité de terre située près la roche de Guillaume Dragon d'Avenes, fils de Guillaume d'Aunay. (Le sceau brisé.)

N°. 60. Guillaume, fils de Guillaume de Mesnil-Soleil, donne, en 1208, à Roger Le Forbeor, trois acres de terre à ..... Le reste de cette charte est déchiré.

N°. 61. Guillaume Rainier donne et cède, en 1212, à Raoul Le Cordouanier, une acre de terre située à Putanges, que le fils Lambert tenait de lui, le tout à charge de service, d'hommage, et de quinze sols tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 62. Nicolas d'Avenes, chevalier, fils de Robert d'Avenes, donne, en 1212, aux chanoines de Saint-Jean-de-Falaise, le droit de présenter à la chapelle de Saint-Philibert d'Avenes, avec tous les droits qui en dépendaient, à charge d'y envoyer un chanoine pour y célébrer l'office. Il donne outre cela à cette abbaye le droit de patronage sur toutes ses terres. (Le sceau brisé.)

N°. 63. Agnès de Raveston, femme de Toustain de Rye, chevalier, du consentement de son fils Robert de Rye, clerc, donne, en 1213, aux chanoines de Saint-Jean-de-Falaise, trois pièces de terre dans la paroisse de Centilly. Les sceaux d'Agnès de Toustain et de Robert de Rye sont brisés.

N°. 64. Sylvestre, évêque de Séez, déclare, en 1214, que lorsque Nicolas d'Avenes, chevalier, donna le patronage de la chapelle de Saint-Philibert aux chanoines de Saint-Jean-de-Falaise, il avait reçu le consentement par serment de Benoît, clerc, qui possédait alors cette chapelle. (Le sceau brisé.)

N°. 65. Nicolas d'Avenes, chevalier, concède, en 1214, aux chanoines de Saint-Jean-de-Falaise, la terre que leur avait laissée Mathieu de Lignon, et que lesdits religieux réclamaient pour faire un cimetière à Avenes. (Le sceau brisé.)

N°. 66. Nicolas d'Avenes, chevalier, donne, en 1214, aux mêmes chanoines, une pièce de terre et le ménage que Guillaume de Saint-Philibert tenait de lui. (Le sceau brisé.)

N°. 67. Henri de Sevray donne, en 1215, aux chanoines de Saint-Jean-de-Falaise, tout le tènement que Robert Malais tenait de lui à Sevray, dans la vallée Chauvin, sur le mont de Mauve, ou de Maune. (Le sceau brisé.)

N°. 68. Marguerite, fille de Mathieu de Beaumais, veuve de Henri de Cuverville, donne et confirme, en 1215, aux chanoines de Falaise, la jouissance des droits que ses ancêtres leur avaient accordés sur la dîme de Beaumais. (Le sceau brisé.)

N°. 69. Raoul de Fontenay, chevalier, donne et confirme, en 1215, aux chanoines de Falaise, tous les droits qu'ils pouvaient avoir sur deux gerbes de la dîme de Boucey, dépendans de son fief, et il reçoit pour cette confirmation quarante sols tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 70. Raoul de Fontenay, chevalier, fils de Garin de Fontenay, donne, en 1215, aux mêmes religieux, quinze sols tournois de rente, afin d'être déchargé de ce que lesdits chanoines réclamaient sur la donation de Raoul de Fontenay, son oncle, à cause de la présentation à l'église de Saint-Pierre-de-Boucey.

N°. 71. Guillaume Bugles cède, en 1216, aux chanoines de Saint-Jean-de-Falaise, le champ Tuebeuf et la partie de son aulnay située entre l'aulnay de Jean de Vaux et celui de N....., à charge de trois manceaux de redevance annuelle, payable à la Saint-Remy. (Le sceau brisé.)

N°. 72. Nicolas d'Avenes, chevalier, étant aux assises d'Argentan, en 1216, confirme et garantit aux religieux de Falaise, ainsi qu'à Robert Du Buisson, tout ce qu'ils possédaient du don de Hugues Du Buisson, oncle de ce dernier, malgré tout ce que pourrait réclamer d'eux Robert Robichon ou ses hoirs, etc., etc. (Le sceau brisé.)

N°. 73. Sylvestre, évêque de Séez, confirme, en 1216, la donation faite aux chanoines de Saint-Jean-de-Falaise,

du droit de patronage des églises de Sainte-Marie-de-Beaumais, de Saint-Martin-de-Bailleul et et de Saint-Aignan-d'Avenes, sauf les droits de son chapitre. (Le sceau brisé.)

N°. 74. Henri, fils de Henri de Mont, donne, en 1216, à Saint-Jean-de-Falaise, son pré de Vimont, situé dans la paroisse de Beaumais, et l'affranchit de tous les droits de dîme. (Le sceau brisé.)

N°. 75. Hamon Lambert vend à Raoul Harenc, en 1217, une demi-acre et demi-vergée de terre située à la Croix-de-Pierre, près le champ Gervais Benard, à charge de vingt sols tournois de rente. (Le sceau brisé.)

N°. 76. Hugues, évêque de Coutances, déclare, en 1217, que lorsqu'il s'éleva une contestation entre maître Girard de Grisy, curé, et le vicaire de Sainte-Marie-de-Guibray, d'une part, et les chanoines de Saint-Jean-de-Falaise de l'autre part, au sujet des droits curiaux et de dîme de Guibray, l'affaire fut portée devant les juges du souverain pontife, du consentement de l'abbesse de Sainte-Trinité-de-Caen, de laquelle dépendait le patronage de Sainte-Marie-de-Guibray, et que lesdits juges déclarèrent et reconnurent que depuis fort longtemps les chanoines de Saint-Jean jouissaient du droit d'immunité des dîmes dans l'enclos de leur abbaye, etc., etc. Cet acte donne beaucoup de détails locaux sur la ville de Falaise. (Le sceau brisé.)

N°. 77. Copie certifiée d'une charte, de l'an 1218, extraite du cartulaire de Falaise, par laquelle Guillaume de Fourneaux donne aux chanoines de Saint-Jean le patronage de l'église de Saint-Pierre-de-Fourneaux.

N°. 78. Guillaume, fils d'Alexandre de Lengot, confirme, en 1219, la donation faite à Saint-Jean-de-Falaise par Osmont de Soulmont, d'une pièce de terre située à Guespré au champ de Plaute, vers Les Fontaines, laquelle dépendait de son fief. (Le sceau brisé.)

N°. 79. Jean Gory abandonne, en 1219, aux chanoines de Saint-Jean, pour cent dix sols tournois, le droit qu'il avait sur la dîme de Boucey. (Le sceau brisé.)

N°. 80. Richard Moysant donne également, en 1220, pour soixante sols tournois, le droit qu'il avait sur la dîme de Boucey. (Le sceau brisé.)

N°. 81. Richard, fils de Richard de Guespré, confirme, en 1221, la donation faite par son père à Saint-Jean-de-Falaise, de la quatrième partie de son moulin de Guespré. (Le sceau brisé.)

N°. 82, Guillaume de Chancelers, fils de Hélie, ou Hélie de Chancelers, donne aux chanoines de Falaise, en 1221, quinze sols manceaux de rente, à prendre dans le fief de Hugues, fils de Robert Renaud, de Rochois. (Le sceau brisé.)

N°. 83. Hugues, fils de Robert Renaud, de Rochois, confirme, en 1221, la donation de Guillaume de Chancelers, de quinze sols de rente, à prendre dans son fief de Rochois. (Le sceau brisé.)

N°. 84. Adam de Gout, prêtre, renonce, en 1223, à tous les droits qu'il avait sur la dîme de Saint-Brice-de-Loucey, et les transmet aux chanoines de Saint-Jean-de-Falaise. (Le sceau brisé.)

N°. 85. Godefroy Du Vivier donne, en 1223, aux chanoines de Saint-Jean-de-Falaise, une pièce de terre située dans la paroisse de de Penneville. (Le sceau brisé.)

N°. 86. Béatrix de La Poterie donne, en 1224, à Raoul Le Vavasseur, une pièce de *terre en vigne*, entre celle d'Herbert Chasseloup et celle de Jean Du Rocher, ainsi qu'une autre pièce audit Herbert, entre le fief de Robert de La Poterie et la terre aux Valets : le tout à charge de neuf sols tournois de rente et de sept livres tournois. (Le sceau brisé)

N°. 87. Robert de Auvillers, chevalier, donne et confirme, en 1224, à Saint-Jean-de-Falaise, la jouissance du domaine de Louvagny, qui lui avait été donnée par Thomas de Louvagny. (Le sceau brisé.)

N°. 88. Richard Le Pelletier, de Guespré, donne, en 1224, aux chanoines de Saint-Jean-de-Falaise, cinq vergées de terre situées à Guespré, et reçoit dix-huit sols tournois pour cette concession. (Le sceau brisé.)

N°. 89. Copie d'une charte de l'an 1224, par laquelle Geoffroy Louou donne à l'abbé et chanoines de Saint-Jean-de-Falaise la terre que Richard, prêtre, fils de Hugues de Muires, tenait de lui et d'Asceline, sa femme. (Le sceau brisé.)

N°. 90. Barthelmy, *personne* ou curé d'Ouilly, donne, en 1225, aux chanoines de Falaise, le moulin de Rocquerol ainsi que le champ de l'Aumône, situé entre le chemin de Neufbourg et le champ de N.... (Le sceau brisé.)

N°. 91. Guillaume, fils de Serlon, de Guespré, donne, en 1225, à l'hôpital Saint-Michel-de-Falaise, une pièce de terre à Guespré, dite le Champ-de-la-Fosse, située entre le

chemin d'Oumois et celui de Falaise, qu'il tenait des chanoines de Saint-Jean-de-Falaise, à charge de trois sols tournois de rente. (Le sceau brisé.)

N°. 92. Mabire la Taillebotte donne, en 1226, aux chanoines de Saint-Jean, une pièce de terre dans la paroisse de Fontaine, entre celle de Saint-Barthélemy et de Guillaume Gercu, et butte sur le chemin de Caen au Pont-d'Oumois. (Le sceau brisé.)

N°. 93. Herbert Guinemer donne, en 1227, aux chanoines de Saint-Jean-de-Falaise, tout le droit qu'il pouvait avoir sur la dîme de Boucey, à charge de diverses redevances. (Le sceau brisé.)

N°. 94. Garin Clinette donne, en 1227, à son frère Raoul, à charge de service, d'hommage, et d'une rente d'une *demi-once de poivre* payable à Noël, le champ qu'il avait acheté de Raoul Poré, sur le chemin de Molay. (Le sceau brisé.)

N°. 95. Jean de Cormelles et OEdema, sa femme, fille de Robert Ramart, donnent et confirment, en 1228, la donation faite aux chanoines de Falaise par Walter Fuletet, d'une pièce de terre à Cully, et abandonnent les droits qu'ils avaient sur celle dite des Longues Rayes, dans la même paroisse. (Le sceau brisé.)

N°. 96. Copie d'une charte de Guillaume de Pommeray, de l'an 1229, par laquelle il donne aux chanoines de Saint-Jean-de-Falaise tous les droits qu'il avait sur une demi-vavassorie située à Fourneaux, que Guillaume de Fourneaux tenait de lui.

N°. 97. Guillaume de Pedonville donne, en 1230, à l'abbaye de Saint-Jean-de-Falaise et au chapelain de Plantery, le droit de pâturage sur ses terres de Cully et de Plantery. (Le sceau brisé.)

N°. 98. Robert d'Avenes, fils de Nicolas d'Avenes, chevalier, confirme, en 1231, la donation faite par son père à l'abbaye de Saint-Jean-de-Falaise, de la chapelle Saint-Philibert-d'Avenes, avec ses droits, et il leur cède également ceux qu'il avait sur l'église de Saint-Aignan, dans la même paroisse. (Le sceau brisé.)

N°. 99. Philippe Le Portier, chevalier, confirme, en 1232, la donation faite aux chanoines de Saint-Jean-de-Falaise par Thomas de la Bellière, composée 1°. d'une acre de terre dans le champ du Buc-Muchon; 2°. d'une autre acre

dans le champ Rochefort ; et 3°. d'une rente de trois sols manceaux, à prendre sur le champ du Moulin, jouxte Le Bémeignié. (Le sceau brisé.)

N°. 100. Guillaume de Culley, chevalier, donne, en 1232, aux chanoines de Saint-Jean, deux pièces de terre situées à Culley, et il reçoit soixante-cinq sols tournois pour cette donation. (Le sceau brisé.)

N°. 101. André Manchier, Pierre Durand, et Nicolas Durand, ses parens, reconnaissent, en 1233, qu'ils doivent à l'abbaye de Falaise diverses redevances, pour une pièce de terre dans la paroisse Saint-Léger, qu'ils tenaient de ladite abbaye. (Les trois sceaux brisés.)

N°. 102. G., prieur, et le chapitre de Saint-Gervais-de-Séez, donnent, en 1233, à l'abbé et au couvent de Saint-Jean-de-Falaise, une rente de quatre septiers d'avoine, à prendre dans leur grange d'Airaines. (Le sceau brisé.)

N°. 103. Richard Boet donne, en 1234, à son frère Robert, trois pièces de terre à Crocy, à charge de service, d'hommage, et de quarante sols manceaux de rente. (Le sceau brisé.)

N°. 104. Robert Clignart, de Méré, donne aux chanoines de Saint-Jean-de-Falaise une rente de deux septiers d'orge, mesure de Trun, à prendre sur la dîme de Noisemont, dans la paroisse de Bailleul. (Le sceau brisé.)

N°. 105. Transaction faite, en 1235, entre Pierre, fils de Pierre de Pont-d'Ouilly, et Vigan, fils d'Herbert de Vesqueville, partant pour la Terre-Sainte ; laquelle porte que si ledit Vigan, la première année qu'il reviendrait de Jérusalem, rendait à Pierre de Pont-d'Ouilly dix-huit livres douze sols tournois qu'il lui avait données sur sa terre, ledit Pierre lui rendrait sa terre et les domaines qu'il lui avait vendus, et lui tiendrait même compte de ce qu'il aurait reçu. Cet acte porte en outre que si ledit Vigan mourait dans son voyage d'outre-mer, et si ses héritiers rendaient les dix-huit livres douze sols ci-dessus la première année que la mort serait connue dane la paroisse de Vesqueville, ladite terre et les redevances leur seraient également remises ; mais dans le cas contraire, elles appartiendraient en propriété à Pierre d'Ouilly et à ses héritiers. (Les deux sceaux sont brisés.)

N°. 106. Jean Bugles, d'Aunay, fils de Guillaume Bugles, donne, en 1237, à Robert, son frère, une partie de son

héritage, à charge de cinq sols manceaux de rente. (Le sceau brisé.)

N°. 107. Jean de Pont-d'Ouilly donne en fief hérédital à Guillaume Le Rey, en 1237, toute la dîme de son moulin de Noron avec les droits qui en dépendaient, à charge de diverses redevances. (Le sceau brisé.)

N°. 108. Robert Godefroy donne, en 1237, à Guillaume Bollevilain, fils Guillaume, de la Chapelle-Chonquet, tout ce qu'il pouvait posséder dans la paroisse de Sainte-Marie-de-Crasmesnil, et reçoit sept livres tournois pour cette concession. (Le sceau brisé.)

N°. 109. Jean Bugles, d'Aunay, fils Guillaume, donne, en 1238, à Saint-Jean-de-Falaise, cinq sols manceaux de rente, qui lui étaient dus par son frère Robert de Bugles, et reçoit quarante sols manceaux pour cette concession. (Le sceau brisé.)

N°. 110. Raoul d'Odeman et ses frères Jean et Guillaume, fils de Guillaume d'Odeman, confirment, en 1240, la donation faite aux chanoines de Saint-Jean-de-Falaise par Guillaume de Pont-d'Ouilly, Gervais Baugy, Denis Breton et Odon, fils de Vital, de la totalité du fief Breton, situé dans la paroisse de Fourneaux.

N°. 111. Hugues Du Buisson confirme, en 1243, les droits que les chanoines de Saint-Jean-de-Falaise avaient sur le tennement de Guillaume Langlois, à Auleville, ainsi que sur d'autres héritages qui dépendaient de ses fiefs, et il reçoit pour cette confirmation treize livres tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 112. Pierre de Pont-d'Ouilly, fils de Jean, donne, en 1243, à l'église de Saint-Jean-de-Falaise, toute la pièce de terre qu'il possédait, entre Sainte-Honorine et le territoire d'Airaines. (Le sceau brisé.)

N°. 113. Copie d'une charte de Robert de Fourneaux, de l'an 1244, par laquelle il vend aux chanoines de Saint-Jean-de-Falaise quatre sols tournois de rente qu'il avait à prendre sur un hébergement que l'abbaye tenait de lui. (Le sceau brisé.)

N°. 114. Robert de La Porte, chevalier, confirme, en 1244, toutes les donations dépendantes de ses fiefs, qui avaient été faites aux chanoines de Saint-Jean-de-Falaise. (Le sceau brisé.)

N°. 115. Charte, de l'an 1246, extraite du livre blanc

de l'abbaye de Saint-Jean-de-Falaise, par laquelle Raoul de Pont-d'Ouilly donne à cette abbaye tous les droits qu'il avait sur un tennement situé dans La Vallée, et sur un autre près le pont de Fourneaux.

N°. 116. Richard Grouville cède, en 1246, à Raoul de St.-Jean, quatorze sols tournois de rente qui lui étaient dus par Michel Le Roux, sur une pièce de terre à Ners, et il reçoit quarante sols tournois pour cette concession. (Le sceau brisé.)

N°. 117. Hamon Faber, ou Le Fèvre, d'Habloville, donne, en 1246, aux chanoines de Saint-Jean-de-Falaise, vingt sols quatre deniers tournois de rente que lui faisait Robert Faber, d'Habloville. (Le sceau brisé.)

N°. 118. Robert Faber, d'Habloville, reconnaît, en 1246, qu'il doit à l'abbaye de Falaise vingt sols quatre deniers, qui lui ont été donnés par Hamon d'Habloville.

N°. 119. Richard Malherbe, seigneur de Landes, donne, en 1248, à l'abbaye de Saint-Jean-de-Falaise, deux gerbes de la dîme du fief de Landes, dans la paroisse de Saint-Brice-de-Loucey, et reçoit cent sols tournois des chanoines pour cette concession. (Le sceau brisé.)

N°. 120. Mathieu d'Oumois, chevalier, donne, en 1248, aux chanoines de Saint-Jean-de-Falaise, plusieurs pièces de terre situées à la Croix-d'Oulme. (Le sceau brisé.)

N°. 121. Raoul d'Odeman donne, en 1248, à l'abbaye de Saint-Jean-de-Falaise, tous les droits qu'il avait sur les Longues-Rayes, paroisse de Fourneaux, et affranchit les religieux des droits qui lui appartenaient dans le fief d'Odeman. (Le sceau brisé.)

N°. 122. Richard Du Bosc donne, en 1249, aux chanoines de Saint-Jean-de-Falaise, trois sols quatre deniers tournois de rente, à prendre dans la paroisse de Saint-Martin. (Le sceau brisé.)

N°. 123. Guillaume de Vendœuvre, fils de Richard, écuyer, donne, en 1250, à Robert de Jort, pour son service et son hommage, quatre deniers de rente, à prendre sur Guillaume de Vendœuvre, son oncle. (Le sceau brisé.)

N°. 123. (*bis.*) Copie d'une bulle du pape Innocent IV, donnée à Rome, l'an 1251, et adressée à Gautier, ou Walter III, abbé de Saint-Jean-de-Falaise, par laquelle ce pontife prend sous sa protection spéciale ladite abbaye, et confirme en outre les diverses donations faites à ce monastère

tant en France qu'en Angleterre, lesquelles sont relatées dans ladite bulle.

N°. 124. Robert, dit Le Fort, clerc, donne, en 1251, aux chanoines de Saint-Jean-de-Falaise, deux pièces de terre dans la paroisse d'Avenes, près du chemin d'Ecouché. (Le sceau brisé.)

N°. 125. Robert de Jort donne, en 1251, aux chanoines de Saint-Jean, deux pièces de terre dans la paroisse d'Epinay. (Le sceau brisé.)

N°. 126. Richard Le Roux et Michel Carabillon, fils de Richard Carabillon, et neveux de Gervais, fils d'Odon, fils de Vital, confirment, en 1251, la donation de deux sols tournois de rente que leur dit oncle Gervais avait faite aux pauvres de l'hôpital Saint-Michel-de-Guibray. (Les deux sceaux brisés.)

N°. 127. Alverède de Vesqueville et Béatrix La Française, sa femme, donnent, en 1251, à l'abbaye de Falaise, deux septiers d'orge de rente, à prendre sur tous leurs biens à Vesqueville, et reçoivent dix livres tournois pour cette donation. (Les sceaux brisés.)

N°. 128. Gervais Du Bosc, fils de Richard, donne en fief héréditai à son frère Richard Du Bosc, en 1251, toute la portion qui lui revenait des biens de son père, dans la paroisse de Joé-du-Plan; le tout à charge de service, d'hommage et de six sols manceaux de rente.

N°. 129. Guillaume Rebiffe cède, en 1252, aux chanoines de Saint-Jean-de-Falaise, deux sols manceaux de rente, à prendre dans la paroisse de Loucey.

N°. 130. Robert Ferand vend, en 1253, à Gervais Malois, une mine d'orge à prendre dans le fief d'Annebec, et reçoit trente sols tournois pour cette concession. (Le sceau brisé.)

N°. 131. Guillaume Le Cousturier donne en fief héréditai à l'abbaye de Saint-Jean-de-Falaise, en 1253, la portion de pré qu'il tenait de Thomas De Langle.

N°. 132. Pierre de Pont-d'Ouilly, le jeune, fils de Pierre, dit le Vieux, bourgeois de Falaise, donne à l'abbaye de cette ville, en 1253, tous les droits qu'il avait dans le fief que Mathilde La Française tenait de lui dans la paroisse de Vesqueville, à charge de diverses redevances. (Le sceau brisé.)

N°. 133. L'abbé et le couvent de Sainte-Marie-de-Longues,

diocèse de Bayeux, donnent, en 1255, aux abbé et chanoines de Saint-Jean-de-Falaise, la portion de dîme de Boucey, dont ils jouissaient, à charge de soixante sols tournois de rente payables après l'octave de la purification de la Vierge, et de dix sols d'amende dans le cas où le paiement ne serait pas effectué à cette même époque. (Le sceau brisé.)

N°. 134. Pierre de Pont-d'Ouilly, Le Vieux, donne, en 1256, quatre sols de rente pour être distribués en pain aux pauvres des deux paroisses d'Aubigny et de Saint-Pierre-de-Guibray, le jour de l'anniversaire de sa mort, de manière que chaque pauvre ait la moitié d'un pain.

N°. 135. Robert Du Mont, fils d'Achard Du Mont, donne en fief, en 1256, à Pierre Cossart, clerc, une ferme et une maison situées à Bons, à charge d'hommage et d'une rente annuelle de quatre sols tournois.

N°. 136. Sybille, fille de Raoul Le Vavasseur, veuve de Thomas Bataille, et Mathilde, fille de ladite Sybille, vendent, en 1257, à l'abbaye de Saint-Jean-de-Falaise, une mine d'orge de rente, à prendre sur leurs biens de Rouvres, et reçoivent quarante sols tournois pour cette concession. (Les deux sceaux brisés.)

N°. 137. Emma de Bellière, fille de feu Guillaume Langlois, cède, en 1259, à l'hôpital Saint-Michel-de-Falaise, tous les droits qu'elle pouvait avoir sur une place et une maison situées dans la paroisse de Guibray, qui lui venaient de Pétronille de Bellière, sa mère, et elle reçoit du prieur dudit hôpital quinze sols tournois pour cette donation. (Le sceau brisé.)

N°. 138. Pierre de Pont-d'Ouilly, fils de feu Pierre, confirme, en 1259, les chanoines de Saint-Jean-de-Falaise dans la jouissance des droits que son père leur avait donnés sur les biens qu'il possédait dans la paroisse de Guibray, et dont suit le détail.

N°. 139. Raoul Le Verrier, fils de feu Pierre Le Verrier, cède, en 1259, à l'abbaye de Saint-Jean-de-Falaise, tous les droits qu'il pouvait avoir sur les biens que son père avait vendus à Raoul de St.-Jean, *médecin*. (Le sceau brisé.)

N°. 140. Henri de Tostes cède, en 1259, aux chanoines de Saint-Jean-de-Falaise, tous les droits qu'il pouvait avoir sur la vavassorie que Guillaume, fils de Hugues de Pont-Oursin, tenait de lui à Loucey, à charge de redevances, et il reçoit vingt livres tournois des religieux pour cette concession. (Le sceau brisé.)

N°. 141. Gervais de Sacy, chevalier, vend, en 1259, à l'abbaye de Saint-Jean-de-Falaise, une pièce de terre à Sacy, dite *la Gare d'Yre*, et il reçoit des religieux quatorze livres tournois pour cette vente. (Le sceau brisé.)

N°. 142. Pierre de Tostes vend, en 1261, à l'abbaye de Falaise, tous les droits qu'il avait sur le tennement que Thomas Le Cauchois tenait de lui dans la paroisse de Tostes. (Le sceau brisé.)

N°. 143. Thomas Le Cauchois reconnaît, en 1260, qu'il doit à l'abbaye de Falaise onze sols tournois de rente, à cause des terres qu'il tenait de ladite abbaye dans la paroisse de Tostes. (Le sceau brisé.)

N°. 144. Richard Aanor et Pétronille, sa sœur, enfans de feu Guillaume Aanor, vendent, en 1260, à l'abbaye de Falaise, douze sols tournois et une obole de rente, à prendre sur une maison et une masure situées à Condé, dans la rue Mont-Crotel, et ils reçoivent douze sols tournois pour cette concession. (Les sceaux ne présentent aucun intérêt.)

N°. 145. Robert, fils de feu Robert Malois, d'Econché, reconnaît, en 1260, qu'il doit à l'abbaye de Falaise trois sols de rente sur une pièce de terre située paroisse de Seuray. (Le sceau brisé.)

N°. 146. Gervais Burellon et Jehanne, sa femme, vendent, en 1261, à l'abbaye de Falaise, quatre sols manceaux de rente, à prendre sur un tennement situé rue de Bouy, à Guibray, et reçoivent cent sols tournois pour cette concession. (Le sceau brisé.)

N°. 147. Gervais de Sacy donne, en 1261, à l'abbaye de Falaise, une pièce de terre à Sacy, située entre celle de Richard de Gacé et celle de Jean de La Hose. (Le sceau brisé.)

N°. 148. Hugues Auseys, de la paroisse de Guibray, vend, en 1262, à Saint-Jean-de-Falaise, ainsi qu'au prieur de l'hôpital Saint-Michel-de-Bouy, une mine d'orge de rente à prendre à Villy. (Le sceau brisé.)

N°. 149. Robert de Ners, fils de feu Raoul de Ners, chevalier, confirme, en 1262, la donation de huit pièces de terre (désignées dans sa charte), faite à l'abbaye de Saint-Jean-de-Falaise par Thomas Bertin et autres. (Le sceau brisé.)

N°. 150. Gilles, ou Egidius Faudemont, fils de Jean Faudemont, remet, en 1262, à Agnès La Bouvette, une

rente de sept sols tournois qu'elle lui faisait sur une maison située à Boucey, et reçoit pour cette concession cinquante sols tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 151. Thomas Bertin, fils de feu Jean Bertin, donne à l'abbaye de Falaise, en 1262, tous les droits qu'il avait sur le tennement de Geoffroy Tallebot, situé paroisse Sainte-Trinité de cette ville, entre la terre de Guillaume Le Ber et *le doit* (*doytum*, conduit ou ruisseau), qui court du pré de La Chesnaye dans la rivière d'Ante, etc., etc. (Le sceau brisé.)

N°. 152. Guillaume Le Fèvre, fils de Robert de Basoches, reconnaît, en 1263, qu'il doit à l'abbaye de Falaise une rente de huit boisseaux d'orge, pour une pièce de terre joignant celle de Béatrix La Merlinesse. (Le sceau brisé.)

N°. 153. Jean de Falaise donne à l'abbaye de Saint-Jean, en 1264, une rente de dix sols tournois, à prendre sur diverses pièces de terre à Airaines. (Le sceau brisé.)

N°. 154. Michel Therel, clerc, donne, en 1264, à l'abbaye de Falaise, deux deniers de rente qui lui étaient dus par Robert Le Fèvre sur une pièce de terre située à Loucey. (Le sceau brisé.)

N°. 155. Arnold d'Olendon, clerc, et Guillebert, son frère, fils de Guillebert d'Olendon, donnent à l'abbaye de Falaise, en 1265, la quatrième partie du moulin d'Escousac, situé dans la paroisse de Saint-Martin-de-la-Roque. (Le sceau brisé.)

N°. 156. Robert d'Oumois, fils de feu Mathieu d'Oumois, chevalier, donne, en 1265, à l'abbaye de Falaise, tous les droits qu'il avait sur le tennement que Guillaume Petou tenait de lui à Oumois. (Le sceau brisé.)

N°. 157. Raoul Morant, fils de Jean, et Alix, veuve dudit Jean Morant, vendent, en 1266, à l'abbaye de Falaise et au procureur de l'hôpital Saint-Michel-de-Guibray, une pièce de terre en pré, située dans cette dernière paroisse. (Les sceaux brisés.)

N°. 158. Agnès, veuve de Michel Le Grant, vend, en 1268, à l'abbaye de Falaise, six sols tournois de rente, à prendre sur sa maison de Guibray.

N°. 159. Pierre Cossart, clerc, de la paroisse de Boon, vend, en 1270, aux chanoines de Saint-Jean-de-Falaise, une maison située près de l'abbaye, pour neuf livres seize sols tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 160. Michel d'Oyne, recteur de l'église Saint-Patrice-

de-Quatre-Puits, et son frère Thomas d'Oyne, clerc de Saint-Jean-de-Falaise, donnent à l'église de Sainte-Trinité de cette ville diverses redevances qu'ils percevaient à Falaise.

N°. 161. Simon, dit Chevalier, et Marie, sa femme, vendent, en 1271, à l'abbaye de Falaise et à l'hôpital Saint-Michel de Boucey, quelques pièces de terre dans la paroisse d'Airaines, et reçoivent cinquante sols tournois pour cette vente. (Le sceau brisé.)

N°. 162. Isabelle La Bienvenue, veuve de Richard Geoffroy, de Damblainville, donne, en 1271, à l'abbaye de Saint-Jean-de-Falaise, cinq vergées de terre dans la paroisse de Morteaux, à charge d'une rente de deux septiers d'orge, payable à la Sainte-Croix, rendus et apportés à sa maison de Damblainville.

N°. 163. Foulques de La Chaise et Emerine, fille d'Asceline de La Chaise, vendent, en 1272, à l'abbaye de Falaise, deux pièces de terre sises à Avenes, et reçoivent quatre livres tournois desdits religieux. (Le sceau brisé.)

N°. 164. Jean de Villy, clerc, fils de Robert de Villy, donne, en 1272, à l'abbaye de Falaise, deux septiers d'orge de rente pour la pitance des moines, ainsi qu'une autre rente de huit sols pour entretenir une lampe devant le crucifix de ce monastère. Cette charte est également attestée par Guillaume et Pierre de Villy, ses frères. (Les trois sceaux sont brisés.)

N°. 65. Jean de Ners, fils de Robert de Ners, écuyer, confirme, en 1273, la donation d'*une livre de poivre* faite à l'abbaye de Falaise par son père. (Le sceau brisé.)

N°. 166. Accord fait devant le bailly de Caen, aux assises de Falaise, le mercredi de la fête de Saint-Pierre-ès-liens, *en l'outière du mois d'aoust* 1274, entre le roi, d'une part, et l'abbé de Saint-Jean-de-Falaise, au sujet du patronage de l'église de Notre-Dame-du-Mesnil-Hermerey, qui fut conservé aux religieux de cette abbaye.

N°. 167. Guillaume de Nonneville, clerc, de Villy, confirme, en 1275, la donation de deux septiers d'orge faite par Jean de Nonneville, son père, tant à l'abbaye de Falaise qu'à l'hôpital de Saint-Michel-de-Guibray.

N°. 168. Guillaume Hussel vend, en 1275, à l'abbaye de Falaise, une rente de quatre sols tournois, à prendre sur une pièce de terre dans la paroisse de Joé-du-Plan. (Le sceau brisé.)

N°. 169. Etienne, abbé de Saint-Jean-de-Falaise, et le chapitre, consentent, en 1276, à affecter le produit de leur moulin de Vax et de Baffolet, et de leur maison de Montmartin, pour donner une pitance de vin aux chanoines, ainsi que pour subvenir à la dépense de viande et de poisson, etc., etc. (Les sceaux brisés.)

N°. 170. Accord fait par l'official de Séez, en 1278, entre l'abbé et le couvent de Saint-Jean-de-Falaise, d'une part, et maître Jean Barentin, recteur de l'église de Mesnil-Hermerey, au sujet de leurs droits respectifs. (Les sceaux brisés.)

N°. 171. Michel de Villy donne, en 1279, à l'abbaye et à l'hôpital de Saint-Michel-de-Boucey, deux sols de rente à prendre sur divers héritages situés à Oumois. (Le sceau brisé.)

N°. 172. Robert, dit le Carpentier, et Mabile, sa femme, fille de Philippe de Caen, vendent, en 1279, à l'abbaye de Falaise, deux pièces de terre dans la paroisse de Boon, ou Bons. (Le sceau brisé.)

N°. 173. Robert, fils de Gabriel Le Mercier, vend à Guillaume Boutevilain, fils de Guillaume Boutevilain, en 1280, une pièce de terre, ainsi que le pré dans lequel est situé le moulin de la Bigne, sur le ruisseau de Guespré, que Guillaume Morchoisne tenait de lui à charge de dix-huit sols tournois de rente. (Le sceau brisé.)

N°. 174. L'abbé et le couvent de Saint-Pierre-sur-Dives vendent, en 1280, à l'abbaye de Falaise, une masure à Beaumais, *in perpetuam emphiteosimam*, à charge de quatre sols tournois de rente. (Le sceau brisé.)

N°. 175. Grigorie et Michel Labbé, enfans de Raoul Labbé, de Saint-Pavin, reconnaissent, en 1281, qu'ils doivent à leur frère Guillaume Labbé, sur la succession de leur père, une rente de deux septiers et une mine d'orge, mesure de Falaise, à prendre sur leurs maisons et jardins, dans les paroisses de Saint-Pavin et de Basoches. Cette charte est revêtue du sceau de Michel et de celui de Gringorie, sa sœur.

N°. 176. *Le maire et les pairs de la commune de Falaise* déclarent, en 1284, que Nicolas Maquerel et Adeline, sa femme, vendirent devant eux, à Jehan Guibert, une maison et une masure paroisse Sainte-Trinité-de-Falaise, jouxte le four de l'abbaye de Saint-Jean. (Les deux sceaux sont brisés.)

N°. 177. Nicolas, dit Le Carpentier, et ses hoirs, reconnaissent, en 1284, qu'ils doivent à l'abbaye de Falaise quatre sols manceaux de rente, pour une masure située à Guibray. (Le sceau brisé.)

N°. 178. Thomas, dit le Baup, fils de Raoul Le Baup, vend, en 1284, à l'abbaye de Falaise ainsi qu'au procureur de l'hôpital, une rente d'*une livre de poivre*, qu'il avait droit de recevoir à la Saint-Michel, par les mains du procureur dudit hôpital, et il reçoit quatre sols tournois pour cette concession.

N°. 179. Accord fait, en 1286, entre Philippe, abbé de Troarn, et l'abbé de Saint-Jean-de-Falaise, au sujet de diverses tenures et autres propriétés situées à Guibray, en vertu duquel cette dernière abbaye demeure en jouissance des droits et héritages mentionnés dans ledit acte. (Les sceaux brisés.)

N°. 180. Robert d'Avenes, écuyer, fils de Nicolas, chevalier, abandonne, en 1287, à l'abbaye de Falaise, tous les droits qu'il avait ou qui pouvaient lui revenir sur le fief de Maslières. (Le sceau brisé.)

N°. 181. Richard Germain prend en fief de l'abbaye, en 1288, une pièce de terre à Commeaux, à charge d'hommage et de trois septiers d'orge de rente.

N°. 182. Etienne d'Odeman reconnaît devant la vicomté de Falaise, en 1290, qu'il doit à Raoul d'Auge trente livres tournois pour prêt, etc.

N°. 183. Jean de Tilly, chevalier, seigneur de Cully, donne, en 1293, à l'abbaye de Falaise, une rente de trois septiers d'orge à prendre sur une pièce de terre à Beaumais, appartenant à Hugues Colombelles, et reçoit pour cette donation vingt-huit livres tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 184. Pierre Le Valle, de Guespré, donne, en 1296, à l'abbaye de Falaise, diverses pièces de terre à Guespré. (Le sceau brisé.)

N°. 185. Jean, dit Tressens, clerc, vend, en 1296, à l'abbaye de Falaise, une rente de quatre sols tournois qui lui était due par Roger Roussel sur une maison située à Guibray. (Le sceau brisé.)

N°. 186. Colin, dit Miroie, et Jeanne, sa femme, reconnaissent, en 1296, devant le maire de Falaise, qu'ils ont vendu à l'abbaye de cette ville un terrain et une maison situés à Guibray, entre celle desdits religieux et celle *des frères de Saint-Lazare*. (Les sceaux brisés.)

N°. 187. Etiennette d'Oudeman vend, pendant sa viduité, en 1301, à Raoul d'Auge, bourgeois de Falaise, un pré près le Pont-d'Ouilly, et elle reçoit dix-neuf livres quatre sols tournois pour cette vente. (Le sceau brisé.)

N°. 188. Jehan Duquesne et Jeanne, sa femme, vendent, en 1303, à Guillaume Harel, diverses rentes et redevances à prendre sur un hébergement situé à Ernes, pour quatre livres tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 189. Transaction, de l'an 1303, par laquelle les héritiers Jamet consentent que les chanoines de Saint-Jean-de-Falaise jouissent de divers droits et redevances, à prendre sur leurs biens situés dans la paroisse d'Ernes.

N°. 190. Richard, dit Le Borgne, déclare, en 1307, qu'il doit à l'abbaye de Falaise trois mines d'orge et autres redevances, à prendre sur un hébergement situé à Saint-Quentin-de-la-Roche. (Le sceau brisé.)

N°. 191. Acte passé, en 1308, devant Jehan Viel, maire de Falaise, par lequel l'abbé et le couvent de Saint-Jean reconnaissent devoir à cette ville une rente de six sols, payable à la foire de Guibray, à prendre sur la vente de Thomas Butot.

N°. 192. Thomasse, fille de Colin La Pipe, vend, en 1308, à l'abbaye de Saint-Jean-de-Falaise, seize sols tournois de rente à prendre sur une maison à Guibray.

N°. 193. Godefroy Ase, bourgeois de Falaise, reconnaît, en 1310, qu'il doit à l'abbaye vingt sols tournois de rente à prendre sur une pièce de terre à Guibray.

N°. 194. Rouland Le Pouhier, prêtre, fils de Robert, abandonne, en 1311, aux chanoines de Saint-Jean-de-Falaise, tous les droits de patronage, de dîme et autres, qu'il possédait dans la paroisse de Mesnil-Hermerey. (Le sceau brisé.)

N°. 195. Acte passé aux assises de Caen, tenues en 1315, par Robert Rienchon, chevalier, bailly de cette ville, par lequel Robert Corday, écuyer, se désiste de l'opposition qu'il avait formée contre les chanoines de Saint-Jean-de-Falaise, au sujet du droit de patronage de l'église de Saint-André-de-Corday. (Le sceau brisé.)

N°. 196. Raoul Conseil, clerc, reconnaît devant la vicomté de Falaise, en 1316, qu'il a remis aux chanoines de Saint-Jean diverses rentes et redevances qui lui étaient dues sur le fief de Beauvais-en-Montabart. (Le sceau brisé.)

N°. 197. Jehan Le Goupil et Jean Le Petit délaissent

aux chanoines de Saint-Jean-de-Falaise, en 1317, tous les héritages qu'ils possédaient dans la paroisse de Saint-Germain-le-Vasson.

N°. 198. Pierre Le Britte et Marguerite, sa femme, donnent, en 1317, à l'abbaye de Falaise, sept sols de rente, à prendre sur un ménage à Guibray.

N°. 199. Gilles, abbé de Saint-Martin, confirme, en 1318, la donation d'une mine de bled, faite à l'abbaye de Falaise par Garin de Cormelles, prêtre.

N°. 200. Transaction passée en la vicomté de Falaise, en 1319, par laquelle Jean Le Comte et Jehanne, sa femme, fille de Pierre Aumont, reconnaissent qu'ils doivent sur leur propre terrain *une voye de trois pieds de largeur*, pour que les religieux de l'abbaye de Saint-Jean-de-Falaise puissent se rendre à leur manoir de Vaux.

N°. 201. Jean Raviot et Maheult, sa femme, ainsi qu'Ameline, veuve de Jean Aubin, vendent, en 1319, à Raoul Caignart, une rente que celui-ci était tenu de leur faire sur un héritage à Guibray.

N°. 202. Lettres-patentes de Philippe, roi de France, du 28 février 1331, en vertu desquelles un concordat eut lieu entre le procureur dudit roi et l'abbé de Saint-Jean-de-Falaise, au sujet de la présentation à l'église de Mesnil-Hermerey, vacante par la résignation du possesseur de ce bénéfice, et dans lequel il fut convenu que la présentation faite par le roi aurait son plein effet, sauf le droit de ladite abbaye, auquel cette nomination ne portera aucun préjudice pour l'avenir. (Le sceau brisé.)

N°. 203. Pierre Ricent donne en fief à Lucas Le Roux, en 1334, une maison située à Guibray, pour vingt-deux sols tournois de rente.

N°. 204. Alix, déguerpie ou veuve de Philippot Harel, vend à Etienne Garnier, en 1340, dix sols de rente et autres redevances, à prendre sur un ménage à Guibray.

N°. 205. Jehan Jamet, d'Ernes, donne en fief à Guillaume du Throne, en 1350, une pièce de terre à Ernes, à charge de deux boisseaux de froment de rente.

N°. 206. Accord fait, en 1351, par Guillaume, évêque de Séez, entre l'abbé de Saint-Jean-de-Falaise et les habitans de ladite ville, au sujet de la dîme des avoines dont ces derniers avaient coutume de lever la dixième gerbe : et par cet accord, l'évêque décide que la totalité de cette dîme appartiendra par la suite à l'abbaye. (Le sceau brisé.)

N°. 207. Echange fait aux assises de Trun, en 1355, entre l'hôpital de Trun et l'abbaye de Saint-Jean-de-Falaise, d'une portion de la dîme de Bailleul.

N°. 208. Jean Le Cour reconnaît, devant la vicomté de Falaise, en 1360, qu'il doit à l'abbaye de Saint-Jean de cette ville sept quarterons d'orge, à cause de deux acres de terre situées dans la paroisse de Guibray.

N°. 209. Jean le Bel reconnaît, en 1361, qu'il doit à Jean Paris quatre livres tournois de rente et autres redevances, à cause de divers héritages situés dans les paroisses de Montabart et de Pommenville.

N°. 210. Thomas du Han reconnaît, en 1363, qu'il doit à l'abbaye de Falaise une rente d'un septier d'orge et d'une mine d'avoine rendue à leur écurie, pour une pièce de terre située à Torp. (Le sceau brisé.)

N°. 211. Robert Du Roy, de la paroisse de la Brevière, reconnaît, en 1364, qu'il doit à l'abbaye de Falaise dix boisseaux de froment de rente, mesure de Vimoutiers, pour des héritages situés à Montgommery.

N°. 212. Jeanne, veuve de Richard Beylau, ainsi que Jean Le Sascier, clerc, et Genestic Beylau, ses enfans, reconnaissent, en 1370, qu'ils doivent à l'abbaye de Falaise vingt sols de rente à cause d'une maison et jardin situés près celle de l'Ecu, à Guibray.

N°. 213. Accord fait aux assises tenues à Caen, en 1371, par le bailly de ladite ville, entre l'abbaye de Falaise et Richard Brunehaut, au sujet du pré Brunehaut, possédé par les dames Ursulines pour le prix de trente sols tournois de rente.

N°. 214. Guillaume de France et Jean Le Commun reconnaissent, en 1371, qu'ils doivent à l'abbaye de Saint-Jean-de-Falaise quarante sols de rente, au lieu de cinquante-cinq, pour un hébergement qu'ils possèdent à Guibray, près du cimetière de l'Hôtel-Dieu.

N°. 215. Gervais Le Sage reconnaît, en 1374, qu'il doit à l'abbaye de Falaise diverses redevances, pour une pièce de terre à Guibray.

N°. 216. L'abbé et le couvent de Saint-Jean-de-Falaise fieffent, en 1374, à Pierre Postel, une masure et un moulin au-dessus de leur vivier de Boutery, pour le prix de six livres tournois de rente. (Les sceaux brisés.

N°. 217. Acte passé aux assises de Bayeux, tenues par le

bailly de Caen, en 1377, par lequel les abbé et religieux de Saint-Jean-de-Falaise abandonnent la présentation au bénéfice de la cure du Mesnil-Hermerey, qui avait été donné à l'un des religieux de ladite abbaye, attendu que c'était au roi à nommer à son tour audit bénéfice.

N°. 218. Lettres-patentes de Philippe, roi de France, de l'an 1378, par lesquelles il confirme l'accord fait par le bailly de Caen entre le procureur du roi et l'abbaye de Saint-Jean-de-Falaise, au sujet de la présentation à tour de rôle à la cure de Mesnil-Hermerey. (Le sceau brisé.)

N°. 219. Jean Malfilastre vend à l'abbaye de Falaise, en 1381, tous les héritages qu'il possédait à Guibray, dans la rue de Boucey. (Le sceau brisé.)

N°. 220. Acte passé en la chastellenie d'Argentan, en 1381, dans lequel il est dit « que Richard Callouet avait « vendu piéça à Pierre de La Fontaine, *tenneur*, quatorze « sols tournois, ainsi qu'*une tresse d'oignons et un demi* « *cent d'ail* de rente, à prendre sur ses héritages (désignés « dans l'acte); et pour ce que ledit Pierre ne pouvait pas « être payé d'icelle rente sur lesdits héritages, ledit Richard « Callouet s'obligeait, par ce nouvel acte, *de son corps et de* « *sa personne*, à rendre et à payer ladite rente audit « Pierre et à ses hoirs ou à leur commandement; et à cet « effet il affectait la maison dans laquelle il demeurait. » (Le sceau brisé.)

N°. 221. Guillaume Labbé vend, en 1381, à l'abbaye de Falaise, tous les droits qu'il avait sur plusieurs héritages situés rue de Boucey, paroisse de Notre-Dame-de-Guibray. (Le sceau brisé.)

N°. 222. Robinet Le Brunet reconnaît, en 1382, qu'il doit à l'abbaye de Falaise trois boisseaux de froment de rente, pour une pièce de terre située à Montabart en Valenbot.

N°. 223. Drouet Lasne, de Bailleul, reconnaît, en 1382, qu'il doit à l'abbaye de Falaise trois boisseaux de froment de rente, à cause d'une pièce de terre située à Montabart en Valenbot.

N°. 224. Pierre d'Aumesnil, bourgeois de Falaise, et Jehanne, sa femme, vendent, en 1385, à Martin Charles, une maison située paroisse Sainte-Trinité de cette ville, pour le prix de *cinquante-deux livres tournois, francs d'or, pour vingt sols tournois la pièce*, ou *monnaie à la value.*

N°. 225. Drouet Roques, dit Laignel, et Isheult, sa fille, veuve de Martin Charles, confirment, en 1386, la vente précédente, etc., etc.

N°. 226. Jean Taillebot, de Merey, prend en fief, en 1387, de Jean Chevalier, prêtre, curé de Fourches, deux pièces de terre dans ladite paroisse, jouxte M. de Montgommery, pour le prix de quatre sols six deniers tournois de rente.

N°. 227. Jean Ourcel, de Falaise, prend en fief, de Thomas Belin, de Saint-Pierre-du-Bû, en 1387, un jardin situé devant l'hôpital de Falaise, pour le prix de dix sols de rente.

N°. 228. Macé Belleau reconnaît, en 1387, qu'il doit à l'abbaye de Falaise deux boisseaux de froment de rente, à cause d'une pièce de terre en réage, située dans la paroisse de Montabart.

N°. 229. Sévestre Belleau reconnaît, en 1388, en présence du sénéchal de Saint-Jean-de-Falaise, qu'il tient de l'abbaye un hébergement à Guibray, sujet en vingt sols et deux gelines de rente.

N°. 230. Jean Ourcel reconnaît, en 1389, qu'il doit à l'abbaye de Falaise quatre sols de rente, à cause d'une pièce de terre située paroisse de Guibray.

N°. 231. Guillaume Hamon, clerc, ainsi que Raoul, son frère, également clerc, donnent, en 1390, à l'abbaye de Saint-Jean-de-Falaise, dix sols tournois de rente, à prendre sur un pré dans la paroisse Saint-Pavin, situé *inter amaram aquam* et le moulin de Falaise. (Les sceaux brisés.)

N°. 232. Mandement du juge de Falaise, de l'an 1390, pour informer des fiefs et membres de fiefs tenus en Normandie par les *religieux et abbé de Saint-Ouen-de-Rouen*, et notamment de ceux qui dépendaient de la vicomté de Falaise.

N°. 233. Inféodation faite, en 1391, par l'abbé et les religieux de Saint-Jean-de-Falaise, à Colin Louvet, de sept pièces de terre dépendantes de leur fief, à charge d'une rente de vingt sols tournois et autres redevances.

N°. 234. Jehan Le Viel reconnaît, en 1391, devant la chastellenie de Pontbieu, qu'il a pris en fief, de l'abbaye de Falaise, une pièce de terre située à Montabat, dans leur fief de La Charbonaise, à charge de trois boisseaux de froment de rente.

N°. 235. Guillaume Le Chanoine reconnaît, en 1392, qu'il doit à l'abbaye de Falaise une redevance en grain et en argent, pour deux pièces de terre situées dans la paroisse de Montabal, hameau de Villy, au fief de Beauvais.

N°. 236. Etienne Renouart, de Sainte-Trinité-de-Falaise, et ses hoirs, acceptent, en 1393, le transport d'une rente que Jean Ourcel avait donnée aux religieux de l'abbaye de Saint-Jean.

N°. 237. Acte passé en la chastellenie d'Argentan et en la cour du comte d'Alençon, l'an 1395, par lequel Guillaume de Tilly, chevalier, seigneur de Cully, renonce, en faveur de l'abbaye de Saint-Jean-de-Falaise, à tous les droits qu'il pouvait avoir sur la dîme de la paroisse d'Avenes. (Le sceau brisé.)

N°. 238. *Vidimus*, de l'an 1395, par Pierre, comte d'Alençon, seigneur de Fourches et vicomte de Beaumont, des lettres de renonciation à la dîme d'Avenes, faite par Guillaume de Tilly, en faveur de l'abbaye de Saint-Jean-de-Falaise. (Le sceau en cire rouge est en partie brisé.)

N°. 239. Jean Viel reconnaît, en 1396, qu'il doit à l'abbaye de Falaise sept sols tournois de rente, sur une pièce de terre à Montabal.

N°. 240. Marie Rovier et Jehanne, sa femme, prennent en fief, de l'abbaye, en 1396, un jardin situé à Guibray, à charge de quarante sols tournois de rente.

N°s. 241 et 242. Aveux de Guillaume Le Brument et de Jehan Le Mire, des années 1396 et 1397.

N°. 243. Macé Lambert donne en fief à Noel Le Moine, en 1398, un jardin à Guibray, près le pré de l'hôpital de Falaise, pour vingt-huit sols tournois de rente.

N°. 244. Inféodation faite, en 1398, par l'abbaye de Falaise, à Pierre Bode, de la paroisse de Montabal, d'une maison avec un jardin situés dans la même paroisse au hameau de Villers-le-Gallois, pour vingt-trois sols huit deniers de rente.

N°. 245. Jean Aubert et Jeanne, sa femme, de Guibray, reconnaissent, en 1400, qu'ils doivent à Guyot de Montfort, bourgeois de Falaise, trente sols de rente, pour une maison située dans ladite ville.

N°. 246. Michel Viellot reconnaît, en 1400, qu'il doit à l'abbaye de Falaise vingt-six boisseaux de froment de rente, pour une pièce de terre à Montabal.

N°. 247. Guillaume Garnier prend en fief, en 1403, d'Amelotte, veuve de Guillaume Le Brument, trois pièces de terre à Montabal, pour dix sols de rente.

N°. 248. Guillaume Blondel prend en fief, de l'abbaye de Falaise, en 1404, une partie du bois de La Goupillière, jouxte la bruyère de ladite abbaye.

N°. 249. Compromis passé en la vicomté de Falaise, en 1405, entre l'abbaye de Falaise et messire Pierre Du Merle, seigneur de Couvrigny, au sujet du partage du bois de Pantoul.

N°. 250. Guillaume, abbé de Saint-Jean-de-Falaise, et ses religieux, donnent en fief, en 1405, à Renaud Roussel et à Richard Du Rocher, une pièce de terre nommée le champ Saint-Michel-de-Guibray, du côté de Sainte-Honorine, près la porte de la Tuilerie, à charge de vingt-trois sols de rente, et d'hommage envers l'abbaye. (Le sceau brisé.)

N°. 251. Sentence des plaids de Falaise, de l'an 1406, qui adjuge aux religieux de Saint-Jean-de-Falaise les arrérages d'une rente à prendre sur une maison rue des Boulangers, dans ladite ville.

N°. 252. Sentence arbitrale, de l'an 1407, rendue par l'official de Séez, par laquelle les religieux de Saint-Jean-de-Falaise sont déchargés des réparations du chancel de l'église du Mesnil-Hermerey, en considération de ce qu'ils avaient réduit la moitié de dîme dont ils jouissaient à dix-huit septiers de grain de rente.

N°. 253 à 259. Divers actes de fieffe, faites à Guibray par l'abbaye de Falaise, de 1410 à 1417, à Jean Le Jour, Jean Le Roy, Henri Montcocq, Raoul Le Moine, Jeanne, veuve de Jean Lanion, et à Pierre de France.

N°. 260. Lettre de l'association de Falaise, de l'an 1431, à l'ordre des frères de la confrairie de Saint-Antoine et de Saint-Maur de l'église de Lisieux.

N°. 261. Yvon Dutertre prend en fief, de l'abbaye, en 1437, une pièce de terre dans la paroisse de Montabal, au réage de Fossebeuf, pour dix sols de rente.

N°. 262. Jehanne, veuve de *Girot de Montfort*, et jadis femme de *Jean Dufou*, donne à l'autel de Saint-Jean-de-Falaise trente sols tournois de rente qui lui étaient dus sur une maison, rue de la Boulangerie, appartenant à ladite abbaye.

N°. 263. *Vidimus* par le bailly de Caen, en 1438, des

lettres et autres actes de l'échiquier de Normandie, qui règlent les droits de l'abbaye de Saint-Jean-de-Falaise sur les chapelles du château de ladite ville, etc., etc.

N°. 264. Transport fait, en 1445, par les religieux hospitaliers de Saint-Jean-de-Falaise, à Marguerite Étienne de La Voye, d'une maison située à Guibray, et qui avait été mise en décret, à charge de diverses redevances.

N°. 265. Acte passé en la vicomté de Falaise, en 1454, par lequel Thomine, maître des œuvres du roi en ladite ville, reconnaît avoir reçu soixante sols tournois pour sa part et salaire d'avoir ôté et abattu *les armes du roi d'Angleterre, qui étaient enluminées en un écusson dessus la porte de l'entrée dudit chatel, et y avoir mis et assis les pleines armes de France enluminées en un écusson*, etc.

N^os^. 266 à 274. Divers aveux rendus à l'abbaye de Saint-Jean-de-Falaise, de 1455 à 1470.

N°. 275. Acte passé en la chastellenie d'Argentan, en 1474, par lequel il est reconnu par arbitres que la dîme à prélever sur deux cents acres de terre situées à Bailleul appartient pour deux tiers à l'Hôtel-Dieu de Trun, et pour un tiers seulement à l'abbaye de Saint-Jean-de-Falaise.

N°. 276. Congé donné, en 1474, par la cour de l'échiquier de Normandie tenu à Rouen, sur un bref de saisine des dîmes crues sur un hébergement situé au Val-André.

N^os^. 277 à 279. Diverses fieffes et ventes entre particuliers, faites de 1485 à 1487, 1°. par Vincent Le Creux à Pierre Trouvé; 2°. par Thiennot Paumier à Jehan Morel; 3°. par Perrin Picquot à Jacques Lesnault.

N^os^. 280 à 285. Aveux rendus à l'abbaye de Saint-Jean-de-Falaise, de 1488 à 1492.

N^os^. 286 à 293. Aveux rendus à ladite abbaye jusqu'en 1500.

PRIEURÉ

DE FONTENAY-LE-PESNEL.

DE L'ORDRE DE CITEAUX.

*** Le prieuré, ou chapelle de Saint-Denis, fondé par Juhel de Mayenne dans la paroisse de Fontenay-le-Pesnel, du diocèse de Bayeux, fut donné par ce seigneur à son abbaye de Fontaine-Daniel, située à 22 lieues de ce prieuré, dans le diocèse du Mans; aussi les chartes, les aveux, et généralement tous les actes qui nous restent de ce prieuré sont-ils rédigés sous le nom de l'abbaye de Fontaine-Daniel, comme les extraits suivans en font foi.

N°. 1er. Copie d'une charte par laquelle Juhel, seigneur de Mayenne, donne à Dieu et à son abbaye de Sainte-Marie-de-Fontaine-Daniel le droit de patronage de son église de Saint-Aubin-de-Fontenay-le-Pesnel, ainsi que tous les autres droits qui en dépendaient. Cette charte porte : *Testibus hujus Willelmo abbate et conventu Savigniensi in cujus capitulo celebrata est donatio ista anno Dominicæ incarnationis* 1206; en présence de Laurent, premier abbé de ladite abbaye de Fontaine-Daniel; de Guillaume Breton, moine dudit lieu, et de plusieurs autres témoins.

N°. 2. Charte de Juhel, seigneur de Mayenne, en date du 12 février 1207, par laquelle il donne à son abbaye de Fontaine-Daniel, pour le salut de son ame et de celle de Gervaise, sa femme, tout ce qu'il possédait dans son manoir de Reville, tant en vassaux qu'en domaines fieffés et non fieffés, pour en jouir ainsi que de ses autres manoirs de Fontenay-le-Pesnel et de Montchamp, situés en Normandie,

qu'il leur avait précédemment concédés. Cette charte est attestée par Jean Gruel ; R. de Than ; Guichart Le Moine ; Isabelle de Mayenne ; Herbert de Loges ; Jarniga de Malny ; William de Boully ; Gervais de Corceliers ; maître Jean d'Evreux et autres.

N°. 3. Juhel, seigneur de Mayenne et de Dinam, déclare, par une charte de l'an 1211, qu'il a assigné aux religieux de Sainte-Marie-de-Fontaine-Daniel, *sur ses greniers de la Prison*, trente septiers de froment, mesure dudit lieu, revenant à onze septiers à la mesure de Mayenne, pour leur tenir lieu de la même quantité de bled froment et autres grains que Renaud d'Angers avait à prendre sur les terres de Montchamp et de Fontenay-le-Pesnel. (Le sceau brisé.)

N°. 4. Hamelin, évêque du Mans, confirme, en 1211, la précédente donation de trente septiers de froment, que Juhel de Mayenne avait faite à son abbaye de Fontaine-Daniel pour la dédommager du même revenu, dont Renaud d'Angers jouissait à Montchamp et à Fontenay-le-Pesnel. (Le sceau brisé.)

N°. 5. Renaud d'Angers, par une charte de l'an 1218, donne à l'abbaye de Fontaine-Daniel, avant de partir pour la croisade, tous les revenus dont il jouissait à Fontenay-le-Pesnel. Cette donation fut faite avec le consentement de son fils et de Julienne, sa sœur, ainsi qu'en présence d'Hersende, abbesse de Notre-Dame-de-la-Charité-d'Angers, qui apposa son sceau à cette charte, mais il est brisé.

N°. 6. Lettre d'Hersende, abbesse de Notre-Dame-de-la-Charité-d'Angers, adressée, en 1218, à Pierre de Tilly, sénéchal de Caen (*de Tillieto sen°. Cadumi*), par laquelle elle l'informe que Renaud d'Angers, *son homme*, ayant de partir pour Jérusalem, avait, en sa présence, et avec le consentement de son fils et de sa sœur, donné à l'abbaye de Fontaine-Daniel tout ce qu'il possédait à Fontenay-le-Pesnel.

N°. 7. Le doyen de Mayenne déclare, en 1226, que Michel Chauvin, clerc, a vendu en sa présence, à l'abbaye de Fontaine-Daniel, pour neuf livres tournois, le cens ou pension de trente sols qu'il avait droit de recevoir de ladite abbaye pendant sa vie, à cause de la métairie de Coudrois, qui avait appartenu à Jean Chauvin, son père. (Le sceau brisé.)

N°. 8. Henri de Corbery, chevalier, donne, en 1242, à

l'abbé et au couvent de Fontaine-Daniel, une pièce de terre qu'il avait achetée de Maheult, sa sœur, située à Querqueville, au-delà du chemin de Barbefol, vers le marais de Wisebec. (Le sceau brisé.)

N°. 9. Philippe Yvroie, de Fontenay-le-Pesnel, vend, en 1246, à Notre-Dame-de-Fontaine-Daniel, pour le prix de quarante sols tournois, une mine de froment de rente à prendre sur sa maison de Fontenay, située entre celle de Guillaume de Cirry et le chemin du roi. (Le sceau brisé.)

N°. 10. Richard de Fontenay-le-Pesnel vend, en 1247, à l'abbaye de Fontaine-Daniel, neuf deniers tournois et autres redevances qui lui étaient dus par Jean d'Oisnel, sur quatre acres de terre situées à Fontenay. (Le sceau brisé.)

N°. 11. Guillaume Mazeline, de Fontenay-le-Pesnel, vend, en 1255, une mine de froment de rente, à prendre sur une masure à Fontenay. (Le sceau brisé.)

N°. 12. Robert Le Meunier vend, en 1255, à l'abbaye de Fontaine-Daniel, un septier de froment de rente, à prendre sur deux masures dans ladite seigneurie.

N°. 13. Thomas, dit l'Abbé, *d'Esctot*, vend, en 1256, à l'abbaye de Fontaine-Daniel, une mine de froment de rente, à prendre sur une acre de terre située à Fontenay, qu'il tenait en fief et qu'il ne pouvait aliéner. (Le sceau brisé.)

N°. 14. Robert Le Meunier vend à l'abbé de Fontaine-Daniel, en 1256, un septier de froment de rente, à prendre sur la masure et le jardin qu'il tenait en fief de ladite abbaye. (Le sceau brisé.)

N°. 15. Fabienne, veuve de Joachim, vend, en 1256, à l'abbé et au couvent de Fontaine-Daniel, un septier de froment de rente, à prendre sur une pièce de terre située près le château de Fontenay-le-Pesnel, entre les terres de Béatrix, sa sœur, et le fief Reinier. (Le sceau brisé.)

N°. 16. Nicolas Maréchal vend, en 1256, à l'abbé et au couvent de Fontaine-Daniel, un septier de froment et autres redevances à prendre sur Richard Picot, d'Ectot, à cause d'une pièce de terre qu'il tenait de lui dans cette paroisse. (Le sceau brisé.)

N°. 17. Jean de Caumont vend à l'abbé de Fontaine-Daniel, en 1257, une mine de froment de rente, à prendre sur une masure située à Fontenay, devant la porte de Blosseville. (Le sceau brisé.)

N°. 18. Transaction faite, en 1259, entre l'abbé et le couvent de Fontaine-Daniel, d'une part, et Raoul Duhamel, ainsi que Claire, sa femme, de l'autre, par laquelle ces derniers s'obligent à payer à ladite abbaye deux septiers de froment de rente, en renonçant au privilège des droits de dot et de douaire qui appartenaient à sa femme. (Le sceau brisé.)

N°. 19. Guillaume, dit Le Chapelain, du consentement de Jeanne, sa femme, vend, en 1260, à l'abbaye de Fontaine-Daniel, un septier de froment de rente, à prendre sur ses biens de Fontenay-le-Pesnel; et pour dédommager sa femme de ladite vente, il lui assure pour sa dot une pièce de terre dans le fief Gaalon. (Le sceau brisé.)

N°. 20. André, dit Le Bourgeois, du consentement d'Anna, sa femme, vend, en 1260, à l'abbaye de Fontaine-Daniel, une pièce de terre à Fontenay-le-Pesnel, au terroir de Froide-Rue; et pour dédommager sa femme, il lui donne une pièce de terre dans le fief Mathieu, près les fiefs du Roi et de l'abbaye de Saint-Etienne-de-Caen.

N°. 21. Henri, fils aîné de Robert Meusnier, du consentement de Robert, son frère, gendre de Jean Tabarié, donne à l'abbaye de Fontaine-Daniel un septier de froment de rente et autres redevances qui lui étaient dus par son frère Robert, lequel s'engage envers ladite abbaye à servir cette rente. (Les sceaux brisés.)

N°. 22. Philippe Yvroie vend à l'abbaye de Fontaine-Daniel, en 1260, une mine de froment, à prendre sur sa masure de Fontenay-le-Pesnel-en-Bourguenolle, et s'interdit la liberté de l'aliéner sans le consentement de ladite abbaye.

N°. 23. Béatrix de S^t.-Germain vend, pendant sa viduité, en 1260, à l'abbaye de Fontaine-Daniel, une rente en froment et autres redevances, avec l'hommage de Robert Borel, pour le prix de quarante sols tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 24. Simon, dit Pelport, vend, en 1261, à l'abbaye de Fontaine-Daniel, un septier de froment de rente, à prendre sur une masure située *en Caude-Rue*, à Fontenay-le-Pesnel, près la masure de Richard Le Barbenchon. (Le sceau brisé.)

N°. 25. Jean Lucas, de Fontenay-le-Pesnel, vend à Fontaine-Daniel, en 1261, une rente en froment, à prendre

sur une pièce de terre près le château et dans le fief de ladite abbaye. (Le sceau brisé.)

N°. 26. Jean Le Sueur vend, en 1271, à l'abbaye de Fontaine-Daniel, trois pièces de terre à Fontenay-le-Pesnel, l'une en la delle des Mallès, l'autre près la fosse Beruier, et la troisième entre les terres de Raoul Gocé et de Jacques Filleul. (Le sceau brisé.)

N°. 27. Raoul Du Hamel, du consentement de Clarice, sa femme, vend, en 1273, à l'abbaye de Fontaine-Daniel, une acre de terre située dans le fief de l'abbaye de Fontenay-le-Pesnel, et qui lui venait du mariage de sa femme. (Le sceau brisé.)

N°. 28. Guillaume Ansquetil, clerc tonsuré, vend, en 1275, à l'abbaye de Fontaine-Daniel, une mine de froment de rente, à prendre sur un jardin situé à Fontenay-le-Pesnel dans la rue du Moulin de la ville. (Le sceau brisé.)

N°. 29. Julienne La Locue, de Secqueville, donne, en 1277, à l'abbaye de Fontaine-Daniel, une pièce de terre à Secqueville, près la rue de Reviers. (Le sceau brisé.)

N°. 30. Jeanne, fille de feu Guillaume Le Maiche, vend, en 1277, à ladite abbaye, une pièce de terre à Fontenay-le-Pesnel, dans la delle des Mulets. (Le sceau brisé.)

N°. 31. Pierre Ansquetil vend, en 1277, à l'abbaye de Fontaine-Daniel, un septier de froment de rente, à prendre sur sa masure, à Fontenay-le-Pesnel. (Le sceau brisé.)

N°. 32. Agnès, veuve de Raoul Hervey, vend, en 1279, à l'abbaye de Fontaine-Daniel, pour le prix de neuf livres tournois, neuf vergées de terre à Fontenay-le-Pesnel. (Le sceau brisé.)

N°. 33. L'official de Bayeux déclare, en 1279, que Jeanne, femme de Sellon Le Provost, duement autorisée de son mari, a ratifié devant lui la vente faite à l'abbaye de Fontaine-Daniel par Agnès, veuve de Raoul Hervé, sa mère. (Le sceau brisé.)

N°. 34. Guillaume Ansgot vend à l'abbaye de Fontaine-Daniel, en 1279, une pièce de terre à Fontenay, dans le fief de ladite abbaye. (Le sceau brisé.)

N°. 35. Jean Le Goux vend à l'abbaye de Fontaine-Daniel, en 1279, deux acres de terre à Fontenay-le-Pesnel, dépendans du fief de l'abbaye. (Le sceau brisé.)

N°. 36. Raoul Du Hamel, le jeune, vend, en 1279, à l'abbaye de Fontaine-Daniel une masure située au-dessus de la fontaine Salle, à Fontenay-le-Pesnel. (Le sceau brisé.)

N°. 37. Guillaume Testain vend, en 1280, à l'abbaye de Fontaine-Daniel, trois septiers de froment de rente, à prendre sur diverses pièces de terre à Fontenay-le-Pesnel. (Le sceau brisé.)

N°. 38. Mabile, veuve de maître Pierre Redor, vend à l'abbaye de Fontaine-Daniel, en 1280, une rente à prendre sur les héritiers de Raoul Le Sueur, à cause d'une masure située à Fontenay-le-Pesnel, près l'église Saint-Martin.

N°. 39. Mabile, veuve de maître Pierre Redor, vend à la même abbaye, en 1280, un denier à Dieu et une mine de froment de rente, à prendre à Fontenay-le-Pesnel, sur les héritiers Richard Chapelain. (Le sceau brisé.)

N°. 40. Jean, Guillaume et Jacques Le Provost, frères, vendent à l'abbaye de Fontaine-Daniel, en 1282, quatre acres de terre à Fontenay-le-Pesnel, dont trois dans la delle du Castel et l'autre en Caude-Rue. (Le sceau brisé.)

N°. 41. Raoul Du Hamel prend en fief, de l'abbaye de Fontaine-Daniel, en 1283, une masure à Fontenay-le-Pesnel, en Caude-Rue. (Le sceau brisé.)

N°. 42. Henri Lagnel, prieur de l'Hôtel-Dieu-de-Caen, rétrocède à l'abbaye de Fontaine-Daniel, en 1299, trois quarterons de froment de rente et autres redevances, qu'il avait achetées de Jean et Nicolas Le Bourgeois, ainsi que de Guillaume Filleul, habitans de Fontenay-le-Pesnel, et que les religieux de ladite abbaye réclamaient, parce que cette rente était affectée et dépendait de leur seigneurie de Fontenay-le-Pesnel. (Les sceaux brisés.)

N°. 43. Jean Durand et Agnès, sa femme, vendent, en 1313, à l'abbaye de Fontaine-Daniel, une masure et un jardin à Fontenay-le-Pesnel, pour dix livres tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 44. Jeanne, fille de Durand, vend, en 1316, à l'abbaye de Fontaine-Daniel, la part et portion qui lui revenait de la succession de son père. (Le sceau brisé.)

N°. 45. Robert de Briolles vend, en 1317, à l'abbaye de Fontaine-Daniel, une rente en froment, à prendre à Fontenay, sur la masure de Jean Anquetil. (Le sceau brisé.)

N°. 46. Robert de St.-Aubin, clerc, et ses frères Pierre,

Henri et Guillaume, ainsi qu'Agnès, leur sœur, vendent, en 1317, à l'abbaye de Fontaine-Daniel, tout ce qu'ils possédaient à Fontenay-le-Pesnel, pour se libérer de quatorze livres tournois qu'ils devaient à ladite abbaye.

N°. 47. Accord fait en présence du bailly de Caen, en 1337, entre les religieux de l'abbaye de Fontaine-Daniel et Richard Gondouin, écuyer, au sujet du moulin de Fontenay-le-Pesnel, dont ce dernier abandonne la jouissance à ladite abbaye. (Le sceau brisé.)

N°. 48. Richard Brassard reconnaît devant la vicomté de Caen, en 1342, qu'il doit à l'abbaye de Fontaine-Daniel sept boisseaux de froment de rente, pour une masure située à Fontenay-le-Pesnel. (Le sceau brisé.)

N°. 49. Copie d'une bulle du pape Léon X, accordant divers privilèges à l'abbaye, écrite en 1514, par Jean Courtois, prêtre d'Angers, notaire apostolique, dont la signature est chargée d'ornemens et de clefs pontificales.

N°. 50. Ordonnance du bailly de Caen, de l'an 1554, qui autorise la vente des biens meubles et effets saisis sur Comas Bordel et Robin Valet, pour défaut de paiement de rentes qu'ils devaient à l'abbaye de Fontaine-Daniel.

N°. 51. Acte capitulaire de l'abbaye de Fontaine-Daniel, de l'an 1673, par lequel le chapitre, vu les charges dont le prieuré de Fontenay-le-Pesnel était grevé, se détermine à donner à titre de fief la terre et seigneurie de Fontenay, avec droit de présentation à l'église, à Bernardin de La Bigne, écuyer, sieur de La Rochelle et de Tessel, au prix de quatre cents cinquante livres de rente; et par ce même acte, ledit sieur de La Rochelle s'oblige à le faire ratifier dans trois mois par dame Jacqueline de Launay, sa femme.

N°. 52. Aveu rendu au roi, en 1682, par les religieux, prieur et couvent de Notre-Dame-de-Fontaine-Daniel, des terres et seigneuries qu'ils possédaient à Fontenay-le-Pesnel, lequel aveu était basé sur celui que ladite abbaye avait également rendu à Louis XII, roi de France, en 1499.

ABBAYE

DE

SAINT-ÉTIENNE-DE-FONTENAY,

DIOCÈSE DE BAYEUX.

ORDRE DE SAINT-BENOIT.

*** Il paraît qu'un ancien monastère fut fondé, en 568, par Saint-Evremond de Bayeux, dans la paroisse de Fontenay, qui depuis vit s'élever une vaste abbaye de ce nom ; mais l'irruption des Normands dans la Neustrie, vers le IX^e^. siècle, ayant disséminé les cénobites qui l'habitaient, on perdit totalement la trace de son existence. Ce ne fut même que vers la seconde moitié du XI^e^. siècle qu'on eut connaissance de la première fondation de l'abbaye, d'après un relevé fait en 1070 par l'ordre de Guillaume-le-Conquérant, ainsi que par la charte de Raoul Taisson, l'un des descendans des comtes d'Anjou, ses fondateurs, qui confirmait les donations faites à cette même maison par son père et son grand-père. Cette charte n'existe plus, et la plupart de celles des seigneurs normands, qui pendant près d'un siècle contribuèrent à la fondation de l'abbaye de Saint-Etienne-de-Fontenay, ont subi le sort commun aux actes des autres maisons religieuses de cette province, que nous venons de décrire.

N°. 1^er^. Charte de Henri, duc de Normandie et comte d'Anjou, par laquelle ce prince exempte les moines de l'abbaye de Fontenay de tous les droits de douane, de péage, et autres coutumes qui lui appartenaient, tant en Angleterre qu'en Normandie. Cette charte, donnée à Argentan, n'est point datée ; elle est attestée par Richard,

chancelier ; Jourdain Taisson ; Robert Fitz Erneiz ; Raoul de La Pomeraye ; Richard de La Haye ; Enguerand de Bohun et autres. (Le sceau brisé.)

N°. 2. Michel d'Avenay, du consentement de sa sœur Héloïse, donne à l'abbaye de Fontenay tout ce qu'il avait ou devait posséder à Aumaisnil, du fief de Guillaume *Capre*. Cette charte fut donnée à Caen, en l'échiquier du roi, l'an du Verbe incarné 1196. Elle est attestée par Robert, abbé de Caen ; Guillaume, fils Raoul, alors sénéchal de Normandie ; Richard Silvain ; Raoul, abbé d'Argentan ; Richard de *Argeciis* (*) ; Raoul de Lisieux ; Ansquetil d'Arry ; Guillaume Poignart ; Geoffroy de Rapendou et autres. (Le sceau brisé.)

N°. 3. Lettre sans date, de Henri, évêque de Bayeux, adressée à Valeran, archidiacre d'Hiesmes, par laquelle il l'informe que, par suite de l'abandon que son cher fils Jourdain Taisson avait fait entre ses mains, de tous les droits qu'il avait sur l'église de Sainte-Marie-d'Esson, il avait concédé cette même église à maître Ranulf de Thury (*de Tureio*), en présence de maître Humfroy, archichapelain ; de Jourdain, archidiacre ; de Nicolas, prieur du Plessis ; de Ranulf de Hamars ; de Paynel de Cardouville ; de Raoul de Revencester et de Hugues de *Coquina*. (Le sceau brisé.)

N°. 4. Mandement de Henri, évêque de Bayeux, par lequel il déclare aux fidèles qu'il a fait faire un cimetière près la chapelle Sainte-Marie-de-Thury, qu'il a destiné aux lépreux, et dans lequel lesdits lépreux seuls auront le droit d'être enterrés, nonobstant le consentement ou la volonté des religieux de Fontenay, qui tenteraient d'y faire inhumer d'autres personnes. Cette déclaration sans date est attestée par Etienne, archidiacre de Bayeux ; Henri de Savigny ; maître Jourdain ; Osulf, doyen ; Jourdain de Bayeux ; maître Gervais ; Raoul Euser ; Geoffroy *Wivrario* et plusieurs autres. (Le sceau brisé.)

N°. 5. Henri, évêque de Bayeux, déclare que Robert Fitz Erneiz a remis à l'abbé de Fontenay l'église de Sainte-Marie-de-Cierney, que ses antécesseurs avaient donnée à ce monastère. Cette déclaration sans date est attestée par maître Banneville, achichapelain ; Etienne, archidiacre ; maître Jourdain ; Robert Chapelain ; Henri de *Sontugueville*. (Le sceau brisé.)

(*) Ce mot ne porte aucun signe d'abréviation.

N°. 6. Henri, évêque de Bayeux, fait un accord entre l'abbé de Fontenay et celui de l'abbaye du Val, par suite duquel le patronage de la chapelle du Pont-d'Ouilly, qui faisait l'objet de leur contestation, reste définitivement à l'abbaye de Fontenay. Les témoins de cet acte sans date sont : Durand, abbé de Troarn ; Alverède, abbé de Saint-Pierre-sur-Dives ; maître Ranulf, chancelier ; Henri archidiacre ; Roger Bouvet et Hugues Achart.

N°. 7. Convention cyrographe (portant les mots : *cyrographi divisio*), faite entre Robert, abbé de Fontenay, et Guillaume, abbé de Barberie, par laquelle Robert et ses religieux abandonnent à cette dernière abbaye tout ce qu'elle réclamait sur les dîmes, les terres et les bois qu'ils tenaient de Raoul Taisson ; lesquels s'étendaient depuis le *bois des Templiers*, à Cinglais, jusqu'au chemin du Chêne-Fourchu, et depuis ce dernier chemin jusqu'à la *vigne* de Robert-Marmion, ainsi qu'il est exprimé dans la charte dudit Raoul Taisson ; et pour cette concession, l'abbaye de Barberie consentit à faire une rente de dix sols angevins à l'abbaye de Fontenay, en présence de Gérard, abbé de Savigny ; de Robert, abbé de Saint-André, et de Robert, abbé du Val-Richer. Cet acte était revêtu des sceaux de ces cinq abbés, dont il ne reste plus que les lanières de cuir. Il eut en outre pour témoins : Raoul de Gouviz ; Jean de Fontenay ; Gervais de Vieux ; Richard et Raoul de Cintheaux (*Sanctellis*) ; Richard de Boulon ; Richard de Coudray, clercs ; Robert Fitz Erneiz ; Eudes, fils Erneiz ; Raoul de Travers et autres.

N°. 8. Vautier, ou Gautier, prieur de Sainte-Barbe-en-Auge, consent à payer à l'abbaye de Fontenay huit livres d'Anjou, pour la concession du droit de patronage de l'église de Saint-Germain-de-Cauvicourt, qui avait été faite à son prieuré, par Guillaume, clerc de Fontenay. (Le sceau brisé.)

N°. 9. Henri, évêque de Bayeux, confirme, non seulement la donation du patronage et de l'église de Saint-Germain-de-Cauvicourt, que Roger de Missy avait faite à Guillaume, clerc, fils de Richard de Fontenay, mais encore la transmission de cette donation au prieuré de Sainte-Barbe-en-Auge, faite par ledit Guillaume, clerc de Fontenay. (Le sceau brisé.)

N°. 10. Raoul Taisson, fils de Jourdain Taisson, donne,

par une charte sans date, à l'abbaye de Fontenay, la quatrième partie du moulin et de l'écluse d'Arondel, qu'il possédait en vertu d'un échange qu'il avait fait avec Roger de Bursy, etc. (Le sceau brisé.)

N°. 11. Charte sans date de Robert, fils de Robert-Marmion, par laquelle il accorde aux abbé et religieux de Fontenay le droit de franchise sur toutes ses terres, etc., etc. (Le sceau brisé.)

N°. 12. Julienne de S^t.-Remy donne à l'abbaye de Fontenay tous les droits de patronage, de dîme et autres, qu'elle possédait à Sallenelles et à Langrune, sur les tennemens de ses deux hommes, Herbert Langlois et Richard de Semilly, qui les tiendront à l'avenir de ladite abbaye comme ils les tenaient d'elle-même. Cette charte sans date est attestée par Richard d'Argences; Guillaume de Calix; Raoul et Robert de Combray; Gautier d'Aigneaux; Hélie de Bordel; Henri de Blagny; Guillaume de Plantery; Herbert Langlois et Richard de Semilly. (Le sceau brisé.)

N°. 13. Réginald Des Vallées, fils de Toustain Des Vallées, du consentement de son frère Ansquetil, donne à Gillerbert, clerc de *Sutone*, une acre de terre à Fontenay-Marmion, à charge d'*une livre de cumin* de rente et de quatre livres d'Anjou, qu'il remet à son frère Ansquetil. Cette donation sans date fut faite avec le consentement de Robert-Marmion et en présence de Robert de Vassy, *qui était alors sénéchal.* (Le sceau brisé.)

N°. 14. Guillaume, fils de Hugues de Maltot, du consentement de ses fils Richard et Guillaume, donne à l'abbaye de Fontenay une carrière de onze perches de longueur sur neuf perches huit pieds de largeur, située dans son fief de Val-d'Orne à Etaveaux. Les témoins de cette charte sans date sont: Henri et Guillaume Des Autels; Guillaume d'Orne; Guillaume de Maltot, fils de Béatrix, et Gervais, son frère; Savary d'Allemagne; Guillaume Langlois, fils de Robert Livet; Sellon des Vallées et Robert, son fils. (Le sceau brisé.)

N°. 15. Enguerand Patry confirme et garantit *Vadia* (voyez Ducange), *probablement les hommes à gages ou soldats*, qu'il avait levés dans son domaine de Mesnil-Patry, et lui permet d'en prendre partout où il voudra sur ses terres. Cet acte sans date est attesté par Patry de Landa (ou Lande-Patry); Raoul Patry; Guillaume de Caligny;

Guillaume de Loucelles ; Mathilde de Lande-Fâtry ; Richard d'Ectot et autres. (Le sceau brisé.)

N°. 16. Herbert Langlois donne, par une charte sans date, à l'abbaye de Fontenay, une acre de terre à Langrune, près la voie Perron. Cette donation est attestée par Samson, abbé de Caen, Raoul de Fontenay et autres.

N°. 17. Robert de La Motte fait un accord avec l'abbaye de Fontenay, au sujet de vingt sols manceaux de rente donnés à cette abbaye par Henri de Domfront, son père ; et, muni du consentement de son frère Henri, il confirme définitivement cette donation, en présence de Guillaume *Crassus*, ou Le Gros, qui était alors sénéchal de Domfront (*de Damisfronte*). (Le sceau brisé.)

N°. 18. Jean de Soligny et Adelize, sa femme, donnent à l'abbaye de Fontenay une acre de terre dans la paroisse de Bény. Leur charte, sans date, est attestée par Robert de Mool ; Robert de Courcelles, sénéchal ; Serlon, fils de Réginald ; Serlon Le Roux, de Bény, et autres. (Les sceaux brisés.)

N°. 19. Nicolas de Cully confirme à l'abbaye de Fontenay la jouissance des terres d'Acqueville, que Raoul d'Acqueville, son père, lui avait données, et il affranchit les religieux de cette abbaye des droits et coutumes qui dépendaient de son fief d'Acqueville. (Le sceau brisé.)

N°. 20. Simon Le Comte, de Verrières, donne et cède à Guillaume Le Guerrier, bourgeois de Falaise, deux pièces de terre à Verrières, à charge de service et d'hommage. (Le sceau brisé.)

N°. 21. Robert de Lenclastre, *Burgensis pisi*[en]*s* (probablement bourgeois de Paris), donne et cède à Guillaume Le Guerrier, de Falaise, toutes les terres qu'il tenait de l'abbaye de Fontenay ; le tout à charge de service, d'hommage, et de quatre livres tournois de rente. (Le sceau brisé.)

N°. 22. Raoul Veintras donne et cède à Robert, fils Renaud, diverses pièces de terre qui dépendaient de son fief de Fontenay, à charge de service, d'hommage, et de *deux livres de poivre de rente*. Cette donation est attestée par un grand nombre de témoins, parmi lesquels on voit non seulement figurer Richard Le Médecin, mais encore un nommé *Torgius*. *Tunc temporis extreme et penatore hospitalis sancti Thome Cadomi.* (Le sceau de cette charte sans date est brisé.)

N°. 23. Raoul Veintras donne et cède à Robert, fils Renaud, plusieurs héritages au Mesnil-Patry, à charge de service, d'hommage, et de sept vingt livres d'Angers (cent quarante livres). Cette donation, sans date, fut faite en présence de Samson, abbé de Caen, qui tenait alors l'échiquier du roi à Caen. (Le sceau brisé.)

N°. 24. Robert, évêque de Bayeux, par un acte sans date, déclare que, de concert avec ses officiaux (*cum officiales nostri*), il a fait une enquête au sujet des droits que l'abbaye de Fontenay réclamait sur les églises de Saint-André et de Saint-Martin-de-Fontenay, et qu'il lui confirme la jouissance de ces mêmes droits, ainsi que l'avaient fait ses prédécesseurs. Cette déclaration est attestée par Richard de Flers; maître Etienne; maître Odon; Gervais, archidiacre de Bayeux; Hugues de Louvigny et autres. (Le sceau brisé.)

N°. 25. Pétronille de Crasmesnil, sœur de Roger d'Amondeville, chevalier, donne et cède, pendant le temps de sa viduité, à Guillaume Le Guerrier, de Falaise, toute la terre dite la Culture des cinq acres, située près de Crasmesnil, dans la paroisse de Saint-Aignan; le tout à charge de service, d'hommage, et de trois deniers tournois de rente. (Le sceau brisé.)

N°. 26. Geoffroy Marmion confirme, en 1205, une donation faite à l'abbaye de Fontenay par Raoul Le Vilain ainsi que par ses deux fils, Raoul et Geoffroy. (Le sceau brisé.)

N°. 27. Robert, évêque de Bayeux, confirme, en 1209, la donation du patronage de l'église de Thury, faite à l'abbaye de Fontenay, et nomme Geoffroy de Thury, prêtre, vicaire de ladite église, avec une pension de soixante livres tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 28. Mauld, ou Mathilde de La Lande-Patry, veuve de Raoul Taisson, arrière-petit-fils du fondateur de Fontenay, donne à cette abbaye, en 1214, quatre acres et cinq vergées et demie de terre, situées au Mesnil-Patry. (Cartulaire.)

N°. 29. Robert, évêque de Bayeux, confirme, en 1214, une donation de terres situées au Mesnil-Patry, faite à l'abbaye de Fontenay par Mauld de Lande-Patry, veuve de Raoul Taisson. (Le sceau brisé.)

N°. 30. Guillaume, fils de Hugues de Maltot, prend l'en-

gagement, en 1216, de fournir à l'abbaye de Fontenay, sur ses terres, un chemin assez spacieux pour transporter la pierre de ses carrières jusque sur les bords de la rivière d'Orne, etc., etc. (Le sceau brisé.)

N°. 31. *Vidimus* de la charte confirmative de Robert Fitz Erneiz, VI^e^ du nom, neveu de Raoul Taisson, fils de Jourdain Taisson, datée de l'an 1217, dans laquelle il relate les diverses donations faites à l'abbaye de Fontenay par ses antécesseurs, tant en Normandie qu'en Angleterre. Cette charte, fort étendue et fort curieuse, n'a été insérée qu'en partie dans le *Gallia Christiana;* néanmoins les omissions offrent beaucoup d'intérêt par rapport aux noms de lieux et à la filiation de la famille des Taisson. Ce *vidimus* fut donné en 1454, par Andrieu Renoul, bailly de Saint-Sylvain et du Thuit.

N°. 32. Le même Robert Fitz Erneiz, neveu de Raoul Taisson, donne à l'abbaye de Fontenay, en 1217, deux septiers de froment de rente, à prendre dans ses moulins de Fontenay. Il termine cette charte en ajoutant : *Et sigilli mei patrocinio munimine roboravi.*

N°. 33. Geoffroy, Richard et Alain, frères, donnent, en 1220, à Roger Buisnart une maison et ses dépendances dans le fief du Chatel, à charge de redevances et de quarante-huit sols manceaux de rente. (Les sceaux brisés.)

N°. 34. Alberède et Pétronille, filles de Regnier Gibet, du consentement de Robert Joscelin, leur seigneur, donnent à l'abbaye de Fontenay, en 1221, plusieurs héritages pour lesquels elles reçoivent des religieux soixante-neuf sols tournois, indépendamment de vingt autres sols qui leur servirent à s'acquitter d'une semblable somme qu'elles devaient à des juifs. (Les sceaux brisés.)

N°. 35. Robert Joscelin donne à Fontenay, en 1221, quatre acres de terre situées à May, et confirme en outre la donation faite à cette abbaye par Alberède et Pétronille, filles de Regnier Gibet. (Le sceau brisé.)

N°. 36. Lambert de Soliers, du consentement de ses fils, donne à l'abbaye de Fontenay, en 1222, cinq vergées de terre situées à la Gèle, et diverses redevances à prendre sur la terre de Robert de la Couture. (Le sceau brisé.)

N°. 37. Guillaume Picot, de Barberie, donne, en 1222, à Gervais, de Fresnay-le-Vieux, une pièce de terre située à Cingal, qu'il tenait de l'abbaye de Fontenay; le tout à charge d'hommage et de vingt sols tournois de rente. (Le sceau brisé.)

N°. 38. Gervais Polart déclare, en 1222, que, sur la demande de Hugues de Pelecocq, l'un de ses hommes, il abandonne à l'abbaye de Fontenay tous les droits qu'il avait sur des terres situées à Vieux, à Saint-Germain et autres lieux. (Le sceau brisé.)

N°. 39. Pierre Faber, ou Le Fèvre, échange, en 1222, avec l'abbaye de Fontenay, diverses pièces de terre contre d'autres situées près de sa maison. Cet acte fut passé en pleines assises de Caen, devant Renaud de *Vill Terr*, ou Ville Thierry, bailly du roi, en 1222. (Le sceau brisé.)

N°. 40. Ranulf Adam, du consentement de son frère Onfroy, et de Guillaume Adam, son neveu, donne, en 1223, à l'abbaye de Fontenay, une demi-acre de terre située aux Boncerais. (Le sceau brisé.)

N°. 41. Robert de Fontenay-le-Marmion, fils de Guillaume Fitz Walter, vend, en 1223, à Rosulin de Aumesnil, avec le consentement de l'abbaye de Fontenay, une rente de cinq septiers d'orge qui était due sur sa terre de Crasmesnil. (Le sceau brisé.)

N°. 42. Robert de la Couture, chevalier, confirme, en 1223, la donation faite à l'abbaye par Lambert de Soliers, de cinq vergées de terre situées dans son fief de Hubert-Folie à la Gèle. (Le sceau brisé.)

N°. 43. Raoul de Combray, chevalier, donne à l'abbaye, en 1223, toutes les terres que Robert, fils d'Etienne, tenait de lui à Fontenay. (Le sceau brisé.)

N°. 44. Gervais Polart abandonne à l'abbaye de Fontenay, en 1223, tous les droits qu'il avait à réclamer dans le tennement de Guillaume Le Cornu, situé à Vieux, et dans d'autres paroisses. (Le sceau brisé.)

N°. 45. Guillaume de S^t.-Laurent donne, en 1223, à Guillaume Le Guerrier, une pièce de terre à Verrières, paroisse Saint-Martin-de-Fontenay, à charge de service, d'hommage et de diverses redevances. (Le sceau brisé.)

N°. 46. Herbert d'Avenay donne, en 1224, à l'abbé et aux moines de Fontenay, ses seigneurs, tous les droits qu'il pouvait réclamer sur les terres de Vieux, que Guillaume Le Cornu, son oncle, tenait de ladite abbaye. (Le sceau brisé.)

N°. 47. Paul, de May, fils de Raoul Le Chevalier, donne, en 1225, à l'abbaye de Fontenay, pour son obit, une acre de terre située dans son domaine de Beaumont,

près de l'aumônerie de Sainte-Marie-de-May. (Le sceau brisé.)

N°. 48. Roger Marmion, chevalier, fils de Guillaume Marmion, donne, en 1225, à l'abbaye de Fontenay, deux septiers d'orge à prendre à Verrières, et trois autres septiers à prendre à May. Le sceau brisé.

N°. 49. Mauld, veuve de Guillaume Calpel, chevalier, de May, donne, en 1226, à l'abbaye de Fontenay, la moitié d'une pièce de terre à Eterville. Sa charte, en double expédition, porte qu'elle fut déposée dans l'abbaye de Caen et dans celle d'Ardennes : *Et ad majorem cautelam exemplar sigilli mei ceris impressum in duabus abbatibus reliqui.* (Le sceau brisé.)

N°. 50. Guillaume de May, prêtre, fils de Robert Le Petit, donne à l'abbaye, en 1227, la moitié d'une vergée de terre située près la Roche-Dormante, à May. (Le sceau brisé).

N°s. 51, 52 et 53. Trois chartes de Guillaume de Saint-Laurent, fils de Hugues de Saint-Laurent, chevalier, confirme, en 1227, les chartes de Jacob, d'Ivelin et de Goscelin Boulanger, ses hommes, qui avaient donné à l'abbaye de Fontenay quelques pièces de terre qui dépendaient de son fief de Verrières. (Le sceau brisé.)

N°. 54. Thomas et Robert Des Vallées, frères, résignent, en 1227, entre les mains de Richard de Creully, leur seigneur, la moitié du moulin d'Orival, que ce dernier, sur leur demande, donna intégralement à l'abbaye de Fontenay, en l'affranchissant des droits qui lui appartenaient : *exceptis tribus auxiliis consuetudinariis que currunt in Normanniâ.* (Le sceau brisé.)

N°. 55. Raoul de Aisson, ou d'Esson, chevalier, donne à l'abbaye de Fontenay, en 1228, deux pièces de terre à Saint-Martin, sur le chemin d'Ifs, vers Tosteval, jouxte Richard de Than. (Le sceau brisé.)

N°. 56. Accord fait, en 1228, entre Guillaume, abbé de Barberie, et l'abbé de Fontenay, au sujet de la dîme d'une pièce de terre, qui avait appartenu à Bernard de *Mesnil-Saxe*, située près du bois nommé le *Bois des Templiers*, que l'une et l'autre abbaye réclamait; et par suite de cet accord, les deux tiers de ladite dîme furent dévolus à l'abbaye de Fontenay et l'autre tiers à Barberie. (Les sceaux brisés.)

N°. 57. Le chantre, l'official et l'archiprêtre du Mans, tenant alors le siège apostolique, déclarent, en 1228, que lorsque la cause fut appelée devant eux, audit siège, entre Gilles de Clecy, prêtre, et l'abbé de Fontenay, au sujet des terres, des bois et du patronage de Saint-Lambert-sur-Orne, ledit Gilles, pour terminer ce différent, renonça en leur présence à tous les droits qu'il avait sur ce domaine, en faveur de ladite abbaye. (Les sceaux brisés.)

N°. 58. Guillaume, prêtre, et Robert, son frère, donnent à Robert Garvin, en 1228, plusieurs héritages à Tosteval, paroisse Saint-Martin-de-Fontenay, à charge de service, d'hommage, et de six sols tournois de reute. (Les sceaux brisés.)

N°. 59. Robert, fils de Robert Joscelin, donne à l'abbaye de Fontenay, pour l'obit de son père, en 1228, trois septiers d'avoine à prendre dans son fief Galet. (Le sceau brisé.)

N°. 60. Raoul de Combray, écuyer, fils de Geoffroy de Combray, chevalier, sur la demande de Raoul, abbé de Fontenay, confirme, en 1229, toutes les possessions dont l'abbaye jouissait dans son fief de Fontenay, et qu'elle tenait de lui ou de ses ancêtres. (Le sceau brisé.)

N°. 61. Nicolas de Vieux échange, en 1229, avec Raoul, abbé de Fontenay, diverses pièces de terre situées à Vieux. (Le sceau brisé.)

N°. 62. Joscelin, de Fontenay, prêtre, fils Robert, fils Sellon, chevalier, du consentement de son seigneur, Hélie de Cagny, donne, en 1229, à l'abbaye de Fontenay, une pièce de terre située dans les Monts de Meuvaines. (Le sceau brisé.)

N°. 63. Hélie de Cagny, chevalier, confirme, en 1229, la donation que Joscelin, prêtre, avait faite à l'abbaye de Fontenay dans ses fiefs. (Le sceau brisé.)

N°. 64. Ansquetil, prêtre, reconnaît, en 1229, qu'il doit à l'abbaye de Fontenay diverses redevances en grain, ainsi que les chevaux et les hommes nécessaires quand les religieux viennent recevoir le bled de dîme. (Le sceau brisé.)

N°. 65. Philippe Du Mont, fils et héritier d'Asceline, confirme, en 1229, une donation de terre située dans les Noires-Terres, que sa mère avait faite à l'abbaye de Fontenay. (Le sceau brisé.)

N°. 66. Guillaume de May, prêtre, fils de Robert, du consentement de Robert Joscelin, son seigneur, donne à l'abbaye de Fontenay, en 1229, une pièce de terre située dans le pré Fréebare, près la terre de Duremolle. (Le sceau brisé.)

N°. 67. Richard Goscelin donne à l'abbaye, en 1230, une pièce de terre située à Ver, et reçoit vingt-six sols tournois pour cette donation. (Le sceau brisé.)

N°. 68. Guillaume Foubert de La Rue donne, en 1230, à Richard Bothehoule, pour son service et son hommage, une pièce de terre à la Fausse-Roche. (Le sceau brisé.)

N°. 69. Barthélemy Calipel donne à l'abbaye, en 1230, une acre de terre située auprès de La Rocquebue, à May. (Le sceau brisé.)

N°. 70. Guillaume Le Comte, de Verrières, cède à l'abbaye de Fontenay, en 1230, une pièce de terre à Saint-Martin-de-Fontenay, et reçoit cinquante-cinq sols tournois pour cette concession. (Le sceau brisé.)

N°. 71. Robert Barbe donne à l'abbaye de Fontenay, en 1231, une pièce de terre dite La Couture, située à Saint-André-de-Fontenay. (Le sceau brisé.)

N°. 72. Godefroy, fils d'Alain, donne à l'abbaye, en 1231, une pièce de terre située sur le chemin dudit Moustier, etc. (Le sceau brisé.)

N°. 73. Jean, de Fontenay, clerc, fils de Denis, donne à l'abbaye, en 1231, la terre de Moyon, située près de son parc, ainsi que tout ce qui pouvait lui revenir par droit d'héritage dans ladite paroisse. (Le sceau brisé.)

N°. 74. Renaud, de Fontenay, clerc, donne à l'abbaye, en 1231, pour son obit et pour le salut de l'ame de Robert Fitz Erneiz, chevalier, une redevance en orge à prendre sur la terre de Robert Pelu, à Cingal. (Le sceau brisé.)

N°. 75. Robert de Fontenay-Marmion, fils de Guillaume, chevalier, donne à l'abbaye, en 1231, une pièce de terre que Robert Osmond tenait de lui en fief héréditaI, à charge de diverses redevances. (Le sceau de cette charte est brisé, mais on lit sur les deux bandes de parchemin auquel il était fixé : *Sigill. Rob. Marmium*, exemple qui se rencontre très-fréquemment.)

N°. 76. Guillaume, fils de Pierre, résigne à l'abbaye, en 1232, une redevance en froment et en orge, qui provenait

de la vavassorie du Mont-Adam, et il reçoit pour cette résignation six livres tournois des religieux. (Le sceau brisé.)

N°. 77. Alberède de Fontenay cède à Guillaume Des Vallées, chevalier, une pièce de terre à Fontenay, jouxte les terres de l'abbaye, et reçoit en échange cent sols tournois. (Cet acte est de 1232.)

N°. 78. Michel Boutehoule donne, en 1232, à l'abbaye de Fontenay, une demi-acre de terre située dans l'ormeraie de Barberie, pour l'obit d'Adéale, femme de Robert Fitz Erneiz.

N°. 79. Etienne Purel donne à l'abbaye, en 1232, une acre de terre dans la delle des Vingt-Acres, pour l'obit d'Adéale, femme de Robert Fitz Erneiz.

N°. 80. Le même Etienne Purel donne la même année une autre acre de terre dans la delle des Huit-Acres, pour ce même obit.

N°. 81. Adelaïde, fille de Regnard, donne à l'abbaye, en 1232, une vergée de terre près la mare de Saint-André-de-Fontenay.

N°. 82. Guillaume Le Roux, prêtre, et Robert, son frère, laïque, cèdent à l'abbaye, en 1232, l'hommage de Guillaume Le Guerrier, ainsi que le service qu'il était tenu de leur faire à cause des terres qu'il tenait d'eux à Tosteval. (Les sceaux brisés.)

N°. 83. Guillaume Le Comte donne à Guillaume de Mouen, en 1232, une pièce de terre à Buron, à charge de service, d'hommage, et de quarante sols tournois de rente.

N°. 84. Jean, dit Œil-de-Bœf, résigne entre les mains de l'abbé de Fontenay, en 1233, une pièce de terre située à la Marre de Fontenay, qu'il tenait de ladite abbaye, et il reçoit de l'abbé vingt sols pour acquitter ses dettes. (Le sceau brisé.)

N°. 85. Jourdain Désarmé, de Boulon, donne à l'abbaye, en 1233, une pièce de terre à Verrières, et reçoit pour cette concession soixante-dix sols tournois.

N°. 86. Guillaume Des Vallées, chevalier, donne à l'abbaye, en 1235, une pièce de terre qu'Alberède de Fontenay lui avait vendue.

N°. 87. Halau, de Falaise, chevalier, donne à l'abbaye, en 1236, une redevance de quatre septiers d'orge à prendre à May.

N°. 88. Guillaume Guillon, fils d'Etienne Le Gentil, de

Fontenay, donne à Guillaume Le Davariol, en 1237, une pièce de terre à Fontenay, à charge de service et d'hommage.

N°. 89. Guillaume Le Davariol cède à Gervais, fils d'Alain de Ver, en 1237, une pièce de terre à Fontenay, à charge de diverses redevances.

N°. 90. Guillaume Le Gendre cède à Guillaume Ade, en 1238, une acre de terre située à Fontenay, à charge de redevances.

N°. 91. Raoul, Robert, Jacob et Guillaume, fils de Sybille, donnent en fief à Guillaume Le Guerrier, bourgeois de Falaise, en 1239, toutes les terres dont ils jouissaient à May et à Clinchamps, qui leur venaient (*de escaeta*), de la succession de leur frère Richard, fils de Sybille, et qu'ils tenaient en fief héréditaal de Robert de Clinchamp. (Les quatre sceaux brisés.)

N°. 92. Gautier Manchon, du consentement de son frère Geoffroy, donne à l'abbaye, en 1239, un pré nommé *le clos Manchon, près l'abbaye de Caen*, ainsi que les Palis, près la Fosse-aux-Larrons.

N°. 93. Raoul, prêtre de Saint-André de Fontenay, donne à l'abbaye, en 1239, la maison qu'il habitait, afin de faire un service annuel après sa mort.

N°. 94. Henri de Beaufon, chevalier, confirme, en 1239, la donation d'une acre de terre faite à l'abbaye par Guillaume Ade.

N°. 95. Barthélemy Calipel donne à l'abbaye, en 1239, une acre de terre pour son obit, laquelle terre est située à la Roquenbue, à May.

N°. 96. Jehan Langrès donne à l'abbaye, en 1239, une redevance annuelle en orge à prendre à Barberie.

N°. 97. Guillaume Adam résigne à l'abbaye, en 1239, les terres et les maisons qu'il tenait d'elle, à charge de lui donner huit livres tournois pour sa résignation.

N°. 98. Raoul de Vieux, fils et héritier de Robert de Vieux, chevalier, donne à l'abbaye, en 1239, les terres de Grenteville et de Vieux-Fresne, et reçoit seize livres tournois pour cette concession, qui est également approuvée par Robert de Vieux, son père.

N°. 99. Liste des gentilshommes qui tinrent les assises de la Saint-Martin d'hiver, à Caen, en 1239 : Jean Des Vignes; Guillaume de Cambremer; Guillaume Acarin; Jean de

Pratelle, archidiacre de Rouen ; Guillaume de Bretteville ; Robert de Vieux : Guillaume de Clair ; Richard de Vieux ; Roger d'Evrecy ; Raoul de Trois-Monts ; Guillaume de Trois-Monts ; Geoffroy de Trois-Monts ; Guarin de Mehedin ; Robert de Tessel ; Robert de Secqueville ; Robert d'Anisy ; Jean de Cully ; Jean Denis ; Guy de Marescot.

N°. 100. Guillaume d'Anisy, chevalier, donne à l'abbaye, en 1240, le quart de son moulin de Eierville, et reçoit pour cette donation vingt-sept livres tournois des mains de l'archidiacre de Rouen. (Le sceau brisé.)

N°. 101. Mathilde, femme de Geoffroy de la Barte, du consentement de ce dernier et de ses enfans, donne à l'abbaye, en 1240, une pièce de terre dans le champ Morel, à Esquay.

N°. 102. Guillaume de Beauceny, clerc, donne à l'abbaye, en 1240, une pièce de terre dans le Val-d'Oulne, et d'autres pièces à Bully.

N°. 103. Guillaume Bateste, chevalier, confirme, en 1240, la donation faite à l'abbaye par Hugues Le Potier, de diverses redevances à prendre dans ses fiefs de Fontenay-le-Marmion.

N°. 104. Thomas Carité, de May, donne à l'abbaye, en 1240, deux acres de terre situées dans Les Carrières de May.

N°. 105. Raoul Le Sarretier donne à l'abbaye, en 1240, une rente en orge à prendre sur une pièce de terre près la Roche-Dormante, à May.

N°. 106. Guillaume de Mouen donne à Guillaume, son neveu, en 1240, une partie de prairie située à Buron, pour le prix de soixante sols tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 107. Gervais Louvel, fils de Guillaume Louvel, d'Eterville, cède à l'abbaye, en 1241, pour le salut de l'ame d'Alberède, sa mère, neuf acres de terre et autres redevances à prendre à Eterville, et il reçoit pour cette concession vingt-huit livres tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 108. Guillaume, fils de Raoul, déclare, en 1241, que Raoul, abbé de Fontenay, lui a cédé cinq vergées de terre à Hubert-Folie, que son abbaye tenait de Lambert de Soliers, et que le double de cet acte a été déposé à l'abbaye de Barberie.

N°. 109. Geoffroy Carité, de May, confirme, en 1241, la donation de deux acres de terre faite à l'abbaye par Thomas Carité.

N°. 110. Robert *de Gravaria* donne et cède à ses seigneurs l'abbé et les religieux de Fontenay, en 1241, une redevance en orge à prendre à Tosteval.

N°. 111. Robert de Vieux, chevalier, donne à l'abbaye, en 1242, la terre et les redevances que Raoul de Cully tenait de lui à Feuguerolles.

N°. 112. Enguerand Hurel donne à l'abbaye, en 1242, toutes les terres qu'il possédait près des Fontaines, à Fontaine-Etoupefour.

N°. 113. Guillaume de Cesny, chevalier, fait plusieurs donations à l'abbaye, en 1242, du consentement de son fils, qui ratifie cette charte.

N°. 114. Laurent, prêtre, donne à l'abbaye, en 1242, diverses pièces de terre à Fontenay-Marmion, qu'il assure contre les droits de Jean-de-Falaise, afin de fournir à son obit et à celui de sa mère.

N°. 115. Osmond Raslart donne à l'abbaye, en 1242, une pièce de terre nommée la culture Pyro, qu'il tenait de Jean de Tournebu, ainsi que diverses redevances à prendre dans les fiefs de Richard de Sarte, et de Walter, fils Ernulf. (Le sceau brisé.)

N°. 116. Philippe Bacheler donne à l'abbaye, en 1243, une petite rente à prendre sur sa terre de May.

N°. 117. Raoul Milet Le Chevalier, fils de Robert Le Chevalier, donne à l'abbaye, en 1243, quatre septiers de froment de rente, mesure de May.

N°. 118. Michel, fils de Fabre, donne à l'abbaye, en 1243, une vergée de terre à Ifs, dans le Val de Fontenay.

N°. 119. Michel Galifet, clerc, donne à l'abbaye, en 1243, une pièce de terre à Ifs, delle de la Ronchère.

N°. 120. Hugues Potier, de Fontenay-Marmion, fait diverses donations à l'abbaye de Fontenay, en 1243, à charge de cent sols tournois.

N°. 121. Richard Hamon donne à l'abbaye, en 1243, une rente d'un septier de froment, mesure de Boulon.

N°. 122. Raoul, abbé de Fontenay, affranchit, en 1243, Thomas Videloup du service annuel de deux chevaux qu'il devait à l'abbaye, dont l'un à Falaise et l'autre à Bayeux, à cause des terres situées à Vieux, qu'il tenait de ladite abbaye. (Le sceau brisé.)

N°. 123. Richard Giffard, d'Allemagne, donne à l'abbaye, en 1244, une pièce de terre de sa vavassorie, à charge de vingt-sept sols manceaux de rente.

N°. 124. Roger Viteret, de Caen, donne à Roger Le Brabenchon, en 1244, une pièce de terre à Fontenay-le-Pesnel, à charge de service, d'hommage, et autres redevances. (Le sceau brisé.)

N°. 125. Milon de Croisilles, écuyer, confirme, en 1244, les donations faites à l'hôpital de Sainte-Marie-Madeleine-de-Saint-Samson-en-Auge, par Robert Fitz Erneiz, fondateur dudit hôpital, ainsi que celles qui dépendaient du fief de Robert Perdriel, auprès de la Motte de Cierney. (Le sceau brisé.)

N°. 126. Roger Bruiscard vend à Raoul Busquet, bourgeois de Caen, en 1245, diverses redevances en bled, mesure de Lion-sur-Mer.

N°. 127. Robert de Pont-de-l'Aise donne à l'abbaye, en 1245, toute la terre qu'il possédait à Fontenay-Marmion, pour servir à l'obit de N. de Pont, d'Allemagne.

N°. 128. Savary Marescot cède à Guillaume Le Liégart, d'Ifs, en 1245, diverses pièces de terre à Etaveaux.

N°. 129. Robert de Pont joint à la fiefferme de Philippe de Saint-Germain, en 1245, diverses pièces de terre sujettes à redevances.

N°. 130. Agnès, veuve d'Odon de Marescot, donne en fief hérédital à Pierre de Louvigny, en 1245, une pièce de terre à Ifs, près celle du Chambellan de Tancarville, nommée le Champ-Fleury. (Le sceau brisé.)

N°. 131. Richard Potier, de Fontenay-Marmion, confirme, en 1245, la donation faite à l'abbaye par Robert de Pont. (Le sceau brisé.)

N°. 132. Nicolas de Busch vend à Robert Le Prêtre, de Tournebu, en 1246, deux pièces de terre à Ifs, pour douze livres tournois.

N°. 133. Eremberge de May, veuve de Richard Aubert, donne à l'abbaye, en 1247, trois vergées de terre à May, pour sept livres tournois.

N°. 134. Roger Chauvin, d'Eterville, confirme, en 1247, devant les juges tenant les assises de Caen, la donation d'une maison à Eterville, faite à l'abbaye par Roger Blanchart. (Le sceau brisé.)

N°. 135. Lucie, fille de Roger Guer, donne à l'abbaye, en 1248, diverses redevances à prendre à Fontenay-Marmion.

N°. 136. Robert Le Sarteur et Mathilde, sa femme,

remettent à l'abbaye, en 1249, diverses redevances qu'ils avaient à prendre sur un fief de l'abbaye.

N°. 137. Robert Joscelin confirme, en 1249, la donation d'une acre de terre, dépendant de son fief de Fontenay, faite à l'abbaye par Laurence de Sousmont. (Le sceau brisé.)

N°. 138. Thomas Espinois, curé de Fierville, donne à l'abbaye, en 1250, deux septiers d'orge de rente, pour son obit et celui de sa mère.

N°. 139. Benoît Chevalier donne à l'abbaye, en 1251, une redevance en orge, mesure d'Etoupefour, pour l'obit de Guillaume d'Aumesnil.

N°. 140. Guillaume Le Guerrier, bourgeois de Falaise, donne à l'abbaye, pour son obit, en 1251, diverses redevances à prendre à Crasmesnil.

N°. 141. Guillaume Le Guerrier donne à l'abbaye, la même année, tout le tennement qu'il avait acheté de Robert de Lenclastre, bourgeois de Paris, lequel était situé paroisse de Saint-André-de-Fontenay. (Le sceau brisé.)

N°. 142. Adelaïde, veuve de Robert Fleury, donne à l'abbaye, en 1251, un chapon et *unum convivium sufficiens duobus hominibus*, ainsi que diverses autres redevances, pour servir à son obit. (Le sceau brisé.)

N°. 143. Faucon, d'Ifs, prêtre, fils d'Ascelin, de Cambes, donne à l'abbaye, en 1252, trois pièces de terre à Cambes, pour servir à son obit.

N°. 144. Guillaume de Maltot, fils de Richard, chevalier, donne à l'abbaye, en 1252, le droit de justice qu'il possédait sur une pièce de terre à May.

N°. 145. Alexandre, fils de Pierre, cède à l'abbaye, en 1252, l'hommage que lui devait Raoul Le Canu, pour une pièce de terre qu'il tenait de lui à Fontenay.

N°s. 146 et 147. Robert Sylvestre et Geoffroy Le Vavasseur, cèdent l'un et l'autre à l'abbaye, par leurs chartes de l'an 1252, un septier d'orge de rente, et ils reçoivent soixante sols pour leur concession.

N°. 148. Robert de Touchet, de Fresnay-le-Puceux, cède à l'abbaye, en 1252, le droit de faire sa justice dans l'herbage de Geoffroy Le Vavasseur.

N°. 149. Guillaume, dit Le Gras, donne à l'abbaye, en 1252, une rente de six sols tournois, pour l'obit de Guillaume d'Aumesnil.

N°. 150. Martin Raimbout, de Fierville, vend à l'abbaye, en 1253, une rente en froment à prendre à Fierville.

N°. 151. Jean, dit Crespin, de Caen, remet à l'abbaye, en 1253, tout ce qu'il tenait d'elle à Tosteval, et reçoit cent dix sols tournois.

N°. 152. Raoul Simon, fils de Jean Simon, d'Etoupefour, donne à l'abbaye, en 1253, une rente de dix sols, pour son obit et celui de Thomas, son oncle, curé de Sainte-Marie-de-Fierville.

N°. 153. Geoffroy Simon, frère du précédent, fait une semblable donation à l'abbaye, en 1253, pour le même objet.

N°. 154. Jean Pelvel, de Villers, du consentement de Philippine, sa femme, vend aux prieur et religieux du Mont-des-deux-Amans, en 1253, une pièce de terre située à Fourneville, et reçoit quatorze livres tournois pour cette vente. (Le sceau brisé.)

N°. 155. Martin, dit Raimbout, donne à l'abbaye, en 1253, quatre acres de terre à Fierville. (Le sceau brisé.)

N°. 156. Guillaume Du Breuil, dit Lhéritier, vend à Guillaume Otel, bourgeois de Thury, en 1253, plusieurs rentes et redevances, à prendre sur sa vavassorie de Thury. (Le sceau brisé.)

N°. 157. Restout de Secqueville donne en fief à Guillaume Bonart, en 1253, une pièce de terre à Fontenay-Marmion, à charge de redevances. (Le sceau brisé.)

N°. 158. Gervais Le Petit, de Mesnil-Patry, reconnaît, en 1254, qu'il doit à l'abbaye une rente d'un septier d'orge, mesure de Mesnil-Patry.

N°. 159. Robert Le Guernetier, clerc, donne à l'abbaye, en 1254, quatre septiers d'orge de rente, mesure de Boulon.

N°. 160. Robert, dit Le Clerc, de Vieux, donne à l'abbaye, en 1254, une acre de terre à Vieux, pour faire son obit.

N°. 161. Hugues, dit Seigneurie, de Fontenay-Marmion, donne à l'abbaye, en 1254, une rente de huit septiers d'orge, mesure de Fontenay-le-Marmion.

N°. 162. Martin, dit Raimbout, de Fierville, donne en 1254, à Jean, dit Albe-Cape, prêtre de Vieux, une rente d'orge et de froment que ce dernier était tenu de lui faire. (Le sceau brisé.)

N°. 163. Guillaume, dit Le Ber, confirme, en 1254,

une donation de huit boisseaux d'orge et autres redevances faite à l'abbaye par Hugues Potier, son frère.

N°. 164. André de Rue donne à l'abbaye, en 1255, quelques pièces de terre et masures qu'il possédait dans cette paroisse.

N°. 165. Richard Amcline, d'Airan, donne à l'abbaye, en 1255, *une tinée de vin* de rente, à prendre tous les ans au temps des vendanges dans sa vigne d'Airan, et reçoit pour cette concession quarante sols tournois.

N°. 166. Jean dit Sandescote cède à l'abbaye, en 1255, une rente de septiers d'orge, pour neuf livres tournois.

N°. 167. Emma, femme de Guillaume, dit Le Moineau du Moulin, du consentement de ce dernier, donne à l'abbaye, en 1255, une masure à Fontenay.

N°. 168. Guillaume Hamon, fils de Richard, de Boulon, vend à l'abbaye, en 1255, une rente d'orge, pour huit livres tournois.

N°. 169. Adelize, veuve d'Hélie Macé, de Cambes, confirme et approuve, en 1256, la donation faite à l'abbaye par Ascelin, de Cambes, curé de May.

N°. 170. Simon De Morel, du consentement de Pelerine, sa femme, donne à l'abbaye, en 1256, une pièce de terre à Fontenay.

N°. 171. Agnès Poncin, femme de Guillaume Le Roi, donne, en 1256, à Richard, fils de Guillaume Le Coutour, son neveu, une pièce de terre à Saint-Martin-de-Fontenay, à charge de vingt sols de rente en monnaie de poids.

N°r 172. Robert, fils de Savary Marescot, cède à l'abbaye, en 1256, toute la vavassorie de Jean Heroult, ainsi que diverses redevances à Etavaux.

N°. 173. Gosselin, d'Allemagne, vend à l'abbaye, en 1256, une rente de huit sols tournois, pour un capital de quatre livres cinq sols tournois.

N°. 174. Emma, veuve d'Osulphe, de Barberie, vend à l'abbaye de Fontenay, en 1256, les redevances que lui faisait Hugues, de Bayeux, pour le prix de quarante sols tournois.

N°. 175. Jeanne Bertrand, dame de Thury, donne à l'abbaye, en 1256, cent sols tournois de rente, ainsi que la dîme de son moulin de Clécy, et le droit de présentation à la chapelle de Thury. (Le sceau brisé.)

N°. 176. Raoul, dit Clément, vend à Guillaume Le

Légat, d'Ifs, en 1256, une rente en orge, à prendre sur une pièce de terre près la Croix-Gissant, à Fontenay-le-Marmion. (Le sceau brisé.)

N°. 177. Philippe, dit Le Menuel, cède, en 1257, à Thomas, dit Le Fèvre, de Vieux, une rente d'orge, pour quarante-six sols tournois.

N°. 178. Geoffroy, dit Le Saignor, résigne à l'abbaye, en 1257, tout ce qu'il possédait à Barberie, pour le prix de sept livres tournois.

N°. 179. Richard de Cormelles donne à l'abbaye, en 1257, une rente en orge, pour servir à son obit.

N°. 180. Jean Le Lobart, de Tosteval, donne à l'abbaye, en 1257, diverses redevances qu'il prélevait à Tosteval.

N°. 181. Mauger Le Bret cède, en 1257, à Raoul Polin, le droit de justice qu'il possédait sur son fief hérédital, à charge de cinq sols de rente.

N°. 182. Guillaume, dit Le Roi, confirme, en 1258, la donation faite à l'abbaye par Agnès, sa femme.

N°. 183. Guillaume Le Maisnier donne à l'abbaye, en 1258, quatre septiers d'avoine de rente, sur la dîme de Saint-Lambert, pour l'obit de maître Roger Galipel.

N°. 184. Alicia, ou Alix, fille de Eudes d'Anjou, donne à l'abbaye, en 1258, une rente de deux sols tournois, à prendre à Cingal, et elle reçoit pour cette donation seize sols de la main de l'abbé de Fontenay. (Le sceau brisé.)

N°. 185. Richard de La Lande donne à l'abbaye, en 1258, la moitié d'une pièce de terre située à Saint-André-de-Fontenay. (Le sceau brisé.)

N°. 186. Raoul de l'Orne donne à l'abbaye, en 1259, deux pièces de terre situées à Feuguerolles, pour faire son anniversaire après sa mort.

N°. 187. Jehan, dit Le Menuel, cède à l'abbaye, en 1259, une redevance de trois minots d'orge, pour quatre livres tournois.

N°. 188. Emma, fille d'Arondel, confirme et garantit, en 1259, à Guillemine, fille de Richard Boutehoule, la jouissance d'une masure qu'elle lui avait donnée ainsi qu'à son mari, avant qu'elle fût veuve.

N°. 189. Richard Le Saignor, de Barberie, cède à l'abbaye, en 1260, tout ce qu'il possédait à Barberie, et reçoit vingt sols tournois.

N°. 190. Robert Goscelin donne à l'abbaye, en 1260, pour la mort de son père, un septier d'orge de rente.

N°. 191. Raoul Busquet, bourgeois de Caen, donne à l'abbaye, en 1260, diverses redevances à Oystreham, pour obtenir le salut de l'ame d'Eve, sa femme.

N°. 192. *Katrina, mareschalla Francie*, Catherine, maréchale de France et dame de Say, du consentement de son seigneur, Henri, maréchal de France, donne à l'abbaye de Fontenay, en 1260, une rente de quarante sols tournois, en pure et perpétuelle aumône, à prendre *in prepositura de Houefle*, dans la prévôté ou gouvernement d'Honfleur. (Le sceau brisé.)

N°. 193. Raoul, dit Fleury, vend à Robert Morel, bourgeois de Caen, en 1260, deux pièces de terre à Fontenay-Marmion, pour le prix de dix livres tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 194. Guillaume de Garcelles, fils de feu Roger de Garcelles, donne à l'abbaye, en 1260, une pièce de terre, et reçoit cent sols tournois pour cette donation.

N°. 195. Roger Louvel, de Fierville, donne à l'abbaye, en 1260, une pièce de terre à Fierville, pour soixante sols tournois.

N°. 196. Julien Cisel vend, en 1261, à Aclargie, dame de Fontaine-Etoupefour, veuve d'Alain de Falaise, chevalier, diverses redevances à prendre à Etoupefour.

N°. 197. Thomas de Gournay donne à l'abbaye, en 1261, diverses redevances à prendre à Fierville, Caen, Colombelles, Cingal et autres lieux.

N°. 198. Guillaume Le Bret donne à l'abbaye, en 1261, une mine d'orge de rente qui lui était due par *Renaud de Bras*.

N°. 199. Jehan, dit Calipel, d'Eterville, donne à l'abbaye, en 1262, une mine de froment de rente pour son obit. Cette charte est datée du jour de la lune après l'Assomption de la Vierge, l'an 1262.

N°. 200. Thomas de Putot donne à l'abbaye, en 1262, une pièce de terre située à Fenguerolles.

N°. 201. Mathilde de Landa, ou de La Lande, veuve de Richard, donne à l'abbaye, en 1262, une pièce de terre située sur le côteau de Saint-André-de-Fontenay.

N°. 202. Richard de Rocquencourt donne à l'abbaye, en 1262, diverses redevances à prendre à Rocquencourt.

N°. 203. Guy de Tournebu, chevalier, donne à l'abbaye, en 1262, pour l'obit de Jean de Tournebu, son père, une redevance annuelle à prendre sur ses domaines de Thury.

N°. 204. Goscelin Le Dère donne à l'abbaye, en 1262, trois vergées de terre à Fontenay, pour son obit.

N°. 205. Godefroy et Roger Le Neveu, frères, ainsi que Paul Osmond, donnent à l'abbaye, en 1262, la totalité de la part qu'ils avaient sur le moulin d'Arondel, et reçoivent douze livres tournois pour cette donation.

N°. 206. Thomas de Tournebu, fils de feu Jean de Tournebu, chevalier, donne à l'abbaye, en 1262, pour l'obit de son père, cinq sols tournois de rente, à prendre sur son moulin de Poligny, *Postingneio*. (Le sceau brisé.)

N°. 207. Robert Le Guerrier donne à l'abbaye, en 1262, une mine d'orge de rente, pour le prix de vingt sols tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 208. Marthe, veuve de Raoul de l'Orne, donne à l'abbaye, en 1263, un septier d'orge de rente pour l'obit de son frère et de son mari.

N°. 209. Jehan et Pierre de Bully, frères, fils de Jean de Bully, donnent à l'abbaye, en 1263, tous les droits qu'ils avaient sur le moulin d'Arondel.

N°. 210. Nicolas de Port, du consentement de Pétronille, sa femme, donne à l'abbaye, en 1263, diverses redevances à prendre à Barberie.

N°. 211. Henri, dit Langlois, prend en fief héréditaI, de l'abbaye, en 1263, un ménage qui avait appartenu à Jean Berangier, situé à Salenelles, à charge de six sols tournois de rente. (Le sceau brisé.)

N°. 212. Robert Le Chevalier, de Méreville, vend à l'abbaye, en 1263, des rentes et redevances à prendre sur divers héritages à Salenelles. (Le sceau brisé.)

N°. 213. Guillaume de Maigrefort donne à l'abbaye, en 1264, une acre de terre et diverses redevances, à prendre à Fontenay, pour un service annuel.

N°. 214. Aclargie, veuve d'Alain de Falaise, chevalier, confirme, en 1264, les donations faites à l'abbaye de Fontenay par ses antécesseurs.

N°. 215. Robert Le Neveu, de Feuguerolles, donne à l'abbaye, en 1264, tous les droits qu'il avait sur le moulin d'Arondel.

N°. 216. Geoffroy Le Crosnier fait diverses donations à

l'abbaye, en 1264, pour fonder un service auquel en faveur de Guillaume Le Sec, archidiacre.

N°. 217. Jeanne, dame de Thury, donne à l'abbaye, en 1264, dans le temps de sa viduité, soixante sols tournois de rente, à charge de faire tous les ans un service anniversaire, le jour de sa mort, et elle annonce dans sa charte qu'elle a légué trente livres tournois aux religieux de Fontenay, ainsi qu'il est, dit-elle, spécifié dans un codicile revêtu de son sceau. (Celui de cette charte est brisé.)

N°. 218. Richard, prêtre, d'Angoville-la-Sérauz, donne à l'abbaye, en 1265, une rente en orge, mesure de Tilly.

N°. 219. Guy de Tournebu, chevalier, donne à l'abbaye, en 1265, pour l'obit d'Aliénor, sa femme, trente sols tournois de rente, à prendre sur ses domaines de Thury, le jour de la fête de Saint-Laurent.

N°. 220. Roger de Mutrecy, de Grainville, affranchit, en 1265, maître Michel Le Machon et ses hoirs de tous les droits de mouture auxquels ils étaient sujets. (Le sceau brisé.)

N°. 221. André de Rue donne à l'abbaye, en 1265, diverses pièces de terre et une redevance en orge à prendre à Saint-Martin-de-Fontenay. (Le sceau brisé.)

N°. 222. Pierre de Montcocq donne à l'abbaye, en 1265, pour le salut de l'ame d'Adelize, sa mère, les maisons et dépendances que cette dernière avait achetées de Raoul Polin, à Saint-André-de-Fontenay. (Le sceau brisé.)

N°. 223. Raoul Le Bouloor et ses frères reconnaissent, en 1266, qu'ils doivent à l'abbaye un septier d'orge de rente, pour une pièce de terre à Saint-Martin.

N°. 224. Richard Marie, de Fontenay, donne à l'abbaye une rente en orge pour servir à son obit.

N°. 225. Renaud, fils d'Hugon, donne à l'abbaye, en 1267, diverses redevances pour servir à son obit.

N°. 226. Robert Veintraz, de Clécy, donne à l'abbaye, en 1267, cinq quarterons de froment de rente, à recevoir des mains de Sellon Touroude, *l'un de ses hommes du Mesnil-Patry*.

N°. 227. Robert d'Anisy, *armiger*, fils de Robert, chevalier, abandonne à l'abbaye, en 1268, tous les droits qu'il avait sur le moulin d'Arondel, pour treize livres tournois.

N°. 228. Mauger Burnouf et ses fils cèdent, en 1268, à Pierre Du Mont, leurs droits sur une ferme située à Saint-André-de-Fontenay.

N°. 229. Raoul Osmond, de Feuguerolles, clerc, cède à

l'abbaye, en 1269, une pièce de terre à Feuguerolles, pour vingt livres tournois.

N°. 230. Pierre Marc donne à l'abbaye, en 1269, une rente en orge à prendre dans son grenier, à Etavaux.

N°. 231. Richard Marie, de Fontenay, donne à l'abbaye, en 1269, diverses redevances à prendre à Saint-Martin-de-Fontenay. (Le sceau brisé.)

N°. 232. Guillaume, dit Le Roux, de Vieux, donne à l'abbaye, en 1269, huit septiers d'orge et diverses redevances, à prendre à Feuguerolles. (Le sceau brisé.)

N°. 234. Robert Tescelin, de Hubert-Folie, fait diverses donations, en 1270, à Richard Le Roi, et reçoit cent sols tournois.

N°. 235. Guillaume de Falaise, seigneur du fief de Ciernay, à Fontaine-Etoupefour, confirme, en 1271, les donations faites à l'abbaye par Alain de Falaise, son père, et par Aclargie, sa mère.

N°. 236. Alberède, veuve de Rogier Le Boucher, donne à l'abbaye, en 1271, une rente en orge, mesure de Boulon.

N°. 237. Maître Gilles de Falaise, prêtre, seigneur, en partie, du fief de Ciernay, fait diverses donations à l'abbaye, en 1271.

N°. 238. Robert, abbé de Fontenay, et les religieux de l'abbaye donnent, en fief hérédital à Raoul, dit Hybert, et à ses hoirs, en 1271, une pièce de terre à Verrières, à charge de service, d'hommage et de redevances. (Le sceau brisé.)

N°. 239. Alicie La Tardive, du consentement de Jean et de Godefroy Tardif, ses fils, donne à l'abbaye, en 1271, une rente d'un septier d'orge, à prendre dans la Crote-Veintraz, au Mesnil-Patry. (Le sceau brisé.)

N°. 240. Jean, dit Le Roux, cède à l'abbaye, en 1271, diverses redevances qui lui appartenaient à Fierville. (Le sceau brisé.)

N°. 241. Guillaume, dit Paismaisnée, déclare, en 1272, que lorsqu'il prit une pièce de terre à titre de fief hérédital, de l'abbaye de Fontenay, il donna à cette dernière, en contre-échange, une autre pièce de terre située au Buissonnet.

N°. 242. Richard Boutehoule donne à l'abbaye, en 1272, diverses redevances à Saint-André, pour servir à son obit.

N°. 243. Richard de Landa, ou de La Lande, donne à l'abbaye, en 1272, une ferme et diverses pièces de terre à Fontenay.

N°. 244. Geoffroy Aguillon, chevalier, donne à l'abbaye, en 1272, une acre de terre à Bougy, pour le salut de l'ame d'Aliénor, jadis femme de Guy de Tournebu. (Le sceau brisé.)

N°. 245. Robert Langlois donne à l'abbaye, en 1272, diverses redevances à prendre à Saint-André-de-Fontenay. (Le sceau brisé.)

N°. 246. Mathilde de La Lande, femme de Richard, donne à l'abbaye, en 1272, une pièce de terre située dans les Courtils de Saint-André-de-Fontenay. (Le sceau brisé.)

N°. 247. Geoffroy Le Paté, de Tosteval, donne, en 1272, à Jean, dit Le Lancier, quatre pièces de terre à Tosteval, pour trente-sept livres tournois, et à charge de service et d'hommage. (Le sceau brisé.)

N°. 248. Onfroy, dit Le Pommier, prend en fief héréditail, de l'abbaye, en 1272, une pièce de terre qu'elle tenait de Pierre Du Mont, à charge de quatre septiers d'orge de rente. (Le sceau brisé.)

N°. 249. Raoul Fleury donne à l'abbaye, en 1272, une rente d'un septier d'orge, à prendre à Verrières. (Le sceau brisé.)

N°. 250. Philippe, dit Le Fèvre, du consentement de Mathilde, sa femme, donne à l'abbaye, en 1272, une pièce de terre à Fierville, dans la delle des Belles-Fontaines. (Le sceau brisé.)

N°. 251. Jean, *prepositus* ou prévost du Mesnil-Patry, donne, en 1273, à Guillaume Du Doit, une pièce de terre située au Mesnil-Patry, à charge de service et d'hommage. (Le sceau brisé.)

N°. 252. Nicolas, prêtre, vend et cède à Robert Le Bigot, en 1273, une rente de six sols et diverses redevances que Guillaume de Thorigny et Réginald Le Tellier lui devaient sur une maison située à May. (Le sceau brisé.)

N°. 253. Guillaume Langlois, *de Engruna, pour Langrune*, vend à l'abbaye, en 1274, neuf septiers d'orge de rente à prendre sur trois pièces de terre à Langrune, et reçoit quarante-cinq livres pour cette vente. (Le sceau brisé.)

N°. 254. Henri Langlois, de Langrune, vend à l'abbaye,

en 1274, une rente de cinq septiers de froment, à prendre dans la même paroisse, et reçoit vingt-cinq livres tournois pour cette vente. (Le sceau brisé.)

N°. 255. Robert Crespin donne à l'abbaye, en 1274, un septier d'orge de rente à prendre sur une masure à Fontenay-Marmion. (Le sceau brisé.)

N°. 256. Robert Cauvet, de Cingal, donne à Fontenay, en 1274, une rente en orge, mesure de Thury, à prendre sur deux pièces de terre à Cingal. (Le sceau brisé.)

N°. 257. Nicolas de Moncel, prêtre, cède à l'abbaye, en 1274, pour son obit, l'hommage de Raoul Des Vallées, ainsi que des redevances à prendre à Baron, que lui faisait ce dernier. (Le sceau brisé.)

N°. 258. Roger de Mellerie, du consentement de Jeanne, sa femme, donne à l'abbaye, en 1275, plusieurs pièces de terre à Cingal. (Le sceau brisé.)

N°. 259. Guillaume de l'Epine et Simon Bellin donnent à l'abbaye, en 1275, plusieurs masures situées près du cimetière de Saint-André-de-Fontenay. (Le sceau brisé.)

N°. 260. Maître Guillaume, de Falaise, recteur de l'église d'Ifs, confirme, en 1275, les donations faites à l'abbaye par ses ancêtres.

N°. 261. Geoffroy Le Crosnier cède à l'abbaye, en 1276, pour trente-six sols tournois, diverses redevances qui lui étaient dues à Saint-André.

N°. 262. Guillaume, dit Guischart, donne à l'office du moustier de l'abbaye, en 1276, diverses redevances en orge. (Le sceau brisé.)

N°. 263. Paul Hubert, de Fontenay, du consentement d'Alix, sa femme, donne à l'abbaye, en 1276, quatre vergées de terre et un pré à Fierville. (Le sceau brisé.)

N°. 264. Eremberge La Morel engage, en 1276, deux pièces de terre qu'elle possédait à Estréez, pour servir de garantie à la fieffe d'un ménage et d'une pièce de terre dans cette paroisse, que les religieux de Fontenay avaient consentie en faveur de Foulques Le Couturel. (Le sceau brisé.)

N°. 265. Robert Tustin et Marguerite, sa femme, fille de Vincent de La Roque, donnent, en 1276, à Robert Du Doit, prêtre, une pièce de terre et une partie de maison situées à Estréez. (Le sceau brisé.)

N°. 266. Geoffroy Le Crosnier vend à Roger Recordel, en 1277, une partie de son jardin de Saint-André-de-Fontenay, pour quatre livres dix sols tournois.

N°. 267. Robert Veintraz, de Clécy, donne à l'abbaye, en 1277, plusieurs rentes, redevances, hommages et autres droits, qui lui appartenaient dans les paroisses du Mesnil-Patry et de Fontenay-le-Pesnel. (Le sceau brisé.))

N°. 268. Raoul de Cully vend à l'abbaye, en 1278, une acre de terre à Feuguerolles, pour cent quinze sols tournois.

N°. 269. Geoffroy Restout vend à l'abbaye, en 1278, deux acres de terre à Feuguerolles, pour vingt livres tournois.

N°. 270. Jehan de Rocqueneourt donne à l'abbaye, en 1278, une rente en orge à prendre sur ses terres de Barberie, pour servir à son obit.

N°. 271. Gilles Raimbout donne à l'abbaye, en 1278, une rente en orge, mesure de Vieux.

N°. 272. Robert Langlois, du consentement d'Alicie, sa femme, donne à l'abbaye, en 1278, une rente en orge.

N°. 273. André, abbé de Fontenay, et les religieux de ce monastère, donnent en fief héréditaI, en 1278, à Jean De Carpentier, une pièce de terre dans les Courtils de Saint-André-de-Fontenay, à charge de rente. (Le sceau brisé.)

N°. 274. Lettres-patentes de Philippe, roi de France, datées du mois de décembre 1278, par lesquelles ce prince confirme les religieux de Fontenay dans la jouissance des biens qu'ils possédaient, moyennant la finance qu'ils lui ont payée. (Le sceau brisé.)

N°. 275. Gilles Du Doit vend à l'abbaye, en 1279, une pièce de terre au Mesnil-Patry, pour le prix de cent quinze sols tournois.

N°. 276. Geoffroy, de Fresnay-le-Vieux, donne à l'abbaye, en 1279, une pièce de terre située à Fresnay. (Le sceau brisé.)

N°. 277. Jean Guillebert, du consentement de Mabile, sa femme, vend à l'abbaye, en 1280, une rente en orge pour trente-un sols tournois.

N°. 278. Guillaume Mansel, du Mesnil-Patry, vend à l'abbaye, en 1280, une rente en froment à prendre dans cette paroisse. Cette vente est revêtue du sceau de Guillaume Mansel.

N°. 279. Robert Luce, bourgeois de Caen, donne à l'abbaye, en 1280, trois pièces de terre à Allemagne et diverses redevances à Etavaux, pour servir à son obit et à celui de Jeanne, sa femme. (Le sceau brisé.)

N°. 280. Philippe Le Menuel, de Fierville, donne à l'abbaye, en 1280, une rente en orge à prendre sur sa maison, à Fierville. (Le sceau brisé.)

N°. 281. Richard Marie vend, en 1280, à Guillaume Le Pelé, clerc, diverses redevances à prendre à Saint-Martin-de-Fontenay. (Le sceau brisé.)

N°. 282. Guillaume Picot, d'Allemagne, donne à l'abbaye, en 1280, une rente en froment à prendre sur une pièce de terre dans la delle des Vallées, à Fontenay. (Le sceau brisé.)

N°. 283. Etienne Le Rontier, d'Is, vend à l'abbaye, en 1280, une pièce de terre près d'Allemagne, *in parochiâ beatæ Mariæ de Campis*. Cette dernière paroisse ne paraît plus exister.

N°. 284. Renaud de Cormelles donne à l'abbaye, en 1281, pour son obit et celui de Mathilde, sa femme, une pièce de terre à Cormelles. (Le sceau brisé.)

N°. 285. Jourdain Goscelin, de Boulon, vend à l'abbaye, en 1281, quatre acres de terre à Boulon, pour le prix de vingt-une livres tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 286. Raoul de Fierville donne à l'abbaye, en 1282, diverses redevances à prendre dans cette paroisse.

N°. 287. Raoul, dit Simon, donne à Mathieu Lucas, en 1282, une acre de terre située à Fierville, entre les terres du roi de France et *celles des Francs ou des Affranchis* (*et terram Francianorum*). (Le sceau brisé.)

N°. 288. Simone, veuve de Simon Le Sarterier, donne à l'abbaye, en 1282, une rente en orge pour l'obit de maître Robert Le Chevalier. (Le sceau brisé.)

N°. 289. Thomas Simon, recteur de l'église de Saint-Martin-de-Fontenay, donne à l'abbaye, en 1282, tout ce qu'il possédait de terre dans cette paroisse. (Le sceau brisé.)

N°. 290. Guillaume et Simon d'Etavaux, frères, ainsi que Pétronille, veuve de Thomas d'Etavaux, leur mère, abandonnent à l'abbaye, en 1282, une rente en orge à prendre à Allemagne, et reçoivent de l'abbaye, pour cette concession, huit livres tournois. (Les sceaux brisés.)

N°. 291. Mathieu Luce donne en contre-plege à l'abbaye, en 1282, une rente en orge à prendre sur une pièce de terre delle des Maisières, à Fierville, et reçoit en échange une maison dans cette paroisse. (Le sceau brisé.)

N°. 292. Robert Mathieu, du consentement de Mathilde,

sa femme, vend à l'abbaye, en 1282, une rente en orge à prendre sur une maison située à Vieux. (Le sceau brisé.)

N°. 293. Raoul, dit Galifet, du consentement de Pétronille, sa femme, vend à l'abbaye, en 1283, une rente en orge qu'il percevait à Airainet. (Le sceau brisé.)

N°. 294. Goscelin, dit Galet, vend à Richard Galet et à ses hoirs, en 1283, une pièce de terre à Saint-André de Fontenay, pour neuf livres cinq sols tournois.

N°. 295. Guillaume Langlois, de Langrune, vend à l'abbaye, en 1283, une acre de terre à Langrune, sur le chemin de Tailleville. (Sceau en partie brisé.)

N°. 296. Robert Le Petit et Mathilde, sa sœur, donnent, en 1283, à Guillaume, dit Le Chevalier, une rente en orge à prendre sur deux pièces de terre à Cingal. (Le sceau brisé.)

N°. 297. Geoffroy Le Sarterier, fils Simon, et Sybille, sa femme, donnent à l'abbaye, en 1283, une pièce de terre à Ifs. (Le sceau brisé.)

N°. 298. Jean, dit Manchon, de Rue, vend, en 1284, à Jean, dit Le Bourgeois, pour service d'ami, *pro servicio de amore*, et pour huit livres tournois, une pièce de terre située à Saint-André-de-Christot. (Le sceau brisé.)

N°. 299. Richard Marie vend à l'abbaye, en 1285, une rente en froment, à prendre sur un ménage au Mesnil-Patry. (Le sceau brisé.)

N°. 300. Lettre du bailly de Caen, de l'an 1285, par laquelle il déclare qu'Isabelle, femme de Robert de Maisières, écuyer, a renoncé en sa présence à tous ses droits de mariage, douaire, encombre ou autres, sur une pièce de terre à Salenelles, que son mari avait vendue à l'abbaye. (Le sceau brisé.)

N°. 301. Guillaume, fils Renouf, de Sainte-Paix, vend à l'abbaye, en 1285, pour le prix de cinquante-six livres tournois, diverses rentes, redevances et hommages qui lui étaient dus dans les paroisses de Mesnil-Patry et Fontenay-le Pesnel. (Le sceau brisé.)

N°. 302. Lettre du bailly de Caen, de l'an 1285, par laquelle il déclare que Michiele, femme de Guillaume, fils Renouf, de Sainte-Paix, renonce à rien réclamer des religieux de Fontenay sur la vente qui leur a été faite par son mari, dans les paroisses de Mesnil-Patry et Fontenay-le-Pesnel. (Le sceau brisé.)

N°. 303. Geoffroy, dit Bonne, de Callouet, du consentement de Sibire, sa femme, abandonne, en 1286, à Richard Goscelin, une redevance qu'il lui devait, pour vingt-deux sols tournois.

N°. 304. Jean Manchon, de la paroisse de Christot, vend à Manger Blouet, en 1286, une pièce de terre dans ladite paroisse. (Cette vente est revêtue de son sceau.)

N°. 305. Pierre de La Ferté vend à l'abbaye, en 1286, une rente en froment à prendre sur plusieurs pièces de terre au Mesnil-Patry. (Le sceau existe encore.)

N°. 306. Pierre Le Bouvier cède à l'abbaye, en 1286, tous les droits qu'il avait sur deux pièces de terre au Mesnil-Patry, et reçoit cinquante sols tournois pour cette concession. (Le sceau brisé.)

N°. 307. Raoul, dit Jourdain, de Cingal, du consentement de Béatrix, sa femme, et de Richard, son oncle, cède à l'abbaye, en 1286, trois mines d'orge de rente et diverses pièces de terre situées à Cingal. (Le sceau brisé.)

N°. 308. Lettre du bailly de Caen, de l'an 1286, par laquelle il déclare que Henri Le Roux, bourgeois de Caen, a donné et délaissé par son testament à Estace de Chevrouse, son gendre, vingt livres de rente à prendre sur une maison en la rue *Maisnie*, que ledit Henri avait donnée en fief à Thomas Desjardins, bourgeois de ladite ville. (Le sceau brisé.)

N°. 309. Robin Coquet donne à l'abbaye, en 1287, cinq vergées de terre situées à Saint-André-de-Fontenay.

N°. 310. Raoul Loquart, de Bretteville-sur-Laise, vend à l'abbaye, en 1287, diverses redevances audit Bretteville, pour seize sols tournois.

N°. 311. Lettre du bailly de Caen, de l'an 1287, par laquelle il déclare que Béatrix, femme de Raoul Jourdain, de Cingal, a renoncé à tous les droits qu'elle pouvait avoir sur une rente que son mari avait vendue à l'abbaye de Fontenay. (Le sceau brisé.)

N°. 312. Nicolas Boutehoule donne à l'abbaye, en 1287, une rente de six sols, à prendre sur sa maison située près du cimetière de Saint-André-de-Fontenay. (Le sceau brisé.)

N°. 313. Richard Tardif, dit du Mesnil-Patry, échange avec l'abbaye, en 1288, diverses pièces de terre dans ladite paroisse du Mesnil. Cet acte est revêtu du sceau de Richard.

N°. 314. Robert Le Roi confirme, en 1288, une donation

d'une acre de terre à Saint-Martin-de-Fontenay, que son père avait faite à l'abbaye.

N°. 315. Thomas Gillebert, d'Etavaux, donne à l'abbaye, en 1288, une rente en orge à prendre à Allemagne, pour servir à l'obit de Guillaume de Verrel, prêtre d'Etavaux. (Le sceau brisé.)

N°. 316. Michel de Rocquencourt donne à l'abbaye, en 1289, une pièce de terre située à Cingal. Cette charte est revêtue de son sceau.

N°. 317. Richard Mathieu, de Saint-André-de-Fontenay, vend à l'abbaye, en 1290, une rente en orge, pour cinquante-quatre sols tournois.

N°. 318. Guillaume Marpant, de Saint-André, fait quelques petites donations à l'abbaye, en 1294.

N°. 319. Robert et Richard, fils Richard Mathieu, donnent à l'abbaye, en 1296, une rente en orge à prendre sur une pièce de terre dite la delle de la Porte-aux-Moines, située à Saint-André. (Le sceau brisé.)

N°. 320. Richard Bacheler donne à l'abbaye, en 1296, une masure située dans la vallée des moulins de Fontenay. (Le sceau brisé.)

N°. 321. Guillaume, dit Le Roi, vend à Richard de Verrières, en 1297, une pièce de terre à Bourguebu, dans la vallée Grimoud. (Le sceau brisé.)

N°. 322. Henri Langlois donne à l'abbaye, en 1298, un ménage et deux septiers de froment de rente à prendre à Langrune. (Le sceau brisé.)

N°. 323. Jehan Pouterel vend à Richard, en 1298, une pièce de terre sur le chemin de Saint-Sylvain, à charge de service et d'hommage. (Le sceau brisé.)

N°. 324. Gilles Azire, d'Etavaux, donne à l'abbaye, en 1298, une rente en orge à prendre à Allemagne, sur les biens que Raoul Azire, son neveu, tenait de lui. (Le sceau brisé.)

N°. 325. Stéphanie, veuve de Raoul Gautier, et Raoul Gautier, son fils, échangent, en 1299, avec Richard de Verrières, deux pièces de terre et autres redevances à prendre à Bourguebu et à Soliers, contre d'autres terres dans les mêmes paroisses. (Le sceau brisé.)

N°. 326. Alexandre des Noyers, fils de Guillaume, donne à l'abbaye, en 1300, diverses redevances à prendre à Saint-André-de-Fontenay. (Le sceau brisé.)

N°. 327. Raoul Thisson, chevalier, seigneur de Saint-Waast et d'Oudefontaine, donne à l'abbaye, en 1302, pour son obit et celui d'Aude, sa femme, toute la dîme des terres qu'il possédait à Epinay-sur-Odon. (Le sceau brisé.)

N°. 328. Philippe, abbé de Sainte-Marie-de-Hambie, déclare, en 1303, que la contestation qu'il avait avec les religieux de l'abbaye de Fontenay, au sujet du prieuré de Buron et des dîmes de Rots et de Cesny, a été terminée par un accord du consentement des deux parties. (Les sceaux sont brisés.)

N°. 329. André Martin, d'Allemagne, donne à l'abbaye, en 1303, une rente en orge à prendre sur un ménage dans le val des moulins de Saint-André-de-Fontenay. (Le sceau brisé.)

N°. 330. Jean de Verretot, bailly de Caen, termine, en 1305, un différent qui existait entre Thomas, abbé, et les religieux de Fontenay, d'une part, et les habitans des paroisses de Saint-Martin et de Saint-André, qui réclamaient injustement des droits de commune et de pâturage appartenant auxdits religieux. (Le sceau brisé.)

N°. 331. Sentence rendue aux assises de Caen, en 1307, contre Guillaume de Vieux, dit d'Olivet, qui reconnut que le patronage de l'église de Vieux appartenait à l'abbaye de Fontenay.

N°. 332. Jean Le Mignon reconnaît, en 1308, qu'il doit à l'abbaye une rente en orge sur une pièce de terre à Verrières. (Le sceau brisé.)

N°. 333. Nicolas Le Court, *de la hogue de Bourguebu*, donne à l'abbaye, en 1310, pour l'obit de son père, une rente en orge à prendre dans le Val-Grimoud, à Bourguebu. (Le sceau brisé.)

N°. 334. Pétronille, veuve de Guillaume de Vinart, du consentement de maître Etienne de Vinart, son fils, vend à l'abbaye, en 1310, une pièce de terre située à Saint-André-de-Fontenay, sous la condition que les religieux de l'abbaye lui fourniraient ainsi qu'à son fils un pain et demi de farine blanche, tant que l'un ou l'autre vivrait. (Les sceaux brisés.)

N°. 335. Guillaume Le Chevalier, *Alias* Boutehoule, de la paroisse de Cingal, donne à l'abbaye, en 1315, une rente d'orge et autres redevances annuelles, etc., etc.

N°. 336. Sentence du bailly de Caen, de l'an 1317, qui

adjuge à l'abbaye de Fontenay le fief de dame Julienne de St.-Remy, qui avait été mis en la main du roi. (Le sceau brisé.)

N°. 337. Guillaume d'Augé donne à l'abbaye, en 1318, un ménage et une pièce de terre situés à Saint-André-de-Fontenay. (Le sceau brisé.)

N°. 338. Richard Louvel, de May, donne à l'abbaye, en 1318, une rente en orge et autres redevances, à prendre sur un ménage à Saint-André. (Le sceau brisé.)

N°. 339. Guillaume Amourette, dit Le Grand, donne à l'abbaye, en 1320, une rente de dix sols quatre deniers, à prendre sur un ménage à Saint-André. (Le sceau brisé.)

N°. 340. Nicolas Guiosmé, et Guillemine, sa femme, donnent à l'abbaye, en 1322, une rente en orge et autres redevances à prendre à Saint-André. (Le sceau brisé.)

N°. 341. Thomas Duvivier et sa femme vendent à l'abbaye de Fontenay, en 1323, diverses redevances à prendre à Saint-André.

N°. 342. Robert de Fontaine, seigneur de Bretteville-sur-Laise, donne en fief hérédital, en 1328, à Jean Salle et à ses hoirs, une pièce de terre dans la paroisse du Bô, entre celle dudit Jean et la carrière du Mont-Hambeuf, à charge de cinq deniers tournois de rente. (Le sceau brisé.)

N°. 343. Aveu rendu à l'abbaye, en 1334, par Hervieu et Richard Le Marchand, pour un ménage et un jardin situés dans le fief de ladite abbaye.

N°. 344. Jean et Pierre Orient reconnaissent, en 1344, qu'ils doivent à l'abbaye une rente en orge pour l'office du pitancier de ladite abbaye.

N°. 345. Sentence de l'official de Bayeux, rendue en 1345, contre un nommé Jean Labbé, pour le contraindre à payer une rente en froment qu'il devait à l'abbaye. (Le sceau brisé.)

N°. 346. Aveu rendu à l'abbaye, en 1362, par Raoul de Croisilles, pour le tiers de la dîme de Cesny, sur laquelle il devait à ladite abbaye neuf boisseaux d'orge, mesure de Thury. Cet aveu est revêtu du sceau de Raoul de Croisilles. (Planche 19, fig. 12.)

N°. 347. Robert Canu, de Verrières, reconnaît, en 1273, qu'il doit à l'abbaye une rente en orge sur une pièce de terre située à Hubert-Folie.

N°. 348. Jehan Richard vend à l'abbaye, en 1385, en

présence du vicomte d'Orbec, une pièce de terre située à Saint-Martin-de-Friardel. Cet acte est revêtu du sceau de la vicomté d'Orbec. (Pl. 23, fig. 35.)

N°. 349. Pierre Foubert donne à l'abbaye, en 1401, une rente en orge à prendre sur un ménage dans le val des moulins, à Fontenay. (Le sceau brisé.)

N°. 350. Acte d'échange passé devant le garde du scel des obligations de la vicomté de Falaise, en 1407, entre Colin Le Petit et Jean Quatre-Yeux, d'héritages situés à Saint-Benin, dans les Costils-de-l'Ile. Cet acte est revêtu du sceau de la vicomté. (Pl. 23, fig. 13.)

N°. 351. Philippe Bernard donne à l'abbaye, en 1459, tous les droits qu'il avait dans les paroisses de Saint-André et de Saint-Martin-de-Fontenay, à cause de la succession de Thomas Bernard, son père. (Le sceau brisé.)

N°. 352. Le receveur des décimes du diocèse de Bayeux déclare, en 1587, qu'il a reçu de Jacques Dumoustier, bourgeois de Caen, la somme de sept cent cinquante-deux écus, pour le prix de cinquante acres de terre situées en la paroisse de Vieux, vendues par l'abbé et les religieux de Fontenay, pour remplir leur part de la rente accordée au roi par le pape, sur le temporel des biens ecclésiastiques du diocèse.

Supplément ou extrait de quelques chartes concernant des maisons que l'abbaye possédait à Caen.

N°. 353. Charte sans date par laquelle Raoul Espée donne à l'abbaye, par les mains de Richard, évêque de Bayeux, pour le salut de l'ame d'Eremberge, sa femme, une maison qui avait appartenu à Guillaume, fils Osmond, laquelle est située à Caen, *in viâ Oximensi.*

N°. 354. Laurence, fille et héritière de Geoffroy de Rapendou, donne à l'abbaye, en janvier 1226, pendant le temps de sa viduité, vingt sols tournois de rente qu'elle s'était réservés sur sa maison de Caen, située entre celle de Girard Foillère et l'Orne, et donnée par elle aux doyen et chapitre du Saint-Sépulcre-de-Caen.

N°. 255. Guillaume, doyen du Saint-Sépulcre, et le chapitre, confirment, en 1226, la donation faite à l'abbaye de Fontenay par Laurence de Rapendou.

N°. 356. Mabile, femme de Jean Robert, du consentement de ce dernier, donne à l'abbaye, en 1276, une maison

et ses dépendances, située en Catehoule, jouxte Roger Maisel, d'une part, et les héritiers de Laurence d'Anerville.

N°. 357. Jean Robert confirme, la même année, la donation faite à l'abbaye par sa femme.

N°. 358. Jean de Hotot, bourgeois de Caen, et Laurence, sa femme, donnent à l'abbaye, en 1341, un jardin dans la paroisse Saint-Jean, jouxte lesdits religieux d'une part, et Jehan Benut de l'autre; tenant d'un bout sur l'Oulne, et de l'autre à Chouin, de Bavent.

N°. 359. Lettre du vicomte de Caen, sans date, portant que les religieux et l'abbé de Fontenay ont fait justicier Jacques Eudes et sa femme en un manoir assis sur la rive d'Oulne, à Caen, as seulles, jouxte Henri le Sénéchal, à cause de sa femme tenant en douaire, d'une part, et de l'autre, Audrieu de Pont-Audemer, à cause de sa femme, *pour un millier* de harengs de rente qui étaient dus chacun an à l'abbaye, le jour du mercredi des cendres.

N°. 360. Rogier Waltham, écuyer, prend en fief pour trois ans, de l'abbé et religieux de Fontenay, le 4 octobre 1420, un jardin assis en la ville de Caen, jouxte *Les Hers* Madier, d'un côté, et Bavent, de l'autre, pour le prix et somme de soixante sols tournois.

N°. 361. Robert Desfontaines, chanoine de Coutances, déclare, en 1432, qu'il a acquitté les religieux et l'abbé de Fontenay de douze livres tournois de rente qu'il avait à prendre sur un manoir situé paroisse Saint-Pierre-de-Caen, en la rue Exmosine, auquel demeure de présent Jean Jehan, et ce pour la somme de douze-vingt livres tournois (deux cent quarante livres), que lesdits religieux payèrent audit chanoine.

N°. 362. En vertu de l'édit du roi, de 1563, qui permettait aux religieux d'aliéner une partie de leurs biens, etc., l'abbé et les religieux de Fontenay vendirent devant M. Olivier de Brunville, lieutenant-général du bailly de Caen, une maison et un jardin assis dans cette ville, rue des Carmes, paroisse Saint-Jean, évalués à la somme de trente livres tournois de rente, laquelle fut adjugée pour le prix de six cent une livres tournois à maître Gervais Maigure.

N°. 363. Requête présentée au lieutenant-général de Caen, en 1614, par messire Champion de la Chaise, conseiller aumônier du roi, abbé commandataire de Fontenay, à l'effet de réunir aux biens de ladite abbaye

deux corps de maisons avec un jardin, situés paroisse Saint-Jean ; rue des Carmes, en rendant à l'acquéreur la somme de six cent une livres tournois, comme il appert par le contrat de vente du 12 décembre 1563, et ce, en vertu de l'édit du roi, du 15 octobre 1606, qui permet au clergé de réunir et racheter les biens aliénés par eux ou leurs prédécesseurs.

N°. 364. Acte d'expropriation signifié par Michel La Chonquet, le 6 janvier 1614, à la requête dudit abbé commandataire, sommant l'acquéreur de recevoir en or et en argent la susdite somme de six cent une livres, et de rendre lesdites maisons à l'abbaye de Fontenay.

Prairie de Caen.

N°. 365. Charte sans date, mais évidemment de la fin du XII°. siècle, par laquelle Henri, fils de Henri Fitz Herbert, remet entre les mains de Henri, évêque de Bayeux, et donne au monastère de Saint-Etienne-de-Fontenay, son pré, situé sur le fleuve d'Oulne, jouxte son jardin *de Méello*, à Caen, avec la terre que le fils Nicolas Grand tenait de lui, laquelle jouxte ledit pré.

PRIEURÉ

DE SAINT-CYR-DE-FRIARDEL,

DIOCÈSE DE LISIEUX.

ORDRE DES CHANOINES RÉGULIERS DE SAINT-AUGUSTIN.

*** Les auteurs du *Gallia Christiana* ont gardé le silence sur le prieuré de Saint-Cyr-de-Friardel. Il devient d'autant plus difficile maintenant de fixer la date de sa fondation, que l'histoire manuscrite, de même que le cartulaire de ce monastère, font mention de chartes antérieures à celle de Guillaume de Friardel, de l'an 1231. Ce dernier n'en fut sans doute regardé comme le fondateur que parce qu'il l'investit du patronage de l'église de Saint-Martin-de-Friardel, près de laquelle il était situé. D'après les premières chartes, qui n'existent plus, la fondation de Saint-Cyr-de-Friardel pourrait être attribuée à Isabelle d'Orbec, ainsi qu'à Gilbert de La Saussaye, regardé comme parent du célèbre Gilbert, qui en fut le premier prieur. Ce monastère est désigné dans ces premières chartes sous le nom d'*ecclesia B. Cyricy de Vallibus apud Friardel ;* tandis que celle de Guillaume de Friardel porte seulement : *ecclesia B. Cyrici de Friardel.*

N°. 1er. Copie de la charte de fondation de ce prieuré, par laquelle Guillaume de Friardel, chevalier, donne à Dieu, à la Vierge, et à Saint-Cyr-de-Friardel, ainsi qu'aux religieux de ce monastère, le droit de patronage de Saint-

Martin-de-Friardel et de Saint-Pierre-de-Grand-Camp, avec tous les droits qu'il pouvait avoir sur les terres, le vignoble, les prés et le moulin de Saint-Jean, ainsi que sur les terres de Herbert de Saint-Cyr.

N°. 2. Copie d'une bulle du pape Honorius III, datée de la 6e. année de son pontificat, 1222, le 13 des calendes de juin, adressée aux prieur et chanoines de Saint-Cyr-de-Friardel, ordre de Saint-Augustin, par laquelle il confirme la fondation et les diverses donations faites à ce prieuré.

N°. 3. Bulle du pape Grégoire IX, du 12 des calendes de mars, indiction V, l'an de l'incarnation du Seigneur 1233, la 6e année de son pontificat, par laquelle il confirme la donation du patronage de l'église de Saint-Martin-de-Friardel et de Saint-Pierre-de-Grand-Camp, faite en faveur dudit prieuré, qu'il prend sous sa protection spéciale.

N°. 4. Jean de Vironne, ou de Gironne, chevalier, fils de Godefroy, donne, en 1254, au prieur et aux chanoines de Saint-Cyr-de-Friardel, tous les droits qu'il avait ou pouvait avoir dans le Val-Gérard, situé dans la paroisse de Saint-Martin-de-Friardel. (Le sceau brisé.)

N°. 5. Gilbert de Friardel donne à Jeanne de Friardel, sa sœur, en l'année 1256, le jardin de Marmoutiers, situé entre le clos d'Alix de Belvéer, ou de Beauvoir, et la terre de Mathieu Le Bachelier, ainsi que plusieurs rentes et redevances que ladite Jeanne donna ensuite au prieuré de Saint-Cyr-de-Friardel. (Le sceau en cire blanche est illisible maintenant.)

N°. 6. Roger, prieur de Saint-Cyr-de-Friardel, et les religieux dudit moustier, donnent et cèdent en fief héréditaï, l'an 1259, à Froger-Daniel, le tennement que Guillaume Boesselin tenait de Robert de Landa, ou de La Lande, dans la paroisse de Saint-Sulpice-de-Golafre, à charge de rendre audit prieuré vingt-cinq sols, monnaie commune, de rente, à la Saint-Remy. (Les sceaux du chapitre et du prieur sont brisés.)

N°. 7. *Vidimus* émané du vicomte d'Orbec, en 1264, d'une charte de Guillaume de Friardel, chanoine de Lisieux, par laquelle il donnait au prieuré de Saint-Cyr-de-Friardel tout ce qu'il possédait dans la paroisse d'Étrancourt et autres lieux.

N°. 8. Jeanne de Friardel donne, en 1267, aux prieur et chanoines de Saint-Cyr-de-Friardel, son jardin de Marmou-

tiers, ainsi que diverses rentes et redevances qui lui avaient été concédées par Guillaume de Friardel, son frère. (Le sceau brisé.)

N°. 9. Vivien, dit Fleury, vend à Jean Le Roi, en 1290, une pièce de terre située dans la paroisse Saint-Laurent-de-Marmoutiers, qui dépendait du fief du seigneur de Feritace, ou de La Ferté, pour le prix de vingt-huit sols tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 10. Lettres-patentes de Philippe III, roi de France, données à Paris, en 1278, par lesquelles ce prince confirme une sentence du bailly de Rouen, en faveur du prieuré de Saint-Cyr-de-Friardel, le maintient dans la jouissance de tous ses biens, et l'affranchit de tous les droits qui pouvaient lui appartenir. Il ne reste plus que les lacs en soie rouge et verte du sceau de ce prince.)

N°. 11. Raoul de Molendin, chevalier, seigneur de Friardel, donne, en 1299, au prieur de Saint-Cyr, diverses rentes, à charge de faire un service annuel à Garin de Molendin, son frère. (Le sceau brisé.)

N°. 12. Raoul de Molendin, chevalier, donne aux prieur et religieux de Saint-Cyr-de-Friardel, en 1302, pour le salut de l'ame de Raoul, son fils, décédé, une rente de dix livres tournois, à charge de lui faire un service pour lequel ils devront fournir autour de son tombeau *douze torches de cire* de douze livres, qui devront brûler tout le temps du service divin. (Le sceau brisé.)

N°. 13. Michel Pélerin ainsi que Jean et Thomas Le Robire, de la paroisse du Sap, reconnaissent devant le vicomte de Bernay, en 1303, qu'ils ont abandonné au prieuré de Saint-Cyr-de-Friardel tout ce qu'ils possédaient dans la paroisse du Sap. (Les sceaux brisés.)

N°. 14. Bail particulier, de l'an 1304.

N°. 15. *Vidimus* par le vicomte d'Orbec, de l'an 1339, des lettres-patentes de Philippe III, roi de France, données à Conflans, près Paris, par lesquelles ce prince maintient les religieux de Saint-Cyr-de-Friardel dans la possession de tous leurs biens, sans qu'ils soient contraints à lui rien payer, *vû qu'ils lui ont octroyé gracieusement à chanter en leur moutier chaque semaine à un an une messe de Notre-Dame pour lui et pour le salut de son ame.*

N°. 16. Jean de La Porte, de Saint-Germain-la-Campagne, reconnaît, en 1346, devant le vicomte d'Orbec,

qu'il est tenu à faire aux prieur et religieux de Saint-Cyr-de-Friardel diverses rentes et redevances, à cause d'un jardin situé dans ladite paroisse. (Le sceau brisé.)

Nos. 17, 18 et 19. Divers baux particuliers, des années 1359 et 1365.

N°. 20. Accord fait, en 1367, devant Guillaume d'Ourdan, bailly de Pont-Audemer, entre Robert de Friardel, chevalier, et les religieux de Saint-Cyr-de-Friardel, pour régler un différent au sujet d'un cours d'eau et du vivier dudit prieuré. (Les sceaux brisés.)

N°. 21. Guillaume du Bisson donne, en 1368, au prieuré de Saint-Cyr-de-Friardel, tous les droits qu'il avait ou pouvait avoir sur une vavassorie appelée la vavassorie Du Hamel, contenant dix acres de terre, situées en la paroisse de Sarquene, pour le prix de *deux royaux d'or*. Cette donation fut en même temps confirmée par Richard Troncheville, duquel dépendait ladite vavassorie. (Les sceaux brisés.)

N°. 22. Fieffe faite par le prieur de Friardel, en 1369.

N°. 23. Lettres-patentes de Charles, roi de Navarre et comte d'Evreux, du mois de février 1370, par lesquelles il relève et décharge le prieuré de Saint-Cyr-de-Friardel des droits d'amortissement qui lui étaient acquis par suite des diverses donations faites à ce prieuré : et ce, dit-il, *à la requête de ses amés et féals chevaliers, messire Guillaume de Gauville, son chastellain d'Orbec, et de Guy de Gauville, son chambellan, ainsi qu'en l'honneur de Dieu, de Notre-Dame, et de tous les Saints et Saintes du Paradis*.

Ces lettres sont revêtues de son grand sceau et contre-sceau, pl. 19, fig. 9 et 10. On lit en outre sur le pli de ces lettres : Par le roi, *nous présent*, signé Froissart.

N°. 24. Autres lettres-patentes du même prince, dudit mois et an, lesquelles portent que : « vû le grand désir et « affection que nous avons à l'accroissement des biens, « profits et revenus du priouré de S^t Cir de Friardel, et afin « que notre très chié compaigne, la Royne, et notre lignée « née et à naître soions accompaignés aux bonnes prières et « dévotes oraisons, qui par lesdits religieux sont faites out « dit priouré, inclinant aussi à la requête de notre dit tré- « sorier, pour lequel nous voulons bien faire le dou des « héritages et rentes désignées dans lesdites lettres, voulons « aussi qu'ils soient déchargés des droits d'amortissement « pour les acquisitions et conquests faits par eux. »

Ces lettres, quoique du même jour et an, ne sont pas scellées du grand contre-scel ; celui-ci est remplacé par un petit contre-sceau d'un pouce et demi de diamètre, presqu'entièrement effacé maintenant. Elles sont également signées par Froissart, mais on y trouve seulement la mention : *Par le roi ;* les mots *vous présent ;* qu'on lit dans la charte précédente, ne sont pas répétés ici. (Ibidem, pl. 19, fig. 9.)

N°. 25. Lettres-patentes de Charles, roi de Navarre et comte d'Evreux, du mois de février 1370, par lesquelles ce prince termine un différent qui existait entre Robert de Friardel, chevalier, et les religieux de Saint-Cyr de Friardel, au sujet de la possession d'un jardin situé près le clos desdits religieux, dont l'une et l'autre partie réclamaient la jouissance. On lit dans ces lettres comme dans celles du n°. 23 : Par le roi, nous présent, signé Froissart. (Le sceau en est brisé.)

N°. 26. *Vidimus* du vicomte d'Orbec, du 31 mars 1370, des lettres-patentes de Philippe III, de l'an 1278, par lesquelles ce prince confirme les donations faites au prieuré de Friardel et décharge les religieux des droits d'amortissement qu'ils devaient pour les rentes qui leur avaient été concédées.

N°. 27. *Vidimus* du comte d'Orbec, daté du 15 avril 1371, d'une sentence rendue aux assises dudit lieu, tenues en 1368, qui adjuge aux prieur et religieux de Friardel une rente de trois boisseaux de bled à prendre sur la vavassorie Du Hamel.

N°. 28. Vente faite à Colin Du Bisson, en 1379.

N°. 29. Colin Du Bisson et Jehanne, sa femme, vendent aux prieur et religieux de Friardel une pièce de terre située dans le fief de Raoul Du Mont, à Friardel, pour le prix de douze sols tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 30. Fieffe particulière, de l'an 1400, dans laquelle il est fait mention d'un sol de rente en faveur des religieux de Friardel, et d'une autre rente de cinq sols, en faveur de l'abbé de Bernay.

N°. 31. Raoul Le Sueur donne en échange aux religieux de Saint-Cyr-de-Friardel, en 1406, une pièce de terre située près ledit prieuré, contre une autre plus éloignée. (Le sceau brisé.)

N°. 32. Le même Raoul Le Sueur donne au prieuré de Friardel, en 1406, une acre de terre située dans ladite paroisse. (Le sceau brisé.)

N°. 33. Lettres-patentes de Charles VII, roi de France, données à Paris la 29e. année de son règne, 1408, sur la représentation des religieux de Friardel, disant qu'ils ne pouvaient payer les droits d'amortissement des fiefs qu'ils avaient acquis à charge de rente, et qu'ils en avaient été précédemment déchargés par le roi de Navarre, qui lors tenait ladite seigneurie incorporée en la comté de Beaumont-le-Roger : sur quoi le prince, voyant *que si lesdits religieux n'occupaient leurs personnes à labourer leurs terres autrement, ils n'eussent eu de quoi vivre ni soutenir leur hostel*, etc., etc., ordonne aux gens de ses comptes et trésoriers, à Paris, de les acquitter de tous droits, etc. (Le sceau de ces lettres est brisé). On lit au pli : Par le roi, signé Mallière.

N°. 34. Guy, prieur, et les religieux de Friardel, nomment, en 1410, Nicolas Fabre à la chapelle de Sainte Scolastique. (Le sceau brisé.)

N°. 35. Vente, de l'an 1417, d'une rente à percevoir dans la paroisse de Sainte-Croix-de-Bernay.

N°. 36. Le prieur et les religieux de Friardel donnent en fieffe, en 1418, une masure située à Saint-Sébastien-de-Préaux, à charge de diverses redevances. (Le sceau brisé.)

N°. 37. Vente particulière, de l'an 1423.

N°. 38. Denis Gueroult et Alix, sa femme, fondent à perpétuité, en 1448, en faveur du prieuré de Friardel, une messe annuelle ainsi que *duobus honestis candelabris* pour brûler nuit et jour devant l'autel de la Vierge dudit moustier, pour laquelle fondation ils donnent cent sols tournois et une rente de dix sols. (Les sceaux brisés.)

N°. 39. Thomas, évêque de Lisieux, fonde dans le prieuré de Friardel, en 1450, une messe *de Beata*, ou de la Vierge, tous les vendredi de chaque semaine, pour le salut de son ame et de celles de ses parens. (Le sceau brisé.)

N°. 40. Pierre de La Minière prend en fief, des religieux de Friardel, en 1454, les terres de Jean Houdard, ainsi que trois maisons à Orbec.

N°. 41. Quittance, de l'an 1467, des taxes qui avaient été imposées sur le prieuré de Friardel.

N°s. 42 et 43. Contrats d'échange de diverses pièces de terre, faits en 1481, entre les habitans de Friardel et le prieur de ce monastère.

N°. 44. Autre contrat d'échange de terre, fait en 1485,

par le prieuré, avec Guillaume, évêque de Porphire, prieur commandataire de Friardel.

N°. 45. Collation de la cure de Saint-Martin de Friardel, en 1498, par Etienne, évêque de Lisieux, sur la présentation du prieur et des religieux de Saint-Cyr-de-Friardel. (Le sceau brisé.)

N°. 46. Procédure aux plaids de la vicomté d'Orbec, en 1498, entre Guillaume, évêque de Porphire, prieur commandataire de Friardel, et le sieur Du Bisson, au sujet des bornes et limites de leurs héritages, situés au-dessus du Val-Guerard, à Friardel.

N°. 47. Acte passé en la vicomté d'Orbec, devant Jacques Malherbe, en 1539, par lequel maître Marin Labbé, prêtre et prieur de Friardel, ratifie une donation et fondation faite en faveur dudit prieuré par Nicole de Civeray, prêtre, curé d'Auvillers.

N°. 48. Maître Nicole de Civeray, prêtre, curé d'Auvillers, donne, en 1539, au prieuré de Friardel, deux cent livres tournois, à charge de dire une grande messe tous les samedis de l'année. (Le sceau brisé.)

N°. 49. Procuration donnée à un religieux de Friardel, en 1570, pour faire rentrer en la communauté toutes les rentes qui pouvaient être dues.

Extraits de trois rôles en parchemin, attestés et collationnés sur les originaux, par Hubert, tabellion du Sap.

Ier. Role.

N°. 50. Charte, sans date, de Marguerite, fille de Vauquelin de Ferar, ou de Ferières, par laquelle elle donne au prieuré du Val-de-Friardel dix sols tournois de rente, à prendre sur cent sols que son père lui avait donnés pour son mariage, *in prepositacum de Combreio*; et comme elle n'avait pas encore de sceau, elle annonce qu'elle se sert de celui de Guillaume de Recusson. Il est maintenant brisé. Cette charte est en outre attestée par Guillaume de Friardel, ainsi que par son fils et sa femme; par Jean d'Orbec; Guillaume Ferières; Colin de Friardel; Guillaume de La Lande et plusieurs autres.

N°. 51. Guillaume de Ferières, *Dominus Ferytaus*, chevalier, par une charte sans date, donne à Saint-Cyr-de-

Friardel dix sols tournois de rente pour le salut de son ame. (Le sceau brisé.)

N°. 52. Guillaume de Friardel donne à Dieu, à la Vierge et à Saint-Cyr-de-Friardel, en 1263, toute la dîme de Recsville, pour le salut de son ame, de celle de sa femme, de ses ancêtres, ainsi que pour celle de N..., chevalier, et d'Aline, sa femme.

N°. 53. Garin de Meheudin, ainsi que Jeanne, sa femme, et Thomasse, sa sœur, donnent au prieuré de Saint-Cyr-de-Friardel, à la sollicitation de Robert de Friardel, frère de ladite Jeanne, sa femme, la moitié du bois d'*Hoxeviæ*, dans la paroisse de Saint-Martin-de-Friardel. Cette charte sans date est attestée par Guillaume de Friardel; Jean Du Mont, chevalier; Guillaume de La Lande; Henri de Mesnil Jourdain; Richard de Saussay, *forestiero de foreste*, et plusieurs autres.

N°. 54. Gillebert du Saussay donne à Saint-Cyr-de-Friardel, par une charte sans date, trois acres de bois dépendant de son fief de Saussay.

N°. 55. Jean, seigneur de Friardel, donne, en 1236, au prieuré de Friardel, toute la terre de son domaine du Val-Gnerard, ainsi que le manoir et les bois du Fay et du Val.

N°. 56. Julienne, dame de Beuvillers, donne au prieuré de Friardel, pour le salut de l'ame d'Hamelin, son mari, et de ses antécesseurs, dix sols de rente, monnaie courante, à percevoir à Pâques, par les mains de Walter, fils d'Anicie, qui tenait d'elle trois acres dans le Val-Durand; et pour assurer cette rente, lesdits religieux ont été mis en saisine dudit Walter. Cette charte sans date est attestée par Guillaume de Friardel; Hugues de Beuvillers; André, prêtre de la léproserie de Beuvillers; Richard, prêtre de la léproserie d'Orbec et autres.

N°. 57. Robert, *prepositus* des Essarts, donne et confirme aux religieux de Friardel, en 1224, tous les droits qu'il pouvait avoir sur trois acres et demie de terre que Garin de Bineray tenait de lui à Saucelay, dans la paroisse de Saint-Pierre-des-Essarts.

N°. 58. Jean et Guillebert de Cornille, frères, donnent et confirment aux religieux de Friardel la donation qui leur avait été faite par Roger Benon, de deux acres de terre appelées Le Genescey, ainsi que le pré de Saint-Pierre,

dépendant de leur fief, pour lesquels ledit Roger était tenu de lui faire diverses redevances. (Cette charte est sans date.)

IIe. Rolle.

N°. 59. Guillaume de Morcent, fils aîné de Guillaume de Morcent, chevalier, donne, en 1232, au prieuré de Saint-Cyr-de-Friardel, vingt sols de rente à prendre dans la paroisse de Morcent. Cette charte est attestée par Jean de Friardel; Guillaume et Hébert de La Lande; Guillaume de La Poule et autres.

N°. 60. Pétronille, dame de La Lande, du consentement de ses fils Jean de Morcent, chevalier, et Réginald, clerc, donne, en 1248, au prieuré de Saint-Cyr-de-Friardel, vingt sols tournois de rente, à prendre sur le moulin Picot, dans la paroisse de Saint-Aubin.

N°. 61. Jean d'Orbec, écuyer, donne, en 1342, au prieuré de Friardel, vingt sols tournois de rente à prendre sur son moulin de la Motte, paroisse Saint-Paul-de-Courtonne. Cet acte fut passé au moustier desdits religieux.

N°. 62. Henri de Mailloc, recteur de Saint-Denis-du-Val-d'Orbec, donne au prieuré de Friardel vingt-cinq sols tournois de rente, à prendre sur la vavassorie des Rossèlins, dans le Val-d'Orbec.

N°. 63. Acte passé en la vicomté d'Orbec, en 1263, par lequel Jacques de Brucourt et dame Marie Py, sa femme, veuve Jean de Hadencourt, chevalier, donnent au prieuré de Friardel soixante sols de rente, à charge d'obits; laquelle rente à prendre dans leur fief de la Hallebouderie.

N°. 64. Acte passé en la vicomté d'Orbec, en 1363, par lequel Simon Hue, écuyer, d'Orbec, déclare que sur la représentation de ces lettres, lui et ses héritiers seront tenus de payer aux religieux de Friardel dix sols de rente sur les vingt sols qui leur furent donnés par noble homme Jean d'Orbec, son père.

IIIe. Rolle.

N°. 65. Acte passé en la vicomté d'Orbec, en 1264, par lequel Jehan Savary donne et délaisse à Richard de Trancheville trois septiers de bled que Jean le Penchonnier lui faisait à cause de divers héritages assis au hamel Yvelin, dépendant dudit Savary.

N°. 66. Acte passé en la vicomté d'Orbec, en 1266, par lequel Guillaume de Moyon prend en fief de Colin Blondel et de Jeanne, sa femme, tous les héritages qui lui venaient de cette dernière, et qui étaient situés dans la paroisse de Friardel.

N°. 67. Autre acte de la même vicomté, de l'an 1367, par lequel Loys d'Orbec reconnaît que lui et ses hoirs sont tenus de payer aux religieux de Friardel dix sols de rente pour sa part des vingt sols qui avaient été donnés auxdits religieux par Jean d'Orbec, son père; et pour assurer le paiement de cette rente, il engage tous ses biens et tous ses meubles, etc., *excepté la prinse de son corps et de son cheval.*

N°. 68. Autre acte, de l'an 1368, par lequel Philippot, du Bois-Benart, et damoiselle Le Loche, sa femme, donnent et délaissent à Richard de Trancheville tous les droits qu'ils pouvaient avoir dans la paroisse de Saint-Cyr d'Estrancourt, pour le prix de *cinquante francs d'or;* et, par le même acte, ledit Richard de Trencheville abandonne ses droits au prieuré de Friardel pour avoir droit aux prières dudit moustier.

N°. 69. Autre acte, de l'an 1369, par lequel Guillaume d'Oullin donne à Richard de Trancheville vingt-trois sols tournois de rente qui lui étaient dus par les hoirs de Pierre Ducoudray, dit Du Bosc, à cause d'héritages assis en la paroisse d'Estrancourt; et par le même acte ledit Richard transporte cette rente au prieuré de Friardel.

On lit au bas de chacun de ces trois rôles : Collationné par moi F. Hubert, clerc, tabellion du Sap.

ABBAYE

DE SAINT-ANDRÉ-EN-GOUFFERN,

DIOCÈSE DE SÉEZ.

DE L'ORDRE DE CITEAUX.

*** Guillaume de Talvas, comte d'Alençon et de Ponthieu, fils de Robert de Bélesme, commença à jeter les premiers fondemens de cette abbaye dans la paroisse de la Hognette, vers l'an 1127; mais elle ne fut définitivement fondée qu'aux calendes de mars 1130, et la dédicace n'eut même lieu que le 13 des calendes d'octobre 1143. Elle eut quelque célébrité dès son origine, par l'étendue de ses domaines et par les privilèges dont elle jouissait; mais elle a acquis un nouveau degré d'intérêt pour l'histoire, en conservant, plus soigneusement qu'aucune autre maison religieuse, ses chartes et documens historiques, parmi lesquels j'ai encore trouvé plus de deux cents sceaux et contre-sceaux bien conservés. Néanmoins la charte primitive de Guillaume de Ponthieu n'existe plus et on n'en trouve que des copies du XIV^e^. siècle.

N^o^. 1^er^. Charte sans date de Henri II, roi d'Angleterre, duc de Normandie, d'Aquitaine, et comte d'Anjou, par laquelle il confirme les diverses donations faites à l'abbaye de Saint-André-de-Gouffern par Guillaume de Ponthieu, son fondateur. Cette charte, donnée à Argentan, est attestée par

Henri, évêque de Bayeux ; F., évêque de Séez, et autres ; elle est revêtue de son sceau et contre-scel en cire brune, fixé par une double bande de parchemin. (Planche 2, fig. 1 et 2.)

N°. 2. Lettres-patentes de Henri II, roi d'Angleterre, etc., par lesquelles ce prince annonce qu'il prend sous sa protection spéciale les biens de l'abbaye de Saint-André-de-Gouffern, et défend qu'il lui soit porté aucun préjudice. Ces lettres sans date furent données à Argentan, mais le sceau est en partie brisé.

N°. 3. Charte de l'impératrice Mathilde, fille de Henri, roi d'Angleterre, par laquelle cette princesse donne à l'abbaye de Saint-André-de-Gouffern, pour le salut de son ame ainsi que pour celui de son père Henri, roi ; de Godefroy, comte d'Anjou ; de Henri, duc de Normandie, son fils, et de tous ses autres enfans, quarante-six sols six deniers monnaie romaine, que les religieux de ladite abbaye étaient tenus de lui payer tous les ans en son domaine d'Argentan, à cause de leur terre de la Graverie, paroisse de Montgaron. Cette charte sans date est scellée de son sceau en cire rouge, attaché en lacs de soie verte. (Pl. 11, fig. 3.) Elle est attestée par Hubert Des Vallées ; Guillaume Helwin ; Hubert, clerc ; Hugues, médecin ; et Roger, son chapelain.

N°. 4. Charte de Jean, fils de Guillaume, comte de Ponthieu, par laquelle il donne à l'abbaye de Saint-André, en perpétuelle aumône, toute la terre de Cortilon ou de La Hoguette ; *totam terram de Cortiloi sicut rocherium vadit à Perreria monachorum usque ad magnam viam que vocatur de Besier*, et de ce point en droite ligne jusqu'au fossé près duquel reste *le Lazare*, sur le chemin d'Argentan à Falaise, etc., etc. Cette charte sans date, et dont le sceau est brisé, est attestée par Gervais, son chapelain ; Robert de Varende ; Jean de Fresnoy ; Godefroy de Milon ; Godefroy de Berchy ; Godefroy de Haustenoise ; Herbert de Troarz ; Ernaud Cachebeuf ; Gaultier Langlais ; Geoffroy Larcher et autres.

N°. 5. Charte de Jean, fils de Guillaume, comte de Ponthieu, par laquelle il confirme une donation de quatre-vingts acres de terre faite à l'abbaye de Saint-André par Gilles de Bailleul et Julienne, son épouse, lesquelles terres dépendaient de son domaine de Fresnay. Cette charte, revêtue de son sceau en cire brune-rougeâtre (Planche 6,

fig. 1re.), est datée de l'an de l'incarnation 1168, Henri II, roi des Anglais, gouvernant en Normandie, et Froger occupant le siège épiscopal de l'église de Séez. Elle est en outre attestée par Guillaume de Bailleul, chapelain; Robert de Raventon; Hugues d'Aunou; Robert de Fontibus; Guy, fils du comte Jean; Robert de Cotentin; Richard d'Airaines; Bernard de Montgommery, ainsi que ses fils Barthélemy et Arnould; Guillaume Ballestarius et autres.

N°. 6. Charte de Jean, fils de Guillaume, comte de Ponthieu, par laquelle il confirme une fieffe de vingt années faite à l'abbaye de Saint-André par Robert Corbet, dans la paroisse de Crocy. Cette charte, dont le sceau est brisé, fut passée la seconde année du couronnement du roi Richard, et elle est attestée par Gervais, son chapelain; Guillaume de Seran; Robert de Neuilly; Robert de La Garenne; Robert des Loges; Geoffroy de Bercy et autres.

N°. 7. Guillaume Crespin, par une charte sans date et dont le sceau est brisé, affranchit les religieux de Saint-André de tous les droits qu'ils lui devaient sur la culture *Servaym*, dans le territoire de Livarot, et leur accorde le droit de pâture pour tous leurs bestiaux. Cette charte, fort petite, est attestée par Guillaume, abbé de Mortemare, et Bérenger, moine.

N°. 8. Juhel de Mayenne donne aux religieux de Saint-André-en-Gouffern une quittance générale des droits de péage, douane, ou toute autre coutume qu'ils devaient sur ses terres pour les objets qu'ils achetaient ou transportaient ailleurs. Le sceau de cette charte sans date est brisé.

N°. 9. Jean de *Valle Ogerii* donne et cède à l'abbaye de Gouffern tout ce qui pouvait lui revenir *per eschaiatam* de la dot qui fut donnée à Emma, femme de Guillaume de Montgaron. Cette charte, sans date, est revêtue d'un sceau en cire verte en partie brisé.

N°. 10. Jean de Flers donne à l'abbaye de Saint-André-en-Gouffern tout le restant du champ de Pommereux, à Montgaron, à charge du service dû sur ce fief. Cette charte, dont le sceau est brisé, est attestée par Geoffroy, fils de Hugues Faber, ainsi que par Guillaume et Roger Gaaut, et par plusieurs autres.

N°. 11. Bulle du pape Lucius II, donnée à Latran la 1re. année de son pontificat, et adressée à Raoul, premier abbé de Saint-André-en-Gouffern, par laquelle ce pontife con-

firme les diverses donations faites à cette abbaye. Le sceau de cette charte, attaché en lacs de soie jaune et rouge, a été coupé.

N°. 12. Bulle du pape Alexandre III, donnée à Anagine le jour des nones de décembre, par laquelle il confirme la donation de la dîme du Mesnil, faite à l'abbaye de Gouffern, ainsi que les acquêts que les religieux avaient faits dans cette paroisse. (Le sceau brisé.)

N°. 13. Bulle du même pape Alexandre III, par laquelle il confirme à l'abbaye de Gouffern la jouissance des biens qu'elle possédait avant sa réunion à l'ordre de Cîteaux, et il défend en outre à qui que ce soit d'exiger la dîme des fruits que les religieux recueilleraient sur les terres qu'ils cultiveraient de leurs propres mains ou à leurs frais. (Le sceau brisé.)

N°. 14. Bulle du même pape Alexandre III, datée de la 5e. année de son pontificat, par laquelle il confirme les donations faites à Saint-André par Guillaume de Ponthieu et autres. (Le sceau brisé.)

N°. 15. Bulle du pape Lucius III, donnée à Vérone le 6 des nones de mai, par laquelle il confirme et approuve les diverses donations faites à l'abbaye de Saint-André-en-Gouffern. (Le sceau brisé.)

N°. 16. Bulle du même pape Lucius III, donnée à Velletri, le 7 des ides d'avril, par laquelle il enjoint à l'archevêque de Rouen et à ses suffragans de veiller à ce qu'on n'exige pas la dîme des fruits recueillis par les religieux de Saint-André sur les terres cultivées par leurs mains ou à leurs dépens. (Le sceau brisé.)

N°. 17. Bulle de Lucius III, datée de Velletri, le 5 des ides de mars 1182, par laquelle il défend aux religieux de Saint-André ou autres qui font l'office dans différentes paroisses et qui y donnent la sépulture, de rien exiger pour leur salaire, à moins que ce ne soit par la volonté expresse du défunt ou de ses parens. (Le sceau brisé.)

N°. 18. Bulle du même pape Lucius III, donnée à Vérone, le 7 des ides de mai 1185, concernant divers privilèges accordés à l'ordre de Cîteaux. (Le sceau brisé.)

N°. 19. Autre bulle du même Lucius III, donnée à Vérone, le 8 des calendes de juin 1183, par laquelle ce pontife explique les motifs de l'exemption des dîmes accordée aux religieux de Saint-André, non seulement des terres qu'ils

défricheut, mais encore de celles qui ont été cultivées précédemment par leurs propres mains et par celles de leurs gens. (Le sceau brisé.)

N°. 20. Bulle du pape Urbain III, donnée à Vérone, le 13 des calendes de juin 1185, par laquelle il confirme la donation faite à l'abbaye de Saint-André de la dîme de Montgaron et du *Grand-Mesnil* dudit lieu. (Le sceau brisé.)

N°. 21. Bulle du pape Célestin III, donnée à Latran, la première année de son pontificat, 1191, par laquelle il confirme la donation de la dîme de Saint-Martin-des-Moulins, faite à l'abbaye de Gouffern par L., évêque de Séez. (Le sceau enlevé.)

N°. 22. Bulle du même Célestin III, donnée à Latran, la seconde année de son pontificat, par laquelle il confirme la donation faite à Saint-André-en-Gouffern, de deux gerbes de la dîme de Fresnay, par Pierre de S^t.-Léger (*de S^to Lothario*). (Le sceau coupé.)

N°. 23. Autre bulle du même pape Célestin III, donnée à Saint-Jean-de-Latran, le 10 des calendes de janvier, la 5^e. année de son pontificat, par laquelle il confirme la donation des dîmes et du patronage de diverses églises, faite à l'abbaye de Gouffern. (Le sceau coupé.)

N°. 24. — 46. Charte par laquelle Jean, fils de Guillaume de Ponthieu, donne à Saint-André-en-Gouffern la dîme de tous les arbres à fruits et des vignes qu'il possède dans la paroisse de Montgommery. Cette charte est revêtue de son sceau. (Pl. 6, fig. 1^re.)

N°. 25. — 190. Jean, fils de Guillaume, comte de Ponthieu, déclare que Raoul, premier abbé de Saint-André-en-Gouffern, avait donné en pure aumône à Guillaume Ursel, prêtre de l'église de Saint-Remy-de-Montgaron, la dîme et le fief dudit lieu qui appartenaient à son abbaye en vertu du don qui lui en avait été fait par Guillaume de Ponthieu, et dont ledit Guillaume Ursel se prétendait propriétaire, mais que ce dernier reconnaissait et avait juré sur les quatre évangélistes qu'il ne tenait cette donation que sous le titre d'aumône et pour lui seul tant qu'il vivrait. Cette charte sans date et fort curieuse est privée de son sceau.

N°. 26. — 235. Autre charte de Jean, fils de Guillaume, comte de Ponthieu, par laquelle il renouvelle et confirme la

donation qu'il avait faite à l'abbaye, de la terre de Cortillon, paroisse de la Hoguette. (Le sceau brisé.)

N°. 27. — 253. Jean, fils de Guillaume, comte de Ponthieu, confirme la donation faite à l'abbaye de Gouffern par Gervais de Montgaron, d'héritages situés dans la paroisse de ce nom. Cette charte, sans date, est attestée par Adam de S^te^-Croix, son sénéchal; Gilles de Bailleul; Robert de Ravington; Robert d'Ussy; Raoul, fils d'Herbert d'Argentan; Raoul de Montgommery, et Robert *Britannus*, *famulus regis*. (Le sceau brisé.)

N°. 28 — 262. Jean, fils de Guillaume, comte de Ponthieu, atteste que Gervais de Montgaron ainsi qu'Emma, sa femme, ont en outre donné à ladite abbaye une portion de bois et diverses pièces de terre à Montgaron, qui joignaient celles dudit monastère. (Le sceau brisé.)

N°. 29. — 274. Jean, fils de Guillaume, comte de Ponthieu, fait connaître au très-illustre et magnanime Richard, roi d'Angleterre, duc de Normandie, etc., et à tous autres, etc., etc., que R. de Chenesec demande à jouir de l'investiture et du droit de saisine que Toustain de Perteville avait sur une pièce de terre que Robert Corbet tenait de lui à droit d'héritage dans la ville de Crocy, et lui déclare en outre que cette réclamation téméraire est fausse et illégale, et qu'il n'a aucun droit sur cette terre. (Le sceau brisé.)

N°. 30. — 275. Gauthier, abbé de Saint-Jean-de-Falaise, et les religieux de ladite abbaye, déclarent que Nicolas, prêtre de Crocy, a donné à l'abbaye de Saint-André-en-Gouffern le moulin de Crocy avec tous ses droits et le chemin pour y accéder. Cette charte, sans date, est revêtue du sceau du chapitre en cire rouge-brunâtre. (Pl. 4, fig. 11.)

N°. 31. — 276. Jean, fils de Guillaume, comte de Ponthieu, confirme la donation précédente, faite à l'abbaye de Gouffern par Nicolas, prêtre de Crocy. Cette charte est datée de l'an de l'Incarnation 1178, et elle est revêtue du sceau de ce seigneur.

N°. 32. — 386. Jean, fils de Guillaume de Ponthieu, donne à l'abbaye de Gouffern un arpent de vigne, *unum arpentum vinei*, situé à Pyrai, et confirme en même temps la donation d'un autre demi-arpent de vigne qu'Olivier de Pont avait cédé à ladite abbaye pour quarante-cinq sols manceaux. (Le sceau brisé.)

N° 33. — 1384. Le même Jean, fils de Guillaume, comte de Ponthieu, donne à Gouffern un arpent de terre situé à Pyrai, pour y faire un *oseray*. (Le sceau brisé.)

N°. 34. — 8. Robert, fils du comte Jean de Ponthieu, donne à l'abbaye de Saint-André trente acres de terre en bois dans sa forêt de Gouffern, près du rocher nommé *Allovrax*, et borné par le rocher du Hêtre-Mare, le chemin du Gué-Gravier, le ruisseau de Comton et le terroir dudit Comton, ainsi que par le bois donné précédemment à cette abbaye par Jean, comte de Ponthieu, son père. Le sceau de cette charte sans date est brisé, et le nom des témoins est en partie effacé.

N°. 35. — 9. Robert, fils du comte Jean, confirme une donation faite à l'abbaye de Saint-André par Pierre Roncerol, d'un tènement nommé la Beurerie, consistant en hommes, terres, prés et bois dépendant de sa seigneurie. Cette charte sans date est attestée par Robert et Gervais, ses chapelains; Henri de St.-Pierre, son serviteur; Pierre du Chêne; Richard Paysan, *Bogisello*; Hamon, Robert et Hugues *de Airablis*; Odon Cotinel; Garin de Neuilly et autres. (Le sceau brisé.)

N°. 36. Robert, fils du comte Jean, déclare qu'Ernoulf de Pont a remis en sa présence aux religieux de Saint-André deux acres de terre à Croey, dont il s'était emparé en vertu *d'une fausse charte reconnue telle par Guillaume, fils de Raoul, sénéchal de Normandie*; et que par suite de cette remise lesdits religieux délivrèrent Ernoulf de la main des juges du seigneur roi et *de la mort qu'il avait méritée pour cette fausse charte*. Cette charte curieuse, revêtue de son sceau (pl. 6, fig. 3), est attestée par Robert et Garin de Neuilly; Odon Cotinel; Hugues et Robert d'Airaines; Raoul Buffart; Gervais Chapelain et autres.

N°. 37. — 10. Charte de Lisiard, évêque de Séez, par laquelle il confirme plusieurs donations faites à l'abbaye de Gouffern dans diverses paroisses de son diocèse. Cette charte sans date, sous la forme d'un rôle, est revêtue de son sceau et contre-scel en cire verte. (Pl. 4, fig. 4 et 5.)

N°. 38. — 47. Charte de Guillaume, fils du comte Jean, fils de Guillaume, comte de Ponthieu, par laquelle il donne à l'abbaye de Gouffern la dîme des terres et bois de Montgommery qui lui étaient échus depuis que le comte Jean, son père, était décédé à Jérusalem. Cette charte sans date

est attestée par Robert de Rye ; Jean de La Haye ; Guillaume Larbalestier ; Raoul Du Moulin ; Godefroy Larcher et autres. Elle est revêtue du sceau dudit Guillaume. (Pl. 8, fig. 3.)

N°. 39. — 48. Robert, fils du comte Jean, fils de Guillaume, comte de Ponthieu, donne à l'abbaye de Saint-André toute la dîme des terres et bois de Montgommery qui lui étaient échus depuis le décès de son père à Jérusalem. Cette charte, sans date, scellée de son sceau (pl. 6, fig. 3), est attestée par Geoffroy, doyen des Maizerets ; Odon et Gérard Cotinel ; Hugues d'Airaines et Robert du Mesnil.

N°. 40. — 49. Guillaume de Corday, prêtre, donne à l'abbaye de Gouffern toutes les terres qu'il possédait ou qu'il pourrait posséder dans la paroisse de Beaumais. Cette charte, dont le sceau est brisé, ne porte point de date.

N°. 41. Robert de Rye confirme la donation d'une acre de pré situé dans l'île Saint-Hyppolite, faite à l'abbaye de Gouffern par son frère Toustain, chevalier. Le sceau de cette charte sans date est brisé.

N°. 42. Robert de Bray donne et cède à Robert, fils de Belleau de Morteis, deux acres de terre à Bray, à charge de diverses redevances. Cette charte sans date est attestée par Robert, abbé de Gouffern, et par plusieurs moines de ladite abbaye. Le sceau en cire rougeâtre est brisé.

N°. 43. Yves d'Essay donne à Durand Fabre, en fief héréditat, un hébergement près du Mont-Pierreux, que Hugues Babo tenait à charge de douze deniers manceaux de rente. (Le sceau brisé.)

N°. 44. Richard Terrici, du consentement de ses frères Michel et Simon, donne à l'abbaye de Saint-André-de-Gouffern une rue à Falaise, pour le prix de trente livres d'Anjou. Cette charte fut faite en présence de Hubert de Berc, chambellan du seigneur roi, alors connétable de Normandie. (Le sceau en cire verte est en partie brisé.)

N°. 45. — 50. Lisiard, évêque de Séez, confirme la donation de deux gerbes de la dîme de Beaumais, faite à l'abbaye de Saint-André par Mathieu de Beaumais et Raoul, son fils, ainsi que par Guillaume de Corday, son frère. Cette charte sans date est revêtue de son sceau (pl. 4, fig. 5) ; elle est attestée par Gautier, abbé de Saint-Jean-de-Falaise ; Pierre de S^{t}. - Léger ; Renaud, notaire ; *Odon, fils de*

Vital, et Nicolas, son fils; Guillaume de Ravington et Maurice, son frère, clerc.

N°. 46. — 51. Marguerite de Belmes, ou Beaumais, fille de Mathieu de Beaumais, donne à l'abbaye de Gouffern tout ce qu'elle possédait dans cette paroisse en vertu de la donation de Roger, fils de Hugon de Beaumais. Cette charte sans date est revêtue de son sceau. (Pl. 10, fig. 1re.)

N°. 47. — 52. Renaud d'Airaines, fils de Gervais de Magny, donne à l'abbaye de Gouffern un herbage situé à Airaines, qui s'étend le long du grand chemin jusqu'à la maison de Mathilde de Vernon. (Charte sans date et sans sceau.)

N°. 48. — 53. Raoul de Guiberville, ou Gosberville, donne à Saint-André-en-Gouffern, une pièce de terre de ses domaines, et confirme les donations qui avaient été faites précédemment à cette abbaye par Guillaume Tannetin, son père, ainsi que par ses hommes de Renemesnil. Cette même charte est confirmée par Raoul, son fils, ainsi que par Agnès, sa femme, et elle est attestée par Foulques, curé de Giberville; Robert de Colombelles; Herfred et Robert d'Airan et Mathieu de Catteville. Elle n'est point datée, mais elle est revêtue du sceau de Raoul en cire rougeâtre. (Pl. 5, fig. 1re.)

N°. 49. — 54. Gilles de Bailleul donne à l'abbaye de Saint-André-en-Gouffern, pour le salut de son ame et de ses antécesseurs, deux acres de terre à Bailleul près des Essarts. Cette charte, sans date, est revêtue de son sceau en cire brune-rougeâtre. (Pl. 5, fig. 2.)

N°. 50. — 55. Guillaume, évêque du Mans, déclare que Gautier d'Aunay et sa fille, ainsi que ses neveux Elie, Odon et Robert d'Aunay, ont donné à l'abbaye de Gouffern neuf jointées de terre dans leur fief de Combray. (Les sceaux de cette charte sans date sont brisés.)

N°. 51. — 56. Robert et Enguerand de Magny, frères, donnent à Gouffern diverses pièces de terre dans leur domaine d'Airaines. (Les sceaux brisés.)

N°. 52. — 57. Transaction, entre les abbés de Troarn et de Saint-André-en-Gouffern, au sujet de la dîme de Saint-Sylvain et de Crocy, passée devant Froger, évêque de Sécz, Arnold, évêque de Lisieux, ainsi que devant Alverède, abbé de Saint-Pierre-sur-Dives, Martin, abbé de Cerisy, Chrétien, abbé d'Aunay, Robert, abbé du Val-Richer,

Pont-Daniel, abbé de Barberie, et Nicolas, abbé du Plessis. (Les sceaux brisés.)

N°. 53. — 58. Robert d'Angerville confirme, en 1166, une donation de quatre acres et demie de terre faite à l'abbaye de Gouffern par Guillaume de Courcelles ainsi que par Hamon, fils de Richard Du Mesnil; lesquelles terres dépendaient de son fief de Courcelles. (Le sceau brisé.)

N°. 54. — 59. Guillaume de Buketoth et Jeanne, sa femme, du consentement de leurs enfans Robert, Jacques, Thomas et William, confirment la donation de l'église de Samelles, faite à l'abbaye de Gouffern. Cette charte, sans date, était revêtue de plusieurs sceaux en cire verte, dont il ne reste que celui de Guillaume (pl. 9, fig. 7). Elle est attestée par Robert, abbé de Bon-Port, ainsi que par Pierre et Benoît, moines de cette abbaye.

N°. 55. — 60. Guillaume Pantoulf, de Samelles, ainsi que Bourgeoise, sa femme, et ses trois enfans, donnent, en 1166, à l'abbaye de Gouffern, toute leur terre de Samelles, à l'exception des mines et des terres près de la minière. Cette charte, sans date, et dont les sceaux sont brisés, est en outre *attestée et approuvée par Guillaume, son fils bâtard.*

N°. 56. — 61. Guillaume de Buketoth et Jeanne, sa femme, abandonnent à l'abbaye tous les droits qu'ils avaient sur les terres de Samelles, à l'exception des mines et des terres près des minières. (Les sceaux brisés.)

N°. 57. — 62. Confirmation par les trois enfans de Guillaume Pantoulf de la donation de leur père. (Les sceaux brisés.)

N°. 58. — 63. Henri, évêque de Bayeux, atteste que Onfroy, fils de Garin de Gouviz, héritier de Robert, fils de Guillaume, ou Gilles de Bretteville-le-Rabel, a donné et confirmé à l'abbaye de Gouffern toutes les donations qui lui avaient été faites dans le territoire de Bretteville par Robert, fils de Gilles de Bretteville. (Le sceau brisé.)

N°. 59. — 64. Charte confirmative de Onfroy, fils de Garin de Gouviz, des donations faites à Saint-André-de-Gouffern par Robert, fils de Gilles de Bretteville. (Le sceau brisé.)

N°. 60. — 65. Autre charte confirmative de Hugues, frère d'Onfroy, tous les deux fils de Garin de Gouviz, des donations faites à Gouffern par Robert, fils de Gilles de Bretteville, leur aïeul. (Le sceau brisé.)

N°. 61. — 66. Le même Hugues donne à l'abbaye cinq pièces de terre dans le territoire de Bretteville-le-Rabel. (Le sceau brisé.)

N°. 62. — 68. Robert de Bretteville-le-Rabel donne à l'abbaye de Gouffern toute la terre qu'il possédait à Bretteville. (Le sceau brisé.)

N°. 63. — 67. Henri, évêque de Bayeux, confirme la la donation de la terre de Bretteville-le-Rabel, faite à l'abbaye de Gouffern par Robert de Bretteville. (Le sceau brisé.)

N°. 64. — 69. Robert de Montfort atteste et confirme la donation faite à l'abbaye de Gouffern par Robert de Bretteville. Sa charte, datée de l'an 1168, et dont le sceau est brisé, est en outre attestée par Savary et par son fils Raoul, ainsi que par Guillaume de Brucourt; Geoffroy d'Asnières; Hugues Bigot; Richard Bonnebosc; Roger de Boismont et autres.

N°. 65. — 70. Froger, évêque de Séez, fait un accord, en 1174, entre l'abbé de Saint-André-en-Gouffern et le prieur du Plessis, pour terminer un différent qu'ils avaient au sujet de la dîme de Bretteville-le-Rabel. Cette charte, dont le sceau est brisé, est attestée par un grand nombre de témoins.

N°. 66. — 71. Robert, fils de Jean, comte de Ponthieu, atteste que Guillaume de Crasmesnil, ainsi que sa femme, fille de Gervais de Montgarou, ont donné à l'abbaye de Saint-André-en-Gouffern tout ce qu'ils possédaient dans la paroisse de Montgarou. Cette charte sans date est revêtue de son sceau.

N°. 67. — 72. Gilles de Bailleul confirme diverses donations faites à l'abbaye de Gouffern et particulièrement celle de la quatrième partie de la dîme de Fresnay, donnée à cette abbaye par Jean de Fresnay et ses enfans. Le sceau de cette charte sans date est brisé.

N°. 68. — 73. Froger, évêque de Séez, confirme une donation de quinze acres de terre, faite à l'abbaye de Gouffern par Godefroy d'Ocagnes, ainsi qu'une autre donation de cinq acres situées dans la paroisse de Jaël, faite par Guillaume de St.-Martin. Cette charte, sans date, est revêtue du sceau de cet évêque, en cire rougeâtre, recouverte d'un vernis. (Voyez pl. 3, fig. 7.)

N°. 69. — 74. Hugues de Gibour, ou Sibour, donne à

l'abbaye tous ses bestiaux ainsi que les terres qu'il possédait auprès du Buisson à Habloville ; il remet également à l'abbaye un herbage qu'il tenait de Jean de Ruffo. (Le sceau brisé.)

N°. 70. — 75. Guillaume Morel d'Habloville donne à l'abbaye de Saint-André-en-Gouffern diverses pièces de terre situées auprès du Buisson, à Habloville.

N°. 71. — 76. Roger de Belmes ou de Beaumais donne à l'abbaye de Gouffern six sols tournois de rente, à prendre sur les terres que diverses personnes tenaient de lui au Buisson, paroisse d'Habloville. (Le sceau brisé.)

N°. 72. — 77. Roger, fils d'Ase, donne à cette abbaye quelques pièces de terre situées à Habloville. (Le sceau brisé.)

N°. 73. — 78. Robert, comte de Lancastre, confirme la donation de la terre de Mesmouton, faite à l'abbaye de Saint-André-en-Gouffern par son père et sa mère, ainsi que celle des deux tiers de la dîme de Beaumais, qui dépendaient du fief de Grentemesnil, faite à la même abbaye par Mathieu de Belmes ou Beaumais. Le sceau de cette charte sans date est brisé. Elle est attestée par Roger, évêque de Saint-André d'Ecosse ; Gilbert de Minières ; Jean de *Alba Via* ; Geoffroy de *Herupa* ; Raoul de Sainte-Marie ; Guillaume Chapelain ; Hernulf de *Maena*, sans doute Mayenne ; Jean de *Hosa*, de La Haye ; André d'Ocagnes et autres.

N°. 74. — 79. Gérard Boël donne à l'abbaye deux gerbes de toute la dîme de son fief de Foligny, situé dans la paroisse de Saint-Ouen, ainsi que deux acres de terre situées dans la paroisse de Saint-Brice. (Le sceau brisé.)

N°. 75. — 80. Hugues de Livet, chevalier, donne à l'abbaye de Gouffern toutes les redevances qu'il possédait à Mézidon, consistant en argent, chapons, etc., etc. (Le sceau brisé.)

N°. 76. — 81. Accord fait entre Gilbert, abbé de Troarn, et Simon, abbé de Saint-André-en-Gouffern, en présence de Froger, évêque de Séez, et des abbés du Val-Richer, de Cerisy et d'Aunay, au sujet des dîmes de Saint-Sylvain et de Crocy. Il ne reste plus que le sceau et contre-sceau de l'abbé de Troarn. (Pl. 4, fig. 7 et 8.)

N°. 77. — 82. Robert de Culey donne à l'abbaye de Gouffern sa terre de Saussey, située dans le territoire de Culey, ainsi que la dîme de son moulin neuf ; laquelle dîme,

pointe cette charte, doit être payée le lendemain de la Saint-Michel, faute de quoi elle serait doublée. Le sceau de cette charte sans date est en partie brisé et illisible.

N°. 78. — 83. Jean de la Fresnay et son fils donnent à l'abbaye, pour quarante sols, monnaie d'Anjou, la quatrième partie des deux tiers de la dîme de Fresnay-la-Mère, ainsi que cinq acres de terre situées dans d'autres paroisses. (Le sceau brisé.)

N°. 79. — 84. Adam de Gué, *de Vado*, donne à l'abbaye le patronage de l'église de Sainte-Marie-de-Fresnay-la-Mère avec tous les droits qu'il pouvait avoir sur les deux tiers de la dîme de cette paroisse. (Le sceau brisé.)

N°. 80. — 85. Henri, évêque de Bayeux, confirme la donation de vingt et une acres de terre dépendant du fief de Bretteville, faite à l'abbaye par Robert Paysant, de Bretteville; Robert, fils de Got, et Guillaume-Le-Rabel. (Les sceaux de cette charte sans date sont brisés.)

N°. 81. — 86. Guillaume de Seran et Guillaume, fils de Robert de Perteville, donnent à l'abbaye plusieurs pièces de terre et un pré nommé le pré de Crocé, situé à Perteville. (Les sceaux brisés.)

N°. 82. — 87. Lisiard, évêque de Séez, confirme la donation faite à l'abbaye de Gouffern par Guillaume de Seran, ainsi que celle de la dîme de Montgarou et de la Pommeraye par le même. (Le sceau brisé.)

N°. 83. — 88. Autre charte du même prélat, par laquelle il confirme les donations faites à l'abbaye de Gouffern par Jean de Joé et Guillaume, fils de Robert Du Doit, ainsi que par Mahile, Aalix et Philippine, filles de Gervais de Montgarou, de tout ce qu'elles possédaient dans ladite paroisse de Montgarou. (Le sceau brisé.)

N°. 84. — 89. Le même Lisiard, évêque de Séez, confirme la donation de la terre de la Pommeraye, faite à l'abbaye de Gouffern par Philippe de Pantoul. (Le sceau brisé.)

N°. 85. — 90. Durand, abbé de Troarn, donne aux religieux de Saint-André-en-Gouffern une petite pièce de terre à Gnocy, située à la droite de la porte de sa maison en sortant de sa cour, et qui s'étend jusqu'à son jardin. Cette charte est revêtue de son sceau en cire verte (pl. 4, fig. 6). Elle est attestée par Serlon de Bernières; Raoul de La Haye; Thomas Langlois; Jacob Brito; Guillaume, sénéchal de Normandie, et autres.

N°. 86. — 91. Raoul Bulfart, ou Buffart, donne à l'abbaye la totalité de son fief Coillart ainsi que les terres qui dépendaient du fief Torailles, à Fresné-le-Buffart, à charge par ladite abbaye de faire une rente de douze deniers au seigneur de Carneilles, duquel lesdits fiefs dépendaient. Cette charte est revêtue de son sceau en cire verte. (Pl. 8, fig. 1re.)

N°. 87. — 92. Robert du Chenesec donne à l'abbaye un champ situé dans la rue Emmel, ainsi que trois acres de terre que Raoul Lance-Levée et Osbert, ses frères, avaient données à ladite abbaye. Cette charte, dont le sceau est brisé, est attestée par Robert de Mara; Robert Grent, d'Argentan, et plusieurs autres.

N°. 88. — 93. Guillaume du Chenesec donne à l'abbaye une pièce de terre dite le champ Buiestot et confirme les donations faites par Robert du Chenesec, son père. (Le sceau brisé.)

N°. 89. — 94. Le même Guillaume du Chenesec donne à l'abbaye diverses pièces de terre à Chenesec, ainsi que l'église de Perteville. (Le sceau brisé.)

N°. 90. — 95. Robert du Chenesec et Guillaume, son fils, confirment la donation précédente. (Les sceaux brisés.)

N°. 91 et 92. — 96 et 97. Denis, curé de Vinaz, donne à l'abbaye diverses pièces de terre dans le territoire de Perteville. (Le sceau brisé.)

N°. 93. — 98. Ernulf Le Poheir donne à l'abbaye tout ce qu'il possédait dans son fief de *Ners*, ou Noyers, et il reçoit pour cette concession un cheval et soixante livres tournois. Cette charte est confirmée par Philippe Le Poheir, son fils, mais les deux sceaux sont brisés.

N°. 94. — 99. Amaury de Subligny affranchit l'abbé et les religieux de Saint-André des droits et devoirs seigneuriaux qu'ils lui devaient pour les biens qu'ils possédaient dans la paroisse de Gacey. Cette charte, sans date, est revêtue de son sceau en cire brune-rougeâtre (pl. 5, fig. 3). Elle est attestée par Robert, curé de Gacey; Etienne d'Ouville; Raoul de Grandval; Guillaume de Mesnil-Hubert; Hugues de Montfort et plusieurs autres.

N°. 95. — 100. Gérard Cornet donne à l'abbaye tout ce qu'il possédait dans le territoire d'Airaines, à l'exception du tènement de la vavassorie Chenerue et de deux *bordaries*. (Le sceau brisé.)

N°. 96. — 101. Gervais Cornet confirme la donation pré-

cédente faite à l'abbaye par Gérard Cornet, son frère. (Le sceau brisé.)

N°. 97. — 102. Robert de Magny et Armand de Magny, son frère, donnent à l'abbaye les terres qu'ils possédaient entre le pont d'Oulme (*de Ulmeia*), et le Fondéret. (Les deux sceaux sont brisés.)

N°. 98. — 103. Robert de Magny donne à l'abbaye plusieurs pièces de terres situées à Airaines, et par la même charte il confirme les donations faites par deux de ses hommes de cette paroisse, dont l'un lui donne treize livres du Mans et l'autre quatre livres deux sols et demi manceaux pour cette confirmation. (Le sceau brisé.)

N°. 99. — 104. Robert, fils du comte Jean de Ponthieu, donne à l'abbaye de Saint-André vingt-cinq acres de terre en bois dans sa forêt de Gouffern, situées dans la partie nommée La Laée de Roufigny, au-dessous du chemin de Falaise. Cette charte est revêtue de son sceau.

N°. 100. — 105. Lisiard, évêque de Séez, confirme diverses donations faites à l'abbaye, et entr'autres celles de la dîme de la forêt de Gouffern, ainsi que des terres défrichées par les religieux depuis que Jean, fils du comte Guillaume de Ponthieu, s'était embarqué pour la Terre-Sainte, après avoir pris la croix. Cette charte est revêtue du sceau de ce prélat, en cire rouge, attaché avec un petit ruban de soie verte et rouge, tressé de filigrane d'or et d'argent.

N°. 101. — 106. Robert et Raoul de Culey donnent à l'abbaye de Gouffern toute la dîme du bled et des anguilles de leur moulin de Culey (*maintenant Rabodanges*). Cette charte sans date était revêtue de deux sceaux, mais il ne reste plus que celui de Robert (pl. 8, fig. 5); il est en cire verte, fort bien conservé.

N°. 102. — 107. Raoul Labbé, de Fresné, ou Fresnay, donne à l'abbaye quatre acres de terre disséminées dans le territoire de Culey. Cette charte est revêtue de son sceau en cire jaune-verdâtre. (Planche 8, fig 2.)

N°. 103. — 108. Robert de Culey donne à l'abbaye toute la terre que Raoul Le Cordouanier tenait de lui à Culey, et celle qui était tenue par Charlemagne dans le fief de Landes. Cette charte est revêtue de son sceau.

N°. 104. — 109. Fugère de Culey donne à l'abbaye une

pièce de terre à Culey, située entre celle de Richard Ciruel et celle de Raoul l'abbé, de Fresnay. (Le sceau brisé.)

N°. 105. — 110. Guillaume de Perteville, seigneur de Culey, donne à l'abbaye toute la terre qu'Osbern, Salomon et Girard Boton, frères, tenaient de lui dans le hameau de Cofinières, paroisse de Culey; le tout à charge de quelques redevances. (Le sceau en partie brisé.)

N°. 106. — 111. Guillaume de St.-Célerin donne à l'abbaye toute sa terre de Saint-Célerin, avec les droitures et appartenances qui en dépendaient, et par la même charte il confirme les donations précédemment faites à ladite abbaye par Robert de St.-Célerin, son père. Cette charte sans date est revêtue de son sceau en cire d'une couleur d'orpin et du plus beau poli. (Pl. 5, fig. 4.) Elle est en outre attestée par Robert de St.-Célerin, son frère, et par Olivier de Moulines; Durand d'Ernes; Paynel Pelée; Garin Pelée; Mathieu Pelée; Robert Marin; Robert Galart; Raoul de Ravigny; Hamelin Poisson; Olivier de Vrigny et autres.

N°. 107. — 112. Robert de St.-Célerin, frère de Guillaume, quitte et abandonne à l'abbaye de Gouffern tous les droits qu'il pouvait avoir sur la terre de Saint-Célerin, donnée par son frère. Cette charte est revêtue de son sceau. (Pl. 8, fig. 4.) La pâte de ce sceau est de couleur bleu d'ardoise, recouverte de cire verte chargée d'une patine du plus beau vert de cuivre. Elle est attestée par Hugues de St.-Célerin, son fils; Guillaume de Parvilliers; Radulf des Fourneaux; Alberic Paulmier; Guillaume Malherbe et Rainald de Mosterel, son neveu.

N°. 108. — 113. Aimia, fille de Robert Renart, donne à l'abbaye de Gouffern toute la vavassorie tenue par Hugues de Wanderie, ou Ganderie, ainsi que sa forêt de Culey-sur-Orne, et la terre labourable qui est auprès. Cette charte, fort endommagée, est revêtue de son sceau. (Planche 10, fig. 3.)

N°. 109. — 114. Guillaume Buffart, de Cantepie, donne à l'abbaye de Gouffern une pièce de terre nommée le champ Traversain, près de Beaumais. Cette charte porte la confirmation de Henri de Mont. (Les deux sceaux sont brisés.)

N°. 110. — 115. Ernaud, ou Renaud de Cantepie donne à Gouffern six acres de terre disséminées dans le territoire de Beaumais. Cette charte, dont le sceau est brisé, est attestée par Guillaume et Raoul Pantolf, chevaliers, et par plusieurs autres.

N°. 111. — 116. Raoul de Cantepie confirme la donation de six acres de terre à Beaumais, faite à l'abbaye par Renaud de Cantepie, et il reçoit pour cette confirmation vingt sols angevins. (Le sceau brisé.)

N°. 112. — 117. Robert Grumesnil donne à l'abbaye une petite pièce de terre à Beaumais, près du chemin de Cantepie. (Le sceau brisé.)

N°. 113. — 118. Robert de Ners, ou Noyers, chevalier, et Robert, son fils aîné, donnent à Gouffern la vavassorie tenue par Richard Morin, et ils affranchissent les religieux de tous les droits qu'elle devait envers leur fief de Ners, dont elle relevait. Cette charte est revêtue d'un seul sceau en cire verte. (Pl. 8, fig. 8.)

N°. 114. — 119. Guillaume de Perteville, chevalier, seigneur de Culey, donne à l'abbaye une pièce de terre ainsi qu'un pré situé sur les bords de l'Orne, et il affranchit les religieux de toutes charges et sujétions quelconques envers son fief. Cette charte sans date est revêtue de son sceau. (Pl. 5, fig. 5.)

N°. 115. — 120. Guillaume de Perteville, chevalier, seigneur de Culey, donne à l'abbaye deux autres pièces de terre situées à Culey, sur le chemin de Saint-Clément. (Le sceau brisé.)

N°. 116. — 121. Robert de Bèze et Richard de Bèze, son frère, donnent à l'abbaye une pièce de terre près la chapelle de Malvoisin. (Les sceaux brisés.)

N°. 117. — 122. Guillaume de Perteville confirme une donation faite à l'abbaye par Hamon de Courcelles, fils de Richard Maheux, ainsi que par Enguerand, prêtre, Richard Guimoult et Raoul, son frère, de la portion de dîme qu'ils possédaient dans son fief et seigneurie de Perteville. (Cette charte est revêtue de son sceau.)

N°. 118. — 123. Enguerand de Perteville, prêtre, donne à l'abbaye deux pièces de terre ainsi que deux gerbes de la dîme de Perteville. (Le sceau brisé.)

N°. 119. — 124. Nouvelle confirmation de Guillaume de Perteville des donations faites à l'abbaye de Saint-André-en-Gouffern. (Le sceau brisé.)

N°. 120. — 125. Thomas Cauvin, prêtre, et Pierre Cauvin, son frère, ainsi que Hugues Halebot, leur neveu, donnent à l'abbaye deux pièces de terre situées à Perteville. (Les trois sceaux brisés.)

N°. 121. — 126. Sylvestre, évêque de Séez, donne une prébende dans l'église de Perteville à Robert de Montgarou, clerc. (Le sceau brisé.)

N°. 122. — 127. Guillaume de Culey, ou de Perteville, chevalier, donne à l'abbaye deux acres de terre dans le courtil de Fresterey, et, si elles ne s'y trouvaient pas, dans sa culture dudit lieu de Fresterey. Le sceau est le même que celui des n°s. 114 ou 119.

N°. 123. — 128. Sylvestre, évêque de Séez, confirme diverses donations faites à l'abbaye, tant à Noyers qu'à Falaise et au Mesnil-Guillaume. (Le sceau brisé.)

N°. 124. — 129. Hugues Carel donne à l'abbaye une pièce de terre en prairie contiguë au pré qu'elle possédait déjà à Saint-André-de-Montgommery. (Le sceau brisé.)

N°. 125. — 129 (*bis.*) Guillaume de Villy, fils de Paysan Banaste, donne à l'abbaye de Saint-André le patronage de l'église de Saint-Martin-de-Villy. Cette charte est revêtue d'un sceau en cire d'un jaune orangé (pl. 8, fig. 7), et elle est attestée par Robert Banaste, prêtre; Raoul, clerc de Villy; Foulques de Basoches; Guillaume de Putangle; maître Gervais de Bris; Raoul Le Téleor; Toustain de Rye et Denis d'Argentan.

N°. 126. — 130. Lisiard, évêque de Séez, confirme la donation faite à l'abbaye par Guillaume et Robert de Villy, frères, consistant en deux gerbes de la dîme du fief de Robert Fenguerolles, situé à Villy, et deux gerbes du fief de Guillaume d'Estoke, paroisse de Vesqueville. (Cette charte est revêtue de son sceau.)

N°. 127. — 131. Renaud de Fenguerolles donne à l'abbaye trois acres de terre à Villy, et reçoit pour cette donation cent sols angevins, cinq quarterons d'orge et une vache. Cette charte, revêtue de son sceau (pl. 8, fig. 6), est attestée par Théobald et Raoul de Pantolf, frères, ainsi que par Hugues Callouet; Guillaume Bolemer; Michel Du Catelet et Simon de Magneville.

N°. 128. — 132. Renaud de Fenguerolles donne à l'abbaye trois acres de terre situées à Villy, près de Bellefontaine. (Le sceau brisé.)

N°. 129. — 133. Le même Renaud de Fenguerolles donne à l'abbaye quatre acres de terre à Villy et reçoit pour cette concession huit livres dix sols angevins. (Le sceau brisé.)

N°. 130. — 134. Guillaume Bolemer, de Crapont-Mesnil, donne à l'abbaye une pièce de terre située à Villy, près du Grand-Angle. (Le sceau brisé.)

N°. 131. — 135. Robert du Chenesec donne à l'abbaye deux pièces de terre situées à Perteville, qu'il tenait de Denis de Vignals, prêtre. (Le sceau brisé.)

N°. 132. — 136. Robert d'O, fils de Raoul d'O, donne à l'abbaye une pièce de terre située à Perteville. Cette charte est revêtue de son sceau en cire blanche. (Planche 8, fig. 9.)

N°. 133. — 137. Robert du Chenesec, chevalier, confirme la donation d'une pièce de terre située à Perteville, faite à l'abbaye par Robert d'O. (Le sceau brisé.)

N°. 134. — 138. Robert d'Almenesche donne à Robert diverses pièces de terre, à charge d'hommage et de diverses redevances. (Le sceau brisé.)

N°. 135. — 139. Guillaume de Perteville donne à l'abbaye une pièce de terre située à Marzerets, qui dépendait de son domaine. (Cette charte est revêtue de son sceau.)

N°. 136. — 140. Raoul de Perteville donne à l'abbaye une pièce de terre située à Perteville. Cette charte, datée de l'an 1232, est revêtue de son sceau. (Pl. 8, fig. 10.)

N°. 137. — 141. Foulques Du Doit donne à l'abbaye diverses pièces de terre situées à Crocy. Le sceau de cette charte est brisé. Elle est attestée par Nicolas du Homet, ainsi que par Hamon et Robert Fabre, frères, et autres.

N°. 138. — 142. Robert Corbet donne à l'abbaye un pré situé près de la grange des dîmes de Crocy. Cette charte est revêtue de son sceau en cire rougeâtre, et on voit au revers son contre-sceau, évidemment formé d'une pierre antique. (Pl. 5, fig. 6 et 7.)

N°. 139. — 143. Roger de Ville-Dieu donne à l'abbaye une pièce de terre située entre la Croix-Bossée et la Croix-de-Pierre. (Le sceau brisé.)

N°. 140. — 144. Raoul Buffart, chevalier, donne à l'abbaye une pièce de terre dite le Champ-des-Prêtres, située dans le territoire de Fresnay. Cette charte est revêtue de deux sceaux semblables en cire verte.

N°. 141. — 145. Raoul Samson, chevalier, et Jehanne, dame de Carouge, sa femme, donnent à l'abbaye trois acres de terre situées à Potigny, près de celle de Richard de Hairecourt. Il ne reste plus que le sceau de Jeanne, en forme de cœur. (Pl. 10, fig. 18.)

N°. 142.— 146. Jeanne, dame de Carrouges, confirme la donation précédente faite conjointement avec son mari. (Le sceau brisé.)

N°. 143.— 147. Jeanne de Carrouges, dame et héritière de ladite ville, donne à l'abbaye le champ dit de Font-André, ainsi qu'une aulnaie située dans la paroisse de Potigny. (Le sceau brisé.)

N°. 144. — 148. Raoul Samson et Jeanne, dame de Carrouges, sa femme, vendent à Guillaume de Fontaines diverses pièces de terre à Potigny, pour douze livres tournois, son hommage et diverses redevances. Cette vente, attestée par Robert, abbé de Saint-André-en-Gouffern, ainsi que par les moines, fut déposée dans ladite abbaye. (Les sceaux sont brisés.)

N°. 145. — 149. Jeanne, dame de Carrouges, donne à l'abbaye une pièce de terre tenue par Raoul de Fontaines, et qui dépendait de son domaine. Cette donation n'est pas scellée et elle n'est attestée que par Raoul Buffart, religieux de Saint-André.

N°. 146. — 150. Raoul Samson et Jeanne, dame de Carrouges, confirment la donation précédente. (Les sceaux brisés.)

N°. 147. — 151. Gilles de Bailleul et Julienne, sa femme, confirment la donation du patronage de l'église de Fresnay, faite à l'abbaye de Saint-André par Jean, fils de Guillaume Du Gué, ainsi que celle de la dîme de cette paroisse, faite par Guillaume, fils de Roger d'Engleschéville, et le même Jean Du Gué. Cette charte est attestée par Hugues de Gargasale (Garcelles); Hugues de Livet; Raoul Rosel (*Alias* Clincham); Aalerme Tochefoi; Garin Bailleul; Engibaut, Robert et Nicolas de Villers, frères, et autres. (Voyez plus haut le sceau de Gilles de Bailleul.)

N°. 148. — 152. Roger de Pelleville donne à l'abbaye une pièce de terre à Quigny, dite le champ de Marses, et il reçoit pour cette donation quarante sols manceaux. (Le sceau brisé.)

N°. 149. — 153. Aalize de *Curceio*, ou de Courcy, femme de Garin, fils de *Girogdi*, confirme à l'abbaye, sauf les droits de son fief, la donation de la dîme de Villy, qui lui fut faite par Guillaume de Villy, ainsi que celle de deux pièces de terre dans cette paroisse, qui lui furent données par Mathieu Cornet, bourgeois de Falaise. Cette

charte est revêtue de son sceau en cire verte, de figure oblongue; mais, par une singularité inexplicable, il porte le nom de Crecy. (Voyez pl. 10, fig. 10.)

N°. 150. — 154. Roger Le Hurleur donne à l'abbaye une rente de six sols manceaux à prendre sur son manoir de *Saint-Ouen-sur-Mer*. (Le sceau brisé.)

N°. 151. — 155. Henri, dit Le Maréchal, chevalier, seigneur de Say, confirme la donation faite à l'abbaye de diverses pièces de terre situées à Coulaudon, près Argentan, et les affranchit du droit de champart et autres, etc., etc. Pour cette confirmation il reçoit quinze livres tournois de la main des religieux de ladite abbaye. Cette charte est revêtue de son sceau et contre-sceau. (Pl. 13, fig. 8 et 9.)

N°. 152. — 156. Hugues Bordon, ou Bourdon, et Roger, son fils aîné, donnent à l'abbaye leur terre du Gué-Livet, à Crocy, ainsi qu'un pré avec la rivière et les saules qui la bordent, de même que le chemin entre la rivière et lesdits religieux. (Les deux sceaux brisés.)

N°. 153. — 157. Raoul de Cosserville, fils de Raoul de Giberville, donne à l'abbaye diverses pièces de terre dans le Camp-des-Vallées, et par la même charte il confirme les donations faites par Gautier de René-Mesnil, ainsi que par ses enfans Guillaume, Raoul et Onfroy. Cette charte est revêtue de son sceau en cire jaune recouverte d'un vernis fort brun. (Pl. 5, fig. 8.)

N°. 154. — 158. Raoul Buffart, chevalier, confirme diverses donations faites à l'abbaye, et particulièrement celles qui dépendaient de son fief Caillart. (Le sceau brisé.)

N°. 155. — 159. Richard, vicomte de Beaumont, confirme les donations faites, en sa présence, à l'abbaye, de la vigne de Pierre Bolemer, donnée par Herbert de La Porte, à charge de douze sols manceaux de rente, et d'une autre partie de vigne donnée par Ermangarde, fille de Geoffroy de Placy. Cette charte est revêtue de son sceau en cire verte. (Pl. 7, fig. 5.)

N°. 155 (*bis*). — 160. Richard, vicomte de Beaumont, confirme plusieurs donations faites à l'abbaye, entr'autres celle faite par Herbert de La Porte, comprenant toute sa terre et forêt d'Onlme, avec les prés et terres adjacentes. Cette charte est revêtue du même sceau que la précédente, et elle est attestée par Roscelin, son fils; par la *vicomtesse Lucie*; par Thomas, son clerc; par Hervé de *Docelüs*;

Raoul Rosel (*Alias* Clinchamp) ; Enguerand de Corartevel et ses frères ; Hervé de Cerisy ; Geoffroy de Beaumont, et autres.

N°. 156. — 161. Richard Du Doit donne à l'abbaye quatre pièces de terre situées à Mery. Cette charte est revêtue de son sceau. (Pl. 8, fig. 11.)

N°. 157. — 162. Richard Du Doit donne à l'abbaye cinq acres de terre situées à Mery, que Guillaume Bonet tenait en fief de lui et de ses ancêtres. (Le sceau brisé.)

N°. 158. — 163. Richard Du Doit donne à l'abbaye deux acres de terre à la Croix-Hugon. Sa charte, revêtue du même sceau, est attestée par Enguerand de Perteville, prêtre ; Lucas de Norey, clerc ; Robert, Guilbert et Walter Le Bret.

N°. 159. — 164. Symon Du Doit donne à l'abbaye quelques pièces de terre situées à Mery, du consentement de ses frères Richart et Guillaume Du Doit. Cette charte, dont le sceau est brisé, est attestée par Hugues de Magneville ; Osmond Le Vavasseur ; Hugues Canu ; Jehan Paulmier ; Hugues Landry, et autres.

N°. 160. — 165. Foulques Du Doit donne à l'abbaye deux acres de terre situées à la Croix-Hugon. (Le sceau brisé.)

N°. 161. — 166. Foulques Du Doit donne à l'abbaye la troisième partie d'une pièce de terre que Henri Du Doit avait donnée en mariage à sa nièce Julienne Du Doit, lorsqu'elle se maria à Roger Le Bourgeois. (Le sceau brisé.)

N°. 162. — 167. Guillaume Le Prévot, fils de Hugues de Vitré, et Guillaume Le Prévot, fils aîné de ce même Guillaume, donnent à l'abbaye une rente de cinq sols manceaux qui leur était due par Renaud Barberel sur un tènement situé à Crocy, et ils reçoivent pour cette concession, de Pierre du Pont-d'Ouilly, familier et ami des moines, quarante sols manceaux et un septier d'orge. Il ne subsiste plus qu'un seul sceau, celui du fils. (Pl. 8, fig. 15.)

N°. 163. — 168. Walter Testard donne à l'abbaye une pièce de terre située à Crocy, entre le *Chemin Chaucey* et la sente de Vignats. (Le sceau brisé.)

N°. 164. — 169. Hugues de Warnenbraz confirme une donation de terre dépendante de son fief de Warnenbraz, faite à l'abbaye par Guillaume de La Porte. Cette charte est revêtue de son sceau et est attestée par Richard Carabillon et Gaultier, *médecin*.

N°. 165. — 170. Hugues et Guillaume de Warnenbraz, frères, ainsi que Richard Carabillon, promettent de maintenir l'abbaye dans la jouissance de la terre donnée par Guillaume de La Porte. (Les trois sceaux sont brisés.)

N°. 166. — 171. Hugues de Warnenbraz donne une autre pièce de terre de son fief à ladite abbaye et s'engage à maintenir cette donation. (Le sceau brisé.)

N°. 167. — 172. Robert de Ponthieu, fils du comte Jean, donne à l'abbaye trente acres de terre à prendre dans sa forêt de Gouffern, ainsi qu'une autre acre près leur étang de Guépereux, entre la terre d'*Odon, fils de Vital*, de Falaise. Cette charte, dont le sceau est brisé, est attestée par Jean, son fils, ainsi que par Robert, son chapelain; Hervé, son clerc; Pochard Cotinel; Helimand de *Congeio*; Henri de Manecourt; Richard de Fontenay et autres.

N°. 168. — 173. Jean Le Gras et Agnès, sa femme, donnent à l'abbaye une pièce de terre à Martigny, située près le champ Ruffin, qui dépendait de leur fief. (Les deux sceaux brisés.)

N°. 169. — 174. Charte cyrographe par laquelle Guillaume, fils de Roger d'Anglescheville, donne à l'abbaye la quatrième partie de la dîme de Fresné-la-Mère, avec cinq acres de terre dans la même paroisse. Par cette même charte, les moines et abbé de Gouffern s'engagent à faire les devoirs seigneuriaux envers Gilles de Bailleul. Les mots cyrographiques de cette charte sont placés perpendiculairement. Ils portent: *Cyrographum monach^um et Will^mi*. Il ne paraît aucun indice de sceaux.

N°. 170. — 175. Robert Berout donne à l'abbaye tout le champ de la Croix-Pantoulf, sans dire dans quelle paroisse est situé ce champ. (Le sceau brisé.)

N°. 171. — 176. Robert de Ners, ou de Noyers, donne à l'abbaye quinze acres de terre à Ners, exemptes des droits de mouture, de taille et autres. Cette charte est attestée par un grand nombre de témoins et le sceau est brisé.

N°. 172. — 177. Robert de Ners, chevalier, donne à l'abbaye un morceau (*frustum*) de terre, situé près le ruisseau de Ners. (Le sceau brisé.)

N°. 173. — 178. Robert de Ners, chevalier, donne à l'abbaye une pièce de terre à Ners, nommée le champ de la Fossette. (Le sceau brisé.)

N°. 174. — 179. Joundain, évêque de Lisieux, confirme

une donation faite à l'abbaye par Robert d'Odeman, écuyer, de la portion de dîme qu'il possédait dans la paroisse de Mesnil-Renouard et le territoire d'Ortie, et d'une acre de terre située près le clos Drouart. (Le sceau brisé.)

N°. 175. — 180. Guillaume de Forumchon, de Chancery, chevalier, ainsi que Robert, son fils, donnent à l'abbaye tous les droits qu'ils pouvaient avoir sur le patronage et la présentation à l'église de Saint-Céleria-de-Chancery. (Les sceaux brisés.)

N°. 176. — 181. Guillaume de Chancery donne à l'abbaye une pièce de terre à Chancery, contiguë aux prés de La Porte. (Le sceau brisé.)

N°. 177. — 182. Guillaume de Chancery donne à l'abbaye une autre pièce de terre située à Chancery, sur les Rues. (Le sceau brisé.)

N°. 178. — 183. Robert et Raoul Breuil-Hout, frères, donnent à l'abbaye le champ Sevel, situé dans les Gravelles de Chancery. (Le sceau brisé.)

N°. 179. — 184. Michel de Quesné, chevalier, donne à l'abbaye trois acres de terre à Acqueville, exemptes de toute charge et sujétions quelconques. (Le sceau brisé.)

N°. 180. — 185. Guillaume de Perteville donne à l'abbaye deux pièces de terre en landes, situées dans la paroisse de Culey. (Le sceau brisé.)

N°. 181. — 186. Maurice Le Seileur confirme une donation, faite à l'abbaye par Robert Tousselu, d'une pièce de terre qu'il tenait en fief, à charge de cinq sols d'Anjou de rente. (Le sceau brisé.)

N°. 182. — 187. Hugues Murie, de Rye, donne à l'abbaye trois acres de terre situées à Pierrefitte, qu'il tenait à titre féodal de Raoul Picot. (Le sceau brisé.)

N°. 183. — 188. Raoul Picot, de Commeaux, confirme la donation précédente. (Le sceau brisé.)

N°. 184. — 189. Raoul de Rupières, écuyer, donne à l'abbaye la terre et le fief du Goulet, ainsi que la pêcherie qui est au-dessous de la roche dudit lieu. (Le sceau brisé.)

N°. 185. — 190. Gondrée, dame de La Ferté (de Feritate) donne à l'abbaye soixante sols manceaux de rente à prendre sur ses moulins de Berson, que son fils Guillaume, seigneur de La Ferté, lui donna en échange, *pro franco maritagio meo de Hanleorde*, que Foulques Paynel lui avait donné. La charte porte que cet échange fut passé en l'échi-

quier du roi, à Caen, du temps du roi Richard et de Guillaume, fils de Raoul, sénéchal de Normandie. (Le sceau de cette charte est brisé.)

N°. 186. — 191. Henri de Ferrières (*de Ferariis*), ou de Chênes, cède à Guillaume Boketot, ou de Bougy, époux de Jeanne, fille et héritière de Hugues de Pantoulf, tout le tennement et fief de Beaumais, ainsi que les droits qui en dépendaient, pour le prix de deux cents livres d'Anjou, indépendamment du service d'usage, ainsi qu'il a été reconnu en l'échiquier de Caen, devant Guillaume, fils de Raoul, sénéchal de Normandie, et en présence des barons dudit échiquier. Les témoins de cet acte furent Robert, abbé de Saint-André; Richard de Seran; Richard, abbé....; et les juges du seigneur roi, Vauquelin de Ferrières; Hugues de Ferrières; Guilbert Mallemains; Robert de Mortemare; Arthur de Say et plusieurs autres. (Les sceaux brisés.)

N°. 187. — 192. Henri de Ferrières donne à l'abbaye la terre qui lui avait été donnée par Hugues de Pantoulf, située à Sammais. Cette charte est attestée par Guillaume de Bougy; Arthur Du Doit; Henri de Guichefort; Mathieu de Guichefort; Jean de La Chambre, prêtre; Béranger de Say, et autres. (Le sceau brisé.)

N°. 188. — 193. Jourdain, évêque de Lisieux, du consentement du doyen et du chapitre de cet évêché, donne à l'abbaye deux parties de la dîme de Saint-Martin-de-Sammais. (Les sceaux de l'évêque et du chapitre sont brisés.)

N°. 189. — 194. Jeanne Du Breuil, veuve de Guillaume Boketot, ou Bougy, confirme devant Jourdain, évêque de Lisieux, la donation du droit de patronage de l'église de Sammais, qu'elle avait faite à l'abbaye de Gouffern, du consentement de son mari. (Le sceau brisé.)

N°. 190. — 195. Lisiard, évêque de Séez, atteste que Gervais Cornet, de Falaise, a donné et cédé, en sa présence, à l'abbaye de Saint-André, sa part et ses droits sur trois fiefs situés à Crocy, qu'il possédait conjointement avec Girard Cornet, son frère, laquelle cession a été consentie à charge d'une rente perpétuelle de vingt sols angevins, etc. (Le sceau brisé.)

N°. 191. — 196. Mathieu de Crasmesnil, fils de Jean, donne à l'abbaye tous les droits qu'il pouvait avoir sur le fief de Gervais de Montgarou, son père, et les moines s'engagent par la même charte à lui donner pour cette con-

cession une rente perpétuelle de trois mines d'orge, mesure d'Ecouché. (Le sceau brisé.)

N°. 192. — 197. Lisiard, évêque de Séez, ainsi que Geoffroy de Merri, curé de Sainte-Marie-de-Rye, donnent à l'abbaye de Saint-André la moitié de la dîme de Rye qui leur appartenait, et cet évêque anathématise ceux qui auraient la présomption de s'opposer à cette donation. (Les deux sceaux brisés.)

N°. 197. — 198. Charte cyrographe endentée, par laquelle Robert de Ners, seigneur dudit lieu, confirme les donations qu'il a précédemment faites à l'abbaye, et permet en outre que les hommes de son fief d'Asphores et de Ners fassent moudre au moulin de Vitré, appartenant auxdits religieux, qui, pour cette concession et sa confirmation, lui donnent cent sols tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 194. — 199. Michel de Ners donne à l'abbaye une pièce de terre à Ners, à charge d'acquitter les droits dus pour ledit fief; et par la même charte, Robert de Ners, auquel ils appartenaient, leur en donne une décharge. Il ne reste plus que le sceau de Robert de Ners.

N°. 195. — 200. Robert de Ners, chevalier, donne à l'abbaye une pièce de terre dépendante de son fief de Ners. (Le sceau brisé.)

N°. 196. — 201. Hugues de *Vetera Oluna* donne et cède à Jehan Dex-la-Fet, pour son service et son hommage, le champ de La Folie, paroisse de Ners, situé entre les terres que Robert de Ners avait précédemment données à l'abbaye de Gouffern; et par la même charte, ce Jean Dieu-la-Fait donne ce même champ de La Folie à l'abbaye. (Le sceau brisé.)

N°. 197. — 202. Hugues de *Gargasala*, de Garcelles, pour le salut de son ame, *se fait homme* de la Vierge-Marie, de Saint-Germain et de Saint-Ernoulf de l'église de Garcelles, à laquelle il donne douze sols angevins. Il fait également hommage aux patrons des églises de Pontevie, de Maupertuis, de Vimoutiers, de Saint-Léger, des Essarts, auxquels il fait également des donations ainsi qu'aux pauvres infirmes de Saint-Thomas-d'Argentan. Cette charte était revêtue de son sceau et de celui de Geoffroy, son fils, mais ils sont brisés. Elle est en outre attestée par Nicolas de Malmont, par Guillaume, son fils, et par R., abbé de Saint-André-en-Gouffern.

N°. 198. — 203. Charte cyrographe par laquelle Roger, abbé du Bu, donne à l'abbaye de Saint-André-en-Gouffern tout ce que son abbaye possédait dans les paroisses de Rye, de Pierrefitte et de Vaux, en vertu d'une donation de Thomas de Druval, et en contre-échange l'abbaye de Saint-André s'engage à faire onze sols angevins de rente annuelle au chantre de l'abbaye du Bu. Cette charte est attestée, savoir : du côté de l'abbaye de Gouffern, par Guillaume, abbé de Savigny, et d'autres moines; et du côté de l'abbaye du Bu, par Walter, prieur, ainsi que par Gislebert de Jumièges et autres religieux. Il ne reste plus que le sceau de Robert, abbé du Bu. (Pl. 4, fig. 9.)

N°. 199. — 204. Bernard Le Roux, de Bretteville-le-Rabel, donne à l'abbaye diverses pièces de terre à Cauvicourt. (Le sceau brisé.)

N. 200. — 205. Hugues Garin, chevalier, seigneur de Cauvicourt, confirme la donation précédente, faite par Bernard Le Roux. (Le sceau brisé.)

N°. 201. — 206. Gautier Binard, ou Bernard, et son frère Gislebert, donnent à l'abbaye une pièce de terre à Cauvicourt. (Les sceaux brisés.)

N°. 202. — 207. Robert de Gouviz confirme à l'abbaye de Saint-André la jouissance de sept acres de terre situées à Cauvicourt et Haut-Mesnil, données à cette abbaye par des homme de ses fiefs. Cette charte confirmative est revêtue de son sceau en cire verte. (Pl. 5, fig. 9.)

N°. 203. — 208. Robert de Gouviz confirme la donation de Gautier Binart et de son frère, à charge par les religieux de faire les devoirs de son fief. Le sceau est brisé. Cette charte confirmative est attestée par Guillaume Le Prévot, par Ansquetil d'Almenesches et autres.

N°. 204. — 209. Robert de Gouviz donne à l'abbaye toute la terre que maître Turner tenait de lui à titre héréditaire dans la paroisse de Cauvicourt. Cette charte est revêtue de son sceau et contre-scel. (Pl. 8, fig. 16. et 17.)

N°. 205. — 210. Robert de Gouviz donne à l'abbaye une pièce de terre à Cauvicourt, et il confirme par la même charte une donation que Jehan de Mouen avait faite à l'abbaye avec son consentement. Cette charte était revêtue du sceau ci-dessus.

N°. 206. — 211. Onfroy Juhes et sa femme, Emma, donnent à l'abbaye une pièce de terre à Gouviz, et par la

même charte Robert de Gouviz confirme cette donation. Cette charte est revêtue du sceau de Robert et de celui d'Onfroy. (Pl. 8, fig. 18.)

N°. 207. — 212. Béatrix Du Moustier et Robert, son fils, donnent à l'abbaye une pièce de terre située à Cauvicourt. (Le sceau brisé.)

N°. 208. — 213. Roger d'Anglescheville et Roger, fils de Hugues, donnent à l'abbaye la quatrième partie de la dîme de Sainte-Marie-de-Fresné-la-Mère. (Le sceau brisé.)

N°. 209. — 214. Robert de Poix et Roger, son frère, prêtre, donnent, en 1220, à l'abbaye, une rente à prendre sur le fief de Richard Benselin, dans la paroisse de Ressenty. (Les sceaux brisés.)

N°. 210. — 215. Roger de Poix, prêtre, donne à l'abbaye, en 1220, une rente de douze sols manceaux à prendre sur le tennement de Guillaume de Champ-Girard, situé dans la paroisse de Ressenty. (Le sceau brisé.)

N°. 211. — 216. Guillaume de Rossel reconnaît en présence de Jourdain, évêque de Lisieux, qu'il n'a aucun droit sur les donations faites à l'abbaye dans la paroisse de Ressenty par Robert et Roger de Poix. (Le sceau brisé.)

N°. 212. — 217. Roger de Poix, prêtre, et Emma, sa mère, donnent à l'abbaye quatre acres de terre dans la paroisse de Ressenty. (Les sceaux brisés.)

N°. 213. — 218. Jehan de Guiberville donne à l'abbaye tout le tennement que Gilbert de Sacy tenait de lui en fief héréditai dans la paroisse de Sacy. (Le sceau en partie brisé.)

N°. 214. — 219. Guillaume de Quamête donne à l'abbaye quatre pièces de terre dans le territoire de Sacy. (Le sceau brisé.)

N°. 215. — 220. Jeanne de Hosa, dame de Sacy, confirme une donation faite à l'abbaye par Robert Pinel, d'une acre de terre à Sacy, qui dépendait du domaine de ladite Jeanne. Cette charte confirmative est revêtue du sceau de Jeanne, en cire jaune-rougeâtre. (Pl. 10, fig. 2.)

N°. 216. — 221. Robert Pinel donne à l'abbaye une acre de terre à Sacy, qui dépendait du domaine de Jeanne de Hosa, dame de Sacy. (Le sceau brisé.)

N°. 217. — 222. Raoul, fils de Richard de Sacy, donne à l'abbaye une pièce de terre à Sacy, qui dépendait du fief de Léchaufé. (Le sceau brisé.)

Nº. 218. — 223. Gilbert de Sacy donne à l'abbaye la moitié d'un pré à Sacy, qu'il tenait du don de Jean de Guiberville. (Le sceau brisé.)

Nº. 219. — 224. Robert Le Chauve donne à l'abbaye, en 1205, une pièce de terre située à Sacy. (Le sceau brisé.)

Nº. 220. — 225. Geoffroy Séquart donne à l'abbaye, en 1205, les deux tiers d'une acre de terre située à Sacy. (Le sceau brisé.)

Nº. 221. — 226. Raoul, fils de Richard de Sacy, confirme, en 1205, la donation faite à l'abbaye par Robert Le Chauve. (Le sceau brisé.)

Nº. 222. — 227. Robert, fils du comte Jean de Ponthieu, donne à l'abbaye la terre de Plany avec tous les droits qui y sont attachés. Cette charte, en double expédition, est privée de sceau.

Nº. 223. — 228. Guillaume d'Aiguillon et Manassé, son fils, donnent à l'abbaye cinq pièces de terre situées à Cauvicourt, et ils confirment par la même charte la donation de treize acres de terre à Breteuil, que Manassé, leur père, avait faite à cette abbaye. (Les deux sceaux brisés.)

Nº. 224. — 229. Nouvelle confirmation de la charte précédente. (Les sceaux brisés.)

Nº. 225. — 230. Manassé, fils de Guillaume d'Aiguillon, donne à l'abbaye trois acres de terre situées à Breteuil. (Le sceau brisé.)

Nº. 226. — 231. Robert de Boxèle et Guillaume de Pont font un accord avec l'abbé de Saint-André-en-Gouffern et confirment diverses donations faites par Guillaume et Manassé d'Aiguillon. (Les sceaux brisés.)

Nº. 227. — 232. Henri de Nonant, de Breteuil, confirme les donations faites à l'abbaye par Guy de Nonant et ses antécesseurs à Breteuil. (Le sceau brisé.)

Nº. 228. — 233 à 237 (*bis*). Cinq chartes de diverses petites donations faites à l'abbaye dans le territoire d'Airaines (*de Arenis*), par les Coulonces, les Gueroult et Robert de Magny. Les sceaux en sont brisés.

Nº. 229. — 234. Guillaume Le Plenier et Robert, son fils, ainsi que Haois, sa femme, donnent à l'abbaye diverses pièces de terre, situées à Mortagne et à Galery, et par cette même charte ledit Guillaume confirme une donation faite à cette abbaye par Philippe, fils de Richard de Magneville, l'un de ses hommes. Cette charte est revêtue de son sceau.

N°. 230. — 236. Radulphe, évêque de Lisieux ; J., doyen ; et R., chantre de cet évêché, font un accord entre les religieux de Saint-André-en-Gouffern, d'une part, et de l'autre, Guillaume, prêtre, et Raoul Rosel, frères, fils de Robert Pointel, au sujet des prétentions que ces derniers élevaient sur diverses pièces de terre qui appartenaient à ladite abbaye, laquelle, pour terminer ce différent, donne à Guillaume et à Raoul Rosel soixante sols angevins. Cet accord était revêtu de trois sceaux, mais il ne reste plus que celui de Radulphe. (Pl. 4, fig. 3.)

N°. 231. — 237. Aeliz *de Valle Ogia*, de Valognes, fille de Gervais de Montgaroult, ainsi que ses enfans, Jean, Richard, Guillaume et Pierre, confirment la donation de la terre de Montgaroult et de ses dépendances, faite à l'abbaye par Gervais de Montgaroult, leur antécesseur. Cette charte était revêtue de cinq sceaux ; mais il ne reste plus que celui d'Alix de Valognes, déjà fort altéré. (Planche 10, fig. 19.)

N°. 232. — 238. Robert de Valognes atteste et déclare que lorsqu'il fut cité aux assises d'Argentan, par Robert, abbé de Saint-André-en-Gouffern, il a reconnu que lui ni ses hoirs n'avaient plus aucuns droits sur le fief Drocon, de Valognes, ainsi que sur celui du Brouillart. (Sceau brisé.)

N°. 233. — 239. Robert Postel, de Centilly, donne à l'abbaye une pièce de terre en plusieurs morceaux située à Centilly. (Le sceau brisé.)

N°. 234. — 240. Rotron, archevêque de Rouen, termine un différent entre l'abbé de Saint-André-en-Gouffern et Robert de Valognes, au sujet du fief Drocon, que ce dernier abandonne définitivement à l'abbaye, au moyen d'une rente de quatre sols manceaux. Cet accord est revêtu du sceau et contre-sceau de Rotron, mais le dernier est entièrement effacé. (Pl. 3, fig. 1re.)

N°. 235. — 241. Les enfans de Mabire, fille de Gervais de Montgaroult, confirment la donation de la terre de Montgaroult, que ledit Gervais avait concédée à l'abbaye, et ils reçoivent pour cette confirmation douze livres dix sols manceaux ainsi qu'un jardin et une pièce de terre de dix acres. Cette charte était revêtue de trois sceaux qui n'existent plus.

N°. 236. — 242. Nouvelle confirmation de l'acte ci-dessus.

N°. 237. — 243. Pierre du Pont-d'Ouilly, *maire de la ville de Falaise*, atteste que Guillaume de Villy et..... ..... (*), ont donné à l'abbaye deux gerbes de la dîme de Villy et deux de celle de Vesqueville, et qu'ils ont reçu pour cette donation dix-neuf livres monnaie du Mans. Le sceau dont cet acte était revêtu est brisé.

N°. 238. — 244. Roger Gayant donne à l'abbaye la troisième partie de sa terre de Montgaroult, et il ajoute que par suite de la donation des deux autres parties de cette terre, faite à cette abbaye par Guillaume Gayant, son frère, celle-ci devient passible de toutes les charges dont elle pouvait être grevée. (Le sceau brisé.)

N°. 239. — 245. Girard Cornet donne à l'abbaye tout le tennement que Jean Daveine tenait de lui à Norey, paroisse de Saint-Pierre-du-Bû. (Le sceau brisé.)

N°. 240. — 246. Hervé d'Essay (*de Esseio*), confirme une donation faite à l'abbaye par Richard Cotinel, de deux journaux de terre, l'un situé au Penduel, et l'autre près du jardin de Robert de La Fosse. (Le sceau brisé.)

N°. 241. — 247. Mathieu de Beaumais et Raoul, son fils, donnent à l'abbaye toute leur terre de Beaumais, *tant qu'elle s'étend*, etc., etc. Cette charte est revêtue de leurs sceaux en cire bleue, mais verte à l'extérieur (pl. 5, fig. 10, et pl. 8, fig. 12); elle est en outre attestée par Guillaume de Gervilly; Roger de Courcy; Thomas de Vinaz; Toustain du Breuil; Guillaume de Montgaroult; Roger d'Habloville; Geoffroy le Gloriol et plusieurs autres.

N°. 242. — 248. Raoul de Beaumais confirme la donation de trente-quatre acres de terre situées à Beaumais, faite à l'abbaye par Héloïse, femme de Roger Pesaz, et par Guillaume, son fils. Cette charte confirmative est attestée par plusieurs témoins et est revêtue du sceau de Raoul, pareil au précédent, mais en cire rouge.

N°. 243. — 249. Mathieu de Beaumais, ainsi que Guillaume et Raoul, ses fils, donnent à l'abbaye deux gerbes de la dîme de leur fief de Grentemesnil, dans le territoire de Beaumais. Cette charte est revêtue de leurs sceaux en cire rougeâtre.

N°. 244. — 250. Guillaume de Beaumais, chevalier, cède à l'abbaye six acres de terre à Beaumais, et reçoit pour cette concession quinze sols manceaux. (Le sceau brisé.)

(*) Effacé.

N°. 245. — 251. Guillaume de Beaumais, chevalier, cède à l'abbaye une pièce de terre à Beaumais, exempte de tous droits. (Les sceaux brisés.)

N°. 246. — 252. Henri Du Mont confirme une donation faite à l'abbaye par Nicolas de Bretenil, d'une pièce de terre située au Mont-Hardy, dans la paroisse de Beaumais. Parmi les témoins qui attestent cette charte on remarque Benoît, fils d'Odon, fils de Vital. (Le sceau brisé.)

N°. 247. — 254. Richard, vicomte de Beaumont, atteste que Herbert de La Porte, Ameline, sa femme, et Gilles, leur fils, ainsi que Drocon, frère dudit Herbert, ont donné à l'abbaye *sept sommes de vin* à prendre tous les ans dans le clos du vignoble de N.. La Ferté. Il déclare en outre que ce même La Ferté a donné quelques pièces de terre à ladite abbaye. (Le sceau brisé.)

N°. 248. — 255. Herbert de La Porte confirme la vente d'un quartier *de vigne* situé dans le clos La Ferté, faite à l'abbaye par Raoul de La Vallée et Odeline, sa femme. Il reçoit pour cette confirmation cent cinq sols manceaux de la main des moines. (Le sceau brisé.)

N°. 249. — 256. Yves d'Aalont, de Falaise, donne à l'abbaye cinq acres de terre, ainsi que la chapelle Malvoisin dans la culture Burnel. Cette donation est confirmée par son père, mais les deux sceaux sont brisés.

N°. 250. — 257. Roger de Montgommery, dit seigneur de Caudemont, donne en fief à Richard, fils de Raoul, clerc, et à Hugues, son frère, un pré situé à la Bréviaire, pour quatre livres d'Anjou. Cette charte, attestée par plusieurs témoins, est revêtue de son sceau en cire blanche. (Pl. 5, fig. 11.)

N°. 251. — 258. Roger de Montgommery, dit seigneur de Caudemont, donne, en 1201, à Richard, fils de Raoul, clerc, à titre de fief héréditaI et à charge d'hommage et de douze sols manceaux de rente annuelle, tout le tènement qui s'étend jusqu'au pont de la Bréviaire. Cette charte est revêtue du même sceau en cire verte.

N°. 252. — 259. Hugues de S^t.-Hippolyte confirme une donation de terre située dans le territoire de Moulines, faite à l'abbaye de Gouffern par Remond Gislebert et par Robert, son fils aîné. Cette charte, attestée par un grand nombre de témoins, est revêtue du sceau de Hugues, en cire rougeâtre recouverte d'un beau vernis. (Pl. 8, fig. 14.)

N°. 253. — 260. Guillaume Le Machon donne à l'abbaye deux pièces de terre dans le territoire de Moulines. (Le sceau brisé.)

N°. 254. — 261. Maître Garnier donne à l'abbaye une pièce de terre près du chemin de Gouffern, et Robert de Gouviz confirme cette donation dans la même charte. (Les deux sceaux brisés.)

N°. 255. — 263. Jean de Louviers donne à l'abbaye la dîme de toutes ses rentes en argent, pain, œufs, poules, chapons, etc.; et il ajoute que si par hasard ses héritiers venaient à diminuer la valeur de ces mêmes rentes, les religieux pourraient avoir recours sur ses fiefs, ainsi que sur ses vassaux de Louviers. (Le sceau brisé.)

N°. 256. — 264. Jean de Louviers affranchit les biens de l'abbaye dans la paroisse d'Airaines et exempte les religieux de toutes charges quelconques, à cause de leur terre plantée en vignes. Cette charte, dont le sceau est également brisé, est datée de la manière suivante : *In anno illo qua fuit Ricard. rex filius Henrici regis pater meus.* (*Sic.*)

N°. 257. — 265. Raoul Martel, chevalier, confirme une vente faite à l'abbaye par Pierre Ruillant et Marie, sa sœur, d'un vignoble situé au Montfaucon, dans la paroisse de Coupigny et que lesdits Pierre et Marie Ruillant tenaient en fief héréditat. (Le sceau brisé.)

N°. 258. — 266. Robert, fils du comte Jean, atteste que Foulques, prêtre, fils de Richard Du Doit, donne à l'abbaye deux acres de terre dans la paroisse de Merry, ainsi qu'une masure près de la mare Cleboit. Cette attestation, dont le sceau est brisé, a pour témoins Gauthier, abbé de Saint-Jean-de-Falaise; André de St.-Pavin; Odon, fils de Vital; David Du Hommet et Hugues Bourdon.

N°. 259. — 267. Hugues Le Prevost, de Merry, donne à l'abbaye une acre et demie de terre à Merry, depuis le champ de Magneville jusqu'à celui d'Ansquetil. (Le sceau brisé.)

N°. 260. — 268. Robert Chanu donne à l'abbaye une pièce de terre à Merry dans le champ Pierreux. (Le sceau brisé.)

N°. 261. — 269. Hugues Le Prevost, de Merry, donne à l'abbaye diverses pièces de terre, ainsi qu'un herbage situés à Merry, et il confirme également diverses autres donations. (Cette charte est revêtue de son sceau en cire verte.)

N°. 262. — 270. Gilbert Du Catelet donne à l'abbaye deux acres de terre situées à Merry. (Le sceau brisé.)

N°. 263. — 271. Raoul de Bierres donne à l'abbaye cinq pièces de terre situées à Merry, dont les abornemens sont désignés. (Le sceau brisé.)

N°. 264. — 272. Lisiard, évêque de Séez, atteste que Robert de Rye a donné à l'abbaye le patronage de l'église de Sainte-Marie-de-Rye, ainsi que celui de Saint-Pierre-de-Pierrefitte. Cette charte est revêtue de son sceau.

N°. 265. — 273. Robert, fils du comte Jean, donne à l'abbaye une acre de terre située entre le Pont-Establon et Neuilly-sur-Vendes, afin d'en faire une prairie. Cette charte, de la grandeur d'une carte à jouer, est revêtue de son sceau en cire verte. (Pl. 6, fig. 3.)

N°. 266. Robert, comte d'Alençon, donne à l'abbaye, pour en jouir après sa mort, toutes les terres, bois et plaines qui lui appartiennent dans la forêt de Gouffern, depuis la Pierre-Levée (*à Petra-Lengie*), jusqu'auprès du chemin du Mont-des-Centeniers. (Le sceau de cette charte, fort petite, est brisé.)

N°. 267. — 275. Gautier, abbé de Saint-Jean-de-Falaise, et le chapitre, déclarent que Nicolas, prêtre de Crocy, a donné à l'abbaye de Gouffern le moulin de Crocy avec tous les droits de chemin nécessaires pour y accéder. Cette charte est revêtue du sceau du chapitre en cire rouge-brunâtre. (Pl. 4, fig. 11.)

N°. 268. — 276. Jean, fils de Guillaume comte de Ponthieu, confirme la donation du moulin de Crocy, faite à l'abbaye de Gouffern par Nicolas, prêtre de Crocy. Cette charte confirmative est datée de l'an de l'Incarnation 1178. (Le sceau est brisé.)

N°. 269. — 277. Robert, fils du comte Jean, atteste que Hernoulf de Pont a remis, en sa présence, aux religieux de Saint-André-en-Gouffern, deux acres de terre, ainsi que tous les droits dont il jouissait à Crocy *en vertu d'une charte reconnue fausse par Guillaume, fils de Raoul, sénéchal de Normandie, et que lesdits religieux le délivrèrent de la main des juges du roi et du danger de la mort dont il était menacé à cause de cette fausse charte.* Cette charte, revêtue du sceau de Robert, est attestée par Robert et Garin de Neuilly; Odon Cotinel; Hugues et Robert d'Airaines; Raoul Buffart; Gervais Chapelain et autres.

N°. 270. — 278. Hélie et Thomas Bertin donnent à l'abbaye toute la terre qu'ils possédaient à Crocy ; laquelle était située entre celle de Pierre du Pont-d'Ouilly, jusqu'au moulin de ladite abbaye. (Les sceaux brisés.)

N°. 271. — 279. Pierre de *Gablolio* donne à l'abbaye une rente de quarante sols angevins à prendre sur le moulin Folcray, dans le bourg de Gacé. (Le sceau brisé.)

N°. 272. — 280. Lisiard, évêque de Séez, confirme une donation de trois gerbes de la dîme de Fresnay, faite à l'abbaye par Jean et Adam, frères, fils de Guillaume du Gué. (Le sceau brisé.)

N°. 273. — 281. Lisiard, évêque de Séez, atteste que Gilles de Bailleul a cédé à l'abbaye une partie des droits de patronage de l'église de Fresnay, et que Jean de Fresnay, qui jouissait d'une autre partie de ces droits, les avait également abandonnés à ladite abbaye, qui lui avait payé quarante livres d'Anjou pour cette concession. (Le sceau brisé.)

N°. 274. — 282. Lisiard, évêque de Séez, déclare que Guillaume Laique, fils de Roger d'Anglescheville, et Roger, fils de Hugues d'Anglescheville, son cousin, ont donné à l'abbaye la quatrième partie de deux gerbes de la dîme de Fresnay, avec cinq acres de terre dans la même paroisse. (Cette charte est revêtue du sceau de Lisiard.)

N°. 275. — 283. Lisiard, évêque de Séez, confirme la donation de deux gerbes de la dîme de Fresnay, faite à l'abbaye par Pierre de S^t.-Léger (*de Sancto Lothario*), son clerc. (Cette charte est revêtue de son sceau.)

N°. 276. — 284. Charte cyrographe, sans date, et non scellée, par laquelle Raoul Du Gué, de Nécy, et Heseline, sa femme, donnent à l'abbaye un champ de terre situé à Fresnay ; et ils jurent sur les saints évangiles de défendre et de maintenir cette donation.

N°. 277. — 285. Lisiard, évêque de Séez, confirme la donation faite à l'abbaye par Robert *Vole d'Avi*, de toute la dîme de son fief, relevant de Raoul Louvel ; qui lui-même confirme la donation faite par Robert Vole d'Avi. (Le sceau brisé.)

N°. 278. — 286. Guillaume et Roger de Sella, frères, donnent à l'abbaye tout ce qu'ils pouvaient posséder dans le fief Burnouf, paroisse de La Ferté, et ils reçoivent des moines, pour cette concession, seize sols et demi du Mans. (Le sceau brisé.)

N°. 279. — 287. Robert De Launay, de Saint-Maurice, donne à l'abbaye tous les droits qu'il avait sur le fief Burnouf, et il reçoit douze sols manceaux pour cette concession. (Le sceau brisé.)

N°. 280. — 288. Charte cyrographe, par laquelle Gondrée, dame de La Ferté, abandonne à l'abbaye tous ses droits sur le fief Burnouf, qu'elle avait acheté de Lambert, fils de Foulques, ainsi que sur le fief au Forestier, que Guillaume de Rosel tenait d'elle. (Le sceau brisé.)

N°. 281. — 289. Foulques d'Aunou donne à l'abbaye toute sa terre de Chaumont, telle qu'elle s'étend, ainsi que le droit de pâturage pour ses bestiaux sur toutes les terres de ses domaines. (Le sceau est brisé.)

N°. 282. — 290. Foulques d'Aunou et *Mulierdis*, sa femme, ainsi que ses deux fils Foulques et Hugues d'Aunou, donnent et confirment à l'abbaye la jouissance de la terre de Chaumont, et le droit de pâturage sur ce domaine. Cette charte est revêtue du sceau de Foulques. (Pl. 6, fig. 7.)

N°. 283. — 291. Roger de Montbray déclare à l'évêque de Saint-Lô, aux divers fidèles et à tous ses hommes, clercs ou laïques, tant Français qu'Anglais, qu'il donne à l'abbaye de Saint-André toute la dîme de ses moulins de Montbray, de Beslon et de Beaumesnil, ainsi que le droit de pâturage dans le parc de Beslon. Cette charte, revêtue de son sceau en cire rougeâtre, et attachée en lacs de soie cordonnée bleue et blanche (pl. 6, fig. 6), est attestée par Nigelle de Montbray, son fils, ainsi que par ses frères Olivier de Boche; Robert; Raoul Beler; Hamon et autres.

N°. 284. Roger de Montbray et Nigelle, son fils, déclarent à tous ses barons, juges, procureurs, et à tous ses autres ministres, qu'il a affranchi les religieux de Saint-André de tous les droits de vente, d'achat et de transport sur toutes ses terres d'Angleterre et de Normandie. Cette charte est attestée par Robert Chapelain; Richard Boter; Raoul de Beauvoir; Raoul de Meheudin; et Guillaume, son frère. (Le sceau brisé.)

N°. 285. — 292. Nigelle de Montbray donne à l'abbaye la dîme de ses moulins de Folerez et de Beslon; mais il ajoute qu'elle ne jouira de cette dîme qu'après la mort de Raoul des Isles, son clerc, auquel il l'avait donnée précédemment. Cette charte est revêtue de son sceau en cire

rongeâtre (pl. 6, fig. 8) ; elle est en outre attestée par maîtres Guillaume et Renaud, chanoines de Falaise ; Guillaume Malerbe ; Robert de Catillon ; Raoul Le Clerc ; Geoffroy Le Cocq ; Robert Le Neuf ; Richard de Richemont et autres.

N°. 286. — 293. Guillaume, évêque de Coutances, déclare que Roger de Montbray a donné à l'abbaye la dîme de ses moulins de Montbray, de Beslon et de Beaumesnil, et qu'il a affranchi les religieux de cette abbaye de tous les droits d'achat, de vente et de transport sur toutes ses terres en Angleterre et en Normandie ; et par la même charte, ce prélat confirme les donations de Nigelle de Montbray. (Le sceau brisé.)

N°. 287. — 294. Nigelle de Montbray déclare à Guillaume, évêque d'Avranches, et à tous ses hommes, tant Anglais que Français, qu'il confirme les diverses donations faites à l'abbaye de Gouffern par son père, ainsi que par lui-même. Cette charte confirmative est attestée par Raoul Le Clerc ; Guillaume Malerbe ; Raoul de Beauvoir ; Guillaume d'Alençon ; Guillaume de Thorigny ; Alberic d'Alençon ; Raoul Buffart et autres. (Le sceau brisé.)

N°. 288. — 295. Lisiard, évêque de Séez, confirme diverses donations faites à l'abbaye, en partie à Moulines, etc. (Le sceau brisé.)

N°. 289. — 297. Ansgot, fils de Hugues de Mesnil-Guillaume, donne à l'abbaye la moitié du patronage de l'église de Mesnil-Guillaume. (Le sceau brisé.)

N°. 290. — 298. Robert de Rye donne à l'abbaye tous les droits qu'il avait sur la moitié de la dîme de Pierrefitte, ainsi que la partie que Richard Le Pauvre, de Centilly, tenait dans l'étendue de son fief. Cette charte est revêtue de son sceau. (Pl. 8, fig. 13.)

N°. 291. — 299. Jean, fils de Guillaume, comte de Ponthieu, donne à l'abbaye le patronage de l'église de Vieux-Vignatz, avec dix-sept acres de terre dans cette paroisse. (Le sceau brisé.)

N°. 292. — 300. Jean, fils de Guillaume, comte de Ponthieu, confirme diverses donations faites à l'abbaye, savoir : le bordage de Simon, à Merry, la moitié du fief La Marre, le fief Robert Buffart, le bordage de Richard Inger et le pré Bailleul. (Le sceau brisé.)

N°. 293. — 301. Robert de Rye donne à l'abbaye le

droit de présenter aux églises de Rye et de Saint-Pierre-de-Pierrefitte. Cette charte fut faite en présence de Guillaume, fils de Raoul, sénéchal de Normandie, et des barons tenant l'echiquier du roi à Caen. Elle est revêtue de son sceau et est attestée par Henri, évêque de Bayeux; Jourdain Des Landes; Hamon Le Bouteiller et autres.

N°. 294. — 302. Jean, fils de Guillaume de Ponthieu, atteste et confirme la précédente donation de Robert de Rye. (Le sceau brisé.)

N°. 295 à 300. — 303. à 308. Six chartes de donations faites à l'abbaye dans la paroisse de Bréviaire, parmi lesquelles se trouve la charte confirmative de ces mêmes donations par Robert, fils du comte Jean. (Les sceaux brisés.)

N°. 301 à 303. — 309 à 311. Trois chartes cyrographes de Jean, fils de Guillaume Du Gué, par lesquelles il donne à l'abbaye le patronage de l'église de Sainte-Marie-de-Fresné-la-Mère, ainsi que la dîme de cette paroisse. Il confirme en outre d'autres donations faites par son père. (Il n'y a pas de sceau.)

N°. 304. — 312. Guillaume Le Machon, d'Argentan, ainsi que ses deux frères, Robert et Pierre Le Machon, donnent à l'abbaye une masure avec un jardin situés à Moulins. (Les sceaux brisés.)

N°. 305. — 313. Gilbert de Prulaye et Hélissent, sa femme, confirment la donation du patronage de Saint-Martin-de-Moulins et d'une partie de la dîme de cette paroisse, faite à l'abbaye par Robert de Gibory. Cette charte, dont les sceaux sont brisés, offre un genre de cyrographie particulier; elle est écrite en double expédition et en colonnes sur la même feuille de vélin, de manière que la terminaison des lettres de l'une se lie et se rattache aux premières lettres de la seconde copie, et forment ainsi des points de repaire en séparant et en rapprochant les deux copies.

N°. 306. — 314. Richard Le Chey et Giroise, sa femme, donnent à l'abbaye un herbage à Moulins, et la même charte renferme la confirmation de cette donation par Godefroy de Ste.-Croix. (Les trois sceaux brisés.)

N°. 307. — 315. Godefroy de Ste.-Croix donne à l'abbaye les terres et prés qu'il possédait à Moulins. (Le sceau brisé.)

N°. 308. — 316. Barthélemy Le Duc confirme la donation précédente de Godefroy de Ste.-Croix. (Le sceau brisé.)

N°. 313. — 317. Lisiard, évêque de Séez, confirme la donation du patronage de l'église de Moulins, donné à l'abbaye par Robert de Gibory. (Le sceau brisé.)

N°. 314. — 318. Robert, fils du comte Jean, confirme également la donation de Robert de Gibory. (Le sceau brisé.)

N° 315. — 319. Robert de Gibory donne à l'abbaye le patronage de l'église de Moulins, ainsi que deux gerbes de la dîme de cette paroisse. (Le sceau brisé.)

N°. 316. — 320. Guillaume de Bercillye donne à l'abbaye une pièce de terre située à Moulins. (Le sceau brisé.)

N°. 317. — 321. Lisiard, évêque de Séez, déclare que Raoul de Beautru a donné en sa présence à l'abbaye diverses pièces de terre dans le territoire de Moulins. (Le sceau brisé.)

N°. 318. — 322. Lisiard, évêque de Séez, confirme la donation de la dîme de l'église de Belleau, faite à l'abbaye par Jean de Fresnay et Lucas de Belleau. (Cette charte confirmative est revêtue de son sceau.)

N°s. 319. et 20. — 323. et 324. Deux chartes par lesquelles Lisiard, évêque de Séez, donne à l'abbaye un tiers de la dîme des paroisses de Moulins et de Belleau. (Les sceaux sont bien conservés.)

N°. 321. — 325. Remond Guesbert donne à l'abbaye quatre *moreeaux* de terre dans le territoire de Moulins. (Le sceau brisé.)

N°s. 322 à 328. — 327 à 333. Diverses chartes de donations de terre à Montgarou, faites à l'abbaye par Jean et Robert de Valognes; Guillaume de Meslay; Guillaume Du Douet; Jeanne, fille de Gervais de Montgarou. Celle de Jeanne est curieuse par le détail qu'elle donne de tout ce qu'elle possédait par suite de la succession de son père. Elle y déclare qu'elle confirme la donation qu'elle avait faite de ses biens à l'abbaye, tandis qu'elle était à Caen en l'échiquier du roi Richard, et que depuis ce temps les religieux lui ont accordé une rente, pendant sa vie, de trois septiers d'orge, ainsi qu'une robe ou tunique blanche et une autre espèce d'habillement ainsi désigné : *unas botas*. (Tous les sceaux de ces chartes sont brisés.)

N°. 329. — 326. Robert de Noirville, prêtre, donne à l'abbaye deux pièces de terre situées à Noirville. Cette donation est en outre confirmée par Guillaume de Belleau,

seigneur de ce fief, dont le sceau subsiste encore. (Pl. 17, fig. 3.)

N°. 330. — 334. Agnès de Coupigny et Guillaume Harenc, son fils, donnent à l'abbaye trois sillons de vigne à Airan, sur le Montfaucon, entre les vignes de l'abbaye de Fontenay. (Les sceaux brisés.)

N°. 331. — 335. Robert de Courcy confirme la donation d'une pièce de vigne, *dite la vigne de Coupigny*, faite à l'abbaye par Agnès de Coupigny et Guillaume Harenc, son fils. (Cette charte confirmative est revêtue du sceau et contre-scel de Robert de Courcy. (Pl. 7, fig. 6.)

N°. 332. — 336. Guillaume de Gray confirme la donation d'un sillon de vigne situé à Airan, faite à l'abbaye par Guillaume de Girros ainsi que par Raoul et Osbern de Girros, ses frères. (Le sceau brisé.)

N°. 333. — 337. Enguérand de Cardonville, chevalier, confirme la donation de la terre de Serceaux, faite à l'abbaye par Philippe et Raoul Tyrel, frères. (Le sceau brisé.)

N°. 334. — 338. Cécile, veuve d'Enguérand de Cardonville, chevalier, confirme la donation de la terre de Serceaux, par Philippe et Raoul Tyrel. (Le sceau brisé.)

N°. 335. — 339. Guillaume de Vieux-Pont confirme également la donation de la terre de Serceaux, faite à l'abbaye par les frères Tyrel. (Le sceau brisé.)

N°. 336. — 340. Roger de Putot, fils d'Heudebort de Putot, donne à l'abbaye une redevance annuelle d'un muid d'orge, à prendre sur le moulin de Véliane, appartenant à Jean de La Hose, chevalier. (Le sceau brisé.)

N°. 337. — 341. Jean de La Hose, chevalier, confirme la donation faite à l'abbaye par Roger de Putot, d'un muid d'orge à prendre sur son moulin de Véliane. (Le sceau brisé.)

N°. 338. — 342. Charte cyrographe par laquelle Jean de La Hose donne à l'abbaye toute la dîme de ses terres à Olandon, ainsi qu'une pièce de terre située à Sacy. (Le sceau brisé.)

N°. 339. — 343. Heudebort de Putot et Roger, son fils, donnent, en 1208, à l'abbaye, une rente de deux muids de bled qui leur étaient dus par Jean de La Hose sur la dîme d'Olandon. (Les sceaux brisés.)

N°. 340. — 344. Lisiard, évêque de Séez, confirme une donation de deux acres et demie de terre situées à Olandon, faite à l'abbaye par Hugues Harel. (Le sceau brisé.)

N°. 341. — 345. Robert d'Azun donne à l'abbaye une pièce de terre située à La Bignière et une autre au Mont-Tassilly, toutes deux dans le territoire d'Olandon. (Le sceau brisé.)

N°. 342. — 346. Gilbert de Sacy, du consentement de ses frères Guillaume, Foulques et Geoffroy de Sacy, donne à l'abbaye une masure en terre, *masura terræ*, située à Olandon, sur le rocher Du Mesnil. (Les sceaux brisés.)

N°. 343. — 347. Geoffroy de Sacy donne à l'abbaye la pièce de terre appelée Le Mesnil, paroisse d'Olandon, sur laquelle est située la maison précédemment donnée à cette abbaye par lui et ses frères. (Le sceau brisé.)

N°. 344. — 348. Guesland de la Pommeraye, chevalier, confirme une donation faite à Guillaume Gastinel par Gervais et Guillaume de Moulins, frères, de leur tenement situé dans la paroisse de Guibray, et qui dépendait du fief de Hébert Galifrey. (Le sceau brisé.)

N°. 345. — 349. Guillaume, fils de Raoul de Moulins, donne en fief héréditaI à Guillaume Vastinel, ou Gastinel, une pièce de terre à Guibray, à charge d'une redevance annuelle de trois deniers ournois et de son hommage. Cette charte est attestée par Herbert Galifrey et Thomas de Louvigny; elle est revêtue du sceau de Guillaume de Moulins.

N°. 346. — 350. Gervais, fils de Raoul de Moulins, donne à Guillaume Gastinel une pièce de terre à Guibray, à charge d'hommage et d'une rente annuelle de six deniers tournois, et il reçoit en outre huit livres tournois pour cette concession. Cette charte est revêtue de son sceau, peu différent du précédent. (Pl. 9, fig. 11.)

N°. 347. — 351. Herbert Galifrey donne à Guillaume Gastinel, pour son service et son hommage, une pièce de terre située dans le Val-de-l'Epinette, à Guibray, à charge de redevances en argent. Cette charte est revêtue de son sceau, dans lequel la lettre V tient la place du G, dans le nom Galifrey.

N°s. 348 et 349. — 352 et 353. Diverses concessions insignifiantes d'Herbert Galifrey à Guillaume Gastinel.

N°. 350. — 354. Accord fait par Gislebert de Sacy, prêtre, entre l'abbaye de Saint-André-en-Gouffern, d'une part, et Aalice de Valognes, fille de Gervais de Montgarou, ainsi que ses enfans, de l'autre, pour terminer un différent au sujet des moulins de Montgarou. (Le sceau brisé.)

N°. 373. — 377. Froger, évêque de Séez, atteste que Gilles, ou Gilonne de Bailleul, a définitivement donné à l'abbaye soixante acres de terre situées à Fresné, qui provenaient du douaire de Julienne, sa femme, et que celle-ci avait déjà données à ladite abbaye. (Le sceau brisé.)

N°. 374. — 378. Robert Seure, ou Le Sueur, donne à l'abbaye une petite pièce de terre située dans le champ de l'Argille, à Fresné. (Le sceau brisé.)

N°. 375. — 379. Raoul Buffart, chevalier, confirme la donation faite à l'abbaye par Robert Seure, d'une pièce de terre à Fresné, et affranchit les religieux des redevances dont cette pièce était grevée. Cette charte confirmative est scellée de son sceau en cire verte. (Pl. 8, fig. 1re.)

N°s. 376 à 380. — 380 à 384. Cinq chartes de Hugues de Rye et de ses quatre fils, Robert, Toustain, Gervais et Hugues de Rye, tous chevaliers, contenant diverses donations de terre dans l'île Saint-Hippolyte-de-Rye. Il ne reste que le sceau de Hugues de Rye, portant une croix ancrée; les quatre autres sont brisés.

N°. 381. — 385. Robert, fils du comte Jean, donne à l'abbaye une masure qui dépendait de son domaine de Pyrai. Cette charte est revêtue de son sceau.

N°. 382. — 388. Robert, fils de Renaud Guibert, donne à l'abbaye quatre *morceaux* de terre dans la paroisse de Moulins. (Le sceau en partie brisé.)

N°. 383. — 389. Guillaume Regnier donne à l'abbaye deux acres de terre dans le territoire de Pont-Escrepin; et par la même charte, Odon Le Ré, ou Le Roy, confirme cette donation. (Les deux sceaux brisés.)

N°s. 384 à 388. — 390 à 394. Cinq chartes de donations de terres situées à Villy, dont une seule est datée de l'an 1218. (Les sceaux sont brisés.)

N°. 389. — 395. Guillaume Crespin donne à l'abbaye toute la culture de Fervaques, dans la paroisse de Livarot. Sa charte, dont le sceau est brisé, est attestée par Guillaume, abbé de Mortemer, et autres.

N°. 390. — 396. Guillaume Dastin confirme une donation de terre située au Val-Hébert, dans le territoire de Livarot, faite à l'abbaye par Foulques Dastin, son père. (Le sceau brisé.)

N°. 391. — 397. Hugues Loison, de Loisinière, donne à l'abbaye une pièce de terre à Livarot, et confirme en

même temps une semblable donation faite par Robert et Roger, ses deux frères. Cette charte est revêtue de son sceau en cire verte, d'une extrême dureté.

N°. 392. — 398. Hugues Du Doit donne à l'abbaye quatre pièces de terre situées dans le territoire de Bailleul. (Le sceau brisé.)

N°. 393. — 399. Guillaume Cachebeuf, de Bailleul, donne à l'abbaye une pièce de terre à Bailleul, située près de l'Epine-Cantée. Cette charte est revêtue de son sceau en cire verte. (Pl. 9, fig. 5.)

N°. 394. — 400. Girard de Bragelonde donne à l'abbaye deux pièces de terre dans la paroisse de Versanville. (Le sceau brisé.)

N°. 395. — 401. Gillebert de Sannerville confirme une donation faite à l'abbaye par Adelize, son aïeule, ainsi que par Philippe de Sannerville, son père, de cinq sols angevins de rente à prendre sur Guillaume Berteville. Cette charte est revêtue de son sceau en cire rouge. (Planche 7, fig. 9.)

N°. 396. — 402. Girard de Caselonde donne à l'abbaye une pièce de terre dans le territoire de Versanville. (Le sceau brisé.)

N°. 397. — 403. Guillaume de Caselonde, frère de Girard, donne à l'abbaye deux acres de terre à Versanville. (Le sceau brisé.)

N°. 398. — 404. Robert de Caigny cède à Guillaume Bérulas, pour huit livres d'Anjou et pour son service, trois acres et demie de terre dans le fief Breton. Cette charte, dont le sceau est brisé, est attestée par Richard de La Tour, dans le temps qu'il était vicomte d'Argentan.

N°. 399. — 405. Robert La Pérelle donne à l'abbaye deux acres de terre dans la paroisse de Goulet. (Le sceau brisé.)

N°. 400. — 406. Robert de Burcy donne à l'abbaye trois acres de terre dans la paroisse de Poussy. (Le sceau brisé.)

N°. 401. — 407. Hugues de Garguesale, ou Garcelles, donne à l'abbaye son vignoble de Garcelles, et affranchit les religieux de tous les droits qui lui étaient dus pendant sa foire de Pont-de-Vie. Cette charte, dont le sceau est brisé, est attestée par Nicolas de Malnouë et autres.

N°. 402. — 408. Hugues de Garguesale, Garcelles,

donne à l'abbaye quatre acres de terre à Pont-de-Vie. (Le sceau brisé.)

N°. 403. — 409. Hugues de Garguesale, Garcelles, et Geoffroy, son fils, donnent à l'abbaye tout le champ de vignes qui s'étend depuis la terre de Geslin-le-Forestier jusqu'au bois de Garcelles. Cette charte était revêtue de deux sceaux, mais il ne reste plus que celui de Hugues. (Pl. 7, fig. 8.)

N°. 404. — 410. Geoffroy de Garguesale donne à l'abbaye tout ce que Hugues et Robert Graol, ses frères, tenaient de lui à titre de fief, dans la paroisse de Pont-de-Vie. (Le sceau brisé.)

N°. 405. — 411. Renaud de Prairie donne à l'abbaye, du consentement d'Hascol de Prairie, son fils, deux acres de terre situées à Prairie. (Les deux sceaux brisés.)

N°. 406. — 412. Guillaume Hérault donne à l'abbaye deux pièces de terre à Pierrepont. (Le sceau brisé.)

N°. 407. — 413. Philippe Le Poker, et Ernoulf Le Poker, son frère, donnent à l'abbaye tout ce qu'ils possédaient à Ners et à Moncey. (Les deux sceaux brisés.)

N°. 408. — 414. Michel Robin, d'Anglesqueville, donne à l'abbaye six pièces de terre à Anglesqueville, et reçoit pour cette donation quatre livres du Mans de la main des moines. (Le sceau brisé.)

N°. 409. — 415. Henri Du Mont confirme la donation de six pièces de terre dépendantes de son domaine, que Michel Robin avait faite à l'abbaye. (Le sceau brisé.)

N°. 410. — 416. Robert Béranger donne à l'abbaye trois pièces de terre à Anglesqueville. (Le sceau brisé.)

N°. 411. — 45. Bulle du pape Clément III, donnée à Avignon le 3 des nones de septembre, la 4°. année de son pontificat, par laquelle il confirme les privilèges accordés à l'ordre de Cîteaux par le pape Lucius III. (Le sceau de cette bulle a été enlevé.)

N°. 412. — 24. Bulle du pape Innocent III, donnée à Latran, le 5 des ides de mai, la 2°. année de son pontificat, 1199, par laquelle il défend aux curés des paroisses d'exiger le paiement de sept sols de leurs paroissiens qui se présentent à l'abbaye de Saint-André, pour y prendre l'habit religieux et s'y faire enterrer. (Le sceau enlevé.)

N°. 413. Bulle du pape Innocent III, donnée à Anagnie, la 6°. année de son pontificat, et adressée à l'archevêque de

Rouen et à ses suffragans, pour empêcher que les religieux, ainsi que son très-amé fils l'abbé de Saint-André-en-Gouffern, ne fussent troublés dans la jouissance de leurs biens, etc. (Sceau coupé. — Lacs de soie rouges et jaunes.)

N°. 414. — 39. Copie informe, sous la date de l'an 1316, d'une bulle du pape Innocent III, donnée à Rome, la 8e. année de son pontificat, qui enjoint aux évêques d'excommunier les laïques qui exigeraient le paiement de la dîme des terres cultivées et défrichées par les religieux de Cîteaux, et de priver, dans le même cas, les ecclésiastiques des bénéfices dont ils jouissent.

N°. 415. — 25. Copie d'une autre bulle ou lettre d'Innocent III, donnée la 9e. année de son pontificat, adressée à Robert, abbé de Saint-André-en-Gouffern, par laquelle il accorde différens privilèges à son abbaye. (Le sceau enlevé.)

N°. 416. — 26. Bulle du pape Innocent III, donnée à Latran, le 9 des calendes d'avril, la 11e. année de son pontificat, par laquelle il défend très-expressément aux religieux de Cîteaux de payer la dîme et les novales des biens qui leur seraient échus, etc. (Sceau coupé.)

Nos. 417 à 432. Quinze chartes de diverses petites donations faites à l'abbaye dans les paroisses de Saint-Germain et de Sainte-Foi de Montgarou, depuis l'an 1203 jusqu'à 1261, et dont les sceaux sont brisés.

Nos. 433 à 436. Quatre chartes de petites donations faites à l'abbaye dans les paroisses de Moulins et de Belleau, de 1205 à 1271. (Les sceaux brisés.)

Nos. 437 à 440. Quatre chartes de donations de vignes, dans la paroisse de La Ferté, par Gaston Aspetier, ainsi que par Herbert de La Porte, fils et héritier d'Herbert de La Porte, qui donne à l'abbaye tout son vignoble de La Ferté. La charte de ce dernier est revêtue de son sceau en cire verte. (Pl. 15, fig. 16.)

N°. 441. Raoul Labbé donne à l'abbaye une pièce de terre dépendante de son fief de Rufaudy. Cette charte, datée de l'an 1205, est revêtue de son sceau en cire verte, de forme oblongue, représentant un chevalier à pied et armé de toutes pièces. (C'est le seul exemple de ce genre qui existe aux archives. (Pl. 14, fig. 13.)

Nos. 442 à 444. Trois chartes, de l'an 1205, par lesquelles Raoul de Fourmenchon fait diverses petites donations à l'abbaye, dans la paroisse de Pont-Ecrepin; l'une

de ces chartes est revêtue de son sceau en cire verte. (Pl. 14, fig. 12.)

N°. 445. Jean de Kernelle, seigneur de Carneilles, donne à l'abbaye, en 1205, tout le fief Collart, situé dans cette dernière paroisse, qu'il tenait de Raoul Buffart. (Le sceau brisé.)

N°. 446. Sylvestre, évêque de Séez, confirme, en 1207, le droit de présentation à l'église de Pierrefitte, accordé et concédé à l'abbaye de Gouffern par Robert de Montgarou. (Le sceau brisé.)

N°. 447 et 448. Guillaume de Sentilly donne à l'abbaye, en 1208, la dime de tout ce qu'il possédait à Pierrefitte, et Thomas Chanu, de Rye, confirme cette même donation, en 1219. (Les deux sceaux brisés.)

N°. 449 à 451. Trois chartes de petites donations sans intérêt, faites à l'abbaye, en 1208, dans la paroisse de Saint-Martin-du-Busq, et dont les sceaux sont brisés.

N°. 452. Robert d'Odeman donne à l'abbaye, en 1208, la dime de tout ce qu'il possédait dans la paroisse de Mesnil-Renouard. (Le sceau brisé.)

N°. 453 à 455. Diverses donations de terre faites à l'abbaye, en 1209, dans la paroisse de Poussy. (Les sceaux brisés.)

N°. 456 à 462. Sept chartes de diverses donations faites à l'abbaye, en 1210, dans les paroisses de Garcelles et du Pont-de-Vie, parmi lesquelles se trouve celle de Hugues de Garguesale, ou de Garcelles, qui se déclare vassal, ou homme de la Vierge, de Saint-Gervais et de Saint-Ernoulf, patrons de Garcelles, et qui rend également hommage à saint Denis, patron de Pont-de-Vie. (Les sceaux de ces chartes sont brisés.)

N°. 463 à 469. Diverses chartes de donation, soit de terres, soit de redevances, faites à l'abbaye, en 1211, dans la paroisse de Versanville. (Les sceaux brisés.)

N°. 470 à 473. Quatre chartes de donations faites à l'abbaye, en 1211, dans les paroisses d'Ouilly et de Mesnil-les-Ros. (Les sceaux brisés.)

N°. 474 à 482. Diverses chartes, de l'an 1212, relatives à la présentation de la cure de Montgarou, ainsi que diverses autres donations faites à l'abbaye dans cette même paroisse. La plus grande partie des sceaux sont brisés; cependant on retrouve encore ceux de Guillaume Géant,

de Geoffroy Faber, ou Le Fèvre, de Pommereul, ainsi que celui de Guillaume Morin, fils de Jean de Crasmesnil; mais ils ne présentent aucun intérêt.

N°. 483 à 486. Diverses chartes de donations faites à l'abbaye, en 1213, dans la paroisse de Briouse, tant par les frères Perteville que par un nommé Champ-Berele, dont es sceaux sont brisés.

N°. 487. Burgondia Du Fay, dame de Harier, donne, en 1220, à l'abbaye, par le consentement de ses enfans, toute la terre qu'elle possédait à Pyrai, située entre la vigne de Lisiard, evêque de Séez, et Guillaume de Pyrai, et elle reçoit pour cette concession vingt sols tournois de la main des moines. Cette charte est revêtue du sceau de la dame Du Fay, en cire verte. (Pl. 10, fig. 8.)

N°s. 488 à 498. Divers actes de donations et ventes de maisons, terres, jardins et vignes, situés au hameau de Pyrai-sur-Dives, faites en faveur de l'abbaye, pendant l'année 1214. Ces actes, dont les sceaux sont brisés, ont été passés en présence de l'official du Mans.

N°. 499. Marguerite de Beaumais confirme, en 1214, les diverses donations que ses ancêtres avaient faites à l'abbaye de Saint-André. (Le sceau brisé.)

N°. 500 à 511. Diverses chartes de donations faites à l'abbaye, en 1217, dans la paroisse de Ners, ou de Noyers, tant par la famille de Ners que par d'autres donateurs. (Tous les sceaux sont brisés.)

N°s. 512 à 520. Diverses chartes de donations de terres, de redevances et autres objets, situés à Saint-Sylvain, faites à l'abbaye, en 1217, dont la plus grande partie des sceaux sont brisés; néanmoins, on retrouve encore ceux de Guillaume Bernard, de Godefroy du Homme, ainsi que celui de Lucas, dit Orient (pl. 15, fig. 13), et celui de Godefroy Ingoulf (pl. 15, fig. 25.)

N°s. 521 à 524. Divers actes, de l'an 1217, concernant la cure de Samelle et son patronage, donnés à l'abbaye par l'archidiacre de Lisieux. (Les sceaux sont brisés.)

N°s. 525 à 530. Diverses chartes, de l'an 1217, relatives au patronage de l'église des Routours et autres donations faites à l'abbaye dans la paroisse de Fréville. (Les sceaux brisés.)

N°s. 531 à 539. Divers actes, de l'an 1217, concernant la donation faite à l'abbaye de la dîme et du patronage de l'église de Joé-du-Plan. (Les sceaux brisés.)

N°. 540. Robert d'O donne à l'abbaye, en 1217, une pièce de terre située dans le territoire d'*Aves*. (Sceau brisé.)

N°. 541. Maurice de Caen, du consentement de Pétronille, sa femme, donne à l'abbaye, en 1218, la terre qui lui venait de Guillaume Bernard, à Cauvicourt. Cette charte est revêtue de son sceau oblong. (Pl. 15, fig. 18.)

N°. 542. Guillaume de Fourmuchon et Robert, son fils aîné, donnent à l'abbaye, en 1218, tous les droits qu'ils avaient sur la dîme de Saint-Célerin-de-Chancery, ainsi que la troisième partie de la dîme du Pont-Ecrepin. (Les sceaux brisés.)

N°s. 543 à 547. Diverses chartes de donations faites à l'abbaye, en 1218, tant à Ranes que dans la baronie d'Asnebec. (Les sceaux brisés.)

N°s. 548 à 554. Divers actes, de l'an 1218, concernant plusieurs petites donations faites à l'abbaye dans la paroisse de Montgarou. (Les sceaux brisés.)

N°s. 555 à 560. Cinq chartes de donations faites à l'abbaye, dans la paroisse de Villy, ainsi qu'une sentence du bailly de Caen, au sujet du patronage de l'église de Villy. Ces divers actes sont de l'an 1218, et les sceaux en sont brisés.)

N°. 561. Guillaume Le Roux, d'Aumesnil, échange avec l'abbaye, en 1219, diverses pièces de terre situées à Cauvicourt, Gouviz et Aumesnil. (Les sceaux brisés.)

N°s. 562 à 565. Divers actes concernant le patronage de Pierrefitte, des Routours, de Chancery et de Pont-Ecrepin, donnés à l'abbaye, en 1219, par Robert de Ners, et confirmés par Sylvestre, évêque de Séez. (Les sceaux brisés.)

N°s. 566 à 569. Diverses donations faites à l'abbaye, en 1219, dans la paroisse de Goulet, par Robert de Courcy et Guillaume de Louvel. (Les sceaux brisés.)

N°. 570. Guillaume Chanu, de Rye, donne à l'abbaye, en 1219, les deux tiers de la dîme de son fief de Pierrefitte. (Le sceau brisé.)

N°s. 571 à 574. Divers actes de donations de terres situées à Blocqueville, faites à l'abbaye, en 1219, par Jean Langlois, de Blocqueville, Robert Le Danois, Jean de Saint-Sauveur et Pierre de Montpinçon. Il ne reste plus que le sceau de ce dernier, en cire jaune-verdâtre. (Pl. 15, fig. 28.)

N°s. 575 à 578. Donations faites à l'abbaye, en 1220, dans la paroisse de La Ruette, dont les sceaux sont brisés.

N°. 579. Gautier Bernard, de Cauvîcourt, confirme, en 1220, les diverses donations de terres situées à Cauvicourt, faites à l'abbaye par Alvèrède, sa mère. (Le sceau brisé.)

N°. 580. Guillaume Hériot donne à l'abbaye, en 1220, une pièce de terre, ainsi qu'une rente, à prendre dans la paroisse de Pont-Ecrepin. (Le sceau brisé.)

N°. 581. Raoul Blandin, de Séez, donne à l'abbaye, en 1220, sa maison située dans le marché de la ville de Séez, ainsi que diverses petites rentes à prendre dans cette ville. (Le sceau brisé.)

N°s. 582 à 585. Robert de Ners et Emma de Folmuchon, ou Fommuchon, sa femme, donnent à l'abbaye, en 1229, les droits qu'ils avaient sur la dîme de Chancery. — Ensemble, la confirmation de Godefroy, évêque de Séez, en 1247. Il reste encore le sceau d'Emma. (Pl. 10, fig. 13.)

N°. 586. Herbert de l'Abbé, clerc, donne à l'abbaye, en 1220, tout ce qu'il possédait dans la paroisse d'Escures. (Le sceau brisé.)

N°s. 587 à 590. Divers actes de donations de terres faites à l'abbaye, en 1220, dont un concerne le droit de construire un moulin dans la paroisse de Chancery. Il reste encore le sceau de Jean de Lacelle. (Pl. 15, fig. 15.)

N°s. 591 à 593. Chartes de l'an 1220, par lesquelles Henri du Chenesec, Toustain d'Ouilly et Robert Le Guernec, du Mesnil-Soleil, donnent à l'abbaye divers héritages situés à Amblainville. (Les sceaux brisés.)

N°s. 594 à 598. Diverses donations faites à l'abbaye, en 1221, dans la paroisse de la Bréviaire, par Roger de Montgommery, Guillaume Crespin et Pierre Le Balistier, dont le sceau subsiste encore.

N°. 599 à 600. Divers actes de donation ou d'échange de terre dans le territoire de Cauvicourt, faits avec l'abbaye, en 1223, par Roger Guérart et Jean de Sassy. (Les sceaux brisés.)

N°s. 601 à 605. Diverses donations faites à l'abbaye, en 1223, dans la paroisse de Montgarou, par Roger de Montgarou et autres. (Les sceaux brisés.)

N°s. 606 à 613. Donations de diverses pièces de terre à Airaines, faites à l'abbaye, en 1224, et dont les sceaux sont brisés.

N°s. 614 à 616. Divers actes de donation et de concession

de fiefs, faits en faveur de l'abbaye par Jean de Solenges, en 1224, ainsi que par sa mère, qui donne à cette même abbaye la grange de La Ruette. On voit encore le sceau de Jean, en cire verte, recouvert d'oxide de fer noirâtre. (Pl. 15, fig. 21.)

N°. 617. Sentence arbitrale, rendue, en 1225, par Guillaume Acarin, doyen du Saint-Sépulcre-de-Caen, au sujet d'un procès pendant aux assises d'Argentan, entre l'abbaye de Saint-André et Gervais de Montgarou, qui contestait et réclamait les donations faites par ses antécesseurs. (Les sceaux brisés.)

N°. 617 (*bis*). — 27. Copie d'une bulle du pape Honorius III, donnée à Latran le 5 des ides de novembre, la 9e. année de son pontificat, 1225, par laquelle il défend de percevoir aucunes dîmes sur les biens de Cîteaux, malgré l'abandon que les pères de cet ordre en ont fait dans le dernier concile général. (Cette copie est de l'an 1238.)

Nos. 618 à 622. Diverses donations de terres situées dans la paroisse de Rabodanges, faites à l'abbaye, en 1226, entr'autres par Guillaume de Perteville, qui donne la dîme de son moulin de Culey, aujourd'hui paroisse de Rabodanges. (Les sceaux brisés.)

N°. 623. Accord, de l'an 1227, entre les abbayes de Saint-Martin-de-Séez et celle de Saint-André-en-Gouffern, pour le partage de la dîme de Seran. (Les deux sceaux brisés.)

(*) Nos. 634 à 638. Divers actes, des années 1228 et suivantes, par lesquels l'abbaye donne en fief plusieurs pièces de terre à Merry, à charge de redevances. Deux de ces actes sont revêtus du sceau de l'abbé, l'un en cire rouge, l'autre en cire verte. (Pl. 12, fig. 3.)

N°. 639. Charte de Hugues, évêque de Séez, datée de l'an 1230, par laquelle il fait diverses donations à l'abbaye. (Le sceau brisé.)

N°. 640. Autre charte de Gautier, évêque de Séez, datée de l'an 1244, par laquelle il donne à l'abbaye diverses redevances en grain. (Le sceau brisé.)

Nos. 641 à 643. Odon Le Roy, Guillaume Le Roy, son fils, et autres, font diverses donations à l'abbaye, en 1229,

(*) On a oublié ici une série de dix numéros, en passant par inadvertance de 623 à 634.

et les deux premiers lui donnent la moitié du moulin du Chenesec, qu'ils échangent ensuite contre le pré Coulé et deux acres de terre dans la paroisse des Routours. Les sceaux d'Odon et de son fils subsistent encore. (Voyez le 1er. pl. 13, fig. 12, et le second pl. 16, fig. 16.)

Nos. 644 à 646. Robert Hareng, de Coupigny, Thomas Le Harel, de Coupigny, et Raoul de Guesberville, ou Giberville, donnent à l'abbaye, en 1230, diverses pièces de terre, situées tant à Airan qu'à Coupigny. Le sceau de Robert Hareng, en cire verte, subsiste encore. (Pl. 16, fig. 8.)

Nos. 647 et 648. Raoul Guesberville, chevalier, confirme, en 1230, l'acquisition de deux acres de vigne dans la paroisse d'Airan. (Le sceau brisé.)

No. 649. Clémence de Levigny donne à l'abbaye, en 1230, une pièce de terre dans la paroisse de *Tenque*. (Le sceau brisé.)

No. 650. Erembosc La Teitarde donne à l'abbaye, en 1230, tous les droits qu'elle possédait dans la paroisse de Fresné-le-Buffart. (Le sceau brisé.)

No. 651 et 652. Hugues, évêque de Séez, confirme, en 1231, une donation qui confère à l'abbaye le droit de présenter à l'église de Sainte-Marie-de-Rye. (Le sceau brisé.)

No. 653. Etienne Evrard, de Sacy, donne à l'abbaye, en 1231, deux pièces de terre à Sacy, à charge de vingt-six sols tournois. (Le sceau brisé.)

Nos. 654 à 659. Pierre Paynel, Raoul de La Haye et Adèle l'Arbalestière, sa femme, ainsi qu'Anquetil Pesquelongue, et autres, donnent à l'abbaye, en 1232, diverses redevances en grain et en argent, à prendre dans la paroisse de la Bréviaire. Il reste encore quatre sceaux. Voyez celui d'Adèle l'Arbalestière, pl. 10, fig. 20, et celui d'Ansquetil, pl. 16, fig. 3.)

Nos. 660 et 661. Jeanne, fille de Hévelin, donne, en 1232, à Guillaume, fils de Thomas de Secqueville, une pièce de terre dite *le Champ de Guerre*, jouxte le fief de Guillaume de Rots. (Le sceau brisé.)

No. 662. Guillaume Chanu, fils de Guillaume de Rye, confirme, en 1232, la donation de la dîme de Pierrefitte, faite par son père à l'abbaye de Gouffern. Parmi les sceaux dont cette charte était revêtue, il ne reste que celui de Hugues, évêque de Séez. (Pl. 12, fig. 20.)

N°. 663 et 664. Hamon Le Valois, de Ners, donne à l'abbaye, en 1232, diverses pièces de terre et des redevances à prendre à Ners. L'une de ces chartes est revêtue de son sceau en cire verte. (Pl. 17, fig. 2.)

N°. 665. Robert Le Bel et Osmond Le Bel, son frère, donnent à l'abbaye, en 1232, une pièce de terre à La Ferrières. (Leurs sceaux existent, mais ils ne présentent aucun intérêt.)

N°. 666 à 671. Six chartes de diverses petites donations faites à l'abbaye, en 1233, dans le territoire de Magneville. (Les sceaux brisés.)

N°. 672 à 675. Chartes de diverses donations faites à l'abbaye, en 1233, dans la paroisse de Champ-Fol, par Pétronille de La Fontaine, fille de Richard de La Vallée. (Les sceaux brisés.)

N°. 676 à 680. Diverses donations faites à l'abbaye, dans les paroisses de Brieux, du Mesnil-Patry et d'Aumesnil, en 1233, et dont les sceaux sont brisés.

N°. 681 et 682. Actes par lesquels les héritiers Morant donnent à l'abbaye, en 1233, la dîme d'un fief à Bavent, qui relevait du seigneur de Salenelles. (Les sceaux brisés.)

N°. 683 à 686. Diverses chartes, des années 1217, 1219 et 1234, dont la dernière, de Raoul Lemoine, contient diverses donations faites à l'abbaye dans la paroisse de Salenelles, confirmées par Héloin d'Aureville. (Voyez le sceau de Lemoine, pl. 16, fig. 2.)

N°. 687 à 689. Diverses donations faites à l'abbaye dans la paroisse de Bailleul, en 1234, et dont les sceaux sont brisés.

N°. 690 à 695. Diverses donations faites à l'abbaye, dans la paroisse de Montgarou, en 1234, dont les sceaux sont également brisés.

N°. 696. Acte de l'an 1234, par lequel Richard Le Courtois, de Montgarou, reconnaît qu'il doit à l'abbaye une rente de dix sols tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 697 à 699. Raoul et Jean Morant, frères, et fils de Guillaume Morant, de Giberville, près Séez, donnent à l'abbaye, en 1234, diverses pièces de terre à Giberville. Il ne reste que le sceau de Raoul de Morant, en cire verte. (Pl. 16, fig. 4.)

N°. 700 et 701. Diverses donations faites à l'abbaye dans la paroisse de Montgarou, en 1234, dont les sceaux sont brisés.

N°. 702. Thomas Des Vignes donne à l'abbaye, en 1235, une pièce de terre à Chantepie, et sa donation est confirmée par Robert de S^t^.-Martin, seigneur de cette paroisse. Il ne reste que le sceau de ce dernier. (Planche 18, fig. 12.)

N^os^. 703 à 706. Divers actes, de l'an 1236, par lesquels André Bogis, ou de Bougy, donne à l'abbaye quelques pièces de terre dans la paroisse du Marais, et confirme d'autres donations dans la même paroisse. (Son sceau subsiste encore.)

N^os^. 707 à 715. Liasse relative aux acquêts faits par l'abbaye, en 1236, dans la paroisse de la Bréviaire.

N°. 716. Hugues, évêque de Séez, promet à l'abbé de Saint-André-en-Gouffern, en 1236, qu'il acceptera le sujet qu'il lui désignera pour chapelain de Saint-Barthélemy et de Saint-Antoine-de-Gouffern. (Le sceau brisé.)

N^os^. 717 à 727. Onze chartes de diverses petites donations, faites à l'abbaye, en 1236, dans la paroisse de Crocy, par plusieurs personnes dont les sceaux sont brisés, à l'exception de celui de Mathilde La Rossel, fille de Guillaume de Bougy. Ce sceau est en cire rouge. (Pl. 10, fig. 5.)

N°. 728. Maurice d'Ussy, chevalier, confirme, en 1237, la donation de la dîme de Chicheboville, faite à l'abbaye par Robert de Chicheboville. (Le sceau brisé.)

N^os^. 729 et 730. Robert de Courcelles donne à l'abbaye, en 1237, la dîme de Courcelles, et Hugues, évêque de Séez, confirme cette donation, la même année. (Les sceaux brisés.)

N^os^. 731 à 733. Guillaume d'Odeman et André Le Roy donnent à l'abbaye, en 1237, diverses pièces de terre situées à Saint-Martin-*du-Buscq*. (Les sceaux brisés.)

N^os^. 734 à 738. Jehan Quatre-Barbe, Nicolas de La Ruette et Raoul de *Biatrix* donnent à l'abbaye, en 1238, diverses pièces de terre à Moulins et à Belleau. (Les sceaux brisés.)

N^os^. 739. Étienne, abbé de Savigny, fait un accord, en 1238, entre les abbés de Saint-Martin-de-Séez et de Saint-André-en-Gouffern, au sujet des dîmes des paroisses de Seran, de Merry et de la Bréviaire, acquises à l'abbaye de Gouffern avant le dernier concile de Latran. (Les trois sceaux brisés.)

N°. 740. Acte cyrographe contenant un accord fait, en

1238, entre le nommé Raoul Main et l'abbaye de Saint-André, au sujet d'un hébergement situé dans la paroisse de Langrune, près Caen.

Nos. 741 à 746. Diverses donations faites à l'abbaye, en 1239, consistant en terres, en vignes et en redevances en vin, à prendre dans la paroisse d'Airan. Les sceaux en sont brisés.)

Nos. 747 et 748. Guillaume de Seran donne, en 1218, à l'abbaye, deux pièces de terre à Ouilly-sur-Orne, et Richard d'Alibon donne, en 1240, douze deniers de rente à prendre dans cette même paroisse. (Les sceaux brisés.)

Nos. 749 à 752. Diverses chartes de donations de vignes, situées dans la paroisse du Puits-sur-Dives, faites, en 1239, à l'abbaye de Gouffern, parmi lesquelles se trouve celle de Jean de Reisole, chapelain du château de Saint-Remy, dont le sceau oblong porte au centre un aigle aux ailes éployées, ainsi que la confirmation de sa donation par l'official du Mans, dont le sceau également oblong représente une église avec les mots : *sigillum curie Cenomanensis.*

Nos. 753 à 756. Chartes de diverses donations faites à l'abbaye, en 1240, parmi lesquelles se trouve celle du vicomte de Châtellerault, qui s'oblige à payer à l'abbaye sept livres tournois de rente. (Les sceaux brisés.)

Nos. 757 à 759. Divers actes, de l'an 1242, par lesquels N. Cachebeuf, de Crocy, donne à l'abbaye quelques rentes à prendre à Crocy. (Les sceaux brisés.)

Nos. 760 à 770. Liasse concernant des acquêts faits par l'abbaye, en 1243, dans la paroisse de Montgaroult, dont les sceaux sont brisés, à l'exception de ceux de Guillaume de Joé-du-Plan, et de Borgette, fille de Raoul Toustain.

Nos. 771 à 776. Divers actes de donations faites à l'abbaye dans la paroisse de Montgaroult, pendant les années 1244, 46 et 47, parmi lesquels on retrouve les sceaux de Raoul de La Porte, de Pierre Paynel et de Robert de Malnouë, qui n'offrent aucune particularité remarquable.

Nos. 777 et 778. Robert de Ners et Emma de Fumuchon, sa femme, déjà veuve de Guillaume Fumuchon, vendent à l'abbaye diverses redevances en grain. Leurs actes sont de 1238 et de 1244, et les sceaux sont brisés.

Nos. 779 à 781. Divers actes de donations faites à l'abbaye, en 1245, dans la paroisse de Livarot. (Les sceaux brisés.)

Nos. 782 et 783. Deux chartes confirmatives des donations faites à l'abbaye ; l'une de l'an 1245, par Godefroy, évêque de Séez, l'autre de 1269, par Thomas de Danvou, ou d'Aunou, évêque du même diocèse ; mais leurs sceaux sont brisés.

Nos. 784 à 791. Divers actes de vente ou de fieffe, faites par l'abbaye, en 1245, dans la paroisse de Beaumais.

Nos. 792 à 796. Donations faites à l'abbaye, en 1245, dans les paroisses de Montgaroult et du Buisson, parmi lesquelles on retrouve encore le sceau de Roger Hellaut, portant une croix ancrée.

No. 796 (*bis*). — 28, 29 et 30. Bulle et copies de la bulle du pape Innocent IV, datée de Lyon, la 9e. année de son pontificat, par laquelle il exempte les religieux de Citeaux de plaider devant les juges ordinaires. (Le sceau coupé.)

Nos. 797 à 800. Divers actes, de l'an 1246, ayant rapport à des rentes acquises par l'abbaye dans la paroisse de Juel, ou de Joé.

Nos. 801 à 805. Diverses donations de rentes, à prendre dans la paroisse de Montgommery, faites à l'abbaye, en 1247, parmi lesquelles se trouve celle de Robert Vital. (Pl. 17, fig. 14.)

Nos. 806 et 807. Roger Bourdon donne à l'abbaye, en 1247, tout ce qu'il possédait dans la paroisse de Crocy. Une de ses chartes est revêtue de son sceau. (Planche 17, fig. 7.)

Nos. 808 et 809. Chartes confirmatives, de l'an 1248, des donations de rentes faites à l'abbaye, et à prendre dans les paroisses d'O et d'Ocagnes. (Les sceaux brisés.)

No. 810. Robert de Malnouë vend à l'abbaye, en 1249, son manoir d'Ozillier, en y comprenant *la motte, les fosses et la maison*, etc., etc. (Le sceau brisé.)

No. 811. Charte de Richard de Montgommery, datée du mois de février 1250, par laquelle il donne à l'abbaye une maison située dans cette même paroisse. (Le sceau brisé.)

No. 812. Hue de St.-Clair, ou de Clare, et Mathilde, sa femme, donnent à l'abbaye, par une charte sans date, toute la terre qu'ils possédaient à Montgommery, située dans l'île, entre le moulin des moines et leur domaine. Cette charte est revêtue de son sceau en cire verte. (Planche 13, fig. 13.)

Nos. 813 à 816. Robert d'Aunou, ou d'Aunay, chevalier, seigneur de Chaumont, donne à l'abbaye, devant l'official de Lisieux, en 1250, tout ce qu'il possédait dans la paroisse de Chaumont. Cette charte est revêtue de son sceau (pl 17, fig. 1re. — Ensemble, deux actes de la vicomté, qui ont rapport à cette concession.

Nos. 817. à 821. Robert, abbé du Bu, donne, en 1250, à l'abbaye de Gouffern, une décharge du paiement d'une rente de onze sols tournois, à prendre dans la paroisse de Rye, dont l'abbaye du Bec jouissait en vertu d'une donation de Thomas Druval. Cet acte est revêtu du sceau et du contre-scel de l'abbé du Bec.

Nos. 822 à 825. Divers actes de ventes faites à l'abbaye, en 1250, parmi lesquels se trouve celle de Robert Dousmesnil, revêtue de son sceau (pl. 17, fig. 19), et celle de de Richard Le Carpentier, scellée également de son sceau. (Pl. 17, fig. 19.)

No. 826. Martine, veuve de Raoul Desmarest, vend à l'abbaye, en 1251, divers héritages situés à Crecy. (Le sceau brisé.)

No. 827. Olive, veuve de Raoul de Guiberville, ou Giberville, et fille de Roger de Pavilly, donne à l'abbaye une rente de soixante sols tournois, à prendre sur son moulin de Safinbec. (Le sceau brisé.)

Nos. 828 à 830. Divers actes de donations faites à l'abbaye, en 1252, dans la paroisse de Vieux-Pont, et dont les sceaux sont brisés.

Nos. 831 à 835. Donations diverses faites à l'abbaye, en 1254, dans la paroisse de Gully. (Les sceaux brisés.)

No. 836. Richard Buisson échange avec l'abbaye, en 1254, deux pièces de terre contre une rente de soixante-dix sols tournois. (Le sceau brisé.)

No. 837. Raoul Du Fay donne à l'abbaye, en 1255, deux septiers d'avoine de rente, à prendre dans son fief Du Fay, et à recevoir des mains de sa sœur Nicole Du Fay. (Le sceau brisé.)

No. 837 (*bis*). — 31. Bulle du pape Alexandre IV, donnée à Latran le 3 des nones de mai, la 3e. année de son pontificat, concernant la violation des privilèges accordés à l'abbaye de Saint-André-en-Gouffern. (Le sceau coupé.)

No. 838. Guillaume Chevron vend à l'abbaye, en 1257, diverses pièces de terre et un herbage situés au Mesnil-Guerart. (Le sceau brisé.)

N°. 839. Guillaume d'Oeagne confirme, en 1257, une donation de cinq sols de rente, faite à l'abbaye par Clémence, sa sœur, laquelle rente était à prendre dans la paroisse de Fontaine, près Trun. (Le sceau brisé.)

N°s. 840 à 841. Richard Des Vallées et Mathilde Malicorne Des Vallées donnent à l'abbaye, en 1257, diverses rentes en deniers. (Le sceau brisé.)

N°s. 842 à 844. Diverses donations de redevances, à prendre dans la paroisse de Vesqueville, faites à l'abbaye, en 1258, parmi lesquelles se trouve celle de Guillaume Le Paulmier, scellée en cire verte. (Pl. 17, fig. 12.)

845. Guillaume, abbé, et Robert Mabire, prêtre, confirment, en 1258, une donation de terre située à Rosnay, faite à l'abbaye. (Les sceaux brisés.)

N°s. 846 à 856. Reconnaissances de rentes envers l'abbaye, datées de 1258, parmi lesquelles celle de Guillaume de Mauclerc est encore revêtue de son sceau.

N°. 857. Hugues de Sacy vend à Raoul *Hereist*, de Renémesnil, en 1259, deux mesures d'orge à prendre à Cauvicourt. (Le sceau brisé.)

N°. 858. Frère Lambert, dit Labbé, vend à l'abbaye, en 1259, vingt sols de rente à prendre à Ecouché. (Le sceau brisé.)

N°. 859. Etienne d'Hiesme, ou d'Exmes, de la paroisse de Rye, donne à l'abbaye, en 1260, une redevance en grain à prendre à Rye. (Le sceau brisé.)

N°. 860. Henri, maréchal de France, chevalier, seigneur de Say et d'Argentan, fils de Jean Maréchal, donne à l'abbaye, en 1260, douze livres tournois de rente pour le salut de son ame et de celle de Catherine, sa femme. (Le sceau brisé.)

N°. 861. *Vidimus* de la même charte par le garde du scel de la vicomté de Falaise. (Le sceau brisé.)

N°. 862. Saint Louis, roi de France, par une charte donnée à Melun, dans le mois de décembre 1260, confirme la donation précédente de Henri Maréchal. Le sceau en cire verte, dont cette charte était scellée, est en partie brisé.

N°. 863. Pierre, comte d'Alençon et du Perche, sur un retard que l'abbaye avait éprouvé dans le paiement de la susdite rente de douze livres tournois, déclare, en 1379, qu'elle sera prélevée dorénavant sur le revenu de ses domaines. Cette charte est revêtue de son sceau en cire rouge. (Pl. 19, fig. 18.)

N°. 864 à 869. Liasse concernant diverses acquisitions faites par l'abbaye, en 1260, dans la paroisse de la Bréviaire. (Les sceaux brisés.)

N°s. 870 à 873. Henri, maréchal de France, seigneur d'Argentan, confirme, en 1260, une donation de rente faite à l'abbaye, en 1224, par Jean, maréchal de France, son père. — Ensemble, copie de ces actes, dont les originaux sont revêtus de leurs sceaux.

N°s. 874 et 875. Thomas Sutor, ou Le Cordonnier, et autres, donnent à l'abbaye, en 1261, diverses rentes à prendre à Merry. La donation de Thomas est revêtue de son sceau. (Pl. 17, fig. 20.)

N°s. 876 à 881. Diverses donations faites à l'abbaye, en 1262, dans la paroisse d'Olandon; entr'autres celle de Guillaume de Pantoul, qui lui donne son fief laïque, et dont la donation est confirmée par Thomas, évêque de Séez. (Les sceaux brisés.)

N°s. 882 à 889. Diverses donations faites à l'abbaye, en 1260, dans la paroisse de Montgaroult, dont les sceaux sont brisés.

N°s. 890 à 897. Divers actes de ventes ou de rentes faites à l'abbaye, en 1260, parmi lesquels celui de Robert Balbi, de Montgommery, ainsi que celui de Raoul Hamel d'Abbeville, sont revêtus de leurs sceaux. (Voyez ce dernier, pl. 17, fig. 6.)

N°s. 898 à 910. Liasse contenant des ventes ou des donations de rentes, faites à l'abbaye, en 1261, à prendre dans les paroisses de Sainte-Foix et de Saint-Germain-de-Montgommery, et dont les sceaux sont brisés.

N°s. 911 à 918. Ventes de rentes diverses faites à l'abbaye, en 1261, à prendre dans les paroisses de Crocy et de Montgaroult. (Les sceaux brisés.)

N°. 919. Charte confirmative, de l'an 1261, par le chapitre de Séez, de toutes les donations faites à l'abbaye. (Le sceau brisé.)

N°s. 920 à 923. Diverses donations faites à l'abbaye, en 1262, dans la paroisse de Crocy, par la famille Lardan, dont les sceaux sont brisés.

N°s. 924 à 928. Réginald Quatre-Homme donne à l'abbaye, en 1262, une rente à prendre dans la paroisse de Montgommery. Cette charte est revêtue de son sceau, mais ceux des autres donateurs ne subsistent plus.

Nos. 929 à 937. Liasse contenant des ventes de terres et de rentes en argent, faites à l'abbaye, en 1262, dans la paroisse de Goulet. Les sceaux sont brisés.

No. 938. — 32. Bulle du pape Urbain IV, donnée à Viterbe, le 5 des calendes d'avril, la première année de son pontificat, par laquelle il confirme les donations faites à l'abbaye de Gouffern et la prend sous sa protection. (Le sceau brisé.)

Nos. 939 et 940. Donation de terres et de rentes faites à l'abbaye, en 1263, dans la paroisse de Merry. Les sceaux sont brisés.

Nos. 941 et 942. Nicolas Taillebocq, bourgeois de Falaise, donne à l'abbaye, en 1263, diverses pièces de terre à Chancery. (Les sceaux brisés.)

Nos. 943. Le prieur et le chapitre de l'église de Séez échangent, en 1263, avec l'abbaye de Gouffern, la dîme de Medavy contre vingt septiers d'avoine, à prendre sur la dîme de Versanville. (Les sceaux brisés.)

Nos. 944 à 952. Liasse contenant divers actes de ventes de terres et de rentes, faites à l'abbaye, en 1263, toutes situées dans la paroisse de Montgommery. (Les sceaux brisés.)

No. 953. Mathieu de Grome, bourgeois d'Argentan, vend à l'abbaye, en 1263, quelques pièces de terre et des rentes à prendre à Argentan. (Le sceau brisé.)

Nos. 954 à 962. Liasse de divers actes de ventes, faites à l'abbaye, en 1263, dans la paroisse de Cauvicourt, dont trois sont encore revêtus de leurs sceaux, savoir : celui de Raoul de La Soupe, ainsi que celui de Jean Le Guesdon, de Cauvicourt (Pl. 17, fig. 15), et celui de Robert de Bretteville-le-Rabel. (Pl. 17, fig. 22.)

Nos. 963 à 967. Liasse renfermant diverses fiefs faites par l'abbaye dans la paroisse de Crocy, pendant l'année 1263.

Nos. 968 à 971. Geoffroy de Landa, ou de La Lande, cède à l'abbaye, en 1265, le droit de patronage de l'église de Mesnil-Glaise. Les autres actes ont rapport à une rente de dix sols dans la même paroisse. (Le sceau brisé.)

No. 972. Foulques d'Aunou, chevalier, confirme, en 1266, la donation du patronage de l'église de Bonneval, faite à l'abbaye. (Le sceau brisé.)

No. 973. Jean, Pierre, Guillaume et Renaud de Bonneval

donnent et confirment, en 1266, le patronage de Bonneval. Cette charte était revêtue de six sceaux, mais il n'en reste plus que deux. (Pl. 17, fig. 27 et 30.)

N°. 974. Robert, Radulph et Guillaume de Villy donnent à l'abbaye, en 1267, le patronage de l'église de Vesqueville, (*Episcopi Villa*) (Les sceaux brisés.)

N^os. 975 à 977. Diverses donations faites à l'abbaye, en 1268, dans la paroisse de Merry, dont les sceaux présentent peu d'intérêt.

N^os. 978 et 979. Guillaume de La Bréviaire et Henri Chassebeuf donnent à l'abbaye, en 1268, diverses redevances à prendre à La Bréviaire. (Les sceaux brisés.)

N^os. 980 et 981. Alonde de Gripon donne à l'abbaye, en 1269, quelques pièces de terre à La Courbe, et en prend d'autres à titre de fief. (Les sceaux brisés.)

N°. 982. Contestation élevée entre l'abbaye de Gouffern et Guillaume Bertrand, seigneur de Couvrigny, au sujet des bruyères de Gouffern, jugée en 1270, par l'official de Séez. (Les sceaux brisés.)

N^os. 983 et 984. Accord fait, en 1270, entre Thomas, évêque de Séez, et Robert de Raventon, pour réduire les deux prébendes de l'église de Perteville en une seule; ensemble, la charte par laquelle Robert de Raventon consent à nommer alternativement avec l'abbaye de Gouffern à ladite prébende de Perteville réunie. (Les sceaux brisés.)

N°. 985. Mathieu de Roully donne à l'abbaye, en 1271, deux sols tournois de rente à prendre dans la paroisse de Roully. (Le sceau brisé.)

N°. 986. Michel Groignat vend à l'abbaye, en 1273, pour le prix de cent livres tournois, un bois situé près de leur vivier de Guesperreux. (Le sceau brisé.)

N^os. 987 à 993. Donations de petites rentes à prendre dans la paroisse de Montgarou, faites à l'abbaye, en 1273. (Les sceaux brisés.)

N°. 994. L'abbaye de Gouffern donne, en 1274, en présence de Thomas, évêque de Séez, la dîme de Saint-Aubin-d'Epinay au curé de ladite paroisse, à charge de quinze livres tournois. (Les sceaux brisés.)

N^os. 995 à 998. Divers actes de donations faites à l'abbaye, en 1274, parmi lesquels se trouve celui de Pierre de Villy, clerc, contenant la donation d'une pièce de terre à Guibray, pour laquelle il reçoit de l'abbaye quarante

livres tournois. Cette dernière charte est revêtue de son sceau. (Pl. 20, fig. 19.)

N°. 999. Richard, Gautier, Pierre et Robert de Bougy, fils de Richard de Bougy, confirment, en 1275, devant le doyen de Falaise, la vente des bruyères et des bois de La Hoguette, faite par leur père à l'abbaye. (Le sceau brisé.)

N°. 999 (*bis*). — 33. Copie d'une bulle du pape Honorius IV, donnée à Latran le 2 des nones de novembre, la 2e. année de son pontificat, par laquelle il règle la formule du serment que les abbés de l'ordre de Cîteaux doivent prêter à leur évêque (*Sic*) « *Ego frater abbas Cisterciensis* « *ordinis obedientiam à sanctis patribus constitutam* « *secundùm regulam sancti Benedicti, tibi, domine N....* « *episcop. tuisque successoribus canonicè substituendis,* « *salvo ordine nostro, perpetuo me exhibiturum pro-* « *mitto, etc., etc.* »

N°. 1000. Philippe, roi de France, affranchit, en 1277, les religieux de Saint-André-en-Gouffern du paiement des droits d'amortissement qu'ils devaient pour divers acquêts qu'ils avaient faits, depuis trente ans, dans ses fiefs et arrière-fiefs, et qui sont détaillés dans lesdites lettres-royaux, revêtues du sceau de ce prince en lacs de soie rouge et verte.

N°s. 1001 à 1004. Divers actes concernant le patronage de l'église de Bonneval, parmi lesquels il s'en trouve un daté de l'an 1289, par lequel Guillaume, archevêque de Rouen, fait un accord entre l'abbaye de Saint-André et Gautier Bardin, bailly de Rouen, qui contestait à celle-ci ce droit de patronage, et dont il se désiste en sa présence, moyennant vingt livres tournois que lesdits religieux lui donnent. Néanmoins, il y met pour la condition que cet accord sera ratifié par le roi, ainsi que par les magistrats de sa cour, si besoin est. Cet acte est revêtu du sceau et du contre-sceau de l'archevêque. (Pl. 11, fig. 3 et 4.)

N°. 1005. Guillaume de Courcy décharge les religieux de Gouffern, en 1279, de toutes les charges et sujétions qu'ils lui devaient dans ses fiefs de Grand-Champ et d'Airaines. (Le sceau en cire blanche est en partie détruit.)

N°. 1006. Renaud de Maulevrier, baron d'Asnebec, exempte, en 1279, les religieux de Gouffern, de tous droits de coutumes et autres dans sa baronie d'Asnebec. (Le sceau brisé.)

N^os. 1007 à 1009. Accord fait, en 1279, entre les abbé et religieux de Gouffern et ceux de l'abbaye de Saint-Vandrille, au sujet des dîmes de Saint-Martin et Saint-Germain-d'Argentan. (Les sceaux brisés.)

N°. 1010. — 34 et 35. Bulle (et copie de la bulle) du pape Nicolas III, donnée à Saint-Pierre de Rome, la 3^e. année de son pontificat, par laquelle il confirme, en termes généraux, toutes les donations et privilèges accordés à l'abbaye de Gouffern. (Le sceau coupé.)

N°. 1011. Guillaume de S^t.-Sauveur, prêtre, et Godefroy de S^t.-Sauveur, son héritier, donnent à l'abbaye, en 1281, vingt sols de rente qui doivent être payés par l'aîné du fief de Saint-Sauveur. (Les sceaux brisés.)

N°. 1012. Jean, vicomte de Châtellerault, chevalier, déclare, en 1282, qu'en vertu de l'édit du roi de France, il voulait retirer des mains de l'abbaye les biens qu'elle avait acquis dans l'étendue de ses fiefs et arrière-fiefs, tant en Normandie que dans le Maine, mais qu'en considération de ce que cette abbaye avait été fondée par ses prédécesseurs, dont il voulait imiter l'exemple, il se désistait de toutes ses prétentions et consentait qu'ils gardassent lesdits biens situés dans ses fiefs. (Le sceau de cette charte est brisé.)

N°. 1013. Jean d'Acqueville donne à l'abbaye, en 1284, vingt-quatre sols de rente à prendre à Fresné-le-Buffart. (Le sceau brisé.)

N°. 1014. Gervais Formion, d'Airaines, vend à l'abbaye, en 1285, une rente à prendre à Airaines. (Le sceau brisé.)

N^os. 1015 à 1020. Divers actes de ventes faites à l'abbaye, en 1285, dans la paroisse de Montgaroult, et dont les sceaux sont brisés.

N°. 1021 à 1024. Aveux et donations de terres situées dans le hameau de Manneville, paroisse de Merry, faite à l'abbaye, en 1286.

N^os. 1025 et 1026. Transactions passées devant le bailly de Rouen et le vicomte de Bernay, en 1287, par lesquelles Jean de Bonneval renonce définitivement au patronage de Saint-Aubin-de-Bonneval, en faveur de l'abbaye. (Le sceau brisé.)

N°. 1027. Acte cyrographe, de l'an 1288, pour régler un différent entre Robert Le Sénéchal et l'abbaye de Gouffern, au sujet de quelques redevances à prendre à Montgaroult.

N°. 1028. Michel Carabillon, de Falaise, vend à l'abbaye,

en 1288., pour le prix de vingt-six livres tournois, le bois et la bruyère de Guesperreux. (Le sceau brisé.)

N°. 1029. — 36. Bulle du pape Nicolas IV, donnée à Sainte-Marie-Majeure, la première année de son pontificat, 1289, par laquelle il confirme les donations et privilèges accordés à cette abbaye par ses prédécesseurs. (Le sceau enlevé.) — *La paléographie de cette bulle offre une particularité fort remarquable : elle paraît réellement gravée sur le vélin, dont l'encre a corrodé l'épiderme ; et quoiqu'elle ait entièrement perdu sa couleur, elle est cependant encore fort lisible.*

N°. 1030. — 37. Bulle du même pape Nicolas IV, de la 2e. année de son pontificat, par laquelle il confirme diverses donations faites à l'abbaye par Guillaume de La Chapelle, Guillaume Panteuk, Richard Gallouet et autres, dans la paroisse d'Olandon. (Le sceau enlevé.)

N°. 1031. — 1028. Jean de Harcourt, chevalier, et Jeanne, vicomtesse de Châtellerault, sa femme, fille de Jean, vicomte de Châtellerault, confirment, en 1291, toutes les donations faites à l'abbaye par leurs antécesseurs, ainsi que les acquisitions faites par les religieux dans leurs fiefs et arrière-fiefs. Cette charte est revêtue de leurs sceaux ; celui de Jean de Harcourt se trouve figuré planche 14, fig. 1 et 2, et celui de la vicomtesse de Châtellerault, pl. 17, fig. 23 et 24.

N°. 1032. — 1029. Richard de Rupierre et Pétronille, sa femme, donnent à l'abbaye, en 1293, une pièce de terre située à Tassilly. (Le sceau brisé.)

N°. 1033. — 1030. Jean Mallet, chevalier, seigneur de Graville (*Gueradvilla*), confirme, en termes généraux, en 1293, les divers acquêts faits par l'abbaye dans ses fiefs et arrière-fiefs. Cette charte est revêtue de son sceau et contre-sceau en cire brune. (Pl. 14, fig. 5 et 6.)

N°. 1034. — 38. Bulle du pape Boniface VIII, datée de la 8e. année de son pontificat, 1302, par laquelle il dispense les religieux de l'ordre de Cîteaux de payer aucunes dîmes pour les terres qu'ils cultivent ou qu'ils défrichent, etc.

N°. 1035. — 1031. Pierre de Courcelles, fils de Jean de Courcelles, donne à l'abbaye, en 1296, une maison et un tennement à Fresné-la-Mère, à titre de fief héréditaL (Le sceau brisé.)

N°s. 1036 et 1037. Divers actes, de l'an 1298, concer-

nant le patronage de l'église de Bonneval. — Ensemble, la confirmation de l'évêque de Séez.

N°. 1038. — 1035. L'official du diocèse de Séez règle, en 1299, les droits et la manière de présenter à l'église de Bonneval. (Le sceau brisé.)

N°. 1039 à 1043. Divers actes de vente ou de donation de rentes dans la paroisse de Montgaroult, faits en 1299, et dont les sceaux sont brisés.

N°. 1044. Copie d'une bulle du pape Clément VI, datée de la 9°. année de son pontificat, sous le règne de Jean, roi de France, laquelle est adressée à l'abbé de Sainte-Geneviève-de-Paris, qu'il établit juge, afin de faire restituer aux abbayes et monastères de ce royaume les biens meubles et immeubles dont ils ont été dépossédés.

N°. 1045. — 42. Copie d'une lettre de Henri, roi d'Angleterre, datée de Rouen, le 20 janvier de la 7°. année de son règne, par laquelle il accorde à l'église de Rouen et à celles de son diocèse une exemption des impositions et autres charges publiques quelconques.

N°. 1046. — 43. Bulle du pape Jules II, donnée à Rome, la première année de son pontificat, par laquelle il ordonne à l'official de Bayeux et à celui de Séez d'informer sur les plaintes de Jean Blanchet, abbé de Saint-André-en-Gouffern, et de ses religieux. (Le sceau enlevé.)

N°. 1047. — 44. Bulle du pape Léon X, datée de Rome la 8°. année de son pontificat, et adressée à l'abbé de Saint-Martin-de-Séez, à l'effet d'informer contre des particuliers qui refusaient le paiement des rentes qu'ils devaient à l'abbaye de Gouffern. (Le sceau enlevé.)

Supplément à l'abbaye de Gouffern.

N°. 1048. — 1195. G., abbé de Saint-Jean-de-Falaise, déclare, par un acte sans date, que Durand Galega et Mathilde, sa femme, du consentement de Guillaume, leur fils, ont donné aux abbé et religieux de Gouffern une pièce de terre qui dépendait du service du roi, et qu'ils ont reçu pour cette donation soixante-neuf sols manceaux de la main des moines. Cet acte est revêtu du sceau du chapitre de Saint-Jean. (Pl. 4, fig. 11.)

N°. 1049. — 1196. Raoul donne une loge pour les draps, à Falaise, aux moines de Saint-André, pour le salut de son

ame et de celles de ses enfans, ainsi que *pour se racheter des maux que lui et ses enfans ont souvent faits auxdits religieux*. Cette donation sans date, et dont le sceau est brisé, est attestée par Alain Taillebot; Guillaume et Mathieu Fabre; Guillaume Gastinel; Robert Boussel; Roger Grent, et autres.

N°. 1050. — 1197. Odeline, fille d'Anzéré, donne à l'abbaye une maison et une place situées dans le Val-d'Ante, jusqu'à la place de *Terrici* Malcael, au-delà du pont de l'Ante. (Le sceau de cette charte sans date est brisé.)

N°. 1051. — 1198. Emma de Landa et Lucas Quatre-Homme, son fils, donnent à l'abbaye les droits qu'ils avaient sur deux maisons à Falaise, qui leur avaient été concédées par Guillaume de La Porte, fils Guillaume, ainsi qu'une loge où se vend le pain, et autres petites donations, pour lesquelles ils reçoivent des religieux trente sols angevins. Les sceaux de cette charte sans date sont brisés. Elle est attestée par Richard, prieur de Vilers; Raoul d'Epanée (*Epancy*), prêtre; Durand, doyen de Jort; Robert de Sacy; Engibaud de Courcelles; Geoffroy Rossel; Raoul d'Annay; Guillaume Bitet, et autres.

N°. 1052. — 1199. Guillaume de Pont et Jean de Fontaines, frères, donnent à l'abbaye une ferme et des terres dans la vallée d'Ante, situées entre le tennement de Samson de *Hispania*, d'Espagne, et la terre qui avait été donnée à cette abbaye par Guillaume de La Porte, dont ils confirment la donation. Cette charte sans date, dont les sceaux sont brisés, est attestée par Osbert du Perrier; Robert de Sacy; Richard de Landa, et autres.

N°. 1053. — 1200. Samson d'Espagne, ou d'Epanée, bourgeois de Falaise, donne à l'abbaye toute la terre qu'il possédait dans le Val-d'Ante, entre le chemin de la vallée et le jardin de Robert Taillebot. Il reçoit quarante sols manceaux pour cette concession. (Le sceau de cette charte sans date est brisé.)

N°. 1054. — 1201. Agnès La Gaillarde donne à l'abbaye le tiers d'une place, à Falaise, située entre la maison de Maiclane et celle de Laporel, ainsi que le tiers de tout ce qu'elle possédait à Dambleville. Le sceau de cette charte sans date est brisé, mais elle est attestée par Radulf Hamon; Hugues de Warnenbraz; Guillaume Corcy; Robert Gorse, et autres.

N°. 1055. — 1202. Robert de Falaise donne à l'abbaye une acre de terre située à *Fœcel*, vers le Fresne. Cette charte sans date est attestée par Robert, prêtre ; Richard Le Touregneur ; Guillaume Fitz Erneiz, et autres.

N°. 1056. — 1203. Guillaume Le Moine donne à l'abbaye le tiers de son champ des Courtes-Pièces, ainsi que le tiers de deux acres de terre qui jouxtent le territoire désigné sous le nom de *Vacestum*. Cette charte sans date est attestée par Durand d'Aiqaines ; Walter de Bur ; Osbert et Mathieu de Perrières et autres.

N°. 1057. — 1204. Guillaume, fils de Gervais de Falaise, donne à l'abbaye deux pièces de terre dans le territoire de Vaceste : l'une dite le champ Marlière-de-Montfort, et l'autre située sur le chemin de Falaise. Cette charte sans date est également confirmée par Mathilde de Fribois, dame dudit lieu ; mais les sceaux sont brisés.

N°. 1058. — 1205. Thomas Bertin, de Falaise, donne à l'abbaye un étal dans cette ville, *in capite Remigi stallorum de medio ad Burett. cum totâ plateâ in quâ sedet predictum stallum*. (Sans date et le sceau brisé.)

N°. 1059. — 1206. Le même Thomas Bertin donne à l'abbaye deux autres étaux situés sur la place où se vend le pain, entre celui de Robert Taillebot et celui de Muriel-la-Normande. (Sans date et sceau brisé.)

N°. 1060. — 1042. Guillaume de Canteloup déclare que Godefroy Chainel a donné à l'abbaye tout ce qu'il possédait dans la paroisse de Joé-du-Plan. (Le sceau de cette charte sans date est brisé.)

N°. 1061. — 1043. Richard et Bernard de La Tour promettent et déclarent qu'ils maintiendront l'abbaye de Gouffern en possession et en jouissance des biens situés dans la paroisse de Montgommery, qui lui ont été donnés par Hugues de Clare et Mathilde, sa femme. (Les sceaux de cette déclaration sans date sont brisés.)

N°. 1062. — 1044. Accord fait, en 1200, par Guillaume, évêque de Coutances, pour régler et terminer un différent qui existait entre le curé de Berteville, d'une part, et les chanoines de Sainte-Marie-de-Breweton, en Angleterre, au sujet de la chapelle de Sainte-Regnose. (Les trois sceaux brisés.)

N°. 1063. Roger, fils de Hugues de Belmel, ou Beaumais, donne à l'abbaye six acres de terre situées à Beaumais. Cette

charte n'est point datée, mais une bande de parchemin, passée dans les lanières auxquelles pendait le sceau, maintenant brisé, porte qu'elle fut lue, ouïe et confirmée devant les juges du seigneur roi et devant tous ceux présens aux assises tenues à Falaise l'an de l'incarnation du Seigneur, 1207. — Les témoins sont Foulques d'Aunou; Robert de Gouviz; Robert de Pierrefitte; Pierre de Pont-d'Ouilly; Guillaume Fabre; Robert de Vassy; Alain et Barthélemy Taillebot; Vital Emmelaint, et autres.

N°. 1064. — 1207. Nicolas Malebarbe donne et confirme à l'abbaye la ferme, la place, les maisons et le cellier que Guillaume de La Porte possédait dans la Grande-Rue, *avant le massacre de Falaise*, et que Guillaume de La Porte, son fils, avait concédés à l'abbaye. Cette confirmation eut lieu l'an de l'incarnation du Seigneur, 1208, *in communiâ Falesiæ*, *Petro de Pontdolle*, *maiore*. Elle est en outre attestée par André Propensée; Barthélemy et Robert Taillebot; Alain de Courcy; Denis d'Abbeville; Vital Emmeland; Thomas Bellejambe; Terrici Malchael, et autres. (Le sceau brisé.)

N°s. 1065 à 1068. — 1045 à 1048. Diverses donations faites à l'abbaye, en 1208, dans la paroisse de Ners, par Ernoulf et Philippe Le Porlier, et confirmées par Robert de Ners, chevalier. (Les sceaux brisés.)

N°. 1069. Pierre Rossel donne à l'abbaye, en 1218, quatre pièces de terre situées dans le territoire de Fresné-le-Buffart, dont suit l'abornement, et il reçoit quarante-neuf sols manceaux pour cette donation, qui est confirmée par Jean de Lacelles, chevalier, seigneur desdits fiefs. (Les deux sceaux sont brisés.)

N°s. 1070 et 1071. — 1049 et 1050. Simon de Marolles, doyen de Séez, déclare, en 1219, qu'Agathe, femme d'Hamon Perrières, a donné à l'abbaye un champ de vigne situé à Perrières. (Le sceau brisé.)

N°. 1072. — 1051. Robert Buisson, prêtre, fils de Hugues Buisson, confirme, en 1221, la donation de la dîme d'Avennes, faite par son père à l'abbaye. (Le sceau brisé.)

N°s. 1073 à 1078. — 1052 à 1057. Divers actes, de l'an 1221, concernant le patronage de l'église de Rye, ainsi que diverses donations faites à l'abbaye dans cette même paroisse, dont les sceaux sont brisés.

N°. 1079 à 1085. — 1058 à 1064. Divers actes de donations faites à l'abbaye, en 1223, dans la paroisse de Mandeville, par N. Bourguignon, Henri de Manneville, Michel Du Homme, ou Du Oulme, dont les sceaux sont brisés.

N°. 1086. — 1065. Hugues, évêque de Séez, confirme, en 1230, diverses donations faites à l'abbaye dans différentes paroisses. (Le sceau brisé.)

N°. 1087. — 1066. Nicolas de Bonneval donne à sa fille, en 1237, une pièce de terre dans la paroisse de Bonneval, qui avait appartenu à son frère Regnard de Bonneval, prêtre; le tout à titre d'augmentation de la dot que lui avait apportée Mathieu de *Bosco-Anséré*. (Le sceau brisé.)

N°. 1088. — 1067. Vivien, évêque de Coutances, fait un accord, en 1238, entre Hugues, archidiacre de son église, et Guillaume Trégor, ou Trégoz, au sujet de la chapelle de Sainte-Regonèfe, donnée par les chanoines de Breweton, en Angleterre. (Le sceau brisé.)

N°. 1089. Lettres-royaux de saint Louis, datées de Soissons, du mois de juin 1248, par lesquelles, sur le vu des lettres de Philippe et de Louis VIII, son père, il ordonne à tous ses baillis de Normandie de laisser l'abbé et les moines de Saint-André-en-Gouffern jouir des droits, franchises et libertés dont ils jouissaient du temps de Henri et Richard, rois d'Angleterre. (Le sceau brisé.)

N°. 1090. — 1068. Maurice de Ners, chevalier, vend à l'abbaye, en 1253, une redevance en orge à prendre dans cette paroisse. (Le sceau brisé.)

N°. 1091. — 1069. André de Gibory donne à l'abbaye, en 1253, une décharge d'une rente de vingt sols tournois que celle-ci lui devait. (Le sceau brisé.)

N°. 1092. — 1070. Guillaume, Jean et Jacques de Villy, fils de Robert de Villy, donnent et confirment, en 1258, la donation du patronage de Vesqueville, faite par leur père à l'abbaye de Gouffern. (Les sceaux brisés.)

N°. 1093. — 1071. Jean Mordant, de Ners, vend à Guillaume Morel, en 1259, une rente de huit sols tournois. (Le sceau brisé.)

N°. 1094. — 1072. Copie des lettres-royaux de saint Louis, données en faveur de l'abbaye, l'an 1259, et vidimées par Philippe-de-Valois, l'an 1335. (Le sceau brisé.)

N°. 1095 à 1097. — 1073 à 1075. Diverses ventes par-

ticulières, de l'an 1260, qui présentent peu d'intérêt et dont les sceaux sont brisés.

N°. 1098. — 1076. Etienne Karias, d'Hyesmes, du consentement de Laurence, sa femme, vend à l'abbaye diverses pièces de terres à Merry. Cette charte est revêtue de son sceau, portant une navette avec la lettre I au centre. (Pl. 17, fig. 16.)

N°. 1099 à 1108. — 1077 à 1086. Divers actes de donations faites à l'abbaye, de 1261 à 1266, dans les paroisses de Juvigny et de Bonneval, dont les sceaux sont brisés.

N°. 1109. — 1087. Jean de Carrouges, chevalier, achète de Jean de S^t.-Sauveur, en 1269, tous les droits qu'il avait sur le moulin de Coupigny, dans la paroisse de Saint-Sauveur, pour le prix de vingt sols tournois de rente. (Le sceau brisé.)

N°. 1110. Copie d'une lettre de Melchior, abbé de Saint-André-de-Janua, qui, sur la demande du vénérable Jean, abbé de Citeaux, envoie à Mathieu, abbé de Saint-André-en-Gouffern, un os de la spatule de Saint-André, apôtre, et un morceau du bois de la vraie croix. Cette lettre est datée de l'an 1271, dans le temps du chapitre général.

N°. 1112. — 1078. Nicolas Toustain, de Vinaz, et Mabire, sa femme, ainsi que Julienne, *successe in conjugata*, vendent à Guillaume Bretel, en 1272, une maison et une pièce de terre situées à Merry. (Les sceaux brisés.)

N^os. 1113 à 1116. — 1089 à 1092. Divers actes, de l'an 1274, soit de Philippe, évêque de Séez, soit de Raoul, abbé de Gouffern, ou de Guillaume, seigneur de Villy, concernant la cure de Villy. Tous les sceaux dont ils étaient munis sont brisés.

N°. 1117. — 1093. Robert, Jehan et Guillaume de Ferrières, fils de Simon de Ferrières, déchargent, en 1277, Robert et Roger Le Fèvre du service d'un cheval auquel ils étaient tenus envers eux, et ce en échange d'une rente. (Les sceaux brisés.)

N°. 1118. — 1094. Lettres-royaux de Philippe-le-Hardi, roi de France, de l'an 1277, par lesquelles il confirme les privilèges par des abbayes de Saint-André-en-Gouffern et de Saint-Jean-de-Falaise, et les acquêts faits par elles. (Le sceau brisé.)

N^os. 1119 à 1123. — 1095 à 1099. Divers actes de vente et de donations faites à l'abbaye pendant les années 1284, 1286 et 1289, dans les paroisses de Garcelles et de Beaumont, dont les sceaux sont brisés.

N^os. 1124 à 1126. — 1100 à 1102. Divers actes du bailly d'Alençon, de l'an 1290, concernant la baronie de Saint-André, paroisse de la Hoguette, dont les sceaux sont brisés.

N°. 1127. — 1103. Roger Le Neveu cède, en 1291, à Raoul de Séran, tout ce qu'il possédait dans la paroisse de Sarteaux. (Le sceau brisé.)

N°. 1128 — 1104. Guillaume de La Chaussé donne à l'abbaye, en 1298, une pièce de terre située dans la paroisse de La Morinière. (Le sceau brisé.)

N°. 1129. Lettres-patentes, du mois d'août 1300, de Charles, fils du roi de France, comte de Valois, d'Aleuçon, de Chartres et d'Anjou, portant décharge des droits d'amortissement qui lui étaient dus par l'abbaye pour plusieurs petites rentes montant à soixante-dix sols tournois à prendre dans les paroisses de Merry, de Crocy, de la Bréviaire, de Vieux-Pont, de Joé-du-Plan et de Saint-Servin. (Le sceau brisé.)

N^os. 1130 et 1131. — 1105 et 1106. Divers actes de la vicomté de Falaise, de l'an 1300, concernant plusieurs petites rentes vendues à l'abbaye. (Les sceaux brisés.)

N°. 1132. — 1107. Acte d'échange d'une pièce de terre située à Mesnil-Guillaume, fait, en 1301, entre l'abbé de Gouffern et Jean Prudhomme. (Les sceaux brisés.)

N°. 1133. — 1108. Contestation au sujet de la dîme de Champerey, entre les religieux et l'abbé de Gouffern, d'une part, et le recteur de l'église de la Salle, terminée en 1302. (Les sceaux brisés.)

N°. 1134 et 1135. — 1109 et 1110. Donation de rente à Montgommery, et bail de la grange de dîme à Trepières, faits en 1304.

N^os. 1135 à 1139. — 1111 à 1115. Divers actes de l'évêché de Séez, de l'an 1305, relatifs au patronage des églises de Rye et de Pierrefitte. (Les sceaux brisés.)

N°. 1140. — 1208. Jehan de Muyes reconnaît, en 1306, devant la vicomté de Falaise, qu'il a vendu à l'abbaye trois vergées de terre à la Basoches. (Le sceau brisé.)

N^os. 1141 et 1142. — 1116 et 1117. Divers actes, de

l'an 1306, par lesquels Jeanne, vicomtesse de Châtellerault, donne en fief à l'abbaye diverses pièces de terre à Montgarou. (Les sceaux brisés.)

N^os. 1143 et 1144. — 118 et 1119. Jeanne de Courcelles, femme de Gervais de Pont-d'Ouilly, confirme, en 1306, la donation de la dîme de Fresné-la-Mère, faite à l'abbaye. (Le sceau brisé.)

N°. 1145. — 1120. Sentence du bailly d'Alençon, de l'an 1307, concernant le patronage de Rye et de Pierrefitte, contesté à l'abbaye par Raoul de Corday, chevalier, au nom du duc d'Alençon. (Le sceau brisé.)

N°. 1146. Accord fait devant le vicomte de Trun, en 1310, entre l'abbaye de Gouffern et Guillaume Buffart, au sujet des droits de justice et de gage plège, que le dernier avait exercés à Fresnay-le-Buffart.

N°. 1147. — 1121. Philippe Thibaut donne à l'abbaye, en 1311, diverses redevances à prendre à Montgarou. (Le sceau brisé.)

N°. 1148. — 1122. *Vidimus* donné par le bailly d'Alençon, en 1312, de la charte de Henri, roi d'Angleterre et duc de Normandie, contenant les donations faites à l'abbaye par ce prince. (Le sceau brisé.)

N°. 1149. — 1123. Colin Juhart et sa femme vendent à l'abbaye, en 1315, une rente à prendre dans la paroisse de la Bréviaire. (Le sceau brisé.)

N°. 1150. — 1124. Acte de la vicomté d'Auge, de l'an 1317, au sujet de Jean de La Salle, et de la paroisse de Grand-Champ. (Le sceau brisé.)

N°. 1151. — 1125. Vente d'une pièce de terre située à Cauvicourt, faite en faveur de l'abbaye, en 1319, en présence du vicomte de Falaise.

N°. 1152. — 1126. Ordonnance du roi de France, de l'an 1321, concernant l'amortissement des biens de l'abbaye.

N°. 1153. — 1127. Etienne de La Morinière donne à l'abbaye, en 1321, tous les biens qu'il possédait à La Hoguette. (Le sceau brisé.)

N°. 1154. Bail passé en la vicomté de Trun, en 1324, du manoir de La Bataille, situé à Saint-Germain-de-Montgommery. (Le sceau brisé.)

N°. 1155. — 1128. Raoul de Culey donne à l'abbaye, en 1331, une rente en argent à prendre dans la paroisse de Culey. (Le sceau brisé.)

N°. 1156. — 1129. Délaissement d'un fief de l'abbaye devant le vicomte de Trun, en 1333. (Le sceau brisé.)

N°. 1157. — 1130. Robert Guerin donne à l'abbaye, en 1334, une pièce de terre située à Cauvicourt. (Le sceau brisé.)

N°. 1158. — 1131. Accord fait, en 1337, entre l'abbé de Saint-André-en-Gouffern et Jean d'Aunou, seigneur de Chancery. (Les sceaux brisés.)

N°. 1159. Sentence rendue, en 1339, en faveur de l'abbaye, par le bailly d'Alençon, au sujet d'une croix qu'ils avaient fait planter en la montée appelée La Ruette, dans la juridiction du duc d'Alençon, etc., etc.

N°s. 1160 et 1161. — 1132 à 1133. Diverses fieffes faites par l'abbaye, en 1155, dans la paroisse du Sap.

N°. 1162. — 1134. Charles, fils aîné du roi de France, régent du royaume, duc de Normandie et dauphin du Viennois, par ses lettres, données au Louvre dans le mois de mars 1358, remet à l'abbaye de Gouffern le droit d'amortissement qu'elle devait pour une maison près la rue du Camp-Fermant, à Falaise, que les religieux avaient été contraints d'acheter et dans laquelle ils demeuraient alors, et y célébraient l'office divin, vu que ladite abbaye de Gouffern était occupée par les ennemis, qui en avaient détruit une partie des bâtimens, etc. (Le sceau brisé.)

N°s. 1163 et 1164. — 1135 et 1136. Raoul Duplessis donne à l'abbaye, en 1360, son fief du Plessis, situé dans la paroisse de Culey-sur-Orne. (Le sceau brisé.)

N°s. 1155 à 1170. — 1137 à 1142. Divers actes, de l'an 1361, concernant la donation et la confirmation d'un don de soixante florins d'or, appelés *réaulx*, donnés à l'abbaye par damoiselle Anette de Culey, déguerpie, ou veuve du seigneur de Culey. (Tous les sceaux brisés.)

N°. 1171. — 1143. Robert de Montfort donne à l'abbaye, en 1362, une rente de dix-sept septiers d'orge de rente à prendre à Courteille. (Le sceau brisé.)

N°. 1172. — 1144. Acte passé en la vicomté de Falaise, en 1367, par lequel Dionet-le-Tort fait un échange de terre avec Jean et Gervais de Seran, contre une rente à Perteville. (Les sceaux brisés.)

N°. 1173. — 1145. *Vidimus* donné par le vicomte de Falaise, en 1371, de la charte de donation de Richard, roi d'Angleterre et duc de Normandie, datée du 15 janvier, la 1re. année de son règne. (Le sceau brisé.)

N°. 1174. — 1146. Nicolas Gougay, de Garcelles, fait un échange de terre avec l'abbaye, en 1372. (Le sceau brisé.)

N°. 1175. — 1147. Pierre, comte d'Alençon, affranchit les religieux de Gouffern, en 1372, du curage de l'étang et de l'entretien du chemin, près de l'abbaye. (Le sceau brisé.)

N°. 1176. Acte passé en la vicomté de Trun, en 1372, par lequel Pierre Laisné prend en fieffe de l'abbaye diverses pièces de terre à Sainte-Foix-de-Montgommery, à charge de redevances. (Le sceau brisé.)

N°. 1177. — 1148. Arrêt de l'échiquier d'Alençon, de l'an 1374, qui maintient les religieux de Saint-André-en-Gouffern en possession de l'étang et du chemin situés près de l'abbaye. Cet acte est revêtu du sceau dudit échiquier en cire rouge. (Pl. 23, fig. 6.)

N°. 1178. — 1149. Acte de la vicomté de Falaise, du 6 janvier 1385, relatif à un transport de rente fait par Jean Lariousse à Gervais de Seran. (Le sceau brisé.)

N°. 1179. — 1150. Maître Étienne reconnaît, en 1385, devant la vicomté de Falaise, qu'il doit une rente à l'abbaye. (Les sceaux brisés.)

N°. 1180. — 1151. Olivier Toustain abandonne, en 1385, à l'abbaye, une pièce de terre, pour être déchargé d'une rente qu'il lui devait. (Le sceau brisé.)

N°. 1181. — 1152. Guillaume Carbonel donne en fief à Fouquet Exmelin, en 1385, plusieurs pièces de terre à Ronay, à charge de rente. (Le sceau brisé.)

N°s. 1182 et 1283. — 1153 et 1154. Grégoire, évêque de Sécz, reconnaît, en 1085, que bien qu'il ait donné la tonsure à des clercs dans l'abbaye de Gouffern, lorsqu'il s'y arrêta pour y prendre son repas de charité, suivant la coutume ordinaire, il n'a cependant pas pour cela acquis le droit de donner dorénavant la tonsure dans ce monastère. Son sceau est brisé ainsi que celui du notaire apostolique qui a donné copie dudit acte.

N°. 1184. Pierre, comte d'Alençon et du Perche, par ses lettres-patentes du 7 mai 1386, détermine que la rente de treize livres tournois qu'il doit à l'abbaye sera payée de ses deniers aux termes de la Toussaint et de l'Ascension. Cet acte est revêtu de son sceau en cire rouge portant l'impression d'un pouce à la place du contre-scel. (Planche 19, fig. 18.)

N°. 1185. — 1155. Raoul Le Pelletier donne un rente à l'abbaye, en 1387, à prendre sur des terres à Culey. (Le sceau brisé.)

N°. 1186. — 1156. *Vidimus*, de l'an 1387, d'une charte de Guillaume Du Merle, par laquelle il s'engage à donner à l'abbaye une rente annuelle d'une livre d'encens, le jour de l'Assomption de la Vierge, pour une fieffe de terres situées dans la paroisse du Bu, qui lui fut concédée par les religieux de ladite abbaye.

N°. 1187. — 1157. Colin Le Pelletier, d'Ocagne, donne à l'abbaye, en 1388, les héritages qui lui sont échus par la famille de Malherbe, dans la paroisse de Pierrefitte, à charge par elle de payer les rentes dont lesdits biens étaient grevés. (Le sceau brisé.)

N°. 1188. — 1158. Perrin et Robert Terribout prennent en fief de l'abbaye, en 1388, divers héritages assis en la paroisse de Saint-Martin-de-Samelles. (Les sceaux brisés.)

N°. 1189. — 1159. Guillaume de La Boué prend en fief de l'abbaye, en 1388, des terres situées à Saint-Martin-de-Samelles. (Le sceau brisé.)

N°. 1190. — 1160. Lettres-patentes de Charles VI, roi de France, données à Paris le 21 octobre, la 13e. année de son règne, par lesquelles il renvoie les ecclésiastiques devant les juges ordinaires, etc. (Le sceau brisé.)

N°. 1191. — 1161. Richard Flau, de Fresné-le-Buffart, déclare, en 1395, qu'il tient de l'abbaye une vavassorie située à Merry, à charge d'une livre de poivre et de quarante-six deniers de rente annuelle. (Le sceau brisé.)

N°. 1192. Roger Le Boutellier prend en fief de l'abbaye, en 1395, diverses pièces de terre à Eran, à charge de redevances.

Nos. 1193 et 1194. — 1162 et 1163. Divers actes de l'an 1404 et 1405, dans les paroisses de la Hoguette et de Montgommery. (Les sceaux brisés.)

Nos. 1195 à 1199. — 1164 à 1166. Divers actes passés en la vicomté de Falaise, depuis 1406 jusqu'à 1410. (Sans intérêt.)

Nos. 1200 à 1202. — 1167 à 1169. Sentences rendues aux plaids de la ville d'Argentan, en 1413, pour le paiement de rentes assises à Sentilly, qui étaient dues à l'abbaye.

N°. 1203. — 1170. *Vidimus* par la cour d'Angers, du 6 septembre 1426, portant copie d'une ordonnance rendue par Charles VII, roi de France, le 14 janvier 1425, portant que, sur les remontrances de l'évêque d'Angers, qui lui faisait connaître que les ennemis de l'état ne cessaient de troubler les gens d'église, et qu'ils les faisaient même prisonniers, il ordonnait à ses généraux, amiraux et autres, ainsi qu'à ses chefs de justice, de les protéger et défendre par tous les moyens en leur pouvoir, et leur prescrivait également de faire lire et publier ladite ordonnance à son de trompe pour plus grande notoriété, etc., etc.

N°. 1204. — 1181. Lettres-royaux de Henri d'Angleterre, soi-disant roi de France, de l'an 1445, par lesquelles il autorise les religieux de Saint-André-en-Gouffern à prendre quatre sols tournois de rente sur la terre de Chaumont, près d'Argentan, appartenant à Jean de Danvou. (Le sceau brisé.)

N°. 1205. — 1172. Aveu fait à l'abbaye, en 1446, pour des terres situées à Fresné-le-Buffart.

N°. 1206. — 1173. Copie collationnée des lettres-patentes de Charles VII, du mois de juillet 1450, par lesquelles il permet à tous ses sujets de la ville de Falaise, qui *venait d'être reprise sur les Anglais*, de jouir de leurs biens, dignités et autres droits, comme ils en jouissaient avant l'invasion desdits ennemis, et il étend particulièrement ce privilège aux gens d'église, qu'il rétablit dans tous leurs droits, etc.; enfin, il accorde une amnistie générale à tous les bourgeois de la ville qui voudraient rentrer dans Falaise.

N°. 1207. — 1174. L'abbé de Saint-André-en-Gouffern donne en fief héréditai à Jean Tissé, dit Le Marchand, en l'année 1454, tout le domaine que l'abbaye possédait à Samelles; à condition, cependant, que si ledit Tiessé ou ses hoirs trouvaient des minières de fer ou de tout autre métal sur ledit domaine, l'abbaye aurait la moitié du profit en lui payant la moitié des coutumes d'icelles minières, ou dépenses d'extraction. (Les sceaux de cette concession sont brisés.)

N°. 1208. — 1175. Lettres-patentes de Jean, duc d'Alençon, pair de France, comte du Perche et vicomte de Beaumont, datées de l'an 1471, concernant un procès entre les officiers et procureurs du roi, d'un part, et les religieux de

l'abbaye de Troarn, de l'autre, au sujet de la chapelle de madame de La Perelle, à Saint-Sylvain. Ces lettres sont revêtues du sceau et contre-sceau de ce prince en cire rouge. (Pl. 22, fig. 11 et 12.)

N^os. 1209 et 1210. — 1176 et 1177. Lettres-patentes de Louis XI, roi de France, du 29 mars 1472, qui maintiennent l'abbaye de Gouffern en possession du fief Du Plessis, paroisse de Culey-sur-Orne, duquel dépendent les vavassories de La Laude et de Vaux-Benard, sujettes en diverses redevances. Ces lettres sont revêtues du sceau et du contre-scel de ce prince en cire blanche.

N°. 1211. — 1178. L'abbé et les religieux de Gouffern ratifient, en 1476, la concession faite à Jean Tiessé, du domaine de Saint-Martin-de-Samelles, appartenant à l'abbaye. (Les sceaux dont cet acte était revêtu sont en partie fondus; cependant on remarque au revers de celui de l'abbé l'impression de trois pouces en place de contre-sceau. (Pl. 25, fig. .)

N^os. 1212 à 1215. — 1179 à 1182. Diverses contestations jugées devant les vicomtes d'Argentan, de Trun et d'Exmes, depuis 1493 jusqu'en 1506.

N^os. 1216 à 1219. — 1183 à 1186. Divers arrêts rendus par l'échiquier d'Alençon, en 1523 et 1524, contre les dames religieuses et l'abbesse de Caen, en faveur de l'abbaye de Gouffern, au sujet de la Hoguette et de Guibray.

N°. 1220. — 1187. Le prieur de Savigny, commissaire de Louis d'Estouteville, abbé commandataire de Savigny, confirme, en 1524, l'élection faite par les religieux de Saint-André-en-Gouffern, de la personne de Jean Fortin, profès de cette maison, en qualité d'abbé régulier de Saint-André. (Le sceau brisé.)

N°. 1221. — 1188. Vente faite à l'abbaye, en 1539, de terres situées à Saint-Martin-de-Samelles. (Cette vente fut faite en présence de *Jacques Mallerbe*, garde du scel de la vicomté d'Orbec.) Il était oncle du poète Malherbe.

N°. 1222. — 1189. Mandement, daté du 2 août 1566, obtenu par les religieux de Gouffern, en la chancellerie de Charles IX, roi de France, contre monsieur de Rabodanges, qui s'opposait à la coupe des bois de ladite abbaye.

N°. 1223. — 1190. Lettres-patentes de Henri IV, roi de France, en faveur de Regnault de Beaune, archevêque de Bourges, auquel les religieux de Saint-André-en-Gouffern

refusaient de payer la pension qu'il s'était réservée en résignant cette abbaye à M. Jehan de Malingre. Ces lettres, datées du dernier jour de juillet 1591, étaient signées de la main du roi.

N°. 1224. Autres lettres de Henri IV. datées du 26 décembre 1593, et signées de sa main, par lesquelles ce prince permet à messire Regnault de Beaune, patriarche, archevêque de Bourges, son grand aumônier, de résigner l'abbaye de Gouffern, ou tout le droit qu'il y peut prétendre, en faveur de M. François Rouxel, clerc du diocèse de Séez, ou telle autre personne capable qu'il verra bon être, etc.

N°. 1225. — 1191. Acte capitulaire, écrit en flamand, daté du 27 octobre 1603, et revêtu d'un sceau de cire jaune entre deux bandes de papier; mais il est indéchiffrable.

N°. 1226. — 1192. Commission de Jacques Le Camus, évêque de Séez, en date du 6 avril 1627, qui permet aux religieux de Saint-André-en-Gouffern d'aller établir un monastère de leur ordre dans la ville de Verneuil. (Le sceau brisé.)

N°. 1227. — 1193. Transaction sur procès, en date de 1629, entre les religieux de Gouffern et Judith de Maiarde, veuve de Pierre de Frottey, écuyer, sieur du Mesnil, au sujet de la terre de Joé-du-Plan.

N°. 1228. — 1194. Procès-verbal, daté du 27 avril 1686, relatant l'entrée de dom Jean Du Bois, religieux de Clairvaux, en qualité de prieur de l'abbaye de Saint-André-en-Gouffern.

FIN DU PREMIER VOLUME.

342, 343, 389, 415, 420, 421, 435, 439, 457, 470
— (Richard d'), p. 409. (Hugues d'), p. 413, 414, 440. (Robert d'), p. 413, 440. (Renaud d'), p. 415. Durand d'), p. 474.
Airan (paroisse d'), p. 130, 141, 146, 459, 462.
— (Vignes d'), p. 379, 446, 448.
— (Robert d'), p. 415. (Herfred d'), p. 415.
Alain (abbé de Saint-Etienne), p. 372.
Alaude, Richard dit, p. 117.
Alba-Via (Jean de), p. 418.
Albe-Cape, Jean, prêtre, p. 378.
Alençon (bailliage et échiquier d'), p. 351, 478, 479, 480, 481, 484.
— (Jean, comte d'), p. 84, 323. (Jean, duc d'), p. 483. (Jean d', archidiacre), p. 279. (Guillaume d'), p. 248, 443. (Robert d'), p. 439, 440, 450. (Alberic d'), p. 443. (Pierre d'), p. 465, 481.
Alexandre III (pape), p. 145, 273, 274, 283, 309, 410.
— IV (pape), p. 88, 296, 464.
— VII (pape), p. 129, 130.
— (évêque de Lincoln, en Angleterre), p. 321.
Algare (évêque de Coutances), p. 321.
Alibon, Richard, p. 462.
Allemagne (paroisse d'), p. 387, 388, 391.
— (Goscelin, d'), p. 379.
Allovrax (Rocher d'), dans la forêt de Gouffern, p. 413.
Almenesches (Robert d'), p. 425. (Ansquetil d'), p. 433. (Ala, dame d'), p. 449.
Alverède (abbé de Dives), p. 252, 274, 363, 415.
Amant, Hervé dit, p. 288.
Amayé (paroisse d'), p. 31, 60, 67, 68, 243.
— (Jean d'), p. 77. (Michel d'), p. 243.
Amblainville (paroisse d'), p. 457.
Ambont, Pierre, p. 206.
Amelin, Guillaume, p. 172.
— Raoul, p. 172.
Amelne, Richard, p. 379.
Améta (Roger de), p. 67.
Amey, Robert, p. 76.
Amfreville (paroisse d'), p. 175.
— (Thomas d'), p. 181, 184.
Amiot, Mathieu, p. 212.
Amondeville (Roger d'), p. 366.
Amourette, dit Le Grand, Guillaume, p. 593.
André (abbé de Fontenay), p. 387.
Anerville (Laurence d'), p. 395.
Angers (cour et juridiction d'), p. 483.
— (abbaye de N.-D. d'), p. 355.
— (Renaud d'), p. 355.
Angerville (Michel d'), p. 41, 66. (Guillaume d'), p. 50. 332. (Colin d'), p. 307. (Robert d'), p. 416.
Anglais (paroisse de Sainte-Marie-aux-), p. 261.
Anglescheville (paroisse d'), p. 452.
— (Guillaume d'), p. 4, 429. (Ses enfans, Richard, Robert, Guillaume et Henri, frères), p. 4. (Roger d'), p. 434, 441. Hugues d'), p. 441.
Angoulant, Michel, p. 38. Guillaume, p. 198. Pierre, p. 212.
Angoville (paroisse d'), p. 383.
Aniset, Nicolas, p. 262.
Anisy (paroisse d'), p. 10, 15, 16.
— (Renaud d'), p. 2. (Raoul d', Morel d' et leurs fils Richard et Roger d'), p. 2. (Michel d'), p. 9 (Jean d'), p. 16. (Gisla, fille de Vital d'), p. 16. (Guillaume d'), p. 30, 374. (Nicolas d'), page 188. (Eudes d'), p. 193. (André d'), p. 205. (Robert d'), p. 374, 383.
Anjou (Roger d'), p. 7. (Eudes

d'), p. 380. (Alicia d'), p. 380. (Godefroy, comte d'), p. 408.
Anne (prieuré de Sainte-), en Angleterre, p. 77.
Anneau du pêcheur (sceau dit), p. 44, 129 et 178.
Anquetil, Jehan, p. 256, 358.
Ansgot, Robert, p. 171. Bertrand, p. 189. Guillaume, p. 358.
— (abbé de la Lucerne), p. 12.
Anson, Nicolas, p. 265. Jean, p. 265.
Ansquetil, Roger, p. 35. Robert, p. 174. Bertrand, p. 65. Guillaume, page 358. Pierre, p. 358.
Antes (rivière d') p. 342, 473.
Antoine (évêque de Sens), p. 126.
Anzéré, Jehan, p. 41.
— Odeline, p. 473.
Appelgar (paroisse d'), en Angleterre, p. 84.
Aquila, templier, (Guillaume de), p. 56.
Archambault (Raoul d'), p. 161.
Archiépiscopi (redevance), p. 24.
Arclais (forêt d'), p. 53.
Ardennes (abbaye d'), depuis la 1re. p. jusqu'à la 45e. Ibid., p. 282, 369.
Argences (sénéchaussée d'), p. 127.
— (Richard d'), p. 13. (Geoffroy d'), p. 249, 36, 364.
Argentan (ville et châtellenie d'), p. 349, 351, 353, 361, 407, 408, 449, 467, 470, 482, 484.
— (assises d'), p. 436, 457.
— (hôpital d'), p. 432.
— (Raoul d'), p. 412. (Denis d'), p. 424.
Argouges (paroisse d'), p. 68, 238, 239.
— (Guillaume d'), p. 238, 239, 240. (Raoul d'), p. 238. (Jeanne d'), p. 239.
Armoiries (de Saint-Etienne), p. 317. (de France et d'Angleterre), p. 353.
Arromanches (paroisse d'), p. 213.
Arry (Roger d'), p. 273. (Guillaume d'), p. 187. (Robert d'), p. 187. (Geoffroy d'), p. 201. (Jean d'), p. 183, 191, 193. (Ansquetil d'), p. 362.
Artois (Robert d'), p. 265. (Bonne d'), comtesse de Nevers, p. 266, 267.
Arundel (Guillaume d'), p. 187, 276. (Emma d'), p. 380.
Asselin, Philippe, p. 67. Nicole, p. 217.
Asseline (femme d'Aiulphe du Marché), p. 1re.
Ase, Gillebert, p. 70. Geoffroy, p. 121, 346. Albin, p. 121, 137. Robert, p. 122, 328. Guillaume, p. 124. Richard, p. 328. Roger, p. 418.
Asnebec (paroisse d'), p. 28. (Baronie d'), p. 456), 469.
Asnelles (Guillaume d'), p. 168. (Raoul d'), p. 168.
Asnières (paroisse d'), p. 41.
— (Guillaume d'), p. 23. (Thomas d'), p. 101. (Geoffroy d'), p. 417.
Aspetier, Gaston, p. 453.
Astin (Raoul d'), p. 109. (Geoffroy d'), p. 109.
Attigny (paroisse d'), p. 56, 65.
Auberé, Thomas, p. 138.
Aubert, Richard, p. 376.
Aubigny (paroisse d'), p. 181, 340. (Prieuré d'), p. 263.
— (Philippe d'), p. 4.
Aubin, clerc, (Robert de St.-), p. 359. (Pierre de St.-), p. 360. (Guillaume de St.-), p. 360. (Agnès de St.-), p. 360.
Aubin-des-Bois (paroisse et prieuré de Saint-), p 8, 22, 44, 112, 405.
Audrieu (paroisse d'), p. 16, 182, 183, 187, 190, 197, 198, 200, 203, 204, 214, 215, 216, 219, 317.
— (Richard d'), p. 83, 116.

— (vicomte de) p. 260. (Agnès de), p. 53. (Roger de), p. 93. (Richard de), p. 189, 278, 427. (Thomas de), p. 209. (Roscelin de), p. 427. (Lucia de), p. 427. (Geoffroy de), p. 423
Béaune (Renaud de), abbé de Gouffern, p. 484, 485.
Beautru (Raoul de), p. 445.
Beauvais (Jean de), p. 204, 240, 302. (Pierre de), p. 204.
Beauval (Simon de), p. 213.
Beauvalet (Sello de), p. 33, 296.
Beauvane (paroisse de), p. 323.
Beauvoir, ou Belvéer, (paroisse) p. 383.
— (Nicolas de), p. 82. (Alix de) p. 399. (Raoul de), p. 442, 443.
Becford (église de), p. 124.
Bédart, Guillaume, Philippe, Raoul, Roland, Enguérand, p. 65.
Bédel, Roger le, p. 214.
Bégort, Henri, p. 54. (de la Haye), p. 54.
Beitmeisgnié, Robin, p. 299.
Bélanger, Raoul, p. 105. (Robert, 196.
Bélesmes (Raoul de), p. 102. (Robert de), p. 407.
Béleth (Robert de), p. 5. (Rohaisie de), p. 293. (Jean de), p. 5, 118. (Raoul de), p 10. (Michel de), p. 324. (Samson de), p. 324.
Bélin, Thomas, p. 350. (Simon), p. 386.
Bella-Grana (Guillaume de), p. 276.
Bellay (Hugues de), p. 181. (Henri de), p. 183. (Alain de), p. 183.
Belleau, ou Beyleau, (paroisse de), p. 445, 453, 461.
— (Richard de), p. 348. (Génétie de), p 348. (Macé de), p. 350. (Sévestre de), p. 350. (Robert de), p 414. (Lucas de), p. 445. (Guillaume de), p. 445.
Bellebarbe, Guillaume, p. 114.
Belle-Étoile, (abbaye de), p. 63.
Belle-Jambe (Thomas de), p. p. 475.
Belle-Vue (Odon de), p. 20.
Bellière (Guillaume de la), p. 330. (Thomas de la), p. 335. (Emma de la), p. 340. (Pétronille de la), p. 340.
Bello-Fago, ou Beaufou, (Hugues de), p. 130. (Henri de), p. 373.
Benart, Massiot, p. 126. Guillaume, p. 174.
Bence, Guillaume, p. 203, 256. Jean, p. 256.
Bénet, Thomas, p. 212. Jean, p. 298.
Bengard (Raoul de), p. 98, 100.
Benin (paroisse de Saint-), p. 394.
Benoît XII (pape), p. 89, 304, 318. Robert, p. 13.
Bénon, Roger, p. 404.
Bénouville (paroisse de), p. 291.
Bénut, Jehan, p. 395.
Bény (paroisse de), p. 26, 293, 365.
— (Richard de), p. 302.
Béguénié, Richard, p. 64.
Ber, Simon Le, p. 191.
Béranger (Raoul de), p. 109. (Jean de), p. 382. (Robert de), p. 452.
Bérard (Nicolas de), p. 30.
Bercy, ou Berchy, (Godefroy de), p. 408, 409.
Bérigny, ou Vérigny, (Jean de), p. 189, 392.
Bérion (paroisse de), p. 40.
— (Guillaume de), p. 7, 10. (Raoul de), p. 10.
Bernard, Alexandre, p. 71. Philippe, p. 394. Thomas, p. 74, 394. Gautier, p. 433, 457. Simon, p. 74. Guillaume, p. 74, 455, 456.
Bernay (abbaye de), p. 401.
— (paroisse Sainte-Croix-de), p. 402.
— (vicomté de), p. 470.

Bernesc (paroisse de), p. 215.
— (Colin de), p. 220.
Bernières (paroisse de), p. 8, 243.
— (Lucas de), p. 203. (Serlon de), p. 419.
Bérolles (paroisse de), p. 451.
(Guillaume de), p. 451.
Bérout, Robert, p. 429.
Berque, Thomas Le, p. 290.
Bersart, Guillaume, p. 150.
Bertaud (sculpteur à Caen), p. 129.
Bertin, Hélie, p. 441. Thomas, p. 22, 341, 342, 441, 474. Henri, p. 35, 328. Robert, p. 324.
Berteville (Guillaume de), p. 451.
Bertrand, Guillaume, p. 169, 468. Robert, p. 169. Richard, p. 204.
Berruyer, Geoffroy Le, p. 294.
Berville (paroisse de), p. 253, 255, 257.
Besace (Rémond de la), p. 280. 285.
Beslondes, ou Beslongues, (Raoul de), p. 49. (Roger et Richard), p. 85. (Jeanne, veuve Roger), p. 57. (Pétronille, fille Roger), p. 58.
Beuville (paroisse de), p. 14, 34, 280, 287, 297, 299.
— (Guillaume de), p. 20, 286. (Nicolas de), p. 34.
Beuvillers (léproserie de), p. 404.
— (Hugues et Julienne de), p. 404.
Beuvron (paroisse de), p. 73.
Beuzeval (paroisse de), p. 286. 296, 307.
Bèze (Robert de), p. 423. (Richard de), p. 423.
Biatrix (Roul de), p. 461.
Bienvenue (Isabelle la), p. 343.
Biéville (paroisse de), p. 108, 109, 112, 115, 116, 118, 120, 276.
— (André de), p. 115. (Thomas de), p. 119.
Bierres (Raoul de). p. 440.
Bigars (Anquetil de), p. 191, 192.
Bigot, Richard Le, p. 80, 148. Hugues Le, p. 331, 417. Thomas Le, p. 80. Robert Le, p. 148, 385.
Billeheust, Michel, p. 156.
Billy (paroisse de), p. 275.
Binart, Guillaume, p. 23.
Bineray (Garin de), p. 405.
Binet, Etienne, jésuite, p. 129. Robert, p. 197, 198, 199, 202, 203, 205, 206.
Bisé, Colin, p. 303.
Biset Manessier, Dapifer, p. 180, 322. Guillaume, p. 473.
Bitois, Geoffroy, p. 326, 328.
Blagny (Henri de), p. 364.
Blanchard, Roger, p. 376.
Blanche-Dent, Richard dit, p. 25, 30.
Blanche-Herbe (paroisse Saint-Germain-la-), p. 1re, 4, 14, 16, 25, 26, 305.
Blanchet, Jean, abbé de Gouffern, p. 472.
Blandin, Raoul, p. 457.
Blangy (Richard de), p. 193. (Guillaume de), p. 193.
Blay (paroisse de), p. 3, 12, 32, 33, 37.
— Roger Le, p. 204.
Blayer, Hue Le, p. 32.
Blocqueville (paroisse de), p. 456.
Blond, Roger Le, p. 27. Jean Le, p. 40.
Blondel, Colin, p. 406. Guillaume, p. 352. Richard, p. 187. Robert, p. 189.
Blouet, Guillaume, p. 36. Jean, p. 315.
Bode (Pierre de), p. 351.
Boël, Gérard, p. 418.
Boëne, clerc, Guillaume, p. 63, 64, 65.
Boesselin, Guillaume, p. 398.
Boët (Richard et Robert), p. 336.
Bohun (Enguerrand de), p. 362.
Boisard, Jean, p. 33.
Boisbenard (Philippot de), p. 406.

Boismont (Roger de), p. 417.
Boissel, Raoul, p. 27, 30. Richard, p. 104.
Boissey (paroisse de), 257, 258, 262, 263, 264.
— (Pierre de), p. 185.
Boissières (paroisse de la), p. 116, 118, 127.
Boissy (Raoul et Robert de), p. 120.
Boistel, Jean et Richard, p. 96.
Boit-Cervoise, Nicolas, p. 200. Jeanne, p. 206.
Boivin, Nicolas, p. 76. Robin, p. 312.
Bolemer, Guillaume, p. 424, 425, 449. Pierre, p. 427.
Bonart, Etienne et Bernard, p. 144. Robert, page 154. Guillaume, p. 170, 378.
Bonel, Philippe et Julienne, p. 72. Henri, p. 112. Pierre, p. 311.
Bonet, Guillaume, p. 182, 183, 428.
Boniface VIII (pape), p. 89, 90, 145, 471.
— Thomas, p. 156.
Bonne, Geoffroy, p. 390.
Bonne-Ame (l'abbé Guillaume de), p. 269, 270, 271.
Bonne-Chose (Foulques de), p. 261. (Richard de), p. 417.
Bon-Enfant (Robert de), p. 126. (Philippot de), p. 126. (Colin de), p. 126. (Etienne de), p. 137.
Bonnement, Nicolas, p. 101.
Bonne-Nuit, Nicolas, p. 109.
Bonneval (paroisse de), p. 467, 468, 569, 470, 472, 476, 477.
— (Jean de), p. 467, 470. (Pierre et Guillaume de), p. 467. (Renaud de), p. 467, 476. (Nicolas de), p. 476.
Bonneville (paroisse de), p. 109, 112, 113, 119, 130.
Bonnevilette (paroisse de), p. 98, 99, 105, 107, 111.
Bon-Œil, Geoffroy, p. 99. Jean, p. 166.
Bons, ou Boons (paroisse de), p. 340, 344.
— (Réginald de), p. 116.
Borc (Hubert de), p. 414.
Bordel (Hugues de), p. 19. (Théobald de), p. 87. (Hélie de), p. 364. (Renaud de), p. 329. (Thomas), p. 360.
Borel, Thomas, p. 72. Renaud, p. 132. Robert, p. 131, 132, 157. Richard et Hugues, p. 133.
Borienne (Robert de), p. 141.
Borlos Renaud Le, p. 60.
Bosco, ou Du Bois (Richard de), p. 325.
Bosquain, Raoul Le, p. 60.
Bossart Baudoin, p. 199. Richard, p. 199.
Boswiler (Eudes de), p. 104. (Guy de), p. 96, 103. (Richard de), p 97, 103.
Boter, Jean, p. 448.
Botheole, Michel, p. 158, 372. Etienne, p. 158. Emma, p. 380. Raoul, p. 158. Nicolas, p. 390. Robert, p. 161.
Botin, ou Boton, Renaud. p. 6. Samson, p. 52. Raoul, 52.
Botler, Roger, p. 149.
Boucart, Geoffroy, p. 218.
Boucey (paroisse de), p. 326, 327, 342, 343, 344.
Bouchier, Henri Le, p. 73. Jehan Le, p. 76, 89, 157, 158, 186, 192, 239. Roger Le, p. 384.
Boudet, Raoul, p. 239.
Bougon Jean et Guillaume, p. 18.
Bougy (paroisse de), p. 55, 61. 82, 149, 152, 159, 385.
— (Charles de), p. 260. (Guillaume de), p. 431. (André de), p. 461. (Denis de), p. 149, 152, 153, 154, 159. (Richard, Gautier, Pierre et Robert de), p. 469.
Bouin, Robert, p. 114. Guillaume, p. 135. 136.

Boulanger, Jehan Le, p. 257.
Boully (William de), p. 355.
Boulognier, Ranulf Le, p. 195.
Boulon (paroisse de), p. 375, 378, 388.
— (Richard de), p. 363, 379.
Bouloor, Raoul Le, p. 383.
Bourbon (Antoine, cardinal de), p. 312, 315.
Bourdon, ou Bordon, Guillaume, p. 100, 115, 328. Richard, p. 100. Asceline, p. 26. Robert, p. 328. Hugues, p. 427, 439. Roger, p. 427, 463.
Bourges (archevêché de), p. 484.
Bourgeois, André Le, p. 357. Jean Le, p. 359, 389. Nicolas Le, p. 359. Roger Le, p. 428.
Bourgesse (Aymar de), p. 220.
Bourgueba (paroisse de, p. 391, 392.
Bourguignon, Michel, p. 294. N., p. 476.
Boussel, Robert, p. 473.
Bouteiller, Alexandre Le, p. 19. Henri Le p. 29. Pierre Le, p. 165. Robert Le, p. 114, 415. Ramon Le, p. 444. Roger Le, p. 482.
Boutemont (Alexandre de), p. 102.
Boutevilain Guillaume, p. 337, 344.
Bouvet Roger, p. 181, 363.
Bowtherel Robert, p. 114, 115.
Boxele, ou Buxele (paroisse de), p. 274, 301, 302.
— (Sello de), p. 274. (Robert de), p. 425.
Brabenchon, ou Braibenchon, Gilbert Le, page 173. Geoffroy Le, p. 296. Robert Le, p. 148. Guillaume Le, p. 152. Raoul Le, p. 165. Roger Le, p. 376.
Bracheguerre Henri, p. 184, 185, 190, 195.
Bragelonde (Girard de), p. 451.
Bras (paroisse de), p. 285.
— (Renaud de), p. 381.
Bras-de-Fer, Michel, p. 126.
Brassart, Richard, p. 360.
Brart, Nicolas, p. 137.
Brécé, ou Brézey (Elise, fille de Robert de), page 8. (Louis de), p. 311.
Brécy (paroisse de), p. 52, 257, 258.
— (Roger et Herbert de), p. 4. (Aubert et Jean, fils d'Alberède de), p. 6.
Bréhoule (Guillaume de), p. 248.
Breiwton, en Angleterre, (prieuré de), p. 317, 474, 476.
Bréquette (Asseline la), p. 114.
Bret, Geoffroy Le, p. 17. Mauger Le, p. 380. Richard Le, p. 119. Robert Le, p. 428. Guillaume Le, p. 122, 381. Gilbert et Walter Le, p. 428.
Bretagne (Jean de Richemont, comte de), p. 95.
Bretel Guillaume, p. 477.
Breteuil (paroisse de), p. 435.
— (Abbaye de), p. 316.
— (Etienne de), p. 271. (Nicolas de), p. 438.
Bretteville-l'Orgueilleuse (paroisse de), 10, 82, 274, 275, 276, 277, 278, 280, 284, 285, 286, 287, 288, 294, 295, 298, 301, 302, 308, 310.
— sur-Laise (paroisse de), p. 59, 104, 108, 141, 150, 154, 174, 390.
— Le-Rabel (paroisse de), p. 416, 417, 467.
— sur-Odon (paroisse de), p. 32, 33, 40, 51, 117.
— (Gervais de), p. 165, (Guillaume, fils Raoul de), p. 56, 374. (Robert de), p. 59, 290, 416, 417. (Richard de), p. 252, 253. (Gilles de), p. 416, 417.
Brethonville (paroisse de), p. 49.
Breton, Guillaume Le, p. 4. Ro-

bert Le, p. 85. Nicolas, Durand, Emmeline Le, p. 108. Richard Le, p. 122. Denis Le, p. 337. Geoffroy Le, p. 109, 133. Guillaume, p. 109, 136, 307. Henri Le, p. 109. Hugues Le, p. 149.
Breuil (paroisse du), p. 3, 12, 36, 52, 110, 113, 114, 115, 118, 119, 120, 135.
— (Robert, Réginald du), p. 115, 134, 430. (Jean du), p. 115. (Renaud du), p. 135. (Guillaume du), p. 327, 378. (Jeanne du), p. 431.
Bréviaire (paroisse de la), p. 348, 444, 457, 459, 461, 468, 478, 479.
— (Guillaume de la), p. 468.
Briant (Jean de), p. 76, 210. (Richard de), p. 76. (Robert de), p. 176.
Brice, ou Brix, (paroisse de Saint-), p. 418.
— (Morel de), p. 305. (Gervais de), p. 424.
Brieux (paroisse de), p. 460.
Brignone (Milon de), p. 326.
Briolles (Robert de), p. 359.
Briouse (paroisse de), p. 455.
Britanicus famulus regis (Robert), p. 412.
Brito, ou Breton, Guy, p. 58. Hugues et Richard, p. 195. Guillaume, p. 323. Jacob, p. 419.
Broglie (Geoffroy et Marie de), p. 331.
Broise (Raoul de la), p. 10.
Brouais (paroisse de), p. 5, 6, 15, 17, 18, 33, 118, 289, 293, 297, 301.
— (Mathieu et Geoffroy de), p. 17. (Guillaume de), p. 289.
Brucourt (paroisse de), p. 308.
— (Guillaume de), p. 33, 35, 106, 417. (Jean de), p. 58. (Bertrand de), p. 82. (Jacques de), p. 405. (Jeanne et Alix de), p. 106.
— (Isabelle de), abbesse de Lisieux, p. 350.
Bruière (Renaud de), p. 288.
Bruiscart, Roger, p. 376. (Eudes et Pierre), p. 23.
Brunehault, Richard, p. 348.
Brunet, Richard, p. 170.
Brunville (Olivier de), p. 395.
Bu (paroisse de Saint-Pierre-du-), p. 350, 437, 482.
Bucheron, Raoul, p. 29.
Buffart, Raoul, p. 145, 413, 420, 425, 426, 427, 440, 443, 450, 454. Guillaume, p. 422, 479.
Bufle, Thomas Le, p. 33.
Bugles, Guillaume, p. 332. Jean, p. 336, 337. Robert, p. 336, 337.
Buisnart, Roger, p. 367.
Buisson (paroisse du), p. 329, 463.
— (Guillaume du), p. 70. (Clément du), p. 163. (Richard du), p. 464, (Robert du), p. 475.
Buketot (Guillaume et Jeanne de), p. 416.
Bulla, ou sceaux de plomb des papes, p. 24.
Bully (paroisse de), p. 374.
— (Jean et Pierre de), p. 382.
Bumel, Raoul, p. 143.
Bunel, Maheult, p. 158.
Bunouville (paroisse de), p. 172.
— (Robert de), p. 172.
Bur, ou Bures, (Raoul de), p. 52 (Walter de), p. 474.
Burelou Gervais, p. 341.
Bur-le-Roi, p. 42.
Burnet, Robert, p. 137.
Burnouf, Mauger, p. 383.
Burnonville (Henri de), p. 51.
Buron (paroisse de), p. 3, 5, 8, 372, 374, 392.
— (Raoul de), p. 49. (Robert de), p. 58.
Bursy (Thomas de), p. 212. (Roger de), p. 364. (Robert de), p. 451.
Buscaille (Thomas de la), p. 220.
Buscart Mathieu, p. 102, 103. Robert, page 102, 134.

Thomas, p. 137. Raoul, p. 200.
Busch (Onfroy de), p. 321. (Nicolas de), p. 376.
Busquet, Raoul, p. 376, 381.
Busset, Bernard, p. 241.
Butot, Thomas, p. 346.
Butte (Pierre de la), p. 347.

C.

Cachart, Raoul, p. 82.
Cachebeuf, Ernaud, page 408. Henri, page 468. Guillaume, p. 451.
Caen (ville et château de), p. p. 2, 3, 5, 6, 8, 9, 11, 13, 14, 16, 21, 23, 25, 26, 27, 30, 34, 35, 39, 46, 41, 43, 56, 58, 59, 61, 68, 70, 71, 116, 119, 120, 122, 123, 129, 177, 204, 219, 269, 272, 280, 281, 283, 285, 287, 288, 289, 290, 291, 296, 303, 306, 357, 373, 381, 394, 395, 396.
— (bailliage et vicomté de), p. 73, 75, 76, 120, 125, 177, 193, 202, 217, 241, 257, 259, 260, 261, 279, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 301, 307, 309, 343, 346, 348, 349, 352, 360, 376, 389, 390, 392, 394, 395, 456.
— (Gervais de), p. 70. (Guillaume de), p. 71, 201, 279, 289, 330. (Philippe de), p. 344. (Pétronille de), p. 456. (Maurice de), p. 132, 456. (Robert de), p. 192. (Agnès de), p. 199.
Cagny (Guillaume et Nicolas de), p. 71. (Hélie de), p. 370. (Robert de), p. 451.
Cahagnes, ou Cahaignes (paroisse de), p. 59, 71.
— (Hugues de), p. 104, 146.
Cahagnolles (paroisse de), p. 191, 212, 213, 318.
Cahot Guillaume, p. 30.
Caignart, Raoul, p. 347.
Cairon (paroisse de), p. 201.
— (Ranulf de), p. 24. (Nicolas de), p. 108.
Caisnet (paroisse de), p. 56.
Cajet Guillaume Le, p. 34.
Calence (Jean de), p. 202.
Caligny (Geoffroy de), p. 37. (Guillaume de), p. 364.
Calipel (Mathilde, veuve Guillaume), p. 369. Barthélemy, p 371, 373. Jean, p. 381.
Calix (Henri de), p. 4, 44. (Guillaume de), p. 364.
Callebotte, Laurence La, p. 255.
Calligraphie normande, (introduction), p. 16 et suivantes.
Callouay, ou Callouet, (paroisse de), p. 148.
— Richard, p. 349, 471. Hugues, p. 424.
Calvire (paroisse de la), p 67.
Cambes (paroisse de), p. 6, 30, 38, 86, 273, 295, 302, 377.
— (Hamelin de), p. 275. (Ascelin de), p. 377, 379.
Cambremer (Guillaume de), p. 373.
Camelard, Pierre et Raoul, p. 186.
Campagne (Roger de La), p. 276. (Guillaume de La), p. 96, 216.
Canapville (paroisse de), p. 106, 111, 136.
— (Raoul de), p. 117.
Caney (Jean Le), p. 220.
Canon (paroisse de), p. 119.
Canu, ou Canut, Robert Le, p. 81, 131, 174, 393. Jean Le, p. 174. Hugues, p. 428. Pierre, p. 74.
Canteloup (paroisse de), p. 206.
— (Richard de), p. 30, 119. (Guillaume de), p. 474.
Cantepie (paroisse de), p. 327.
— (Jehan de), p. 311. (Pierre de), p. 327. (Raoul de), p. 423. (Renaud de), p. 422, 423.

Cantorel, Guillaume, p. 71.
Capados. (Richard de), p. 109, 131, 132, 133.
Cap-de-Fer (Raoul de), p. 27.
Capelain, Etienne, p. 218.
Capella, ou de la Chapelle, (Robert de), p. 252.
Caperon Guillaume, p. 154.
Capre, Guillaume, p. 362.
Captal-de-Busch, Eudes, p. 74.
Carabillon (Michel de), p. 339, 470. (Richard de), p. 339, 428, 429.
Carbonel, Thomas, p. 293, 295, 296. Clémence, p. 276. Guillaume, p. 293, 296, 481. Jean et Michel, p. 293, 296.
Carcagny (paroisse de), p. 56, 82, 213.
Cardonville (paroisse de), p. 217, 298.
— (Gautier de), page 80. (Guillaume de), 297, 304. (Enguérand de), 446.
Carel Guillaume, p. 10 Hilaire, p. 27. Nicolas, p. 57. Hugues), p. 424.
Carentan (ville et vicomté de), p. 215, 219.
Caresme Guillaume et Thomas, p. 81.
Carité Renaud, p. 67, Geoffroy et Thomas, p. 374.
Caron Jean, p. 309.
Carrouges (Thomas de), p. 126, (Jean de), p. 126, 477. (Samson de), p. 425, 426. (Jeanne de), p. 425, 426. (Raoul de), p. 426.
Carpentier (Raoul Le), p. 101. Louis Le, p. 203. Robert Le, p. 344. Nicolas Le, p. 345. Richard Le, p. 444. Jean Le, p. 387.
Carpiquet (paroisse de), p. 275.
— (Serlon de), p. 275.
Cartigny (paroisse de). p. 202, 216.
Cartulaires (de Troarn), p. 11, 22, (de Chartres), p. 15. (de Sainte-Trinité-de-Caen), p. 16. (du Plessis-Grimoult), p. 23. (d'Aunay), p. 91.
Carvel, Guillaume, p. 187, 237. Richard, p. 187. Jean, p. 200.
Carville (Pierre de), p. 296.
Caselonde (Gérard et Guillaume de), p. 451.
Castel Pierre, p. 75.
Castellier (paroisse du), p. 213.
Castillon (paroisse de), p. 123, 210, 255.
— (Eliot de), p. 78. (Guillaume de), p. 100, 159, 218. (Henri de), p. 202. (Robert de), p. 123, 253, 443. (Nicolas de), p. 253, 254, 255.
Cathehoule (Gautier de), p. 130.
Catherine (prieuré de Sainte-) à Paris, p. 263, 266.
Catteville (Mathieu de), p. 415.
Cauchois (Thomas Le), p. 341.
Caudebec (Robert de), p. 294.
Caumont (Jean de), p. 244, 256.
Cauvet, Robert, p. 386.
Cauvicourt (paroisse de), p. 163, 363, 433, 434, 435, 456, 457, 465, 467, 479, 480.
Cauvigny (Philippe de), p. 84.
Cauville (Guillaume de), p. 28, 400. (Guy de), p. 400.
Cauvin, Elie, p. 27. Thomas, p. 174, 423. Pierre, p. 423.
Cavelier, Jean, p. 302.
Célerin de Chancery (paroisse de Saint-), p. 422, 430, 456, 457, 465, 467, 479 480.
— (Guillaume, Robert et Hugues de St.-), p. 422.
Célestin III (pape), p. 107, 411.
Cellario, Guillaume, p. 13.
Cémentar, Richard, p. 157.
Centier, Jean Le, p. 194.
Centilly (paroisse de), p. 331, 436.
Cerisy (Hervé de), p. 428.
Cervoise Robert, dit Boit-, p. 195.
Cesny (paroisse de), p. 392, 393.
— (Guillaume de), p. 375.
Cesseville (paroisse de), p. 100.
Cestre, Richard Le, p. 249.
Chainel, Godefroy, p. 474.

Chaise-Dieu (abbaye de la), p. 296.
Chambellan, ou Chamberlain, Guillaume Le, p. 271. Raoul Le, p. 211. Chrétien Le, p. 26. Nicolas Le, p. 52. Philippe Le, p. 62. Thomas Le, p. 215.
Champ-d'Avoine (Simon de), p. 247.
Champeaux (Guillaume de), p. 330.
Champéré (paroisse de), p. 478.
Champ-Fol (paroisse de), p. 460.
Champion, Robert Le, p. 149.
Chancelers, Guillaume et Hélie, p. 334.
Chancery (Guillaume de), p. 430.
Chandeleur (foire de la), p. 307.
Chandelier, Michel Le, p. 177.
Chanoine, Guillaume Le, p. 136, 351.
Chantepie (paroisse de), p. 461.
— (Julienne, fille Réginald de), p. 22.
Chanu Robert, p. 439. (Thomas, p. 454. Guillaume, p. 456, 459.
Chape, Geoffroy dit, p. 174.
Chapelain, Robert, p. 293. Guillaume, p. 357, 418. Jean, p. 300. Richard, p. 359. Gervais, p. 413.
Chapelier, Roger Le, p. 167, 168.
Chapelle (Agnès de La), p. 192. (Jehan de La), p. 312, 313 (Guillaume de La), p. 471.
— Chouquet (Guillaume de La), p. 337.
Chaperon, Onfroy, p. 151.
Charles IV, roi de France, p. 123, 215, 216, 297, 298, 478. (V, id. id.), p. 124, 220, 302, 480. (VI, id. id.), p. 125, 126, 482. (VII, id. id.), p. 259, 309, 402. (VIII, id. id), p. 261, 311, 483. (IX, id. id.), p. 312, 484.
— (Roi de Navarre et comte d'Evreux), p. 400, 401, 402.
— (comte de la Marche), p. 297.
Chartes diverses (introduction), p. 4 à 19.
Chasseloup (Herbert de), p. 334.
Chastillon (Colin de), p. 299.
Châtelet de Paris, p. 307.
Châtellerault (vicomte de Caen), p. 462. (Jeanne, la vicomtesse de), p. 471, 479.
Chaumont (paroisse de), p. 442, 464, 483.
— (Jean de), p. 162. (Raoul de), p. 190.
Chauvin Michel et Jean, p. 355. Roger, p. 376.
Chef-de-Ber, Guillaume, p. 111.
Chef-d'Ostel, Raoul, p. 27.
Chemin Chausey, ou Haussé, p. 428.
Chenesec (paroisse du), p. 420.
— (Robert du), p. 412, 420, 425. (Osbert du), p. 420. (Guillaume du), p. 420. (Henri du), p. 457.
Chesdal Jacques, p. 315, 316.
Chester, ou Cestre, (Hugues, comte de), p. 276. (Robert, id. id.), p. 4, 30. (Renaud, id. id.), p. 3, 52.
Cheux (paroisse de), p. 271, 282, 283, 284, 287, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 300, 301, 303, 304, 305, 309, 312, 313, 314.
— (André de), p. 32. (Michel de), p. 126. (Alain de), p. 276.
Chevalier Denis Le, p. 126. Raoul Le, p. 170, 368, 375. Jean Le, p. 350. Benoît Le, p. 377. Geoffroy Le, p. 30, 170. Robert Le, page 253, 375, 382. Raoul Le, p. 170, 368, 375. Guillaume Le, p. 111, 136, 257, 389, 392. Jacques Le, p. 257. Simon Le, p. 343.

Chevron, Guillaume, p. 464.
Chevrouse (Estace de), p. 390.
Cheyne Jean, p. 125.
Chicharède, Guillaume, p. 95.
Chicheboville (paroisse de), p. 461.
— (Richard de), p. 274, 275. (Robert de), p. 275, 461.
Chièvre (Robert de la), p. 159. (Guillaume de la), p. 146, 169. (Geoffroy de la), p. 158. (Richard de la), p. 159, 169. (Jourdain de la), p. 175.
Chirographes (chartes), p. 6, 9, 21, 39, 77, 102, 103, 106, 271, 274, 277, 278, 279, 363, 429, 432, 433, 441, 442, 444, 446, 461.
Chouin, Olivier, p. 19.
Chrétien (abbé d'Aunay), p. 415. Guillaume, p. 185.
Christot (paroisse de), p. 197, 198, 273, 389, 390.
— (Robert de), p. 100.
Cierney (paroisse de), p. 362, 376, 384.
— (Guillaume de), p. 131, 133.
Cingal (paroisse de), p. 149, 177, 367, 380, 381, 386, 389, 390, 351, 392.
— (Hugues de), page 141. (Gervais de), p. 175.
Cintheaux (paroisse de), p. 150, 177.
— (Thomas de), p. 36, 37. (Richard et Raoul de), p. 363.
Cire des sceaux (sa composition), p. 25 et suivantes.
Ciruel, Richard, p. 422.
Ciry (Guillaume de), p. 114, 356.
Cisel, Julien, p. 381.
Citeaux (ordre de), p. 410.
Civeray (Nicole de), p. 403.
Clare, ou Clair, (Robert de S^t.-), p. 288, 289. (Guil. de S^t.-), p. 374. (Raoul de S^t.-), p. 213, 215, 217. Richard de S^t.-), p. 463. (Hugues de S^t.-), p. 474. (Mathilde de S^t.-), p. 463, 474.
Clédy (Gilles de), p. 370.
Clément III (pape), p. 452. (IV, id), p. 43. (V, Id.), p. 107. (VI, id.), p. 89, 299, 472. (VII), p. 90. (VIII, id.), p. 43. (IX, id.), p. 316. (X, id.), p. 130.
— Robert, p. 130. Raoul, p. 379. Geoffroy et Pierre, 175.
Clérembault (Geoffroy de), p. 146.
Clermont (Richard de), p. 195,
Cléville (paroisse de), p. 81.
— (Guillaume de), p. 8. (Richard de), p. 220.
Clinart, ou Clignart, Radulf, 323. Robert, p. 336.
Clinchamp (paroisse de), p. 373.
— (Raoul de), p. 52, 141, 219, 282. (Sylvain de), 52. (Hugues de), p. 282. (Guillaume de), p. 152, 153. (Robert de), p. 152, 873. (Jean de), p. 169.
Clinette (Garin de), p. 335.
Cloie (Alverède de), p. 2.
Coeffier Jean, p. 3. Robert, 60.
Cœur-de-Roi, Godefroy, p. 29. Guillaume, p. 240.
Cogier (Henri de), p. 29.
Coignefestu, Etienne, p. 253.
Coignières, ou Coisnières, (Roger de), p. 3, 6, 7. (Thomas de), p. 3, 34, 57, 82. (Guillaume de), p. 25, 67, 81, 82. (Jean et Simon de), p. 284.
Colas (Jeanne, fille Michel), p. 242.
Colbert (introduction), p. 2.
Colin de S^t.-Laurent, p. 250.
Colleville (paroisse de), p. 19, 33, 38, 83, 283. (Achard de), p. 25. (Nicolas de), p. 29. (Guillaume de), p, 54.
Colombelles (paroisse de), p. 381.
— (Guillaume de), p. 32. (Hugues de), p. 345. (Robert de), p. 415.

Colombières (paroisse de), p. 10, 18, 20, 21, 22, 293.
— (Georgina de), p. 10, 19, 20, 21, 22. (Henri de), p. 20, 28, 192. (Philippe de), p. 20, 21, 28. (Guillaume de), p. 240.
Colomby (paroisse de), p. 18, 19, 28, 29, 243, 288, 298.
— (Guillaume de), p. 23, 27. (Thomas de), p. 289.
Combray (paroisse de), p. 415.
— (Raoul de), p. 8, 50, 51, 364, 368, 370. (Richard de), p. 7, 22. (Geoffroy de), p. 50, 51, 370. (Nicolas de), p. 65, 67, 69, 70. (Roger de), p. 106. (Henri *Alias* Bouchart de), p. 157. (Robert de), p. 364.
Commeaux (paroisse de), p 325, 345.
Commun, Jean Le, p. 348.
Compère, Geoffroy Le, p. 28.
Comroodr, Guillaume Le, p. 215.
Conan (trésorier de Bayeux), p. 179, 180.
Condé-sur-Noireau (ville et vicomté de), p. 77, 78, 105, 341.
— -sur-Laison (paroisse de), p. 107.
— -sur-Sculles (paroisse de), p. 293.
— (Richard de), p. 293. (Pierre de), p. 105. (Le Lépreux de), p. 83.
Congeio (Helimando de), p. 429.
Conion (Philippe de), p. 186.
Conseil, Geoffroy, page 203. Raoul, p. 346.
Constance (concile de), p. 306.
Constantin, ou Costentin (Raoul de), p. 253. (Robert de), p. 323, 409. (Pierre de), p. 175. (Jean de), p. 310, 311.
Contest (paroisse de Saint-) p. 3, 4, 6, 12, 13, 14, 28, 33, 37, 145, 147, 152, 163, 175.
— (Ansquetil de S^t.-), p. 157. (Hervé de S^t.-), p. 157, 163. (Guillaume de S^t.-), p. 163.
Conwentry, ou Cowentry, (Guillaume de), p. 8, 189.
Coquère, Odon dit, p. 193, 194.
Coquerel, Robert, p. 43.
Coquet, Robin, p. 390.
Coquina (Hugues de), p. 362.
Corartevel (Enguérand de), p. 428.
Corbel, Gillebert, p. 211.
Corbery (Henri de), p. 355.
Corbet, Robert, p. 409, 412, 425.
Corcelier (Gervais de), p. 355.
Corday (paroisse de), p. 324, 346.
— (Robert de), p 346. (Hugues de), p. 324. (Guillaume, fils de Guillaume). p. 324, 414. (Raoul de), p. 479.
Cordelle, Guillaume, p. 208 209, 210, 211.
Cordier, Julienne Le, p. 15. Guillemette Le, p 300.
Cordillon (abbaye de), depuis la page 237 à 245.
Cormeilles (paroisse de), p. 124, 323, 388.
— (Garin de), p. 347. (Richard de), p. 380. (Renaud de), p. 388. (Jean et Œdema de), p. 335.
Cormolain (Nicolas et Mathilde de), p. 156.
Cornart, Guillaume, p. 52, 69. Raoul, p. 52.
Corneillart, Guillaume, p. 255.
Cornet, Guillaume et Cécile, p. 204. Gervais, p. 322, 328, 420, 431. Robert, p. 322. Mathieu, p. 330, 426. Girard, p. 431, 437.
Cornier, Jean Le, p. 149, 161. Guillaume Le, p. 161.
Cornille, ou Corneville, (paroisse de), p. 118.
— Jean et Guillebert, 404.
Cornouailles (Guillaume de), p. 158, 161.

Cornu, Henri Le, p. 66. Jean Le, p. 217. Guillaume Le, p. 368.
Corroyeur, Réginald Le, p. 199.
Cort, Guillaume et Roger Le, p. 44.
Cortecoille, Guillaume, p. 165.
Cossart, Pierre, p. 340, 342.
Cossesseville (paroisse de), p. 117.
— (Raoul de), p. 427.
Cossin, ou Cousin, Guillaume, p. 152. Raoul, p. 155, Odon, p. 156.
Cotel, Guillaume, p. 83.
Cotinel, Odon, p. 413, 414, 440. Gérard, p. 414. Richard, page 437. Ponchard, p. 429.
Cottun (paroisse de), p. 96, 97, 103, 104, 118.
— (Jean, Hugues, André et Guillaume de), p. 103.
Coudré, ou Coudray (Jean de), p. 35. (Richard de), p. 363.
Coulandon (paroisse de), p. 427.
Coulibeuf (paroisse de), p. 253.
— (Hugues et Guillaume de), p. 2. (Raoul de), p. 106.
Coulomb (paroisse de), p. 25, 28, 33, 39.
Coulonces (paroisse de), p. 7, 329.
— (Richard de), p. 257. (Thomas de), p. 285.
Coupigny (paroisse de), p. 439, 448, 448, 459, 477.
— (Agnès de), p. 448.
Cour (Raoul de La), p. 17, 149. (Guillaume de La), p. 18, 63, 118. (Robert de La), p. 149. (Jean de La), p. 152. (Alain de La), p. 285.
— du conseil du roi d'Angleterre, p. 32.
Courage, Thomas, p. 302.
Courcelles (Robert de), p. 365, 461. (Pierre et Jean de), p. 471. (Engilbert de), p. 473. (Jeanne de), p. 479.
— (paroisse de), p. 481.
Courcy (Richard de), p. 22, 23, 101, 178, 270. (Guillaume de), p. 31, 118, 175, 247, 277, 278, 469, 473. (Robert de), p. 85, 101, 322, 446, 456. (Aalice de), p. 426. (Pierre de), p. 85. (Raoul de), p. 321. (Roger de), page 437. (Alain de), p. 475.
Courferand (Arnold de), bailly de Caen, p. 25.
Courseulles (paroisse de), p. 84, 307, 308.
Courteille (paroisse de), p. 480.
Courtenay (Mahault de), p. 266. (Réginald de), p. 276.
Courtois, Jean Le, p. 360. Richard Le, p. 460.
Courtonne (paroisse de), p. 485.
— (Guillaume et Jean de), p. 24.
Court-Palais (Jean de), p. 318, 348.
Courval (temple de), p. 66, 77.
Cousturier, ou Couturier, Colin Le, p. 249. Thomas Le, p. 200. Guillaume Le, p. 122.
Coutances (ville et chapitre de), page 123, 274, 293. (Geoffroy de), p. 276.
Coutour, Guillaume et Richard Le, p. 379.
Couture (Roger de La), p. 21. (Robert de La), p. 367, 368. (Guillaume de La), p. 122.
Couturel, Goulques Le, p. 386.
Couvain (Nicole, dame de), p. 73. (Guillaume de), p. 184.
Couve-Deniers, Etienne, p. 173.
Couvert (Jehan de), p. 242. (Jeanne de), p. 244.
Couvrechef (paroisse de), p. 5, 13, 31, 213. (Richard et Jeanne de), p. 32. (Guillaume et ses fils), p. 35.
Craon (Maurice de), p. 70.

Cramesnil (paroisse de), p. 84, 337, 366, 368, 377.
— (Jeanne de), p. 22. (Guillaume de), p. 417. (Jean de), p. 431, 455. (Rohaisie de), p. 86. (Pétronille de), p. 366. (Mathieu de), p. 431.
Crassus, ou Le Gros, Henri, p. 74, 322. Guillaume et Robert, p. 322.
Créchant, Robert dit, clerc, p. 296.
Crecy (sceau de), p. 427.
Cremone (Pierre de), p. 185.
Crespel (Gautier de), p. 162.
Crespin (Jean, baron du Bu-Crespin), p. 42, 378. (Richard, idem), p. 71. (Robert, idem), p. 71, 157, 386. (Guillaume, idem), p. 409, 450, 457.
Crespy-en-Valois (prieuré de), p. 366.
Cresserons (paroisse de), p. 23.
Creulet (Robert de), p. 192.
Creully (paroisse de), p. 80, 81, 184, 210, 211, 213, 214, 217, 218.
— (Richard de), p. 3, 58, 103, 285, 369. (Roger de), p. 3. (Godefroy de), p. 4. (Nicolas de), p. 4, 57, 80. (Robert de), p 62. (Hugues de), p. 70. (Philippe de), p. 80, 103. (Guillaume de), p. 80, 324.
Crevecœur (Jean de), p. 190.
Croey (paroisse de), p. 336, 409, 412, 415, 418, 419, 425, 427, 428, 431, 440, 441, 461, 463, 464, 466, 467, 478.
— (Guillaume de), p. 10, 17. (Hugues de), p 17.
Croisilles (Milon de), p. 163, 376. (Raoul de), p. 393.
Croix (paroisse de Sainte-), p. 44, 81, 109, 115, 116, 120, 123, 157, 244, 245, 448.
— (Sylvestre de Ste.-), p. 81. (Jean de Ste.-), p. 157. (Richard, fils Robert de Ste.-), p. p. 22, 25, 26. (Adam de Ste.-), page 412. (Godefroy de Ste.-), p. 444, 448. (Ernoulf de Ste.-), p. 448.
Cromwel (Jean de), p. 95.
Crosnier, Geoffroy Le, p. 386.
Crouy (Nicolas de), p. 288.
Culley *Alias* Rabodanges (paroisse de), p. 327, 336, 418, 421, 422, 423, 430, 479, 480, 482, 484.
— (Guillaume de), p. 336, 424. (Robert de), p. 421. (Raoul de), p. 421, 479. (Fugère de), p. 421. (Anette de), p. 480.
Cully (paroisse de), p. 16, 54, 72, 81, 157, 162, 164, 168, 175, 177, 322, 335, 449, 464.
— (Jean de), p. 81, 279, 374. (Gilles et Guillaume de), p. p. 205. (Nicolas de), p. 365. (Raoul de), p. 375, 387. (Robert de), p. 449.
Cumin (rente ou donation de), p. 58, 364.
Curfand, Arnold, bailly de Caen, p. 254.
Curiate, Roger, p. 135.
Cursy (Jean et Guillaume de), p. 58.
Cussy (paroisse de), p. 5, 25, 30, 32, 318.
— (Achon, Aalix et Osana de), p. 15. (Pierre et Jean de), p. 70. (Théobald de), p. 32.
Cuverville (Henri de), p. 332.
Cyr (Herbert de St.-), p 398.
Cyrival (Luce de), p. 258.

D.

Damblainville (paroisse de), p. 327, 343, 473.
— (Robert et Geoffroy de), p. 327. (Richard de), p. 343.
Dampierre (Guy de), p. 262, 263, 266.

Dancel (Guillaume de), p. 243.
Dangènes, Jacques, évêque de Bayeux, p. 316.
Daniel (prieur de Sainte-Barbe), p. 96, 104, 274. Pierre, p. 30. Froger, p. 398.
Danois, Robert Le, p. 55, 456. Gautier Le, p. 61.
Darel, Roger, p. 144. Guillaume, 174.
Dastin, Guillaume et Foulques, p. 450.
Davariol, Guillaume Le, p. 373.
Daveine, Jean, p. 437.
David, Robert dit, p. 265.
Davoise, Renaud, p. 217.
Davot, dit Dufour, Thomas, p. 305.
Démonté, Emma, p. 119.
Démouville (Hugues de), p. 2.
Denis, Pierre, p. 302. Jean, p. 374.
Dère, Gôscelin Le, p. 382.
Désarmé, Jourdain, p. 372.
Des-Autels (Guillaume et Henri, p. 364.
Des-Biards, Jehan, p. 217, 219.
Des-Buissons, Raoul, p. 448.
Deschaalons, Jean, p. 303.
Deschamps, Jean, p. 244.
Deschâteaux, Gautier, p. 55, 58.
Descorches, Adam et Richard, p. 102.
Désert (paroisse du), p. 47.
— (Guillaume du), p. 55. (Richard du), p. 57. (Thomas du), p. 69. (Colin du), p. 220.
Desfontaines, Benoît, p. 318. Robert, p. 395.
Desfourneaux, Richard et Jean, p. 291. Raoul, p. 422.
Deshayes, Roger, p. 82.
Désir (abbaye de Saint-), p. 246, 247, 248, 249, 250.
Des-Isles (de la Haye), page 9. (Geoffroy) p. 22. (Guillaume), p. 213. (Robert), p. 111, 183. (Raoul), p. 149, 168, 442.
Desjardins, Philippe, p. 23 Julienne, p. 35. Raoul, p. 301. (Thomas), page 390.
Deslandes, Jourdain, p. 444.
Desloges, Hermerey, p. 323.
Desmarais, Onfroy, p. 210. Galteron, p. 301. Raoul, p. 464.
Desmiers, frère Raoul, p. 317.
Desnoyers, Alexandre et Guillaume, p. 391.
Desprez, Jeanne et Alix, p. 134.
Destat, Lucas, p. 84.
Deux-Amans (prieure des), p. 378.
Dex-la-Fet, Jean, p. 432.
Diacre, Richard Le, page 137. Guillaume Le, p. 158, 160, 161, 164, 166.
Diguet, Guillaume et Aude, p. 296.
Dijon (abbaye de Saint-Bénigne de), p. 271, 316.
Diplomatique normande, page 1re. et suivante, introduction.
Diplômes (du XIe. siècle), p. 5. (du XIIe.), p. 6. (du XIIIe.), p. 11. (du XIVe), p. 14. (des XVe., XVIe. et XVIIe.) p. 16.
Dives (paroisse de Saint-Pierre-sur-), p. 111, 112, 113, 246, 255, 258, 261.
— (abbaye de), p. 130, 251, jusqu'à 267, 344.
Dobin de La Chapelainie, Robert et Philippe, p. 99.
Docelis, clerc, (Hervé de), p. 427.
Doesnel, Robert, page 271. Raoul, p. 284.
Domfront (ville et sénéchaussée de), p. 9, 365.
— (Henri de), p. 365.
Donnay (Raoul de), p. 155. (Gillebert de), p. 163.
Dormeur, Thomas Le, p. 194.
Doucet, Jean, p. 316.
Doubault, frère François de, p. 315.
Douvette (rivière de la), p. 49, 53.
Douville (Robert de), p. 252, 253. (Richard et Ranulf de), p. 253.

Douvres (paroisse de), p. 19, 28, 293, 307.
Douxmarais (paroisse de), p. 110, 114, 120, 124.
Douzy (paroisse de), p. 262.
Dozulé (paroisse de), p. 129.
Drapier, Alberède Le, p. 15.
Droance (Richard de), p. 150. (Onfroy de), p. 160.
Drogon, Hardouin, p. 5.
Drozay (Jehan de), p. 261.
Drue, Pétronille La, p. 162.
Druval (Thomas de), p. 433, 464.
Du Bisson, Geoffroy et Goscelin, p. 156. Garnier et Philippe, p. 328, Hugues, 328, 332, 337. Robert, p. 332, Guillaume, p. 400. Colin et Jehanne, p. 401.
Dubois (Jean, prieur de Gouffern), p. 485. Soupir, p. 200.
Du Bosc, Guillaume, p. 22, 115, 171, 287. Jean, p. 77. Mathieu, page 105. Roger, p. 150. Godefroy, p. 293. Richard, p. 338, 339. Gervais, p. 339. Exupère, p. 183, 188. Robert, p. 287, 295.
Du-Buscq (paroisse Saint-Martin-), p. 454, 461.
Du Castel, ou Du Chatel, Guillaume. p. 208, 209, 301.
Ducatelet, Michel, p. 424. Gillebert, p. 440.
Ducellier, Robert, p. 34.
Duchemin, Guillaume et Roger, p. 135. Robert et Alix, p. 299.
Duchêne, Olivier, p. 131. Pierre, p. 413.
Ducoudray, Pierre, p. 406.
Dudoit, Martin et Geoffroy, p. 15. Hervé, p. 64. Robert, p. 118, 386, 419 Hugues, p. 118, 451. Jean, 242. Guillaume, p. 385, 428. Henri, p 428. Foulques, p. 425, 428. Gilles, p. 387. Richard, p. 428, 439. Simon, p. 428. Arthur, p. 431.
Duez, Thomas, p. 220.
Du Fou, Robert, p. 297. Jean, p. 352.
Du Gué, Adam, p. 419, 441. Jean, p. 426, 441. Raoul, p. 441. Guillaume, p. 444.
Dumanoir, Adam, p. 247.
Dumarais, Ainard et Jean, p. 113. Guillaume, p. 197.
Dumerle, Pierre, p. 352. Guillaume, p. 482.
Du-Mont (paroisse Sainte-Marie-), p. 57.
— Philippe, p. 370. Achard, p. 340. Raoul, p. 401. Robert, p. 262, 340. Roger, p. 108. Hervé, p. 265 Guillaume, p. 111, Pierre, p. 383, 385. Jehan, p. 218, 404. Simon, p. 265. Henri, p. 422, 438, 452.
Dumoutier, Robert, p. 215, 434. Richard, p. 263, Jacques, 394, Béatrix, p. 434.
Duplessis (paroisse de), p. 484.
— Jean, p. 138, 207. Raoul, p. 480.
Dupont, Nicolas et Colin, p. 211. Thomas, p. 318.
Dupré, Guillaume, p. 120, 122. Robert, p. 120.
Dupuis, Germain, p. 133. Thomas, p. 202. Nicolas, p. 318.
Duquesne, Jehan, p. 346.
Durand, (prieur Du Plessis), p. 180.
— (abbé de Troarn), p. 92, 252, 363, 419.
— (abbé de Cormeilles), p. 98.
— Raoul, p. 49, 69. Pierre, p. 336. Jean, p. 211, 359. Nicolas, p. 336. Gautier, p. 288. Agnès et Jeanne, p. 359. Alexandre, p. 115. Richard, p. 115, 116. Lorin, p. 243.
Duredent, Osmond, p. 146.
Du Rocher, Richard, p. 352, Jean, p. 334.

Du Roy, Robert, p. 348.
Du Ruel, Robert, p. 159.
Dussy, ou Ducy, (paroisse de), p. 11, 19, 20, 198, 199, 200, 204, 202, 204, 214.
Du Taillis, ou Destaillis, Nicolas, p. 132, 133.
Du Teil, Pierre, p. 104, 105.
Du Tertre, Yvon, p. 352.
Duval, Germain, p. 75. Jean, p. 242. Pierre, p. 311.
Duvivier, Raoul et Denis, p. 218. Jean, p. 288. Godefroy, p. 334. Thomas, p. 393.

E.

Ecajeul (prieuré d'), p. 92, 93, 94, 104, 110, 118, 132.
— (Guillaume d'), p. 36, 132, 205, 206 207. (Jean d'), p. 77, 101, 206, 207. (Henri et Alix d'), p. 132. (Richard d'), p. 101. (Claire et Raoul d'), p. 134. (Grégoire d'), p. 205, 207.
Echiquier (de Caen), p. 2, 254, 362, 366, 431. (de Normandie), p. 43, 259, 260, 261, 253. (d'Alençon), p. 351.
Ecouché (paroisse d'), p. 449, 465.
Ecoville (Mathilde, Garin et Guillaume d'), p. 5. (Rogerd'), p. 330.
Ecrameville (Guillaume d'), p. 154. (Gilbert et Arnold d'), p. 154, 155. (Jean d'), p. 155.
Ectot (Jean d'), p. 112. (Raoul d'), p. 250 (Thomas d'), p. 356. (Richard d'), p. 365.
Ectypes, ou matrice des sceaux, (introd.), p. 24.
Edouard (roi d'Angleterre), p. 95. Geoffroy de S^t.-), p. 59.
Emmeclin, Godefroy, p. 317.
Emptiones Eudonis, p. 272.
Encens (rente d'), p. 482.
Encre des manuscrits, p. 19.
Englescheville (Guillaume et Roger d'), p. 428.
Engoulment, Raoul, évêque de Bayeux, p. 185.
Engueland, Ansquetil, p. 7.
Enguérand, Jean et Michel, p. 34, 300. Simon, p. 306.
Epané (Raoul et Samson d'), p. 473.
Eperviers (rente d'), p. 157.
Epinay-sur-Odon (paroisse d'), p. 198, 339, 392, 468.
Ernes (paroisse d'), p. 104, 105, 106, 108, 110, 113, 115, 346, 347.
— (Nicolas d'), p. 72. (Simon et Richard d'), p. 464. (Durand d'), p. 422.
Erneiz (Robert Fitz-), p. 141, 142, 148, 167, 175, 247, 362, 363, 367, 371, 376. (Eudes Fitz-), p. 363. (Adèle, veuve de Robert), p. 372, (Walter Fitz-), p. 375.
Erquembourg, Jean, p. 304.
Escalgrain, Robert, p. 26.
Eschinart, Hugues, p. 144, 150. Guillaume, p. 16.
Escoquart, Guillaume et Philippe, p. 193.
Escorcheville (Richard d'), p. 6. (Guillaume d'), p. 6. 280.
Escots (Robert d'), p. 264.
Escures (paroisse d'), p. 118, 449.
— (Simon d'), p. 9.
Espée (Raoul de l'), p. 394.
Esperots (Guillaume d'), p. 21, 328. (Jean d'), p. 112, 113.
Espigan, Geoffroy, p. 28.
Espinois (Thomas de l'), p. 277.
Espins (paroisse d'), p. 161.
Esquay (paroisse d'), p. 374.
Essarts (paroisse des), p. 404, 432.
— (Colin des), p. 121. (Robert des), p. 404.
Essay (Mathieu d'), p. 114, 115. (Yves d'), p. 414. (Hervé d'), p. 437.

Essex (Guillaume, comte d'), p. 62, 276.
— (Eglise d') , en Angleterre, p. 124.
Esson (Raoul d'), p. 369. (Guillaume d'), p. 280.
Estocke (Guillaume d'), p. 424.
Estoile (Robert de l'), p. 172.
Estormel (Guillaume d'), p. 8.
Estouteville, Louis, (abbé de Savigny), p. 484.
Estréez (paroisse d'), p. 386.
Etaveaux (paroisse d'), p. 364, 376, 379, 384, 387, 391.
— (Guillaume, Simon et Thomas d'), p. 388.
Eterville (paroisse d'), p. 8, 369, 374, 376.
— (Raoul d'), p. 8. (Guillaume et Jean d'), p. 310.
Etienne (roi d'Angleterre), p. 93.
— (abbaye de Saint-), p. 13, 268 à 319, 357, 369.
— le-Vieil (église Saint-), p. 30, 35, 39, 303.
— (évêque de Reims), p. 247.
— (évêque de Lisieux), p. 403.
— (archidiacre de Bayeux), p. 362.
— (abbé de Falaise), p. 344.
— (abbé de Savigny), p. 461.
Etouvîz (paroisse d'), p. 95.
Etrancourt (paroisse d'), p. 398, 406.
Eu (Lesceline, femme du comte d'). p. 246, 251.
Eudes (doyen de Bayeux), p. 183, 184. (Abbé de Caen), p. 321. (Abbesse de Lisieux), p. 248, 249. (Jacques), p. 395. (Richard), p. 265.
Eugène III, (pape), p. 85, 107.
— IV, (pape), p. 127, 309.
Eustache (roi d'Angleterre), p. 321.
Evêché de Bayeux, de 179 à 232.
Evrard, Etienne, p. 459.
Evrecy (paroisse d'), p. 55, 62, 63, 68, 72, 74, 82, 215.
— (Thomas d'), p. 55. (Graverend d'), p. 55, 61, 82, 273. (Foustain d'), p. 62. (Roger d'), p. 126, 374. (Herbert d'), p. 149.
Evremont (Saint-), de Bayeux, p. 361.
Evreux (ville et vicomté d'), p. 260.
— (Gillebert d'), p. 188. (maître Jean d'), p. 355.
Evroult (abbaye de Saint-), p. 102, 106, 125, 331.
Exmelin (Fouquet d'), p. 481.
Exmes, ou Hyesmes, (vicomté d'), p. 484.
— (Etienne d'), p. 465.

F.

Faber, ou Le Fèvre, Thomas, p. 15, 380. Raoul, p. 18. Nicolas, p. 293. Jean et Pierre, 217, 368. Hugues, p. 409. Geoffroy, p. 409, 455. Hamon, p. 338, 425. Roger, p. 477. Robert, p. 338, 425, 477.
Fabre, Michel, p. 375. Mathieu, p. 473. Durand, p. 414. Guillaume, p. 475.
Fabrice, Jean, p. 127.
Fainéant, Guillaume Le, p. 289. Raoul et Marianne Le, p. 295.
Falaise (ville de), p. 116, 259, 306, 333. (Le maire et les pairs de), p. 344, 345. (Ville de), p. 347, 350, 424, 473, 475, 480, 483.
— (vicomté de), p. 78, 121, 122, 124, 178, 257, 258, 260, 264, 265, 308, 314, 318, 333, 343, 345, 347, 348, 352, 353, 394, 465, 478, 479, 480, 481, 482.
— (Alain de), p. 7, 381, 382, 384. (Raoul de), p. p. 29. (Jean de), p. 342, 375. (Hulan de), p. 372.

(Guillaume de), p. 384, 386, 474. (Adalargie, veuve d'Alain de), p. p. 382, 384. (Gilles de), p 384. (Robert et Gervais de), p. 474.
Farnèse (cardinal de), p. 313.
Faron, Guillaume et Serlon, p. 150. Richard et Thomas, p. 170.
Faucon, Thomas, Pierre et Samson, p. 310.
Fauconnier, Raoul, p. 299.
Faucq (Mathieu de), p. 98, 99, 109, 111. (Robert de), p. 111.
Faudemont (Jean et Gilles de), p. 341.
Faurie (Robert de), clerc, p. 7.
Fausse-charte, p. 413, 440.
Fauvel, Robert, p. 168.
Favaches, Gillebert, p. 189.
Fay (paroisse Sainte-Honorine-du-), p. 63, 464.
— (Hélie du), p. 15. (Savary du), p. 27, 28. (Simon du), p 75. (Osbern du), p. 275. (Nicole et Raoul du), p. 464.
Faye (maître Jean du), p. 296.
Fer (Martin et Robert de), p. 255.
Ferand, Robert, p. 339.
Ferar, ou Ferrières, Cécile de), p. 7. (Marguerite de), p. 403. (Vauquelin de), p. 403, 431. (Simon de), p. 477. Robert et Jehan de), p. 477. (Henri de), p. 431. (Guillaume de), p. 403, 477.
Fer-de-Boque, Richard, p. 255.
Ferey, ou Ferré, (Raoul de), p. 64. (Aubin de), p. 79.
Fergant (Roger de), p. 248.
Feron, Thomas, p. 71. Colin, p. 78.
Fessart, Michel, p. 301.
Feuguerolles (paroisse de), p. 375, 380, 381, 384, 387.
— (Jean de), p. 72. (Geoffroy de), p. 83. (Renaud de), p. 424.
Fierville (paroisse de), p. 139, 378, 381, 384, 385, 386, 388.
— (Raoul de), p. 388.
Filiation des familles, p. 10.
Filleul, Jacques, p. 358. (Guillaume, p. 359.
Finances (trésoriers généraux des), p. 311.
Financière (Jeanne, dite La), p. 265.
Fitz-Erneiz, Robert, page 54. (Guillaume), p. 474.
Fitz-Hamon, Jean, p. 238.
Fitz-Herbert, Henri, p. 7, 396. Henri, Fitz-Richard-Fitz-Henri, p. 9, 13. Pétronille, femme de Fitz-Richard, p. 14.
Fitz-Payen, Robert, p. 271.
Flagerie (Jean de La), p. 305.
Flaguerie (Roger de), p. 198, 199, 200, 201, 204. (Richard de), p. 198, 199
Flambart, Jean, p. 241.
Flau, Richard, p. 483.
Flavigny (Onfroy et Eliza de), p. 154.
Flers (Richard de), page 366. (Jean de), p. 409.
Fleury (Garin de), p. 188, 189. (Louis de), vicaire-général, p. 313, 314. (Adelaïde de), p. 377. (Raoul de) p. 381. (Vivien de), p. 399.
Floissac (Guillaume de), p. 17.
Floxel, ou Floscel, (Guillaume de), p. 190, 194.
Foilière, Girard de, p. 394.
Foilloles, Guillaume, p. 263.
Foire Saint-Michel, p. 311.
Foix (paroisse de Sainte-), p. 466.
Folie (Gautier, Robert et Guillaume de La), p. 141.
Foligny (paroisse de), p. 418.
Follepaist, Olivier, p. 287.
Folleville (Guillaume de), p. 48.
Fontaine-Daniel (abbaye du Mans), p. 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360.
Fontaine-le-Pin (paroisse de), p. 118.

Fontaine-Etoupefour (paroisse de), p. 375, 381, 384.
Fontaine-Henri (paroisse de), p. 306.
Fontaine-près-Trun (paroisse de), p. 465.
Fontaine-Halbout (paroisse de), p. 142.
— (Robert, seigneur de), p. 147, 152, 155. (Renaud de), p. 152, 153. (Jean Pierre de), page 208. (Jean de), p. 473.
— (Guillaume de La), p. 304. (Robert de La), p. p. 318, 393.
— (Guillaume de), p. 426. (Raoul de, p. 426.
Fontanelle (hameau de La), p. 57.
Fontebourg (Mathieu de), p. 288.
Fontenailles (paroisse de), p. 198, 238, 240.
Fontenay (abbaye de), de la page 361 jusqu'à 396.
— (paroisse Saint-Martin-de-), p. 379, 383, 384, 388, 391, 394.
— -le-Tesson (paroisse de), p. 142.
— (paroisse Saint-André-de), p. 48, 149, 372, 377, 380, 381, 383, 385, 386, 387, 389, 390, 391, 392, 393, 394.
— -le-Marmion (paroisse de), p. 142, 143, 144, 149, 150, 151, 155, 161, 164, 166, 173, 174, 175, 374, 375, 376, 378, 380, 381, 386.
— (Robert de), p. 55, 56, 141, 142, 156, 371. (Roger de), p. 68, 162, 174. (Héliot de), page 174. (Guillaume de), p. 156, 163, 173, 175, 363, 371. (Alberède de), p. 372. (Jean de), p. 146, 363, 371, (Philippine de), p. 174, 175. (Raoul de), p. 328, 332, 365. (Michel de), p. 152. (Agnès et Haia de), p. 152. (Denis de), p. 371. (Richard de), p. 363, 429. Garin de), p. 162, 332.
Fontenay-Paynel (prieuré de), p. 354 jusqu'à 360.
— (Henri de), p. 284, 285. (Richard de), p. 356.
Fontenay-Paynel (paroisse de), p. 283, 284, 285, 354, 355, 356, 358, 359, 376, 387, 389.
Fontibus, ou Desfontaines, Barthélemy, page 28. Jean, p. 36. Robert, p. 409.
Forbeor, Royer Le, p. 331.
Forebarbe, Guillaume, p. 211.
Forest de Breteuil, p. 276.
Forestier, Guillaume Le, p. 39.
Formigny (paroisse de), p. 47.
— (Jourdain de), p. 65.
Formuchon, ou Fourmuchon, (Guillaume de), p. 430, 456. (Robert de), page 430, 456. (Raoul de), p. 453. (Emma de), page 457, 462.
Forrier, Renouf, Robert et Richard Le, p. 208.
Fortin, Michel, p. 34. Richard, p. 214. Jacques, p. 316. Jean, p. 484.
Fosse-aux-Larrons, p. 373.
Fou (Robert du), p. 34, 37.
Fouace, Robert, p. 190.
Foubert, Guillaume, p. 131, 371. Pierre, p. 394. Robert, p. 157, 158. Simon, p. 167. Hugues, p. 156.
Foucher, Hébert, p. 11.
Fouet, Robert, p. 188, 192, 195, 196, 197, 202, 204, 205, 206, 207.
Fougant, Jean, p. 249.
Foulognes (paroisse de), p. 298.
Foulques (Guillaume de), p. 203, 208, 291. (Alexandrine de), p. 203. (de Caen), p. 109. (évêque de Lisieux), p. 113, 116. Jean, p. 120.
Fouquainville (Richard de), p. 322.

Fouquet, Nicolas, p. 129.
Fourmentin, Pierre, p. 118.
Fourneaux (paroisse des), p. 333, 335, 337, 338.
— (Denise des), p. 80, 81. (Guillaume de), p. 81, 333, 335. Geoffroy, p. 81. (Robert de), p 337.
Fournier, Denis Le, p. 19.
Fourrey, Guillaume, p. 318.
Frampton (prieuré de), en Angleterre, p. 281, 317.
Française, Béatrix et Mathilde la, p. 339.
France (Robert et Alix de), p. 330. (Guillaume de), p. 348. (Pierre de), p. 352.
François, Ier., (roi de France), p. 90, 128, 178.
— Guillaume Le, p. 27, 189, 262. Pétronille Le, p. 27, 31. Roger Le, p. 163. Richard Le, p. 184, 262, 266.
Franqueville (paroisse de), p. 7, 14, 26, 305.
— (Robert de), p. 32, 305.
Fresnay-le-Puceux (paroisse de), p. 154, 163, 173.
— -le-Croteux (paroisse de), p. 39.
— -le-Vieux, (Geoffroy de), p. 387.
Fresnaye (paroisse de), p. 387, 408, 411, 417, 419, 441.
— (Roger de la), page 54. (Pierre de la), p 44. (Jean de la), p. 68, 69, 417, 419. (Robert de la), p. 136, 138.
Fresné-le-Buffart (paroisse de), p. 420, 425, 450, 459, 470, 475, 479, 483.
— -la-Mère (paroisse de), p. 429, 434, 444, 471, 479.
Fresne (paroisse du), p. 14, 82.
— (Forêt du), p. 280.
— (Guillaume du), p 322.
Fresnel (paroisse de), p. 118.
— (Jeanne de), page 303. (Jean de), p. 308.
Fresnoy (Jean du), p. 408, 441, 445.
Fréville (paroisse de), p. 455.
Friardel (paroisse Saint-Martin-de-), p. 394, 397, 398, 404.
— (Prieuré de Saint-Cyr-de), de la page 397 à 406.
— (Guillaume de), p. 397, 398, 399, 403, 404. Jean de), p. 404, 405. (Gilbert de), p 398. (Jeanne de), p. 398, 404. (Robert de), p. 400, 404. (Colin de), p. 403.
Fribois (paroisse de), p. 104, 105, 106, 108, 112, 117, 122, 129.
— (prieuré de), p. 114.
— (Richard La Loë, de), p. 112, 117, 132. (Garin et Isabelle de), p. 105. (Guillaume de), p. 117, 132. (Odon de), p. 117. (Pierre de), page 122. (Jean de), p. 126, 138. (Mathilde de), p. 474.
Frodier (Pétronille de), p. 61.
Froger (évêque de Séez), page 104, 278, 323, 408, 409, 415, 417, 418, 450.
Froissart (signature de), page 400, 401.
Frottey, ou Frotté (Pierre de), p. 485.
Fulefot (Walter de), p. 335.
Fuligny (Richard de), p. 101.
Furneville (paroisse de), page 259, 378.

G.

Gaalon (Guillaume de), p. 153.
Gaaut (Guillaume et Roger de), p. 409.
Gablage (droit de), p. 309.
Gablolio (Pierre de), p. 461.
Gabriel (paroisse de Saint-), p. 14, 310, 311, 312.
— (Jean de Saint-), page 206.
Gacé (paroisse et doyenné de), p. 117, 441.
— (Raoul de), p. 119. (Richard de), p. 155, 341.

Gacé (Robert de), page 171, 172. (Gautier et Guillaume de), page 171. (Pierre de), p. 174.
Gagneur (Robert et Richard Le), p. 174.
Gaiart, Robert, Jean, Ernoulf et Raoul, p. 83.
Gaillard (paroisse Saint-Germain-le-), p. 98, 128.
— Thomas, clerc, p. 204.
Gaisdon, ou Guédon, Raoul et Guillaume, p. 112 et 113.
Galega, Durand et Guillaume, p. 472.
Galery (paroisse de), p. 435.
Galet, Goscelin dit, p. 389.
Galifet, Michel, p. 375. Raoul, p. 389. Hébert, p. 447.
Galipel, Roger, p. 380.
Gallard, Onfroy, p. 262. Robert, p. 422.
Gamp, Robert Le, p. 189.
Garcelles (paroisse de), p. 278, 279, 320, 432, 451, 452, 454, 478.
— ou Gargasale (Richard de), p. 48. (Gillebert de), p. 278. (Guillaume de), p. 278, 279, 381. (Robert de), page 339. (Roger de), p. 381. (Hugues de), p. 426, 432, 451, 452, 454. (Geoffroy de), p. 452.
Gardembas, Roger, p. 26.
Gareth, Ascelin, p. 97.
Garin, Robert, page 146, 161. Raoul, p. 166. Hugues, p. 433.
Garnay, Jean, p. 79.
Garnier, Raoul, p. 156, 157, 158, 439. Guillaume, p. 352.
Garvin, Robert, p. 370.
Gastinel, Guillaume, p. 150, 447, 473.
Gastol, Geoffroy, p. 165.
Gauget, Godefroy, p. 28.
Gaupichet, Mathieu dit, p. 190.
Gauray (Philippe, Jean et Yves de), p. 172 et 173.
Gautier (évêque de Séez), p. 458.
— (abbé de Saint-Jean-de-Falaise), p. 322, 338, 412, 414, 439, 440.
— (prieur de S^te.-Barbe), p. 107, 363.
— (d'Evreux), page 275. Raoul et Stéphanie), p. 391.
Gavare, Guillaume, p. 63.
Gavrus (paroisse de), p. 34, 55.
— (Jean de), p. 155.
Gay, Richard Le, p. 187.
Gayant, Roger et Guillaume, p. 437.
Géant, Guillaume, p. 454.
Cémare, moulin de, p. 12, 38.
Gemble, Hélie Le, p. 192.
Gendre, Jean Le, p. 21, 77. Olivier Le, p. 27. Guillaume Le, p. 273.
Geneviève (abbaye de Sainte-) de Paris, p. 129.
Genevrey (Guillaume du), p. 59.
Genneville (Réginald de), p. 198.
Gentil, Guillaume Le, p. 65. Michel, p 167. Etienne Le, p. 372.
Geoffroy (évêque de Bayeux), p. 123. (évêque de Coutances), p. 270. (abbé de Saint-Etienne), p. 295. (chancelier), page 311. Guillaume, p. 172.
Georges (paroisse Saint-), p. 256.
— (Odon de S^t.-), p. 256. (Hélie de S^t.-), p. 274.
Gérard (évêque d'Auxerre), p. 264, 265. (abbé de Savigny), p. 141, 363.
Germain (paroisse de Saint-) de-Montgommery, p. 406.
— -du-Chemin (paroisse de Saint-), p. 143, 144, 217.
(Samson de S^t.-), p. 57, 83. (Béatrix de S^t.-), p. 357. (Anquetil de S^t.-),

p. 57. (Théobald de St.-), p. 141. (Hugues de St.-), p. 143. Godefroy et Guillaume de St.-), p. 151. (Richard de St.-), p. 207, 345. (Jean de St.-), p. 207, 253. (Herbert de St.-), p. 157.
— -le-Vasson (paroisse de St.-), p. 347.
Gervais-des-Sablons (paroisse Saint-), p. 98, 100.
— Denis, p. 202, (chantre de Lisieux), page 252. Guillaume, p. 292. Bernard, p. 333. (archidiacre de Bayeux), p. 366.
Gervaise (dame de Dives), p. 69.
Gerville (Gilles de), p. 314.
Gibory (Robert de), p. 444, 445. (André de), p. 476.
Gibour (Hugues de), p. 417.
Giberville, ou Guiberville, (Raoul de), p. 4, 146, 427, 459, 460, 461.
Gibervile (Jean de), p. 434, 435. (Olive de), p. 464.
Gibet, Regnier, Alberède et Pétronille, p. 307.
Gieffray, Guillaume, p. 216.
Giffard, Robert, p. 39, 171. Philippe, p. 146. Hugues, p. 170. Richard, p. 375.
Gigaut, Renaud, p. 215.
Gilbert, ou Gillebert (évêque de Londres), p. 276. (abbé de Troarn), p. 275, 418. (clerc de Suton), p. 364.
— de St-Aubin (chanoine), p. 109. Emma, p. 59. Thomas, p. 391. Raoul, p. 85.
Gilles (évêque d'Evreux), page 247. (abbé de Saint-Martin-de-Séez), p. 347.
Girard (évêque de Séez), p. 322. Alain, p. 322.
Giraud, Pierre, p. 191, 288.
Girold (doyen d'Exmes), p. 180.
Giros, Guillaume, Raoul et Osbern, p. 446.
Giroye (Jean de Brouais de), p. 16, 112. (Pétronille de), p. 108. 110.
Gisaye (Guillaume de), p. 252.
Gislebert (évêque d'Evreux), p. 268. (abbé de Saint-Etienne), p. 269, 270. (prieur d'Ardennes), p. 12, 275. Gervais, p. 17. Remond, p. 438. Robert, p. 17, 438.
Gisors (vicomté de), p. 260.
Glainville (Renaud de), p. 276.
Glapion (Garin de), p. 323.
Glaston, William, p. 321.
Glocester (Richard de), évêque de Bayeux, page 1re. (comte de), p. 93. (Robert et Milon de), page 324.
Gloz (Nicolas de), p. 96. (Foulbert de), p. 105.
Gocé (Raoul de), p. 358.
Godefroy (évêque de Séez), p. 457, 463. Richard, p. 170. Robert, p. 337.
Godet, Henri et Yon, p. 294.
Goélon, Guillaume, p. 26.
Gohier, Robert, p. 18, Osmond, p. 26. Denis, page 205. Jean, ou Jouen, p. 243.
Gondouin, fils David, page 2. Etienne, p. 306. Richard, p. 360.
Gonfrey, ou Gonfroy, fils de Rou, p. 320, 321. Robert, p. 322. Henri, p. 250.
Gontier, Guillaume, p. 131.
Gorrey, ou Gorry, (Raoul de), p. 196. (Jean de), p. 333.
Gorse (Robert de), p. 473.
Goscelin (prieur d'Athis), p. 16.
— dit le Chauve, p. 183. Etienne, p. 306. Jourdain, p. 388. Hugues, p. 9. Guillaume, p. 67. Jean, p. 18, 183. Raoul, p. 117. Richard, p. 162, 371, 390.
Got (Robert de), p. 419.
Gouet, Jean, p. 78.

Gougay, Nicolas, p. 481.
Gouffern (abbaye de), p. 327, 407 jusqu'à 485.
— (paroisse de), p. 97, 322.
Gouhu (Thomas, fils d'Alain de), p. 25.
Goulafre, Guillaume et Pétronille, p. 295.
Goulet (paroisse du), p. 451, 456, 467.
Goupil, Robert Le, page 164. Jean Le, p. 346.
Goupillière, paroisse de la, p. 252.
Gournay (Guillaume de), p. 194. Geoffroy et Richard de), p. 211. Thomas, p. 381. (Adrien de), p. 217.
Gout, (Adam de), p. 331.
Gouviz (paroisse de), page 97, 104, 111, 115, 118, 147, 162, 163, 164, 166, 167, 170, 174, 433.
— (Guillaume de), p. 14, 31, 163, 282, 456. (Robert de), p. 15, 97, 104, 108, 146, 147, 149, 150, 279, 280, 282, 433, 434, 439, 479. (Onfroy de), p. 416. (Jean de), p. 18. (Raoul de), p. 97, 172, 282, 363. (Garin de), p. 416. (Richard de), p. 146. (Hugues de), p. 416, 417. (Marguerite de), page 159. (Eremberge de), p. 167. (Germaine de), p. 172.
Goyart, Guillaume, p. 148.
Goyon (Alain de), p. 89.
Graident (dom Guillaume), p. 216.
Grainville (paroisse de), p. 47, 270, 297.
Grana (Guillaume de), p. 8.
Grand, Philippe Le, page 67. Agnès Le, p. 342. Nicolas Le, p. 396.
Grand-Camp (paroisse de), p. 389, 479.
Grand-Champ (Raoul de), p. 133.
Grand-Tonne (paroisse Sainte-Croix-de), p. 36, 37, 44.
Grandval (Henri de), p. 192.
Grandville (Vautier de), p. 4.
Graol (Robert et Hugues de) p. 452.
Gras, Richard Le, p. 183, 190. Guillaume Le, p. 377. Jean Le, p. 429.
Grasse-Fesse, Alicia, fille de Richard, p. 21.
Graveric, Robert de La, p. 375.
Graville (paroisse et prieuré de), p. 117, 125, 128, 255.
Gravure des sceaux, p. 17, 29.
Gray (paroisse de), p. 109, 118, 123. (Guillaume), page 446.
Grégoire X (pape), p. 88, 398.
— XI (idem), p. 13, 107.
— XXIII (idem), p. 314.
— (évêque de Séez), page 481.
Grente, Geoffroy, p. 125. Pierre, p. 191. Robert, p. 420. Roger, p. 473.
Grentemesnil (Robert de), p. 271. (Guillaume de), p. 323.
Grenteville (paroisse de), p. 273.
Grésille (Robert de), p. 253.
Grestain (abbaye de), p. 96, 99, 124.
Griffe des notaires apostoliques, p. 23, pl. 27.
Grimault de la Palestine, p. 218.
Gripon (Alonde de), p. 408.
Grisy (paroisse de), p. 257, 328. (Guillaume de), p. 328. (Girard de), p. 333.
Grivet, Jean, p. 78.
Groart, André, p. 8. Mathieu, p. 256.
Groignart, Michel, p. 468.
Groigne, Pierre, p. 167.
Grosme, ou Grome, Mathieu, p. 467.
Grosmesnil (Pierre de), p. 115. (Robert de), p. 423.
Grouchy (paroisse de), p. 3, 29, 71.
— (Renaud de), p. 29.
Grouville (Richard de), p. 338.

Gruel (maître Guillaume de), p. 33, 299. Jean, p. 355.
Guarin, protonotaire, (Guillaume, p. 260.
Guénelin, Jean, p. 195.
Guer (Roger et Lucie de), p. 376.
Guérard, ou Guérart, Raoul, p. 289. Robert, p. 14. Jean, p. 18. Roger, p. 457. Pierre, p. 25.
Guératot (Hugues de), p. 109.
Guéret, Guillaume, p. 184.
Guérin, Robert, p. 480.
Guernetier, Robert Le, p. 378.
Guernon (Thomas de), p. 9. (Jehan de), p. 31. (Robert de), p. 149, 150. (Raoul de), p. 258. (Nicolas de), p. 293.
Guéroult (Durand de), p. 114. (Guillaume de), p. 175, 212, 214, 216. (Thomas de), p. 195, 196. (Alix de), p. 203, 402. (Thomasse de), p. 216. (Denis de), p. 457.
Guerrier (Guillaume le), p. 156, 365, 366, 372, 373, 377. (Nicolas Le), p. 295. (Robert Le), p 382, 457.
Guesbert, Rémond, p. 445.
Guesdon, Jean Le, p. 467.
Guespré, ou Waispré, (Richard de), p. 329, 330, 333. (Jean et Garin de), p. 329.
— (paroisse de), p. 333, 334, 345.
Gueuse, Denise La, p. 173.
Guibert, Jehan, p. 344. Robert, p. 450.
Guiberville, ou Giberville, (Raoul et Agnès de), p. 445.
Guibray (paroisse de), p. 333, 339, 340, 341, 342, 343, 345, 346, 347, 348, 349, 351, 352, 353, 447, 468, 484.
Guichefort (Henri et Mathieu de), p. 431.
Guillain, Samson, p. 304.
Guillaume Ier. (roi d'Angleterre), p. 92, 246, 247, 268, 269, 270, 272, 276, 290, 310, 317, 361.
— II (roi d'Angleterre), p. 247, 317.
— (archevêque de Cantorbéry), p. 95.
— (archevêque de Rouen), p. 469.
— (évêque du Mans), p. 415.
— (évêque d'Avranches), p. 144, 443.
— (évêque de Porphyre), p. 403.
— (évêque de Lisieux), p. 16, 98, 110, 118, 282.
— (évêque de Bayeux), p. 36, 37, 213.
— (évêque de Séez), page 247.
— (évêque de Coutances), p. 37, 47, 443, 474.
— (archidiacre de Lisieux), p. 252.
— (doyen d'Avranches), p. 144.
— (doyen de Bayeux), p. 181, 274.
— (abbé de Barberie), p. 147, 363, 369.
— (abbé de Falaise), p. 325, 352.
— (abbé de Mortemer), p. 409, 450.
— (abbé de Troarn), p. 19.
— II (abbé de St.-Etienne), p. 274, 280.
— (abbé d'Ardennes), p. 27.
— (abbé de Grestain), p. 104.
— (abbé de Savigny), p. 46, 146, 354, 433.
— (prieur de Ste.-Barbe), p. 124, 125.
— (comte de Glocester), p. 36.
— (comte de Varennes), p. 321.
— (fils Raoul, sénéchal de Normandie), p. 12, 279, 280, 362, 374, 413, 419, 431, 440, 444.

Guillebert, Jean, p. 387.
Guillon, Guillaume, p. 372.
Guinemer (Herbert de), p. 335.
Guiosmé, Nicolas, p. 393.
Guiscart, Robert, p. 190, Guillaume, p. 386.
Guivelin, Jean dit, p. 198.
Guy (évêque de Bayeux), p. 23, 186.
— (évêque de Coutances), 37, 47, 443, 474, 358, 359. (Clarisse du), p. 357.
— (prieur de Friardel), p. 402.

H.

Habloville (paroisse de), p. 418.
— (Hamon de), p. 338.
Hache (Jean, dit la), p. 294.
Hadencourt (Jean de), p. 405.
Haimon (abbé de Saint-Pierre-sur-Dives), p. 251.
Hains (Guillaume de), p. 189.
Haley, Jehan, p. 138. Richard, p. 308.
Hallebot (Hugues de), p. 423.
Ham (Guillaume du), p. 10. (Thomas du), p. 348.
Hamars (Robert de), p. 48. (Ranulf de), p. 141, 362.
Hamel (Tarin du), page 123. (Guillaume du), p. 137. (Raoul du), p. 357.
Hamelin (évêque du Mans), p. 355.
— Jean et Robert, p. 256.
Hamon (William Fitz-), p. 53. Guillaume, clerc, page 350, 379. Robert, p. 105, 120 Raoul, p. 350, 473. Jean, p. 147, 185, 186, 187, 193. Richard, p. 375.
— de Falaise, p. 321.
Hangest (Anbert de), p. 123.
Hanneton, Robert, p. 134.
Hardy, Thomas et Robert, p. 285. Germain, p. 287. Pierre, p. 292.
Harcourt (Robert de), p. 282. (Richard de), p. 425. (Jean de), p. 471.
— (Philippe de), évêque de Bayeux, p. 272, 275.
— (Guillaume de), trésorier de Bayeux, p. 180.
— (Bonne de), abbesse de Cordillon, p. 244.
Harel, Robert, p. 141. Raoul, p. 329. Guillaume, p. 346. Alix, p. 347. Hugues, p. 446. Thomas, p. 459.
Harenc, *Alias* Coupigny. Richard, p. 6. Raoul, p. 333. Guillaume, p. 446. Robert, p. 459.
Harengs (rente de), p. 395.
Harpeur, Lucas Le, p. 215.
Hastivel (Guillaume de), p. 171.
Haterel, Guillaume, p. 291.
Haustenois, Godefroy, p. 408.
Havart, Jean et Radegonde, p. 448.
Haye (Raoul de la), p. 62, 286, 419, 459. (Geoffroy de la), p. 167, 264. (Nicolas de la), p. 167. (Jean de la), p. 170, 171, 187, 444, 418. (Guillaume de la), p. 204, 303. (Osbert de la), p. 273. (Réginald de la), p. 276, 286. (Richard de la), p. 362.
Hébert, Pierre, p. 20. Denis, p. 201.
Hélie-Macé (Adelize, veuve de), p. 379.
Hétier, Marin, p. 244.
Hellant, Roger, p. 463.
Helwin, Guillaume, p. 408.
Henry I^er^. (roi d'Angleterre), p. 36, 79, 88, 92, 93, 94, 272, 290, 317, 320, 321, 322, 479.
— II (roi d'Angleterre), p. 46, 73, 74, 88, 94, 179, 247, 273, 276, 277, 278, 279, 280, 322, 361, 407, 408, 409, 472.
— III (roi de France), p. 313.
— IV (roi de France), p. 484, 485.
— V (roi d'Angleterre), p. 259.

Henri VI (roi d'Angleterre), p. 41, 127, 259, 260, 306, 308, 318, 483.
— (évêque de Bayeux), p. 1re., 3, 11, 12, 46, 47, 48, 51, 96, 97, 104, 142, 180, 277, 278, 279, 304, 329, 362, 363, 396, 408, 416, 417, 419, 444.
— (comte d'Essex), connétable, p. 36.
— (évêque de Winchester), p. 321.
— (archidiacre de Cantorbéry), p. 323.
— (prieur du Plessis), p. 27.
— (maréchal de France), p. 381, 465, 466.
— Richard, p. 263.
Henricy, ou Héricy, Thomas Le, p. 207.
Hérault, ou Héroult, Nicolas, p. 26. Roger, p. 34. Jean, p. 379. Guillaume, p. 452.
Herbert (doyen de Bayeux), p. 184, 185. dit Labbé, clerc, p. 457.
— Jean, p. 167. (Walter Fitz-), p. 134.
Hérichon, Guillaume, Jean et Raoulin Le, p. 318.
Hériot, Guillaume, p. 457.
Herlouin, Robert, p. 263.
Hermanville (paroisse de), p. 118, 280, 291.
— (Sello de), p. 9, 19, 28. (Guillaume de), p. 30, 33, 176, 199, 202, 219. (Charles de), p. 42. (Simon de), p. 66, 210. (Richard de), p. 219.
Hermerey (paroisse du Mesnil-), p. 330, 343, 344, 346, 349, 352.
— (Jean du Mesnil-), p. 258.
Hermite (Hugues l'), p. 328.
Héronville (paroisse de), p. 273, 301, 308.
— (Guillaume d'), p. 53. (Henri et Richard d'), p. 106.
Hersende (abbesse d'Angers), p. 355.
Hervey, Richard et Jean, p. 64. Robert, page 186, Raoul et Agnès, p. 358.
Heudet, Jean, p. 258.
Heurteloup, Robert, p. 159.
Heuse (Jean Le, ou de La Hose), p. 39, 145, 328, 341, 379, 446.
Hevelin, Jeanne, p. 459.
Hilaire (paroisse de Saint-), p. p. 324.
— (Robert de St.-), p 324. (Roger de St.-), p. 325.
Hippolyte (Hugues de St.-), p. 438.
Hiron, Richard, p. 122. Roger, p. 134.
Hogue de Bourguebu, La, p. 392.
Hoguette (paroisse de la), p. 478.
Holis (Jean et Béatrix de), p. 60.
Hommangre, Jean Le, p. 255. Richard Le, p. 297.
Homme (Godefroy du), p. 455. (Michel du), p. 476.
Hommet (Jourdain du), évêque de Lisieux, p. 49, 53, 74, 81, 449. (Guillaume du), connétable, p. 9, 47, 48, 49, 54, 57, 79, 81, 84. (Richard du), p. 36, 46, 48, 53, 54, 73, 81, 84, 94, 247. (Geoffroy du), p. 49. (Enguérand du), p. 49, 53, 58, 80, 282, 449. (Guillaume du), le jeune, p. 53, 54, 80, 83, 275, 279. (Thomas du), p. 53, 74, 82. (Jean du), p. 81. (Nicolas du), p. 425. (David du), p. 439.
Honfleur, ou Honcfluc, (prévôté d'), p. 381.
Honorine (paroisse Sainte-), p. 10.
Honorius III (pape) page 86, 283, 398, 458.
— IV (pape), p. 469.
Hôpital de Lisieux, p. 106.

Hospitaliers p. 8, 247. — de Falaise, p. 353.
Hotot (paroisse de), p. 79, 241, 242, 244.
— (Raoul de), p. 24. (Henry de), p. 74. (Robert de), p. 96. (Hamon de), p. 96, 276. (Guillaume de), p 99. (Jean de), p. 199, 200, 395. (Laurence de), p. 395.
Houdart (Jean), p. 402.
Houlant des Grandes Mers, p. 10.
Houleville (Gervais de), page 281.
Houlgattes de Verson, p. 27. (id. des deux Jumeaux), p. 207.
Houssaye (paroisse de la), p. 265.
Houx (Guillaume du), p. 263, 264. (Raoul du), p. 284.
Hozier (Charles de), p. 317.
Huart, Julien, p. 319.
Hubert (Tabellion du Sap), p. 403, 406.
— (archidiacre d'Hyesmes), p. 325
— (Guillaume et Michel, p. 249 et 292. Paul, p. 386.
Hubert-Folie (paroisse de), p. 33, 374, 393.
Huchon, Noël, Lucas, et Guillot, p. 139.
Huçon (Etienne de), p. 147.
Hue, Symon, p. 405.
Hugon, Guillaume, p. 165. Renaud, p. 383.
Hugues (archevêque de Rouen), p. 93.
— (évêque de Lisieux), p. 92, 246, 247, 251, 268.
— (évêque de Coutances), p. 333.
— (évêque de Linlcon), p. 59.
— (évêque de Séez), p 157, 458, 459, 461, 476.
— (évêque d'Angers), p. 321.
— (archidiacre de Bayeux) p. 7.
— (abbé de S^t.-Etienne), p. 307.
Humfroy, Guillaume, p. 105.
Huois, Pierre, p. 287.
Hurel, Jean, p. 110. (Enguerand), p. 375.
Hurleur (Roger Le), p. 427.
Hussel, Guillaume, p. 343.
Hybert (Raoul dit), p. 384.

I.

Ifs (paroisse d'), p. 105, 113, 114, 118, 120, 121, 122, 123, 289, 375, 376, 389.
— (Robert et Pierre d'), p. 148. (Faucon, prêtre d'), p. 377.
Impression sur le revers des sceaux, p. 481.
Ingoulf, Godefroy, p. 455.
Innocent II (pape), p. 251, 320, 321.
— III (pape), p. 86, 105, 326, 327, 452, 453.
— IV (pape), p. 86, 87, 90, 286, 338, 463.
— VIII (pape), p. 128.
— X (pape), p. 129.
— XI (pape), p. 130.
Invocation des Chartes, p. 5.
Iseult, Robert, p. 8.
Isle S^t.-Hyppolite, p. 414.
— des Chanoines sur l'Aison, p. 117.
Isles-Bardel (Les), p. 298.
Ivry (abbaye d'), p. 252.

J.

Jaël (paroisse de), p. 417.
Jamet, Jean, p, 347.
Jardin (Philippe du), p. 37.
Jean XXI (pape), p. 37.
— XXII (pape), page 12, 89, 298.
— (roi de France), p. 123, 219, 300, 301.
— (fils aîné de France), p. 76.
— (roi d'Angleterre), p. 12, 38, 41, 282, 323.
— (archevêque de Rouen), p. 92.

— Jean (évêque de Lisieux), p. 93, 94.
— (évêque de Séez), p. 98, 321.
— (archidiacre de Séez), p. 274.
— (archidiacre de Bath), p. 276.
— (archidiacre d'Hiexmes), p. 323.
— (doyen de Lisieux), p. 252, 322.
— (abbé général de Cîteaux), p. 477.
— (abbé de Dives), p. 254, 258, 260.
— (abbé d'Aunay), p. 58, 59, 82.
— (abbaye de S^t.) de Falaise, depuis 320 jusqu'à 353, 472, 477.
— (fils de Henry, maréchal de France), p. 465, 466.
— (vicomte de Châtellerault), p. 470.
— (de S^t.-Lo), p. 12.
— (Guillaume de Saint-), p. 4, 5, 9, 278.
— (Raoul de Saint-), p. 338, 340.
Jehan fils Nigelle, p. 283.
— (Jean), p. 395.
Jemblin, Jean, p. 305.
Joë-du-Plan (paroisse de), p. 339, 343, 455, 463, 474, 478, 485.
— Jean de, p. 419. (Guillaume de), p. 462.
Joinville (paroisse de), p. 35.
Jort (Robert de), p. 338, 339. (Durand doyen de), p. 473.
Joscelin (évêque de Salisbury), p. 278.
— Robert, p. 367, 370, 371, 377.
Joubert, Robert, p. 148.
Jourdain (évêque de Lisieux), p. 106, 120, 147, 429, 431, 434, 449.
— Raoul, p. 122, 390. (Richard et Beatrix), p. 390. (Guillaume et Philippe), p. 212.
Juais (paroisse de), page 241, 243.
— (Symon de), p. 218.
Jugan (Eudes de Rue de), p. 183, 197.
Jugier, Jean, p. 128.
Juhart, Colin, p. 479.
Juhel de Medavi, page 69. Onfroy, p. 161, 433. Emma, p. 433.
Juifs, p. 8, 141, 149.
Jules II (pape), p. 492.
— III (pape).
Julien, Pierre, p. 30.
Julienne (abbesse de Caen), p. 30.
Jumeaux (paroisse des deux), p. 206, 207.
Jumel Hugues, p. 72. Gilbert, p. 106, 252. Roger, p. 166, 117. Guillaume, p. 117.
Jurques (paroisse de) p. 63.
Jury (exemple du), p. 15.
Juvigny (paroisse de), p. 477.
— (Hugues de), p. 293, 309, 310.

K.

Kahaignoles ou Cahagnoles (paroisse de), p. 6.
Kailloc (Gordon de), p. 160.
Karel, Sellon, p. 169 (Richard et Robert), p. 328.
Karentan ou Carentan (Jean de), p. 197.
Karesme, Henry, prêtre, p. 215.
Karias, Etienne et Laurence, p. 477.
Karon ou Cairon (Robert de), p. 184, 192. (Guillaume de), p. 184, 185, 217, 218, (Raoul de), p. 190, 191, 194. (Jeanne de), p. 192. (Jean de), page 217.
Karuel, Osmond, p. 130.
Kernelles ou Carneilles (Jean de), p. 454.
Kesdeville (Raoul et Jean de), p. 10.

L.

La Barre (Jean de), page 244. (Pierre de), p. 306.
La Barte (Geoffroy et Mathilde de), p. 374.
La Basoigniére (Philippe et Guillaume de), p. 200. (Nicolle de), p. 207.
L'abbé (Raoul de), p. 170, 282, 421, 429, 453. (Jean de), p. 393. (Aëlicia de), p. 15. (Marin de), p. 403. (Richard de), page 20. (Mathieu de), page 170. (Etienne de), page 205. (Gringore et Michel de), p. 344. (Guillaume de), p. 344, 349.
— (frère Lambert dit), p. 465.
La Bigne (paroisse de), page 448.
— (Bernardin de), p. 360.
La Blate (Jean de), p. 196.
La Boise, Pierre, p. 302.
La Boissière (paroisse de), p. 108.
La Bouée (Guillaume de), p. 482.
La Brete, Jehanne, page 15. Emmeline, p. 113.
La Caisse, Jean, p. 217.
La Cambe (paroisse de), page 207, 212, 217.
— (Germain de), p. 204, 206.
La Cave, Foulques, p. 253.
La Celles (Jean de), page 467, 475.
La Chambre (Jean de), p. 431.
La Champagne (Foulques de), p. 303.
La Chaussée (Guillaume de), p. 478.
La Chèze ou la Chaise (Richard de), p. 186, 192, 195. (Foulques de), p. 343. (Champion de), p. 395.
La Choire, Guillaume fils Richard, p. 5.
La Chouquet, Michel, p. 395.
La Croix (Guillaume de), p. 257, 258. (Antoine de), p. 315.
Lacy (paroisse de), p. 62.
— (Hugues de), p. 247.
La Fare de Tourville, Nicole, p. 27.
La Ferrières (Emma de), p. 160.
La Ferté (paroisse de), p. 441, 453.
— (Pierre de), p. 390. (Condrée, dame de), p. 430, 442. (Guillaume de), 430.
La Folie (Thomas de), p. 170.
La Fontaine (Pierre de), p. 349. (Petronille de), page 460.
La Foret (Maurice de), p. 197. (Jehan de), p. 215.
La Fosse (Renaud de), p. 30. Jean, p. 302.
La Gaillarde, Agnès, p. 473.
La Garenne (Robert de), p. 409.
Lagnel ou Laignel, Henry, p. 359. Gilbert, p. 171.
Lagny (abbaye de S^t.-Pierre de), p. 316.
— (Hugues de), p. 60.
La Haye (paroisse de), p. 84.
La Hoguette (paroisse de), p. 408, 412, 478, 479, 482, 484.
Laigle (Gillebert de), p. 271.
Lair ou Leier, Jean, p. 285.
Laisné (Pierre de), p. 481.
Lallier, Richard, p. 255.
La Loël, Henry, p. 243.
La Londe (Guillaume de), p. 296.
La Louette, Thomas, p. 209.
La Marre, Thomas, p. 215.
Lambel (Guillaume de), p. 216.
Lambert (paroisse de S^t.), p. 370, 380.
— (Pierre), p. 116, 117, 318. Thomas, p. 318. Raoul, p. 117. Hamon, p. 333. Colin, p. 219, 302. Macé, p. 251.
Lamberville (Pierre de), p. 79. (Robert et Tubold de), p. 253.

La Merelle, Mathilde, p. 162.
Lami, Guillaume, page 110. Henry et Gillebert, p. 132.
La Mezinière (paroisse de), p. 478.
— (Etienne de), p. 479.
La Motte (Nicolas de), p. 108, 109. (Renard de), p. 212. (Robert de), p. 365.
Lance-Levée (Raoul de la), p. 420.
Landa ou de Lalande (paroisse de), p. 77, 84, 99.
— (Robert de), p. 4, 258, 398. (Nicolas de), p. 99. (Hébert et Pétronille de), p. 405. (Raoul de), p. 12, 14. (Mathilde de), p. 54, 381, 385. Geoffroy de Lalande, page 467. (Alix de), p. 72. (Emma de), p. 473. (Richard de), p. 108, 380, 385, 473. (Gillebert de), p. 112. (Guillaume de), p. 403, 404, 448, 449.
Lande-Patry (Mathilde de la), p. 365, 366.
Landel (Richard de), p. 206.
Landry (Philippine de), p. 22. (Hugues de), p. 428.
Lange, Robert, p. 35.
Langevin, Robert, page 51. Raoul, p. 207. Thomas, p. 213. Jean, p. 301.
Langle (Thomas de), p. 339.
Langlois, Robert, p. 29, 31, 385, 387. Mathieu, page 174. Gervais, p. 284. Guillaume, p. 337, 364, 385, 389. Jacques, p. 30. Jean, page 456. Richard, p. 34, 175. Gautier, p. 408. Roger, p. 39. Thomas, page 419. Henry, p. 61, 186, 195, 382, 385, 391. Philippe, p. 111. Pierre, p. 169, 185. Beaudoin, p. 211. Barnabé, p. 214. Herbert, p. 364, 365.
Langres (Jehan de), p. 373.
Langrune (paroisse de), p. 47, 48. 52, 53, 54, 63, 71, 72, 73, 74, 76, 78, 79, 83, 84, 365, 385, 386, 391, 462.
Langue, latine et française, leur emploi, p. 15.
Lanion, Jean, p. 352.
Lannay ou Launay (Durand de) p. 69. (Robert de), p. 258, 442.
Lantheuil (paroisse de), p. 34, 80.
— (Turstain Fitz-William de), p. 57, 58. (Philippe de), p. 57.
Lantin (Richard de), p. 74.
La Perelle (Robert de), p. 451.
La Pie, Richard, p. 182. Thomas et Nicolas), page 183.
La Pipe, Thomasse, fille de Colin, p. 346.
La Pite, Roger, p. 289.
La Plaie, Durand, p. 254.
La Planche (Jean de), p. 247.
La Pommeraye (Gueslaud de), page 447 (voyez Pommeraye).
La Poterie (Robert de), p. 330, 334. (Béatrix de), page 334.
La Poule (Guillaume de), page 405.
L'arbalestier, Guillaume, page 414.
Larbalestière, Adèle, p. 459.
Larcher, Roger, fils Robert, p. 5, 6, 14, 16. Guillaume, p. 38. Geoffroy, p. 408, 414.
Laret, Raoul, page 60, 62, 69. Durand et Thomas, p. 60.
Lariousse, Jean, p. 481.
La Rivière (Jean de), page 133. (Robert de), p. 148.
La Rochefoucault (le cardinal de), p. 129.
La Rosse (Jeanne dite), p. 113.
La Rossel (Mathilde de), page 461.
Lasne, Drouet, p. 349.
Lasnel, Jean, p. 296.
Lasnier, Robert, p. 301, 304.
Lasseure, Jean, p. 173.

Lasseur ou Lachon (paroisse de), p. 24, 105, 311.
— (Guillaume de), p. 105.
La Soupe, Raoul, p. 467.
Latour (Richard de), p. 449, 451, 474. (Bernard de), p. 474.
Laurent (abbé de Fontaine-Daniel), p. 354.
— (Guillaume de St.-), p. 368, 369. (Hugues de St.-), p. 369.
Lavacquerie (Richard de), p. 249.
Laval, Richard, abbé d'Ardennes, p. 42.
Lavarande (Robert de), p. 136, 137. (Raoul de), p. 137, 168. (Roger de), page 168.
Lavardin (Denis de), p. 207.
Lavenderie de l'abbaye d'Ardennes, p. 41.
Lavenu, Nicolas, p. 126.
La Vente (Jean de), p. 293.
La Vielle (Pierre de), p. 216, 219.
Le Bas, Raoul, p. 32.
Le Barbe, Richard, p. 214.
Le Bel, Jean, p. 348. Robert et Osmond, p. 460.
Le Ber, Guillaume, page 342, 378.
Lébisay (paroisse de), p. 297.
Le Bitre, Richard, p. 113.
Le Blanc, Guillaume, p. 212.
Le Blount, Jean, p. 61.
Le Borgne, Richard, p. 346.
Le Bon, Guillaume, page 18, 202.
Le Bouc, Hugues, p. 113. Guillaume, p. 289.
Le Boulon, Pierre, p. 241.
Le Bouvier, Yves, page 289. Pierre, p. 290.
Le Brebis, dit l'apothicaire, Jean, p. 210.
Le Brézier, Raoul, page 165. Robert, p. 254.
Le Brumayel, *Alias* Leval, Guillaume, p. 122.
Le Brument, Guillaume, page 351, 352.
Le Brunet, Robinet, p. 349.
Le Butor, Guillaume, p. 113.
Le Camus, Jacques, évêque de Séez, p. 485.
Le Canu, Raoul, p. 377.
Le Carretier, Pierre, p. 209.
Lécaude (paroisse de), p. 95, 102, 110, 111, 114, 116, 118, 137.
— (Raoul et Guy de), page 110.
Le Chat, Onfroy, p. 330.
Le Chauve, Robert, p. 435.
Le Chey, Richard, p. 444.
Le Chien (Alexandre dit), p. 288.
Le Clerc, Philippe, page 118. Robert, p. 378. Raoul, p. 258, 443.
Le Cœuf, Colin et Laurence, p. 201.
Le Cointre, Thomas, p. 182.
Le Comte, Renaud, p. 138. Jacques, p. 218. Jean, p. 138, 347. Henry, p. 307. Symon, page 365. Guillaume, page 371, 372.
Le Coq, Renaud, Gautier et Guillaume, p. 50. Roger, p. 50, 109, 110, 111, 134. Raoul, p. 50, 184. Geoffroy, p. 443. Henry, page 110, 134. Pierre, page 116, 119, 136.
Le Cordouanier, Raoul, p. 331, 421.
Le Cort, Laurent, p. 168.
Le Court, Nicolas, p. 392.
Le Coutellier, Guillaume, p. 200, 210. (Bouet dit), p. 306.
Le Creux, Vincent, p. 353.
Lécrivain, Raoul, p. 280.
Le Fauconnier, Léonard, p. 313, 314.
Le Fèvre, Geoffroy, p. 185. Guillaume, page 342. Martin, p. 213. Robert, p. 342. Jehan, p. 218. Pierre, p. 256. Philippe, p. 385.
Le Fort, Robert, p. 339.
Le Franc, Raoul, p. 136.

Le Francois, Richard, p. 135. Guillaume et Nicolas, p. 195.
Le Gagneur, Samson, p. 330.
Léger (paroisse de St.-), p. 336, 432.
— (Pierre de St.-), p. 411, 414, 441.
Le Gouix, Renouf, p. 294.
Le Goux, Jean, p. 358.
Le Gris, Roland, p. 286.
Le Gros, Guillaume, p. 365.
Le Hot, Jeanne, p. 242.
Le Lancier (Jean dit), p. 385.
Le Large, Michel, p. 63.
Le Légat d'Ifs (Guillaume dit), p. 287, 288, 376, 380.
Le Lièvre (Raoul dit), p. 173.
Le Lobar, Jean, p. 380.
Le Lorrain, Guillaume et Robert, p. 244.
Leicester (Robert comte de), p. 93, 96, 275. (Roger de), p. 96. Pétronille de), p. 276.
Le Jour, Jean, p. 360.
Le Machon, Richard, p. 150. Guillaume, p. 439, 444. Jean, p. 52, 195. Pierre, p. 444, Geoffroy, page 195. Robert, p. 258--44. Michel, p. 383.
Le Maiche, Guillaume et Jeanne, p. 358.
Le Maitre, Guillebert, p. 116.
Le Manssell, Guillaume, page 296.
Le Marchand, Guillaume, p. 212, 296. Vautier, p. 113, 133. Jehan, p. 139. Hervieu et Richard, p 393.
Le Masse, Michel, p. 316.
Le Médecin, Richard, p. 365.
Le Menuel, Philippe, p. 380, 388. Jehan, p. 380.
Le Moine, Guillaume, p. 99, 241, 474. Réginald, p. 167, 168, 329. Jean, p. 173, 303. Guichard, p. 355. Etienne, p. 261. Robert et Geoffroy, p. 174. Robin, page 312. Noel, p. 351. Raoul, p. 176, 352, 460. Richard, p. 242.
Le Moineau (Guillaume dit), p. 399.
Lempereur (Robert, Roger et Guillaume dit), p. 68. (Jean dit), p. 68, 167. (Guillebert dit), p. 247.
Le Mounier ou le Meunier, Renouf, p. 138. Jean-, p. 257. Robert, p. 356. Henry, p. 357.
Le Mouton, Toustain et Mathilde, p. 59. Roberge, p. 59, 61, 62, 63.
Lenclastre ou Lancastre (Robert de), p. 365, 377, 418.
Le Neuf, Robert, p. 443.
Lenfranc (abbé de St.-Etienne), p. 283.
Lengost, Alexandre et Guillaume, p. 333.
Le Noble, Guillaume, p. 109.
Le Normand, Guillaume, p. 147. Jean, p. 139, 298. Raoul, page 298, 301. Samson, p. 329.
Le Nostre, maître François, p. 315.
Léon X (pape), p. 360, 472.
Le Rage, Robin, p. 309.
Le Paulmier ou Pômier, Etienne, p. 244. Colin, p. 293. Onfroy, p. 385.
Le Pauvre, Richard, p. 443.
Le Peley, Jean, p. 208, 210. Guillaume, p. 388.
Le Pelletier, Raoul et Colin, p. 482.
Lépine, Guillaume, page 122, 386.
Le Plénier, Guillaume et Robert, p. 435.
Le Polain ou Poulain, Durand, p. 252.
Le Porlier, Philippe, p. 475, Ernoulf, p. 475.
Le Portier, Robert, p. 20, 33. Philippe, p. 330, 335.
Le Prêtre, Robert, p. 376.
Léproserie, p. 8, 13, 21, 331, 362.
Le Provost, Martin, page 17.

Hugues, page 18, 439. Raoul, p. 59. Pierre, p. 171. Robert, p. 258. Jehan, page 217, 262. Guillaume, page 359, 428, 433. Sellon et Jeanne, p. 358. Jacques, p. 359.
Le Renton (abbé de Dijon), p. 270,
Le Roi de Cauvicourt, Jehan, p. 163, 352.
— de Falaise, Guillaume, p. 168.
— Anquetil, page 8. Geoffroy, p. 20. Robert, p. 23, 390. Guillaume, p. 379, 380, 391, 458. Richard, p. 384. Jean, p. 399. Odon, p. 450, 458. Jeanne, page 199. Gilles, p. 297. Thomas, p. 312.
Le Roux, Guillaume, p. 13, 20, 292, 372, 384, 456. Lucas, p. 347. Roger, p. 57, 118. Jean, p. 384. Nicolas, p. 108. Robert, p. 167. Albin, p. 287. Michel, p. 338, Richard, p. 339. Serlon, p. 365. Henry, p. 390. Bernard, p. 433.
Le Saignor, Geoffroy et Richard, p. 380.
Le Sage, Gervais, p. 348.
Le Sec, Guillaume, p. 383.
Lescluse (Colin de), p, 243.
Lescoué, Robert, p. 241.
Le Seine, Robert, p. 217.
Le Seileur, Maurice, p. 430.
Lesguillart, Thomas, 218.
Lesmère (Simon de), p. 249.
Lesnault, Jacques, p. 353.
Lespée (Garin dit), page 188. Guillaume, p. 199, 243.
Le Sueur, Guillaume, p. 173. Geoffroy, p. 198. Jean, p. 358. Raoul, p. 359, 401. Robert, p. 450.
Le Tellier, Hugues, page 17. Charles Maurice, page 316.
Le Tort, Dionet, p. 480.
Lettres testimoniales, p. 42.
Levacher, Gautier, p. 263.
Le Vassal, Jean, p. 212.
Le Vasseur, Robert, p. 263.
Lévêque, Murielle veuve de Geoffroy, p. 23, Jean, p. 263.
Le Vérié (Jourdain dit), page 114.
Le Vieux, Richard, p. 256.
Le Vignot, Thomas et Richard, p. 137.
Léviguy (Clémence de), p. 459.
Liber, ou livre pélut, page 11, 312.
Lieuvray (Jean de), p. 139.
Lignon (Mathieu de), p. 332.
Limberge (église de), Angleterre, p. 59, 80.
Lincoln (évêché de), idem, p. 59, 77.
Lingèvres (paroisse de), p. 56, 243.
Lisiard (évêque de Séez), page 325, 413, 414, 419, 421, 424, 431, 432, 440, 441, 443, 445, 446, 448, 455.
Lisieux (ville de), p. 247, 248, 256.
— (officialité de), p. 464.
Lisle (Guillaume de), p. 166. (Simon de), p. 213.
Lisleman (Guillaume de), p. 202.
Lisore (Foulques de), p. 135.
Litheare, Denis, p. 311.
Livarot (paroisse de), p. 409, 450, 462.
Livet (Barthelemy de), p. 13. (Roger de), page 276. (Guillaume de), p. 253. (Onfroy de), page 133. (Robert de), page 364, (Hugues de), page 418, 426.
— (paroisse de), p. 255.
Livetot (Marguerite de), page 247.
Livry (paroisse de), p. 38.
Locet ou Loucet (paroisse de), p. 326, 334, 338, 339, 340, 342.
Loches (Geoffroy de), p 205.
Locrel, Guillaume, p. 165.

Locué (Julienne la), p. 358.
Loges (Henry des), p. 60, 331. (Hugues des), p. 145, 147, 331. (Richard des), p 160. (Hébert des), p. 355. (Robert des), page 409.
Loher, Guillaume, p. 256.
Loisel, Thomas, p. 137, 182. Hugues, p. 148.
Loison, Ernaud, page 114. Hugues, p. 450. Robert et Roger, p. 451.
Lonchamp (paroisse de), page 274.
— (Hugues), p. 273, 276. Guillaume et Etienne, p. 273.
Londe (Toustain de la), p. 18.
Londel (Guillaume du), p. 171. (Pierre du), page 171, 172.
Longue-Eau (Robert de), page 26.
Longue-Rue (paroisse de), p. 9.
Longues (abbaye de), p. 247, 339.
Longueville (Philippe et Pierre de), p. 53. (Duc de), p. 316. (Anne, duchesse de), p. 316.
Longvillers (paroisse de), p. 57, 61, 62, 63, 71, 85, 195. (Robert de), p. 48, 50, 51. (Roger de), p. 70. (Richard de), page 74.
Loraille (Jean de), page 164, 210.
Loraine (Cardinal de), p. 312.
Lormier ou Ferronnier, p. 186.
Lormier (M chel le), page 34. (Jourdain et Renaud Le), p. 149. (Raoul le), p. 284, 285. (Guillaume Le), p. 292.
Lorrière (Landry de), p. 199, 200, 201, 202.
Lorris, Etienne, p. 204, 205.
Loncelles (paroisse de), p. 118, 205, 218, 277, 282, 284, 289, 291, 293, 296, 297.
— (Guillaume de), p. 5, 10, 14, 278, 365, (Symon de), p. 5. (Geoffroy de), p. 6, 278. (Richard, fils Odon de), p. 10, 278. (Gervais de), page 11. (Alain de), page 17, 37. (Pierre de), p. 23, 204. (Jean de), p. 42.
Louet (paroisse de S^t.-), p. 242, 291.
Louis VIII (Roi de France), p. 476.
— IX (idem), p. 113, 172, 259, 465, 476.
— X (idem), p. 13, 121.
— XI (idem), p. 42, 260, 310, 484.
— XII (idem), p. 128, 311, 360.
— XIII (idem), p. 315.
— (Batard de Bourbon), p. 128.
— (Comte de Nevers), p. 262.
— (évêque de Bayeux), p. 301.
— (prieur de S^te.-Barbe), p. 125, 126.
Louon, Geoffroy, p. 334.
Loup (Jehan de S^t.-) p. 3.
Louvagny (paroisse de), p. 334.
— (Thomas de), p. 334.
Louvain (Alexandre de), page 108.
Louvel ou Lowel, Laurent, page 38. Gervais, page 374. Guillaume, page 66, 164, 374, 456. Richard, p. 131, 135, 393. Robert, page 252, 324. (Albèrède), page 374. Roger, p. 381. Raoul, p. 441.
Louvet, Henry, p. 97, 98, 99, 107, 111, 112. Geoffroy, page 98, 105, 107, 112. Galerand, page 99. Robert, page 99, 107, 108, 120, 131. Jean, p. 108, 292. Garin, p. 115. Thomas, p. 118. Richard, p. 119. Colin, p. 350.
Louviers (Jean de), p. 439.
Louvigny (paroisse de), p. 11,

30, 33, 35, 41, 42.
Louvigny (Juhel de), p. 53. (Ranulf de), p. 326. (Hugues de), p. 366. (Pierre de), p. 376. (Thomas de), p. 447.
Luart, Denise et Raoul, p. 155.
Luc, ou Lû (paroisse de), p. 271, 291, 298, 307, 311.
— (Pierre de), p. 26.
Lucas (dit Orient), p. 455. Jean, p. 357. Mathieu, p. 388.
Luce, Robert, p. 387. Amand, p. 58.
Lucius II (pape), p. 12, 272, 409.
— III (pape), p. 106, 125, 410, 452.
Lucy (Richard de), p. 36, 94, 276, 322. (Herbert de), p. 274.
Luignor (Roger et Luc de), p. 326.
Lures (Guillaume et Roger de), p. 253.
Luthunière (paroisse de la), p. 84.
Luzerne (abbaye de la), p. 5.
Lusignan, ou Lousignan (Thomasse de), p. 191.
Lyon-sur-Mer (paroisse de), p. 15, 16, 27, 35, 376.
— (La Folie de), page 206, 207.
Lyre, ou Leyre (Robert, comte de), p. 321. (Olivier de), p. 449.
Lyron (Hugues de), p. 110.

M.

Mabire, Guillaume, p. 113.
Mabou (Laurence dite), p. 289.
Madyon, Jourdain, p. 30.
Magneville (paroisse de), page 190, 201, 212, 214, 460.
— (Geoffroy, comte de), page 49. (Thomas Néel de), p. 190. (Philippe et Richard de), page 435. (Simon de), page 424. (Hugues de), p. 428.
Magnien, Jean Le, p. 72. 242.
Magny (paroisse de), p. 243, 281.
Magny Hervieu de), p. 77, 112, 119. (Théobald de), p. 151. (Jean de), p. 183, 187, 188, 189. (Henri de), p. 200. (Jourdain de), p. 328. (Gervais et Enguérand de), p. 415. (Armand de), p. 421. (Robert de), page 415, 421, 435.
Mahéas (Richard de), page 57. (Robert de), p. 66.
Maheux, Richard, p. 475.
Mahon, ou Mabon, Robert, p. 11, 30. Geoffroy, p. 100.
Maiarde, Judith, p. 485.
Maigrefort (Guillaume de), p. 382.
Maigrue, Gervais, p. 395.
Maillard, Pierre, p. 189.
Mailloc (Henri de), p. 405.
Main, Raoul, p. 462.
Maisel (Roger de), p. 395.
Maisnier, (Raoul Le), page 101. (Guillaume Le), p. 380.
Maisnillet (Jourdain de), page 159.
Maisons (paroisse de), p. 31.
— (Nicolas de), p. 183.
Maison-Dieu-de-Caen, p. 29, 30.
Maisoncelles-Pellevé (paroisse de), p. 48, 50, 51, 52, 62, 71, 73, 74, 75, 76, 77, 83.
— -sur-Aion (paroisse de), p. 64, 70, 79, 274.
Maisy (paroisse de), p. 84.
— (Richard de), p. 39.
Maizerets (Nicolas de), p. 106. (Geoffroy de), p. 414.
Maizet (paroisse de), p. 51, 57, 61, 64, 67, 69, 78.
— (Guillaume et Godefroy de), p. 4. (Raoul de), p. 65, 67.
Maizières, Robert et Isabelle, p. 389.
Malais, ou Malet, Robert, page 332. Jean, p. 471.
Malaquin (frère Jean), p. 266, 267.
Malaterre (Raoul de), p. 111.
Malbec, ou Maubec, (James de), p. 204.

Malcourt (Guillaume de), p. 137.
Malebarbe, Nicolas, p. 475.
Malfilastre, Richard, p. 65, 72. Roger, p. 66, 96, 103. Philippe, p. 66. (Thomas de), p. 7, 97, 103. Eudes, p. 97. (Jean de), p. 349.
Malherbe (Raoul de), p. 53. (Hugues de), p. 59. (Renaud de), p. 64. (Jean de), p. 64, 75, 115, 128. (Henri de), p. 115. (Clarice de), p. 115, 117. (Guillaume de), p. 241, 422, 443, 449. (Richard de), p. 338. (Jacques de), p. 403, 484.
Malingre (Jehan de), p. 485.
Mal-Mains (Gilbert de), p. 317, 431.
Mal-Maisons (Pierre de), page 288.
Malmontée (paroisse de), page 117, 123.
— Nicolas et Guillaume, p. 432.
Malnoue (Gilbert de), p. 120. (Nicolas de), page 451. (Robert de), p. 462, 463.
Malnoury, Jehan, p. 126.
Malois, Gervais, p. 339. Robert, p. 341.
Malortie (Robert de), p. 20.
Malpas, Pierre, p. 67.
Malrepart (Huet de), p. 197.
Maltot (paroisse de), p. 47.
— (Guillaume de), p. 287, 364, 366, 377. (Hugues de), page 364, 366. (Richard de), p. 364, 377. (Gervais de), p. 364.
Malvoisin (chapelle de), p. 438.
Malwiton (Guillaume de), p. 114.
Maminot, de Sainte-Croix, Jean, p. 18.
Manard, Enguérand et Nicole, p. 210.
Manceaux, ou Manseiz (Renaud aux), p. 15. (Jean aux), p. 295.
Manchon, Guillaume, p. 16. Robert, p. 288. Geoffroy et Gautier, page 373. Jean, page 389, 390.
Mandeville (paroisse et prieuré de), p. 127, 476.
— (Guillaume, comte de), 247. (Henri de), p. 476.
Manecourt (Henri de), p. 429.
Manerbe (paroisse de), p. 118.
Manières (Richard de), p. 6, 49. (Robert de), p. 49, 80, 82.
Manoir (paroisse du), p. 14, 82.
Mans (chapitre et évêché du), p. 370.
Mansell, Jean, p. 4. Guillaume, p. 387.
Manvieux (paroisse de Saint-), p. 198, 238, 239, 240, 241, 243.
Maquerel, Nicolas, p. 344.
Mara (Thomas de), p. 29, 200, 203. (Jean de), p. 200. (Guillaume de), p. 252, 317. (Robert de), p. 420.
Marais (Robert du), p. 197.
— (paroisse du), p. 461.
Marc, Pierre, p. 384.
Marchais, (Pierre Le), p. 77.
Marché (Aiulphe de Foro ou du), page 1re. (Richard du), p. 7, 13. (Gillebert du), p. 13.
Maréchal (Guillaume Le), comte de Pembrock, p. 42, 67, 282, 323. (Henri Le), p. 427. Nicolas, p. 356.
Marescot, Gervais, p. 109. Richard, p. 136. Robert, p. 136, 379. Guy, p. 374. Savary, page 376, 379. (Agnès, veuve d'Odon de), p. 376.
Marguerite (abbesse de Cordillon), p. 243.
Marie (Richard de Sainte-), p. 383, 384, 388, 389. (Robert de ste.-), p. 120. (Raoul de Ste.-), p. 418.
Marigny (vicomté de), p. 78.
— (Nicolas de), p. 252.
Marin, Roger, p. 169. Robert, p. 422.
Marinier de Broglie, Théobald, p. 110.

Marmion, Robert, p. 56, 58, 108, 140, 141, 143, 271, 363, 364. Geoffroy, p. 142, 366. Guillaume, p. 142, 157, 162, 369. Roger, 142, 143, 156, 157, 160, 166, 369. Robert jeune, p. 149, 150, 151, 153, 154, 157, 158, 168, 172, 283, 364. Thomas, p. 162. Henri et Maurice, p. 167. Jean, page 174.
Marmoutiers (paroisse de), p. 399.
Marolles (paroisse de), p. 210.
— (Olivier de), p. 210. (Simon de), p. 475.
Marpant, Guillaume, p. 391.
Martel (Jean de), p. 25. Geoffroy, p. 110. Raoul, p. 439.
Martigny (paroisse de), p. 429.
Martin V, (pape), p. 126, 127, 306.
— (abbé de Longues), p. 53.
— (abbé de Cerisy), p. 46, 415.
— (abbaye de Saint-), de Séez, p. 472.
— Robin, p. 121. André, p. 392.
— (Roger de St.-), p. 23, 24, 210. (Simon de St.-), p. 30. (Guillaume de St.-), p. 254, 417. (Jean de St.-), p. 318. Alverède de St.-), p. 247. (Robert de St.-), p. 461.
— -de-la-Roque (paroisse de Saint-), p. 342.
— -du-Boscq (paroisse de Saint-), p. 338.
Martine (abbesse de Lisieux), p. 250.
Martinwast (Robert de), p. 36.
Marsouin (jeté sur la côte), p. 298.
Martragny (Ranulf de), p. 182.
Maruel (Olivier de), p. 209.
Marsy (prieuré de), p. 262, 263, 264, 265, 266, 267.
Marsy (Jean de), p. 264. (Pierre et Guy de), p. 266.
Maschefer, Robert, p. 171.
Maschrier, Jean, p. 78.
Maslon (paroisse de), p. 5, 6, 13, 23.
— (Samson de), p. 6, 26, (Renaud et Serlon de), p. 6. (Gautier de), p. 34.
Masurier (Enguérand Le), page 220.
Mathan (Robert de), p. 38, 85. (Richard de), p. 142. (Guillaume de), p. 176. Nicolas et Thomas de), p. 317.
Mathéfalon (Théobald de), p. 69, 70.
Mathieu (paroisse de), p. 14, 15, 26, 85, 213.
— (abbé de Gouffern), p. 477.
— Robert, p. 388, 391. Richard, p. 391.
Mathilde (reine d'Angleterre), p. 270.
— (l'impératrice), p. 408.
Matignon (Marie-Catherine de), p. 244.
Maubuisson (Robert de), p. 26.
Mauclerc (Guillaume de), page 465.
Mauduit, Michel et Renaud, p. 66. Osmond, p. 109.
Maugier, Robert, p. 155. Guillaume, p. 39. 216.
Maulevrier (Renaud de), p. 469.
Maupertuis (paroisse de), p. 432.
Maurice, Thomas, p. 274. Inigo, p. 296.
May-sur-Orne (paroisse de), p. 15, 143, 144, 147, 148, 149, 161, 167, 173, 369, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 385.
— (Robert de), p. 143, 160, 371. (Paul de), p. 368. (Guillaume de), p. 369, 371. (Eremberge de), p. 376.
Mayenne (Juhel de), page 354, 355, 409. (Gervaise de),

p. 354. (Isabelle de), p. 355. (Ernulf de), p. 418.
Mazeline, Guillaume, page 55, 356.
Méautis (paroisse de), p. 299.
— (Geoffroy et Nicolas de), p. 201.
Médavi, abbé de Dives. (Euguehard de), p. 258.
— (paroisse de), p. 467.
Méheudin (Pagan, ou Payen de), p. 52. (Guillaume de), p. 61, 62, 65, 73, 77. (Henri de), p. 62. (Garin de), p. 76, 77, 374, 404. (Raoul de), p. 442. (Jeanne de), page 404.
Melchior (abbé de Janua), p. 477.
Melesine (femme de Hélène de), p. 58.
Mellerie (Roger de), p. 386.
Mellier (abbesse de Cordillon), Ricarde, p. 242.
Menessier, Raoul, p. 219.
Mercier (Michel Le), p. 38. (Jean Le), p. 206, 211. (Gautier Le), p. 325.
Méré, ou Mérets, (paroisse de), p. 327.
— (Robert de), abbé de Falaise, p. 322.
— (Geoffroy de), p. 325. (Nicolas de), p. 326.
Mère-Eglise (Guillaume de Ste.-), p. 292, 293.
Méreville (paroisse de), p. 330.
Méry (paroisse de), p. 428, 439, 440, 458, 461, 466, 467, 468, 470, 477, 478, 482.
— (Geoffroy de), p. 432.
Meslay (Henri de), page 262. (Guillaume de), p. 445.
Meslin, Guillaume, p. 287.
Mesmoutons (paroisse de), p. 418.
Mesnier (Roger Le), p. 32.
Mesnil-au-Grain (paroisse du), 49, 53, 67, 85.
— Giroud (paroisse du), p. 109.
— Glaise (paroisse du), p. 467.
Mesnil-Guillaume (paroisse du), p. 443, 478.
— Patry (paroisse du), p. 7, 285, 364, 366, 378, 383, 384, 385, 387, 389, 390, 460.
— Jean (prévôt du Mesnil), p. 385.
— Mauger (paroisse du), p. 96, 99, 100, 105, 114, 116, 118, 120, 121, 122, 135, 136, 137, 139.
— Renouard (paroisse du), p. 430. 454.
— Soleil (Guillaume du), p. 331.
— Guillaume (Hugues du), p. 443.
— Hubert (Guillaume du), p. 420.
— Jourdain (Henri du), p. 404.
— (Hugues et Geoffroy du), p. 146. (Roger du), p. 27, 28, 100, 102, 131. (Philippe du), p. 176. (Raoul du), p. 29. (Gérard du), p. 326. (Guillaume du), p. 84, 131. (Hamon et Richard du), p. 416. (Robert du), p. 102, 414. (Gautier du), p. 102.
Métayer) Thomas et Philippe Le), p. 69. (Raoul Le), p. 67. (Bertrand Le), p. 182.
Meulant (Raoul de), p. 26, 37. (Guy de), p. 37. (Robert, comte de), p. 140.
Meurdrac, Guillaume, p. 139. Colin, p. 244.
Meuvaines (monts de), p. 370.
Mézidon (paroisse de), p. 99, 110, 111, 114, 116, 117, 119, 120, 121, 131, 132, 134, 136, 138, 418.
— (Roger de), page 113. (Thomas de), p. 130.
Michel, Nicolas, p. 294.
— (évêque d'Avranches), p. 92.
— (abbaye du Mont Saint-), p. 15, 38, 42.
Mignon (Jean Le), p. 392.

Milon (Michel de), p. 261. (Geoffroy de), d. 408.
— de St.-Julien, et Pierre, son fils, p. 59.
Milloël (Philippe et Giffard de), p. 118. (Guillaume de), p. 118, 136. (Joscelin de), p. 136.
Minières (Guillaume de la), p. 4. (Pierre de la), p. 402. (Gilbert de la), p. 418.
Mirabel (paroisse de), p. 119, 121, 126, 138.
Miroie (Colin dit), p. 345.
Mirouart, Robert, p. 133.
Missy (paroisse de), p. 4, 11, 111.
— (Hervé, Philippe et Robert de), p. 4, 11. (Roger de), p. 97, 111, 363.
Mitaine, Goscelin, p. 263.
Moisant, ou Moysant, Jean, p. 301. Richard, p. 333.
Molendin (Nicolas de), p. 126. (Vital de), p. 195. (Cécile de), page 197, 198. (Raoul et Garin de), p. 399.
Molienne (Antoine de), p. 128.
Molles (paroisse de), p. 205, 206, 208.
Molle-Pie (Guillaume de), page 186, 187.
Moncelles (paroisse de), p. 131, 134, 135, 136, 137, 139.
— (Nicolas de), p. 386.
Moncey (paroisse de), p. 452.
Mondaye (abbaye de), p. 72, 241.
Mondrainville, ou Mondreville, (paroisse de), p. 42, 72, 280, 283.
— (Guillaume de), p. 22, 36, 282. (Raoul de), p. 282. (Richard de), p. 282.
Monnaie (d'Anjou), page 2, 3, 263, 278, 304, 363, 364, 366, 418, 430, 451.
— (du roi Jean), p. 39.
— (du Mans), p. 3, 365.
— (de Florence), p. 218, 297.
— (tournois), p. 297, 349, 396.
Monnaie (mailles), p. 305.
— (royaux d'or), p. 400, 480.
Montabart (paroisse de), page 349, 350, 351.
Montaigu (moulin de), p. 298.
Monthray (Simon de), p. 4, 12. (Roger et Nigel de), p. 442, 443.
Montbroc (paroisse de), p. 38.
Montchamp (paroisse de), p. 354, 355.
Montchauvet (Guillaume de), p. 99.
Montcocq (Henri de), p. 352. (Pierre de), p. 383.
Montdésert (Simon de), p. 183.
Montenay (fief de), p. 308.
Montferrand (Guillaume de), p. 296.
Montfort (Robert de), p. 271, 417, 480. (Guyot de), p. 351, 352. (Hugues de), p. 420.
Montfouqueray (paroisse de), p. 98, 114.
Montgarou (paroisse de), page 408, 409, 411, 412, 417, 419, 437, 447, 453, 454, 456, 457, 460, 462, 463, 466, 468, 470, 472, 479.
— (Gervais de), page 412, 417, 436, 447, 458. (Mabile et Philippine de), p. 419. (Jean, Richard et Guillaume de), page 436. (Aalix de), p. 419, 447. (Robert de), page 424, 454. (Roger de), p. 457. (Emma de), p. 409, 412.
Montgommery (paroisse de), p. 348, 411, 413, 414, 424, 463, 466, 467, 474, 478, 479, 481, 482.
— (Roger de), p. 6, 92. (Roger, fils Roger de), p. 6, 247, 268, 269, 428. (Bernard, Barthélemy et Arnold de), p. 409. (Raoul de), p. 412 (Richard de), p. 463.
Montigny (Renaud de), p. 6. (Robert de), p. 64.

Montivilliers (vicomté de), p. 124.
Montpinçon (Raoul de), p. 138. (Pierre de), p. 456.
Monts (paroisse de), p. 51, 58, 60, 61, 62, 64, 66, 74, 79, 296.
— (Jean de), p. 41. (Godefroy, Henri et Mabille de), p. 60. (Henri Fitz-Henri), p. 333.
Montviette (paroisse de), page 255.
Mool (Robert de), p. 365.
Moon (paroisse de), p. 210.
Morant (Raoul et Alix de), p. 342. (Guillaume, Raoul et Jean), p. 460.
Morcent (paroisse de), p. 405. (Guillaume et Jean de), p. 405.
Morchoine, Guillaume, p. 344.
Mordant, Jean, p. 476.
More (Richard Le), p. 32. (Guillaume Le), p. 159.
Morel (Thomas de), p. 32. (Jean de), p. 34. (Richard et et Rioult de), page 76. (Raoul de), p. 257. (Olivier de), p. 204. (Simon de), p. 379. (Robert de), p. 381. (Erembergede), p. 386. (Guillaume de), p. 418, 476.
Morières (paroisse de), p. 252, 253, 257.
— (Denis et Jean de), p. 137.
Morin (de Vieux), Robert, p. 59. Guillaume, p. 102, 455. Adam, p. 328. Michel, p. 184, 188. Richard, p. 423.
Mortagne (ville de), p. 435.
Mortain (ville et vicomté de), p. 33. 35.
— (Guillaume de), p. 6, 12.
Morteaux (paroisse de), p. 251, 253, 254, 259.
Mortemare (Robert de), p. 431.
Mortimer (Guillaume de), p. 73. (Roger de), p. 95.
Moscheorcle, Germain, p. 158.
Mostelet, Laurent, p. 265.
Mosterel, ou Montreuil, Rainald, p. 422.
Motte (Hugues de la), p. 326.
Mouche (Emma de la), p. 31.
Mouen (paroisse de), p. 42, 277, 279, 280, 282, 283, 301, 302, 303, 304, 305, 307, 310.
— (Nicolas et Gilles de), p. 25. (Guillaume de), p. 372, 374. (Jehan de), p. 433.
Moulins (paroisse de), p. 141, 149, 167, 170, 438, 439, 443, 444, 445, 450, 453, 461.
— (Théobald de), p. 141, 142, 149, 329, 330. (Hélie et Henri de), p. 154. Olivier, p. 422. Hugues, p. 53, 54. Colin, p. 311. (Raoul du), p. 65, 130, 414. (Charles du), page 313. (David, Richard et Robert du), page 142. (Guillaume du), p. 142, 149, 447.
Moult (paroisse de), p. 130.
Moyon (paroisse de), p. 371.
— (Jeanne et Henri de), p. 31. (Guillaume de), p. 406.
Moys (Bernard de), p. 244.
Muires (Hugues de), p. 334, 430.
Multon, ou Mouton, Ernest, p. 322.
Murailles de l'abbaye Saint-Etienne, p. 309, 310.
Muriel, Geoffroy, p. 29. Martin, p. 63.
Musart, Nicolas, p. 289.
Mutrechie, ou Mutrécy, (Raoul de), p 23. (Robert de), p. 156, 157. (Marguerite de), page 158, 161. (Roger de), p. 283.
Muyes (Jehan de), p. 478.

N.

Najon, Guillaume et Cécile, p. 191.
Néel (Odeline, fille Robert de),

p. 28. (Guillaume de), p. 44. (Thomas de), p. 73, 190. (Toustin de), p. 82. (Robert de), page 197. (Olivier), p. 309.
Nercoille (Raoul de), p. 160. 163.
Ners, ou Noyers (paroisse de), p. 2, 15, 17, 20, 23, 28, 30, 37, 83, 329, 338, 420, 423, 424, 429, 432, 452, 455, 460, 475, 476.
— (Hugues de), p. 6, 11, 12, (Raoul de), page 6, 341. (Guillaume de), p. 10, 17, 34. (Roger et Gervais de), p. 11. (Geoffroy de), p. 285. (Pierre de), p. 256. (Jean de), p. 343. (Robert de), p. 339, 341, 343, 423, 429, 432, 456, 457, 462, 475. (Michel de), p. 432. (Maurice de), p. 476.
Nerville (Hugues de), p. 148.
Neufbourg (Robert de), p. 274, 277, 322.
Neufville, ou Neuville (paroisse de), p. 68, 448.
— (Guillaume de), p. 261.
Neuilly (paroisse de), p. 68, 440.
— (Richard de), p. 68. (Robert de), p. 409, 413, 440. (Garin de), p. 413, 440.
Neveu (Robert Le), p. 39, 382. (Nicolas Le), page 154. (Guillaume Le), p 253. (Roger Le), p. 382, 478. (Godefroy Le), p. 382.
Nicolas III, (pape), p. 470.
— IV (pape), p. 88, 471.
— V (pape), p. 309.
— (abbé de Saint-Ouen), p. 92.
— (abbé de Saint-Etienne), p. 291.
— (prieur du Plessis), p. 280, 362, 416.
— (Geoffroy), p. 218.
Nicole (abbesse de Caen), p. 36.
— (veuve de Henri Fitz-Herbert), p. 7.
Nigelle (Ranulf et Jean de), p. 8.
Nisus (espèce de monnaie), p. 182, 193.
Noirville, ou Noerville, (paroisse de), p. 445.
— (Raoul de), p. 205. (Robert de), p. 445.
Noisemont (paroisse de), page 336.
Nomes (Thomas de), p. 141.
Nonnant (Renaud de), p. 18. (Roger de), page 108, (Thomas de), p. 213. (Guy et Henri de), page 435.
Nonneville (Guillaume et Jean de), p. 343.
Norcy (paroisse de), p. 103, 125, 288, 292, 305, 306, 437.
— (Guy de), p. 103. (Garin de), p. 189. (Lucas de), p. 428.
Normande (Murielle La), p. 474.
Normandie (Philippe de), p. 5, 195. (Richard de), page 186, 190, 195, 196.
Notaire apostolique, p. 360.

O.

O (paroisse d'), p. 463.
— (Charles d'), abbé de Saint-Etienne, p. 314, 319.
— (Robert d'), p. 425, 456. (Raoul d'), p. 425.
Occagnes (paroisse d'), p. 463.
— (Guy d'), p. 108. (Guillaume d'), p. 247, 465. (Geoffroy d'), p. 417. (André d'), p. 418. (Clémence d'), p. 465.
Odemant (Raoul d'), page 337, 338. (Jean d'), p. 337, (Guillaume d'), p. 337, 448, 461. (Etienne d'), p. 345. (Etiennette d'), p. 346. (Robert d'), p. 430, 454.
Odon Ier. (évêque de Bayeux), p. 270, 272.
— II (évêque de Bayeux), p. 193, 238, 239, 240.

Odon (dit Patience), abbé de Saint-Etienne, p. 283.
— (de Saint-Lo), p. 186. (de Saint-Julien), page 275. Guillaume, p. 121.
Œil-de-Bœuf (Jean dit), p. 372.
Oignons (rente d') p. 349.
Oireval, ou Oreval (Nicolas d'), p. 325.
Oisnel (Jean d'), p. 356.
Olandon (paroisse d'), p. 446, 447, 466, 471.
— (Raoul d'), p. 73. (Perrin d'), p. 75. (Arnold et Gillebert d'), p. 342.
Olivier (Raoul, Jean et Simon), p. 294.
Ondefontaine (paroisse d'), p. 281, 283.
— (Guillaume de), p. 280. (Richard d'), p. 281.
Onfroy, Thomas, p. 158. (de Bayeux), p. 180.
Orange (Yves d'), p. 289, 292. Guillaume, p. 85.
Orbec (vicomté d'), p. 260, 394, 398, 399, 401, 403, 405, 406, 484.
— Hervé, de Auro-Becco, p. 110, 111. (Jean d'), p. 176, 403, 405, 406. (Isabelle d'), page 397. (Loys d'), p. 406.
Orbec (léproserie d'), p. 404.
— (église du Val-d'), p. 405.
Orbois (paroisse d'), page 238, 240, 298.
— Baudouin, p. 33.
Ordonnance de Philippe-le-Bel, p. 14.
Orfèvre, Raoul l', p. 30.
Orglandes (Guillaume d'), p. 239.
Orgon, Simon, p. 13.
Orient (Pierre et Jean d'), p. 393. (Guillaume d'), p. 26, (Nicolas et Jeanne d'), p. 299.
Oriol (Richard d'), p. 184.
Orival (moulin d'), p. 369.
Orne (Guillaume de l'), p. 364. (Raoul de l'), p. 380.
Orne (Marthe, veuve Raoul de l'), p. 382.
Osanne, Jean et Marie, p. 105.
Osbern (Raoul Fitz-), page 79. (Guillaume Fitz-), p. 93, 247.
Osbert, Pierre, p. 211. Henri, p. 248.
Osmo (*Alias*) Pièves, Jean, p. 215.
Osmond, Jean, p. 65. Robert, p. 371. Paul, page 382. Raoul, page 383. Guillaume, p. 394.
Osulf, Guillaume, Clément, Richard et Godefroy, p. 143. Emma, p. 379.
Otel (Guillaume d'), p. 378.
Othon, Jean, p. 500.
Oublié, Richard l', p. 32.
Oudart, Gilles, p. 127.
Oudon (Thomas de), p. 48.
Ouen (abbaye de Saint-), p. 14.
— (Roger de S^t.-), p. 49. (Alain de S^t.-), p. 203, 204, 208. (Jean de S^t.-), p. 203. (Raoul de S^t.-), p. 328.
Ouffières (Raoul d'), p. 68, 77. (Robert d'), p. 143, 146, 151. (Hugues d'), page 151.
Ouilly (paroisse du Pont-d'), p. 104, 155, 156, 157, 158, 162, 251, 346, 363, 448, 454, 462.
— (Ranulf du Pont-d'), p. 326. (Guillaume d'), p. 104, 337. (Raoul d'), p. 338. (Jean du), p. 251, 337. (Toustain du), p. 457. (Gervais du), page 479. (Henri du), p. 252. (Enguérand du), p. 324. (Pierre du), p. 336, 337, 339, 340, 428, 437, 448, 475.
Oullac, ou Ollac (Richard et Marguerite d'), p. 19.
Oullin (Guillaume d'), p. 406.
Oumois (paroisse d'), p. 342, 344.
— (Pierre Plaisance d'), p.

325. (Mathieu d'), page 338. (Robert d'), page 342.
Ourcel, Jean, p. 350, 351.
Ourdan (Guillaume d'), page 400.
Oustranville (Robert de), page 180.
Ouville (paroisse d'), page 101, 118, 130, 131, 136, 137.
Ouville (Richard d'), page 18. (Etienne d'), page 130, 420. (Guillaume Foulques et Helie d'), page 130.
Oyne (Michel d'), p. 342. (Thomas d'), p. 343.
Oystreham (paroisse d'), p. 22, 36, 207, 240, 242, 381.
— (Bernard fils Raoul d'), p. 22, 23.
Ozulf (official de Varsy), p. 265, 266.

P.

Pagny, Guillaume, p. 265.
Paiart, Robert, *templier*, p. 65, 66.
Paismaisnée (Guillaume dit), p. 384.
Paléographie normande (introduction), page 5, 16, 17 et suivantes, p. 323.
Palu (Emery la), p. 40.
Paluel Pierre, p. 7.
Panse (Roger dit la), p. 176.
Pantoul ou Pautolf, Robert et Henry, page 100. Guillaume, p. 328, 416, 422, 466, 471. (Bourgeoise de), p. 416. Hugues, p. 100, 431. (Isabelle, fille de Nigel de), page 329. (Philippe de), page 419. (Raoul de), p. 422, 424. (Théobald de), p. 424.
Papion, Hugues, p. 99.
Parfouru (paroisse de), p. 60, 211, 241.
— (Béatrix et Nicolas de), p. 60.
Paris, Adam, p. 72. Guillaume, p. 163. Jean, p. 348.
Parlement de Rouen, p. 262, 313.
Pascal II (pape), p. 271.
Pastéier ou Paticier (Pierre le), p. 264.
Pasturel, Jean, p. 239.
Paté (Geoffroy le), p. 385.
Patrix ou Patry, Guillaume, page 197, 198, 204, 322. Jeanne, p. 219. Robert, p. 280, 286. Dom-François, p. 315. Euguérand et Raoul, p. 364.
Paul III (pape), p. 43.
— (de Ste.-Foix) légat du pape, p. 307, 308.
Paumier ou Paulmier (Raoul le), p. 327, 328. (Richard le), p. 327 (Thiennot le), p. 353. (Alberic le), p. 422. (Jehan le), page 428. (Guillaume le), p. 465.
Pavilly (Jean de), p. 219. (Roger de), p. 464.
Pavin (paroisse de St.-), p. 330, 344, 350.
— (André de St.-), page 439.
Payen (Alix Le), p. 201.
Paynel (paroisse de St.-Ouen Le), p. 252.
— (Guillaume), page 106. Roger, p. 167. Foulques, p. 181, 430. Jean, p. 321. de Cardouville, p. 362. Pierre, p. 459, 462.
Paysan (Richard Le), p. 413. Robert, p. 419.
Pédonville (Guillaume de), p. 335.
Peinteur (Guillaume Le), page 135.
Pélecast (Gilles dit Le), page 287.
Pélecocq, Hugues, p. 368.
Pelée, Paynel, Garin et Mathieu, p. 422.
Pelelsans (Robert de), page 152.
Pélichon, Pierre, p. 139.
Pellegrain, Raoul, p. 162.

Pellerin (paroisse de St.-), p. 197.
— (Jean le), p. 218. (Thomas le), p. 220. (Michel le), p. 399.
Pelletier (Richard le), p. 334.
Pellevé, Richard, p. 48, 51, 75.
— Symon, p. 50, 51, 56. Raoul, p. 63, 64, 65, 66. 68, 69. Robert, p. 65, 75, 274, 275. Guillaume, p. 85.
Pellevilain, Roger, page 114. Godefroy, p. 131, 136.
Pelleville (Michel de), p. 120. (Roger de), p. 426.
Pelotier (Thomas le), p. 34.
Pelport, Symon, p. 357.
Pelu (Robert le), p. 371.
Pelvel, Jean, p. 378.
Penchonier (Jean le), p. 405.
Pendelant, Raoul, page 112, 133.
Penneville (paroisse de), p. 334.
Pentafillet (Raoul de), p. 114.
Perche (Richard la), p. 138.
Percy (paroisse de), p. 108, 110, 119.
— (Richard de), page 99. (Robert de), p. 114, 137. (Jeanne de), p. 137.
Perdriel (Raoul de), page 29, 376.
Perelle (Aélida de la), p. 19.
Péricard, Georges, abbé de St.-Etienne, p. 314.
Periers (paroisse de), p. 8, 18, 475.
— (Roger, Richard et Nicolas), p. 2. Thomas, p. 29. Raoul, p. 275. Osbert, p. 473, 474. Mathieu, p. 474.
Perrier, Thomas, p. 62.
Peronne, Guillaume, p. 26.
Perotte, Jean, p. 310.
Perovest (Jean de), p. 218.
Pertevent (Jehanne et Thomas de), p. 217.
Perteville (paroisse de), p. 419, 420, 423, 424, 425, 468, 480.
— (Guillaume de), page 327, 422, 423, 430, 458. (Toustain de), p. 412. (Robert de), page 419. (Euguérand de), p. 423, 428. (Raoul de), p. 425.
Pesaz (Roger le), p. 437.
Peschet, Guillaume, p. 8.
Pesquelongues (Ansquetil de), p. 459.
Pestour (Jehan le), p. 215.
Pétard, Robert, Roger et Guillaume, p. 155.
Pethon ou Pétou, Guillaume, p. 78, 342. Mathilde, p. 192.
Petit (Guillaume, Roger et Robert le), p. 21. (Henry le), p. 135. (Alain le), p. 286. (Colin le), p. 394. (Jean le), p. 346. (Robert le), p. 286, 288, 389. (Gervais le), page 378.
Peuzé, Robert, p. 65.
Philibert (paroisse de St.-), p. 318, 334, 335.
— (Guillaume de St.-), p. 332.
— De Montjoie, évêque de Coutances, p. 127.
Philippe II (roi de France), p. 282, 476.
— III (roi de France), p. 88, 117, 197, 211, 255, 283, 290, 291, 292, 387, 399, 401, 469, 477.
— IV (roi de France), p. 33, 74, 75, 88, 119, 174, 206, 294, 300.
— V (roi de France), page 297, 479.
— VI (idem idem), p. 216, 220, 249, 298, 347, 476.
— (évêque de Bayeux), p. 84, 120, 180, 243, 276, 322.
— (évêque de Séez), page 477.
— (abbé de Berberie), p. 161. (abbé de Hambie), page 392. (abbé de Troarn), p. 345.
— (roi de Navarre et comte d'Evreux), p 89.
Picart (Pierre le), page 21, 24.

(Jean le), p. 348.
Picot ou Picquot, Guillaume, p. 255, 367, 388. Robert, p. 303. Perin, page 353. Richard, page 356. Raoul, p. 430.
Pie IV (pape), p. 43.
Pie-de-Fer (Jean Hiron au), p. 137.
Piedescotte, Dom Jacques, p. 315.
Piérel, Jean, p. 111.
Pierre III (évêque de Bayeux), p. 32, 210, 240.
— (comte d'Alençon), p. 351.
— (Pierre de S^t.-), p. 214. (Raoul de S^t.-) p. 252. (Laurent de S^t.-), page 209. (Guillaume de S^t.-), p. 333. (Henry de S^t.-), p. 413.
Pierre-Antique (servant de Coutrescel), p. 29.
Pierre-Bosc (paroisse de), page 126.
Pierrefite (paroisse de), page 430, 433, 440, 443, 444, 454, 456, 459, 478, 479, 482.
— (Roger et Guillaume de), p. 325. (Robert de), p. 475.
Pierre des Ifs (paroisse de S^t.-), p. 109, 110.
Pierrelevée, p. 440.
Pierrepont (paroisse de), page 452.
Pigache, Nicolas, p. 8. Jean, p. 275, 285. Richard, page 289. Yon, p. 298.
Pigueray (Raoul de), p. 208, 209.
Piguerre, Raoul, p. 203.
Pijon, Gautier, p. 182.
Pikier, Geoffroy, p. 149.
Pileoisel, Pétronille, p. 34.
Pincerna, Lucas, p. 4, 6, 276, 281.
Pinchon, Roger, p. 117. Guillaume, p. 125.
Pinel, Robert, p. 434.
Piogier (Thomas le), p. 27.
Piquenot, Symon, p. 148.
Piquesache, Richard, p. 79.
Place (Robert de la), page 54, 57.
Placy (paroisse de) p. 153.
— (Robert de), page 142, 153. (Raoul, Guillaume et Richard de), p. 153. (Ermangarde et Geoffroy de), p. 427.
Plainville (Guillaume de), page 118.
Planquerie (paroisse de), page 19.
— Guillaume de), p. 364.
Planta (Jean et Guillaume de), p. 108.
Plessis-Grimould (prieuré du), p. 307.
— (Guillaume du), p. 39.
Plétor (Roger le), p. 209.
Pléville (Guillaume et Roger de), p. 101, 102.
Plumetot (paroisse de), p. 15. 38, 41, 146.
— (Gillebert et Robert de), p. 16. (Nicolas de), p. 36. (Jean de), p. 39.
Pochon, Jean, p. 189.
Pohier (Ernulf et Philippe le), p. 420.
Poignant, Thomas (baron du Bec-Thomas), p. 128.
— Guillaume, page 9, 47. Jean, p. 83.
Poignart, Guillaume, p. 362.
Pointrel, Robert, p. 21. Jehan, p. 391.
Poisson, Robert et Barthelemy, p. 17. Roger, p. 265. Hamelin, p. 422.
Poite, Pierre, p. 183.
Poivre (Rente de), p. 60, 126, 335, 345, 365, 482.
Poker (Philippe et Ernoulf le), p. 452.
Poix (Robert et Roger de), p. 434.
Pol (Charles d'Orléans, comte de S^t.-), abbé de Saint-Etienne, p. 316.
Polart, Gervais, p. 368.
Polay (Durand et Sylvestre le), p. 237.
Polin, Raoul, p. 380.

Polyptiques, p. 11.
Pommanville (paroisse de), p. 348.
Pommeray (paroisse de la), p. 36, 419.
— (Guillaume de la), p. 31. 36, 155, 335. (Henry de la), p. 322. (Raoul de la), p. 362.
Ponchet (Guillaume du), page 71.
Poucin ou Pouchain, Guillaume et Mabire, p. 39, 61. Agnès, p. 379.
Pont (Hugues de), p. 61. (Guillaume de), p. 61, 425. (Richard de Pont), p. 64, 66. (Samson de), p. 57. (Onfroy de), p. 59. (Pierre de), page 295. (Fromond de), p. 327. (Olivier de), page 412. (Henry de), page 321. (Ernulf de), page 413, 440. (Guillaume de), p. 473.
Pont-Audemer (Robert de), p. 6. (Henry de), p. 288. 324. (Audrieu de), p. 395.
Pont-Breton (paroisse de), p. 57.
Pont-Cayer (Garin de), chanoine d'Angers, p. 32, 33.
Pont-Daniel (abbé de Barberie), p. 416.
Pont-de-l'Aise (Robert du), p. 376.
Pont-de-Vie (foire du), p. 451, 452, 454.
Pontécoulant (Robert de), p. 50, 51, 65, 67. (Hugues et Samson de), p. 51.
Pontecrépin (paroisse de), p. 453, 456, 457.
Pontfol (paroisse de), page 96, 101, 118, 119, 120, 122, 123, 124.
— (Hugues de), p. 96.
Ponthieu (Châtellenie de), page 350.
— (Guillaume de), p. 407, 410, 411, 413. (Jean de, p. 408, 409, 411, 413, 421. 429, 440, 443, 444. Guy de), p. 409. (Robert de), page 413, 414, 417, 421, 429, 436, 439. (Guillaume fils Jeande), p. 413.
Pontoise (abbaye de), p. 74.
Pontoursin (Hugues et Guillaume de), p. 340.
Pontron (Foulques et Grégoire de), p. 194.
Popen, Jean, bailly de Caen, p. 116.
Popeville (paroisse de), page 84.
Porcher (Martin le), page 201, 202.
Porée, Pierre, p. 41. Raoul, p. 335.
Port (paroisse St.-Marie du), p. 22.
— (Adam de), page 47. (Euguérand de), page 85. (Nicolas de), page 382.
Portaloé, Geoffroy, p. 130, 156. Raoul, p. 156.
Porte (Thomas et Asceline de la), p. 10. (Guillaume de la), p. 31, 428, 429, 473, 475. (Nicolas de la), p. 164, 165, 167, 170. (Philippe de la), p. 212. (Pierre de la), p. 31. (Raymond de la), page 204. (Robert de la), p. 325, 337. (Herbert de la), page 427, 436, 453. (Gilles et Drocon de la), p. 438. (Jean de la), p. 399. (Raoul de la), p. 462.
Portebois, Richard, page 66. Guillaume, p. 122.
Portier (Thomas le), p. 317.
Postel, Robert, page 6, 436. Théodore, p. 63. Hue, page 325. Pierre, page 348.
Potevin, Martin, p. 133.
Pontigny (paroisse de), p. 425, 426.
Potier, Guillaume, p. 143, 151,

157, 160. Richard, p. 144, 150, 165, 169, 376 Raoul, page 144, 173, 174. Robert, 150, 174. Hugues, page 151, 374, 375, 379. Hélouin, page 165, 169, 173.
Poufet, Jean, p. 219, 220.
Pouglapel, Jean, p. 137.
Poohier (Rouland le), page 346.
Pouquet (Jean de), p. 63.
Poussy (paroisse de), p. 66, 451, 454.
Povre (Robert le), p. 138.
Prairie ou du Pré (paroisse de la), p. 452.
— (Hugues de la), p. 58. (Renaud et Haseolf de la), p. 452.
Pratelle (Pierre de), page 282. (Jean de), p. 374.
Préaux (paroisse de), p. 402.
— (Pierre de), p. 323.
Presles (Mathieu de), p. 18.
Prieur (Guillaume Le), p. 137. (Jean Le), p. 138.
Prion (Jean de), p. 219.
Procédure Normande, p. 15.
Prolondes (Robert de), page 249
Propensée (André de), page 475.
Prudhomme, Jean, p. 478.
Prulay (Gilbert de), p. 324, 444. (Hélissent de), p. 444.
Pruneiay (Berthe de), p. 31.
Puenc (Nicolas de), p. 145, 159. (Raoul de), p. 155, 159, 160, 164, 167. (Mathilde de), page 159, 160, 164. (Jeanne de), p. 159.
Puel (Raoul Le), p. 20.
Purel, Etienne, p. 372.
Putanges (paroisse de), page 331.
— ou Putaugle (Guillaume de), p. 424.
Putot (paroisse de), page 275, 277, 278, 286, 295.
— (Eudes de), p. 11. (Jean de), page 11, 44. (Guillaume de), p. 28, 44, 275, 294. Richard, p. 44. (Roger de), p 44, 446. (Alexandre et Robert de), p. 275. (Thomas de), p. 381. (Heudebert de), p. 446.
Pyrai ou Pyrey (paroisse de), page 412, 413, 450, 455.
— (Guillaume de), page 455.
Pyrimat, Symon, p. 32.
Pyron, Mathilde, Richard et Guillaume, p. 154.

Q.

Quesnée (Guillaume de), page 434.
Quatre-Barbe, Jehan, p. 461.
Quatre-Hommes (Réginald), p. 466. Lucas, p. 473.
Quatre-Puits (paroisse de), p. 118.
Quatre-Sous de Franqueville, Robert, p. 24.
Quatre-Yeux, Jean, p. 394.
Quentin de la Roche (paroisse de St.-), p. 346.
— (Jean de St.-), p. 303. Guillaume, p. 316.
Quernec (Jeanne de), p. 27. (Jean de), p. 30.
Quernelle (Jean de La), page 280.
Querqueville (paroisse de), p. 356.
Querrier (Gervais Le), p. 255.
Quéru (Henry de), p. 185.
Quesnay (paroisse du), page 65.
— (Jeanne du), page 170.
Quesné, Michel, p. 430.
Quesnel, Guillaume, p. 114.
Quesnie (Robert de la), p. 294.
Quetiéville (paroisse de), page 109, 110, 112, 113, 119, 122, 131, 132, 133, 134, 135, 136.
Quierville (paroisse de). p. 96, 104, 106, 119. (Philippe de), p. 176.
Quigny (paroisse de), p. 426.
Quilly (Raoul de), p. 154.

R.

Rabel (Patrice dit Le), p. 196. Guillaume Le), p. 419.
Rabodanges ou Guley (paroisse de), p. 458 et 484.
Rabot dit Brasil, Jean, page 305.
Racine, Robert, p. 146. Guillaume, p. 254.
Radulphe (évêque de Lisieux), p. 436.
Raimbout, Martin, page 378. Gilles, p. 387.
Rainart, Robert, p. 325.
Rainfroy, Geoffroy, p. 25, 26.
Rainier, Guillaume, p. 331.
Rambouillet (le cardinal de), p. 314.
Ranville (paroisse de Ranville), p. 101.
— (Bernard de), p. 6, 101. (Guillaume de), p. 187.
— (la Hogue de), p. 101.
Ranulf (vicomte de Bayeux), p. 276.
Raoul (archidiacre de Bayeux), p. 60.
— (abbé de Barberie), p. 141, 146.
— (abbé d'Argentan), p. 362.
— (abbé de Fontenay), p. 370, 375.
— (abbé de Gouffern), p. 409, 411, 477.
Rapendon (Geoffroy de), p. 8, 86, 362, 394. (Laurence de), p. 15, 394. (Guillaume de), p. 44.
Raslard, Osmond, p. 375.
Rastel, Lucas, page 54. Guillaume, p. 54, 84. Baudouin, p. 108. (Jacob, prieur de S^te.-Barbe), p. 126.
Rautel (Guerrier de), p. 198.
Ravallon, Robert, p. 83.
Raventon ou Raweston (Hugues de), page 335. (Agnès de), page 331. Robert, page 409, 412, 468. (Guillaume et Maurice de), p. 415.
Ravigny (Raoul de), p. 422.
Raviot, Jean, p. 347.
Rebiffe, Guillaume, p. 339.
Reboul, dit Dufour, Thomas, p. 306.
Rebourg (Guillaume et Denis Le), p. 36. 171 (Robert Le), p. 172.
Recette (Richard de La), page 119.
Recuchon (Robert de), p. 74, 346. (Guillaume de), p. 403.
Recuses (Herbert de), p. 54.
Redor (maître Pierre et Mabille de), p. 359.
Regnien, Guillaume, p. 450.
Reisole (Jean de), p. 462.
Remy (Château de S^t.-), page 462.
— (Julienne de S^t.-), p. 47, 48, 364, 393 (Robert de S^t.-) p. 47. (Richard de S^t.-), p. 49, 84, 85.
Renart ou Renard, Raoul, p. 256. Adelaïde, page 372. Robert, p. 422.
Renaud (abbé d'Aunay), p. 66. Guillaume, page 306. Roland, p. 315. Robert, p. 334.
— (Isle de), p. 302.
Renaudin (Guillaume de), p. 135.
Renéaulme, Guillaume, page 289.
Renchy (paroisse de), p. 184, 202, 216.
Rénémesnil (paroisse de), page 415.
— (Gautier, Guillaume et Onfroy de), page 427. (Raoul de), page 427; 465.
Renouard, Etienne, p. 351.
Renouf, Richard, page 163. Pierre et Garnerin, p. 184. Jean, page 299. Michel et Guillaume, p. 389.
Renouvellement des Chartes, p. 12.

Repentir (paroisse du), page 63, 64.
Ressenty (paroisse de), page 434.
Restout, Richard, page 205. Geoffroy, p. 387.
Réveillon (Philippe de), page 138.
Reviers (Jean de), p. 211, 239. (Hélie de), p. 216. (Philippe de), page 243. (Richard de), page 238, 239, 243, 282. (Guillaume de), p. 238. (Robert de), p. 240.
Réville ou Récsville (paroisse de), p. 354, 404.
Rey (Jean le), page 204. (Guillaume Le), p. 237.
Ricent (Pierre de), p. 247.
Richard Ier. (roi d'Angleterre), p. 2, 9, 12, 73, 78, 82, 84, 95, 113, 379, 412, 429, 480.
— (évêque de Cantorbéry), p. 282.
— (évêque de Bayeux), p. 180, 394.
— (évêque de Coutances), p. 274.
— (doyen de Bayeux), p. 181.
— (prieur de Vignats), p. 325.
— (prieur de Villiers), p. 473.
— (fils du comte), page 273.
— (connétable), p. 322.
— (vicomte de Beaumont), p. 247, 438.
Richelieu (Alphonse-Louis-Duplessis de), p. 316.
Richemond (Richard de), page 443.
Richer, Lambert, p. 300.
Ricouf, Richard, p. 15.
Ricult (Pierre de), p. 78.
Ris-de-Bœf (Etienne de), page 252, 253.
Rispant, Richard, p. 62, 100. Toustain, p. 100.
Rivière (Guillaume de La), p. 72, 76.
Robert (évêque de Bayeux), p. 4, 12, 13, 14, 57, 146, 366.
— (évêque de Coutances), p. 88.
— (évêque élu de Winchester), p. 280.
— (abbé de Caen), p. 362, (abbé du Val), p. 363, 415. (abbé de Goufern), p. 414, 431, 432, 436, 453. (abbé de Fontenay), p. 169, 252, 275, 280, 363, 384. (abbé du Bec), page 416. (abbé d'Ardennes), p. 3, 4, 5, 6, 7, 8, 11, 45, 53, 86.
— (fils de Guillaume Ier.), p. 271.
— (doyen de Bayeux), p. 180. Jean, p. 395.
Robichon, Robert, p. 332.
Robillard, Jean, p. 114.
Robin, Robert, p. 105. Michel, p. 452.
Robire, Jean et Thomas, p. 399.
Roche-Dormante (à May), p. 369.
Roches (Guillaume des), sénéchal d'Angers, p. 54.
Roclénus (évêque de Cabillon), p. 270.
Roger (évêque d'York), p. 274.
— (évêque de Salisbury), p. 321.
— (évêque de St.-André d'Ecosse), p. 418.
— (abbé de St.-Ouen de Rouen), p. 14. (abbé du Bec), p. 433. (prieur de Friardel), p. 398. (prieur de Falaise), page 99. (prieur de Ste.-Barbe), p. 104, 110.
— Henry, p. 28. Philippe, p. 199. Guillaume, p. 35, 242.
Roland ou Rouland, Guillaume, p. 76. Jean, p. 260.
Roles divers (introduction), p. 12, 22.
Ronay ou Rosnay (paroisse de), p. 465, 481.

Roncheroles ou Ronceroles (Pierre de), p. 413.
Rope, Richard, p. 204.
Roque (Hugues de La), p. 60. (Vincent de La), page 386.
Roquelle (Hugues de La), page 253. (Pierre de La), p. 258.
Roquencourt (paroisse de), p. 147, 171, 172, 381.
— (Richard de), p. 381. (Raoul de), page 150. (Ingoulf de), page 280. (Jehan de), page 387. (Michel de), p. 391.
Roquet, Jean, p. 188. Erneiz, p. 188, 189.
Rose (Jourdain de La), p. 62.
Rosel (paroisse de), p. 282, 307, 311.
— (Hugues de), p. 2, 270, 280, 426. (Alain de), p. 33. (Philippine de), p. 2, 3. (Richard de), p. 18. (Robert du Fay de), p. 30, 157. (Roger de Fontenay du), page 143, 147. (Jeanne de), p. 147, 148. (Raoul de), p. 426, 428, 436. (Guillaume de), p. 18, 147, 434, 436, 442.
Rossel (Geoffroy de), p. 473. (Pierre de), p. 475.
Rotrou (archevêque de Rouen), p. 97, 273, 274, 275, 276, 277, 436.
— (évêque d'Evreux), p. 273, 322.
Rots ou Ros (paroisse de), p. 280, 286, 288, 291, 294, 295, 296, 298, 299, 301, 303, 304, 308, 392.
— (Goscelin de), p 185. (Martin de), page 188. (Philippe de), p. 216. (Thomas, Henry et Raoul de), page 284. (Guillaume de), page 459.
Rou (Robert et Nicolas de), p. 248.
Roucamp (paroisse de), p. 75.
Roucamp (Jean de), p. 26.
Rouen (Bailliage et officialité de), p. 126, 399, 470.
Roussel (Guillaume Le), p. 22, 26, 268. (Henry Le), p. 33. (Robert, Jeanne et Pierre Le), p. 300, et 301. (Roger Le), p. 345. (Richard Le), page 314. (Renard Le), p. 352.
Roully ou Reully (paroisse de), p. 468.
— (Mathieu de), p. 458.
Routier (Etienne Le), p. 388.
Routours (paroisse des), p. 455, 456, 459.
Rouvier ou Rovier, Pierre, p. 129. Marie, p. 351.
Rouville (Morades de), p. 41.
Rouvray (paroisse du), p. 283, 305.
— (Guillaume du), p. 215.
Rouvres (paroisse de), p. 340.
Roux de Falaise, Robert, page 324.
Rouxel Clerc, François, page 485.
Rowencestre (Richard de), p. 36. (Thomas de), page 132. (Raoul de), page 362.
Royer (Robert dit Le), p. 21.
Ruaut, Jacques, p. 34. Pierre, p. 53, 304.
Rucqueville (paroisse de), p. 285, 313.
Rue (Jean, Osbert et Guillaume de), page 10. (Wigot de), page 55. (Geoffroy de), page 60. (Onfroy de), page 83. (Robert de), page 101. (André de), page 379, 383.
Ruette (paroisse de La), p. 456, 458.
— Richard de La), page 134. (Nicolas de La), p. 461.
Ruffo (Jean de), p. 418.
Ruilland, Pierre et Marie, p. 439.
Rupière (Roger de), page 111, 278, 330. (Gislain de),

p. 330. (Raoul de), p. 430. (Richard et Pétronille de), p. 471.
Russy (paroisse de), page 238, 239, 240, 241, 243, 244.
— (Richard de), p. 239.
Rye (paroisse de), p. 318, 432, 433, 440, 444, 449, 450, 459, 464, 465, 475, 478, 479.
— (Béatrix et Emma de), p. 323. (Guillaume de), p. 324, 459. (Julien de), 324. (Toustain de), p. 331, 414, 424, 450. (Robert de), p. 331, 414, 440, 443, 444. (Hugues et Gervais de), p. 450.

S.

Sablé ou Sableuil (Marguerite de), p. 56.
Sablons (paroisse de St.-Gervais des) p. 116, 119.
Sacanville (Symon de), page 181.
Sacy (paroisse de), p. 341, 434, 435, 459.
— (Robert de), page 325, (Gervais de), page 341. (Gilbert de), page 434, 435, 447. (Jeanne, dame de), p. 434. (Raoul, fils Richard de), p. 434, 435, (Foulques et Geoffroy de), p. 447. (Hugues de), p. 465. (Robert de), p. 473. (Jean de), page 457.
Saffray (évêque de Chichester), p. 321.
— (Robert de), p. 258.
Saint-Lo (Odon de), p. 189, 190, 191. (Guillaume de), p. 195, 196, 198.
Sainte-Marie (Hugues de), p. 100.
Salenelles (paroisse de), p. 364, 382, 389, 460. (Jean de), p. 114.
Salide, Roger, Exupère, Philippe, Jean, Martin et Richard), p. 193.
Salines, p. 311.
Salle (Richard de la), page 33. (Guillaume de la), p. 37. (Geoffroy de la), p. 238. (Robert de la), p. 254. (Jean de la), page 393, 479.
Sallen (paroisse St.-Martin de), p. 164.
— (Thomas de), p. 304.
Samay, Samelle ou Samois (paroisse de), p. 416, 431, 455, 482, 484.
— (Mathilde de), page 55. (Guillaume de), p. 7, 328. (Michel de), p. 136.
Samson (abbé de St.-Étienne), page 9, 108, 365, 366. (Sello de Brouais), p. 16. Raoul, p. 425.
— En Auge (hôpital de St.-) p. 376.
Sandescotte (Jean dit), page 379.
Sannerville (paroisse de), p. 160, 161.
— (Gilbert et Philippe de), p. 451.
Sap (paroisse du), p. 399, 480.
Saquespée, Philippe, p. 205.
Sarazin, p. 132, 133. Robert et Martin, p. 325.
Sarcilly (Nicolas de), p. 128.
Sarquêne (paroisse de), page 400.
Sarragosse (Philippe de), p. 13.
Sarretier (Raoul Le), p. 374. (Symon Le), page 388. (Geoffroy Le), p. 389.
Sarte (Richard de La), p. 375.
Sarteaux (paroisse de), page 478.
Sarteur (Robert Le), p. 376.
Sascier (Jean Le) p. 348.
Saulnier (Jean Le), bailly de Caen, p. 26. (Geoffroy Le), p. 214.
Saussay (Guillaume du), page 109, 114. (Richard du), p. 109, 404. (Guy du), 111. (Geoffroy de), p. 117. (Gillebert du), p. 404.

Sausson (Foulques de), page 302.
Sautchevreuil (marché de), p. 247, 249.
Sautin, Michel et Emma, p. 73.
Sauval ou Saval, Guillaume, p. 134. Jean, p. 137.
Sauveur (paroisse de S^t.-), p. 470, 477.
— (Jean de S^t.-), p. 115, 116, 239, 456, 477. (Nicolas de S^t.-), page 192. (Godefroy et Guillaume de Saint-), page 470.
Savary, Jean et Nicolas, p. 30, 405.
Savigny (abbé de), p. 70, 484. (le prieur de), p. 484. (Henry de), page 132, 362.
Say (paroisse de), p. 76.
— (Jeanne de), page 76. (Jourdain de), page 85. (Gilbert de), p. 85, 182, 183, 187, 189. (Vigor de), p. 322. (Catherine de), p. 381. (Bérenger et Arthur de), p. 431.
Sebert, Robert, p. 288.
Sceaux divers, p. 26, 28, 47, 281.
Secqueville (paroisse de), p. 8, 25, 26, 72, 159, 173, 220, 277, 295, 296, 304, 306, 311, 358.
— (Sylvestre de), page 82. (Thomas de), page 82, 281, 459. (Guillaume de), page 177. (Robert de), p. 237, 374. (Retout ou Restout de), p. 378.
Séez (ville de), p. 457.
— (chapitre et évêché de), p. 336, 344, 352, 466, 467, 468, 472, 478.
— (abbaye de S^t.-Martin de), p. 458, 472.
— (Guillaume de), page 253.
Seigneurie, Robert, p. 163, 166. Hugues, p. 378.
Sella ou Selles (Thomas de), p. 240. (Guillaume et Roger de), p. 441.
Sellier (Richard Le), page 66. (Geoffroy Le), p. 248.
Sellon, Robert, p. 370.
Semilly (archidiacre de Bayeux), page 7, 84, 104. (Guillaume de), p. 47, 48, 49, 52, 53, 64, 65, 73, 75, 80, 82, 293. (Henry de), p. 64, 66. (Jehan de), page 78. (Olivier de), page 215. (Richard de), p. 364.
Sénéchal (Henry Le), p. 395. (Robert Le), p. 470.
Sennevières (Roger de), page 25.
Sens (Maurice Le), page 202. (Jehan Le), page 257, 290. (Guillaume Le), p. 290.
Sentilly (Guillaume de), page 454.
— (paroisse de), p. 482.
Septvans (paroisse de), p. 277.
Sépulcre (collégiale du S^t.-), p. 123, 240, 256, 257, 259, 288, 394.
Sequart, Geoffroy, p. 425.
Seran (paroisse de), page 458, 461.
— (Guillaume de), p. 105, 282, 409, 419, 462. (Richard de), page 431. (Raoul de), page 478. (Jean de), page 480. (Gervais de), page 480. 481.
Serceaux (paroisse de), page 446.
Serlon (fils Henry de), p. 57. 142. (Richard de), p. 149. (fils Guillaume de), p. 334. (fils Réginald de), 365.
Sermentot (Robert de), p. 25.
Sermicux (Raoul Le), p. 137.
Servin (paroisse de S^t.-), page 478.
Sesseville (paroisse de), p. 110. 111. (Helwise, Reine, de), p. 110.

Seton, André, p. 74.
Sous (Robert de), p. 277.
Sevray ou Seuray (paroisse de), p. 332, 341. (Henry de), 332.
Sigillo (Robert de), p. 324.
Sigillographie Normande (introduction), p. 16, 17, 21.
Sigillum Regium, p. 25.
Signes Sacramentels, p. 31. (introduction).
Sillans (Dom François de), p. 315.
Silly (abbaye de), p. 85.
Silvain (paroisse de S^t.-), page 415, 418, 455, 484.
— (Bailliage de S^t.-), page 367.
— (Alexandre de Saint), p 155. (Richard de S^t.-), p. 362.
Silvestre (évêque de Séez), p. p. 252, 327, 331, 332, 424, 454, 456.
Siméon (Ref de), p. 303.
Simon (abbé de Gouffern), p. 418. (abbé de Dives), p. 252.
— (Jean et Geffroy), page 378. Raoul, p. 378, 388. Thomas, p. 388.
Sionville (paroisse de), p. 123, 127.
Siroye (Ambroise de), p. 182.
Sola (Guillaume de), p. 7, 85.
Solenges (Jean de), p. 458.
Soliers (paroisse de), p. 391.
— (Guillaume de), p. 80, 237. (Lambert de), p. 367, 368, 374.
Soligny (Jean de), p. 84, 365. (Alix de), p. 84. (Hascuif de), p. 84. (Adelize de), p. 365.
Sontugueville (Henry de), p. 362.
Soquence (paroisse de), page 126.
Sor (Pétronille, veuve de Guillaume Le), p. 20.
Souquet (chapelle), p. 115.
Sourdeval (paroisse de), p. 17. 20.
Sousmonts (paroisse de), p. 329.
— (Osmond de), p. 333. (Laurence de), p. 377.
Sovilly (Jean, Sire de), p. 263.
Stagno ou de Létang (Guillaume de), p. 323.
Stigand, Odon, p. 92, 95.
Subles (paroisse de), g. 198.
Subligny (Asculf de), page 9. (Jean de), p. 80. (Amaury de), p. 420.
Succentor ou Sous-Chantre (Raoul Le), p. 187.
Suchard, Richard, p. 50, 244. Roger, p. 80.
Sulpice de Golafre (paroisse de S^t.-) p. 398.
Surhain (paroisse de), p. 198, 199, 202, 203, 206.
— (Richard de), page 198, 201. (Renouf de), page 205.
Suter (Guillaume et Thomas Le), p. 466.
Sybille (Champ de la), page 133.

T.

Tabarié, Jean, p. 138, 357.
Tabellions ou Notaires (introduction), p. 14.
Tachinel, Richard, p. 26.
Taillebois ou Taillebosc, Guillaume, page 7, 257. Renaud, p. 16. Robert, p. 291, 293. Nicolas, p. 467.
Taillebet, Geoffroy, p. 8, 342. Nigelle, p. 17. Jean, p. 350. Robert, page 252, 473, 474. Richard, p. 252. Alain, p. 473, 475. Barthelemy, p. 475.
Taillebotte (Mabire la), page 335.
Taisson, Gilbert, p. 54. Jourdain, p. 80, 140, 382, 363, 367. Raoul, p. 140, 141, 147, 247, 271, 280, 295, 361, 363, 366, 367, 392. Aude, femme de Raoul, p. 392.

Talleur (Roger Le), p. 58.
Talvas, Guillaume (comte d'Alençon, de Ponthieu), p. 407.
Tancarville (Guillaume, Chambellan de), p. 4, 68, 92, 93, 105, 376 (Rabel, fils Guillaume de), p. 93, 94, 95, 99. (Guillaume, fils Rabel de), page 95, 137. (Alix de), p. 105. (Robert de), page 119. (Raoul de), page 128. (Guillaume de), sous-doyen, p. 16, 186.
Tannetin, Henry, p. 50. Roger, p. 50, 51, 115. Symon et Raoul, p. 115. Guillaume, p. 415.
Tapete, Marie, p. 110.
Tardif, Anquetil, Nicolas et Grégoire, p. 163. Jean, Godefroy et Alicia, p. 384. Richard, p. 390.
Tassilly (paroisse de), p. 331, 471.
Taupin, Geoffroy, p. 13.
Teitarde (Erembosc La), page 459.
Téléor (Raoul Le), p. 424.
Tellier (Roger Le), p. 78, 166. (Réginald Le), p. 385.
Temple de Courval, p. 75.
Templiers, p. 8, 56, 65, 66, 75, 363, 369.
Témoins des Chartres, p. 10.
Tenque, *Sic* (paroisse de), p. 459.
Téobald, Robert, p. 272.
Terré ou Terey, Jourdain et Guillaume, p. 258.
Terre des Francs, p. 388.
Terribout, Pierre et Perrin, p. 482.
Terrici, Richard et Symon, p. 414. Michel ou Malchaël, p. 475.
Terrier (Pierre dit Le), p. 118. (Jean Le), p. 214.
Terte (paroisse Ste.-Marie du), p. 97.
Tésart ou Thésart, Richard et Renaud, p. 10. Roger, p. 115, 134. Héloïse, p. 115. Jean, page 137. Henry, p. 191. Mathieu, p. 191, 194. Pierre, p. 213.
Tescelin, Robert, p. 384.
Tesnières (paroisse de), p. 6, 10, 18, 29, 31.
Tessel (paroisse de St.-Germain Le), page 59, 285, 289, 305.
— (Robert de), p. 59, 60, 64, 374. (Germain de), p. 61. (Jean de), p. 72, 297. (Henry de), page 292.
Tesson, Raoul, p. 12, 13, 73, 99, 159, 161, 162, 164, 169, 172, 175. Henry, p. 12. Robert, p. 113, 148. Richard et Ligier, p. 113. Osmond, page 146. Geoffroy, page 160.
Testard, Walter, p. 428.
Testu, Robert, p. 119.
Teybert, Roger, p. 253.
Thalamont (Henry et Roger de), p. 285.
Than (paroisse de), page 34, 286.
— (Richard de), p. 3, 355, 369. (Raoul de), p. 276, 282. (Jehan de), page 286.
Thibault, Philippe, p. 479.
Thiesmesnil (Guillaume de), p. 151.
Thiéville (Guillaume de), page 121.
Thollevast (Richard de), p. 176, 177.
Thomas (chancelier d'Angleterre), p. 94, 322.
— (évêque de Bayeux), p. 17, 86, 182.
— (évêque de Séez), page 115, 254, 463, 466, 468.
— (évêque de Lisieux), p. 127, 402.
— (abbé d'Ardennes), p. 29. (abbé de Fonteuay), page 392. (doyen de Rouen), page 16. (archi-

diacre de Bayeux), p. 277, 278.
— (de St.-Mère-Élise), p. 283.
Thomine (maître des œuvres du Roi), p. 253.
Thorel, Richard, p. 72. Robert, p. 73. Michel, p. 342. Guillaume, p. 21.
Thorigny (paroisse de), p. 55, 58, 61, 68.
— (Jean de), p. 5. (Guillaume de), page 385, 443.
Throne (Guillaume du), page 347.
Thury-Harcourt (paroisse de), page 366, 378, 379, 382, 383.
— (Jeanne de), page 165, 168, 169, 170, 379, 383. (Ranulf de), page 362 (Geoffroy de), p. 366.
Thyout, Geoffroy, p. 291.
Tinée-de-vin (rente ou redevance), p. 379.
Tiessé, Jean, 483, 484.
Tilly (paroisse de), p. 242.
— (Pierre de), sénéchal de Caen, p. 13, 107, 132, 282, 355. (Jean de), p. 36, 184, 186, 188, 345. (Richard de), page 131. (Guillaume de), p. 187, 351. (Thomasse de), p. 188.
Tison, Roger, p. 56.
Toane (Château de), p. 324.
Tochefoi (Aalerme de), page 426.
Tor ou Tort (Vincent Le), page 192. (Jean Le), p. 193. (Guillaume Le), p. 71, 72.
Tornières ou Tournières (paroisse de), p. 241, 242.
— (Guillaume de), page 101. (Thomas de), p. 241.
Torp (paroisse du), p. 348.
Torte (Marie La), p. 144.
Torteval (paroisse de), p. 244, 298, 300, 318, 370, 372, 375, 378, 380, 385.
Torteval (Philippot de), p. 303.
Tosart ou Tousart de Cully, Guillaume, page 159, 166.
Tostes (paroisse de), p. 341.
— (Henry de), page 340. (Pierre de), p. 341.
Touchet ou Tuchet (Geneviève, femme de Jean du), p. 31. (Esmeraude, femme de Robert du), page 31. (Robert du), page 377.
Toupin, Goscelin et Cécile, p. 59.
Touques (Guillaume de), page 162. (Raoul de), page 324.
Tournay (paroisse de), page 17, 97.
— (Guillaume de), page 108. (Raoul de), page 255.
Tournebu (paroisse de), p. 36.
— (Ernoulf de), page 141. (Jean de), p. 154, 375, 382. (Robert et Hervé de), p. 154. (Guy de), p. 382, 383, 385. (Thomas de), page 382. (Aliénor de), p. 383, 385.
Tourneur (Thomas Le), page 29. (Richard Le), page 474.
Touroude, Maheult, p. 110. Raoul, p. 213. Sellon, p. 283.
Tourville (paroisse de), p. 42, 283.
Tousemoque (Gueroult dit), p. 25, 28.
Tousselu, Robert, p. 430.
Toustin ou Toustain (archevêque d'York), p. 93.
— De Lanteuil, Guillaume, p. 70. 359.
— Richard, page 238. Nicolas, p. 477.—Mabire et Julien), p. 477. Olivier, p. 481.
Tranchefeu, Étienne, p. 211. 212.
Tranchemer, Renaudi, p. 30,

32. Guillaume, p. 267.
Tranchemont, Guillaume, p. 187, 188, 189.
Trancheville (Richard de), p. 405, 406.
Trans (Jehan de), p. 242.
Travers (Raoul de), p. 363.
Tréhan (Robert de), p. 174.
Tremblay (Odon du), page 112. (Jean du), p. 116, 121, 122, 136, 138, 176 (Osulf du), page 152. (Hubert du), p. 252.
Trenquart, Jean, page 291, 295.
Tressen (Imbert et Regnier de), p. 215. (Jean de), p. 245.
Trevières (paroisse de), page 202.
Trinité (abbaye de S^te.-), page 155, 270, 333, 484.
Trintan, Jean, p. 290.
Troarn (abbaye de), p. 6, 30, 31, 484.
— (Hernulf de), page 252. (Herbert de), p. 408.
Trois-Monts (Geoffroy de), p. 63, 170, 374. (Jourdain de), p. 70. (Robert de), p. 85, (Raoul et Geoffroy de), p. 374. (Jean de), p. 152, 153, 154, 170. (Raoul de), p. 280.
Troncheville (Richard de), p. 400.
Trossebot (Mathilde), page 100.
Trousseauville (paroisse de), p. 308, 309, 310.
— (Guillaume de), p. 68. (Simon et Thomas de), p. 281.
Trouvé, Pierre, p. 353.
Truant fitz-Herbert (Jean Le), p. 149. (Guillaume Le), p. 187.
Trun (ville et vicomté de), p. 66, 348, 353, 479, 480, 481, 484.
— (Robert de), clerc, p. 31. (Egydie, sa femme), p. 31. (Guillaume de), p. 274.
Trungy (Ranulf de), p. 31.
Tubœuf, Nicolas, p. 63, 66.
Turgot (Roger dit), p. 71. Guillaume, p. 85.
Turold, p. 247, 271.
Turquetil, Jean, p. 262.
Turquois, Jean, p. 254.
Turstin, fils Turgis, p. 271.
Tustin ou Toustain, Robert, p. 386.
Tuyllères (Bertrand de), page 116.
Tyon, Richard, p. 17, Jean, page 194. Germain, p. 195.
Tyrel, Philippe et Raoul, p. 446.
Tyson, Jean, p. 249.

U.

Université, p. 90, 315, 317, 319.
Urbain III (pape), p. 411.
— IV (pape), page 88, 106, 107, 178, 467.
— VIII (pape), p. 43, 44.
Ursel, Guillaume, p. 411.
Ursulines de Caen, p. 348.
Urville (paroisse d'), p. 174.
— (Jean d'), p. 174. (Robert d'), p. 174, 248.
Ussy (paroisse d'), p. 57.
— (Amaury d'), page 329. (Robert d'), page 412. (Maurice d'), p. 461.

V.

Val (abbaye du), p. 281, 308, 363.
Valdarie (Godefroy et Guillaume du), p. 14.
Valerand (archid. de Bayeux), p. 276. 362.
Valery (Robert de S^t.-), p. 37. (Richard de S^t.-), page 273. (Renaud de S^t.-), p. 283. (Réginald de S^t.-), p. 291.
Valet, Robin, p. 360.
Valle (Pierre Le), p. 345.
Vallée (Georges de La), p. 33. (Raoul de La), page 438.

(Richard de La), page 460.
Vallées (Etienne des), p. 19. (Albin des), page 30. (Guillaume des), p. 62, 147, 175, 372. (Germain des), p. 63. (Jean des), p. 64. (Godard des), p. 273. (Richard des), p. 161, 162, 163, 273, 465. (Régnald, Sellon, Toustain et Ansquetil des), p. 364. (Raoul des), p. 386. (Hubert des), p. 408. (Robert des), p. 115, 364, 369. (Mathilde des), p. 465.
Valognes (Alix de), p 435 436, 447. (Robert de), page 436, 445. (Jean de), p. 409, 445.
Valois (Richard Le), page 138. (Hamond Le), p. 460.
Val-Richer (abbaye du), p. 81, 251, 252, 280, 282.
Val-Roger (Ascelin du), p. 67. (Robert du), p. 122.
Varablière (Sello de la), page 61.
Varec (droit de), p. 291, 298.
Varendes (Robert de La), page 408.
Varennes (Guillaume, comte de), p. 93, 271. (Jean de), p. 95.
Varnier, Mabille, femme de Guillaume, p. 25, 28.
Vassal, Sellegros et Jehanne, p. 203.
Vassy (paroisse de), page 55, 56, 57, 59, 60, 63, 64, 65, 72, 75, 83.
— (Robert de), p. 108, 143, 145, 146, 364, 475. (Richard de), page 158. (Philippe de), p. 55, 56. (Mathilde de), p. 55, 56. (Julienne de), p. 56, 58. (Guillaume de), p. 73, 318. (Alverède de), p. 83.
Vastel, Geoffroy, p. 162.
Vastines (Robert de), p. 122.
Vaucelles (paroisse de), p. 241, 243, 282, 391, 393, 396.
— (Guillaume de), page 241.
Vauquelin (Raoul de), p. 134.
Vaussieux (paroisse de), p. 7. 53. 54.
— (Richard de), p. 10.
Vaultier (archev. de Rouen), p. 47, 379.
Vautier, fils d'Aiulphe du Marché, page 3, 4, 10, 11. Jean, p. 299. Hue, p. 296, 299.
Vautour (Loys Le), p. 216.
Vaux-sur-Aure (paroisse de), p. 118, 121, 184, 198, 201, 211, 240, 323, 347, 433.
— (Richard de), page 327. (Vivien de), p. 7. (Bernard et Alverède de), p. 323. (Robert de), p. 121. (Guillaume de), p. 241, 328.
Vaux-sur-Seulles (paroisse de), p. 243.
Vavasseur (Henry Le), p. 167. (Nicolas Le), page 171. (Richard Le), page 185. (Geoffroy Le), page 197. 377. (Raoul Le), p. 334, 340. (Roger Le), p. 184, 188. (Thomas Le), p. 201. (Robert Le), p. 263, 264, 377. (Silvestre Le), p. 377. (Osmond Le), p. 428.
Veintras (Jean de), p. 134. Raoul, p. 365, 366. Robert, p. 383, 387.
Veisor (Richard et Hugues Le), p. 144. (Guillaume Le), p. 145.
Vendes (paroisse de), p. 50, 63, 65, 68, 69, 71.
Vendœuvres (Richard de), p. 108, 338. (Foulques de), p. 252, 253. (Guillaume de), p. 338.
Veniaco, Théobald, p. 193.
Venoix (paroisse de), p. 5, 8, 11, 13, 14, 24.
— (Alain de), p. 8. (Clémence de), p. 37, 38. (Geoffroy de), page 38.

Vrigny (Olivier de), p. 421.

W.

Wac ou Wace (Guillaume de), p. 52.
Waitem, Renaud, p. 19.
Walerand, Richard, p. 261.
Waltham, Roger, p. 395.
Walter (prieur de l'abbaye du Bec), p. 433.
— (chanoine de Ste.-Barbe), p. 323.
— Guillaume Fitz), p. 368.
Wandar, Guillaume, fils de Geoffroy, p. 11.
Wanderie (Hugues de), p. 422.
Warnenbraz (Hugues de), p. 428, 429, 473.
Warwich (Guillaume de), page 48.
Warreville (paroisse de), p. 84.
Wast (paroisse de St.-), p. 295.
— (Ansquetil de St.-), p. 12.
Werel (Robert-Fitz-Robert de), 147.
Wivario, (Geoffroy), p. 362.
Wiviville (Guillaume de), p. 96.

Y.

Yvon, Guillaume, p. 76. Jean, p. 200.
Yvert, Philippine, 256.
Yves, Samson et Jeannot, p. 218.
Yveteaux (Robert fils Robert des), p. 201. (Hugues, Olivier et Guillaume des), p. 326.
Yvroie (Philippe d'), page 356, 357.

Z.

Zanon (évêque de Bayeux), p. 243.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

AUG 24 1917

Form 10